

Bulletin
de la
Société
Archéologique
du Finistère

tome XCVII

1971

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE

(reconnue d'utilité publique
par le décret du 20 mars 1889)
4, rue du Palais, (29 S.) QUIMPER
C.C.P. 338-65 Rennes

Présidents d'Honneur :

M. le Préfet du Finistère,
Mgr. l'Evêque de Quimper et Léon.

COMPOSITION DU BUREAU AU 1^{er} JANVIER 1971

Présidents honoraires : M. Louis Ogès, M. Daniel Bernard.

Président : M. René Daniel.

Vice-Présidents : M. le Médecin Général Laurent, M^e Roger
Le Brun, M. Jacques Charpy.

Secrétaires : M. Yves Tanneau, M. Alain Breut, M. Georges-Michel Thomas.

Trésorier : M. Hervé Glorennec.

Trésoriers-adjoints : Commandant René Chansard, M. Guy
Pernez.

Commissaires aux comptes : M. le Chanoine Pierre-Jean
Nédélec, M. Alain Le Grand.

Conseillers : M. Pierre Hamon, M. Alexis Le Bihan.

COMPOSITION DU BUREAU AU 1^{er} JANVIER 1972

Président honoraire : M. Louis Ogès.

Président : M. René Daniel.

Vice-Présidents : M. le Médecin Général Laurent, M^e Roger
Le Brun, M. Jacques Charpy.

Secrétaires : M. Yves Tanneau, M. Alain Breut, M. Georges-Michel Thomas, Mlle Marguerite Quidu.

Trésorier : M. Hervé Glorennec.

Trésorier-adjoint : M. Guy Pernez.

Commissaire aux comptes : M. Alain Le Grand.

Conseillers : M. Pierre Hamon, M. Alexis Le Bihan.

S O M M A I R E

	PAGES
<i>LES ORIGINES : PREHISTOIRE ET ARCHEOLOGIE.</i>	
P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistérienne pour 1971 ..	9
René SANQUER. — Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1971) ..	19
René SANQUER et Donatien LAURENT. — La déesse celtique du Menez-Hom	85
P.-R. GIOT. — La poterie onctueuse séricitique	109
<i>HAGIOGRAPHIE BRETONNE.</i>	
<i>Paulus (Aurelianus)</i> ou <i>Paulennanus</i> , premier évêque de Léon	131
René COUFFON. — Un directeur léonard du grand guignol au xv ^e siècle	167
<i>DOCUMENTS D'HISTOIRE.</i>	
Jeanne LAURENT. — Aux plaids de la Feuille en 1437	171
Yves MIOSSEC. — La vie d'un corps politique du Léon au milieu du xviii ^e siècle. Guiclan 1742-1762	185
Jacques PONS, G.-M. THOMAS, Jacques CHARPY. — La commune de Brest (octobre 1870) et les déportés de la commune de Paris en rade de Brest. Documents inédits	211

PAGES

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE.

- Yves-Pascal CASTEL. — Benjamin Febvrier
de Lassaigne, marchand orfèvre à Lan-
derneau (1718-1795) 245

ALIÉNÉS DE CORPS ET D'ESPRIT.

- G.-M. THOMAS. — Les lettres de cachets
et les malheurs d'un gentilhomme bres-
tois trop bavard 295
- Christian MÉNARD. — Les débuts de la psy-
chiatry à Quimper 305
- Roger LE BRUN. — Exemples d'exagérations
anatomiques dans les noms de familles
bretons 337

LE CLERGÉ CONSTITUTIONNEL.

- René DANIEL. — Jacques Guino, recteur
d'Elliant, député aux États généraux, cu-
ré constitutionnel de Recouvrance, à Brest 343

LA DOCUMENTATION.

- Jacques CHARPY. — Bibliographie annuelle
de l'histoire du Finistère, de la préhis-
toire à 1940 (année 1971) 405

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE.

- Procès-verbaux des séances et excursions :
- Séance du 28 janvier 1971 425
- Annexes au procès-verbal. - I. Louis
OGÈS : nécrologie, Daniel Bernard. - 429
- II. Yves DU PLESSIX : Une vente ani-
mée au présidial de Quimper en 1722 431
- Séance du 21 février 1971 433
- Séance du 25 mars 1971 435

PAGES

Séance du 20 avril 1971	439
Séance du 20 mai 1971, à Brest	441
Excursion à Saint-Divy et à Plabennec	
Séance du 20 juin 1971, à Guerlesquin	443
Excursion à Guerlesquin, Loguivy-Plougras, Loc-Envel.	
Séance du 24 juin 1971	446
Annexes au procès-verbal. René DANIEL : nécrologie, le chanoine Nédélec	448
Excursion du 27 juillet 1971, à Quimperlé, Langonnet, Priziac et Le Faouet.	450
Séance du 30 septembre 1971	450
Annexes au procès-verbal. Le Congrès des Sociétés Savantes de Bretagne et de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, à Brest	456
Séance du 28 octobre 1971	458
Annexe au procès-verbal. Joseph PHILIPPE.	
Conclusion sur les groupes dits « cavaliers et anguipèdes ».	462
Séance du 28 novembre 1971	463
Séance du 30 décembre 1971	466

les origines : préhistoire et archéologie

P.-R. GIOT ⁽¹⁾

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1971

D'ici la fin du présent siècle, 99 % du patrimoine archéologique aura été anéanti. Des estimations semblables ont été faites indépendamment dans plusieurs pays d'Europe comme du reste du monde. Ceci au train où vont les choses, avec le déferlement des causes de destruction et de vandalisme. Ces disparitions auront lieu le plus souvent inutilement, en pure perte. Avec un peu plus de bonne volonté de la part des autorités locales, une meilleure coopération entre les administrations publiques, une plus grande compréhension des particuliers, elles pourraient être évitées au bas mot dans 50 % des cas. En l'état actuel des choses, la plupart des autorités se contentant de se voiler la face, on doit donc se faire à l'idée que d'ici peu d'années la quasi totalité du patrimoine archéologique aura été détruite.

(1) Avec la collaboration de J. Briard, P.-L. Gouletquer, C.-T. Le Roux, J.-R. Bourhis, J.-L. Monnier, Y. Lecerf et Y. Onnée ; et avec le concours de P. Berrou, B. Hallegouët, J. Peuziat et L. Talec.

En définitive, seuls subsisteront en partie les sites qui auront fait l'objet de mesures de protection efficaces. Actuellement beaucoup de sites protégés le sont surtout en fonction de critères superficiels, tel qu'un aspect, sinon spectaculaire, du moins quelque peu touristique, voire même artificiel. Ce ne sont pas toujours les gisements archéologiques les plus intéressants scientifiquement. Ce sont d'ailleurs les sites vierges et d'intérêt scientifique réel qui méritent de devenir ce qu'on nomme désormais des « réserves archéologiques », c'est-à-dire des monuments soigneusement mis en conserve à très long terme, un siècle au moins, de sorte que les savants de l'avenir, qui auront des moyens et des méthodes bien supérieurs aux nôtres, aient quelques gisements à étudier.

Il reste peu d'années d'ici la fin du siècle, l'an 2.000, pour sauver les documents qui peuvent l'être, et dont la proportion s'amenuise d'année en année à un rythme croissant avec la généralisation des méthodes colossales des travaux du génie civil comme simplement, avec la mécanisation plus poussée des travaux agricoles. En l'an 1999, on dépensera peut-être des efforts et des sommes énormes pour sauver à la dernière minute ce qui restera encore, des bribes de documentation presque dérisoires par rapport à ce qui subsiste aujourd'hui, et concernant des aspects tout à fait subsidiaires des questions essentielles. A ce moment-là, la recherche archéologique sur le terrain n'aura plus de raison sérieuse d'être, sa matière même étant totalement disparue. En facilitant davantage encore l'œuvre des causes de disparition, les pouvoirs publics actuels auraient la satisfaction anticipée de faire totalement l'économie de tout effort en faveur de la recherche et de la conservation du patrimoine archéologique, et de s'en donner bonne conscience...

Sans s'abandonner à cultiver ce paradoxe, le Service des Fouilles et Antiquités cherche à constituer un minimum de « réserves archéologiques » avec les modestes moyens matériels et réglementaires à sa disposition. Les sites les plus favorisés sont achetés par l'État, ce qui nécessite en pratique de longs délais d'instruction, surtout s'il faut avoir recours à l'expropriation. La seule autre méthode à la disposition du Service des Fouilles et

Antiquités est d'user de la protection par le classement au nombre des monuments historiques, ou parfois par l'inscription sur l'inventaire supplémentaire (conçu alors comme mise en « semi-conserve »). Il est important de rappeler qu'une mesure de classement instruite par le Service des Fouilles et Antiquités consiste : 1°) évidemment en la mesure de protection juridique ; 2°) en une mesure d'authentification scientifique. L'intérêt de ce dernier aspect des choses sera plus facile à faire saisir dans le cas, par exemple, des menhirs, dans ce pays où malheureusement la mode est venue d'en fabriquer et d'en vendre des faux, ou parfois, hélas ! de déplacer les vrais (le comble étant la réutilisation de ces derniers comme monuments commémoratifs). Mais : 3°) nos mesures de classement ne sont pas des démarches à but touristique, et le propriétaire d'un monument classé est parfaitement en droit d'en interdire l'accès aux curieux, il reste maître chez lui, ne serait-ce que pour préserver ses récoltes ou ses plates-bandes des personnes sans gêne (il a bien entendu l'obligation de le laisser inspecter par les fonctionnaires du Service, ce qui est peu fréquent).

Des difficultés considérables ont résulté de la crainte des autorités locales comme des propriétaires fonciers devant les éventuelles incidences de servitudes aux abords comparables à celles qui entourent les monuments historiques proprement dits. Une mise au point est nécessaire. Les mesures de protection étudiées par le Service des Fouilles et Antiquités sont essentiellement des mesures « ponctuelles », s'arrêtant aux limites du monument tel qu'il est défini scientifiquement. On n'envisage de servitudes aux abords dans le cas usuel — celui d'un site qui n'est qu'un témoignage scientifique, sans prétentions esthétiques ou spectaculaires — que dans la limite des quelques mètres ou dizaines de mètres nécessaires pour assurer sa stabilité, sa sécurité et son intégrité. Il est utile, pour éviter tout malentendu, dans le cas d'un monument du type « dolmen » pris comme exemple, de préciser que la protection ne s'arrête pas au ras des grosses pierres que le commun des mortels croit constituer tout le mégalithe, mais qu'elle comprend bien tous les restes du cairn ou du tumulus, ou encore du simple tertre qui le recouvrait ou l'englobait, ainsi que la zone dégagée devant l'en-

trée qui constituait son placître. Mais ce n'est que pour des monuments tout à fait exceptionnels, qui forment en eux-mêmes un site pittoresque ou un point de vue, qui ont conservé leur aspect extérieur et leur caractère d'esthétique monumentale d'origine, que des servitudes aux abords étendues doivent être envisagées : par exemple, le cairn de Barnénez, « Parthénon » mégalithique juché sur son « Acropole », ou le menhir de Kerloas, « obélisque » dressé au point culminant du plateau du Léon.

Mais le Service des Fouilles et Antiquités n'a jamais eu le désir de risquer de compromettre sa difficile bataille pour la sauvegarde du patrimoine archéologique national par l'incidence de l'application maladroite, intempestive ou abusive de mesures de protection aux abords dans la majorité des cas qu'il traite. Il cherche à protéger de modestes documents scientifiques, répétons-le, généralement à l'état de ruines ou de reliques dont l'aspect n'a plus aucun rapport avec l'apparence extérieure dont ils étaient parés à l'origine. Le patrimoine qu'il défend n'est pas celui des églises et des châteaux, monuments d'architecture qui sont des œuvres d'art. Une église se présente à nous sensiblement sous l'aspect et dans le volume qu'elle avait à la fin de sa construction. Un dolmen qui a perdu son tumulus n'est plus que l'écorché d'un corps qui aurait perdu ses formes et sa peau ; la seule surface fonctionnelle d'un dolmen qui subsiste est celle du monument vu de l'intérieur. De même, il serait insensé de parler de servitudes d'urbanisme ou autres autour d'un de ces nombreux petits tumulus aux trois quarts arasés, qui ne sont plus guère différents d'un gisement en pleine terre.

1. — GRANDS CHANTIERS ARCHEOLOGIQUES

Le gardiennage saisonnier pendant quatre mois du grand cairn de *Barnénez*, en *Plouézoc'h*, a pu être à nouveau assuré grâce au concours du département. Cette surveillance, comme la clôture grillagée, ont des effets salutaires pour la sauvegarde du site, mais des tentatives d'effraction montrent l'urgence d'une présence permanente. Le désherbage du cairn par pulvérisation d'une solution de chlorate et la coupe des plantes rétives sont effectués par notre service. Les Ponts et Chaussées ont posé dans

la région des pannonneaux réglementaires du modèle « Monuments historiques et sites » indiquant le monument de Barnénez qui connaît une affluence considérable en saison, estimée à environ 10.000 adultes. Un bon indice de fréquentation et de l'utilité de l'éducation du public réside dans la vente de 1.400 exemplaires du modeste guide du visiteur qui avait été tiré à cette fin.

On a beaucoup ri devant les innocentes victimes d'une certaine littérature cyniquement alimentaire (oh ! combien), venus à la recherche de la pyramide maya finistérienne...

2. — CHANTIERS DE FOUILLES

Au chantier mégalithique de l'*Ile Carn*, en *Ploudalmezeau*, on a terminé au printemps l'emploi des crédits de consolidation ouverts en 1970, travail interrompu pendant la mauvaise saison. Le dégagement et la remise en forme de l'arrière et de l'avant cairn ont été amorcés. En fin d'année on a obtenu l'autorisation de programme nécessaire pour achever cette œuvre de longue haleine en 1972.

Le chantier de l'*Ile Geignog*, en *Landéda*, a connu sa onzième campagne. On a continué à dégager les abords du cairn III de tous déblais et éboulis, notamment son versant est. Pour les cairns I et II, dont les structures externes sont trop abîmées, on a attaqué le remblaiement pur et simple des tranchées de fouilles. Mis en éveil par la découverte, l'année précédente, dans le vieux sol sous-jacent au cairn III, sur le sommet de l'île, d'une industrie épipaléolithique caractérisée par de grandes pointes à dos abattu, on a mené minutieusement jusqu'au rocher le décapage de grandes surfaces, notamment à l'ouest dudit cairn, avec des résultats intéressants concernant cette ancienne et curieuse industrie, dont la répartition est inégalement groupée autour de petites zones.

La campagne menée en 1971 par M. P.-L. Gouletquer sur le site de surface de *Kervouyen*, en *Plovan*, faisait suite à celle effectuée en 1970 à Ty-Nancien, dans le cadre d'une étude systématique des industries lithiques épipaléolithiques de la région de la baie d'Audierne. En dehors de prospections serrées tout autour du site, une

fouille minutieuse de 16 m², vers le centre de densité, a permis de mettre en évidence une industrie de type « sauveterrien », laquelle n'avait absolument pas été reconnue ou soupçonnée lors des prospections qui avaient fait connaître le gisement par l'abondance des déchets de taille et grosses pièces en surface. L'outillage lithique, de dimensions extraordinairement réduites (certaines lamelles à bords abattus n'excèdent pas 2 mm de large), est essentiellement caractérisé par des lamelles à bords abattus, des triangles allongés et des pointes à base non retouchée. Les microburins sont exceptionnellement rares. Ces silex pygmées impliquent une stratégie de tamisage successifs, à sec et à l'eau, tant ils sont menus, et avec des tamis à mailles plus fines que d'habitude. Confirmant la révélation récente de la présence en Finistère de ces industries à affinités « sauveterriennes », il se dégage une leçon de méthode d'ensemble de l'expérience de ce chantier, démontrant combien de telles industries ont pu passer inaperçues, tout simplement à cause de leur finesse extrême.

Une campagne de fouilles a été menée dans la région de Douarnenez par M. J. Briard en collaboration avec le groupe archéologique local et avec le concours technique de la municipalité. L'ensemble de *Kervini*, en *Poullan-sur-Mer*, constitué des deux tumulus qui avaient autrefois livré des mobiliers à pointes de flèches armoricaines typiques du Bronze Ancien, et d'un enclos avec vestiges d'habitats, a pu être étudié en détail. Les travaux ont permis de décaper le cairn du tumulus nord et de découvrir en dessous des structures agraires : humus ancien avec traces de sillons. Le tumulus sud avait conservé l'essentiel de son caveau central. Ces recherches ont montré combien étaient fantaisistes les plans et descriptions anciens. L'enclos de *Kervini* comprend une première enceinte, recouvrant une curieuse structure formée de pierres en petit coffret, près d'une incinération, accompagnée de débris d'amphores. Par contre, la maison centrale et certaines parties rehaussées de l'enclos datent du Moyen Âge et même de périodes plus récentes.

Dans la même région, un tumulus atypique a été exploré par ce chercheur à *Penguilly*, en *Meilars*. Le tertre, d'une vingtaine de mètres de diamètre, était composé

d'apports distincts, de la valeur d'un panier, tantôt de limon jaune, tantôt d'arène blanche, donnant aux coupes une allure panachée. Au centre, une grande dalle en granite reposait au niveau du vieux sol. Une fouille du siècle dernier avait atteint et perturbé ces structures. Cependant il était reconnaissable que cette dalle recouvrait une simple fosse longitudinale entamant à peine le sous-sol arénacé.

3. — GLANES - URGENCES - SAUVETAGES PROSPECTIONS - SONDAGES

Mésolithique. — Des prospections de M. L. Talec, à Plouguerneau, et de M. Y. Le Moal, à Trégunc, ont étendu la connaissance des industries « sauveterriennes » à silex pygmées, dont il a été question à propos du chantier de Plovan. Il pourrait y en avoir des quantités de sites insoupçonnés.

Néolithique. — Les prospections de M. L. Talec ont mis en évidence divers sites côtiers en Léon, et permis de retrouver le site occidental du Curnic, jadis vu par R. Battistini en tant que tourbière sous estran, au-delà du cordon menant à Enez-Croasent, en Guissény.

Age du Bronze. — Plusieurs tombes ont fait l'objet de sauvetages. A la suite de labours, une tombe en coffre était découverte en avril 1971 à Pendreo, en Lennon. M. C.-T. Le Roux a pu de suite étudier les structures annexes de cette sépulture construite en schiste, qui comprenaient une aire dallée entourant et emboîtant la table de couverture. La construction partait d'une fosse creusée dans le sous-sol. Le coffre a livré un petit vase très fruste, à fond plat, légèrement biconique, sans anses. La date radio-carbone (1 000 avant J.-C.) confirmerait qu'il s'agit d'un élément tardif de la civilisation des tumulus. À noter au voisinage une petite sépulture mégalithique de type mal défini, à table ornée de nombreuses cupules.

Au même moment, une autre tombe en coffre était découverte à Roz-ar-C'hallez, en Pleyben, avec structures plus ruinées, sans mobilier.

Au même moment également, une autre tombe de l'Age du Bronze était mise en évidence à Kerno, en Ploudaniel,

à la suite d'un déroctage. La dalle de couverture déplacée par un bulldozer laissait voir un caveau trapézoïdal, plus large au fond qu'au sommet. La paroi est montrait une curieuse fermeture à mi-hauteur par une dalle-opercule sans doute aménagée à partir de l'extérieur, après l'inhumation. MM. J. Briard et P.-L. Gouletquer ont pu retrouver des traces de bois, les débris d'un vase biconique à une anse et des éclats de silex. Dans le blocage extérieur, ils ont recueilli des tessons de poterie à impressions digitales, des silex et des charbons de bois. Derrière l'opercule, une petite perle en roche métamorphique de forme discoïdale.

Près du village du Milinigou, en Plourin-Ploudalmézeau, on connaissait un groupe d'une demi-douzaine de petits tertres funéraires repérés par le Dr L. L'Hostis. En septembre 1971, la rectification d'un chemin vicinal nécessitait la destruction de deux d'entre eux, MM. P.-L. Gouletquer et J. Briard, aidés des engins de l'entreprise et d'ouvriers communaux, purent étudier les deux tombes après écrêtage des tertres en limon. La première était un caveau creusé dans le roc selon ses diaclases. Seule la paroi nord-ouest était entièrement composée d'éléments rapportés, un muret complété par devant d'une petite dalle sur chant. Le sommet des autres parois était garni par quelques moellons. Le fond gardait encore une trace médiane longitudinale avec terre brûlée et charbons au-dessus d'un pavage grossier. La seconde tombe était d'un type tout à fait inédit : c'était une simple fosse funéraire creusée dans le limon et parée au sommet de moellons. Le tout était recouvert de cinq grosses dalles disposées transversalement côte à côte. Dans la fosse, les éléments d'un linceul organique, bois ou écorce, étaient encore reconnaissables, donnant en section une trace lenticulaire noire. Ceci rappelle étrangement la structure des tombes danoises de l'Âge du Bronze. C'est pourquoi son transport a été effectué jusqu'au dépôt de plein air du Musée Préhistorique Finistérien pour reconstitution. Près de cette sépulture, une autre structure plus petite peut correspondre à une tombe sommaire d'enfant. Aucun mobilier funéraire dans tous ces caveaux.

Âge du Fer. — L'année a connu son contingent de découvertes fortuites de souterrains protohistoriques. Certains en mauvais état n'ont fait l'objet que de reconnais-

sances sommaires, tels ceux de Tollan, en Guipronvel ; de Kerdoniou, en Plougonvelin, et de Kergadavarn, en Plouguerneau. Seul, le très remarquable souterrain de Kermoy-san, en Plabennec, découvert lors de la rectification d'un chemin vicinal, a fait l'objet d'une exploration de sauvetage très complète de la part de C.-T. Le Roux et de Y. Lecerf (*Annales de Bretagne*, LXXVIII, 1971). Long de près de 17 m, c'est un des plus grands découverts, avec cinq chambres et un puits d'accès à chaque extrémité. Le détail des architectures et structures était assez bien conservé. Le remplissage a livré 2 180 tessons de poterie, autrement dit c'est le deuxième en richesse à ce titre ; il s'agit surtout de restes de grands « pots » d'usage courant, et quelques plus rares vases de céramique plus soignée.



Rappelons pour finir l'adresse de la Direction des Antiquités Préhistoriques de Bretagne, où toute découverte fortuite doit être immédiatement signalée : avenue du Maréchal-Leclerc (Faculté des Sciences), B.P. 25 A - 35 Rennes (téléphone 36-48-15, postes 11-05 à 11-08).

RENÉ SANQUER

Chronique d'archéologie antique et médiévale (Année 1971)

L'année archéologique dans le Finistère a été marquée, sans aucun doute, par la révélation au public de la belle statue de bronze découverte il y a déjà longtemps aux environs du Ménez-Hom, mais restée quasi inconnue jusqu'à aujourd'hui.

Cependant, nous n'avons pas négligé pour cela l'étude des découvertes fortuites de moindre importance, la poursuite des chantiers engagés ni la publication des collections publiques ou privées. La carte ci-jointe montre que plus de 30 communes du Finistère ont donné lieu à une citation dans cette chronique (cf. fig. 1).

De la statue de bronze du Ménez-Hom, on a déjà beaucoup parlé, mais en termes relativement vagues.

Présentée lors d'une conférence de presse à l'U.E.R. de Lettres et Sciences Sociales de l'Université de Bretagne Occidentale à Brest le 14 mai 1971, sa photographie a été reproduite à des centaines de milliers d'exemplaires tant par les quotidiens régionaux (*Le Télégramme* des 15 et 17 mai 1971, *Ouest-France* des 15 et 17 mai), que

Fig. 1. — Carte des gisements archéologiques cités dans le texte.



nationaux (*Le Figaro* du 17 et 20 mai, *Le Monde* du 16 juin) et étrangers (*Irish Times* du 14 juin), par les hebdomadaires (*La Vie Catholique Illustrée*), les mensuels (*Archéologia* de septembre-octobre 1971) et même certaines publications professionnelles (*Le Fondateur d'Aujourd'hui* en a fait sa couverture en septembre 1971).

Exposée au Musée de Bretagne à Rennes à l'occasion du IV^e Congrès International d'Etudes Celtiques au cours de l'été, elle a obtenu l'admiration des meilleurs spécialistes mondiaux de cette discipline et subi le feu croisé de leurs commentaires sans qu'aucun ne nie son importance pour une meilleure connaissance des rapports entre les Celtes et le monde méditerranéen.

J'ai voulu cependant réserver aux membres de la Société archéologique du Finistère la première étude un peu approfondie de cet objet d'art, ainsi que la reconstitution de l'histoire de cette statue depuis le jour de sa découverte.

Mais, par ailleurs, l'année 1971 a été fertile en trouvailles : durant l'hiver, la vaillante équipe de M. J. Philippe dégagea une partie de la *villa* romaine de Langui-voa, en Plonéour-Lanvern, menacée par les travaux de culture. Dans le même temps, les chercheurs du Laboratoire d'archéologie de Brest intervenaient pour sauver ce qui pouvait l'être au Valy-Cloistre, en La Roche-Maurice, et à Kervénennec, en Pont-Croix, où les bulldozers avaient malmené sévèrement deux établissements antiques. Pendant l'été, le grand chantier de Keradennec, en Saint-Frédant, ouvert depuis 1968, réunissait une vingtaine de professeurs et d'étudiants venant surtout de Brest, mais aussi de Paris et même de l'étranger. Il faut y ajouter les nombreuses interventions d'une journée ou deux, du nord au sud du département, comme le montre la carte de répartition.

Parallèlement, l'étude des principaux centres urbains, Carhaix, Quimper, Douarnenez, Kérilen-en-Plounéventer, progresse grâce au prêt pour étude de collections publiques ou privées. MM. Giot, directeur de la circonscription des Antiquités préhistoriques de Bretagne, et Quiniou, conservateur des Musées de Quimper, ont eu l'obligeance, et je les en remercie vivement ici, d'autoriser le transfert provisoire au Laboratoire d'archéologie

de Brest de la collection Charbonnier de Sireuil, provenant de Carhaix et primitivement déposée au Musée Pré-historique de Penmarc'h, puis au Musée archéologique de Quimper. Elle pourra y être étudiée, décrite, dessinée, photographiée et publiée, nous procurant ainsi une meilleure connaissance de la capitale des Osismes. Dès cette année, M. J.-Y. Eveillard, assistant agrégé d'histoire à l'U.E.R. de Lettres et Sciences Sociales de Brest, a publié dans les *Annales de Bretagne* les tessons de céramique sigillée provenant de La Graufesenque et trouvés sur le site de Carhaix, nous permettant ainsi de dater la première occupation romaine du site. D'ailleurs, grâce à M. Quiniou, l'ensemble des collections du Musée archéologique de Quimper sera traité par nos soins, selon des méthodes modernes. En ce qui concerne Quimper, la collection Keraluc de Créac'h-Maria, que M. Lucas met libéralement à notre disposition, sera également étudiée et publiée, ainsi que, pour Douarnenez, la collection Quéinnec. Le soin d'inventorier les poteries revient plus particulièrement à M. Patrick Galliou, professeur agrégé. Pour Kérilien-en-Plounéventer, nous aiderons mon ami et collègue Louis Pape, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, qui en est le responsable, en publiant nos propres collections, récoltées pendant près de dix ans de prospections en surface, ainsi que celles des amateurs de la région.

On voit que nous ne manquons pas de matière et que cette rubrique ne risque pas de s'interrompre faute de documents (1).

AUDIERNE, bourg.

Notre confrère, M. E. Guibourg, a bien voulu me faire profiter de sa profonde connaissance de la région d'Audierne.

Il m'a informé de la découverte, il y a plus de 40 ans, à l'angle de la route de la Pointe du Raz et de la vieille route de Pont-Croix, de cuves de salaisons, qu'il a vues

(1) Les dessins qui illustrent cet article sont dûs à la plume de M. Goaster, dessinateur au Laboratoire de dessin de l'Université de Bretagne Occidentale. Leur grande qualité ajoute beaucoup à cette chronique. Qu'il trouve ici l'expression de ma reconnaissance.

et identifiées par comparaison avec celles de la baie de Douarnenez. Elles sont aujourd'hui recouvertes par un garage. Ce n'est pas la première fois que des cuves de ce type ont été signalées sur les rives du *Goyen* (1 bis). Cela confirme bien l'extension vers le littoral sud de la cité des Osismes de l'industrie du *garum* et du poisson salé dont le centre principal se trouvait au sud-est de la baie de Douarnenez. Il semble que les estuaires aient constitué les sites privilégiés de cette industrie, comme le montrent les vestiges de Kerobestin, en Combrit (2), et, peut-être, ceux du Pouldu, à l'embouchure de la Laïta (3). On est frappé par le fait que cette industrie est concentrée exclusivement chez les Osismes et que les Vénètes, leurs voisins immédiats en sont privés. Ne faut-il pas remonter à la défaite des Vénètes devant César pour expliquer cette anomalie ?

BOLAZEC, Bezidel (1,0 km-N.).

Au village de Beuzidel — encore un toponyme indicateur —, entre deux vallées, sur les premières pentes d'un plateau, à 250 m d'altitude, dans le champ n° 62, section Bl du cadastre, dit « Roz-Bian », les traces de constructions et de tuiles à rebord sont nombreuses, sur 500 m² environ. Une prospection en surface a permis de recueillir plusieurs tessons de poterie sigillée (Drag. 33, 37, 43, 46), oxydée (mortier), carbonifère (assiettes, ovoïdes), indiquant une occupation aux II^e et III^e siècles après J.-C.

(1 bis) Du Chatellier, P., *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère. Inventaire des monuments de ce département des temps préhistoriques à la fin de l'époque romaine*, 2^e éd., 1907, 285 (abrégé désormais en « P du CH. »). Flagelle, *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, IV (1876-77), 2 (abrégé en « Flagelle »). Le Men, R.-F., *Statistique monumentale du Finistère, époque romaine* dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère* (désormais BSAF), II (1874-75), 122-123 (abrégé en Le Men).

(2) Cf Borrely de Kervelegan, *Ruines gallo-romaines en Combrit*, dans BSAF 1899, 304-308; Le Men, 125; P. du Ch., 305-306; R. Sanquer, *Chron. d'arch. ant. et médiév.* 1970 (désormais CAAM), dans BSAF 1970, 29.

(3) Le Men, 125; P. du Ch., 355.

Comme le remarque Louis Pape (4), les traces d'occupation romaine sont rares dans le centre du Finistère, à l'exception de la ville de Carhaix et du réseau très dense de voies qui convergent vers Vorgium-Carhaix. Il est difficile de dire si cela correspond à un manque de prospections archéologiques ou à un abandon, à l'époque romaine, des régions centrales au profit du littoral. Certes, le Professeur Van Zeist (5) a noté, à la suite de recherches palynologiques en Bretagne centrale, que la période de l'occupation romaine était caractérisée par une diminution considérable de l'activité humaine. Cependant certaines découvertes (cf ci-dessous art. Commana) montrent qu'il faut nuancer cette opinion. (Renseignement : F. Le Bot ; enquête : P. Galliou.)

CARHAIX, bourg.

La collection Charbonnier de Sireuil comprend près de 200 numéros, qui vont du vase entier au tesson minuscule, de poteries sigillées ou communes, oxydées ou carbonifères. Pour commencer leur étude, M. J.-Y. Eveillard a sélectionné les fragments de vases datés du I^{er} siècle et provenant de la Graufesenque (Aveyron) ou de Lezoux (Puy-de-Dôme). L'examen attentif qu'il en a fait a montré que sur 23 tessons, un seul provenait de Lezoux. Le lot comprenait les formes suivantes : coupe carénée Drag. 29 : 13 fragments ; coupe hémisphérique Drag. 37 : 6 fragments ; coupelle guillochée Drag. 24-25 : 2 fragments ; plat Drag. 18/31 : 1 tesson ; coupelle Drag. 35/36 = Hermet 29 : 1 fragment (6).

Pour la chronologie de l'occupation romaine à Carhaix,

(4) Cf *Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, Finistère, canton de Carhaix-Plouguer*, 1969, 10.

(5) Cf Van Zeist, W., *Recherches palynologiques en Bretagne occidentale*, dans *Noroi*, 1963, 5-19.

(6) Cf Eveillard, J.-Y., *La céramique sigillée du I^{er} siècle découverte à Carhaix*, dans *Annales de Bret. (désormais AB)*, 1971, 175-195.

Je voudrais remercier ici M. Alain Vernhet, collaborateur de M. Louis Balsan, à La Graufesenque, d'avoir bien voulu me donner son opinion sur les tessons de Carhaix. Il confirme absolument l'étude de M. Eveillard.

cette étude nous apporte des précisions intéressantes : trois tessons datent de la période précoce (20-40 ap. J.-C.) et l'un d'entre eux — un fragment de la lèvre d'une coupe Drag. 29 aux deux moulures guillochées supérieures d'égale hauteur, des cordons lisses soulignant la frise et la moulure médiane — peut même appartenir à la période 15-25 ap. J.-C.

La période de « splendeur » (40-60 ap. J.-C.) est marquée par 10 tessons, la période de transition (60-80 ap. J.-C.) par 7 fragments et la période de décadence (après 80) par 1 tesson.

Cela appelle plusieurs remarques importantes : il n'est pas sans intérêt de trouver à Carhaix, dès l'époque tibérienne précoce, un produit des industries de la Graufesenque, d'autant plus que le fait n'est pas isolé (cf infra article Saint-Frégant). Ce tesson est donc, actuellement, le plus ancien témoignage de l'implantation romaine à Carhaix, que l'on a pu croire parfois plus tardive. L'afflux du milieu du siècle est à mettre en parallèle avec d'autres constatations : la construction ou la rénovation de la voie Carhaix-L'Aber-Wrac'h par l'empereur Claude en 45-46 ap. J.-C., l'apparition d'un numéraire romain plus abondant (7) en Armorique, facteurs qui ne sont d'ailleurs que l'expression régionale d'une politique étendue à l'ensemble de la Gaule romaine.

M. Eveillard a également calculé le rapport entre la céramique du I^{er} et du II^e siècle à Carhaix. Il s'établit ainsi :

I^{er} siècle : 28,5 %

II^e siècle : 71,5 %.

Ce rapport est tout à fait comparable à celui qu'à établi René Cloastre pour le Musée de Quimper (respectivement 27,8 % et 68,6 %) et pour le Musée de Rennes (28 % de la Gaule du Sud) (8).

(7) Cf R. Sanquer et J. Cariou, *La circulation monétaire dans la région de Plouguerneau à l'époque romaine*, dans AB 1969, 189-214.

(8) Cf R. Cloastre, *Marques de potiers sur tessons de céramique sigillée conservés au Musée de Rennes*, dans AB 1954, 306-327.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU, Cozty (4,0 - N.-E.).

D'importantes substructions romaines m'ont été signalées sur les bords de la voie menant de Carhaix à Douarnenez et à la Pointe du Van. Des murs épais affleurent dans un champ sur une superficie de 50 m $\times$ 50 m, et le propriétaire, M. Le Lay, y a découvert, après les labours, de nombreux sesterces très usés et même un *aureus* d'Antonin le Pieux.

au droit : ANTONINVS AVG PIVS P P IMP II, tête nue à droite

au revers : TR POT XXI COS IIII, *Salus* à droite avec patère et serpents.

Type : COHEN II, 1043 = RIC III 279b, daté de 158 ap. J.-C.

Poids : 7,19 gr (cf photo n° 1-f).

Ce site, non menacé actuellement, peut rester en réserve, et des fouilles ultérieures montreront s'il s'agit d'une villa ou d'un relais routier (renseignement Mlle Guyomarc'h).

COMMANA, Kerouat (4,0 - Ouest).

Au nord du moulin de Kerouat, dans un site agréable, les traces de substructions et de tuiles romaines sont très abondantes. On distingue nettement deux buttes allongées, parallèles, distantes de 50 m, ce qui évoque le plan d'une villa à galerie-façade et ailes prolongées. Une prospection en surface a livré des fragments de poterie commune (carbonifère) et sigillée (Drag. 37) ainsi que des scories de fer.

Ces vestiges se trouvent à l'intérieur du périmètre du Parc d'Armorique et à proximité immédiate du Musée de plein air. Il serait souhaitable de pouvoir, dans un avenir plus ou moins proche, fouiller, restaurer et montrer au public qui visite le Parc une habitation romaine. Les conditions pour réaliser ce projet sont très favorables ; le syndicat des communes du Parc d'Armorique a entrepris les démarches pour l'acquisition du terrain. (Renseignement : J.-P. Jestin, enquête : P. Galliou, J.-P. Eveillard).

CONCARNEAU, Le Questel, Le Vuzit.

Il arrive constamment que, d'une année à l'autre, les progrès de la science archéologique permettent de rectifier ou de préciser la date ou la provenance d'un objet. J'avais indiqué la présence de deux cols d'amphore vinaires italiques dans les fondations des deux villas du Questel et du Vuzit, et, faute de mieux, je les avais identifiées par rapport à la classification du Musée d'Adge, où sont entreposées les nombreuses amphores retirées du lit de l'Hérault. Or, un ouvrage espagnol récent (9) nous apprend que le lieu d'origine de ces amphores se trouve sur la côte catalane, autour de *Badalona*, où l'on a mis au jour des fours de fabrication. Datées du I^{er} siècle ap. J.-C. et du début du II^e, elles constituent la forme Pascual I, variante de Dressel I (cf fig. 2).

Destinées à transporter le produit des vignobles *layetani* (un ancien nom des Catalans), qui, comme les vins du Languedoc aujourd'hui, étaient déjà, selon Pline l'Ancien (10) des vins très abondants mais peut-être pas très fins, ces amphores doivent se retrouver dans une grande partie du monde romain, mais l'étude de leur répartition reste encore à faire. On peut cependant en signaler quelques traces. A Vannes, un col de ce type a été mentionné par J. Lecornec (11) ; de même, M. L. Harmand (12) fait connaître une trouvaille identique dans la Manche et une autre à Londres.

M. Harmand envisage les deux itinéraires possibles du navire qui transportait ces amphores : soit une simple traversée de la Manche, des bouches de la Seine à la Tamise ou à Chichester, soit un itinéraire parallèle à la côte d'un navire qui, à partir de l'Armorique aurait traversé la Manche et longé le rivage britannique. Il penche nettement en faveur de la seconde hypothèse, malgré l'avis de M. Roger Dion pour lequel il faut attendre la fin de

(9) Lloris, M.-B. *Las anforas romanas en España*, 1970.

(10) Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XIV, 71.

(11) Lecornec, J., *Essai d'étude de la céramique gallo-romaine découverte à Vannes*, dans OGAM XIV (1964), 305-328, fig. 5, n. 10.

(12) Harmand, L., *A propos d'un col d'amphore trouvé dans la Manche*, dans *Mél. J. Carcopino*, 1966, 477-489.

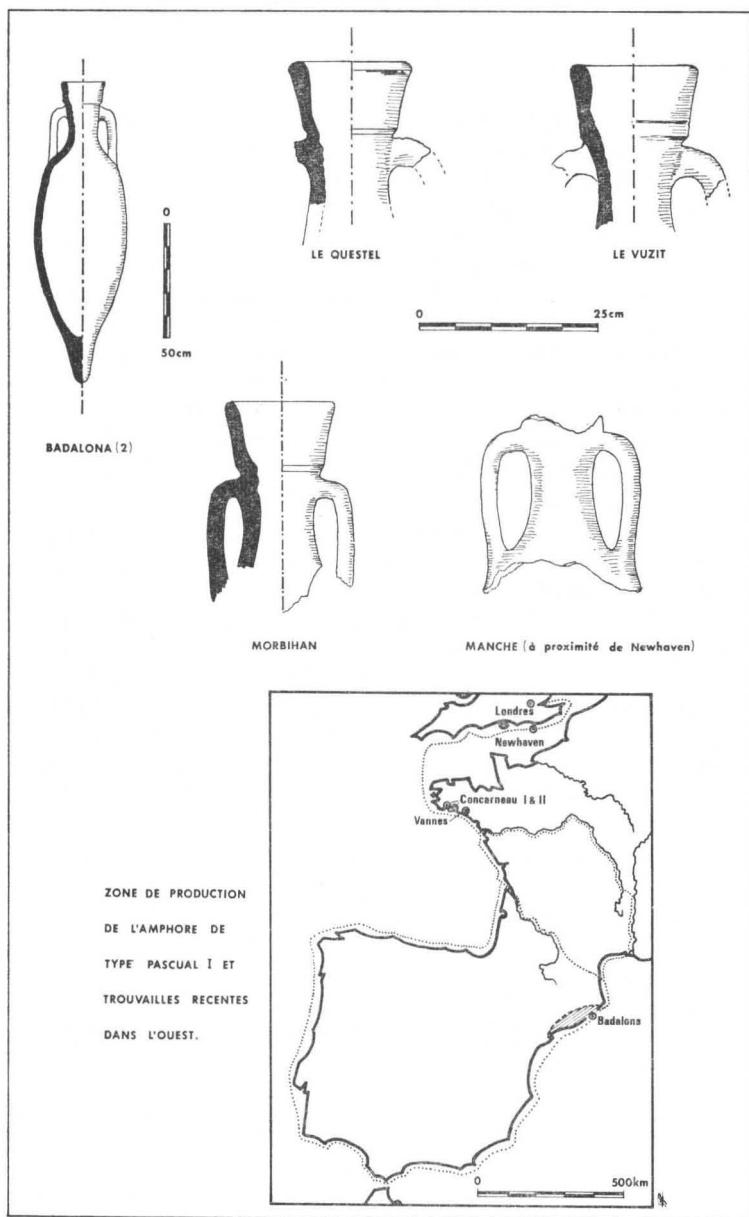


Fig. 2. — Zone de production de l'amphore Pascual I et trouvailles récentes dans l'Ouest.

l'Antiquité avant qu'un courant s'établisse de l'Atlantique à la mer du Nord par la Manche, et vice-versa. Seule la partie Ouest de la Manche, au-delà du cap Start Point, aurait été intégrée dans le grand courant d'échanges océaniques entre les îles britanniques et le continent, la portion Est ne se prêtant qu'à des traversées de plus brève ampleur de la côte gauloise à l'île bretonne qui lui fait face (13). Les trois découvertes armoricaines viennent à l'appui de la seconde solution de M. L. Harmand.

Il est encore difficile de savoir si ces amphores sont parvenues de la « Costa Brava » en Armorique par un itinéraire totalement maritime, ou par l'intermédiaire d'une navigation fluviale, par la Garonne ou la Loire. Il faudra attendre une carte de répartition plus détaillée pour se prononcer. Mais un itinéraire maritime de bout en bout, sans rupture de charge, me semble préférable.

De toutes façons, ces modestes tessons nous apportent la preuve de relations économiques entre l'Espagne Tarraconaise et l'Armorique dans la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère.

CROZON, Morgat.

Le musée préhistorique de Penmarc'h possède une anse d'amphore provenant de la collection Firmin, de Morgat, et on peut penser qu'elle a été trouvée sur place. En effet, M. le chanoine J.-M. Abgrall remarque que les maçonneries romaines et les tuiles ne manquent pas dans le quartier de Morgat (14). Un doute subsiste cependant.

Cette anse bifide, très plate, aux deux nervures nettement accusées et séparées par un profond canal, convient à la forme DR 28/30, datée des II^e et III^e siècles ap. J.-C. Elle porte la signature, bien lisible DVBNACVS F (ecit). Le fabricant de l'amphore, au nom si typiquement celte, ne semble pas connu jusqu'ici. Le nom est cepen-

(13) Dion, R., *Itinéraires maritimes occidentaux dans l'Antiquité*, dans *Bull. Assoc. Geogr. fr.*, 1954, 128-135.

(14) Abgrall, J.-M., A propos des découvertes récentes du Grand-Ris, dans *Bull. arch. de l'Assoc. bret.* XIV (1896), 190.

dant attesté en Gaule Narbonnaise, à Saint-Alban, près de Vienne (15). M. F. Benoît a fait souvent allusion à l'existence de fabricants d'amphores dans la vallée du Rhône, mais ce n'est pas encore prouvé.

DOUARNENEZ, Le Ris, Ploaré.

Au mois d'octobre 1971, des engins de terrassement creusant les fondations d'un immeuble près de la plage du Ris, sur la rive gauche de la vallée du Nevet, à l'Est de la route, ont entamé un site romain. On y voit encore, sur les parois Sud et Ouest de la tranchée, plusieurs coupes de murs, un sol d'occupation d'où émergent quelques tuiles et quelques tessons de poterie sigillée et commune (15 bis). L'ensemble indique un établissement assez pauvre, groupant autour d'une cour plusieurs petites salles dont certaines ont un sol bétonné et constituent sans doute des cuves de salaisons.

Le site n'est pas inconnu et avait été signalé dès 1863 (16). Le plan suggéré tant par P. du Chatellier que par les constatations que nous avons pu faire, indique une de ces « usines » de salaisons composées de cours autour desquelles sont répartis les bacs remplis de saumure. Il faut rappeler que c'est à quelques mètres de là qu'a été retrouvée l'inscription à Neptune (17) et qu'elle provient presque certainement du même ensemble.

Par ailleurs la presse a signalé la trouvaille dans un jardin à Ploaré d'une monnaie de bronze de Claude à la légende CONSTANTIAE AUGUSTI S.C. (COHEN I, 14).

ESQUIBIEN, Keraudierne (15, - N.O.).

M. Guibourg m'a conduit à Keraudierne, où se voit encore une plateforme circulaire de 50 m de diamètre, fortement empierrée et entourée d'un fossé, ce qui représente sans doute la base d'une fortification médiévale.

(15) Cf C.I.L. XII, 2356.

(15 bis) Formes DRAG 35 et 37 ; amphore DR. 20 ; terrine à anse du IV^e siècle ap. J.-C.

(16) Cf. P. du Ch., 256-58.

(17) Cf Merlat, P., *Note sur une base consacrée à Neptune, trouvée près de Douarnenez*, dans *Gallia*, X (1952), 67-75.

GUISSENY, Saint-Yves (4,0 - S.O.).

Le regretté M. A. Le Guen, secrétaire à la mairie de Guissény, m'a averti, au mois de janvier 1971, de la découverte, par un bulldozer creusant les fondations d'une grange, d'un souterrain au lieu-dit Saint-Yves (Saint-Eozen), dans la parcelle nommée « Torguen-ar-Croas » (La butte de la Croix) n° G 270 du cadastre.

Il s'agit d'une chambre souterraine de forme ovale, creusée directement dans la roche, mesurant 3,30 m de long, 1,05 m de large, 1,00 m de haut. Elle était reliée par une chatière de communication à une seconde salle, détruite par les travaux, mais dont on voyait encore la trace de la paroi dans la tranchée. De l'autre côté, une cheminée d'accès oblique avait été bouchée par de grosses pierres et avait laissé sur le sol un cône de terre végétale.

Cette cheminée débouchait à l'intérieur d'une ancienne chapelle dédiée à saint Yves. Celle-ci, détruite depuis longtemps, avait cependant laissé sur place de belles pierres taillées, et, dans la fontaine qui accompagnait la chapelle, une curieuse statuette de granit représentant d'un côté le Christ aux outrages, de l'autre saint Yves, court encore aujourd'hui le risque de disparaître subrepticement. L'ensemble date du xv^e ou du début du xvi^e siècle.

À l'intérieur de la salle souterraine, à la base de la cheminée d'accès, dans la terre arable, nous avons trouvé une vingtaine de fragments de vases de la fin du Moyen Age ou du début des Temps Modernes : ce sont de petites terrines à marli, recouvertes à l'intérieur d'un vernis au plomb, vert-jaune, et portant à l'extérieur des traces de feu. En dehors de cela, quelques clous et morceaux de charbon de bois.

Le remplissage du souterrain est certainement contemporain de l'occupation de la chapelle, mais n'avons-nous pas affaire à un souterrain gaulois redécouvert au Moyen Age, lors de la construction ? La facture du souterrain, de la cheminée d'accès, de la chatière, est tout à fait caractéristique de l'époque gauloise, mais le nombre de cachettes de ce type où nous trouvons des vestiges du Moyen-Age pose un problème que nous discutons ci-dessous (cf. infra, art. Le Conquet).

HANVEC, Keranezou (6,0 - S.).

Des fragments de tuiles romaines dans la parcelle n° 478 ; section H 2 du cadastre de Hanvec, dite « Park-an-Hent-Kar » (Le champ de la voie charretière), indiquent un nouveau site d'habitat appartenant à la frange de villas romaines longeant la rivière du Faou sur la rive droite (cf. établissements de Kerohan et du Gligeau) (18) (Renseignements : Mme Le Bras, M. Le Bot).

HUELGOAT, Coatmocum (5,0 - O.).

Le vieux village déserté de Coatmocum, jadis en partie fouillé par P. du Chatelier qui le prenait pour un habitat de l'âge de bronze alors qu'il s'agit d'un village de la haute époque bretonne (IX^e-XI^e s.), est en voie de destruction : déjà le rempart circulaire qui l'entourait est aux 3/4 détruit, mais les fonds de cabane rectangulaires sont encore visibles. Alors que l'archéologie des villages désertés du Haut-Moyen-Age fait de plus en plus de progrès dans le Monde et en France — surtout en Normandie et en Provence —, il est navrant de voir disparaître une des dernières chances de mieux connaître les Bretons des premiers âges dont le mode de vie, la civilisation nous sont presque inconnus. Ce site pourrait être aménagé dans le cadre du Parc d'Armorique.

LANDEDA, Littoral.

M. le Premier-Maître P.-A. Moullet, qui a l'avantage d'être à la fois un plongeur sous-marin émérite et un pilote d'avion confirmé, a exploré par les deux méthodes en y joignant la photographie, la côte de Landéda à Plouguerneau. Il a repéré des traces nombreuses de chemins ennoyés entre la côte et les îles et en a dressé la carte ci-jointe (cf fig. 3).

Cela pose le problème des relations entre les îles actuelles et la côte en fonction de la remontée du niveau marin depuis le néolithique jusqu'à nos jours. M. Giot, consulté (lettre du 18 octobre 1970), pense qu'il est hors de question qu'on ait pu se rendre à pied à Gaignoc, comme semble l'indiquer la trace qui, partie de la

(18) Cf P. du Ch., 112; CAAM 1969, 26-31.

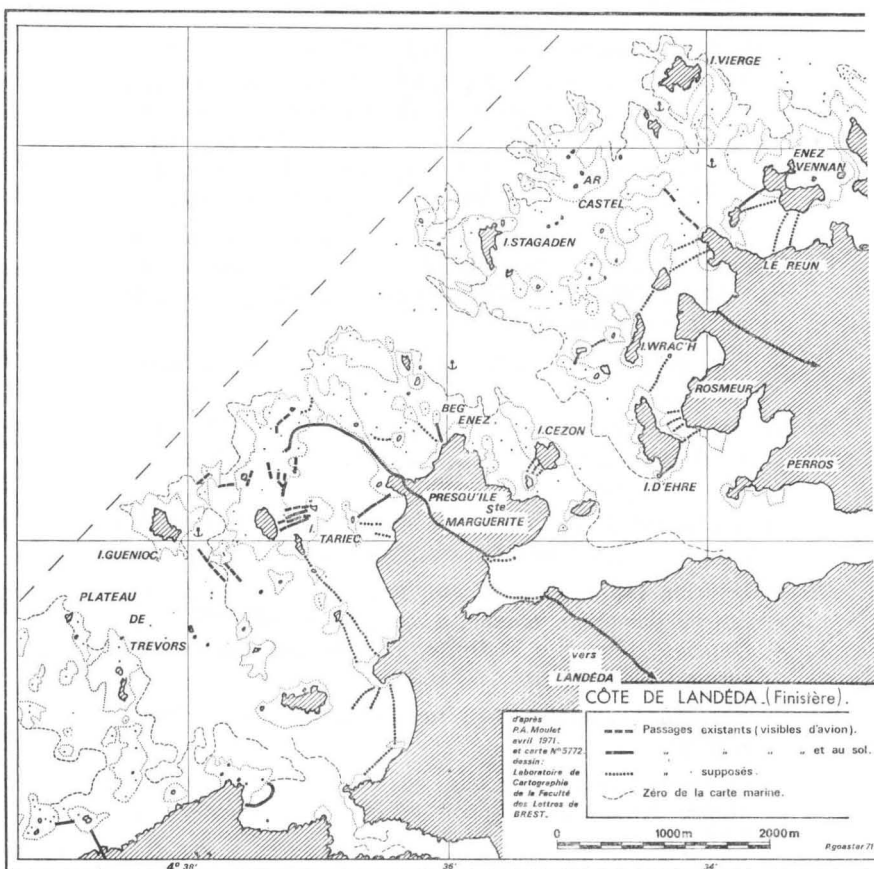


Fig. 3. — Côte de Landéda

presqu'île Sainte-Marguerite, dans le prolongement d'un chemin très ancien et peut-être romain, amorce un arc de cercle par le Nord-Ouest. Pour M. Giot il s'agit de chaussées de goémonniers peut-être médiévales ou plus récentes, et cela se relie au problème des digues et murs antiques de défense contre la mer, construits à la façon des murailles cyclopéennes par certains seigneurs utilisant ainsi leur contingent de jours de corvée pour protéger leurs terres préférées.

LANDEVENNEC, Kerangouez (5,8 - O.).

M. Pierre Bourvon, demeurant à Kermarzin, en Argol, a découvert dans son champ situé à Kerangouez, en Landevennec, N° 177, section D du cadastre, dit « Park-menez-garont-moan » (le champ de la colline au chemin étroit), un lot de monnaies romaines, parmi des fragments de tuiles, de charbon de bois et de poteries communes.

Ce petit lot se compose de 15 monnaies de bronze, as, *dupondii* surtout, extrêmement usés et corrodés, ce qui rend leur identification difficile et parfois impossible. On reconnaît cependant :

- Domitien (81-96 ap. J.-C.), tête radiée à droite, revers illisible, 8,70 gr.
- Nerva (96-98), buste nu à droite, ... CAES AVG P M TR P COS... ; revers : LIBERTAS/PUBLI/CA S.C., déesse drapée à gauche, 18,5 gr.
- Trajan (98-117), tête nue à droite, NERVA TRAIAN AVG GER..., revers fruste, 8,25 gr.
- Hadrien (11-138), tête nue à droite, revers : femme drapée debout à gauche, devant un autel : 19,80 gr.
- Hadrien, tête nue à droite, rev. femme drapée avec corne d'abondance.
- Antonin (138-161), tête nue à droite, revers fruste, 7,50 gr.
- Faustine l'Ancienne, tête à droite ; revers : femme drapée tenant un sceptre de la main gauche, S.C., 8,10 gr.
- Gallien (253-268), tête radiée à droite, revers : femme assise à gauche, 10,65 gr.

Les autres monnaies, illisibles, pèsent respectivement : 6,90 gr, 7,05 gr, 7,50 gr, 7,90 gr, 10,50 gr, 13,50 gr, 15,50 gr.

Trouvées ensemble, ces monnaies représentent la bourse d'un cultivateur modeste au moment des grandes invasions du III^e siècle et nous apportent un témoignage supplémentaire du maintien en circulation des monnaies du I^{er} siècle jusque vers 270 ap. J.-C. Il n'est donc pas étonnant qu'elles soient aussi usées. (Renseignements : P. Grégoire Ollivier).

LA ROCHE-MAURICE, Valy-Cloistre (4,0 - E.).

A la fin de l'année 1970, un entrepreneur effectuant des travaux pour le compte de M. J. Guillou, cultivateur au Valy-Névez, en La Roche-Maurice, mit au jour quelques éléments de maçonnerie romaine, dans un taillis en voie d'arasement, au milieu d'un champ appelé « Park-an-Tinzor » (Le champ du trésor). On y reconnaissait un angle de murs romains appareillés en assises de briques et de moellons. Une étude préalable de la bibliographie antérieure montra que le site n'était pas tout à fait inédit. En 1869, le géomètre-arpenteur landernéen Flagelle écrivait dans le Bulletin de la Société Académique de Brest : « substructions et tuiles au village de Valy-Cloistre, sur le bord de la voie allant de La Martyre à Kerilien, section A, n° 761. Les substructions se trouvent sur deux éminences couvertes de taillis au milieu d'un champ de terre labourable, jonché de tuiles à rebord ». Il y joignait un plan sommaire. En 1876-77, il reprenait dans la même revue les mêmes renseignements dans ses « Notes archéologiques » qui furent utilisées ensuite par Le Men dans le répertoire du Bulletin de la Société archéologique du Finistère en 1874. Curieusement, P. du Chatellier n'en parle pas dans ses « *Epoques préhistorique et gauloise dans le Finistère* ». Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un seul taillis, le second ayant été arasé il y a quelques années : il contenait, aux dires de M. Guillou, des murs, appareillés de la même façon, et les fondations devraient encore subsister. On le localise facilement, à 83 m du premier taillis, sous la forme d'une légère éminence.

Le site romain se trouve sur un plateau très bien individualisé, à 70 m d'altitude, limité au Nord et à l'Ouest par le versant abrupt de la vallée de l'Elorn, à l'Est par un profond ravin, au Sud par une ligne de collines à 120 m d'altitude. L'ensemble du plateau, au relief particulièrement plan, a une superficie de 60 ha environ et rappelle, toutes proportions gardées, le site de la villa gallo-romaine de Montmaurin.

A 30 m à l'Est, passe un très ancien chemin qui, partant de Kerilien, en Plounéventer, traverse l'Elorn à Pont-Christ — où la présence d'un toponyme ancien, d'une vieille chapelle, d'un pont gothique atteste l'antiquité

du passage —, remonte vivement sur le plateau pour atteindre La Martyre — autre toponyme intéressant et célèbre lieu de foires possédant une belle église et un enclos du XVII^e siècle —, continue vers le Tréhou, Saint-Eloi et, au-delà, vers Quimerc'h et l'embouchure de l'Aulne. Cette piste, qui a encore par endroits 12 m de largeur, ne semble pas correspondre au réseau romain et pourrait dater de l'époque gauloise. La toponymie nous apporte d'autres indications : sur le même plateau se trouve le village du Cosquer — la vieille maison — et ce nom est bien souvent appliqué aux ruines romaines, de même d'ailleurs que celui de Cloître ou Moustoir. Quant à l'allée qui a donné son nom au site (Valy = allée), on pouvait encore la remarquer, perpendiculaire à la voie, sur les photographies aériennes prises en 1948 (19).

Tel qu'il se présente aujourd'hui au visiteur, le paysage évoque inmanquablement un petit domaine gallo-romain, tel celui que le poète bordelais Ausone trouva dans son héritage : 50 ha de terres labourables et 12 ha de prés, groupés autour de l'habitation, 176 ha de bois, 25 ha de vigne, selon les calculs de M. R. Etienne (20). En effet, à l'exception de la vigne, nous retrouvons ici les mêmes possibilités : l'habitation est située au centre du terrain plat, propice aux labours et aux prés, tandis que, sur le pourtour, les versants des vallées et des collines sont réservés aujourd'hui encore aux bois et au gibier. La surface de l'ensemble ne devait pas dépasser 200 à 250 ha. Il faut y ajouter la proximité d'une grande route — au Nord de Pont-Christ, la piste du Valy-Cloître coupe la grande voie de Morlaix à Landerneau — et aussi d'un fleuve que l'on pouvait remonter et descendre, au moins par le moyen de radeaux tirés depuis la rive, et qui conduisait très rapidement à l'Océan. Il ne faut pas négliger non plus les ressources en poissons — on y pêche encore de nombreux saumons —. Le visiteur imaginatif peut donc parfaitement se représenter, lorsqu'il se trouve au Valy-Cloître, ce qu'était un domaine gallo-romain d'importance moyenne, avec ses préoccupations agricoles et commerciales.

(19) Cf I, Missions 14 AR du 15 mai 1948, GR, n° 88.

(20) Cf Etienne, R., *Bordeaux Antique*, 1962, 223.

Les fouilles ont été menées au cours du premier trimestre de l'année 1971, à raison d'une journée par semaine, le samedi de préférence, avec l'aide de professeurs et d'étudiants de Brest (21). Elles ont permis de dégager, dans un premier temps, un petit ensemble de bains faisant partie d'une habitation plus vaste dont on reconnaît les traces au Nord et à l'Ouest.

Le plan est parfaitement clair (cf fig. 4) : la forme générale est un carré, comportant un contrefort d'angle au Sud-Ouest, carré lui aussi. Le bâtiment a été établi dans une excavation creusée en sous-sol et les parements internes des murs, plus soignés, descendent plus bas que les parements externes, plus négligés. Les murs eux-mêmes sont construits en moellons de quartz, plus difficiles à tailler que le granit, et une partie seulement du bâtiment comprend des arases de briques. Seule la salle A a bénéficié de cette construction : au nord on trouve une rangée de briques pour une assise de pierres, et au Sud si, à la base, l'alternance est la même, elle passe ensuite à trois assises de pierres pour une assise de briques.

On entrait dans les bains par le Nord : une petite porte central donnait accès au vestibule (B), dont le sol était formé d'un béton blanc posé sur un hérisson de pierres, les murs étant revêtus d'un enduit à fond blanc et traces de couleur rouge.

On descendait de là par une marche en briques dans une petite salle de bains froide, au sol bétonné et aux murs revêtus également d'un enduit peint. La baignoire courte était faite de briques et de tuiles amalgamées par un ciment de tuileau. Le mur Est est percé de deux orifices : l'un, protégé par un *imbrex*, atteignait le niveau supérieur de la baignoire et était destiné à l'arrivée de l'eau, l'autre, plus large, au niveau du sol, conduisait à une tranchée en V, aux versants protégés par des plaques de schiste et dont le fond était garni de *tegulae*. L'ensem-

(21) Je voudrais citer ici, pour les remercier, ceux qui ont participé le plus souvent aux fouilles : Mme M. Poullaouec, Mlle C. Celle, Mlle A.-M. Cariou, M. et Mme Cl. Le Loch, MM. J.-Y. Eveillard, P. Galliou, F. Roudaut, J.-J. Bargain, P. Bouteiller, P. Galès, R. Mellouet, J. Raguenès, E. Le Bris du Rest, M. Vatica Ba, Ch. Perret.

VALY - CLOISTRE

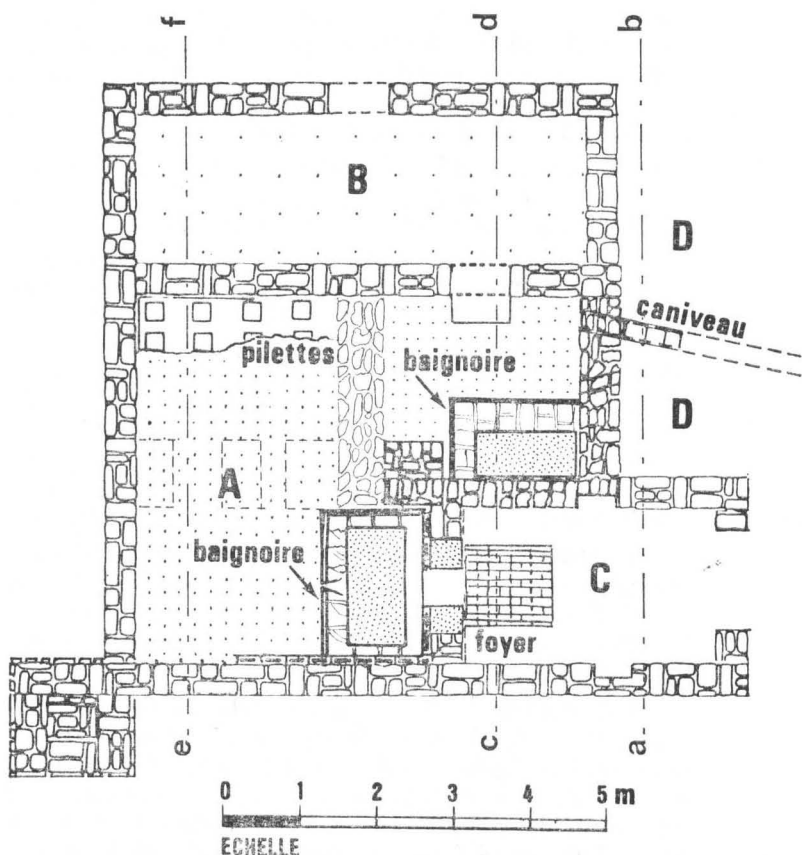
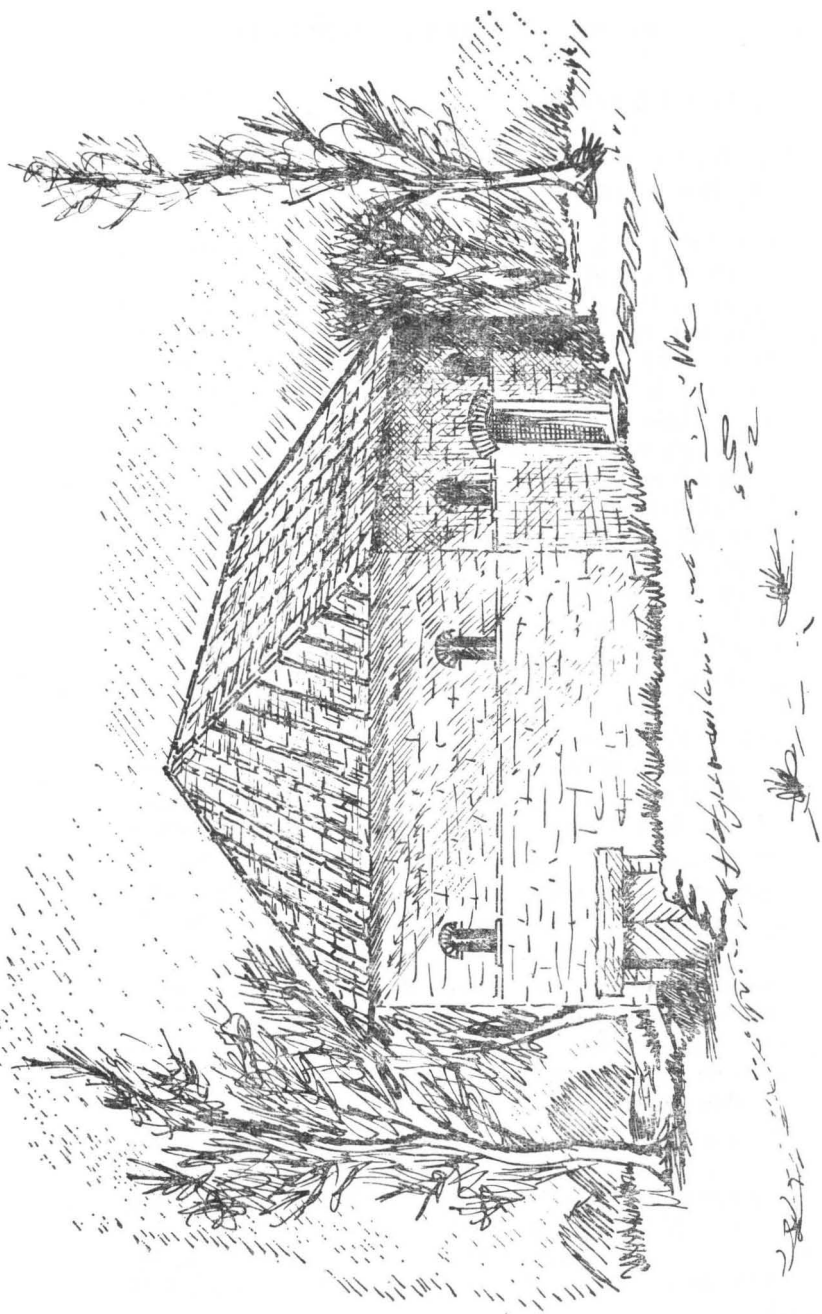


Fig. 4. — Plan des bains du Valy-Cloistre, en La Roche-Maurice.

ble avait été comblé dès l'époque de la construction par des pierres, des débris de tuiles et de poteries, selon le système encore utilisé aujourd'hui du « puits perdu ».

Après le *frigidarium*, on passait dans la salle tiède, la plus endommagée par le bulldozer, et dans le *caldarium*, qui forment avec le *prae-furnium* C, la partie chauffée.

Le *prae-furnium* est installé dans une petite salle rec-



tangulaire à laquelle on accède par une porte à l'Est ; les murs, assez étroits, comportent deux niches symétriques destinées aux montants de la porte de service. Le radier est en briques posées de champ et l'arcade d'entrée d'air chaud, de faibles dimensions, est faite d'une double rangée de briques de construction à encoche de préhension. L'air chaud circulait en sous-sol dans l'hypocauste divisé en deux parties par de gros piliers de briques (60×33 cm) ayant un espacement de 28 cm. Les pilettes de $0,22 \times 0,22$ m sont faites d'une pâte très mal cuite : de couleur beige à l'extérieur, noire à l'intérieur et souvent marquées d'un S double, elles représentent une qualité de briques que nous n'avons jamais rencontrée sur nos chantiers. L'emplacement des tuyaux de chaleur se voit parfaitement sur les trois murs Sud, Ouest et Nord, à l'exception de la partie qui touche la salle froide. Les crampons de fer en T qui servaient à les maintenir sont presque tous en place : les premiers se trouvent au passage du sol bétonné, à 0,72 m du fond de l'hypocauste, bétonné également. On en compte en moyenne 4 en hauteur (le mur le plus haut a 1,48 m.) ; le mur Sud en a 16 rangées, espacées de 17 cm ; le mur Nord, 7 rangées à partir de l'angle. De part et d'autre de la baignoire, au-dessus de l'orifice du *prae-furnium* on en voit deux. La salle chaude est pourvue d'une baignoire en briques et ciment de tuileau portant des traces de peinture rouge.

Nous n'avons pas trouvé trace d'un mur entre la salle chaude et la salle tiède, mais il est probable qu'une cloison, ou une tenture, correspondait à la séparation du sous-sol en deux parties.

Nous disposons, pour essayer de dater la construction et la destruction de l'édifice, des objets trouvés essentiellement en deux endroits : dans le « caniveau », contemporain de la construction, et dans le vestibule, datant de l'abandon du site.

Le caniveau a livré deux monnaies, au contact des *tegulae* du fond, à peu de distance de l'orifice. Ce sont : un *aureus* de Vespasien, du type COHEN I, p. 384, n° 225 et RIC 15, poids : 7,21 gr., daté de 69-71 (cf. photo I, a) et un denier de Trajan, du type Cohen II, p. 41, n° 213, daté de 98 ap. J.-C. (cf. photo I, b), (poids : 3,35 gr.).

La céramique comprend : quelques fragments de coupelles décorées à la barbotine, provenant de la Gaule du Sud ou de Lezoux I, de la poterie sablée, de la *terra nigra* (assiettes, bols), de la poterie commune oxydée (cruches), de la poterie commune carbonifère à décor indigène, de style archaïque (assiettes, ovoïdes, pichets). Il faut y ajouter quelques fragments d'urnes de verre et divers ossements : l'ensemble du lot semble dater de la fin du I^{er} siècle ou du début du II^e siècle ap. J.-C.

Le vestibule a livré, au contact immédiat des tuiles de la toiture effondrée et brûlée, des fragments de mortiers de forme Curle 21, de la fin du II^e et début du III^e siècle, de nombreux morceaux d'amphore DR 20 (Espagne, période autonine), un très beau vase en poterie commune oxydée, reprenant les frises du décor indigène du III^e siècle, un ovoïde en poterie carbonifère. L'ensemble, difficile à dater, ne peut être antérieur à la fin du II^e siècle ap. J.-C. Il convient cependant de préciser qu'une datation au C 14 (GIF-2178) a donné pour l'utilisation du *prae-furnium* la date de 380 ap. J.-C. (± 100). Cette date tardive, encore inexpliquée, doit pourtant être prise en considération, comme des exemples précédents nous l'ont montré. Peut-être s'agit-il d'une réutilisation, mais c'est là une réponse passe-partout.

Ainsi, cette première campagne a permis de dégager un bâtiment thermal très homogène. Cependant ces thermes privés appartiennent à un ensemble plus vaste, comprenant le bâtiment d'habitation et les locaux d'exploitation. Les fouilles se sont poursuivies au cours de l'année mais ne sont pas encore terminées. Pour cette raison, nous réservons à la chronique de l'année prochaine la suite de ce compte rendu.

LE CONQUET, Kermorvan.

Il n'est pas de domaine plus chargé de mystère et d'aventure que celui des souterrains. Qui n'a entendu parler de ces longs boyaux qui relieraient entre eux châteaux et manoirs, sur des kilomètres et par dessous vallées et bras de mer. L'archéologue est porté à douter systématiquement des renseignements ainsi recueillis, qui semblent appartenir plus à la légende qu'à la science.

Pourtant ils sont une réalité : Adrien Blanchet, dans un ouvrage publié en 1921 sur ce sujet, fournit une carte de la répartition des souterrains en France. Le Nord et surtout le Centre-Ouest (Poitou, Saintonge) en sont très abondamment pourvus. Un centre international de recherches d'archéologie chthonienne s'en occupe actuellement et sa section française, la Société française d'étude des Souterrains, dirigée par M. Raymond Mauny, professeur à la Sorbonne, édite une revue, *Subterranea*, qui recense, à l'échelon national, les découvertes dans ce domaine (22).

En ce qui concerne la Bretagne, la carte d'A. Blanchet ne porte que les souterrains-refuges gaulois, et il est bien vrai que, jusqu'ici, toute cachette souterraine creusée dans la terre et non appareillée était donnée comme gauloise et, quand on y trouvait des objets d'époque postérieure, on invoquait la possibilité d'une réutilisation. Pourtant, depuis quelques années, les découvertes de ce type se font de plus en plus nombreuses (23), et il est difficile de continuer à parler en toute circonstance de « réutilisation »

Le 12 septembre 1971, Mme Hélène Desparmet, demeurant au Conquet, me signala la découverte fortuite d'une cache dans la presqu'île de Kermorvan, à 50 m à l'Ouest de l'embranchement qui conduit d'un côté au phare de Kermorvan, de l'autre au fort de l'Ilette. Cette cache avait été entièrement et anciennement comblée avec des dalles de micaschiste, ce qui lui a permis de résister à l'impact d'une bombe tombée à 1 m et dont on voit encore le cratère. Une partie du remblai a été dégagée et laisse voir une voûte en plein cintre et un angle de murs appareillés en pierres sèches. Dans ces murs, deux niches rectangulaires sont aménagées (cf fig. 5, n° III). Parmi les objets retrouvés (tessons, ossements), un fragment d'une grande jatte en poterie séricitique onctueuse (voir infra l'article de M. P.-R. Giot) est orné, sous le rebord, de virgules en coup d'angle. Ce type de vase, la qualité de la pâte et de la cuisson, indiquent une époque voisine de la fin du Moyen-Age (XV^e-XVI^e siècles).

(22) La Société française d'étude des souterrains a son siège à Cortrat - 45.

(23) Cf Pont-Croix, CAAM 1968, 39-40; Quimper CAAM 1970, 83.

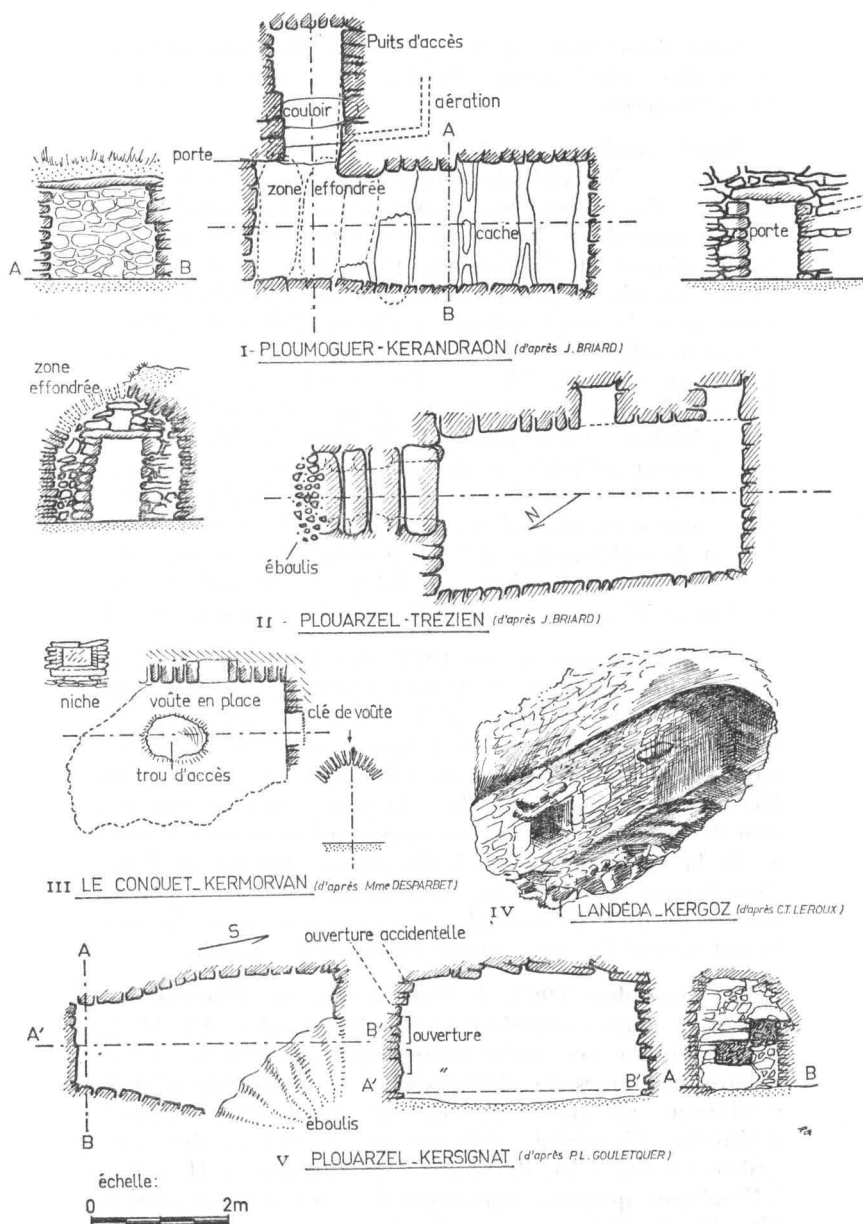


Fig. 5. — Caches médiévales du Léon Occidental

Cette découverte est à rapprocher d'un ensemble de trouvailles relativement récentes et qui concernent le Léon Occidental.

Depuis quelques années, et toujours pour les mêmes raisons — l'activité des engins modernes de terrassement —, des découvertes de souterrains sont signalées par les correspondants locaux des Directions des Antiquités préhistoriques et historiques. Bien souvent nos concitoyens les plus éclairés sur l'archéologie confondent les techniques de construction en pierres sèches du Moyen-Age avec celles de l'Age de bronze, en pierres sèches également, et celles de l'Age du fer, et il faut bien dire que la ressemblance est très étroite et peut égarer plus d'un non-spécialiste. C'est pourquoi l'équipe de M. Giot est très souvent sollicitée et les interventions sur ces types de construction sont dues à MM. Briard, Gouletquer, Leroux, plus qu'à moi-même. Je voudrais citer en exemple l'esprit de collaboration qui règne entre nous et remercier ces chercheurs qui n'ont pas hésité à me remettre les dossiers qu'ils avaient constitués au prix d'un dur travail.

Au Conquet encore, en 1964, rue Kennedy, dans un terrain appartenant à M. Marcel Le Bars, inspecteur des P. et T., (Park-ar-Poulfos, n° 478 A de l'ancien cadastre), un caveau voûté de 6 m de longueur sur 3 m de largeur environ, et d'une hauteur de 1,80 m a été mis au jour. Une photographie parue dans la presse montre une section de la cave : les moellons sont empilés jusqu'à l'amorce de la voûte en assises horizontales, sans aucun liant. Pour former le cintre, les voussoirs sont relevés progressivement jusqu'à la verticale. Quelques ossements de porc furent retrouvés, mais aucun fragment de poterie.

En septembre 1967, à Kerandraon, en Ploumoguier, près d'un ancien manoir (parcelle 402, section A), M. J. Briard fouilla une cache comprenant un caveau rectangulaire, aux murs de pierres sèches et un couloir d'accès conduisant au puits d'entrée et muni d'un conduit d'aération. L'ensemble était couvert en grosses dalles de schiste (cf fig. 5,1), de type « mégalithique ». Il trouva à l'intérieur quelques fragments de poteries médiévales à pâte jaune dont un couvercle de marmite à bouton de préhension, et un fragment de poterie séricitique.

A Trézien, en Plouarzel, en juillet 1970, M. J. Briard fut à nouveau appelé pour une découverte du même genre. La presse signala des tombes de l'âge du bronze, alors qu'il s'agissait d'une chambre souterraine médiévale. Le plan (cf fig. 5, II) évoque celui de Ploumoguer : un caveau rectangulaire de $3,20 \times 1,60$ m, aux murs de petits moellons de granit, sur 1 m de haut. La couverture était formée d'une voûte dont la flèche avait de 40 à 50 cm. Chaque arc était composé d'une vingtaine de voussoirs en petits moellons de granit et de schiste. La hauteur maxima du caveau devait à peine dépasser 1,50 m, permettant tout juste la station debout. Les parois présentaient du côté Sud-Est deux petites loges rectangulaires aménagées dans les murets, d'une quarantaine de centimètres de largeur et de hauteur et profondes de même, à environ 80 cm de hauteur. Une petite annexe permettait la sortie : elle se composait d'une porte d'1 m de haut et 55 cm de large avec un petit linteau de schiste. Au-dessus était une construction rectangulaire avec une petite fenêtre médiane, supportant le départ de la voûte de couverture. Cette porte menait dans un petit souterrain recouvert de quatre dalles, qui lui-même devait conduire au puits d'accès qui ne put être dégagé. L'urgence des travaux d'adduction d'eau qui avaient permis la découverte ne laissa pas le temps de débayer entièrement le caveau et aucune poterie ne fut retrouvée, mais, par sa structure, cette cache appartient à la série que nous décrivons ici.

A Plouarzel également, l'actif correspondant de M. Giot, M. Morvan, signala au mois de septembre 1971, une nouvelle découverte du même type à Kersignat, chez M. Jézéquel, n° 525, section L du cadastre. La fouille fut confiée à M. Gouletquer. Le caveau, de forme subrectangulaire, n'a pu être entièrement vidé. Il mesure 4 m de long, sur 1 à 2 m de large, et 2 m de haut au centre. Les murs sont faits de moellons et la couverture de petites dalles posées côte à côte. Sur le petit côté du caveau, deux niches rectangulaires avaient été anciennement comblées (cf. fig. 5-V). A 10 m de là, en nivelant le sol d'un hangar, M. Jézéquel découvrit une excavation circulaire où étaient mêlés dalles de pierres, débris d'ossements, et de très nombreux fragments de poterie. Cette poterie com-

prend des plats épais, des marmites à flanc abrupt et à marli, portant presque toujours des traces de suie à l'extérieur. Certaines sont vernissées à l'intérieur et la couleur du vernis va du vert foncé au vert jaune, d'autres ont cette pâte blanche micacée décorée de pressions de doigts que l'on trouve dans les châteaux forts (24). Par contre, la poterie séricitique onctueuse en est absente.

A Landéda, au lieudit Kergoz, (n° 209, section AE du cadastre révisé en 1962) un rouleau compresseur nivelant une cour de ferme tomba dans une excavation. M. C.-T. Le Roux visita les lieux et prit quelques photos : celles-ci montrent (cf. fig. 5-IV) les mêmes murs de pierres sèches, les mêmes niches rectangulaires et des pierres formant étagères.

Ajoutons à cet inventaire partiel que, sur l'indication de M. le colonel Durand, le même C.-T. Le Roux fouilla au mois d'octobre 1971 un souterrain de type gaulois à Gorre-Minihy, en Porspoder et qu'il y trouva, en plus d'une serpette de fer, d'abondants fragments de poterie médiévale, séricitique et micacée.

Ainsi, en peu de temps, c'est toute une série d'édifices d'un nouveau type, relativement concentrés du Conquet à Guissény, qui se révèle à nous. On peut même ajouter que la lacune apparente de la région de Ploudalmézeau est comblée par une communication du regretté Dr L. L'Hostis à M. P.-R. Giot. Celui-ci m'a communiqué, en effet, une liste de caches de la région de Ploudalmézeau, qui n'ont pu être vérifiées mais qu'il peut être utile de signaler à nos confrères. On y trouve notamment :

SAINT-PABU : Ruellou

PLOUDALMEZEAU : Treouelan, Runob, Kernevez

PLOUGUIN : Pont-Goel-Yann

LANRIVOARE : Camp.

Il faut cependant distinguer plusieurs types à l'intérieur de cette série : la simple cachette sommairement creusée dans la terre, à la manière gauloise, quand il ne s'agit pas de souterrains refuges de la Tène découverts

(24) Cf Danguy des Déserts, M.-C., *Le château de Joyeuse-Garde*, dans BSAF 1970, 83.

par hasard et réutilisés (Saint-Yves en Guissény, Gorre-Minihy en Porspoder) (24 bis), la cache aux murs appareillés en pierres sèches, couverte de grosses dalles ou voûtée en plein cintre, comportant niches ou étagères, le véritable souterrain mesurant plusieurs dizaines de mètres mais possédant les mêmes caractéristiques de construction (25).

Pour dater ces vestiges, nous avons presque toujours de la poterie : soit la céramique onctueuse (séricitique), soit la céramique à impressions de doigts, soit la poterie vernissée, mais la chronologie de ces vases n'est pas encore suffisamment précise. On peut seulement dire qu'elle est plutôt tardive, du xiv^e au xvi^e siècle, avec des nuances.

Dans un cas cependant, nous connaissons une trouvaille de monnaies. J'ai signalé, il y a quelques années (26), la découverte, dans un souterrain refuge à une seule salle, à Prat-Loas en Plouzané, d'une bourse de cuir contenant 18 pièces. Elle a fait l'objet d'un article de Mme F. Dumas (27) où celle-ci établit qu'il s'agit de jetons du xvi^e siècle, provenant de Nuremberg et perdus entre 1558 et 1568.

Il n'y a pas contradiction entre la poterie et ces jetons. Si l'on pense à la période difficile que fut la seconde moitié du xvi^e siècle pour le Léon Occidental, avec la série de guerres civiles et étrangères qui ont bouleversé la Bretagne à cette époque, on ne sera pas surpris que les paysans aient éprouvé le besoin soit d'utiliser des cachettes gauloises découvertes fortuitement, soit d'en construire de nouvelles. Cela s'apparente quelque peu à la manie qu'ont de nos jours certains particuliers, aux Etats-Unis notamment, de se préparer des abris anti-atomiques.

(24 bis) M. C.-T. Leroux me fait remarquer que, tant par son plan presque carré, que par sa coupe en ogive, ce dernier souterrain semble être une pure création médiévale.

(25) Le souterrain de Pont-Croix (cf n. 23) allie le plafond en dalles de schiste et la voûte de plein cintre.

(26) Cf Sanquer, R., *Les antiquités de la région de Plouzané*, dans BSAF 1966, 17-24.

(27) Cf Dumas, F., *Trouvaille de Prat-Loas, en Plouzané*, dans Bull. Soc. fr. Num., nov. 1966, 96.

Mais la disposition littorale de ces cachettes me fait plutôt penser à un danger venu de la mer. Il faut d'ailleurs ajouter qu'une autre partie du Finistère, côtière elle aussi, possède les mêmes cachettes : il s'agit du Cap-Sizun, où l'étude amorcée ici devra être poursuivie (28). Or, c'est justement le 23 juillet 1558 que l'amiral anglais Clinton et le hollandais Waaken, à la tête de 170 vaisseaux, débarquèrent sur la plage du Conquet, aux Blancs-Sablons et détruisirent le port breton, alors beaucoup plus actif qu'aujourd'hui. Récemment encore on trouvait dans les murs des maisons, des boulets de pierre datant de cette attaque. Or la plage des Blancs-Sablons se trouve à proximité immédiate de la cache de Kermorvan, et au centre de la zone de plus grande densité de ce type de caveaux.

Cela n'exclut pas, d'ailleurs, une occupation soit antérieure, soit surtout postérieure. Ces cachettes sont le lieu idéal pour camoufler la cargaison des contrebandiers, et certains ont voulu en faire également des abris pour les prêtres à l'époque révolutionnaire. Il faut cependant bien marquer que, dans tous les cas, le souvenir de l'existence de tels vestiges avait été complètement oublié.

Quelle que soit la solution que l'on adopte, elle reste entachée d'un romantisme facile et pour cela demande que l'on conserve un esprit critique toujours en éveil.

LE JUCH, Bourg, Lezarlay.

Le sommet de la butte qui porte l'ancien château des barons du Juch a été aplani cette année par son actuel propriétaire. On y a retrouvé, au pied des murs médiévaux, d'abondantes quantités de poteries onctueuses-séricitiques. Les formes représentées sont les mêmes qu'ailleurs : galetières, marmites à marli. On y voit également un récipient à trépied. M. Y. Tanneau signale par ailleurs la trouvaille d'un carreau de dallage historié.

(28) MM. E. Guibourg et E. Le Bris du Rest ont bien voulu me signaler plusieurs souterrains du même type dans le Cap-Sizun, notamment à Kervreac'h, en Audierne, au château d'Audierne, aux Capucins d'Audierne, à Lezongart, en Esquibien, à Kerglogay, en Plouhinec, à Lezurec, en Primelin. La presse a fait connaître en 1970, la découverte d'un souterrain identique à Goulien.

A Lezarlay, il y a quelques années, on a retrouvé en drainant une prairie un lot d'une douzaine de pièces de vaisselle d'étain : assiettes, plats, bols à oreilles, qui m'ont été aimablement communiquées par leur propriétaire. Des photographies des divers poinçons ont été prises et serviront à une meilleure connaissance des maîtres-artisans de l'étain en Bretagne, dont aucun catalogue n'a jusqu'ici été dressé. Un nom, gravé au poinçon, se retrouve sur de nombreuses pièces, celui de J. Bariou. D'après M. L'Abbé Castel, que je remercie ici, la seule indication chronologique que l'on puisse donner est que ces pièces sont antérieures à l'édit de Colbert sur les étains.

Voici encore, après les caches souterraines, un nouveau témoignage de l'insécurité des campagnes aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles.

LOGONNA-QUIMERC'H

En compagnie de notre confrère M. Le Gall, secrétaire de mairie à Pont-de-Buis, j'ai visité le site charmant et calme de l'ancienne commune de Logonna-Quimerc'h, dominant le cadre admirable d'un méandre de l'Aulne. Il n'est pas étonnant que les Romains s'y soient installés. J'ai pu vérifier que les trois sites signalés jadis (29) révélaient encore des fragments de tuiles romaines. L'un se trouve au-dessus du bourg, à 500 m environ, les deux autres près du bas de la pente qui mène à la rivière.

PLOMODIERN, Riblé (1,4 - NO), Porz-ar-Vag (5,0 - SO).

Une reconnaissance aérienne au-dessus du Menez-Hom, effectuée grâce à l'obligeance de mon collègue G. Henry, ancien président de l'aéro-club de Brest, m'a permis de repérer, au Nord du Riblé, sur les pentes de la « montagne », une structure ancienne comportant une grande abside à l'Est, précédée d'une allée rectangulaire. Les photographies prises sont particulièrement nettes car les vestiges venaient d'être arasés et rien ne poussait à cet emplacement.

Une enquête au sol, en compagnie de M. Donatien Laurent, dont la connaissance du breton et la science de l'interview m'ont été d'un grand secours à cette occasion

(29) Cf. P. du Ch., 191.

et dans d'autres circonstances, nous a appris que c'est à cet endroit même que M. Halna du Fretay avait fouillé vers 1895 et qu'il y avait trouvé des poteries. Comme, par ailleurs, M. Halna du Fretay a signalé avoir fouillé les vestiges d'un temple romano-celtique, dont il donne le plan, dans la commune de Plomodiern, sans le localiser avec plus de précision que « sur les pentes du Menez-Hom », il est permis de se demander s'il ne s'agit pas de la même fouille. Cependant les traces correspondent plus à un enclos à bestiaux de la Tène III qu'à un temple celtique, dont on ne retrouve guère le plan au sol (30).

Détail amusant, que nous devons à un cultivateur du Rible, qui le tenait lui-même de son père, c'est à l'occasion de cette fouille que fut composée la chanson bretonne « Herveic-beg-du » (Petit Hervé tête noire), très connue dans la région (31), et qui se moque des « chercheurs de trésor ».

D'autre part, sur la plage de Porz-ar-Vag, au sud de Lestrévet, on note, au sommet de la micro-falaise qui borde le rivage, une poche de débris romains (tuiles, poteries). Parmi ces débris, quelques fragments de terre cuite oxydée évoquent de petits récipients quadrangulaires analogues aux augets à sel, mais plus épais.

PLONEOUR-LANVERN, Languivoa (2,3 - E).

P. du Chatellier signalait à 150 m au nord de la chapelle de Languivoa, une butte très élevée avec beaucoup de tuiles à rebord. J'eus l'occasion, en compagnie du chanoine Nédelec, notre regretté président, de me rendre compte que la butte avait beaucoup perdu de sa hauteur, mais qu'on y trouvait encore de nombreux fragments de tuiles.

Aussi lorsque M. J. Philippe, animateur du Cercle géologique et archéologique de Plomelin, me proposa pour aguerrir sa courageuse équipe, d'obtenir du propriétaire

(30) Le plan du temple de Plomodiern a été donné récemment dans *Documents de l'Histoire de la Bretagne*, sous la direction de J. Delumeau, 1971, 52, fig. 25.

(31) Chanson donnée *in extenso* dans J. Thomas, *Plomodiern*, en Porzay, 1966.

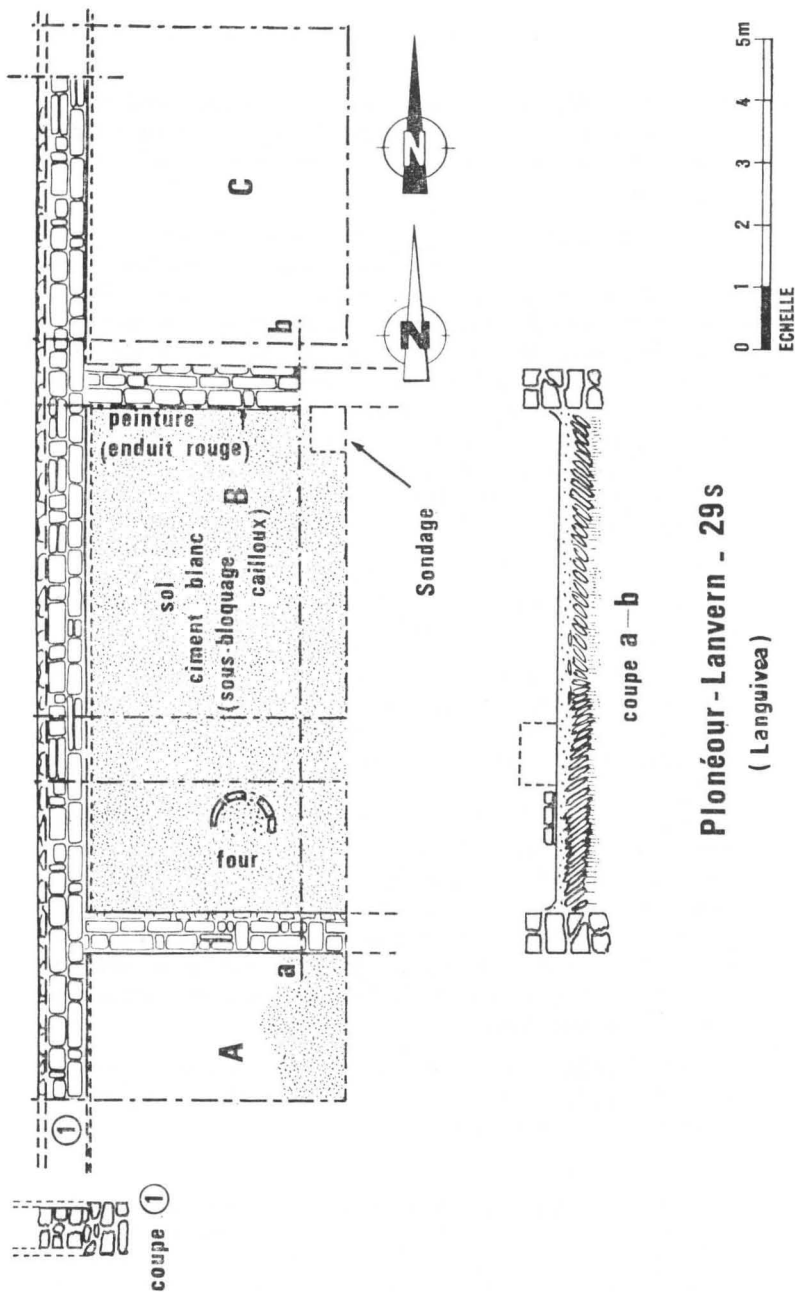


Fig. 6. — Villa gallo-romaine de Languivoa, en Plonéour-Lanvern (état au 2 mars 1971).

du terrain, M. Daniel, l'autorisation d'entreprendre un sondage avant les labours de printemps, je m'en ouvris à M. Bousquet, directeur de la circonscription, qui donna son accord.

Travaillant dans de dures conditions pendant la première quinzaine de février 1971, cette équipe mit au jour une longue façade de plus de 15 m, orientée parfaitement Nord-Sud. Deux murs de refend délimitaient au moins trois grandes salles, dont l'une a 8,20 m de largeur. Le sol bétonné repose, comme à l'accoutumée, sur un hérisson de cailloux, et les murs ont une largeur de 0,64 m, avec décrochement interne et externe. Les murs portaient jadis un décor peint avec un bandeau rouge-brun à la base et un décor géométrique polychrome sur fond blanc au-dessus. (cf fig. 6).

Dans la salle Sud, un foyer en demi cercle est formé de briques mises bout à bout et l'intérieur comprend plusieurs couches d'argile recuite.

Mais cet ensemble se trouvait à 25 cm seulement de la surface du champ, chaque année remué par la charrue : les murs n'ont plus qu'une seule assise au-dessus du sol cimenté, et il n'est pas étonnant qu'aucune trouvaille d'objet mobilier ne soit à signaler. Cependant, dans un sondage profond, à 30 m à l'Est des murs, M. J. Philippe a trouvé un fragment de statuette en terre blanche portant les cercles caractéristiques du style de Rextugenos et un tesson de poterie commune grise, orné à la molette, comparable à la céramique du niveau augustéen de Kerilien en Plounéventer. Un couvre-joint (imbrex) mesure : 45,5 cm de long et 16 cm de large. C'est une taille supérieure à la moyenne.

Cette fouille sera poursuivie en 1972 et nous espérons que M. Philippe pourra nous livrer le plan complet de la villa et sa chronologie (32).

(32) Ont participé à ces fouilles : Mmes et Mlles A. Le Merdy, L. Danion, Ch. Le Du, A.-M. Le Bris, D. Philippe, M. Cimmino, MM. Al. Feunteun, G. Le Merdy, L. Dornic, L. Danion, J.-P. Le Bihan, L. Nédélec, Deudet, J. Philippe. Ils méritaient d'être cités et félicités.

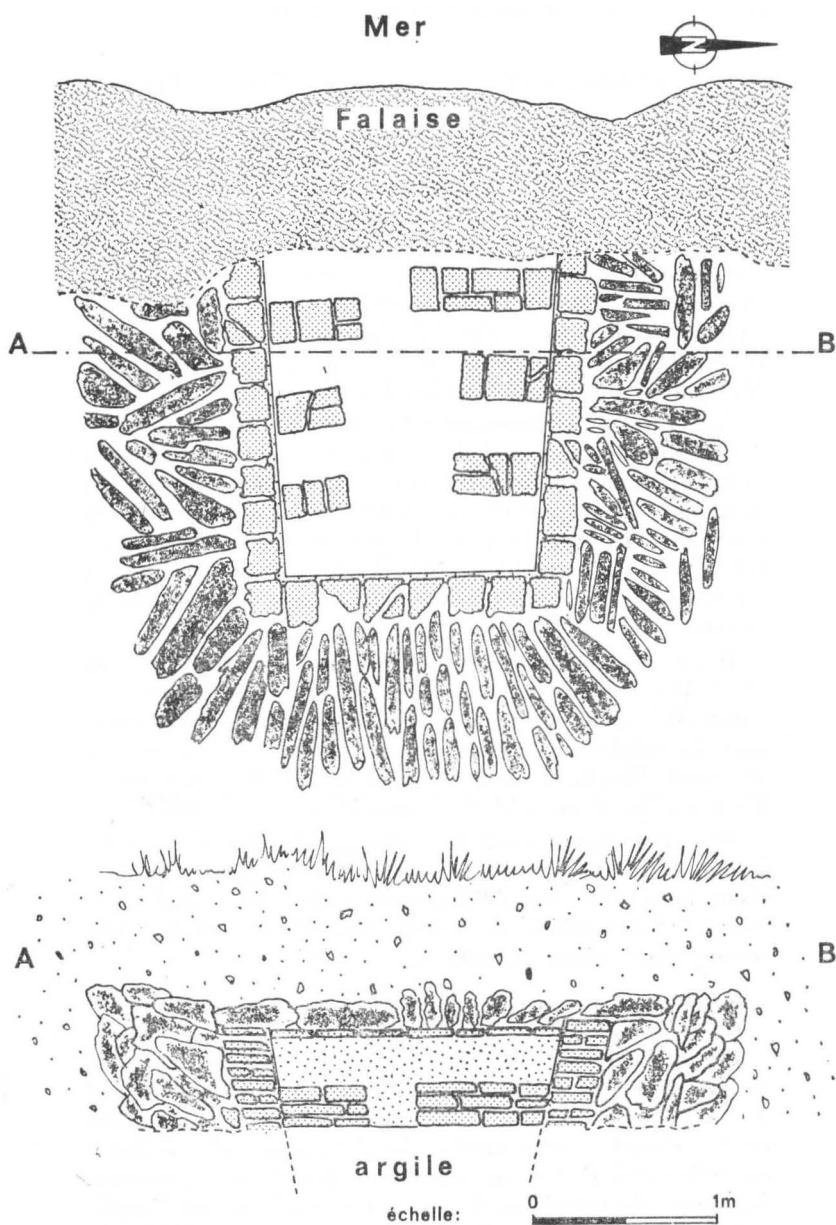


Fig. 7. — Plan du four de Sainte-Anne-La-Palud, en Plo-névez-Porzay.

PLONEVEZ-PORZAY, Sainte-Anne-la-Palud, Camezen
(4,7 - O).

M. et Mme Trellu ont eu l'extrême gentillesse de me laisser effectuer un sondage dans le jardin de leur villa située sur les bords du ruisseau de Trefeuntec. Les deux rives de cet estuaire ont livré des restes romains : sur la pointe Ouest, on remarque encore des fragments de tuiles à rebords et des moellons de construction. Des cuves de salaisons y ont été signalées, et une monnaie de Constantin. D'ailleurs, en construisant la maison de M. Trellu, une meule à grains fut découverte.

Sur la pente extrêmement raide de la falaise, à 5-6 m au-dessus du niveau actuel de la mer, on voit, creusée dans la roche, une cuve rectangulaire dont la surface interne est recouverte d'un enduit de tuileau. A l'intérieur de la cuve on remarque la base de petites arcades de briques (cf fig. 7). L'ensemble a subi l'action d'un feu intense. La cuve était remplie d'une argile compacte, sans aucun tesson.

Il est aisé de reconnaître dans cette structure un four de tuilier romain, mais son emplacement est curieux : construit face à la mer, l'ouverture devait être creusée dans la falaise elle-même. D'autre part, il n'y a pas de gisement d'argile à proximité, ni de résidus de cuisson. Peut-on dire alors qu'il s'agit bien d'un four à tuiles ?

Nos confrères qui ont lu l'ouvrage de Bachelot de La Pylaie édité récemment par notre Société, pourront aisément reconnaître un édifice comparable dans celui qu'il décrit à Saint-Julien, au sud de Saint-Brieuc, et que personne, alors, n'avait identifié.

PLOUGUERNEAU, Kerazan-Vras (4,0 - NO).

M. J. Corre possède depuis peu, à Kerazan-Vras, sur la rive droite de l'Aber-Wrac'h, à peu de distance au sud de la chapelle de Saint-Cava, une maison et un jardin qu'il entreprit, cette année, de débarrasser d'une butte encombrante. Il trouva parmi les déblais de nombreux fragments de poterie ancienne et parvint à un sol d'argile durcie. Il me le signala par lettre et, avec l'aide de P. Galliou, nous pûmes y faire un sondage rapide, limité par la présence d'un talus et d'une propriété voisine.

Nous avons mis à découvert une portion de mur en pierres sèches, à parement interne de grandes dalles plates, dans le style des maisons de la Tène III, comme celle que l'on peut voir dans l'île Gaignoc, à Landéda (33). Au pied du mur, un foyer contenait des cendres, des coquillages et quelques tessons en poterie carbonifère de la période gauloise ou augustéenne. Un datage au C 14 est en cours actuellement, par l'intermédiaire de M. Giot et de Mme Delibrias.

Dans les déblais qui recouvraient cette habitation, la poterie est plus récente de deux siècles : poterie carbonifère, terra nigra, sigillée (formes Drag. 37, 46). Un fragment de bol Drag. 37 qui a subi l'action du feu porte un décor à arcatures avec, à l'intérieur, un homme nu à droite (0.688) et un petit cerf courant à droite (0.1732 A), soit le style de Lezoux, dans la seconde moitié du II^e siècle.

La trouvaille est peut-être mince, mais le lieu a son importance : c'est là en effet que Le Men plaçait la capitale des Osismes, Vorganium et c'est là aussi qu'aboutit la grande voie romaine de Carhaix à l'Aber-Wrac'h, authentifiée par le milliaire de Kerscao, en Kernilis. C'est également là un des points d'aboutissement possibles de la route qui figure dans la carte de Peutinger, de Vorigium à Gesocribate.

D'ailleurs, Paul du Chatellier (34) avait déjà signalé, près de la chapelle de Saint-Cava — il dit Saint-Cadou en réalité — des tuiles romaines, des substructions nombreuses et une belle monnaie d'or gauloise. Nous avons donc simplement localisé ces ruines avec plus de précision.

Sans vouloir entrer dans une querelle byzantine, notons que pour la première fois nous avons établi nettement l'existence à cet emplacement, d'un habitat pré-romain et romain. Les fondations se poursuivent dans le champ voisin et je ne serai pas étonné que la pointe de Kerazan, qui commande l'entrée de l'Aber-Wrac'h, et qui est aujourd'hui couverte de landes où l'on devine des monticules, ait été jadis le siège de quelque village gaulois,

(33) Le plan d'une des maisons de l'Âge du Fer à Gaignoc est donné dans *Documents de l'histoire de la Bretagne*, supra 37.

(34) Cf. P. du Ch., 136.

puis romain, ou d'une agglomération plus importante, qui fut peut-être Gesocribate.

PLOUIGNEAU, Lannidy (10,0 - O.).

Entre La-Croix-Rouge et Lannidy, M. Ascoët a découvert des tuiles romaines à pâte blanche, des tessons de poterie commune antique et médiévale, surtout oxydée.

PLOUNEVENTER, Kerilien (7,0 - N.).

M. Mesmeur, professeur au C.E.S. de Landivisiau, possède une belle collection de poteries romaines, d'objets divers, qu'il a recueillis sur le site de Kerilien, lorsque, en 1942, il y occupait ses loisirs de réfractaire au S.T.O. Il conserve en particulier deux monnaies de bronze, l'une de Vespasien, l'autre de Faustine Junior, toutes deux très usées.

PONT-CROIX, Kervenennec (3,5 - O.).

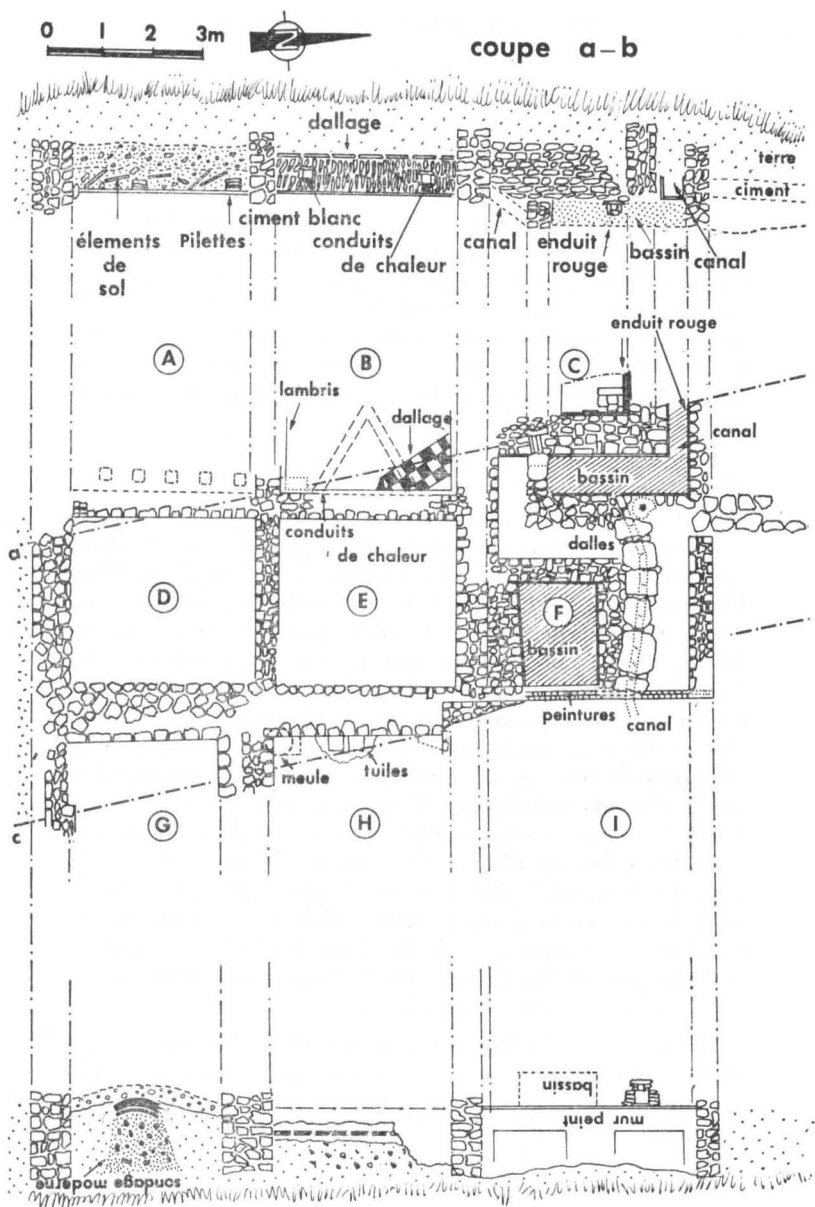
Le 20 février 1971, j'étais averti par un de nos confrères de la Société archéologique dont l'intérêt pour les vestiges anciens de sa région ne se dément pas, M. Hubert, secrétaire de mairie à Pont-Croix, de la mise au jour fortuite, par un bulldozer traçant un chemin rural dans le cadre du remembrement, d'une construction gallo-romaine, avec substructions, murs, tuiles, briques, etc..., au lieu-dit Kervenennec.

Le nom de Kervenennec est loin d'être inconnu des archéologues finistériens : les auteurs de répertoires — Flagelle, Le Men, du Chatellier — y ont mentionné un « camp » romain avec substructions, aire de béton, tuiles, poteries, statuettes, monnaies et un bracelet en or. Une belle statuette en terre blanche de style celtique, portant la signature du potier REXTUGENOS, et une monnaie de Constantin II y ont été découvertes également (35).

J'ai donc prévenu l'entrepreneur chargé des travaux, M. Rohou, de Pouldergat, d'avoir à surseoir à l'achèvement de l'empierrement de la route, ce qu'il accepta de fort bonne grâce, afin que nous puissions effectuer une fouille de sauvetage.

La situation des lieux est la suivante : à 150 m au

(35) Cf. P. du Ch., 303 ; Flagelle, 66 ; Le Men, 139 ; B.S.A.F. 1904, 104/191 ; 1919, XIII-XVI.



coupe a-b

Fig. 8. — Villa gallo-romaine de Kervénennec, en Pont-Croix (plan et coupe au 1-4-71).

Sud-Ouest du village de Kervenennec, le site forme la limite communale avec Esquibien, où se trouve, à 500 m au Sud, le camp protohistorique de Suguensou, récemment classé comme monument historique (36).

L'établissement romain est placé exactement dans l'axe de l'estuaire du Goyen, la rivière d'Audierne, dont nous signalons ci-dessus les cuves de salaisons. Un des champs voisins porte le nom de Toul-Tan (le trou du feu) et a pu servir d'emplacement de signal lumineux pour guider les navires entrant dans la rivière. Un sondage ancien dans le site (cf coupe C-D, fig. 8) a dû avoir le même but.

L'établissement romain est compris dans un carré de 100 m de côté environ, délimité par un talus et un fossé extérieur (limite de communes), ce qui a pu lui mériter le nom de « camp romain », mais on sait que de nombreuses exploitations rurales avaient la même disposition. Une ancienne route, dite « voie romaine », reliant Pont-Croix à Audierne, écorne le coin Nord-Est de ce quadrilatère, ce qui laisse penser que la voie est postérieure au talus. A l'intérieur de ce carré, au moment des labours, on trouve de nombreux fragments de tuiles et de poteries, mais c'est dans la partie Sud que l'on repère une élévation de terrain, de direction Est-Ouest, correspondant aux bâtiments principaux. C'est cette « butte » qui a été entamée, dans le sens Nord-Sud, par le bulldozer, au travers des parcelles dites « Corniguelen-Bihan » (la petite corne) : le quadrilatère a en effet une petite excroissance en forme de corne à cet endroit précis — n^{os} 690-691 du cadastre — appartenant à M. Yves Le Bris du Rest, et exploité par M. Le Corre, sous la forme assez rare de nos jours du « domaine congéable ».

A notre arrivée, il nous apparut bien vite que le bulldozer avait traversé de part en part une magnifique villa romaine, sur 13 m de longueur et 5 m de largeur (cf. plan ci-joint) éventrant et détruisant totalement trois salles successives dont les débris se retrouvent aux alentours : restes de béton de tuileau, grosses pierres de granit formant les côtés d'un *praefurnium*, dalles de placage calcaires, pilettes d'hypocauste, etc... Les murs des sal-

(36) Par décision du 27-5-1970.

les voisines, à l'est et à l'ouest, ont été également entamés, l'axe de pénétration du bulldozer ayant été légèrement différent de l'orientation des murs. Notre thème de travail fut relativement simple : 1° Etudier ce que le bulldozer avait laissé à l'emplacement de la route : fondations des murs, restes des sols, etc... 2°) Aménager de chaque côté de la tranchée une coupe pour essayer d'établir quelle était la succession des couches et obtenir quelques éléments de datation ; 3° Protéger ensuite les deux coupes des dégradations possibles, en recouvrant les points fragiles de plastique, de branchage et de terre, dans l'attente de la fouille définitive.

Le plan ci-joint résume le résultat de nos travaux : il présente au centre l'emplacement de la route, les fondations des murs et les structures repérées avec, de part et d'autre, les deux coupes que nous avons pu dégager. Il y a neuf salles en tout, et les murs sont parfaitement orientés par rapport au nord.

La salle A est bâtie sur un hypocauste classique, à pilettes carrées plus petites que la normale ($0,17 \times 0,17$ m), supportant de grandes briques ou *pilae* et un sol de béton de tuileau, anciennement effondré en grandes plaques visibles dans la coupe. Ce béton était ensuite recouvert de dalles de calcaire blanc. Les murs étaient ornés d'un enduit peint où dominant, sur un fond blanc, des lignes jaunecre, en tous sens.

La salle B est construite sur un hypocauste à conduits rayonnants : on aperçoit dans la coupe la section de deux conduits qui aboutissaient aux angles et convergeaient vers le centre de la pièce. Le sol, en béton de tuileau, est recouvert d'un damier d'ardoises sombres et de calcaire blanc, formant au moins un dessin hexagonal. La base des murs est revêtue d'un lambris de plaques calcaires et, au-dessus, d'un enduit peint, différent de celui de la salle A par son style.

La salle C était la piscine froide : elle ne repose pas sur un hypocauste. Un épais enduit de ciment de tuileau recouvert de plaques calcaires assurait l'étanchéité des murs. Le plafond portait un décor assez fréquent en Armorique : sur un enduit de ciment, une mince couche de plâtre à consistance très friable porte des dessins géométriques colorés sur lesquels des coquillages sont plaqués

(cf. fig. 9). Un examen attentif montre que les couleurs ont été mises dans un premier temps, formant des sortes d'étoiles en jaune, bleu, rouge, brun. Ensuite, des espèces de coquillages, choisies pour leur reflet rougeâtre ou bleuâtre — *tellina tenuis* ou *donax vittatus*, dites aussi olives de mer (37) — ont été imbriquées sur la peinture. Enfin, dans un troisième temps qui semble bien postérieur, le tout a été recouvert d'un badigeon grisâtre, si bien qu'aujourd'hui les coquillages, en se brisant, nous restituent la couleur d'origine, le badigeon formant les lignes intercalaires.

Le conduit d'écoulement de la piscine est visible dans la coupe, sous le sol.

La salle D, complètement arasée par le bulldozer, conserve au sol une couche de cendres et doit avoir abrité le *præfurnium* : les deux masses de granit signalées plus haut en proviennent certainement.

La salle E montre seulement la semelle des murs et des restes d'un sol de béton blanc. On ne peut connaître sa destination. Le dessin des murs, au niveau des fondations, laisse d'ailleurs présager une histoire compliquée : murs d'épaisseur variable, parementés d'un seul côté, d'orientation différente, etc...

La salle F, dont la partie supérieure était revêtue d'un enduit peint à fond blanc et panneaux bruns (cf. coupe), nous montre en sous-sol l'organisation de l'évacuation des eaux usées : un canal, recouvert d'un enduit rouge imperméable, suit au nord le mur extérieur de la villa et vient se déverser dans un bassin rectangulaire qui reçoit, d'autre part, le canal de vidange de la piscine. Vers l'est, un petit égout, formé de conduits rectangulaires en terre cuite placés dans un caniveau de pierres et briques recouvert de grandes dalles de granit, de schiste ou de briques, traverse le mur de la salle F et se dirige vers l'extérieur, à l'est (38).

(37) Je dois ces précisions à M. A. Lucas, professeur à la Faculté des Sciences de Brest. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de mes remerciements.

(38) On trouve le même type d'égout dans la grande villa de Bauselonne, à Mettet (prov. de Namur - Belgique), datée de la fin du I^{er} siècle après J.-C. à 275 après J.-C., cf. de Maeyer, *Romeinsche Villa's in België*, 196-197.

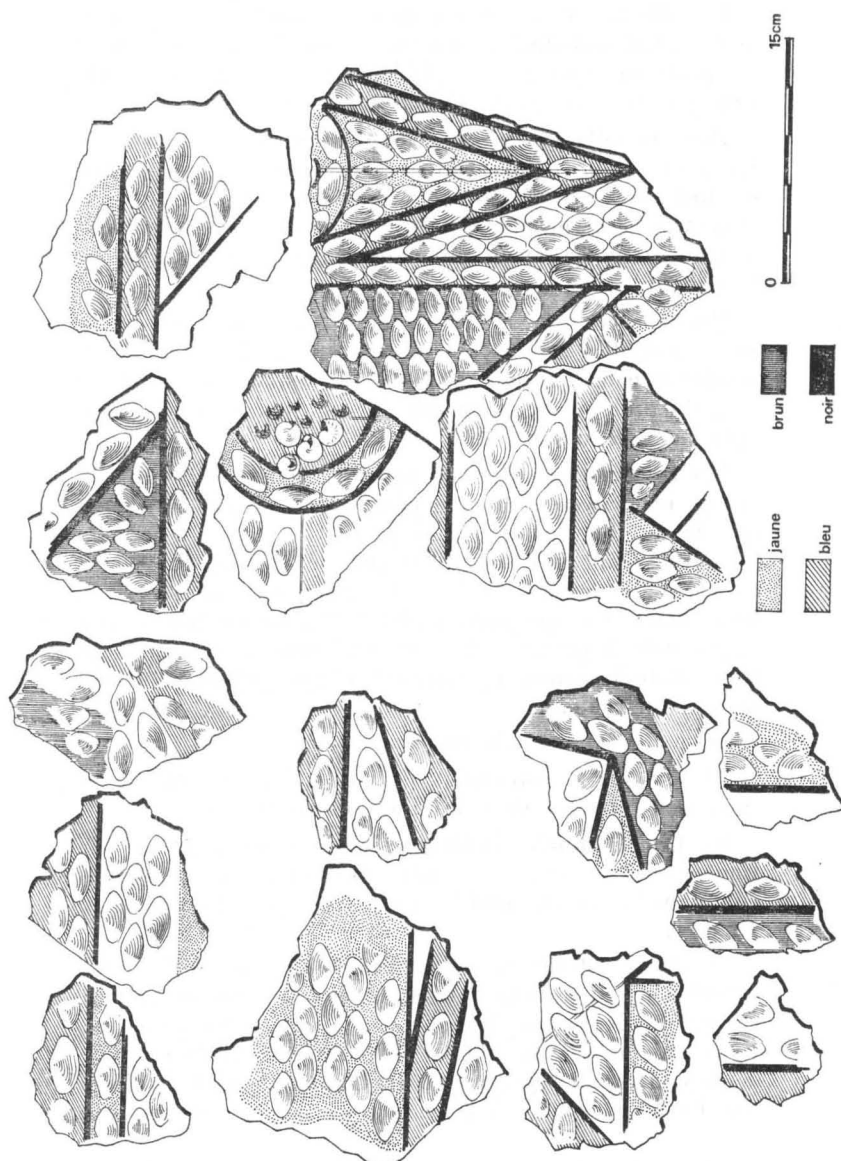


Fig. 9. — Fragments d'enduit incrustés de coquillages, à Kervénennec, en Pont-Croix.

La salle G est une dépendance du *prae-furnium* où l'on voit des traces de fouilles anciennes : on distingue en coupe un puits au fond duquel plusieurs couches de bois brûlé superposées témoignent d'un feu ancien.

Dans la salle H, la coupe montre un double dallage de tuiles et briques superposées et enrobées dans un ciment de tuileau. Dans l'angle sud, à cheval sur le mur qui reste très bas, une meule de granit de 50 cm de diamètre se trouvait posée, ayant imprimé sa marque circulaire sur le ciment.

Quant à la salle I, elle se trouve encore entièrement sous les déblais et n'a pas été entamée par le bulldozer. Il semble que le mur nord-sud se prolonge vers le nord au-delà du prolongement normal du mur ouest-est pour former l'amorce d'une aile.

Les conclusions que nous pouvons tirer de ce bref sauvetage ne peuvent être que provisoires : il semble certain que le bulldozer a écorné la partie orientale d'une villa se développant sur une trentaine de mètres de façade, à la jonction avec l'aile latérale. Nous reconnaissons très bien, dans la coupe ouest (A-B) : 1°) Le *caldarium*, sur hypocauste à pilettes ; 2°) Le *tepidarium*, luxueux, sur hypocauste à canaux rayonnants ; 3°) Le *frigidarium* avec la piscine froide.

Le matériel recueilli comprend (39) :

a) Un petit instrument de toilette en bronze, d'un type très fréquent dans les thermes romains ;

b) Une monnaie, imitation locale d'un *nummus* de Constantin, au revers « GLORIA EXERCITUS », qui a circulé dans la seconde moitié du IV^e siècle après J.-C.. Poids : 1,20 gr.

c) De la poterie en abondance. Je résume ici l'analyse détaillée qu'en a faite Patrick Galliou : le tesson le plus ancien provient d'un dépotoir situé au pied du mur extérieur sud, près de la salle G ; c'est un rebord de coupelle de type Drag. 18 provenant de Lezoux et daté de l'époque flavienne. Quant à la céramique la plus récente, elle

(39) Je laisse de côté divers témoins de la période néolithique (meule, hache polie, aiguisoirs), trouvés sur le site ou dans la maçonnerie.

est constituée par la poterie d'Argonne, très fréquente sur le site : les formes Chenet 302, 304, 320, 325 sont représentées avec les molettes 8/9, 145, 158, 200, 206, 284, 304. Une molette est tout à fait inédite : un des casiers porte des lettres que nous n'avons pu lire, suivies du sigle FFO, qu'il faut lire sans doute Off (icina). M. Mitard a bien voulu me donner son avis sur un rebord de mortier Drag. 45 orné de feuilles d'eau : pour lui, il date de la période tardive de Lezoux, assez mal connue, mais ce type de décor y existe au IV^e siècle (40).

Il va sans dire que toute la gamme des poteries sigillées de la Gaule du Centre est présente ici, mais une énumération exhaustive serait trop longue et trop spécialisée. Disons cependant que pour la poterie commune, on remarque le retour des carènes et des profils anguleux de tradition celtique, ainsi que des pâtes grises à couverte noire, du type *terra nigra*.

Une occupation tardive ne fait aucun doute : les indications données par la poterie d'Argonne et les deux monnaies mentionnées ont été corroborées par une datation au C. 14 qui a donné la date de 420 après J.-C. (+ ou — 100 ans) (41).

Il faut remarquer qu'un certain nombre de dates C. 14 nous reportent à la fin du IV^e et au début du V^e siècle après J.-C. (42) ; si on les relie aux trouvailles de monnaies imitant le *nummus* de Constantin (43), qui furent sans doute les dernières monnaies de bronze circulant en Armorique, on commence à mieux cerner la chronologie de la fin de l'occupation romaine dans l'extrême ouest.

(40) M. P.-H. Mitard s'est spécialisé dans l'étude des mortiers à mufle de lion (Drag. 45) et de la céramique d'Argonne. Il est, dans ces deux domaines, le meilleur connaisseur actuel. Je le remercie d'avoir bien voulu expertiser ces tessons.

(41) Mme G. Delibrias, par l'intermédiaire de M. Giot, veut bien, malgré le coût élevé de ces mesures, nous assurer chaque année trois ou quatre datations. Je la remercie très vivement.

(42) Notamment Le Questel, en Concarneau : 370 après J.-C. ; Le Valy-Cloistre, en La Roche-Maurice : 380 après J.-C.

(43) Une autre imitation barbare du *nummus* de Constantin a été trouvée à Douarnenez, cf. C.A.A.M. 70, 43.

QUIMPER, Locmaria.

Au mois de janvier 1971, j'ai été prévenu par M. Lucas, ingénieur-céramiste à Créac'h-Maria, qu'en creusant les fondations d'une maison à l'angle Sud-Est des rues du Frugy et Marie-Curie, près de la Fromagerie de Cornouaille, une machine avait atteint un niveau romain caractérisé par des trouvailles de tuiles à rebord, de débris d'amphores et de ciment romain. Le propriétaire des lieux ne pouvant attendre, une intervention d'urgence eut lieu le 10 janvier 1971. L'excavation préparée pour recevoir la maison avait environ 10 m $\times$ 10 m et était creusée au bas de la pente Ouest du Mont Frugy, sur le versant Nord d'une petite vallée qui descend vers l'Odet, dans une granulite décomposée recouverte d'une couche de terre végétale qui s'épaissit progressivement vers l'Ouest, jusqu'à atteindre une épaisseur de 1,50 m.

La fouille consista à égaliser les coupes Nord et Ouest et alors apparut, à la base de la terre arable, un sol de terre battue reposant sur une épaisse couche d'argile pure. Au Nord, ce sol s'appuyait sur un mur de 0,80 m d'épaisseur, de direction Est-Ouest, qui avait été arasé dès le Moyen-Age (poterie séricitique onctueuse dans la tranche), et dont il ne restait que la base.

Sur le sol de terre battue, jusqu'à 2 m du mur, vers le Sud, se voyait un amas de pierres de déblais sans tuiles mais avec des fragments de poteries. Au-dessus de cet amas, une zone de granulite décomposée formant une ligne discontinue semblait un niveau postérieur au-dessus duquel il n'y avait que la terre végétale, riche en poteries médiévales. Dans la couche intermédiaire entre les niveaux 1 et 2, nous avons relevé :

- 1°) une monnaie de Néron en bronze. Dt : NERO CLAUD CAESAR AUG GER P M TR P IMP PP, sa tête laurée à gauche ; Rv : VICTORIA AUGUSTI S.C., Victoire marchant à gauche, tenant une palme et une couronne. Cf COHEN I, n° 341 ;
- 2°) un peson en terre cuite, de forme pyramidale, avec trou de support ;
- 3°) plusieurs éléments d'anses d'amphores vinaires du 1^{er} s. ap. J.-C. ;

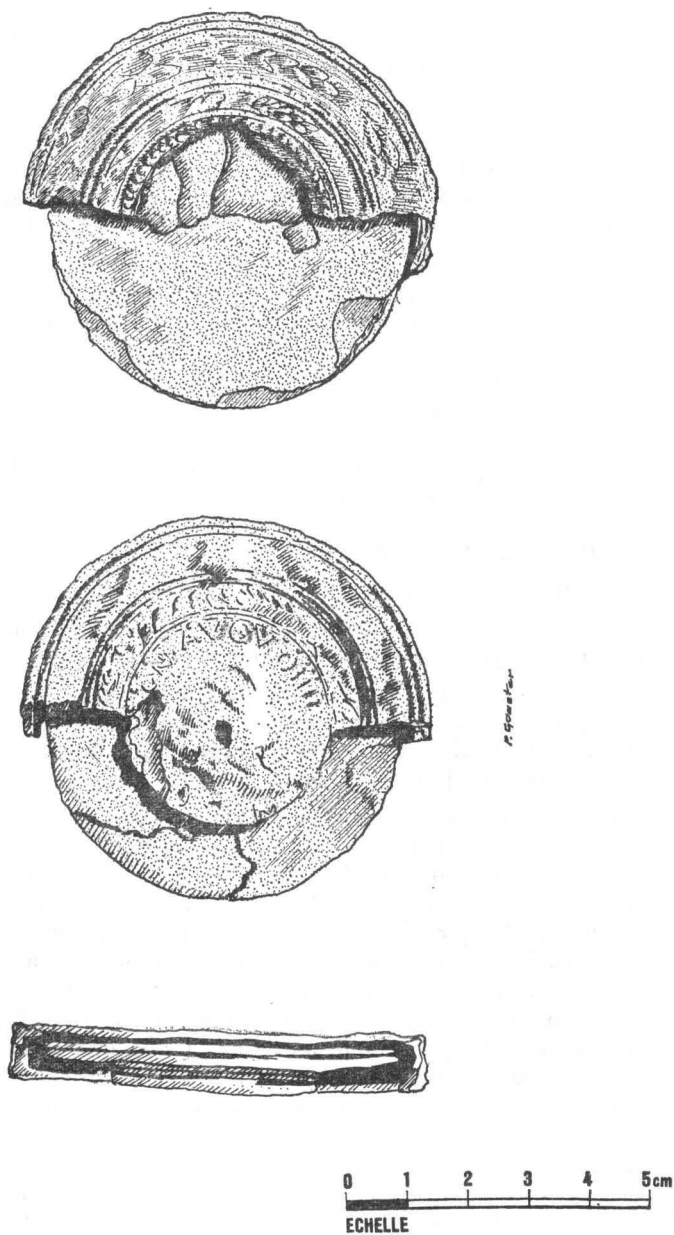


Fig. 10. — Miroir de bronze de Locmaria-Quimper

4°) plusieurs fragments de poterie sigillée unie de la fin du 1^{er} s. ap. J.-C. ;

5°) de nombreux fragments de cruches en poterie oxydée.

Il s'agit donc d'un sol d'habitation du dernier quart du 1^{er} siècle ap. J.-C. C'est, à mon sens, la première fois qu'une stratigraphie nette montre que l'occupation du site de Locmaria-Quimper remonte au 1^{er} siècle ap. J.-C.

C'est également une monnaie de Néron surmoulée qui orne le centre d'un petit miroir de bronze trouvé dans la nécropole de Créac'h-Maria par M. Lucas et conservé aujourd'hui par lui-même. Le miroir lui-même est contenu dans une boîte plate de cm de diamètre ornée sur ses deux faces de cercles concentriques contenant des guirlandes de laurier (cf fig. 10). On connaît plusieurs exemplaires de ce type de miroir en Gaule (44) et il n'offre guère de possibilité de datation sûre.

QUIMPERLE, Haute-Ville.

Le « Télégramme » du 12 février 1971 annonçait la découverte d'un souterrain à Quimperlé, lors de la construction d'un parc de stationnement.

M. C.-T. Le Roux, Assistant de la Direction des Antiquités préhistoriques de Bretagne, effectua l'intervention d'urgence. Il a bien voulu me communiquer une copie de son rapport et je l'en remercie.

La galerie est située du côté Est de la rue de Mellac, face à une petite venelle, à la hauteur du n° 1. Elle est voûtée en plein cintre, et les voussoirs sont en dalles de granit feuilleté, jointoyées à la terre. Large de 1,37 m, elle n'est haute que d'1 m. car la base était envahie par les éboulis. La longueur reconnue est d'environ 4 m. avec orientation sensiblement Est-Ouest, pratiquement perpendiculaire à la rue. L'extrémité Ouest est aveugle et fermée par un mur qui semble d'origine et non une fermeture postérieure. L'emplacement correspond à un couvent des Capucins bâti au XVIII^e siècle et tout le souterrain

(44) Cf. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, t. II (1920), 390. Composition du bronze : Cu : 69,0 ; Sn : 2,5 ; Pb : 3,1 ; Zn : 0,05 ; As : 0,01 ; Sb : 0,03 ; Ag : 0,07 ; Bi : 0,002 ; Fe : 0,07 (Analyse J. Bourhis).

se trouverait à l'intérieur de l'enceinte du couvent (renseignements : M. Astié).

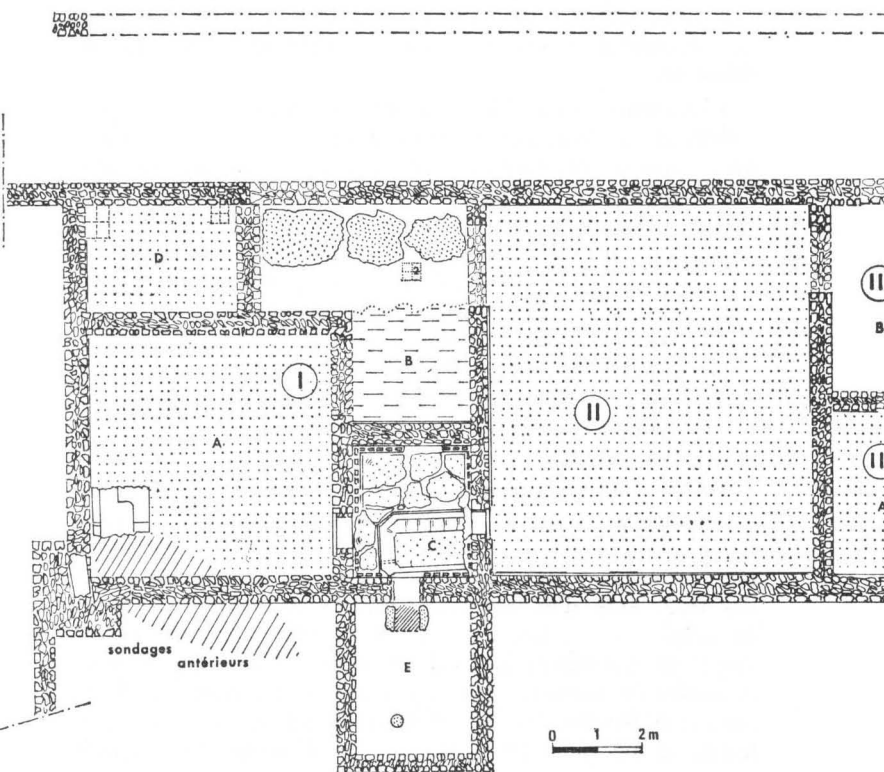
SAINT-FREGANT, Keradennec.

Les lecteurs de cette chronique sont tenus régulièrement informés des progrès de la fouille de la grande villa de Keradennec. Au cours de l'été 1971, un nouveau chantier a été ouvert avec l'aide de professeurs et d'étudiants de Brest, mais aussi d'ailleurs (45). Il a permis de mettre au jour une nouvelle partie de la belle habitation construite à la fin du II^e siècle ap. J.-C., de mieux connaître son décor, mais aussi d'obtenir quelques lumières sur l'édifice antérieur et sur les phases de l'abandon définitif du domaine.

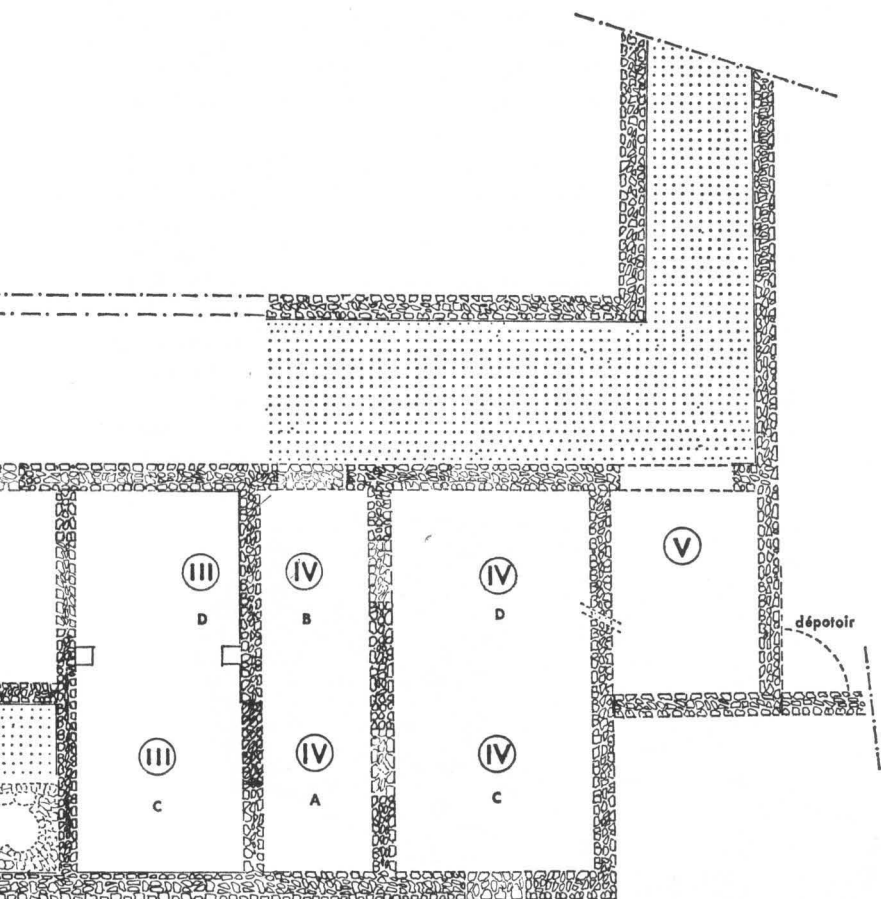
L'existence d'un édifice antérieur, déjà reconnue précédemment, s'est trouvée confirmée. Une couche brûlée, au contact du sol vierge, avait été découverte dans la salle IA (cf plan ci-joint, fig. 11). Nous l'avons retrouvée dans la salle II. Par contre dans la salle III, il semble que nous nous trouvions à l'extérieur de ce bâtiment primitif, qui aurait donc occupé les salles I et II. De même, l'angle Nord-Est de l'aile orientale découvert cette année est construit sur un dépotoir composé de pierres, d'ossements, de quelques poteries et d'enduits peints, forcément antérieur au mur établi par dessus. A proximité, sur le sol vierge, on trouve de nombreux fragments de stuc moulé.

On peut donc légitimement supposer qu'une habitation antérieure a existé là. Construite sans doute en pierres, mais utilisant le bois pour les parties supérieures des murs, elle connaissait déjà le décor peint et stucqué. Le style des fragments d'enduit peint est d'ailleurs très différent de celui qui domine dans la deuxième période : ici, il s'agit de morceaux à fond rouge-brun, sur lequel sont dessinées de délicates fleurs jaune-ocre, formant des fleurons cruciformes. Ils sont malheureusement très peu nombreux et ne permettent pas encore d'établir les caracté-

(45) Ont participé aux fouilles d'été : M. et Mme Eveillard, M. et Mme P. Galliou, Mlles Hilary Balfe, El. Bazin, A.-M. Cariou, B. Couzigou, M.-F. Le Bihan, MM. P. Galès, D. Galou, P.-Y. Lambert, E. Le Bris du Rest, M. et Mme Cl. Le Loch, M. et Mme R. Sanquer.



g. 11. — Villa gallo-romaine de Keradennec, en Saint-Frégant (Etat au 31-7-71).



ristiques de ce style, mais on peut dire que deux critères ne se retrouvent pas dans le second style (panneaux à fond blanc, à cadres colorés au décor géométrique et végétal) : la finesse du dessin et l'apposition d'un motif sur un fond de couleur (cf fig. 12).

Il est, bien sûr, capital de dater ce premier état de la villa. Déjà, lors des campagnes précédentes, nous avons trouvé un indice : la présence dans la couche inférieure de tessons de la tasse sigillée Drag. 24/25, dont la production s'arrête vers 60 ap. J.-C. Cette année M. J.-Y. Eveillard a eu la main particulièrement heureuse : il a découvert, sous le double béton de la salle IA, un fragment du rebord d'un vase caréné Drag. 29, provenant de la Graufesenque (près de Millau, Aveyron), dont les caractères permettent de dater la fabrication de l'époque tibérienne (20-40 ap. J.-C.) (cf fig. 13). Il ne faut pas

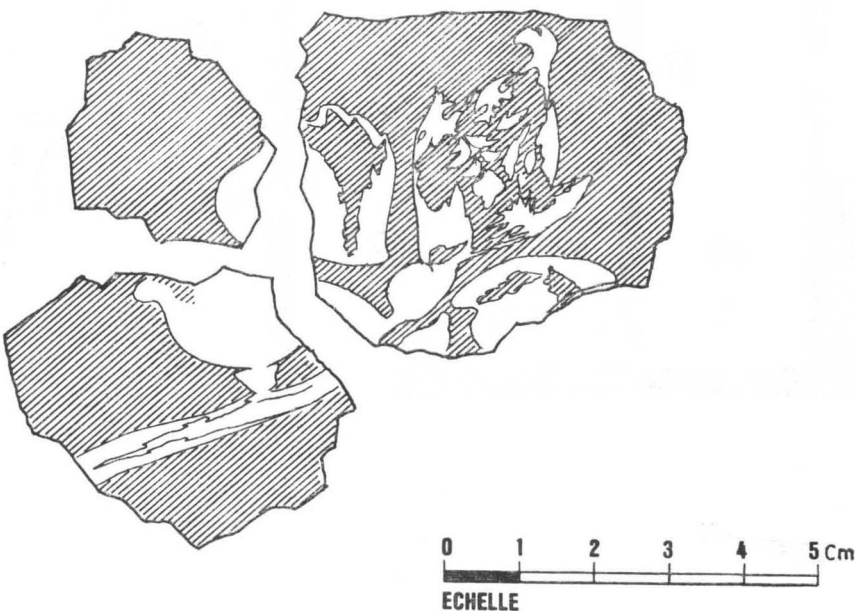


Fig. 12. — Keradennec, en Saint-Frégant ; fragment d'enduit peint du premier style : fleurons jaune-ocre sur fond rouge-brun.

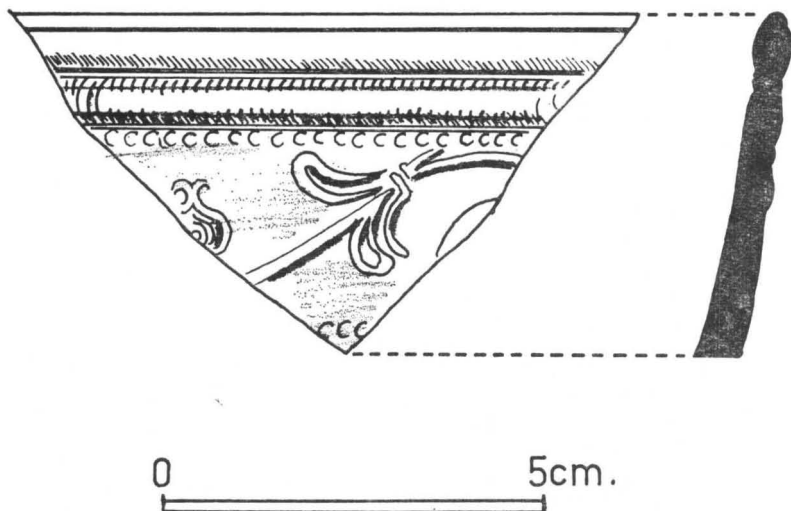


Fig. 13. — Keradennec, en Saint-Frégant ; fragment de bol Drag. 29 (La Graufesenque, époque tibérienne).

oublier que la villa de Keradennec se trouve en bordure de la voie romaine de Carhaix à l'Aber-Wrac'h. Or, les trouvailles faites cette année à Plouguerneau, l'étude du matériel céramique de Carhaix, la présence d'un niveau augustéen et d'un niveau flavien, ce dernier avec de la poterie de La Graufesenque, à Kerilien, en Plounéventer, permettent de se demander si l'hypothèse communément admise de la construction de cette route *ex nihilo* par l'empereur Claude en 45-46 ap. J.-C. en vue de l'occupation de l'île bretonne ne doit pas être révisée. Il semble bien qu'une piste gauloise ait précédé la voie claudienne et c'est par là que les poteries de La Graufesenque ont pénétré dans le Nord de la cité des Osismes : débarquées dans le port de l'Aber-Wrac'h, — peut-être alors appelé Gesocribate — elles étaient acheminées par la route à Keradennec, à Kerilien-Vorganium puis à Carhaix-Vorgium.

Combien de temps a vécu cette habitation ? Peut-être a-t-elle connu diverses péripéties, mais nous ne pouvons nous prononcer que sur la dernière. En effet, dans la même couche brûlée nous avons déjà signalé des fragments de mortier Curle 21, daté de la seconde moitié du

II^e siècle. Il y a eu à ce moment-là une destruction, accidentelle ou provoquée. Nous nous posons la question de savoir s'il n'y a pas eu, vers 170-180 ap. J.-C., une guerre, une invasion ou une émeute paysanne qui expliquerait ces destructions de la fin du II^e siècle, mais, malgré certains indices, nous ne sommes pas encore en mesure de l'affirmer (46).

Peu de temps après, une grande campagne de reconstruction reprend sur un plan beaucoup plus vaste l'implantation de l'établissement : peut-être le domaine s'est-il accru à la suite des troubles ?

La datation proposée précédemment n'a pas été démentie par les trouvailles de 1971 : un certain nombre de signatures sur poterie sigillée ont été trouvées dans des emplacements caractéristiques de l'époque de construction : dans le ciment du mur oriental de la salle II une marque... ITO a été identifiée comme étant celle d'IMPBITO, potier à Lezoux à la fin de la période antonine (47) ; dans la tranchée de fondation de la galerie Ouest, la signature de DECUMANUS, potier de Toulon-sur-Allier à la même époque. Ces éléments de datation sont confirmés par les types de poterie découverts dans la tranchée de fondation de la galerie Ouest : une dizaine de formes variées (Drag. 37, 31, 54, 46, Curle 15 et 21, Ludovici Tb et Ts, Walters 79/80) forme un échantillonnage suffisant de la période 150-200 ap. J.-C. Notons également la trouvaille d'un denier de Nerva au contact du sol vierge, dans l'angle Nord-Est (type Cohen n° 25, poids : 3,20 gr, date : 96 ap. J.-C.) : il n'est pas douteux que ce dernier a pu circuler jusqu'au début du III^e siècle ap. J.-C.

(46) En Belgique également on constate une première vague de destruction de villas, dont certaines ne se relèveront pas. Elle est associée à une invasion de Chauques en 172-173. L'agitation qui marque la fin du règne de Marc-Aurèle, et qui se manifeste de la Maurétanie Tingitane à la Belgique, n'a-t-elle pas touché aussi l'Armorique ? (Cf. De Maeyer, *ouvr. cit.*, 303-311.)

(47) M. B.R. Hartley, professeur à l'Université de Leeds (Grande-Bretagne), qui prépare une révision de l'Index des signatures de potiers d'Oswald, a bien voulu expertiser pour nous les signatures trouvées dans le Finistère ; nous l'en remercions bien vivement ici.

Après nos fouilles de 1971, le plan s'est précisé en se compliquant. Jusqu'ici, en effet, nous avions découvert une série de grandes unités d'habitation, presque carrées, (I, II, III) formant par rapport à l'ensemble des ruines encore apparentes une aile orientale et nous envisagions déjà la possibilité d'un plan en fer à cheval. Cette année, nous avons terminé la fouille de l'aile et amorcé celle de la galerie qui, d'une part, longe l'aile et, d'autre part, la relie à l'ensemble occidental.

Notre hypothèse première d'une série d'unités sub-carrées s'est trouvée vérifiée en grande partie : l'aile est composée de quatre unités de 30 pieds carrés environ (I, II, III, IV). L'unité II forme une vaste pièce unique, sans accès direct vers l'extérieur. Nous avons étudié le substratum de cette salle qui nous a donné une stratigraphie analogue à celle de la salle IA, c'est-à-dire :

- au contact du sol vierge, une couche continue de terre noire, mêlée de cendres ;
- au-dessus, une première couche de béton de 10 cm, surtout visible près des murs, recouverte d'une couche de débris divers : poteries, ossements, coquillages ;
- enfin un béton très solide, assis sur un hérisson de cailloux.

Entre les deux couches de béton furent retrouvés de nombreux fragments d'un vase de forme Curle 15 (130-200 ap. J.-C.) signé d'une rosace.

L'unité III n'avait pas été entièrement fouillée l'an dernier car nous y avons laissé une butte témoin. Elle est divisée en trois parties : III B, petit vestibule permettant à qui venait de la galerie de pénétrer en II, III A et III D. Le sol en est bétonné et nécessitera un sondage ultérieur.

III A, petite chambre dont la position dans l'aile est assez centrale, a été décrite l'année dernière.

III D-C forme une salle oblongue, limitée en son milieu par une grande arcade de briques reposant sur deux pilastres contre la paroi. Ce que nous avons pris l'an dernier pour un pilier central n'était en fait que la clé de voûte tombée verticalement sur le sol. Dans la première construction, on pouvait passer de III en IV par une porte située au N.-E. en III C, mais cette porte a

été murée par la suite, de façon à isoler entièrement les salles I, II, III, pour former un nouvel ensemble. La date de cette obturation ne peut être exactement fixée, mais elle est certainement tardive, car l'appareillage est très médiocre.

L'unité IV a été profondément bouleversée soit dans l'Antiquité, soit plus récemment : un chemin passe à cet endroit et nous n'y avons trouvé, en creusant, aucun sol très net, aucun tesson. Le plan montre cependant un corridor étroit en IV A-B, ouvrant par deux petites portes sur IV CD. Une ouverture pratiquée dans le mur oriental est vraisemblablement postérieure à la première occupation. Sur la face Nord, la salle IV recevait une canalisation.

L'examen de la maçonnerie montre que l'ensemble des salles I, II, III, IV a été construit d'un seul jet : l'épaisseur des murs est la même et un décrochement extérieur fait le tour de l'ensemble, à la même hauteur.

Dans un second temps, mais pas obligatoirement longtemps après, ce plan simple a été complété, d'une part, par une petite salle, — V —, bâtie en partie sur les restes d'une construction précédente. Les murs sont simplement accolés à ceux de la salle IV et un décrochement interne et externe est établi à une hauteur supérieure à celle du précédent. D'autre part, par une longue galerie au sol bétonné et aux murs peints. Le mur Nord de la galerie est dans le prolongement du mur de la salle V et le décrochement se trouve à la même hauteur : ils sont donc contemporains. Par contre, le mur extérieur de la galerie n'est pas exactement parallèle à ceux de l'aile et du Nord : l'angle formé est légèrement de biais, de telle sorte que la galerie Nord semble se rétrécir et la galerie Ouest s'élargir. Au-delà de la galerie, le sol ne montre aucune trace d'habitat : il s'agit d'une cour, ou d'un jardin.

Enfin, il n'est pas inutile de souligner qu'un mur bas continue le mur de salle V en direction du Nord, analogue à ceux qui divergeaient à partir de la face Sud de l'aile orientale. C'est là la preuve que l'habitation principale était bien reliée à un système de cours, d'étables, de bâtiments d'exploitation.

Ainsi donc, par le plan qui apparaît dès maintenant, cette villa se rapproche de certaines villas britanniques, telles celles de Spoonley Wood (Glos.), de North Leigh (Oxon) et de Chedworth (Glos.) (48). Il n'apparaît pas qu'un plan semblable ait été déjà signalé en Armorique (49).

La vie dans la villa au III^e siècle ap. J.-C. est marquée surtout par les objets trouvés à l'extérieur, au pied des murs, car, à l'intérieur, subsistent surtout les vestiges de la dernière occupation. On peut d'ailleurs remarquer que cette luxueuse habitation, aux sols nets et aux murs somptueusement ornés, était extérieurement ourlée, sur tout son pourtour, d'une frange de résidus de cuisine qui ne devait pas manquer de polluer l'air ambiant. En effet, le pied des murs extérieurs est toujours encombré d'un talus triangulaire de déchets, qui peut mesurer 60 cm de hauteur au contact des murs pour s'affiner ensuite sur 2 m de largeur. Il faut bien dire que cette particularité est une providence pour l'archéologue. Nous nous contenterons d'énumérer ici les principaux objets dont l'étude exhaustive paraîtra ultérieurement. La poterie sigillée est assez rare : les quelques tessons de bols Drag. 37 ont le style de la fin du II^e siècle, et la sigillée unie offre les formes des années 150-250 ap. J.-C. Il faut y ajouter deux vases ovoïdes en poterie métallisée, plusieurs fragments d'une assiette à pâte blanche et enduit rouge intérieur, le fond pourvu extérieurement de trois moulures en relief. La poterie commune comprend les formes habituelles : écuelles, vases ovoïdes, pichets à anse. Méritent d'être notés particulièrement : un ovoïde à deux anses, une terrine carénée, un petit ovoïde à frise sur la panse, dans un style déjà quelque peu mérovingien. Le bronze est représenté par divers boutons, une épingle à cheveux, un élément de coffret. Les statuettes en terre blanche étaient courantes sur le site, si l'on en

(48) Cf. Rivet, A.L.F., *The roman villa in Britain*, Londres (1969), 57, 61, 63.

(49) On trouve des plans identiques à travers tout le monde romain, notamment en Belgique et en Pannonie : cf. De Maeyer, *ouvr. cité*, villa de Basse-Wavre p. 73, et E. Thomas, *Römische Villen in Pannonien*, Budapest, 1964, villa de Nemesvamos-Balacapuszta.

juge par les nombreux fragments découverts : on reconnaît plusieurs morceaux d'un cheval, une tête d'oiseau, etc... Deux objets d'os : une charnière de coffret et un élément de décoration, plusieurs fragments d'un vase en verre orné d'ocelles et de signes d'écriture, quelques outils de fer, une clé, complètent la liste des trouvailles. Il faut néanmoins signaler une magnifique pointe de flèche en silex taillé, datée de la fin de la période néolithique (2.000 avt J.-C.), et utilisée sans doute comme talisman, et un fragment d'ardoise orné de cercles concentriques et de courbes variées.

Tous les objets que nous venons de citer n'ajoutent pas grand chose à notre connaissance de la vie quotidienne en Gaule romaine. Il n'en est pas de même des fragments d'enduits peints qui s'y trouvent en abondance.

Les études encore peu nombreuses qui ont été faites sur cette question dans les divers pays occupés par les Romains montrent que les grands ensembles de peintures provinciales correctement datés sont rares. C'est le cas notamment pour la Gaule (50). Or, à Saint-Frégant, toutes les salles fouillées jusqu'ici étaient ornées de peintures, et le site est daté avec une précision suffisante.

Les fragments d'enduit ont été recueillis tant à l'intérieur des salles et de la galerie qu'à l'extérieur. Il importe d'ailleurs de signaler que les morceaux restés à l'intérieur ont souvent perdu leurs couleurs, tandis que les morceaux rejetés à l'extérieur ont des coloris encore frais. Il faudrait également faire une distinction entre les morceaux recueillis près de la surface, c'est-à-dire contemporains de la destruction définitive et les morceaux recueillis à plus grande profondeur, mieux conservés. Je pense que les morceaux les mieux conservés sont datés du premier abandon, à une époque où les teintes n'étaient pas encore passées, tandis que les fragments encore en place, ou rejetés superficiellement ont eu largement le temps de perdre tous leurs coloris pendant la seconde occupation.

Tous les fragments n'ont pas encore été étudiés. Nous donnerons ici, à titre d'exemple la reconstitution du décor de la salle IV C, dont d'abondants vestiges ont été retrou-

(50) Cf. A. Blanchet, *Etude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, Paris, 1913.

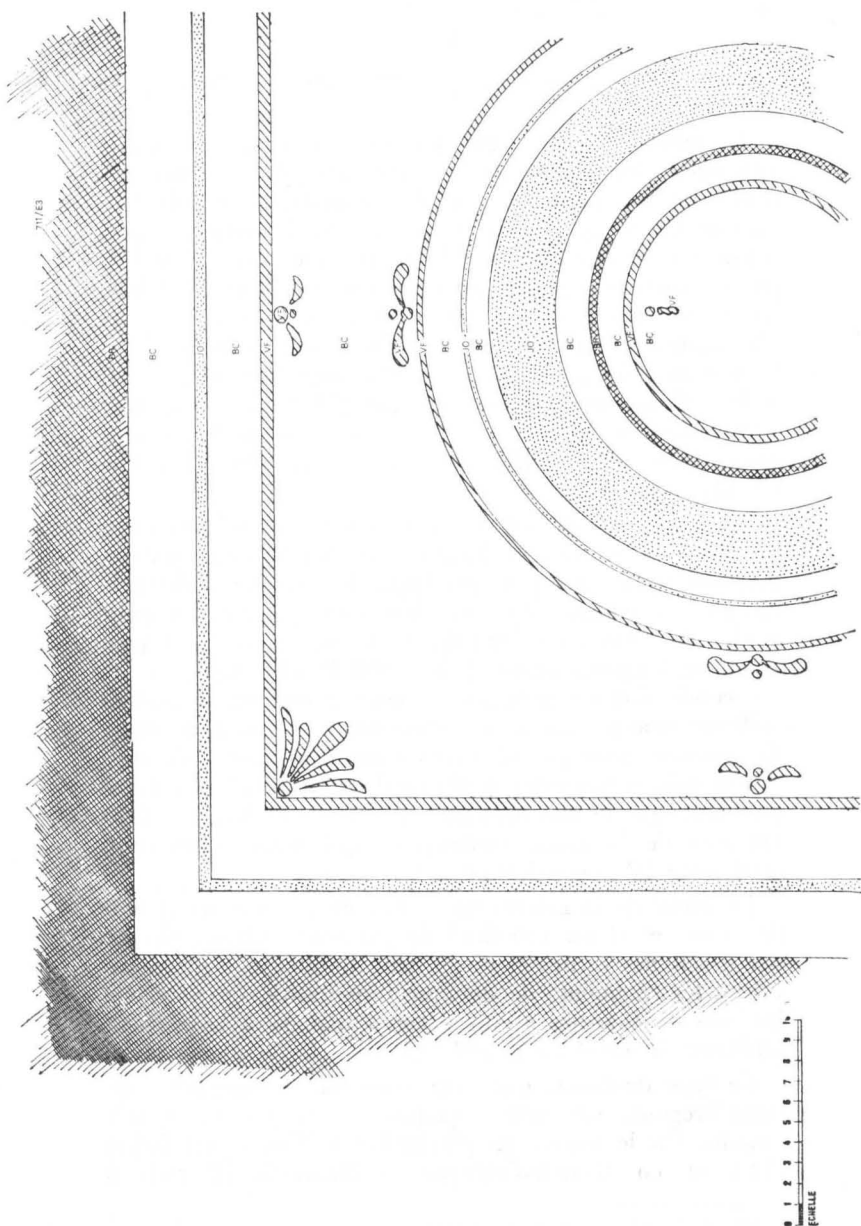


Fig. 14. — Keradennec, en Saint-Frégant ; Panneau d'enduit peint du second style.

vés au Nord, dans l'angle formé par la salle V et la salle IV.

La méthode suivie pour reconstituer le décor a été la suivante : les fragments ont été groupés en ensemble cohérents, des panneaux ont été reconstitués et pris dans une armature de plâtre, et nous avons cherché à reproduire les couleurs aussi fidèlement que possible sur le papier, pour en garder un souvenir précis car, malheureusement, les teintes s'estompent avec le temps et les photographies en couleur ne sont pas très fidèles. Les teintes utilisées sont les suivantes, par référence au code universel des couleurs de E. Seguy (51) : vert pâle 330, vert bronze 422/381, vert foncé 327, rouge brun 102, jaune ocre 337, marron 315, gris 515, bleu 484, violet 41.

Nous pouvons définir le style comme suit (cf fig. 14) : un décor à panneaux, limités par des bandes colorées, toujours soulignées par des filets de couleur différente. Certaines bordures, plus complexes, comportent des guirlandes de vrilles, de feuilles, de tiges. Le fond du panneau est toujours blanc et le motif le plus fréquent est un cercle fait de plusieurs circonférences concentriques utilisant une palette de couleurs assez variée. Les angles du panneau sont parfois ornés d'un fleuron stylisé, ainsi que le milieu des côtés et du cercle intérieur. Nous avons pu établir que le filet intérieur et le cercle extérieur étaient toujours de la même couleur, ce qui nous a beaucoup aidé pour la reconstitution.

Le décor de la galerie est encore en place dans sa partie basse, et il est constitué de panneaux blancs séparés par des lignes verticales rouge brun de 30 cm d'épaisseur. Parmi les fragments de quelque importance, on note une bordure de fleurons et un décor à panneaux légèrement différent de celui de la salle IV C mais de même style.

Ce type de décor, qui pour nous est le décor n° 2 de Saint-Frégant, est très répandu à travers le monde romain. On le trouve en particulier à Wagen, en Suisse (52), et en Grande-Bretagne, à Hadstock (Essex), à

(51) Cf. E. Séguéy, *Code universel des couleurs*, Paris, 1936.

(52) Cf. W. Drack, *Die romische Wandmalerei der Schweiz*, Bâle 1950, 119-120.

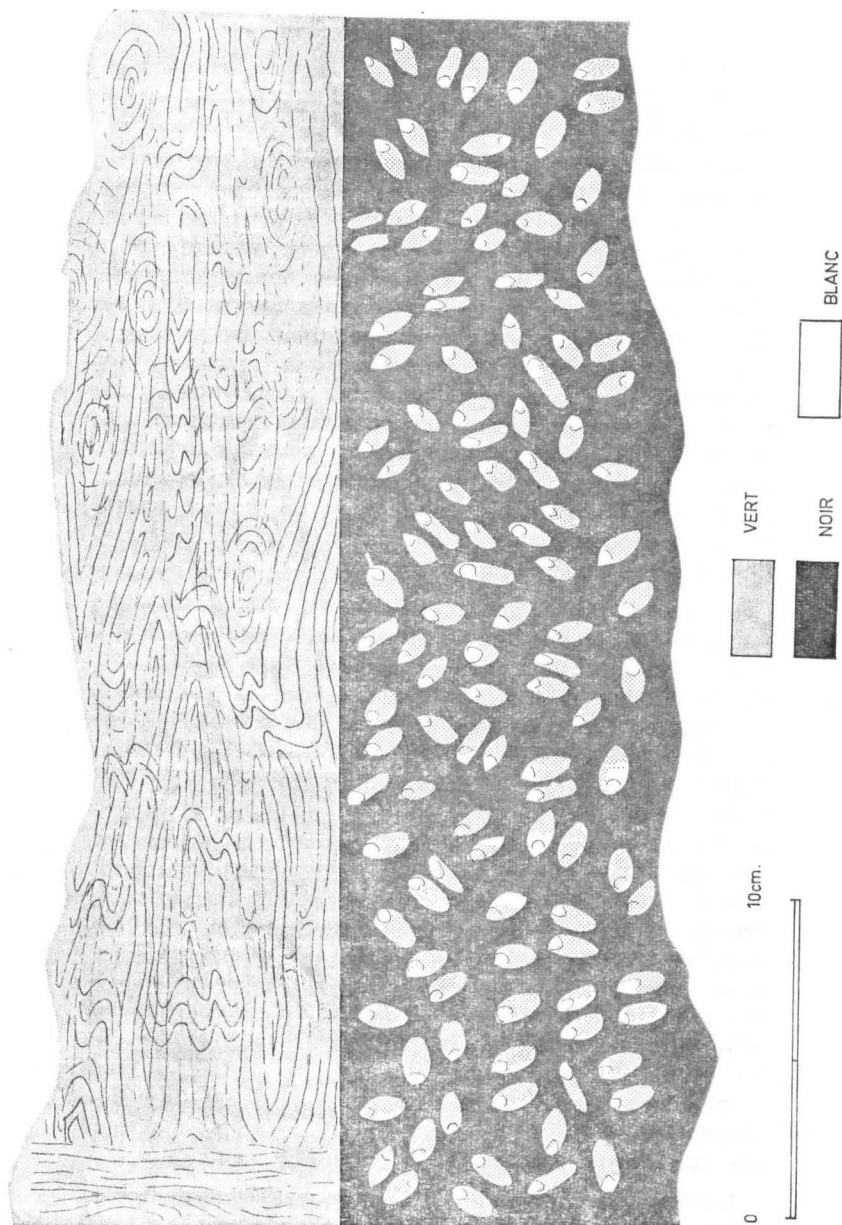


Fig. 15. — Keradennec, en Saint-Frégant, panneau du troisième style : imitation de marbre et de poudingue.

Harpham (Yorks) et il est partout daté de la fin du II^e siècle ap. J.-C. (53).

Mais nous avons aussi, par endroits, des preuves de l'existence d'un troisième style, en général plaqué en une mince couche d'enduit adhérent au décor sous-jacent, préalablement martelé. Ce décor ignore absolument le fond blanc, et préfère en général une teinte vert clair. D'autre part, si on y trouve encore des bandes colorées, elles sont moins larges et ne constituent pas des panneaux. Par contre, comme le montre la figure n° 15, l'imitation des panneaux de marbre ou d'autre roche polie est alors à la mode, peut-être comme moyen de substitution aux marbres eux-mêmes, dont l'importation devait être trop onéreuse. La date de ce décor, forcément postérieur à la fin du II^e siècle n'est pas encore exactement fixée mais pourrait correspondre à une réfection faisant suite aux troubles des années 275 ap. J.-C.

La période qui s'étend entre 275 et la fin de l'occupation dans la seconde moitié du IV^e siècle est la plus difficile à suivre. On trouve en général deux niveaux au-dessus du dernier béton : immédiatement au contact du sol, une couche d'occupation, avec des coquillages, des ossements, des poteries, et des monnaies barbares des deux Tétricus, puis, à 30 cm au-dessus, un niveau irrégulier, établi sur une couche de déblais, avec quelques tessons de poterie commune et des monnaies du IV^e siècle, avec parfois de la poterie d'Argonne. L'aile orientale, toute entière, a été isolée par la fermeture d'une des portes de communication et affectée à un groupe humain qui y avait ses « pièces à vivre » : partout des ossements d'animaux jonchaient le sol. Des salles étaient également affectées à des ateliers : des scories de fer, un creuset en terre réfractaire, des outils de fer ont été trouvés, tandis que les débris du luxe précédent, plaques d'ardoise, fragments de marbre, étaient détournés de leur utilisation première et que les placages d'enduit peint qui n'avaient pas été balayés perdaient leurs dernières couleurs.

C'est sur ce niveau du IV^e siècle que s'est effondrée la voûte de l'arcade de la salle III D-C.

(53) Cf. A.L.F. Rivet, *ouvr. cité*, 136, 140.

SAINT-SEGAL, Kerascouet (2,7 - E.).

Une enceinte sub-circulaire d'1/2 ha, entourée d'un fossé et d'un rempart assez écrasé vient d'être arasée. Du charbon de bois provenant d'un foyer situé à la base du rempart a été recueilli pour obtenir une datation de ce type d'ouvrage que certains qualifient d'an-historique : Gif. 2293 = 970 $\pm$ 90 ans, soit 980 ap. J.-C. Cf. note 41. (Renseignement : M. G. Le Gall).

SAINT-THEGONNEC, Castel Douar, Kerfeulz.

C'est malheureusement le même sort qu'a subi la belle motte de Castel Douar. Alertés par des bruits qui laissaient présager sa destruction prochaine, quelques-uns de nos confrères de la région morlaisienne, MM. Cavellat, Gourvil, Quemeneur me la firent visiter au mois d'avril 1971. Déjà décrite par le chanoine Abgrall (54), sous le nom de Tossen ar Baroun, elle était composée d'une magnifique butte de terre aux flancs abrupts, dominant d'une dizaine de mètres le fossé extérieur et mesurant 60 m de pourtour à la base. Au Nord de la motte, un camp rectangulaire (basse-cour ou bayle) de 50 m $\times$ 45 m, aux angles arrondis, avait des retranchements de 4 à 5 m au-dessus de douves de 3 m de largeur. Après l'intervention de nos collègues, appuyés par M. Le Brun, auprès de M. le Sous-Préfet de Morlaix, et avec l'accord du maire de Saint-Thégonnec, une instance de classement fut ouverte par le Ministre des Affaires Culturelles. Hélas, cela n'a servi à rien. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une petite partie du rempart du camp.

C'est la seconde motte qui disparaît à Saint-Thégonnec en quelques années : en effet, à 2 km de Castel-Douar, à Kerfeulz (4,0 - N.E.), une motte dite Tossen an Doufez, qui mesurait 90 m de pourtour à la base, 65 m à son sommet, bordée d'une douve de 4 m de profondeur, et d'un large parapet extérieur, près d'un petit ruisseau, a été détruite pour faciliter la mise en culture du champ où elle se trouvait. Aujourd'hui, il n'en reste plus aucune dans la commune. Seule l'information du public peut ralentir la transformation néfaste de notre environnement, dont nous regretterons amèrement dans quelques

(54) Cf. J.-M. Abgrall, *Mottes féodales*, dans B.S.A.F. 1915, 54-85.

décennies, l'anéantissement ; il est absolument inutile d'attendre le salut de mesures coercitives si l'intérêt à courte vue des habitants de cette contrée estime que ce genre de monument doit disparaître. D'où l'importance de l'action de notre Société archéologique et de tous ses membres pour la sensibilisation du public.

TAULE, Gorrequer (3,3 - N.-E.), Castel-an-Trebez.

Lors de la même visite, nous vîmes la motte de Gorrequer. Située près du lit d'un ruisseau, le Frouit, à proximité d'une chaussée ancienne, la motte tronconique est séparée par un fossé d'un camp semi-circulaire. Elle ne semble pas avoir été signalée jusqu'ici. Dans la même commune, sur la rivière de Morlaix, la fortification médiévale dite Castel-an-Trebez (le château du Trépied), est formée d'un éperon barré par un énorme rempart de terre.

TELGRUC, Ragenès.

Bachelot de la Pylaie signalait avec beaucoup de détail dans son livre récemment réédité (55), une position romaine sur la pointe de Ragenès, faisant face à l'île l'Aber. Nous avons retrouvé ce site, qui n'a absolument pas changé depuis Bachelot de la Pylaie, bien qu'attaqué par la mer. Le site romain correspond à une poche creusée dans le head et remplie de tuiles, agglomérée par un ciment blanc. Sur l'île, en face, du côté de la terre, un fossé de type gaulois se remarque à l'Est, avec des cendres dans le fond, tandis qu'à l'Ouest, une énorme levée plus récente masque sans doute un rempart antique.

TREOUERGAT, Enez-Rouz (0,3 - Sud).

Un site romain inédit a été reconnu dans la parcelle dite Goarem-an-Ty (la garenne de la maison), dépendant du village de Enez-Rouz (l'île rouge), et appartenant à M. Cloître. En surface, les débris de tuiles, de poteries

(55) Cf. Bachelot de la Pylaie, *Etudes archéologiques et géographiques mêlées d'observations et de notices diverses*, Bruxelles, 1848, réédité par la Société Arch. du Fin., Quimper, 1970. 462-491.

sigillées (Drag. 37 et 43) et commune (écuelle, ovoïde) sont nombreux. Cet établissement se trouve à proximité d'une large route ancienne qui, bifurquant de la voie Kerilien-Pointe Saint-Mathieu à hauteur de Bourg-Blanc, se dirige vers la région de Trémazan. (Renseignement : Dr Caraës, Ploudalmézeau).

René SANQUER et Donatien LAURENT

La déesse celtique du Menez-Hom

I. — ATHENA, MINERVE OU BRIGITTE ?

La somme de hasards heureux qui ont été réunis pour que cette statue antique nous parvienne et soit connue en 1971 est assez impressionnante.

En effet, il y a presque 60 ans, au mois de mai 1913, M. Jean Labat, cultivateur à Kerguilly en Dineault (Finistère), entreprit, en compagnie de son oncle, M. Jean-Marie Bauguen et M. Louis Mével, ouvrier agricole, de défricher une lande, au lieu-dit « Gorré-ar-C'hoat », le haut du bois, qui n'avait jamais été travaillée de mémoire d'homme.

Cette lande occupe le sommet d'un mamelon aux flancs abrupts, à 75 m au-dessus d'un petit affluent de la rive gauche de l'Aulne, près de son point de confluence, au Moulin de Lézaff, avec le ruisseau qui prend sa source à la fontaine de Sainte-Marie-du-Menez-Hom et dont la pittoresque route de Trégarvan emprunte la vallée (1).

(1) Coordonnées Lambert : 79.3 N - 115.5 E ; coordonnées géographiques : 4° 12, Ouest - 48° 13, Nord - photographie aérienne : mission 6, GR 1/33 IGN du 16-IV-1948, n° 62-63.

Une fois les arbustes coupés, on laboura pour la première fois le terrain, et, après le travail, M. Labat trouva en surface un masque de bronze que la charrue avait légèrement éraflé sur le nez. Il l'emporta et le rangea soigneusement.

L'année suivante, en 1914, M. Labat partit pour la guerre où il servit dans une section de mitrailleurs. Il en revint, sain et sauf, ayant mérité la croix de guerre, la médaille militaire et la Légion d'Honneur. C'est dire combien, en dehors de son courage, cette pléiade de décorations décernées à un jeune cultivateur finistérien prouve les dangers auxquels il fut exposé et qui auraient pu empêcher que soit jamais découvert le reste de la statue.

Mais M. Labat, rentré chez lui, n'avait pas oublié la trouvaille fortuite de 1913. Persuadé que le masque n'était qu'une partie d'une statue plus importante, il consacra une journée entière, en 1928, à la recherche de son emplacement. Accompagné de quelques voisins, MM. Jacques Nicolas, Joseph Beaupré et Charles Miossec, il commença un nouveau labour. Parvenu en un point de la garenne où la pente s'accroît légèrement, il vit apparaître une tache noire, de forme circulaire. Il congédia alors ses voisins et resta seul pour continuer la fouille à la pioche.

La cachette avait une forme cylindrique — « on pouvait facilement glisser un seau » dit M. Labat —, les côtés en terre glaise soigneusement lissée, le fond en forme de petite cuvette et, a-t-il semblé à M. Labat, une galette d'argile formant une sorte de couvercle. La profondeur était d'environ 1 mètre.

Le reste de la statue s'y trouvait. D'abord un corps féminin, debout, revêtu d'une robe plissée tombant jusqu'aux pieds, sans ceinture. Elle avait, dit M. Labat, des « épaulettes » et, sur la poitrine, « une sorte de collier de la Légion d'Honneur ». Deux bras nus et des pieds chaussés de sandales complétaient l'ensemble. Au fond de la cavité, M. Labat recueillit un casque, un oiseau, un cimier, le tout en bronze. Mais le corps de la statue était en très mauvais état : faite d'une tôle de bronze extrêmement mince, « comme du papier à cigarettes », en deux coques, la partie avant, relativement mieux conservée, for-

mais encore une seule pièce, mais la partie arrière, très corrodée, n'était plus qu'une dentelle informe. Par contre, tout le reste, en bronze fondu, était d'une qualité parfaite, recouvert d'une patine très rare.

M. Labat rangea le tout dans une armoire et n'y attacha qu'une importance relative. On en parla autour de lui, à Dinéault, dans les environs immédiats, mais la nouvelle n'atteignit pas Châteaulin, ni la Société archéologique à Quimper. Le recteur de Dinéault proposa à M. Labat de lui acheter la statue pour 40 F de l'époque. Il refusa. Il préféra la donner, vers 1935, au médecin de sa famille, le Dr A. Vourc'h, de Plomodiern, très aimé dans toute la région du Menez-Hom, qui comme lui avait fait la guerre et qui, dit M. Labat, « saurait mieux l'apprécier que moi ».

Je voudrais ici rendre hommage à M. Labat et aux siens : la grande dignité de cette famille éprouvée, l'honnêteté profonde et la bonté généreuse éclataient déjà lorsqu'au terme d'une longue enquête je les ai retrouvés pour leur annoncer que la statue découverte jadis par M. Labat me semblait un chef-d'œuvre de l'art celte et que je souhaitais avoir des renseignements sur les circonstances de la trouvaille. Accueillis avec confiance, reçus largement — j'étais en compagnie de M. Donatien Laurent — nous pûmes entendre les détails rapportés ci-dessus. Et M. Labat conclut : « je l'ai donnée et je ne le regrette pas, Antoine était quelqu'un de bien ».

Par la suite, nous revînmes plusieurs fois revoir M. Labat et son accueil ne se démentit pas : ses souvenirs furent enregistrés au magnétophone et la bande conservée au Laboratoire d'archéologie de Brest. M. Labat accepta de fouiller avec moi à l'endroit où, d'après lui, la statue avait été cachée car il est très important de retrouver ce qui peut rester de la cachette et de son contenu, ainsi que des structures environnantes. Mais ce jour-là, soit que M. Labat n'ait pu localiser avec précision, dans un vaste champ, un trou assez minuscule, soit que la terre fût trop sèche, rien n'apparut. Nous ne perdons pas espoir : un labour de toute cette partie du champ pourrait nous donner quelques indications.

Chez le Dr Vourc'h, les éléments de la statue furent

exposés dans une vitrine où de très nombreux visiteurs, purent la voir. Aucun, semble-t-il, ne la jugea digne d'un très grand intérêt et sa renommée ne dépassa pas le cercle des amis et relations du Dr Vourc'h. Lorsque, en 1940, les Allemands occupèrent le pays, les morceaux de la statue, avec ce qui restait alors du corps, peu de chose, furent enfouies à nouveau : seuls le Dr Vourc'h et son plus jeune fils en connaissaient l'emplacement exact. On sait la conduite héroïque du Dr Vourc'h et de ses fils pendant la guerre et, tout comme M. Labat en 1914, les occasions de disparaître à jamais ne leur ont pas manqué. Mais il était dit que cette statue devait un jour connaître la célébrité. Elle réapparut donc en 1945.

M. Vourc'h mourut en 1964. Les éléments de la statue firent partie de son héritage et sont aujourd'hui la propriété d'un de ses enfants.

J'appris un jour l'existence de cette statue par un de mes correspondants. Il me fallut retrouver le propriétaire actuel qui ignorait absolument d'où son père avait pu la tenir, étant beaucoup trop jeune. Une enquête patiente nous mena à travers la campagne de Plomodiern, d'Argol, de Trégarvan : qui pouvait bien se souvenir en 1971 d'une trouvaille dont le départ remontait à 1913 ? L'inventeur était-il encore de ce monde ? Pourrions-nous jamais connaître le lieu et les circonstances exacts de la trouvaille ? A toutes ces questions, nous répondions avec scepticisme et seul le sentiment d'avoir à aller jusqu'au bout de l'enquête nécessaire nous animait. Aussi quelle ne fut pas notre émotion lorsque, dans une ferme de Dinéault, c'était à Kernalivet, une personne âgée nous répondit : « Je me souviens que M. Labat a trouvé autrefois une statue de bronze ; il habite là-bas, vous pouvez aller le voir. »

Malgré la conférence de presse que nous avons donnée, malgré le compte rendu qu'en fit la télévision, malgré les photographies publiées dans les journaux locaux, un des rares Finistériens à n'avoir pas vu la photographie de la statue était M. Labat. Quelqu'un lui avait bien dit : « On a trouvé une statue de Minerve sur le Ménez-Hom », mais il s'était contenté de répondre : « Moi aussi j'en ai trouvé une autrefois. » Aussi, lorsque je parle de hasards heureux, je ne crois pas exagérer.

Cette première étude, dans le cadre de cette chronique, ne peut être absolument exhaustive : il y faudrait beaucoup de notes bibliographiques, de photographies, de dessins, tout un appareil scientifique que le budget de la Société archéologique ne pourrait pas soutenir. Ce sera réservé à une revue plus spécialisée.

Cependant, nos confrères sont à même de désirer autre chose qu'un survol superficiel, c'est pourquoi je souhaite développer quelque peu les idées qui ont été échangées à propos de cette statue. Ce travail est, en fait, l'aboutissement de nombreuses conversations et correspondances, tant avec mes collègues de Brest (notamment Y. Le Gallo, B. Lestocquoy, R. Leprohon) qu'avec les spécialistes de l'étude des bronzes (M. R. Lantier, Mme S. Boucher), des conservateurs du Musée du Louvre (Mlle C. Metzger et Mme Biosse-Duplan), du Musée des Antiquités Nationales à Saint-Germain-en-Laye (M. R. Joffroy) et diverses personnalités scientifiques (M. P.-M. Duval, Mlle C. Bémont, M. S.-J. de Laet, etc...). Certaines idées ici émises, fort justes, ne sont pas miennes : j'ai simplement l'honneur d'en faire la synthèse. Je porte cependant seul la responsabilité de l'ensemble.

Il importe, premièrement, de revenir sur le lieu de la trouvaille. La commune de Dinéault — prononcer Dinéol — n'a pas livré jusqu'ici de vestiges romains. Par contre, les souterrains de l'Age de Fer y sont nombreux : on en trouve à Keredan, Kervinic, Ty-ar-Gall et il y en aurait un également dans les terres de M. Labat où « ça sonne le creux quand on passe à cheval ». Paul du Châtelier signale de plus un oppidum de 2 ha entouré de pierres amoncelées formant enceinte, dit « ar C'houtro » (2). Sur les terres de Kerguilly, on trouve en abondance des scories de fer. On peut voir dans la cour de la ferme, une loupe de coulée cylindrique se terminant en champignon. Rien ne prouve cependant que ces loupes datent de l'Age du Fer (3).

(2) Cf P. du Ch., 171 ; la carte la plus récente des souterrains armoricains a été publiée dans *Documents de l'Histoire de Bretagne*, ouvr. cité, 39, par M. P.-R. Giot ; les trois souterrains de Dinéault y figurent.

(3) Cf cependant le site romain de Gouezec, Moguerou, cf CAAM 68, p. 24.

Par contre, le bourg de Dinéault est placé sur une très vieille piste appartenant peut-être à un réseau pré-romain : en effet, la vallée de l'Aulne est curieusement encadrée par deux chemins anciens qui évitent la basse vallée pour courir le long des sommets qui l'encadrent. De la branche septentrionale, qui aboutit à Térénez, en Rosnoën, nous avons parlé plus haut (4). La branche méridionale, depuis le gué de Pont-Coblant, suit en ligne droite, contournant Châteaulin, le sommet de la dorsale montagnueuse qui aboutit au Ménez-Hom, puis à hauteur de Pen-arménez, bifurque vers le nord, vers Dinéault et l'anse de Trégarvan. Sur une grande partie de son parcours, cette voie sert de limite de commune, de canton, d'arrondissement, ce qui prouve son ancienneté. Il me semble clair que ce système de routes parallèles à l'Aulne est antérieur à l'utilisation du gué de Châteaulin où viennent converger plusieurs voies romaines. D'ailleurs, certains auteurs font également passer par Dinéault la voie romaine de Châteaulin à Crozon qui longe, elle, la crête la plus proche de la rivière. Kerguilly se trouve à proximité de l'un et l'autre tracé. Sur les lieux même, un vieux chemin, à 30 m du lieu de la trouvaille, est connu sous le nom de « voie romaine ». On sait que cette appellation populaire n'a guère de valeur historique, mais M. Labat, qui en parle, ne semble pas avoir fréquenté d'archéologues amateurs.

Le champ lui-même, où a été découverte la statue, n'offre rien de particulier. Une photographie aérienne, prise en 1948, y montre cependant un quadrilatère recouvert de taillis. M. Labat l'a démoli il y a quelques années seulement. Il se souvient très bien qu'il s'agissait d'un épais talus de 100 m de long, 2 m de large et 2 m de hauteur, sauf aux deux extrémités, et parallèle au vieux chemin dit « voie romaine ». En le démolissant, M. Labat se rappelle avoir nettement constaté un appareillage extérieur de pierres sèches qui s'infléchissait pour former une porte. J'ajoute que M. Labat ignore tout du « *murus gallicus* ». Face à ce rempart subsiste encore une ligne de taillis où les pierres de construction sont abondantes.

C'est au pied de ce rempart, vers l'Ouest, que se trou-

(4) Cf supra, art. La Roche-Maurice.

vait la cachette. Il n'y a aucune raison de mettre en doute l'esprit d'observation de M. Labat : ce n'est pas la première fois que des objets anciens ont été trouvés dans des caches aménagées spécialement. La fameuse trouvaille de Neuvy-en-Sullias, dont les petits bronzes de style celtique, si décriés jadis sont aujourd'hui unanimement appréciés, provient d'une carrière de sable où l'on avait creusé une fosse de 1 m 40 de côté, les parois soutenues par un mur de fragments de tuiles à rebord superposées sans ciment ni mortier ; au fond avaient été placées d'autres tuiles à rebords et des briques pour former l'aire sur laquelle reposaient les objets. Au-dessus, on avait mis un toit en planches recouvert à son tour d'une couche de terre (5). Bien que dans ce dernier cas l'on soit dans un milieu nettement romain, nous retrouvons les parois aménagées, le fond et le couvercle dont parlait M. Labat. Il s'agit dans les deux cas d'une excavation faite pour dissimuler volontairement des objets précieux. S. Reinach cite deux autres exemples de cachettes identiques, à Neuville-Real et à la Comelle-sous-Beuvray (6).

Que pouvons-nous déduire des renseignements précédents ? Bien peu de choses quant à la date d'enfouissement de la statue. Disons seulement que le milieu est nettement plus gaulois que romain, ce qui n'exclut pas, d'ailleurs la période du début du 1^{er} siècle ap. J.-C., pendant laquelle l'influence romaine est encore minime dans la péninsule armoricaine.

Venons-en à l'objet lui-même. Et d'abord, doit-on dire « statue » ou « statuette » ? Nous sommes habitués à employer le mot statue pour des œuvres de taille humaine et le mot statuette pour les petites figurines de la taille des déesses-mères ou Venus anadyomènes. Ici, nous sommes à mi-chemin, puisque l'objet mesurait 70 cm environ.

(5) Cf Reinach, S. *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, Paris, p. 240.

(6) Cf Froehner, *Musées de France*, pl. I et II et H. de Fontenay, *Notice des bronzes antiques trouvés à la Comelle sous Beuvray*, *Mém. de la Soc. eduenne*, t. IX, 19. M. F. Braemer, *Rev. arch.* 1968, p. 101, fait remarquer que la plupart des grandes statuettes de métal ont été mises à l'abri dans des cachettes aménagées à proximité des sanctuaires de montagne ou de plaine.

Il faudrait dire, pour être tout à fait correct, « grande statuette » ou « petite statue ». Cependant, en tenant compte du fait que toutes les œuvres de bronze que les Celtes nous ont laissées ne dépassent pas cette taille, nous emploierons plutôt le mot « statue ».

Il est certain, en effet, que la technique des fondeurs gaulois et gallo-romains, héritiers eux-mêmes des artisans de l'Âge du bronze, ne leur permettait pas de fabriquer des pièces aussi grandes que les Grecs. Mais l'Aurige de Delphes lui-même est constitué de sept pièces principales. Chez les bronziers celtes, les pièces de l'assemblage ont au maximum 15 à 20 cm de longueur. Les parties les plus larges sont souvent en tôle de bronze, ou en cuivre, travaillées par martelage, tandis que les pièces les plus importantes pour la décoration sont en bronze fondu. C'est, d'ailleurs, ce qui provoque la disparition prématurée du corps des statues et de la panse des vases. Combien de cratères, même grecs, ne subsistent plus que par leurs anses, et ce fut une des chances de M. R. Joffroy, à Vix, de retrouver une importante partie de la panse du vase qui est aujourd'hui le joyau du Musée de Châtillon-sur-Seine.

Dans notre cas, une intervention trop tardive n'a pas permis de sauver même un centimètre carré du corps de la statue, qui pourtant avait été conservé.

Nous avons, par bonheur, la description précise de M. Labat, et les parties les plus intéressantes : le visage, le casque, les bras, les pieds.

Les procédés de fonte antique sont mal connus dans le détail (7), à fortiori ceux des bronziers celtes.

L'une des pièces, l'oiseau, est en fonte pleine, et on a utilisé pour le faire le procédé de la cire perdue : « une figurine de cire est enveloppée dans un moule de terre réfractaire où elle cède la place, en se liquéfiant, au métal en fusion ».

Toutes les autres pièces sont en fonte creuse. Dans cette technique, variante de la précédente, un noyau en

(7) Cf Charbonneaux, J., *Les bronzes grecs*, 1958, 8-23 et Mitten, D.-G. Doeringer, S.-F., *Master bronzes from the classical world*, 1968, 9-15.

matière réfractaire, épousant approximativement les contours de l'œuvre projetée, à l'exception des parties les plus minces, est constitué. Par dessus, on modèle, en cire, la figure qui formera la statue, et l'on en prend un moule en terre réfractaire. La cire est ensuite chassée, le noyau maintenu dans le moule par de petits étais de fer ; il suffit alors de couler dans l'intervalle le métal en fusion. Dans le cas de la statue du Menez-Hom, des fragments du noyau ont été conservés, à l'intérieur des bras en particulier et leur composition sera étudiée (8).

La surface interne est rugueuse, comme il est normal pour la fonte sur positif, et un examen attentif permettra peut-être de voir la trace des étais, soigneusement limée à l'extérieur.

Sur le côté de la tête, au-dessus de l'oreille gauche, dans la chevelure, on aperçoit la trace d'une réparation antique. Une déchirure du métal a été bouchée en y insérant un morceau de plaque de bronze dont la patine a pris une couleur différente. Ce mode de réparation n'est pas rare et constitue presque un brevet d'authenticité.

Nous ignorons comment se faisait le raccord entre les différents morceaux de la statue, soit mécaniquement, soit métallurgiquement, mais on ne voit nulle part de trace de soudure. Par contre, à la base du cou et des bras, une feuillure est prévue pour être insérée à force dans un orifice légèrement plus étroit. Quant aux sandales, l'une porte une douille, l'autre, au contraire, constitue une partie « femelle » et devait recevoir une douille placée au bas de la robe.

Les éléments de la tête étaient réunis de la manière suivante : le cimier, l'oiseau et le casque étaient maintenus solidaires par un axe vertical, le casque s'emboîtant sur la partie arrière du masque. L'axe s'étant anciennement rompu, on s'explique que les ornements de la tête se soient trouvés au fond de la cavité.

Par sa technique, la statue de Dineault s'apparente à

(8) Au moment où j'écris (fin décembre 1971), la statue se trouve au Laboratoire de la Direction des Antiquités préhistoriques de Bretagne pour analyse du métal et étude des techniques de fonte. Je remercie M. P.-R. Giot, et M. M. Bourhis d'avoir bien voulu se charger de ce travail.

celle du Dieu de Bouray (Essonne) (9) : le corps est en tôle de cuivre, à deux coques, la tête en fonte creuse, en deux parties, l'une constituant le visage et la partie antérieure du crâne, l'autre l'occiput et la nuque. Mais les différents morceaux sont soudés les uns aux autres et le travail est en général d'une maladresse beaucoup plus grande, ce qui indique l'antériorité de ce dernier.

Le dessin du cou, à lui seul, montre la différence de qualité entre les deux œuvres : lourd et cylindrique dans un cas, gracieusement évasé dans l'autre. Le visage est celui d'une jeune fille de 15 à 16 ans. Je crois qu'il n'y a pas à en douter, malgré certains avis contraires qui veulent y voir un jeune homme, et même le « Chevalier au Cygne ». La forme générale est un ovale régulier que des joues pleines accentuent. Le menton est assez lourd et la vue de profil montre bien la naissance d'un léger « double-menton ». C'est là un trait que l'on retrouve dans les visages féminins celtes de l'Antiquité. La bouche, bien modelée, est légèrement tombante et contribue à donner à la figure une expression de mélancolie. La gouttière labiale est bien marquée. Le nez porte la trace du soc de la charrue, qui explique aussi la blessure sous l'œil gauche. Il est régulier, triangulaire, en forme de pyramide à trois faces et se prolonge en deux arcades sourcillières en bourrelet plein. Comme il arrive souvent, les yeux manquent : faits selon toute vraisemblance en pâte de verre, bleu pour la pupille, blanc pour la sclérotique, ils étaient fixés à l'intérieur du masque par du plomb fondu. Ni les cils, ni les sourcils ne sont dessinés, mais les paupières sont nettement marquées.

L'oreille, haut placée, est finement stylisée : elle est simplement faite d'une double spirale enserrant une perle. C'est là un motif celtique très ancien : on le trouve déjà, à la fin du IV^e siècle avant J.-C., sur l'œnochoé de bronze de Waldalgesheim (10), où il forme l'oreille de la figure à la base de l'anse et, par ailleurs, sur la chevelure d'un des masques divins du chaudron de Gundestrup.

(9) Cf R. Lantier, *Le Dieu celtique de Bouray*, dans *Monuments et Mémoires de la fondation Eugène Piot*, t. XXXIV (1934), 35-58.

(10) Cf Jacobsthal, P. *Early Celtic Art*. 1944, p. 143 et pl. 216, C 5 pl. 387.

La coiffure est énigmatique et savante : la calotte de cheveux enserre le crâne et descend assez bas sur le front. Formée sur le devant de mèches courtes, elle est divisée en deux par une fine tresse médiane. Chaque mèche est finement travaillée au burin de ciseleur : un trait plus large marque le pourtour de chaque boucle, des traits plus fins indiquent les cheveux. C'est là une technique que l'on retrouve fréquemment sur les monnaies gauloises, spécialement chez les Pictons et les Bituriges où chaque boucle est bien individualisée et cernée d'un double trait. Le profil montre que les cheveux longs du cou sont remontés en chignon sous le casque : en effet, ce ne sont pas des pointes de mèches masculines que l'on voit, mais la racine de cheveux féminins. Le départ entre mèches courtes et mèches longues se fait au niveau de l'oreille, devant laquelle une petite boucle en « accroche-cœur » vient ajouter une note d'élégance.

Est-ce une coiffure masculine ou féminine ? On en a discuté. En effet, me dit-on, la coiffure en mèches courtes est uniquement masculine dans l'Antiquité. Et les nombreux portaits d'Auguste en sont une belle illustration. Les femmes ont une coiffure bouclée sur le front, ou les cheveux ramenés en arrière, mais toujours longs. Ceci est vrai dans la grande majorité des cas, mais cependant le dépouillement du recueil d'Espérandieu montre quelques jeunes femmes à cheveux courts (11). Quant à la tresse centrale, on peut y trouver deux explications. On sait qu'à Rome, garçons et filles portaient une tresse ramenée de la nuque sur le devant du front, et il pourrait s'agir ici de la stylisation de cette coiffure juvénile (12).

Mais je pense plutôt à une coiffure de l'époque hellénistique. On peut dire qu'à cette époque les femmes portaient les cheveux plus courts qu'à l'époque romaine.

M. Charbonneaux (13) insiste, à propos d'une statuette du British Museum représentant Aphrodite nouant sa

(11) Cf. Espérandieu, E., *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule Romaine*, t. VII, n° 5352.

(12) Cf. Espérandieu, *supra*, t. III, n° 2500 : jeune fille avec tresse centrale ; également de nombreuses figurines en terre cuite.

(13) Cf. Charbonneaux, *ouvr. cité*, 101-102.

sandale (14), sur la coiffure si particulière de la reine Arsinoé III Philadelphie (dernier quart du III^e siècle avant J.-C.) : or, cette coiffure comprend une mèche centrale bien isolée, des mèches courtes de part et d'autre, et un chignon sur la nuque. Faut-il citer également la reine Bérénice II, morte en 221, qui avait consacré sa chevelure à Aphrodite pour obtenir un heureux retour de son mari, Ptolémée Evergète, parti à la guerre, et dont les cheveux coupés formèrent la constellation qui porte le nom de « Chevelure de Bérénice » ?

N'avons-nous pas ici la stylisation d'une coiffure de cette époque ?

Quoi qu'il en soit, la réalisation de cette coiffure est d'un très grand artiste.

Le casque, quant à lui, n'évoque que de très loin le casque grec : certes, on reconnaît, sur le devant, la trace du nasal et des yeux, qui évoquent la chouette d'Athéna, mais la photographie de profil montre bien que ce casque n'est absolument plus fonctionnel : il ne peut être question de rabattre sur le visage au moment du combat cet accessoire guerrier. Il fait penser plutôt, avec ses bords évasés, au casque de quelque armée moderne. Mais il est aussi très proche du casque celtique, ou, du moins, d'une certaine forme de casque celtique : c'est un couvre-chef identique que portent les cavaliers du chaudron de Gundestrup, et l'un d'entre eux, le premier du défilé, le porte surmonté d'un oiseau. Cet usage du monde gréco-romain n'était pas inconnu des Celtes et des peuples de la périphérie de la Méditerranée : un casque celte, trouvé à Ciamești, en Roumanie, est surmonté d'un grand oiseau, aux ailes battantes. Ici l'oiseau est à lui seul un chef-d'œuvre : représenté à l'envol, au moment précis où il décolle de l'eau, le cou tendu, les ailes redressées et serrées, mais pas encore déployées, c'est une petite merveille d'observation naturaliste. Les plumes sont finement ciselées : les unes courtes et arrondies, les autres, au bout des ailes, longues et fines, sont hachurées de che-

(14) Cf Walters, *Catalogue of the Bronzes in the British Museum*, p. 37, n° 281, pl. 7/

vrons. M. Charbonneaux (15) donne une fine démonstration de la façon dont on peut dater une aile de Victoire ou d'oiseau en analysant le dessin des plumes : ici, le dessin quelque peu mécanique et stylisé ne peut être antérieur au 1^{er} siècle avant J.-C., mais on peut noter que le parallélisme des petites plumes n'est pas absolu et qu'il y a encore une certaine recherche de la vérité naturelle.

Quel est l'oiseau représenté ici ? Ce ne peut être qu'un oiseau aquatique, et nous avons le choix entre une oie sauvage ou un cygne. Le cou est un peu trop long pour une oie, un peu trop court pour un cygne. Les spécialistes en ornithologie que j'ai consultés ont opté pour le cygne sauvage (16). Notons également qu'un oiseau dans cette position est représenté dans la céramique de la Graufesenque (17) au 1^{er} siècle après J.-C.

Le cimier est tout à fait classique : creux, il porte sur les côtés le dessin stylisé de plumes et se termine par trois petites boules. Sa courbe gracieuse accentue l'idée de mouvement, déjà suggérée par l'oiseau.

Les bras sont courts et mal proportionnés à la tête. Le bras droit est fléchi, la main aux doigts finement sculptés, fait le geste d'étreindre un objet cylindrique, une lance sans doute. Le bras gauche est à demi tendu vers le bas, la main entr'ouverte comme pour tenir un objet léger, qui ne peut être un bouclier. On y verrait plutôt une patère.

Les pieds sont chaussés de sandales de cuir qui couvrent entièrement la peau et les orteils. La fermeture se fait au moyen d'une agrafe sur le devant. L'une des sandales n'en porte d'ailleurs pas. Le pied gauche, posé à plat, supportait le poids du corps. Le bas de la jambe apparaît au-dessus de la chaussure, montrant que la robe

(15) Cf Charbonneaux, *ouvr. cité*, 106-109.

(16) Je dois ici remercier à nouveau MM. Lucas, professeur, et Monat, maître-assistant, à la Faculté des Sciences de Brest, dont les activités en faveur de la protection de la faune et de la flore sont bien connues de nos confrères.

(17) Cf Oswald, *Index of figure types*, n° 2285 A. Je dois ce renseignement à Mlle C. Bémont que je remercie très vivement.

n'atteignait pas la cheville. Le pied droit, en demi-flexion, indique un léger déhanchement de la statue.

L'ensemble devait être posé sur un socle, de bois ou de pierre : le pied gauche, à plat, n'a pas de semelle tendis que le talon droit, soulevé, en porte une.

Tel est cet objet, unique par sa qualité, mais qui appartient cependant à toute une « famille » de bronze dont l'ensemble n'a jamais été étudié (17 bis). Caractérisés par un style dit « celtique », ils proviennent des régions européennes périphériques, voisines du monde méditerranéen et sont, au fond, l'un des résultats de l'influence des civilisations grecque et romaine sur les cultures périphériques (18).

Le catalogue de l'exposition de Belgrade, consacrée en 1971 aux Illyriens et aux Daces, fait une place d'honneur, en couverture, à un petit masque en bronze fondu (hauteur : 14,7 cm), provenant de l'oppidum dace de Piatra Rosie, à Bosorod, district de Hunedoara (19). Or, on retrouve dans le dessin de la bouche serrée et tombante, dans le volume du nez triangulaire, prolongé par des arcades sourcillières en demi-cercle, dans la technique générale, un air de parenté avec la statue du Ménez-Hom. Datée du 1^{er} siècle avant J.-C. par le professeur C. Daicoviciu, elle est identifiée comme une représentation de la divinité dace Bendis, assimilée à l'Artémis grecque. Un autre professeur roumain, M. E. Condurachi, a fait remarquer (20) la contamination qui s'est

(17 bis) M. F. Braemer a étudié récemment les statues en bronze martelé et repoussé ; cf *Rev. Arch.* 1968, II, 327 et 1969, I, 81.

(18) Voir sur cette question les communications du 8^e Congrès international d'Archéologie Classique, Paris, 1963, parues sous le titre « *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine sur les cultures périphériques* », Paris, 1965, en particulier la lumineuse conférence du Pr. R. Bianchi-Bandinelli, « *Naissance et dissociation de la Koinè hellenistico-romaine* », 443-463.

(19) Cf Daicoviciu. *The Illyrians and Dacians*, Belgrade (1971). Je remercie tout spécialement M. J. Briard, participant du Congrès de Belgrade, de m'avoir fourni ce renseignement si utile pour mon propos.

(20) Cf E. Condurachi, dans VIII^e Congrès international d'archéologie classique, *supra*, 79-80.

produite à l'époque hellénistique entre des divinités spécifiquement locales, comme le Cavalier Thrace et Bendis, et diverses divinités grecques et, dit-il, « il est significatif que la divinité indigène par excellence, le Cavalier Thrace, a emprunté un habit grec en adoptant le type du cavalier-héros, type fréquent dès l'époque classique grecque sur les stèles funéraires d'Athènes.

Un an plus tôt, en 1970, à l'autre extrémité de l'Europe, l'exposition d'Art Celte d'Edimbourg montrait également un masque de bronze (hauteur : 86 mm), découvert à Charterhouse-on-Mendip (Somerset) (21) : on y reconnaît les mêmes traits de style, le style celtique sévère. La date proposée, avec un point d'interrogation, est le I^{er}-II^e siècle après J.-C.

On pourrait citer d'autres masques comparables en Angleterre (22), en Tchécoslovaquie (23), mais c'est sur le territoire de la Gaule que le plus grand nombre d'objets de ce style ont été découverts : le dieu de Bouray, déjà cité, le jeune chef aquitain, de Bordeaux (24), la « tête Danicourt », trouvée près de Lyon (25), le buste d'Evreux (26), la tête de Prilly, près de Lausanne (27), les masques de Tarbes et de Notre-Dame d'Allençon, appartiennent tous à la même école esthétique. C'est surtout avec la série de masques de bronze trouvés en forêt de Compiègne au siècle dernier que des rapprochements peuvent être tentés, sur le plan technique et stylistique : six têtes féminines sont ainsi représentées, deux matrones et quatre jeunes filles (28). La technique de fabrication

(21) Cf S. Piggott, *Early Celtic Art*, Edimbourg, 1970, 16, n° 80.

(22) Cf Megaw, J.V.S., *Art of the European Iron Age*, 1970, n° 240. La tête de pierre de Gloucester reproduite sous le n° 243, appartient également à ce style celto-romain.

(23) Cf Megaw, ouvr. cité, n° 242, tête de Staré Hradisko. L'oreille de la fameuse tête de pierre de Msecké Zehrovice a quelque ressemblance avec celle de la statue du Menez-Hom.

(24) Cf Lantier, R., *Tête d'un jeune chef aquitain*, *Monuments Piot*, 1930, 23-38.

(25) Cf Espérandieu, ouvr. cité, t. VIII, 7055.

(26) Cf Reinach, S., ouvr. cité, p. 230-232, n° 223.

(27) Cf Espérandieu, t. VII, n° 5383.

est la même : réalisés en fonte creuse dans cinq cas, le revers de la tête constitué par un couvercle mobile, les yeux en pâte de verre, ces masques, inférieurs de beaucoup par leurs qualités esthétiques, selon nos canons actuels du moins, révèlent une manière identique. La qualité divine des matrones est manifestée par le torque qu'elles portent au cou, comme c'était le cas également pour le dieu de Bouray et la « tête Danicourt », et aussi pour les masques du chaudron de Gundestrup. Certains de ces têtes sont, à l'évidence, des portraits : le jeune chef aquitain et le jeune homme de Prilly sont des chefs indigènes qui ont voulu, à la mode romaine, que leur image soit conservée dans le bronze. Quant aux jeunes filles sans torque, elles n'en sont pas moins assimilées à des divinités, sans que l'on nous dise bien quelle est cette jeune fille du panthéon celtique.

La datation de ces œuvres est extrêmement difficile à établir avec précision, dans la mesure où, justement, nous manquons d'éléments de ressemblance avec les formes méditerranéennes. La syntaxe qui les régit est profondément différente des canons classiques et se rapproche beaucoup plus des règles de l'esthétique du second Age du fer. Les historiens de l'Art s'accordent cependant à ne pas faire remonter en deçà du 1^{er} siècle avant J.-C. l'apparition de ce type d'ouvrages, et la plupart préfèrent le 1^{er} siècle après J.-C. pour la majorité des œuvres. Mais le masque d'argent de Notre-Dame d'Allençon (Maine-et-Loire) a été trouvé en liaison avec des monnaies du III^e siècle après J.-C. Nous n'entrerons pas dans le détail de la discussion. Disons simplement que la statue du Ménez-Hom nous paraît un travail d'époque gallo-romaine et, plus précisément, de la première partie du 1^{er} siècle après J.-C. Nous faisons nôtre le jugement de M. J.-J. Hatt : « L'art du bronzier indigène produit encore, au cours du règne d'Auguste, des chefs-d'œuvre remarquables dont les caractères complexes montrent la rapidité d'évolution et la faculté d'assimilation des maîtres gaulois : l'influence du portrait romain est déjà sen-

(28) Cf S. Reinach, *ouvr. cité*, p. 224-229 ; R. Lantier, *ouvr. cité*, p. 52 ; *Celticum* XV, 1966, 136-137, J. V. S. Megaw, *ouvr. cité*, n° 239, p. 144.

sible, les traits du visage sont rendus avec naturel... L'artiste indigène s'est humanisé et a su se mettre au diapason des techniques qui lui étaient apportées d'Italie du Nord » (28 bis).

Pour une fois cependant l'identification ne pose pas de problèmes et nous pouvons dire immédiatement quelle est la divinité méditerranéenne dont on a pris l'habit. Mais cela ne résoud pas l'énigme de la divinité celtique sous-jacente.

La divinité casquée, guerrière, portant l'égide, c'est évidemment l'Athéna grecque, la Minerve romaine. Mais en Armorique, dans la première moitié du 1^{er} siècle après J.-C., il est fort peu probable que l'on ait déjà vénéré la Minerve romaine, quand on connaît, sur le plan archéologique, la faible pénétration des influences latines à l'époque. Faut-il rappeler que ce n'est pas avant Claude que la romanisation commence à s'exercer. Certes, César dit bien que les Gaulois vénéraient Minerve. C'est même la seule divinité féminine qu'il cite. Elle aurait enseigné le travail et les métiers, mais c'est, bien entendu, une assimilation, comme pour Jupiter, Mars ou Mercure, dont on sait que les noms latins essayaient de cerner, assez mal, la personnalité de Taranis, Teutatès ou Lug.

L'assimilation, qui est évidente, a joué plutôt en faveur d'Athéna, car, au début de l'ère chrétienne, l'influence civilisatrice du monde hellénistique est certainement plus forte que l'influence romaine, Rome n'étant elle-même à bien des égards à cette époque qu'une province de la *koine* hellénistique. Nous avons déjà noté, au cours de la description, quelques rapprochements avec cette époque. Mme Biosse-Duplan, spécialiste de l'art hellénistique au Louvre, a bien voulu me dire qu'à son avis cette statue avait eu un modèle hellénistique plutôt que romain et que cela se notait beaucoup plus de face que de profil, comme si l'artiste, ne disposant que d'un modèle frontal, avait dû imaginer le profil. Il existe au Louvre une Athéna-Naith égyptienne où le casque athénien est surmonté de l'*uraeus* pharaonique : on peut se demander s'il n'y a pas un rapprochement à faire entre cet *uraeus* et le cou de l'oiseau, dont les petites plumes évoquent les écailles

(28 bis) Cf Hatt, J.-J. *Sculptures gauloises*, 1966, 40.

d'une peau de serpent. L'artiste celte, habitué par sa mythologie à l'image du cygne, aurait interprété ainsi l'*uræus* de son modèle. La même comparaison peut être faite pour le casque lui-même.

Les divers auteurs qui ont étudié la religion des Celtes ont admis qu'il existait un parallèle possible entre la Minerve dont parle César et une déesse gauloise, dont on ignore le nom précis — mais dont on connaît l'un des surnoms : « Belisama », la très brillante — qui, dans le monde divin de l'Irlande, s'appelle Brigitte, adorée par les poètes, les forgerons et les médecins. Elle avait d'ailleurs des attributions beaucoup plus vastes. Pour en parler, je laisse la plume à M. Donatien Laurent, attaché de recherche au C.N.R.S., qui possède sur le sujet des informations plus sûres que les miennes.

René SANQUER.



II. — LA DEESSE BRIGITE ET LE CULTE DE SAINTE BRIGITE D'IRLANDE EN BRETAGNE ET DANS LES PAYS CELTIQUES

La Déesse Brigitte.

Les écrivains de l'Antiquité nous ont peu renseignés sur les divinités des Gaulois. Il est pourtant dans le *De Bello Gallico* (VI, 17) un texte auquel on n'a sans doute pas attaché l'importance qu'il mérite. Le schéma mythologique qu'il propose est simple : aux quatre grands dieux masculins, que César désigne par leur homologue romain : Mercure, Apollon, Mars et Jupiter, fait équilibre une divinité féminine, Minerve, qui « enseigne les rudiments des arts et des métiers » (29).

(29) Françoise Leroux, dans sa remarquable « Introduction générale à l'étude de la tradition celtique » (Celticum XIII, Rennes 1967, pp. 32-5) fait remarquer que la correspondance entre les cinq fonctions définies par les théonymes romains et celles qu'attribuent à « l'état-major » des Tuatha Dé Danann les anciens textes irlandais authentifie de façon formelle le texte de César.

Les celtisants ont depuis longtemps reconnu dans cette grande déesse gauloise la déesse *Brigit* des Irlandais. Le texte capital, ici, est tiré du glossaire de Cormac (IX^e siècle) :

« Brigit, la poétesse, c'est-à-dire la fille du Dagda. C'est cette Brigit qui est la femme poète ou la femme de sagesse que les poètes adoraient (...). Ses sœurs étaient Brigit, la femme de médecine, et Brigit, la femme du travail de forge. Ce sont les déesses, les trois filles du Dagda (30). (*De quarum nominibus pene omnes Hibernenses dea Brigit vocabatur.* (sic) — (Trad. F. Leroux, *Celticum* XV, p. 365.)

C'est aussi la mère des trois dieux primordiaux (cf. la glose de l'Entretien des deux sages citée *ibid*) et F. Leroux montre de façon convaincante qu'elle ne fait qu'un avec *Ana*, déesse de la prospérité, que le même glossaire de Cormac qualifie de *mater deorum Hybernensium*.

Quatre inscriptions des II^e et III^e siècles provenant du nord de l'Angleterre et du sud de l'Ecosse (C.I.L. VII, 200, 203, 875, 1062) attestent le culte de la déesse en Grande-Bretagne, cependant que, sur le continent, diverses sources épigraphiques et toponymiques — la plus connue est l'inscription d'Auxey-le-Grand en Côte-d'Or (C.I.L. XIII, 2638) — montrent clairement l'existence en Gaule d'une divinité du même nom (31). On notera cependant qu'on n'en connaît à ce jour aucune représentation.

Déesse du feu et de la fécondité, elle présidait à l'une des quatre grandes fêtes du calendrier celtique — *imbolc* — le 1^{er} février, qui marquait le début du printemps.

(30) Sur cette triple Brigitte, qui n'est qu'une en réalité, on lira l'étude de Vendryès, *l'unité en trois personnes chez les Celtes* (Choix d'ét. linguistiques et celtiques, Paris, 1952, pp. 233-246) et la critique qu'en fait F. Leroux dans son commentaire à « la courtise d'Etain » (*Celticum* XV, pp. 368-370).

(31) Sous la forme *Brigindu*, alors qu'à Middleby, près d'Edimbourg, on a la forme plus archaïque *Brigantia*.

Sainte Brigitte d'Irlande.

Tout le monde s'accorde à voir dans la grande sainte irlandaise Brigitte, fêtée justement le 1^{er} février, l'héritière et comme la perpétuation de la déesse païenne. Les premiers textes célébrant sainte Brigitte datent du VII^e siècle, un siècle au plus après la mort supposée de l'abbesse de Kildare ; mais déjà les traits caractéristiques du paganisme celtique foisonnent : elle aussi est patronne des poètes et des lettrés (32) et ses liens avec le feu et la fécondité des femmes et des animaux domestiques ne laissent pas place au moindre doute.

Un des textes les plus intéressants à cet égard est un hymne du VII^e siècle (33) où la sainte est qualifiée tour à tour de « flamme d'or étincelante », de « branche qui fleurit » et de « mère de Jésus ». La première image évoque immédiatement le qualificatif de la Minerve gauloise : *belisama*, dont le sens, comme l'a montré C. Guyonvarc'h (*Celticum* III, pp. 161-7), signifie justement « la très brillante » ; mais la troisième appellation nous retiendra davantage.

Ici encore, la sainte a hérité des fonctions de la déesse, mère des dieux de l'Irlande comme on l'a vu plus haut. Son association avec la Vierge, mère de Dieu, est constante dans la tradition irlandaise depuis les plus anciens textes. Elle est « la Marie des Gaëls », celle que saint Ibar, d'après une vie latine de la sainte écrite au début du IX^e siècle, désigna par ces mots : *Haec est Maria quae habitat inter vos*.

A. Carmichael a recueilli à la fin du siècle dernier, dans les îles de l'ouest de l'Ecosse, un curieux récit racontant comment Brigitte, servante de l'auberge de Bethléem, aida la Vierge à accoucher (34). Il est complété par tout un ensemble de prières populaires et d'invocations

(32) Cf J.-F. Kenney, *The sources for the early history of Ireland*, 1929, 358.

(33) L'hymne d'Ultan, attribué généralement à Ultan d'Ard Breccain, mort en 656. C'est le plus ancien monument de ce genre en langue irlandaise.

(34) A. Carmichael, *Carmina Gadelica*. Edinburgh, 1900, I, pp. 164-6.

qu'adressaient notamment les femmes en couches des Hébrides à celle qu'elles appellent la « mère nourricière du Christ ».

Sainte Brigitte en Bretagne.

En Bretagne, où le culte de Brigitte l'Irlandaise est plus répandu que partout ailleurs sur le continent (on trouve des traces de son culte dans 60 communes réparties dans les sept anciens évêchés de Léon, 9 ; Cornouaille, 17 ; Vannes, 18 ; Tréguier, 6 ; Saint-Brieuc, 5 ; Saint-Malo, 3, et Nantes, 2) elle apparaît avant tout comme la patronne des femmes en couches et les jeunes mères l'invoquent pour avoir du lait :

Deom da chapel santez Berhed

'Vit kaoud laez d'ar merhed ! (35)

Ici encore, la correspondance est frappante avec les croyances populaires d'Irlande et d'Ecosse. Mais c'est surtout dans l'association, couramment faite en Bretagne, de sainte Brigitte et de la Vierge que ce parallèle s'impose.

On connaît la statue de la chapelle sainte Brigitte de Merdrignac où la sainte est représentée donnant le sein à l'Enfant Jésus. Il existe aussi un chant de quête du temps de Noël répandu à travers toute la Basse-Bretagne et maintes fois recueilli (36) qui est l'exacte réplique du récit noté par Carmichael. Il raconte comment Bri-

(35) « Allons à la chapelle Sainte-Brigitte pour que les femmes aient du lait » (dicton recueilli à Plozévet).

(36) Cf Luzel, *Soniou*, II, 308. — Le Carguet, *Bull. Soc. Arch. Finistère*, 1897, 298. — F. Cadic, *Paroisse Bretonne*, décembre 1901 et décembre 1909. — F. Vallée, *Kroaz ar Vretoned*, 10 janvier 1904 (repris dans *Ann. de Br.*, 1917, 21). — Y. Berthou, *Almanach de l'U.R.B.*, 1906, p. 103. — L. Herrieu, *Dihunamb*, 1908, p. 184. — F. Pérennès, *Ann. de Br.*, 1928, 58. — Y. ar Gow, *Bleun Brug*, décembre 1954. — Abenez, *Arieu*, décembre 1959 et *Hor Yezh*, 1962, niv. 33, p. 12. — R. Gargadennec, *Hor Yezh*, 1963, niv. 40, p. 10.

A noter que la chantefable de Noël que j'ai recueillie à Saint-Yves-Bubry et publiée dans la revue *Arts et Traditions Populaires*, 1968, pp. 153-172, renferme également, sous une forme assez originale par rapport aux leçons habituelles, une version de ce chant qu'on appelle habituellement « Noelenn Berc'hed ».

gite, fille de l'aubergiste de Bethléem, va, à la demande pressante de Joseph, aider la Vierge à accoucher bien qu'elle n'ait « ni doigts, ni mains, ni bras pour aider Marie (37). Mais des bras lui poussent miraculeusement dès qu'elle touche l'enfant et, en récompense, Marie lui annonce qu'elle sera sainte au paradis et aura sa fête avant la sienne propre (38) :

Santez er baradoz e vi

Hag ho kouel 'vo 'rôg ma hini.

Il faudrait encore citer les divers récits légendaires recueillis par les folkloristes du siècle dernier, Luzel, Anatole Le Braz, Paul Sébillot ; ainsi que les proverbes et les dictons relatifs à la sainte Brigitte — *Gouel Berhed* — que l'on retrouve identiques dans les différentes langues celtiques. Ils montrent que la Bretagne a fait une place tout à fait privilégiée à la sainte irlandaise. N'est-ce pas là l'indice d'un milieu préparé à l'accueillir par le culte

(37) Ce dernier trait — l'infirmité de la Brigitte bretonne — lui est propre et n'existe pas dans la tradition celtique insulaire. Il vient, par le canal de la littérature française médiévale — des récits apocryphes de la Nativité (Protévangile de Jacques le mineur, évangile du pseudo-Matthieu). L'incident de la main desséchée de la sage-femme incrédule dans les premiers textes apocryphes n'était sans doute là que pour illustrer et authentifier la croyance à la virginité de Marie. C'est, à ce premier stade, une punition ; mais dans les prières des trouvères français du XIII^e siècle (où Salomé devient Anastasie par suite d'une confusion avec la martyre romaine du IV^e siècle fêtée le 25 décembre), c'est déjà tout à fait l'histoire de la Berhed bretonne.

Diex ! ja n'ai je ne mains ne dois
mes toutes voies ge irai
à tout mon pouvoir aiderai
.. ..
et Diex qui tout à à saver,
andeus ses mains li à rendues

(38) La Sainte Brigitte est en effet le 1^{er} février alors que la Purification de la Vierge n'est que le 2. C'est la même récompense qu'accorde la Vierge à Brigitte dans la légende irlandaise racontée par Lady Gregory (*A book of Saints and wonders*, New-York, 1907, p. 10 : « Brigit helps the mother of God » : *The mother of God asked her then what would she do for her as a reward. « Put my day before your own day » said Brigit.*

qu'il rendait déjà à la déesse du même nom ? Il est tentant de penser qu'ici, comme bien souvent en Bretagne, un culte a recouvert l'autre.

Dans le cas de la petite déesse de Kerguilly, on s'attendrait à trouver non loin de là les traces d'un sanctuaire de sainte Brigitte. Or, il n'en est rien (39). Il faut sans doute supposer qu'elle n'a été apportée sur la lande de *Gorre-ar-C'hoad* que pour être cachée, mais qu'elle était honorée ailleurs. Le sommet tout proche du Menez-Hom s'impose tout de suite à l'esprit : seul il pouvait convenir à celle dont le nom signifie « la très haute ». Le fait qu'il soit aujourd'hui dédié à sainte Marie n'est pas une réelle difficulté quand on sait combien l'association de Brigitte et de la Vierge était naturelle en terre celtique (40). On peut d'ailleurs supposer — le culte de la sainte irlandaise n'étant sans doute pas antérieur au XI^e siècle en Bretagne (41) — que l'attribution à Marie d'un sanctuaire appartenant primitivement à la déesse Brigitte s'est faite avant que se répande le culte de la sainte (42).

Donatien LAURENT.

(39) Il y a cependant une statue ancienne de sainte Brigitte à Logonna-Quimerch, commune jouxtant Dinéault, de l'autre côté de l'Aulne.

(40) Mais pas ailleurs, semble-t-il. Le culte de sainte Brigitte d'Irlande s'est étendu à une grande partie de l'Europe (le nord et l'est de la France, la Belgique, les Pays Scandinaves, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, le Portugal, mais je n'ai jamais vu signaler ailleurs qu'en terre celtique l'assimilation de la sainte à la Vierge ; pas plus d'ailleurs que l'aspect, si développé dans le culte celtique, de patronne des femmes en couches. Dans les autres pays, elle est seulement la protectrice du bétail.

(41) Cf. Largillière. Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne, Rennes, 1925, p. 25, n° 31 et 140, n° 18.

(42) Il est intéressant de noter que la cathédrale de Quimper, l'antique Aquilonia, fut justement dédiée, dit-on, par saint Corentin à Notre-Dame de la Chandeleur dont la fête est précisément celle qui a remplacé la fête païenne de Brigitte.

Arrivé au terme de cette étude, je me rends bien compte que de nombreuses questions n'ont pas été abordées. L'œuvre est-elle d'origine locale ou non ? Quel arrière-plan économique et social explique la surprenante présence d'une telle œuvre d'art en Armorique occidentale ? Pour quelle raison la statue a-t-elle été enterrée avec tant de précaution ? Quel est le symbolisme du cygne ? Il y a là-dessus beaucoup à dire encore, mais je pense avoir donné **un premier état de la réflexion** sur le sujet.

Il me reste, en terminant, une question à poser : que va devenir cet objet ? Malgré sa taille modeste, il représente **une des plus belles choses** qu'ait livré le sol breton, avec les monnaies d'or armoricaines de la même époque. Bien plus, par la synthèse achevée qu'il réalise entre l'esthétique, **expression** de l'âme celte, et la technique méditerranéenne, il est un symbole magnifique de la Bretagne, de la France et de l'Europe tout entière. Comme tel, on peut penser qu'il appartient au patrimoine national. Il doit être protégé afin de ne pas courir le risque de disparaître dans un accident, ou par l'action de la corrosion. Sa place est à l'abri d'un musée, breton de préférence.

Nous espérons que la propriétaire actuelle voudra bien accepter une solution qui sauvegarde l'intérêt général.

René SANQUER.

31-XII-1971.

P.-R. GIOT

La Céramique onctueuse de Cornouaille

Contribution à l'Etude
de l'Economie " Médiévale "

Résumé :

Le moment est venu de faire le point des études relatives à un type très particulier de poterie de Bretagne, spécialement répandu en Cornouaille et originaire de ce pays, la *céramique onctueuse*. Il convient de reprendre cette dénomination qui avait été adoptée par les archéologues quimpérois des années 1870 pour cette poterie très spécifique, brun-rouge à lie-de-vin, de faible dureté, rayable à l'ongle, parce qu'elle renferme une proportion plus ou moins grande de particules de talc parmi d'autres minéraux en feuillets. Elle formait surtout des vases à fonds plats, chaudrons à bords verticaux, ou basses terrines à fars ou à galettes, faits pour aller au feu grâce aux propriétés de la terre utilisée. Le talc provient de l'altération des serpentines de Plovan, et au moins l'un des centres potiers a été celui de Bodérès (ou La Poterie) en Plonéour-Lanvern. Cette production a pu s'étendre sur près de mille ans, du Haut-Moyen Age aux temps modernes, pour s'éteindre antérieurement à la Révolution. On la trouve associée à des mottes féodales ou à des villages médiévaux, et avec quelques variations, de forme et

de composition, dans des sites plus récents, où elle est en général plus dure sinon mieux cuite. Sa répartition couvre la Cornouaille, avec des exportations vers le Léon et le Trégor, comme vers le pays de Vannes et jusqu'à Guérande. On peut éclairer ainsi un domaine de l'histoire économique de la Bretagne.



Si les archéologues finistériens du dernier tiers du 19^e siècle avaient été frappés par les singularités de la céramique onctueuse, du moins la plupart d'entre eux, et leurs successeurs en général, lui assignèrent une antiquité exagérée. Aussi lorsqu'en 1945 il nous échet de remettre en ordre les différentes collections préhistoriques finistériennes, nous nous heurtâmes aux problèmes posés par la présence de grandes quantités de tessons de cette céramique, dont il fallut établir l'âge véritable et la signification. Ce sont les raisons des travaux que nous avons été conduits à lui consacrer (1955, 1958, 1966) et pour quoi il nous a paru opportun de les corriger et de les préciser, à l'aide de techniques d'investigation scientifique plus raffinées.

La plus ancienne référence remonte à 1871, quand décrivant ses fouilles des monuments mégalithiques du Souc'h à Plouhinec, A. Grenot publie en appendice une « Remarque très importante. — Une note égarée m'a empêché de relater en son lieu une circonstance grave et très importante pour nos études archéologiques dans le Finistère ; la voici : Parmi les fragments de poterie j'en ai trouvé plusieurs appartenant à ces vases faits d'une terre très douce, savonneuse, se rayant facilement à l'ongle, d'une couleur brun-chocolat et que nous nommons à Quimper *Poterie onctueuse*. »

Les membres de la commission départementale d'archéologie qui fonctionna sous le Second Empire à Quimper, et dont A. Grenot faisait partie aux côtés de R.F. Le Men, archiviste du Finistère, étaient donc familiers avec cette céramique. R.F. Le Men en avait recueilli notamment lorsqu'il avait fouillé en 1868 et surtout en 1869 l'oppidum du Caster-Coz à Beuzec-Cap-Sizun (fouille publiée en 1872 et 1873), et qu'il décrivit : « Vases épais de grande dimension, en terre rougeâtre, où les graviers de silex (lire silice ; siliceous dans la version anglaise) sont

remplacés par des fragments de schiste talqueux, qui y forment de nombreux points blancs. Pâte tendre, onctueuse au toucher, se laissant facilement rayer par l'ongle, et que l'on peut couper au couteau presque comme du savon ». Mais à côté de cette excellente description nous voyons qu'il est tombé dans l'erreur chronologique mentionnée ci-dessus et attribue cette céramique à la Gaule indépendante, « ce ne peuvent être les Bretons du Moyen Age » qui l'ont fabriquée.

Nous renvoyons à nos publications antérieures (1955 et 1958) pour le détail des sites où cette poterie fut découverte par les premiers archéologues, pas toujours en la reconnaissant d'ailleurs. Retenons de ce survol historique que dans la description du produit des fouilles du Comte Conen de Saint-Luc déposé au Musée archéologique départemental (catalogue de 1885), provenant des environs de Guilguiffin en Landudec, il est décrit, vitrine I, n° 433 un « morceau de talc devant servir à la fabrication des poteries » (voir aussi la tardive publication du fouilleur en 1917).

D'autre part, dès 1883, pour des sites en Esquibien et en Goulien, H. Le Carguet parle de poterie onctueuse grise et d'une monnaie médiévale, d'une part, de l'autre de poteries blanches (qui seront décrites comme onctueuses par P. Du Châtellier dans son répertoire, alors que c'est la seule fois que ce dernier auteur emploie le terme). Mais cet excellent ethnographe qu'était H. Le Carguet nous signale (1903) qu'on cuisait les *pasté* « dans des terrines spéciales en poterie onctueuse, dont on trouve les débris dans la plupart des maisons en ruines du Cap, les *Cotiès* » (pour *coz-tier*). Et en 1905 il nous apprend que la *farinen* est une galette qui se dore sur la *darinen*, « poêle en ancienne poterie onctueuse » (note 2 : « La *darinen* est une poêle en terre rougeâtre onctueuse, d'un diamètre de 0 m 40, à fond plat et à rebords exhaussés de 0 m 05, épaisseur de la poterie 0 m 02. Nous avons rencontré de ces ustensiles dont les tessons étaient recousus par des crampons de fer »). Notons en passant que traitant des vases enfouis pour maléfices (1906) il signale que les sols des masures en ruines se nomment *leur* des *co-tiès*, mais sans revenir sur les caractères de notre poterie.

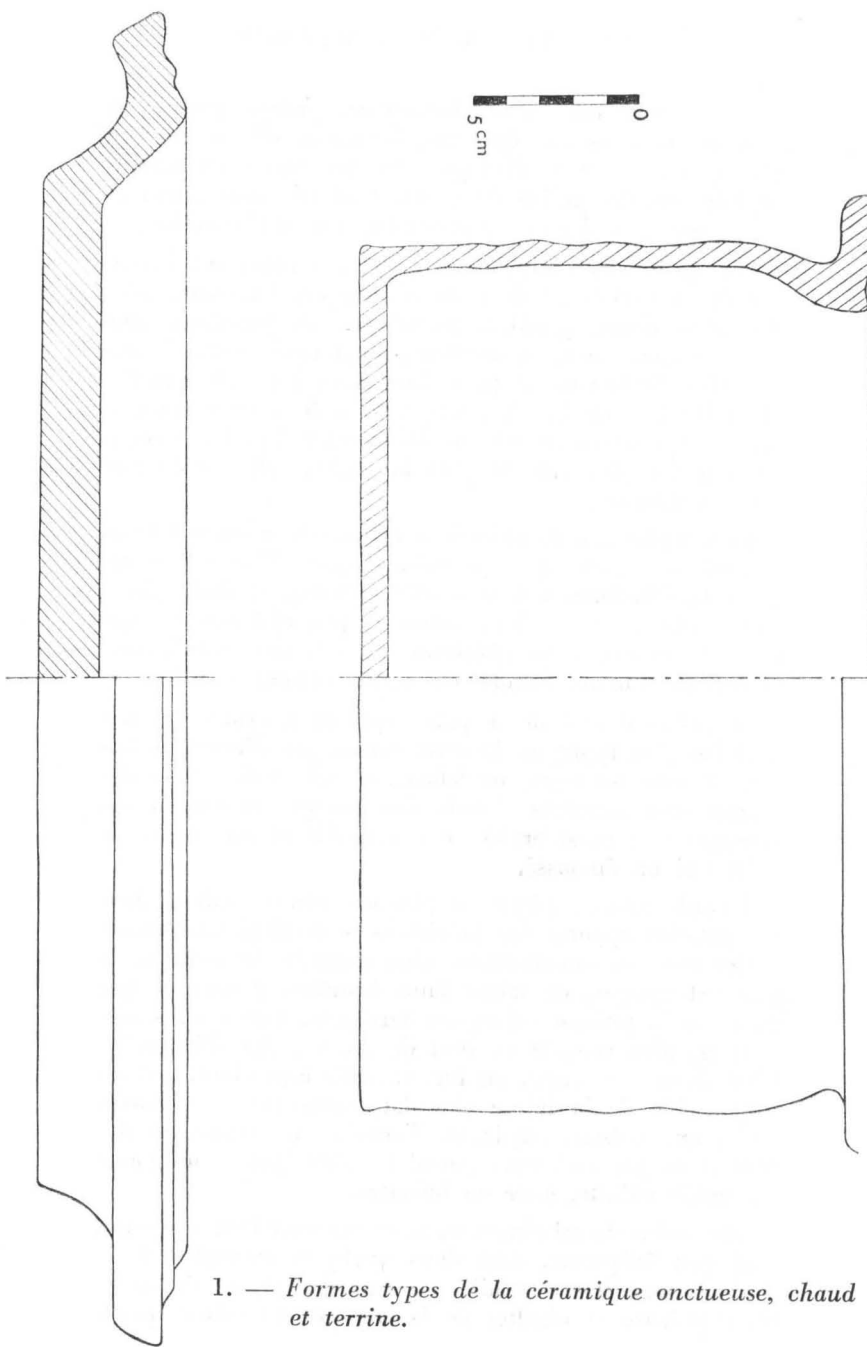
Dès le début de nos travaux, nous avons pris comme site type celui de Kerguellec-Palud en Tréguennec, maison médiévale enfouie sous 3 m de sable dunaire, fouillée par G.A.L Boisselier en 1937, qui avait fourni un abondant matériel sans mélange, malheureusement sans élément de datation très précise de conservé.

Les formes des vases rencontrés sur ce site sont les mêmes que ceux découverts sur tous les autres, et peu variés. Quand on n'a affaire qu'à quelques tessons, on est frappé par les rebords, à marli très marqué, à lèvres à inflexions externes, d'une morphologie dérivant de poteries communes gallo-romaines de basse époque (tels bien des mortiers), et se retrouvant sur toutes sortes de poteries médiévales et de poteries traditionnelles modernes ou contemporaines. Sur les échantillons dont la surface est restée en bon état on relève des traces de tournage. Il y a deux formes essentielles, des marmites ou chaudrons à bords verticaux, et un peu moins répandues, des terrines basses ou galettières, dont nous avons vu que le nom approprié est *ar darinen*. Des décorations variées sont possibles, par empreinte modelée, par incision ou par impression, sur les rebords ou les poignées par exemple. Il semble qu'une évolution chronologique pourrait être élaborée grâce à des détails des formes et des décors.

Sur les sites en place, les surfaces extérieures des vases sont abondamment enduites de suie, ce qui indique une utilisation culinaire ; le succès de cette poterie à feu est dû à ses qualités calorifuges, en dépit de ses caractéristiques mécaniques *a priori* assez étranges. Lorsque des vases d'autres formes sont présents, on constate qu'ils sont faits de céramiques de pâtes différentes et plus traditionnelles, souvent vernissées.



La définition de la céramique *onctueuse* est minéralogique, et pas du tout morphologique, cependant. Sur les échantillons les plus caractéristiques, la pâte est rouge foncé légèrement violacée ou lie-de-vin. Le toucher est onctueux, la dureté faible, on peut rayer la pâte à l'ongle (échelle de Mohs 1-2), à plus forte raison la couper très aisément au couteau ou la scier. Les propriétés mécaniques restent intéressantes, malgré cette faible dureté qui n'implique pas fragilité, grâce à une grande cohésion. L'as-



1. — *Formes types de la céramique onctueuse, chaud et terrine.*

pect de la pâte est souvent homogène, quoique parfois, et en tout cas sous un léger grossissement, elle se montre hétérogène, et on y distingue des inclusions ou masses phylliteuses, des grains de quartz (qui eux sont durs) et des masses d'oxydes de fer ressemblant à de l'hématite.

Les spécimens moins caractéristiques montrent l'étendue de la variabilité de cette céramique. La teinte peut être plus claire, grisâtre, blanchâtre ou jaunâtre, plus brunâtre également. Le toucher peut devenir rêche, la dureté plus élevée ; on ne peut alors rayer à l'ongle que des zones limitées de la pâte, toujours facile à scier sinon à couper au couteau (échelle de Mohs entre 2 et 4 environ). La pâte est plus fine et plus homogène, elle garde une bonne cohérence.

La température de cuisson a dû se situer entre 600 et à l'extrême 900° (déterminations par dilatométrie de M. J.-R. Maréchal : 630° - 760° - 860°), il s'agit d'une terre cuite dans des fours primitifs peu élaborés. Ce qui n'a rien enlevé à sa résistance au feu des installations culinaires. Lustre, engobe ou vernis étaient inutiles.

La faible dureté de la pâte explique pourquoi les tessons les plus typiques de cette céramique découverts isolément dans les terres de labour, soumis à des chocs des instruments aratoires depuis des siècles, présentent un émoussement considérable, des arrondis et un aspect de galet usé ou émoussé.

L'étude microscopique de plaques minces taillées dans ces poteries apporte des précisions minéralogiques importantes sur ses composantes. Bien entendu le fond de la pâte est opaque, de teinte jaune-brunâtre prononcée par suite de la présence d'oxydes ferriques. Des masses très foncées, plus rougeâtres, sont de vrais grains d'hématite. C'est donc une teneur en fer, variable cependant, qui est responsable de la teinte chocolat, rougeâtre ou violacée, après une cuisson oxydante. Toutefois on rencontre des tessons, et pas seulement parmi les plus épais, dont l'âme est restée réduite, grise ou bleuâtre.

Les grains de minéraux durs, en premier lieu le quartz, sont peu fréquents, sauf dans quelques exemples. Leur surface peut être arrondie, ce sont des grains de sable, ou anguleuse et résulter de la fracture de débris quart-

zeux. Il ne semble pas qu'ils aient été introduits volontairement comme dégraissants, leur présence est accidentelle et témoigne d'une terre impure.

Par contre le véritable dégraissant, ou mieux la « charge » de la pâte, est formée par les minéraux en feuillets ou minéraux phylliteux. On peut rencontrer des masses relativement énormes de phyllites, dessinant à l'œil nu des « yeux » clairs ; les contours de ces masses sont flous, ils sont dilacérés et dissociés, au point que toute la pâte peut se présenter comme un feutrage phylliteux. Quelques rares paillettes de mica noir (ou biotite) ou de son altération mordorée peuvent occasionnellement se montrer. Mais ces minéraux phylliteux sont essentiellement formés de variétés claires, avec leurs caractères minéralogiques usuels, qui ne permettent guère, surtout sur des minéraux cuits, de tenter de distinguer au microscope entre muscovite, d'une part, et talc de l'autre, et leurs multiples dérivés plus proprement argileux (chlorites, illites, etc.).

On aura remarqué que les anciens auteurs, du fait du toucher onctueux, ont parlé de « schiste talqueux » et même de « talc ». Mais précisément les minéralogistes du siècle dernier employaient abusivement le terme de schiste talqueux ou de talc-schiste pour des « schistes séricitiques », simples schistes micacés qui peuvent se montrer avec un toucher tout à fait onctueux. À défaut de contrôle physico-chimique précis, il convenait donc de se méfier, et c'est pourquoi nous avons employé à titre provisoire le terme de « poterie séricitique », la définition de la « séricite » étant, au sens large, suffisamment imprécise pour englober les minéraux argileux dérivés (illites et chlorites) et éventuellement des formes à composition minéralogique plus voisine du talc.

Ces poteries étant par définition cuites, le contrôle des structures minéralogiques par des diagrammes de diffraction des rayons X s'avérerait aléatoire, d'autant plus qu'une forte teneur en fer rend l'interprétation plus difficile, même dans le cas où ces structures auraient été tant soit peu préservées.

C'est l'analyse chimique qui va nous éclairer le plus, tout en montrant une très grande variabilité de composition. Nous en sommes redevables à M. J.-R. Maréchal

pour quelques unes, les autres ayant été conduites dans notre Laboratoire par M. J.-R. Bourhis. Les analyses ont été faites sur un échantillon représentatif de chaque spécimen de poterie, après broyage d'une quantité nettement supérieure, de manière à éliminer les manques d'homogénéité de caractère local. La teneur en silice forme près de la moitié du poids, mais la teneur en alumine est très inférieure à celle d'une poterie traditionnelle issue d'une véritable terre argileuse. La teneur en oxyde de fer est variable, très forte dans les échantillons très colorés (cuits avec oxydation totale) et très riches en grains ferrugineux, plus modeste dans les échantillons où le fer se borne à fournir le pigment colorant la masse intime de la pâte indifférenciée ; pour les quelques analyses où l'oxyde ferrique n'a pas été dosé, on peut l'estimer dans un ordre de grandeur entre 5 et 10 %.

La teneur en magnésie, parfois du même ordre de grandeur que dans une poterie normale, peut atteindre des teneurs cinquante ou cent fois supérieures. Or les poteries primitives présentent d'habitude des teneurs faibles en magnésie, ainsi que L. Franchet le soulignait déjà. Nous retrouvons, avec ces fortes teneurs en magnésie, les caractéristiques très étranges de la poterie onctueuse, et devons envisager sérieusement la possibilité qu'elles soient dues à la présence de talc ou de minéraux magnésiens plus ou moins apparentés.

Il convenait de recenser les sources possibles en Cornouaille. Les anciens géologues (A. Rivière, 1838, suivi avec moins de détails par E. de Fourcy, 1844) signalèrent les « talc-schistes de Quimper », notamment au N de Cluyon, au départ de la route départementale D 15 vers Coray, et de son embranchement vers Elliant. Plus récemment M. Y. Fuchs (1960) crut les retrouver. Nous avons fait des prélèvements, et des vérifications chimiques de M. J.-R. Bourhis ont montré que leur teneur en magnésie est minime, pas plus forte que celle d'un schiste micacé quelconque de la région. Il convient donc d'enterrer le mythe des « talc-schistes de Quimper ».

La seule source importante possible de minéraux magnésiens en Cornouaille est constituée par le massif considérable des serpentines de la région de Plovan. Or précisément une étude et une cartographie géologiques détaillées des ro-

ches vertes des environs de la baie d'Audierne a été récemment effectuée par M. J.-Y. Jeanneau (1966). Les serpentines présentent plusieurs faciès, sont principalement constituées d'antigorite, maillée ou rubannée, et riches en chlorite, en lamelles de talc, et des petites inclusions de magnétite pouvant se transformer en limonite. Il signale qu'une modification des serpentines se traduit par un enrichissement évident en talc, visible surtout près de Ty-Lan et en général sur la bordure nord du massif serpentineux à proximité du massif granitique de Pouldreuzic ; il a constaté que localement le talc forme jusqu'à 60 % du poids de la roche qui devient blanche et savonneuse, mais il ne précise pas les localisations exactes de ces gîtes. Une autre modification des serpentines conduit à des roches particulières, du type chloritite.

Les plaques minces taillées dans les poteries ne montrent d'ailleurs guère de traces de résidus des minéraux de la serpentine, si caractéristiques pourtant. Il convenait de trouver des gîtes de minéraux talqueux purement phylliteux. Or M. P. Berrou avait obtenu un échantillon de « talc » trouvé à l'ouest de la ferme de Kergoulou en Plovan, et il a bien voulu nous conduire sur les lieux. Une série de sondages à la tarière nous ont permis de prélever d'abondants échantillons d'allure tout à fait satisfaisante. Il est vraisemblable que des prospections très nombreuses à la tarière permettraient de découvrir en bordure du massif de serpentine de nombreux sites présentant des masses minérales similaires, sous le sol superficiel.

La contre-épreuve chimique a été conduite de manière démonstrative : d'un côté M. J.-R. Bourhis a analysé un échantillon du produit en vrac, sans tri particulier, ramené par la tarière à Kergoulou ; de l'autre il a établi la composition d'un échantillon de particules « talqueuses » que nous avons extraites sous la loupe binoculaire d'un tesson de poterie onctueuse de Kerguellec-Palud, tesson choisi parce que les fragments phylliteux étaient assez gros pour être prélevés sans trop de contamination par la pâte. On peut constater que les deux analyses sont fort comparables.

Nous pouvons donc conclure que la poterie onctueuse caractéristique est vraiment talqueuse, mais que la richesse en magnésie diminue dans les variétés plus dures, et que

d'autre part la variation de la richesse en fer n'est pas forcément compensatrice. Des analyses thermiques différentielles effectuées par M. J.-L. Monnier, d'une part sur un échantillon de Kergoulou et, d'autre part, sur les amas « onctueux » extraits de la poterie de Kerguellec-Palud ont confirmé leur ressemblance. L'étude des courbes semble indiquer à la fois la présence de talc et de chlorite.

La présence de talc nous permet des conclusions complémentaires sur la température de cuisson (R.C. Mackensie, 1957). Le pic endothermique et la perte de poids se produisant entre 800 et 900° correspond pour le talc à une perte en eau et à la formation de pyroxène enstatite et de silice amorphe. Entre 1100 et 1300° le matériel s'agglomère et la silice amorphe est convertie en cristoballite, au-dessus de 1300° l'enstatite est convertie en clinoenstatite. Comme les lames minces ne montrent pas la présence d'enstatite, dont les caractères optiques sont très différents de ceux des minéraux phylliteux, on peut en déduire que la poterie onctueuse caractéristique a été cuite à une température inférieure à 800-900°, ce qui confirme les données dilatométriques et de l'analyse thermique. Les qualités de résistance au feu (culinaire) de ces poteries ne résultaient pas de propriétés réfractaires, mais de leurs qualités calorifuges, similaires à celles de l'amiante, qui leur permettaient de résister à de brusques variations de température.



Pour une fabrication aussi répandue, on devrait espérer retrouver les traces des ateliers. Le seul four accompagné de débris de poteries antiques signalé dans ce secteur du Finistère dans le répertoire de P. Du Châtellier (1889 et 1907), d'ailleurs attribué à l'époque gallo-romaine, se situait à 250 m au sud du bourg de Peumerit ; il est très possible qu'il s'agisse d'un indice intéressant, à retrouver et à localiser plus correctement.

Nous sommes redevables à Mme M. Le Bars et à Mlle A. Gadonna d'avoir rappelé notre attention sur le village de Bodérès, dit aussi La Poterie, en Plonéour-Lanvern. Il s'agit d'un très vieux village, où il subsiste encore des restes de maisons ou de manoirs anciens, et pourtant il n'est pas mentionné dans la monographie de Plonéour-Lanvern de l'abbé E. Cognec (1904).

Ce village se situait dans l'ancienne paroisse de Lanvern. Les dépouillements de Mme Le Bars nous apprennent qu'un jugement de 1735 parle d'un manoir de Kerdrein-Bouderez, que des aveux de 1784 et 1791 le font dépendre de Penquellenec (Penguilly), seigneurie de la paroisse de Peumerit. La carte de France au 1/86.400° de Cassini (1750-1784, continuée par Capitaine 1784-1789) figure un Ht et un Bs Kerdrein dont l'emplacement correspond bien à celui de notre village. Le vieux cadastre de Plonéour-Lanvern, levé en 1828, figure dans la section G, feuille 1, La Poterie comme nom du village (il y a donc eu traduction du breton, mais à la matrice la parcelle 387 figure sous le nom de « Ar Boderès » ; il y a eu abandon du nom de Kerdrein). La carte de l'Etat-Major, levée à partir de 1848 et publiée en 1853, tirant sa toponymie du cadastre, figure La Poterie (de même que la carte au 1/100.000° du Ministère de l'Intérieur qui en dérivera plus tard). La révision du dictionnaire d'Ogée (1843-1845) signale parmi les principaux villages de Plonéour-Lanvern : La Poterie. Par contre la révision en 1895 de la carte de l'Etat-Major figure Boudenès (forme orthographique répétée sur la révision de 1930). La liste des lieux-dits de l'I.N.S.E.E. de 1953 donne la forme plus correcte Boderès, que l'on retrouve sur le nouveau 100.000° de l'I.G.N., et sur le cadastre révisé en 1963, section ZA.

On se rappellera que le nom de personne Bodéré est fréquent en pays bigouden, et que M. F. Gourvil le rapproche du lieu-dit de Plonéour-Lanvern. Mme M. Le Bars nous signale que lors de la réformation de 1427, en la paroisse de Plonéour, un certain Guéguen Le Podert se dit noble, mais que les autres paroissiens le nient.

De même que les rédacteurs du cadastre de 1828, les habitants actuels du village de Bodérés comprennent fort bien la signification du toponyme, mais estiment que toutes fabrications étaient cessées bien avant la Révolution. Ils connaissent très bien l'emplacement d'un four de potier, dans l'ancienne parcelle 387 G 1, à l'ouest du village, substructions qui ont été détruites il y a une dizaine d'années lors des opérations de remembrement, et qui jusque là étaient très visibles (ruine sur l'ancienne matrice cadastrale). Il existait au voisinage une grande pier-

re ronde et plate appelée « al leur ront ». L'examen du terrain aux environs montre que plusieurs fosses ou dépressions artificielles ont été partiellement comblées par les travaux agricoles comme par l'arasement des talus, et que tout autour on recueille dans les terres des quantités de tessons de poteries. Un autre four aurait existé dans le village même, et aurait servi à fabriquer des briques (en terre cuite normale, d'après les fragments recueillis).

On peut faire quatre subdivisions parmi les tessons recueillis aux environs de l'ancien four de la parcelle 387, dans un rayon de 100 m environ. D'abord, quelques rares tessons de poterie onctueuse très caractérisée, ils sont très arrondis et émoussés au contact des instruments aratoires ; on peut penser qu'ils sont bien antérieurs aux fabrications locales proprement dites (quoique il faille se méfier de cette rapidité d'érosion). Ensuite, formant 40 à 45 % des récoltes, des tessons de vases de formes identiques à celles de l'onctueuse, mais à pâte un peu plus claire, plus fine et plus dure, à part quelques grains de dégraissants variés ; on peut encore y distinguer en plaque mince une proportion importante de matériel phylliteux, et l'analyse chimique montre (avec 11 % de magnésie) qu'il s'agit encore en bonne partie d'une addition de matériel talqueux. Formant également 40 à 50 % des récoltes, on rencontre une grande série de tessons d'une poterie nettement plus dure, se rayant à peine ou seulement par places à l'ongle, à pâte moins rougeâtre également, ressemblant davantage à la poterie commune de bien des fabrications campagnardes ; dans les formes on retrouve les rebords à profil infléchi, mais on peut se rendre compte, malgré la fragmentation, qu'ils surmontaient des vases de formes plus variées, dont des pots banaux du genre pot à lait, inconnus dans les fabrications en onctueuse proprement dite. L'analyse chimique et l'examen micrographique montrent qu'il existe toujours un feutrage phylliteux dans ces pâtes, avec parfois quelques fragments de plus grandes dimensions, enfin qu'à côté de minéraux argileux usuels en plus grande proportion, le « talc » peut continuer à jouer un rôle minime. Enfin, on trouve une minorité de tessons de poteries qui n'ont plus du tout de ressemblance avec la poterie onctueuse et ses dérivés, qui sont nettement plus dures, peuvent avoir re-

eu un vernis vert ou jaune, et proviennent de pots de formes diverses.

Il est évident que le four de potier détruit par le remembrement représentait le dernier état d'une série de fabrications successives, qui à la fin ont tendu à se banaliser et à ressembler à celles de bien d'autres ateliers artisanaux de nos campagnes. Mais on n'a pas dû produire énormément de pots à lait à Bodérès, et le succès de ses productions était dû aux *darinen*. On peut penser que les potiers de Bodérès n'ont pas résisté à la concurrence de leurs concurrents des environs de Quimper, ceux d'Ergué-Gabéric, dont l'existence est attestée par des aveux depuis la fin du XV^e siècle, puis ceux d'Ergué-Armel. H. Le Carguet nous a appris que les vieilles ruines du Cap-Sizun étaient pleines de débris de *darinen* ; mais en 1794, J. Cambry nous apprend que dans le district de Pont-Croix « toutes les poteries se tirent de Quimper ». D'ailleurs aucun des annuaires statistiques du début du 19^e siècle, qui énumèrent tous les centres potiers, ne fait même allusion à Bodérès autrement dit La Poterie. A défaut d'information précise, on serait tenté d'attribuer le déclin de Bodérès aux ruines diverses infligées au Cap-Caval lors des guerres de la Ligue, comme aussi au Cap-Sizun. Pour la consommation purement locale, on continua peut-être à enfourner pendant quelques décades.

D'où provenaient les matières premières employées à Bodérès ? Les vallées du voisinage contiennent des remplissages importants de terres argileuses et de terre glaise, ce sont les différents affluents qui concourent à former le ruisseau qui aboutit à l'étang de Trunval, ancien estuaire fluvio-marin colmaté au moins jusqu'à Pont-al-Lann. Le plateau ondulé interfluvial où se trouve Bodérès est formé d'une roche particulière des séries vertes de la Baie d'Audierne, qu'on tend à dénommer plutôt une prasinite qu'une amphibolite classique (P.-R. Giot 1947 et surtout J.-Y. Jeanneau 1966). Sa composition minéralogique, comme sa composition chimique et celle de ses altérations en surface, sont assez particulières. Ce n'est pas au compte des potiers qu'il faut cependant attribuer le creusement du souterrain de Toul-ar-Gac sur le Menez-Kerloyet, ni les multiples excavations sur le Menez-an-Direnn situé au nord-ouest de Bodérès, mais bien à la présence

de magnétite qui se trouve localement en concentrations notables. Quelques scories sur le Menez-an-Direnn (colline de l'acier) confirment une activité minière passagère. Mais les dépressions, plus ou moins comblées, qu'on note dans les régions vallonnées près de l'emplacement des anciens fours de potiers, peuvent très bien avoir servi à l'extraction de terre, l'altération superficielle de la prasinite y a été plus prononcée. D'ailleurs dans ces altérations, les grains de magnétite sont souvent transformés en limonite, il doit y avoir décalcification (la prasinite contient jusqu'à 10 % de chaux), les terres sont très rouges.

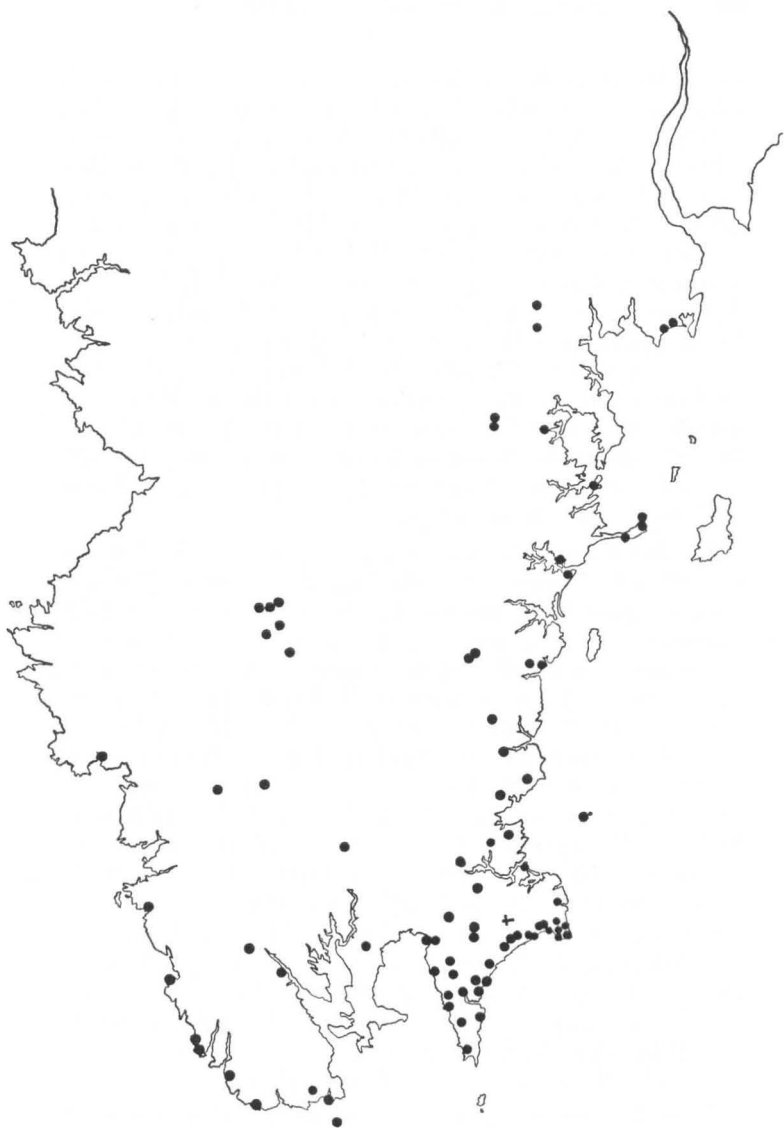
Les additions de minéraux talqueux ou chloriteux provenaient des gîtes mentionnés, subordonnés ou mêlés à la serpentine, à quelque distance plus au nord, en Plovan ou en Peumérît.

Le centre potier de Bodérès n'a pas forcément été le seul en pays bigouden. Du moins s'il a été le dernier, les plus anciennes fabrications, plus riches encore en « talc » très souvent, mais pas constamment, ont pu être fabriquées en des lieux qui restent à découvrir.



La carte de répartition que nous publions donne une idée de la distribution de la céramique onctueuse telle qu'elle nous est connue. Nous n'avons tenu compte que de points de découverte dont les échantillons ont été contrôlés par nous-mêmes, ou nos collaborateurs qualifiés ; donc de monuments conservés et contrôlables. En effet l'expérience a montré qu'il y a eu des assimilations fantaisistes de publiées parfois, faute de contrôle par un spécialiste. Il est certain que dans le Cap-Caval (pays bigouden) et dans le Cap-Sizun, les points de découverte pourraient être multipliés au prix de quelques prospections complémentaires sur le terrain. Ce sont des régions proches des points de fabrication, où ces poteries étaient d'utilisation courante, ceci pendant une très longue période.

La répartition géographique à plus longue distance est pleine d'enseignements. D'abord que des prospections



2. — Carte de distribution des sites où la présence de céramique onctueuse a été contrôlée. La croix indique le centre potier de Bodères, où les fabrications tardives et un peu moins caractéristiques ont été enfournées.

détaillées et patientes feraient découvrir des tessons de céramique onctueuse dans bien des zones : les points extrêmes de la Cornouaille intérieure sont dus à l'inlassable quadrillage de notre correspondant M. F. Le Provost. Dans une zone naturellement irriguée par les céramiques de Pabu-Guingamp, qui doivent être anciennes, remontant au moins au 15^e siècle (B. Chiché, 1971 ; en tout cas J. Cambry nous apprend qu'en 1794, à peu de distance de la région de Rostrenen et Saint-Nicolas-du-Pélem, puisque celle de Carhaix, il n'y avait « pas un potier dans toute l'étendue du district : la poterie vient de Guingamp »), l'importation de poteries de Basse-Cornouaille témoigne du rayonnement ancien du marché de la cité épiscopale. Il est vrai que pour les usages traditionnels, rien ne devait valoir mieux qu'une bonne *darinen* à pâte riche en magnésie.

La distribution le long des côtes ou à faible distance de celles-ci témoigne du cabotage, si important à toutes époques pour le commerce breton. C'est donc très logiquement que l'on constate des exportations de poterie onctueuse vers le Léon et le Trégor, comme vers le pays de Vannes et jusqu'au pays de Guérande. Sans doute les caravelles de Penmarc'h, qui aux 15^e et 16^e siècles fréquentaient couramment Nantes, Royan, Bordeaux, et même Asturies ou Galice, ont dû y abandonner quelques tessons de terrines fabriquées à Bodérès, accidentellement. Mais en Bretagne les découvertes abondantes de tessons témoignent bien d'exportations commerciales et non de pertes occasionnelles de hardis voyageurs.

On constate d'ailleurs que les sites éloignés de la zone de fabrication de la poterie onctueuse sont dans l'ensemble parmi ceux où son utilisation la plus ancienne est attestée ou suggérée. Nous rejoignons le problème de la répartition dans le temps de cette céramique, et celui du temps où elle a commencé à être fabriquée.

Pour le moment, nous n'avons aucune datation assurée antérieure à l'époque féodale. Il est vraisemblable que cette poterie est apparue au cours du Haut-Moyen-Age, mais les sources historiques et les documents archéologiques y font tellement défaut en Bretagne qu'on se trouve dans un épais brouillard. On ignore tout de l'archéologie des siècles qui ont suivi l'abandon des techniques gallo-

romaines en Armorique occidentale. Alors que pour ces mêmes siècles dans le Cornwall on dispose d'une documentation riche et suivie, témoignant même d'importations méridionales, on se trouve en Bretagne aussi pauvre d'information que par exemple dans le Pays de Galles, ce qui est un indice comparatif intéressant. Sans insister sur les problèmes liés à ceux de l'émigration bretonne, et en rappelant que la vaisselle de bois peut remplacer jusqu'à un certain point celle de terre, on peut se demander s'il n'y a pas eu un manque de continuité technologique, et qu'il ait fallu ré-apprendre l'art du potier auprès de populations gallo-franques chez qui les traditions artisanales s'étaient maintenues. Sur le chemin du Cornwall, quelques vases supposés originaires de Saintonge se sont cependant égarés aux environs de Nantes (les Cléons), à Plaudren et à Guissény (B. Wailes ; C. Thomas 1959 ; D. Peacock et C. Thomas 1967).

Inversement, renchérisant sur notre suggestion initiale de 1955, on a suggéré (B. Wailes ; C. Thomas, 1971) que par certaines similitudes de formes et de contexte, notre poterie onctueuse pourrait être bien la céramique domestique des premiers immigrants bretons, basée sur un style céramique connu aux V^e et VI^e siècles dans l'ouest du Cornwall, le style de Gwithian, auquel elle ressemblerait, assez vaguement d'ailleurs à notre sens.

En tout cas, il est plus que probable qu'à l'époque carolingienne on ait commencé à fabriquer la céramique onctueuse. Notons que c'est la première céramique que l'on rencontre, au-dessus de sites gallo-romains, mêlés aux couches supérieures des ruines d'édifices en général mis à sac et incendiés au Bas-Empire. Citons par exemple : le Coz-Yaudet à Ploulec'h (Côtes-du-Nord) ; Kerurus, en Plounéour-Trez, les Plomarc'h, en Douarnenez, Kerandraon, en Poullan-sur-Mer, Trouguer, en Cléden-Cap-Sizun, Parc-al-leur, en Pont-Croix, Kerobestin, en Combrit, Le Questel, en Concarneau (Finistère) ; le camp de Kerfloc'h, en Plaudren (Morbihan) ; enfin les Crapados à La Turballe, et Le Clis, en Guérande (Loire-Atlantique) — en 859 *Aula Clis* est la résidence de Pascweten, comte de Vannes.

De même que les anciens archéologues dédaignaient la poterie commune gallo-romaine et négligeaient de la

ramasser, il est probable qu'ils n'ont même pas aperçu de nombreux tessons de céramique onctueuse.

Les premières dates assurées pour notre céramique concernent les 10^e, 11^e et 12^e siècles, lorsqu'elle est associée aux mottes féodales et à leurs annexes d'habitation. Citons comme exemples les mottes de Keradraon, près Saint-Eutrope, en Plougonven, de Leslouc'h, en Plouédern, du Juch, de Botfavec, près Guilguiffin, en Landudec, du Quinquis, en Ergué-Armel, près Quimper, de Kerhuel, à Saint-Evarzec, de Kériquel, en Trégunc, tous en Finistère. Il est certain qu'un peu de recherches au voisinage de bien des mottes de Basse-Bretagne seraient fructueuses à ce point de vue.

Les habitations anciennes scellées par des formations dunaires, et donc désertées du fait de l'envahissement des dunes, sont des témoignages précieux. Malheureusement, pour le moment, nous n'avons pu obtenir de précision chronologique suffisante sur le site-type de Kerguellec-Palud, en Tréguennec. A Saint-Clément, en Quiberon (Morbihan), si l'on fait la synthèse des fouilles anciennes de l'abbé Lavenot, de celles de S.-J. Péquart et Z. Le Rouzic, d'autres découvertes rapportées par M. Y. Copens, des observations faites lors de travaux récents par M. G. Bernier et nous-mêmes, on peut estimer que l'apparition de la céramique onctueuse sur ce site est postérieure à l'incendie de la première chapelle Saint-Colomban par les Normands, et contemporaine de la reconstruction de la chapelle au 11^e siècle, niveau à mi-hauteur dans les dunes, correspondant à un village d'une grande étendue. La poterie onctueuse y est associée à d'autres types de poteries médiévales.

Le village récemment découvert sous les dunes de Pen-cr-Malo, en Guidel (Morbihan), comportant des habitations plus ou moins préservées, fouillées par M. R. Bertrand avec le concours de la Société Lorientaise d'Archéologie, outre l'intérêt de nous donner la forme, très inattendue des substructions de quelques maisons, a livré beaucoup de poterie onctueuse, associée d'ailleurs à d'autres poteries médiévales de type classique. Nous avons là des éléments de datation précise : des monnaies de Conan III (1112-1148), des foyers dont les charbons

	« Talc » de Kergoulou Plovan	Phyllites d'un tessou d'onctueuse Kerguellec- Palud Tréguennec	Poterie onctueuse Kerguellec- Palud Tréguennec	Poterie onctueuse Bodérès (La Poterie) Plonéour- Lanvern	Terre garenne de Kerloyet Plonéour- Lanvern	Poterie dure Bodérès (La Poterie) Plonéour- Lanvern	Poterie motte de Luhan Plaudren	Poterie dure St-Guérolé Penmarc'h (Kerbervet)	Poterie dure Tréguennec (Kerguellec Palud)
Analyste	JRB	JRB	JRB	JRB	JRB	JRB	JRM	JRM	JRM
H ₂ O perte au feu	3,1	nd	4,7	8,2	8,0	10,2	8,08	11,59	8,53
Si O ₂	53,3	55,0	55,0	48,5	45,0	50,5	50,39	44,83	46,91
Al ₂ O ₃ + Ti O ₂	12,2	14,2	23,0	29,0	33,5	32,0	27,69 37,24 —	15,76 37,30 —	19,66 40,64 —
Fe ₂ O ₃							9,55	21,54	20,98
Mg O	28,9	25,0	16,5	11,0 13,8 —	6,0	5,7 7,0 —	3,31 3,43 —	2,88 5,12 —	0,15 1,0 —
Ca O				2,8		1,3	0,12	2,24	0,90
K ₂ O	nd	nd	0,9	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Na ₂ O	nd	nd	0,6	nd	nd	nd	nd	nd	nd
T	97,5	94,2	100,7	99,5	92,5	99,7	99,04	98,84	97,13

nous ont procuré des dates radiocarbone 1070 A.D. et 1110 A.D.



On voit comment les techniques scientifiques de Laboratoire appliquées à un problème d'archéologie médiévale permettent d'éclairer des horizons presque insoupçonnés de l'histoire économique et sociale de la Bretagne.

BIBLIOGRAPHIE

- BERTRAND R., 1970. *La poterie onctueuse du village médiéval de Pen-er-Malo, en Guidel. Société Lorientaise d'archéologie, Travaux*, p. 22-23, 2 fig.
- BOISSELIER G.-A.-L., 1937. *Compte rendu de l'Assemblée Générale du Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques 20 octobre 1937*, p. 3.
- BRONGNIART A., 1844. *Traité des arts céramiques*. Paris; 2^e éd. 1854, 3^e éd. 1877.
- CAILLÈRE S. & HÉNIN S., 1963. *Minéralogie des Argiles*. Paris.
- CAMBRY J., 1794-1795. *Voyage dans le Finistère*. Paris, an VII, et rééditions.
- CARDEW M., 1969. *Pioneer Pottery*. London.
- CARRON J.-P., 1969. *Chlorites. Encyclopaedia Universalis*, 4, p. 404-405.
- CARRON J.-P., 1971. *Micas. Ibid.*, 10, p. 1030-1032.
- CHICHÉ B., 1971. *Une officine céramique d'époque gallo-romaine à Pabu. Annales de Bretagne*, 78, 1971, p. 197-209.
- COGNEC E., 1904. *Plonéour-Lanvern, essai de monographie paroissiale*. Brest.
- COPPENS Y., 1956. *La céramique soyeuse dans le Sud du Morbihan. Annales de Bretagne*, 63, p. 143-153, 3 fig.
- DU CHATELLIER P., 1889. *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*. Saint-Brieuc; 2^e éd. 1907, Rennes.

- DUVAL M., 1957. *Les anciennes communautés artisanales de potiers dans l'Ouest de la France. Cahiers d'histoire et de folklore*, 2, p. 81-92.
- FOURCY E. DE, 1844. *Explication de la carte géologique du Finistère*. Paris.
- FRANCHET L., 1911. *Céramique primitive. Introduction à l'étude de la technologie*. Paris.
- FUCHS Y., 1960. *Etude géologique de la région de Quimper*, 1959. *Rapport de stage, B.R.G.M.*, Paris.
- GIOT P.-R., 1947. *Les schistes cristallins de la Baie d'Audierne, les roches basiques*. C.R. Somm. Soc. Géologique de Fr., p. 113-115.
- GIOT P.-R., 1955. *Un type de céramique antique inédit de Cornouaille et d'ailleurs*. *Annales de Bretagne*, 62, p. 202-213, 3 fig.
- GIOT P.-R., 1958. *L'extension de la céramique séricitique médiévale vers le Léon et le Trégor*. *Annales de Bretagne*, 65, p. 33-35.
- GIOT P.-R. & TALEC L., 1966. *Céramique séricitique du pays pagan*. *Annales de Bretagne*, 73, p. 185-186, 4 fig.
- GOURVIL F., 1970. *Noms de famille bretons d'origine toponymique*, Quimper.
- GRENOT R., 1871. *Relation d'une fouille pratiquée au Souc'h*. *Bull. Soc. académique de Brest*, 7, cf. p. 164 (communication datée du 20 mai 1871).
- JACQUEMART A., 1873. *Histoire de la céramique*. Paris.
- JEANNEAU J.-Y., 1967. *Etude géologique et métallogénique des roches vertes de la Baie d'Audierne*, 1966. Thèse 3^e cycle, Faculté des Sciences de Paris.
- JOUENNE C.-A., 1960. *Céramique générale*, Paris, 2 vol.
- LAVENOT abbé, 1889. *La chapelle de Saint-Clément, en Quiberon*. *Bull. Soc. Polymathique du Morbihan*, p. 16-25.
- LAVENOT abbé, 1890. *La première chapelle de Saint-Clément*. *Ibid.*, p. 164-180.
- LE CARGUET H., 1883. *Notes archéologiques sur le Cap-Sizun*. *Bull. Soc. archéologique du Finistère*, 10, p. 33-38.
- LE CARGUET H., 1903-1905-1906. *Les chapelles dans le*

- Cap-Sizun. *Bull. Soc. archéologique du Finistère*, 30, p. 210 ; 32, p. 172 ; 33, p. 70.
- LE MEN R.-F., 1872. *Gaulish Fortresses on the Coast of Brittany. Archaeologia Cambrensis, et Archaeological Journal*, 29, p. 314-330.
- LE MEN R.-F., 1873. *Oppidums du département du Finistère. Mém. de l'Association Bretonne*, 16, 1873, p. 139-165.
- MACKENZIE R.-C., 1957. *The differential thermal investigation of clays*. London, The Mineralogical Society.
- MILLOT G., 1964. *La géologie des argiles*. Paris.
- MILLOT G., 1968. *Argiles et minéraux argileux. Encyclopaedia Universalis*, 2, p. 359-364.
- NORTON F.-H., 1952. *Elements of ceramics*. Cambridge.
- OGÉE, revu et augmenté par MARTEVILLE R., 1843-1853. *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*. Rennes, 2 vol.
- PEACOCK D. & THOMAS Ch., 1967. *Class E imported post-Roman pottery, a suggested Origin. Cornish Archaeology*, 6, p. 35-46.
- RIVIÈRE A., 1838. *Etudes géologiques faites aux environs de Quimper*. Paris.
- SAINT-LUC C. DE, 1917. *Notice paroissiale, Landudec. Bull. Soc. archéologique du Finistère*, 44, p. 14-17.
- (SERRET), 1885. *Catalogue du Musée archéologique et du Musée des anciens costumes bretons de la ville de Quimper*. Quimper ; 2^e éd., 1901, revue par H. BOURDE DE LA ROGERIE.
- THOMAS Ch., 1958, *Gwithian ; Ten Years' Work*. Cambridge.
- THOMAS Ch., 1959. *Imported pottery in Dark-Age Western Britain. Medieval Archaeology*, 3, p. 89-111.
- THOMAS Ch., 1971. *Britain and Ireland in Early Christian Times*. London.
- WAILES B. *Ph. D. Thesis*. Cambridge, non publié.

hagiographie bretonne

Paulus (Aurelianus) ou *Paulennanus* premier évêque du Léon *

La plus grande partie des sources appelle le premier titulaire du siège de Léon, au VI^e siècle, *Paulus*, avec le « cognomen » d'*Aurelianus* ; mais la forme *Paulennanus* (ou une autre similaire) se rencontre parfois, ce qui a conduit quelques érudits à admettre l'existence d'un évêque distinct du premier et qui aurait vécu au X^e siècle (1), ce dernier point étant dû à la mauvaise interprétation d'un texte. Or il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un seul et même personnage. La preuve la plus formelle nous en est fournie par le toponyme utilisé pour désigner Saint-Pol-de-Léon : si le nom le plus fréquent se trouve être *oppidum Sancti Pauli* — ce qui correspond au breton Castel Paol — il existe cependant plusieurs témoins différents. Ainsi, au IX^e siècle, dans sa *Vie de saint Malo* (2), Bili écrit *oppidum sancti Paulinnani* pour désigner certainement la même localité.

(*) L'astérisque qui précède la cote des manuscrits cités indique que ceux-ci ont été vérifiés.

Bien que l'identité des deux personnages ait déjà été reconnue (3), il a paru intéressant de regrouper les documents épars déjà signalés et d'en ajouter d'autres jusqu'ici inédits.



I. — LES FÊTES DU 12 MARS (*depositio*) ET DU 10 OCTOBRE (*translatio*)

En 884 Wrmonoc, moine de Landévennec, utilise dans sa *Vie de saint Pol de Léon* (4) les termes de *Paulus Aurelianus* et *oppidum sancti Pauli* pour désigner le bienheureux et son siège épiscopal. Il donne le 12 Mars comme date de sa mort (ce qu'on appelle *depositio, transitus, natalis dies, natale*) (5).

Comme la majeure partie des reliques du saint a été transférée, vers 960, en Orléanais à l'abbaye de Fleury, c'est-à-dire Saint-Benoît-sur-Loire (6), Vital, moine de ce lieu, remanie la *Vie* au début du XI^e siècle (7), en conservant la même forme de nom et la date de la *depositio* (8). Fleury devient alors un important centre du culte de saint Pol de Léon (9). La translation dans ce monastère est fixée au 10 Octobre (10).

Examinons maintenant quelques témoins de ces deux solennités, choisis parmi les plus représentatifs des livres liturgiques, d'abord bretons, ensuite fleurisiens.

1. — Bretagne.

Les documents originaires de Bretagne étant rares pour la haute époque, il convient de faire état même de ceux où ne se trouve aucune mention du saint évêque.

C : Calendrier

S : Sacramentaire ou missel

B : Bréviaire

M : Martyrologe

Mss.	Nature	Date	12 Mars	10 Octobre
* COPENHAGUE Thott Fol. 239 (Landévennec) (11)	C	2° m. IX°	<i>Dep. sci Paulinennani</i>	(lacune)
* NEW-YORK Public Library 115 (Landévennec) (12)	<i>Comes</i>	IX°	(rien)	(rien)
* OXFORD Bodl. Auct. D. 2.16 (Landévennec) (13)	<i>Comes</i>	X° ¹	(rien)	(rien)
* OXFORD Bodl. 155 (14)		v. 1100	(rien)	(rien)
* ANGERS 477 [461] (Bretons émigrés à Angers) (15)	C	IX°	<i>Paulininani</i> (ou <i>Pau- linniani</i>)	(rien) (16)
* ANGERS 91 [83] (Bretons émigrés à Angers) (17)	C	X°	<i>Paulinani ep.</i>	(rien)
ANGERS 102 [94] (18)	C	fin X°	(rien)	<i>In Britannia Paulini ep.</i> (19)
* PARIS B.N. lat. 11.589 (Bretons émigrés) (20)	C	début XI°	(rien)	<i>In Britania Pauli ep. et conf.</i>

Mss.	Nature	Date	12 Mars	10 Octobre
PARIS Mazarine 421, 1 ^{re} p. (missel de Bréventec) (21)	C	XIII ^e	<i>Pauli ep. et conf.</i> (22)	<i>S. Pauli ep. et conf.</i>
PARIS B.N. lat. 9439 (missel de S. Melaine) (23)	C	XII ^e	<i>Pauli conf. ep. in Bri-</i> <i>tannia</i> [sic]	<i>Pauli ep. conf. in Bri-</i> <i>tannia</i>
«	S	«	<i>Deposito sci Pauli</i>	(rien)
* ST-BRIEUC Arch. C.-d.-N. 3 (bréviaire de Tréguier) (24)	C	XV ^e	<i>Pauli ep. Leon.</i>	<i>Pauli ep. Leon.</i>
* PARIS B.N. Nouv. acq. lat. 172 (Vannes) (25)	C	1457	<i>Deposicio S. Pauli</i>	(rien)
«	S	«	<i>Pauli ep. Leonen.</i> (26)	(rien)
ROUEN A. 434 [307] (Vannes) (27)	C	XV ^e	<i>Pauli ep.</i>	<i>Pauli ep.</i>
* PARIS B.N. lat. 869 (St-Pol-de-Léon) (28)	S	fin XV ^e	<i>In obitu sancti Pauli</i> <i>ep. Leonen.</i>	<i>In festo sancti Pauli ep.</i> <i>Leonen.</i>
Bréviaire imprimé de St-Pol-de- Léon (29)	C et B	1516	<i>Pauli ep. Leonensis</i>	<i>Pauli ep. Leonensis</i>

Remarquons que les trois mentions les plus anciennes sont : *Paulinennanus*, *Paulininanus* (ou *Paulinnianus*) et *Paulinanus*, toutes trois au 12 Mars. Ce n'est qu'au XI^e siècle qu'apparaît la forme *Paulus*. *Paulinus* est conjectural à la fin du X^e siècle, mais certain au XIV^e.

2. — *Fleury*.

La forme *Paulus* est la seule qui se trouve dans toutes les sources fleurisiennes. Dans les manuscrits liturgiques de cette abbaye du Val de Loire, la *translatio* de saint Pol de Léon a été substituée à la *depositio* de saint Paulin d'York, comme en témoignent les manuscrits présentés en tableau page suivante.

Les documents fleurisiens qui suivent les précédents dans l'ordre chronologique portent tous, au 12 Mars, la mention de saint Pol associée à celle de saint Grégoire le Grand, dont la fête tombe le même jour : *Gregorii et Pauli confessorum* (38). La *translatio* figure également dans tous ces livres liturgiques (39).

*
**

II. — LES LITANIES

J. Loth (40) a étudié, en les disposant sous forme de synopse, quatre anciennes litanies de saints bretons éditées avant lui et provenant de manuscrits des X^e et XI^e siècles (41). L'éminent professeur (42) distingue entre le saint invoqué dans les deux premiers manuscrits (au vocatif : *Paule*) et celui des deux autres (*Paulininne*, d'une part (43), et *Paulinnan*, de l'autre (44)). Le premier serait Pol de Léon, le second Paulennan, dont les reliques sont mentionnées dans la *Vie de saint Gurthiern* (45). Dans ses *Noms de saints bretons* (46), le même auteur rapproche Paulennan du Gallois Pawl Hen (Paul le Vieux). Le vicomte de Calan a très justement fait des réserves sur cette distinction : « Il serait d'abord étrange, écrit-il (47), que ces deux saints ne se rencontrent jamais ensemble dans les litanies et que, là où l'un manque,

Mss.	Nature	Date	12 Mars	10 Octobre
* PARIS B.N. nouv. acq. lat. 1615 (30)	C	IX ^e	(rien)	<i>Depositio domni Paulini Ebroic[ensis] [sic] ep. (31)</i>
* PARIS B.N. lat. 5543 (32)	C	IX ^e	(rien)	<i>In Brittaniam (33) sancti Paulini Eburaci episc.</i>
* PARIS B.N. lat. 7299 (34)	C	XI ^e	(rien)	<i>Translatio (35) corporis sancti Pauli ep. et conf. (36)</i>
* ORLEANS 322 [273]	M	début XI ^e	<i>In Britannia transitus S. Pauli ep. et conf. miraculorum uita clarissimi</i>	 (37) ep. et conf.
«	«	XI ^e		(2 ^e main) <i>Floriaco monasterio translatio sancti Pauli</i>
«	C	XI ^e -XII ^e	(lacune)	(lacune)

on trouve justement l'autre. De plus, on ne s'expliquerait pas, dans le missel évidemment léonais de Saint-Vougay (48), l'absence du grand saint patron du diocèse » (49).

Ainsi ces litanies confirment que nous n'avons à faire qu'à un seul et même évêque de Léon.

*
**

III. — LES RELIQUES

Problème toujours délicat que l'étude des reliques : fraudes pieuses encouragées par la crédulité et la religiosité des fidèles, imprécision des sources, majoration de la nature de la relique (la partie prise pour le tout), etc...

Examinons d'abord si l'on trouve trace de reliques de saint Pol dans les trois endroits où émigrèrent, en tout ou en partie, nombre de corps saints bretons : l'Angleterre au temps du roi Athelstan, Montreuil-sur-Mer et l'abbaye de Saint-Magloire de Paris.

Dom Louis Gougaud a consacré deux études aux reliques conservées en Angleterre (50). « Athelstan (924-940), l'ami et le bienfaiteur des exilés bretons, fut l'un des principaux agents du culte des saints bretons en Angleterre. Ce roi fut un grand collectionneur et un généreux donateur de reliques » (51). Dans la liste des saints mentionnés ne figure pas saint Pol. Mais il faudrait aller aux sources pour voir s'il n'y a pas quelque *Paulus* ou *Paulinus* (nom apparemment pas breton), dont une relique aurait traversé la Manche et qui aurait échappé à la perspicacité du savant bénédictin ou plutôt aux deux auteurs auxquels il a emprunté ses renseignements (52).

La même remarque vaut pour les *Corps saints de Montreuil* (53). Quant à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris, elle conservait des vêtements de saint Pol, comme Saint-Germain-des-Prés (54).

Interprétant étroitement un texte de Pierre Le Baud (55), à la suite de Bertrand d'Argentré (56), Albert Le Grand (57) nous dit qu'en 878 Libéral, évêque de Léon, emporta quelques reliques du premier titulaire de son siège épiscopal (58). Le reste aurait été ensuite porté à Saint-Florent, où les Huguenots l'auraient brûlé en 1567. Puis l'hagiographe ajoute que Félix, moine à Ouessant,

se serait rendu d'abord à Saint-Pol-de-Léon puis à Saint-Florent pour vénérer le corps saint, et qu'il aurait fait partie de cette communauté monastique (59). Que faut-il penser de cette double affirmation ? Au début du XI^e siècle, Aimoin, moine de Fleury (60), nous rapporte que Mabbon, évêque de Léon, apporta les reliques de S. Pol à l'abbaye de Fleury, sous l'abbatiate de Wulfad, ce qui nous reporte aux alentours de 960 (61). « On plaça le corps du confesseur Pol, écrit Aimoin, dans un cercueil spécial, derrière celui de notre très saint père Benoît. Tous deux étaient enfermés dans une châsse plus grande, couverte d'argent ». Le même chroniqueur raconte ensuite que Félix d'Ouessant vint à Saint-Pol-de-Léon vénérer le bienheureux, mais, ayant appris là que le corps avait été transféré, poursuivit son voyage jusqu'à Fleury où il se fit moine (62). Lors des guerres de religion, en 1562, les reliques de saint Pol furent détruites. Tous les documents liturgiques de Fleury portérieurs à la fin du X^e siècle témoignent du culte rendu en ce lieu au premier évêque de Léon, comme nous l'avons vu.

Mais alors que penser de Saint-Florent, c'est-à-dire Saint-Florent du Mont-Glonne, ou Saint-Florent-le-Vieil, monastère qui fut détruit par les Normands et où ne revint s'établir qu'une petite communauté, la majeure partie allant à Saint-Florent de Saumur ? (62 bis). Une première idée s'impose : la tradition aura confondu les deux noms latins *Floriacus* (Fleury) et (*Sanctus*) *Florentius* (Saint-Florent), tous deux sur la Loire. Cette confusion se trouve sous la plume de chroniqueurs, historiens et hagiographes, notamment Pierre Le Baud (63), d'Argentré (64) et Albert Le Grand (65). Mais cette explication ne suffit pas, car une tradition, différente de celle de Fleury, a existé qui fait transporter le « chef » (la tête) du saint jusqu'au Mont-Glonne. En effet, une *Chronique de Saint-Florent*, dite de l'abbé Michel (dernier rédacteur postérieur à 1220), contient, dans la partie écrite avant 1118, le passage qui nous intéresse. Sous l'abbé de Saint-Florent Robert de Blois, mort en 1101, le « chef » de saint Pol, découvert au Bouffai à Nantes, fut authentiqué selon les curieuses méthodes de l'époque, puis transféré au Mont-Glonne. Là on célébra un office à trois leçons en l'honneur du saint, puis, sous l'abbé Sigon, la solennité

en fut portée à douze (66). Les témoins liturgiques confirment cette affirmation (67). Toutes les sources qui parlent des reliques, tant à Fleury qu'à Saint-Florent, appellent le saint *Paulus*.

Par contre, on voit figurer des reliques de saint Paulennan parmi celles qui furent trouvées dans l'île de Groix au temps de Benoît, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé (1066-1115). C'est un appendice à la *Vie de saint Gurthiern* qui nous l'apprend (68). André Oheix (69) et René Largillière (70) croyaient à la réalité de la découverte de ces reliques : « elles auraient été cachées en ce point [Groix] par les moines de Quimperlé qui les auraient reçues de Landévennec au moment de leur départ pour Montreuil » (71). « La preuve en est qu'elles furent retrouvées avec celles de Guénolé, Guénaël, Idu-net, tous moines de Landévennec » (72). Est-ce au cours de leur exode, vers 914, que les moines de cette abbaye, en passant par Quimperlé, auraient ainsi fait don de ces reliques ? (73). Ce qu'il faut retenir ici, c'est le nom de Paulennan : nous avons vu que les documents liturgiques bretons des X^e et XI^e siècles fournissent presque la même forme. Il s'agit certainement de Pol de Léon, contrairement à l'opinion des éditeurs du Cartulaire de Quimperlé (74), à la suite de Le Men (75), qui voient en Paulennan le Gallois Pawl Hen, appelé aussi *Paulinus*, assertion que nous avons vu reprise par Joseph Loth (76).

L'exode devant les Normands s'est poursuivi à travers les diocèses d'Angers et du Mans, où nous trouvons trace d'un culte au premier évêque de Léon, ainsi qu'au fondateur de Landévennec. Mais, à regarder de près, les traditions sont différentes, car les livres liturgiques mentionnent soit Pol de Léon (77), soit Gwenolé (78), mais rarement les deux ensemble (79). L'histoire des reliques de saint Gwenolé dans ces diocèses, que l'on connaît un peu, explique cette différence (80). L'Angleterre vénérât aussi des reliques de ce saint abbé (81); un évangéliste le mentionne, alors qu'il omet saint Pol (82). Dans le Nord de la France, les moines de Landévennec furent hébergés, avec la plus grande partie du corps saint, à Montreuil-sur-Mer, en Ponthieu (83); Hariulf, dans sa *Chronique de Saint-Riquier*, en signale la présence dans son abbaye au XI^e siècle (84). Là où se trouve une

tradition relative à saint Gwenolé, elle fait défaut pour saint Pol, et *vice versa* (85). Comment concilier toutes ces données ? Voici l'hypothèse qui paraît la plus vraisemblable.

Les moines de Landévennec ont dû être accompagnés, au début de leur périple, par des clercs ou des moines léonais qui avaient emporté quelques parcelles des reliques du premier évêque de leur diocèse : c'est vraisemblablement comme cela que s'explique l'origine des reliques trouvées à Groix (saint Gwenolé, ses disciples, saint Pol). Mais les deux groupes ne voyagèrent pas toujours de concert et leurs traces se retrouvent sur des voies divergentes. De son côté, l'évêque Mabbon, une quarantaine d'années plus tard, emportait à Fleury la plus grande partie du corps saint, tout en laissant ce que l'on vénère encore à Saint-Pol-de-Léon : le « chef », un os du bras, une phalange, sans compter la célèbre cloche celtique (86). Quant au « chef » trouvé à Nantes et transféré à Saint-Florent, le récit qui nous en a été fait permet très fort de douter de son authenticité.

*
**

IV. — TOPONYMIE.

Nous avons signalé en commençant qu'au IX^e siècle Bili emploie, dans sa *Vie de saint Malo*, l'expression *oppidum Sancti Paulinnani* pour désigner Saint-Pol-de-Léon. La majorité des textes utilise les mots *oppidum Sancti Pauli* (87). Une confusion provient de ce que le biographe de la *Vie de saint Goustan* emploie uniquement *Sanc-tus Paulus* pour indiquer la ville épiscopale (88). « Albert Le Grand, qui a connu ce document, a été induit par lui en une singulière erreur. Il a cru que l'auteur [...] veut parler de saint Paul Aurélien en personne et en a fait un contemporain de saint Paul. En réalité, il s'agit de l'église placée sous le vocable de saint Paul » (89).

Or, il existe un texte qui a été mal interprété et a augmenté la confusion. Il s'agit de la souscription apposée par Mabbon, que nous connaissons, à la notice relatant la restauration de l'abbaye de Saint-Père de Chartres par les moines de Fleury vers 954. Parmi les témoins

figure *Mabbo Paulinani Britanniae episcopus* (90). Or, *Paulinani* est ici synonyme de *Leonensis*. La preuve nous en est fournie par le fait qu'un successeur de Mabbon l'emploie à son tour au siècle suivant : *presul Sancti Paulinani Omnes* (91). Cet Omnes a siégé à Léon dès avant 1038 jusqu'après 1081 (92).

Un autre document vient s'ajouter à notre dossier qui, lui aussi, a induit en erreur. Il s'agit de la *Translation des reliques de saint Matthieu*. Uniquement connu autrefois par la traduction qu'en fit Pierre Le Baud (93), ce récit a été découvert dans un manuscrit, édité et commenté par Mgr Jourdan de La Passardière (94). André Oheix (95), a parfaitement démontré que *Paulinus* — l'auteur de ce récit sous forme de sermon (96) — ne pouvait être un évêque de Léon au x^e siècle (97). Le texte doit être originaire d'Italie, avoir pour auteur un authentique *Paulinus*, mais il a été interpolé avec des erreurs manifestes qui laissent voir la supercherie, pour l'attribuer à un évêque de Léon. L'interpolateur, faut-il ajouter, a certainement connu la souscription de Mabbon à la notice du Cartulaire de Saint-Père puisqu'il fournit la date de 954.

Enfin, un moine anonyme de Saint-Gildas-de-Rhuys, écrivant en 1665 l'histoire de son monastère (98), et se référant au passage de la *Vie de saint Goustan* mentionné plus haut, traduit les mots *Sanctus Paulus* par « saint Paulilian » ou « Pauluican » : il a été induit en erreur en lisant mal Albert Le Grand qui lui a fourni la souscription de Mabbon (99).



Cet aperçu de quelques documents où il est fait mention de saint Pol de Léon nous permet de poser quelques jalons.

La plus ancienne mention qui est faite de cet évêque se trouve être dans la *Vie* composée par Wrmonoc de Landévennec en 884, où la forme est uniment *Paulus*. Or, peu après, le scribe du calendrier de cette même abbaye utilise *Paulinennanus*, qui ne se retrouve par la suite (écrit parfois différemment), que dans des documents que l'on peut considérer comme d'origine exclusivement bre-

tonne (100), alors qu'en dehors de la péninsule armoricaine, notamment à Fleury-sur-Loire, *Paulus* est uniquement employé (101).

L'enquête qui vient d'être faite permet de conclure qu'il n'y a eu qu'un seul saint appelé, soit sous la forme brève *Paulus*, soit sous plusieurs formes plus développées, dont *Paulennanus* paraît la plus valable (102). Il appartient aux philologues de préciser si l'intermédiaire entre ces deux noms pourrait être Pawl Hen (Paul l'Ancien).

D.-B. G.

(1) Voir, par exemple, M. DERIC, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, 2^e éd., St-Brieuc, II, 1847, p. 539, 544-545 ; B. HAURÉAU, dans *Gallia Christiana*, XIV, 1856, col. 974 ; J. LOTH, *Anciennes litanies des saints de Bretagne*, dans *Revue Celtique*, XI, 1890, p. 137 et 148 ; du même, *Les noms de saints bretons*, Paris, 1901, p. 102 ; voir également note 94 ; P. PEYRON, note au Catalogue... des évêques de Léon publié par Albert Le Grand à la suite de ses *Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, 5^e éd. (dite des trois chanoines), Quimper-Brest-Paris, 1901, p. 227*, note 3.

(2) II, 18 ; éd. F. LOT, dans *Mélanges d'Histoire bretonne*, Paris, 1907, p. 428.

(3) Citons spécialement les études suivantes : F. LOT, *Ouvr. cité*, p. 231, n. 1 ; Ch. de LA LANDE de CALAN, *Mélanges historiques*, XXVI *Les vieilles litanies bretonnes*, tir. à part p. 90 (extr. de la *Revue de Bretagne*, XLII, 1909, p. 207-208) ; A. OHEIX, *Les évêques de Léon aux X^e et XI^e siècles*, dans *Bull. de l'Association bretonne*, 1911 (Congrès de St-Pol-de-Léon), p. 246 ; F. DUINE, *Saints de Domnonée*, Rennes, [1912], p. 52 ; du même, *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, Paris, 1922 (La Bretagne et les Pays Celtiques, série in-8° XVI), p. 58 ; G.H. DOBLE, *Saint Paul of Leon*, 1941 (« Cornish Saints » series, n° 46), 2^e éd., dans *The Saints of Cornwall*, I, Chatam, 1960, p. 32. La notice du chanoine anglican Doble complète très utilement (2^e éd., p. 10-60) celle des Bollandistes dans le t. II de Mars des *Acta Sanctorum* (au 12 Mars),

(4) *BHL*. (*Bibliotheca Hagiographica Latina*, Bruxelles, II, 1900-1901) n° 6585.

(5) *Quarto itaque Idus Martii... in pace quiescens* (éd. F. PLAINE dans *Analecta Bollandiana*, I, p. 256 ; éd. Ch. CUISSARD, dans *Revue Celtique*, V, 1883, p. 457).

(6) Nous reviendrons sur cette translation.

(7) BHL. 6586. — Sur la *Vita Pauli Aureliani* par Wrmonoc, son remaniement par Vital et la *Translatio*, voir F. DUINE, *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*. Première partie, *Les fondateurs et les primitifs (du V^e au X^e siècle)*, Rennes, 1918, n° 14, p. 58-61. — Vital est probablement le second abbé de St-Gildas-de-Rhuys (après la restauration par Félix dont il sera parlé). Ce serait lui qui aurait composé une *Vie de saint Gildas* (F. LOT, dans *Mélanges d'Hist. bret.*, p. 234-239).

(8) Ed. J. DU BOIS (Johannes a Bosco), dans *Floriacensis vetus Bibliotheca*, Lyon, II, 1605, p. 427 ; *Acta Sanctorum*, Mart. II, p. 319 D.

(9) Notons que Fleury conservait autrefois un manuscrit du IX^e siècle de la *Vita* par Wrmonoc (ms. Orléans 261/217) et un autre, des XI^e-XII^e siècles, par Vital (aujourd'hui en deux fragments incomplets dans codd. Vatican Reg. lat. 458² et 646³). Deux recueils de vies de saints du XII^e siècle, provenant de Ste-Marie de Gâtines (diocèse de Tours), chacun en deux volumes, ont une parenté avec la tradition de Fleury : par exemple, on y trouve un des rares témoins des vies de S. Rigomer et de Ste Ténestine, dont les reliques furent apportées à Saint-Benoît-sur-Loire sous l'abbé Gauzlin, au début du XI^e siècle ; or chacun de ces recueils contient la *Vita Pauli Aureliani* remaniée par Vital de Fleury : * mss. Paris Ste-Geneviève 554 (avec une erreur du *Catalogue gén. des mss. des biblioth. publ. de France*, Ste-Geneviève, I, p. 283-285) et Paris Ste-Geneviève 555, fol. 150^v (ibid., p. 286-290). — D'autre part, un martyrologe d'Usuard à l'usage de l'abbaye, cité plus loin (* ms. Orléans 323), du début du XI^e siècle, mentionne la consécration d'un autel, en l'honneur de S. Pol, un 18 Août. — Sur tout ce qui concerne l'évêque de Léon à Fleury, voir A. VIDER, *l'Historiographie à Saint-Benoît-sur-Loire et les Miracles de Saint-Benoît*, Paris, 1965, notes 184 à 193.

(10) Cette date était antérieurement celle de la *depositio* de saint Paulin d'York (*Paulinus Eburacensis*). Nous verrons comment les moines ont changé le titulaire de cette fête à Fleury. — Toute la tradition anglaise est unanime pour vénérer le métropolitain d'York le 10 Octobre. Sur les vingt calendriers antérieurs à l'an 1100 édités par Francis WORMALD, *English Calendars before A.D. 1100* (Henry Bradshaw Society LXXII), Londres, 1933, trois seulement n'en font pas mention (les n°s 7, 8 et 18). Citons les cinq plus anciens : Mss Oxford Bodl. Digby 63 [Angleterre du Nord] IX^e s., f. 44^v *Sancti Paulini archiepiscopi* (éd., p. 11) ; Salisbury Cathedral Library 150 [Ouest], vers 969-978, f. 7^v même mention (éd., p. 25) ; Londres Brit. Mus. Cotton Nero A II [Wessex] XI^e s., f. 7^v *Paulini episcopi et confessoris* (éd., p. 39) ; Oxford Bodl. 579, « Leofric Missal » [Glastonbury] vers 970, f. 43^v *Paulini hrofensis episcopi*

nec, col. 1255-1256). Voir aussi F. DUINE, *Inventaire liturgique*, p. 51.

(12) Comes ou Capitula evangeliorum (c'est-à-dire liste des péripécopes évangéliques pour les principales fêtes de l'année) à la suite d'un évangélaire. Voir C.R. MOREY, *The Landevennec Gospels. A Breton illuminated manuscript of the ninth Century*, dans *Bull. of the New-York Public Library*, sept. 1929 ; C.R. MOREY, E.K. RAND, C.H. KRAELING, *The Gospel Book of Landevennec (The « Harkness Gospels ») in the New-York Public Library*, dans *Art Studies*, 1931, p. 225-286, pl. — Comptes rendus dans *Revue Biblique*, 1932, p. 139-140 ; *An Oaled*, n° 64, 1938 ; *Bull. de la Soc. Hist. et Arch. du Finistère*, 1939. — Voir aussi M. HUGLO, *Le domaine de la notation bretonne*, dans *Acta Musicologica*, XXXV, 1963, p. 57.

(13) Autre exemplaire d'un comes (fol. 178 et suiv.) dans un évangélaire à l'usage de Landévennec. F. MADAN, *A summary Catalogue of Western Mss. in the Bodleian Library Oxford*, Oxford, n° 2719, (t. II, 1922, p. 511-512) ; M. HUGLO, *Le domaine de la notation bretonne* p. 58 ; O. PACHT et J.-J. ALEXANDER, *Illuminated mss. in the Bodleian Library Oxford*, Oxford, 1966, n° 427 (c'est d'après ces derniers auteurs que nous fixons la date du volume dans la 1^{re} m. du X^e s.).

(14) F. MADAN, *Catalogue*, n° 1974 (t. II, 1, p.142). Évangélaire copié vers 1100 par un scribe anglo-saxon sur un modèle breton (peut être de Landévennec) ; a appartenu à l'abbaye de Barking (Essex).

(15) Important manuscrit pour les gloses bretonnes datées de 897 ; voir L. FLEURIOT, *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, Paris, 1964, p. 6 (n° 24) et 8-11. Cet auteur cite la thèse (dactylographiée) à l'Ecole des Chartes de M. J. VEZIN, *Les scriptoria d'Angers au XI^e siècle*, p. 152-153. Le calendrier, qui occupe les fol. 30^v-36^v, est plutôt un abrégé du martyrologe hiéronymien, noté en marge de tableaux de cycles lunaires pour chaque mois (plus abondant pour Janvier). Le nom de l'évêque de Léon est de première main. Le manuscrit est peut-être originaire de cet évêché. — Angers fut, au X^e siècle, une étape de l'exode des Bretons vers l'Est. Nombre d'entre eux s'y fixèrent, ce qui explique la présence de manuscrits bretons dans les bibliothèques d'Angers. L. FLEURIOT, *Ouvr. cité*, p. 4-8, cite six autres manuscrits que celui qui est ici mentionné. N'oublions pas que l'abbaye « S. Serge appartenait encore aux souverains bretons à l'extrême fin du X^e siècle » (R. COUFON, *Essai critique sur la Vita Briocii*, dans *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, XLVIII, 1968, p. 9 du tir. à p.)

(16) A noter qu'au 6 Septembre se trouve, en addition qui n'est pas de première main, la curieuse mention : *VIII Id. Sept. renaugatio sci Pauli citra mare*. Ce voyage s'applique-t-il à l'Apôtre des Gentils, à notre évêque de Léon, ou bien à un autre Paul ?

(17) C'est un graduel neumé inséré dans un sacramentaire, précédé d'un calendrier, important témoin de la notation neumatique bretonne : voir la *Paléographie Musicale* des moines de Solesmes, I, 1889, p. 56-57 et 148, pl. XXII A. — Comme ce manuscrit était attribué (à tort) à Fleury-sur-Loire par A. MOLINIER, dans le *Catalogue des manusc. des bibl. publ. de France*, XXXI, p. 215-216, il a reçu le sigle *Fle 1* (Fleury 1) dans la recension des manuscrits neumés faite par les moines de Solesmes, *Le Graduel romain*, II *Les sources*, 1957, p. 25. — Ni V. LEROQUAIS, *Sacramentaires*, n° 27, I, p. 71-74, ni F. DUINE, *Inventaire liturgique*, p. 36, et *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes antérieurs au XVII^e siècle*, dans *Bull. et mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, XXXV, 1906, p. 221, n'ont mentionné ce *Paulinianus* dans le calendrier; voir aussi L. FLEURIOT, *Dict. des gloses*, p. 8 (dans la liste des mss. bretons). L'origine du manuscrit est incertaine. M. HUGLO, *Le domaine de la notation bretonne*, p. 63, pense qu'il a été écrit pour Saint-Pierre d'Angers. Cependant on pourrait admettre qu'il fut apporté en cette ville et supplémenté au calendrier. Avant le XII^e siècle, il faisait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Aubin; s'il y a été écrit, ce serait avant 966, date à laquelle les chanoines furent remplacés par des moines, car l'*antiphonale missarum* est très différent du *cursus* monastique de Saint-Aubin (V. LEROQUAIS, *Ouvr. cité*, p. 74).

(18) Sacramentaire avec calendrier. L. DELISLE, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, Paris, 1886, p. 187; F. DUINE, *Inventaire liturgique*, p. 34.

(19) Addition (non relevée par V. LEROQUAIS, *Sacramentaires*, n° 34, I, p. 85-89). — F. DUINE, *loc. cit.*, se demande s'il s'agit de la *translatio* de S. Pol de Léon ou du *natale* de S. Paulin d'York, qui tombent le même jour. Cette forme *Paulinus* se retrouve dans un bréviaire de Chartres, partie d'hiver postérieure à 1347 (V. LEROQUAIS, *Bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934, n° 570, IV, p. 144, ne relève pas la mention) : *ms. Paris B.N. lat. 1297, au calendrier, f. 5^v : VI Id. [Oct.] *Paulini ep. leonensis*. On y trouve également S. *Macuti* (f. 6) et S. *Tugdual* pape et conf. (f. 6^v). Les reliques de ce dernier avaient été transférées dans la cathédrale de Chartres. Malo est invoqué aux litanies de ce bréviaire (f. 109^v), mais par Tudual.

(20) Ce manuscrit a reçu des additions en Flandre, par exemple au 4 Juin, en gros caractères : *sancti Guoetquali confessoris*. Ce saint Gudwal, Goal ou Gaud, dont la fête varie entre le 4 et le 7 Juin selon les calendriers, y est honoré également d'une messe (L. DELISLE, *Mém. sur d'anciens sacram.*, p. 247; F. DUINE, *Inventaire*, p. 25). Les reliques de ce saint de la région de Vannes furent d'abord portées à Pithiviers (son nom fut donné à une dépendance de Fleury), puis à Montreuil-sur-Mer. De là elles furent enlevées et transférées au Mont-Blandin à Gand (voir *BHL*. 3689).

C'est dans ce monastère flamand que le sacramentaire a été supplémenté. L'attribution à l'abbaye de Saint-Méen (au diocèse de Saint-Malo) faite d'abord par le Chanoine LEROQUAIS, *Sacram.*, I, p. 310, a été ensuite modifiée par cet auteur (III, p. 285) : « Monsieur l'abbé Duine m'a suggéré l'hypothèse d'un groupe de moines bretons exilés dans le Nord de la France. » Voir les remarques de M. HUGLO, *Le domaine de la notation bretonne*, p. 60. La présence du nom de S. Gudwal en gros caractères et des saints flamands fait penser davantage au Mont-Blandin à Gand.

(21) F. DUINE, *Inventaire*, p. 75; V. LEROQUAIS, *Sacram.*, n° 77, I, p. 180; M. HUGLO, *Art. cité*, p. 59.

(22) D'une autre main.

(23) F. DUINE, *Une note sur le calendrier breton de Rennes au XII^e siècle*, dans *Annales de Bretagne*, XVIII, 1902-1903, p. 51; du même, *Bréviaires et missels*, p. 17; V. LEROQUAIS, *Sacram.*, n° 112, I, p. 244; M. HUGLO, *Le domaine*, p. 61.

(24) *Inventaire*, p. 229; V. LEROQUAIS, *Bréviaires*, n° 769, IV, p. 121-125. Ce manuscrit avait été qualifié de « bréviaire de saint Yves ». Or l'office en l'honneur de ce saint s'y trouve; il est donc postérieur à 1347; il est même du XV^e s.

(25) Missel écrit pour Jean Ynisan, vice-chancelier de Bretagne. F. DUINE, *Bréviaires et missels*, n° 50, p. 124-125; V. LEROQUAIS, *Sacram.*, n° 674, III, p. 112-115.

(26) Ce missel, f. 175, offre un collecte, une secrète et une post communion.

(27) F. DUINE, *Bréviaires et missels*, n° 51, p. 140-141. (V. LEROQUAIS, *Sacram.*, n° 734, III, p. 165, ne signale rien sur S. Pol.)

(28) V. LEROQUAIS, *Ibid.*, n° 809, III, p. 230-231. Ce beau missel ne renferme que les principales fêtes; f. 72^v-74 : messe propre pour le 12 Mars; f. 74-74^v : messe propre pour le 10 Octobre, avec bénédiction épiscopale (f. 75-77); au f. 77^v, prose *Laetabundus pastori det grex iocunda, alleluia* (U. CHEVALIER, *Repertorium hymnologicum*, II, Louvain, 1897, n° 10 036, avec renvoi au missel de Vannes, conservé à Rouen, cité précédemment, et au missel de Saint-Pol-de-Léon imprimé en 1526). — Un autre missel de Saint-Pol-de-Léon, du XVI^e siècle, est conservé à Lyon, ms. 521 (V. LEROQUAIS, *Ibid.*, n° 900, III, p. 277-278).

(29) F. DUINE, *Bréviaires et missels*, p. 154.

(30) Ce manuscrit n'est pas originaire de Fleury, mais adapté à son usage. Il a des affinités avec l'Angleterre : on trouve au calendrier S. Cuthbert (20 Mars) et S. Bède (en addition presque contemporaine, au 27 Mai).

(31) C'est une erreur de scribe : lire *Eburacensis* (d'York) au lieu d'*Ebroicensis* (d'Evreux).

(32) Également adapté à l'usage de Fleury.

(33) Il s'agit de la Grande-Bretagne.

(34) Ed. DD. MARTENE et DURAND, *Amplissima collectio*, VI, 1739, col. 652; rééd. MIGNE, *Patrologie latine*, 138, col. 1188.

(35) Le mot *Translatio* a été écrit sur érasure.

(36) Ce calendrier a également des affinités anglaises: S. Cuthbert (20 Mars), S. Oswald roi (5 Août), *translatio* de S. Cuthbert (4 Septembre).

(37) Texte gratté qui était celui du martyrologe d'Usuard: *In Britannia depositio Sancti Paulini episcopi et confessoris* (c'est-à-dire saint Paulin d'York)

(38) Ce sont: un psautier précédé d'un calendrier (* ms Orléans 123, début XII^e s.), un missel avec calendrier (* ms. Trèves Priesterseminar [187]), 2^e m. XII^e s.), un sacramentaire (* ms. Avranches 41, dernier quart XII^e s.), un ordinaire-coutumier avec calendrier (* ms. Orléans 129, XIII^e s.), un bréviaire (* ms. Orléans 125, XIII^e s.) précédé d'un calendrier XV^e s.) un autre bréviaire avec calendrier (* ms. Orléans 776, fin XVI^e s.).

(39) Le sacramentaire conservé à Avranches propose une collecte propre (ms. 41, f. 116^v; éd. V. LEROQUAIS, *Sacram.*, n° 157, I, p. 310-316). — A partir du XIII^e s. apparaît une octave au 17 Octobre. — Voici, par exemple, ce que fournit le calendrier de l'ordinaire-coutumier (ms. Orléans 129). Au 12 Mars: *Gregorii et Pauli ep[iscop]orum XII lect. II C* (c'est-à-dire XII leçons, 2^e classe); au 10 Octobre: *Translatio s[an]c[t]i Pauli ep[iscop]i et confessoris, processio p[er] cl[austrum], XII lect.*; au 17 Octobre: *octave s[an]c[t]i Pauli, III lect.* — Le lectionnaire de Fleury du XII^e s. (* ms. Paris B.N. lat. 12 606, f. 121-121^v) contient le récit de la translation et un sermon de S. Augustin qui se lisaient le jour de cette solennité. Pour tous ces mss. voir la table dans A. VIDIER, *L'historiographie*.

(40) *Les anciennes litanies*, p. 135-151. Sur saint Pol, p. 137.

(41) A. Ms. Chapitre de Salisbury 180, f. 171, psautier, X^e s. (éd. WARREN). — B Ms. disparu, apparemment du X^e s. (éd. MABILLON). — C * Ms. Quimper, Arch. du Finistère, s.c., f. 29: missel de Saint-Vougay, XI^e s. (éd. Kerdanet). Sur les différentes lectures du nom du saint dans ce missel, voir l'appendice I. — D * Ms. Paris B.N. lat. 1154, f. 9^v; manuscrit musical de S. Martial de Limoges, X^e s. (éd. d'ARBOIS de JUBAINVILLE). Sur la date de ce manuscrit, voir J. CHAILLEY, *Les anciens tropaires et séquentiaires de l'école de S. Martial de Limoges*, dans *Études Grégoriennes*, Abbaye de Solesmes, II, 1957, p. 164. — (N.-B.: Le plus ancien tropaire de S. Martial, * ms. Paris lat. 1240, contient des notations musicales qui mélangent les formes françaises, bretonnes et aquitaines: M. HUGLO, *Le domaine*, p. 71.) — Dom LOBI-

NEAU, dans ses *Vies des saints de Bretagne*, in-fol, vers 1725, mentionne plusieurs fois les litanies éditées par Mabillon et leur attribue la date du VII^e s. Le ms. Paris B.N. fr. 22.321 en contient une copie « ex veteribus litanis anglicanis circa finem sæculi septimi scriptis sancti Britones vel minus noti » (R. DU HALGOUET, *Répert. somm. des doc. mss. de l'hist. de Bret.* ... I, *Bibl. nation.* et *Arch. nation.*, Saint-Brieuc, 1914, p. 50).

(42) Art. cité, p. 148.

(43) Il faut restituer probablement *Paulinnane* (voir l'appendice I).

(44) D'Arbois de Jubainville a transcrit l'erreur du scribe : *Paulninan*.

(45) Voir ci-dessous note 68.

(46) P. 102. — Voir également Dom LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Quimperlé*, éd. R.-F. Le Men, Quimperlé, 1863 (rééd. 1881), p. 96, note 2.

(47) *Les vieilles litanies bretonnes*, loc. cit. (voir note 3).

(48) Appendice I.

(49) L'auteur continue en faisant remarquer, comme nous l'avons vu, que l'on trouve à la fois Paul et Paulennan le 12 Mars dans les calendriers.

(50) L. GOUGAUD, *Mentions anglaises de saints bretons et de leurs reliques*, dans *Annales de Bretagne*, XXXIV, 1919-1920, p. 273-277; *Notes sur le culte des saints bretons en Angleterre*, *ibid.*, XXXV, 1921-1923, p. 601-609.

(51) Notes, p. 607. — Sur Athelstan et la fameuse lettre que lui envoya le prévôt de Dol Rohbod pour lui offrir des reliques (lettre que nous a transmis Guillaume de Malmesbury), voir A. de LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, II, Rennes-Paris, 1898, p. 367-368, 513-514; F. LOT, dans *Mélanges d'hist. bret.*, p. 177 (qui croit, à tort, à une imposture); F. DUINE, *Memento*, n° 220; L. GOUGAUD, *Les relations de l'abbaye de Fleury avec la Bretagne armoricaine et les îles britanniques* (X^e-XI^e s.), dans *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, IV, 1, 1923, p. 26.

(52) On ne peut faire cas du ms. 180 du Chapitre de Salisbury (X^e s.) dont les litanies contiennent l'invocation Paule (voir ci-dessus note 41) car « on ignore pour quelle église il fut écrit » (L. GOUGAUD, *Notes*, p. 600, note 2).

(53) Tel est le titre de l'important ouvrage de R. RODIÈRE, publié à Paris et Montreuil, 1901. Voir les remarques d'A. OHEIX, *Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer*, dans *Mém. de l'Association bretonne* (Congrès de Concarneau), 1905 (Études liturgiques, IV), p. 139-173; F. LOT, *Mélanges d'Hist. bret.*, p. 192-193.

(54) Voir appendice II,

(55) Dans sa deuxième rédaction, composée entre 1498 et 1505 et publiée seulement par le sieur d'Hozier, à Paris, en 1638, sous le titre d'*Histoire de Bretagne*, Le Baud parle des invasions normandes au temps d'Alain, comte de Vannes vers 878, ce qui entraîna l'exode des corps saints (dont il fait l'énumération). Il ajoute : « [ils] furent lors et autres foiz transportez de Bretagne » (p. 124). — Les *Cronicques et Ystoires des Bretons*, publiées d'après la première rédaction inédite par le Vicomte Ch. de LA LANDE de CALAN, Société des Bibliophiles Bretons, 1907-1922, offrent un texte de Pierre Le Baud plus bref, mais où la chronologie est différente et ici plus exacte : il y mentionne une incursion en 919, quand Guillaume Longue-Épée était duc de Normandie (t. III, 1911, p. 148). — Sur la deuxième rédaction, texte et traduction, voir A. de LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, II, p. 324-325. Sur P. Le Baud, voir l'introd. de R. MERLET à son éd. de la *Chronique de Nantes*, p. XI-XII.

(56) *Histoire de Bretagne*, éd. de 1588, p. 151 : « Ceste translation de corps saintz fut en l'an DCCC LXX VIII. »

(57) *Vie des saints*, éd. 1901, p. 104 (voir citation note 65). — A. OHEIX, *Note sur la translation des reliques de saint Paul Aurélien à Fleury (vers 960)*, dans *Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes*, XLI, 1900 (Études hagiographiques II), p. 218.

(58) Le bon dominicain de Morlaix attribue la translation à Libéral parce qu'il croyait que celui-ci était évêque en 878 ; en fait, il dut être déposé en 848. Or Wrmonoc, dans sa *Vita Pauli* (éd. PLAINE, p. 59), écrit en 884 que le corps du saint est encore dans son tombeau intact et sans corruption. — La date de 878 se trouve par la suite chez plusieurs auteurs, notamment Dom LOBINEAU, *Les vies des saints*, p. 109, 126, 156, etc...

(59) *Ibid.*, p. 104-105.

(60) *Miracula sancti Benedicti* II (ou III de l'ensemble du recueil), 11-12 (BHL 6587) ; éd. E. de CERTAIN, *Les Miracles de S. Benoît* (Soc. d'Hist. de France), p. 154-155 ; traduction dans A. OHEIX, *Note sur la translation*, p. 217. — Un autre moine de Fleury, au XII^e s., Hugues de Sainte-Marie, en parle dans sa chronique ; éd. MIGNE, P. L. 163, col. 889.

(61) La date en a été controversée : voir F. LOT, *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne*, dans *Annales de Bretagne*, XV, 1899, p. 73 ; nous adoptons celle proposée par André OHEIX (article cité). — Dom LOBINEAU, *Vies des saints*, p. 71, rapporte avec exactitude, quoique brièvement, cette translation. Au contraire DERIC, *Hist. ecclés.*, 2^e éd., II, p. 534-535, brode sur ce thème. — Un calendrier de Fleury, du XII^e s. (* ms. Orléans 123, voir ci-dessus note 38) porte l'obit suivant au 18 Mars : « Mabo et Edram qui attulerunt corpora sanctorum Mauri et Pauli. » Sur Mabbon, voir A. OHEIX, *Les évêques de Léon*, p. 243-244 ; F. DUINE, *Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de*

Bretagne jusqu'à la fin du XII^e s., Paris, 1922 (La Bretagne et les Pays Celtiques, série in-8° XVII [c'est la 2^e partie du *Memento*], n° 22, p. 14-15. — Sur Edré, Hédre, ou mieux Hesdren, évêque de Nantes puis de Léon, qui apporta à Fleury le corps du mystérieux martyr Maur l'Africain, voir la *Chronique de Nantes*, éd. MERLET, à la table des noms propres ; A. OHEIX, *Les évêques de Léon*, p. 242-244 ; A. VIDIER, *L'hagiographie*, p. 99-100.

(62) Ed. de CERTAIN, p. 158-160. — Ce Félix, envoyé en 1008 par Gauzlin, abbé de Fleury, restaurer l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, fut le premier abbé de cette nouvelle communauté. Voir *Vita Gauzlini abbatis Floriacensis monasterii* ; éd. R.-H. BAUTIER, Paris, C.N.R.S., 1969, § 24, p. 64-67, notamment p. 64, note 2. — De même voir le *Chronicon Ruyense* [ad annum MVIII] (par les moines de Rhuys, XIII^e s.) ; éd. H. MORICE, *Mém. pour servir de preuves de l'hist. ecclés. et civile de Bretagne*, I, Paris, 1742, col. 150 ; F. DUINE, *Catal. des sources hagiogr.*, n° 8, p. 7.

(62 bis) Saint-Florent-le-Vieil, ch. l. de cant. arr. de Cholet (M.-et-L.). Abbaye fondée sur le tombeau de S. Florent, ermite au Mont-Glonne ; réduite à l'état de prieuré lors du retour après les invasions des Normands. — Saint-Florent-de-Saumur, comm. de S. Hilaire - S. Florent, cant. et arr. de Saumur (M.-et-L.). Abbaye fondée avant 950 par des moines de Fleury sur le nouveau tombeau de S. Florent ; église consacrée en 1040 : il en reste une crypte romane, et le porche (XII^e s.). Voir DD. BEAUNIER et BESSE, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, VIII, Province ecclés. de Tours, Ligugé-Paris, 1920 (Arch. de la France monastique XIX), p. 103 et 91.

(63) *Cronicques et Ystoires des Bretons*, première rédaction, éd. de CALAN, p. 148, ne fait pas mention de saint Pol. Mais il écrit, dans son *Histoire de Bretagne*, 1638, p. 124 : « S. Paul et S. Meen à Saint-Fleurent sur Loire. » A. de LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, II, p. 325, cite Pierre Le Baud, mais corrige « Saint-Fleurent » en « Fleuri », ajoutant en note : « Saint-Fleurent sur Loire, faute d'impression qui est en même temps une grosse erreur historique, car cela désigne Saint-Florent-le-Vieil, où jamais ne séjourna le corps de saint Paul Aurélien. »

(64) B. d'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, éd. de 1588, p. 150 : « Sainct Paul de Tréguer (sic) et saint Meen à Sainct-Florent. »

(65) *Vies des saints* ; éd. de 1901, p. 104-105 : « Liberal, pour lors [en 878] Evêque de Léon, enleva les reliques de S. Paul et les porta au Monastère de S. Florent [...]. Le bienheureux Père Félix [...] ayant entendu que le Corps de S. Paul avoit été transporté à S. Florent [etc...]. De même dans l'énumération des corps saints transférés, il parle, p. 267, de « S. Paul à S. Florent ». Pourtant l'hagiographe aurait dû être sur la voie en lisant le *Gallia Christiana* de Claude ROBERT, Paris, 1626, p. 555, qu'il cite (voir note 90) et qui précise : « Ce fut ce Prélat [Mabbon]

qui transféra les Reliques de S. Paul au monastère de Floriac » (c'est-à-dire Fleury). Albert Le Grand a connu les deux traditions, mais n'a pas su démêler l'écheveau. — Quant à Alain BOUCHART, dans *Les grandes Croniques de Bretagne* (éd. de 1514, f. 95; éd. de 1532, f. 62; éd. des Bibliophiles Bretons, f. 72), il écrit : « Saint Paul, saint Florent et saint Tudigal furent portez en l'esglise de Chartres. ». Cette affirmation est seulement valable pour saint Tudual, mais il est intéressant de voir juxtaposés les deux noms des saints Pol et Florent.

(66) Le lecteur trouvera le passage de cette *Chronique* à l'appendice III. La date de 1118 est celle que fournissent MARCHEGAY et MABILLE dans leur introduction à l'édition des *Chroniques des églises d'Anjou*. — Voir aussi A. OHEIX, *Note sur la translation*, p. 220-221.

(67) Par exemple deux bréviaires de S. Florent de Saumur, du XV^e s. (mss. Rouen 215 [A. 488] et Saumur 16) contiennent l'office de saint Pol au 10 Octobre. Il n'y a rien au 12 Mars, mais le bienheureux est invoqué aux litanies dans les deux manuscrits : voir V. LEROQUAIS, *Bréviaires*, IV, p. 109-111 et 150-151.

(68) *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, publié par L. MAITRE et P. de BERTHOU, Paris, 1896, p. 6-7; 2^e éd., Paris-Rennes, 1904, p. 45-46. *De inuentione reliquiarum sancti Gurthierni aliorumque sanctorum in insula Groe. Hec nomina : reliquie sancti Gurthierni* [saint Gurthiern, enterré là où s'établira l'abbaye d'Anaurot, devenue Sainte-Croix de Quimperlé], *pars capituli sancti Guemnolei* [saint Gwenolé, fondateur de Landévennec], *reliquie Paulennani* [notre saint Pol] et *Simphoriani* [saint Ciférien, évêque régional] [...] et *Guenhaëli et Idumeti* [saint Gwenhaël et saint Idunet, disciples de saint Gwenolé].

(69) *Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer*, p. 143.

(70) *Saint Idunet et saint Ethbin*, Brest, 1925, p. 9.

(71) R. LARGILLIERE, *loc. cit.*

(72) M. DEBARY, *Saint Gurthiern*, dans *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, XL, 1960, p. 23.

(73) A. OHEIX, *Art. cité*, p. 147; M. DEBARY, *Art. cité*, p. 24.

(74) 1^{re} éd., p. 9; 2^e éd., p. 49.

(75) *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* par Dom Placide LE DUC, Quimperlé, 1863; rééd. 1881, p. 96, note 2. L'ancien archiviste du Finistère ajoute que la fête de ce saint gallois tombe le 22 novembre.

(76) *Noms de saints*, p. 102. — Ces érudits se réfèrent à R. REES, *An essay on the Welsh Saints*, Londres, 1836, p. 187.

(77) Voici quelques exemples. 1. Diocèse du Mans : * ms. Paris B.N. lat. 1302 (bréviaire du Mans, XV^e s.) : f. 437, au 10 Octobre

de *S. Paulo ep. et conf.* (au sanctoral ; V. LEROQUAIS, *Bréviaires*, n° 574, III, p. 152) ; * ms. Paris B.N. lat. 867 (missel du Mans, 2^e m. XV^e s.) : f. 5^v, au 10 Octobre *Pauli ep.* (au calendrier ; V. LEROQUAIS, *Sacram.*, n° 752, IV, p. 180-181). — 2. Diocèse d'Angers : nous n'avons rien relevé.

(78) 1. Diocèse du Mans : ms. Le Mans 168 (bréviaire de La Couture du Mans, XIII^e s.) : au 3 Mars *S. Guingoloei abb.* (au sanctoral ; V. LEROQUAIS, *Brév.*, II, p. 201) ; ms. Carpentras 68 (bréviaire du Mans, XV^e s.) : *S. Guingaloe* (litanies ; *ibid.* I, p. 231) ; ms. Paris Ste-Geneviève 2639 (bréviaire de N.-D. de Vaas, 1490) : *S. Guingaloe* (litanies) et au 3 Mars *Guingoloy abb.* (au sanctoral ; V. LEROQUAIS, *ibid.*, IV, p. 15). — 2. Diocèse d'Angers : ms. Angers 116 (108) (bréviaire de Saint-Aubin, XV^e s.) : *S. Guingaloe* (litanies ; V. LEROQUAIS, *ibid.*, I, p. 27) ; ms. Angers 94 (86) (sacramentaire adapté à l'usage de Saint-Aubin, XV^e s.) : au 28 avril *Guingaloi abb.* (au sanctoral ; V. LEROQUAIS, *Sacram.*, n° 626, III, p. 74) ; ms. Nantes Musée Dobrée s. c. (pontifical de S. Serge, XV^e s.) : au 28 avril *Guingoloei abb. XII lect.* (en rouge au calendrier ; V. LEROQUAIS, *Les pontificaux manuscrits des biblioth. publ. de France*, I, Paris, 1937, p. 245) ; ms. Angers 807 (lectionnaire, XII^e s.) : f. 115^v-130 *Vita Wenwaloei* par Wrdistin.

(79) 1. Diocèse du Mans : de l'abbaye des Chanoines réguliers de N.-D. de Beaulieu proviennent deux parties de bréviaire : ms. Paris Ste-Geneviève 2627, partie d'été, XV^e s., f. 5^v ; au 10 octobre *S. Pauli ep.* (au sanctoral) ; ms. Paris Ste-Geneviève 1267, partie d'hiver, XIV^e-XV^e s., *S. Guingaloe* (litanies ; V. LEROQUAIS, *Brév.*, IV, p. 472, et III, p. 452). — 2. Diocèse d'Angers : * ms. Angers 477 (calendrier, IX^e s.), pour saint Pol voir note 15, au 28 avril *Vuingualoei* (mais ce recueil a été apporté de Bretagne, nous l'avons vu) ; * ms. Angers 91 (sacramentaire avec calendrier, X^e s.), pour saint Pol voir note 17, au 3 mars et au 28 avril *sci uinualoei abb.* (calendrier), *S. Uinualoei* [et non *Guinualoei*] (litanies, où saint Pol ne figure pas ; V. LEROQUAIS, *Sacram.*, n° 27, I, p. 72, mais il n'est pas sûr que ce volume ait été écrit en Anjou, comme nous l'avons vu ; ms. Rouen A 488 (215) (bréviaire de Saint-Florent de Saumur, XV^e s.), pour saint Pol voir note 67, au 3 mars *Guingaloy conf.* (calendrier).

(80) Dans leur voyage, les moines de Landévennec s'arrêtèrent à Château-du-Loir (ch. l. de cant., arr. S. Calais, Sarthe), où se créa un prieuré dépendant de Marmoutier : une église (dont il reste une crypte du XI^e s.) fut bâtie pour les quelques reliques que les religieux laissèrent. Voir abbé R. CHARLES, *Saint Guingalois, ses reliques, son culte et son prieuré à Château-du-Loir*, Mamers, 1879 ; *Inventaire gén. des richesses artistiques de la France* (Minist. de l'Instr. Publ. et des Beaux-Arts), Province, Mon. religieux, IV, Paris, 1907, p. 395-400 (reliquaire de S. Guingalois, XV^e s.) ; A. OHEIX, *Les reliques bretonnes*, p. 144, note 8. — BEAUNIER-BESSE,

Ouvr. cité, p. 171 ; sur les Chanoines réguliers de Beaulieu et de Vaas, *ibid.*, p. 158 et 159. — Nous n'avons pu consulter les anciens livres liturgiques de Beaulieu qui suivent : mss. Le Mans 256 (martirologe), 268 et 269 (offices propres du XVII^e s.), ni le *Processionale...* B.V.M. de Bello Loco, Paris, 1714, in-4°. Le * ms. Paris B. N. lat. 5160 A, XI^e s., est un *libellus* pour les pèlerins venant vénérer le saint à Château-du-Loir : on y trouve la *Vita* par Wrdistin, des hymnes et une antienne neumés (*Catal. codd. hag. lat. Paris. B.N.*, II, 1890, p. 520 ; M. HUGLO, *Le domaine de la notation bretonne*, p. 58). Des fragments de reliques de S. Gwenolé furent portés à Saint-Serge d'Angers, d'une part (*Invent. gén. des richesses artistiques*, p. 134 : dans l'ancien sacraire, un os de la jambe de Saint-Guingalois [*Winganolei*]), et à Saint-Laud d'Angers, d'autre part, offertes par le comte Foulques le Réchin, mort en 1109 (ms. Angers 757/680, deux copies ; voir *Catal. des mss. des biblioth. publ. de France*, XXXI, Angers, p. 431).

(81) L. GOUGAUD, *Notes sur le culte des saints bretons*, p. 604 (Abingdon, Exeter, New Minster) ; p. 606 (Glastonbury). Une petite réserve s'impose comme il a été dit en ce qui concerne saint Pol. Il est remarquable cependant que deux calendriers anglais qui font mention de saint Gwenolé, offrent au 10 octobre certainement la *depositio* de S. Paulin d'York : ms. Salisbury Cathedral Library 150, f. 4, au 3 Mars *sanctorum Winwaloei...*, et f. 7^v, au 10 octobre *sancti Paulini archiepiscopi* (voir note 10) ; ms. Cambridge University Library Kk v. 32, f. 51, au 3 mars *sancti Uuinaloei confessoris*, et f. 54^v, au 10 Octobre *sancti Paulini episcopi* ; le premier ms. est de la fin du X^e s., le second de la fin du XI^e (éd. Fr. WORMALD, *English Calendars before A.D. 1100*, n° 2, p. 18 et 25 ; n° 6, p. 74 et 81).

(82) Ms. Oxford Bodl. 155, copié vers 1100 (voir note 14) ; L. GOUGAUD, *loc. cit.*

(83) A. OHEIX, *Les reliques bretonnes*, p. 140 et suiv.

(84) *Reliquiae Guingualoei* ; éd. F. LOT, dans *Collect. pour servir à l'ét. et à l'enseign. de l'hist.*, Paris, 1894, p. 221-222.

(85) Ainsi, à Saint-Magloire de Paris et à Saint-Germain-des-Prés, étaient conservés des fragments de vêtements ayant appartenu à saint Pol de Léon (voir l'appendice II). Rien de tel pour S. Gwenolé.

(86) Chanoine A.M. THOMAS, note à Albert LE GRAND, éd. de 1901, p. 107-109 et 112. — La cloche est appelée par l'hagiographe *Longifulva*, qui est glosé « Hirglas » (éd. Ch. CUISSARD, p. 446 ; voir A. de LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, I, p. 345, note 1).

(87) Par exemple Aimoin de Fleury dans son récit de la Translation (voir note 60).

(88) A. OHEIX, *Notes sur la vie de saint Gildas* (Études hagiogra-

phiques IX), Nantes, 1913, tir. à p., p. 34 : *Gurstannus [...] Leonensi pago projicitur et S[an]c[t]o Paulo offertur* (ms. Paris B.N. fr. 22.308, f. 108) ; *Gulstanus [...] projicitur in littore pagi Leonensi ac S[an]c[t]o Paulo offertur* (DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, éd. L. MAITRE et P. de BERTHOU, II, p. 222).

(89) A. OHEIX, *Art. cité*, p. 36. — F. LOT, dans *Annales de Bret.*, XIII, 1907-1908, p. 272, note 1, rééd. dans *Mélanges d'hist. bret.*, p. 232, note 1 : « Les Miracles de saint Benoît d'Aimoin rapportent [...] que Félix quitta sa vie solitaire lorsqu'il apprit que le corps de saint Pol de Léon [...] avait été porté à Saint-Benoît-sur-Loire par l'évêque Mabbon, et, en 994, il alla se rendre moine en cette abbaye par la permission de l'évêque de Léon Paulilian ou Pauluican, lequel mourut en 995, au dire de l'Anonyme de 1668 [histoire ms. de S. Gildas-de-Rhuys, ms. Paris B.N. fr. 16 822] qui emprunte (p. 482) ces renseignements et ces dates à la *Vita Gulstani* [...]. Ce nom de Paulilian a sans doute occasionné l'erreur l'Albert Le Grand (éd. de 1901, p. 666 [lire 664] qui a fait de Goustan un contemporain de S. Paul Aurélien et le fait mourir en 608 ou environ. » A. OHEIX, *loc. cit.*, fait remarquer qu' « en réalité la *Vita Gulstanni* ne cite point ce nom et, en cet endroit comme dans le texte d'Aimoin concernant Félix, le moine de Ruis a procédé par interpolation en se servant vraisemblablement du catalogue des évêques de Léon dressé par Albert Le Grand qui attribue le surnom de Paulinian à Mabbon et le fait mourir en 995 ».

(90) *Gallia Christiana*, VIII, *Instrum.* col. 291 (lecture : *Pauliniani*) ; *Acta Sanct.*, Mart. II, 3^e éd., p. 109 A (font allusion à *Paulinianus*) ; *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, éd. B. GUERARD, I, 1840, p. 54 (lecture : *Paulinani*) ; A. OHEIX, *Les évêques de Léon*, p. 243 (*Pauliniani*) ; F. UGUEN, *Le corps de S. Matthieu a-t-il séjourné en Bretagne ?*, dans *Mém. Soc. Hist. Arch. Bret.*, XLI, 1961, p. 154, *Paulinianus*). — Albert LE GRAND, dans son *Catalogue des evesques de Léon* (en appendice à ses *Vies des saints*, éd. de 1901, p. 227*), écrit : « Marbo [sic] fut élu et sacré Evêque de Léon [...]. Claude Robert dit que ce fut ce Prelat qui transféra les Reliques de S. Paul au Monastère de Floriac [Fleury], quoy que Liberal y en eût déjà emporté une partie (comme nous l'avons dit) [voir note 65], il fut présent et souscrivit au rétablissement de l'Eglise Abbatiale de S. Pierre en Vallée près Chartres l'an 954, où il se nomme PAULILIANUS [sic] IN BRITANNIA EPISCOPUS. Il mourut en 995 ». En fait, Albert Le Grand reproduit la souscription sans dire que *Paulinianus* (qui est la bonne leçon) soit un surnom. De plus, dans son *Catalogue*, il ne fait pas figurer *Paulinus*, contrairement aux allusions qui y sont faites parfois.

(91) *Cartulaire de l'abbaye de S. Georges de Rennes*, publié par P. de LA BIGNE-VILLENEUVE, Rennes, 1876, charte XLIV, p. 142-143, que l'éditeur date de 1068-1077, alors qu'A. OHEIX,

art. cité, p. 249, propose les années 1081-1084, et transcrit *Pauliniani* (et non *Paulinani*).

(92) A. OHEIX, *Ibid.*, p. 250.

(93) A. de LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, II, p. 259, reste très prudent : « *Paulinus* auquel on donne la qualité d'évêque de Léon » ; voir surtout p. 261, note 4. — Le Vte Ch. de LA LANDE de CALAN, qui a édité la première rédaction de Pierre LE BAUD, *Croniques et Ystoires des Bretons*, tome III, 1911, p. 45, résume la difficulté rencontrée par ce chroniqueur à ce sujet : « Le chapitre V [de la seconde rédaction, *Histoire de Bretagne*, 1638] est consacré au règne du fabuleux roi de Bretagne Salomon I. Mais au lieu de quelques lignes que lui consacre le chapitre VI de la première rédaction, le règne de Salomon occupe ici plusieurs pages. C'est que Le Baud s'est avisé cette fois de placer sous le règne de Salomon I la translation du corps de saint Matthieu en Bretagne, qu'il rapportait dans sa première rédaction au règne de Salomon III ». — Voici les principaux passages de Pierre Le Baud : 1. Première rédaction, livre III, ch. LXIV : « [...] et comme en son temps [de Salomon III, le seul authentique, mort en 874] le corps saint Mathé fut apporté en Bretaigne [...] ainsi que escript le beneoist Paulinus [qui] au temps de lors estoit evesque de Léon [...] » (éd. 1911, p. 112 ; le récit va jusqu'à la p. 115). Ch. LXV : « Comme le roy Sallomon alla au rivage de la mer recepvoir le corps saint Mathé » (*ibid.*, p. 116-117). Ch. LXX : « [...] et comme le corps saint Mathé en fut fort[r]ait et de la cité de Legionance destruite, selonc Paulinus, evesque de Leon » (*ibid.*, p. 130-131). — 2. Deuxième rédaction, ch. V [de l'unique livre en LIV ch.] : (au V^e s.) : « [...] Et adonc regna au dit Royaume Armorican Salomon le premier de ce nom, qui fut le tiers Roy des Bretons d'Armorique apres Conan Meriadock. [...] Duquel Roy Salomon rapporte le venerable Paulinus Euesque de Legionense, en l'Histoire de la Translation du Corps de Monseigneur saint Matthieu [...], qui en son temps fut apporté du Caire en Bretagne [...] » (éd. 1638, p. 47, avec récit p. 48-49). Le Baud montre son embarras dans les passages suivants : « A Legionense, où estoit le siège et l'Eglise Cathedralle edificiee et dediee en l'honneur de saint Paul l'Apostre » [*sic*] (*ibid.*, p. 48) ; « Ainsi rapporte le dessus-nommé Paulinus Euesque, la mort de ce Roy Salomon que l'on croit auoir esté ensepuluré à Legionense, où il fut occis [...], lequel Paulinus [...] apres la destruction de ladite cité de Legionense fut le premier qui deuotement gouuerna celuy siege » (*ibid.*, p. 49 ; rééd. de 1911, III, p. 46-47). — Ces reliques ont donné son nom à l'abbaye de Saint-Mathieu-de-Fine-Terre (en latin *S. Matthaeus in finibus Terrae*, en breton *Loc Mazé Pen ar Bed*). Voir LEVOT, *L'abbaye S. Mathieu de Fine-Terre*, dans *Bull. de la Soc. Acad. de Brest*, VIII, 1872, p. 315, et Brest, 1884.

(94) *Echo paroissial de Brest*, n^{os} 134 (21 octobre 1900), 162

(5 mai 1901). Voir J. LOTH, *Le texte original de la légende de la translation des reliques de saint Mathieu en Bretagne*, dans *Annales de Bretagne*, XVIII, 1902-1903, p. 603-606. (« Il y a eu, semble-t-il, un Paulinanus évêque de Léon au X^e siècle », p. 606) ; A. OHEIX, *Les évêques de Léon*, p. 244 ; F. UGUEN, *Le corps de S. Mathieu a-t-il séjourné en Bretagne ?*, p. 152-154. Il s'agit du ms. Rome Vallicelliana H 13 (dont le copiste est mort en 1605), avec variante dans le ms. Mont-Cassin 101 (éd. Talamo ATENOLFI).

(95) *Les évêques de Léon*, p. 244-246.

(96) *Sermo uenerabilis Paulini, Legionensis Britanniae urbis episcopi de translatione Sancti Matthei*.

(97) Ceci contrairement à l'opinion de plusieurs auteurs (voir note 1).

(98) Ms. Paris B.N. fr. 16 822 (voir note 89).

(99) Voir F. LOT, *Mélanges hist. bret.*, p. 232, n. 1 ; A. OHEIX, *Notes sur la Vie de saint Gildas*, p. 36.

(100) Les mss. * Angers 477 et * Angers 91, qui portent respectivement *Paulininani* (ou *Paulinniani*) et *Paulinani*, ainsi que la souscription de *Mabbo Paulinani Britanniae episcopus*, sont l'œuvre de Bretons expatriés.

(101) Exception faite des deux cas où se rencontre *Paulinus* (voir note 19 : Angers, fin du X^e s. et Chartres XIV^e).

(102) *Paulinanus* semble bien dû à la confusion avec *Paulinus* d'York.

APPENDICE I

Les litanies du missel de Saint-Vougay

(voir note 41)

Ce manuscrit, malheureusement incomplet et dont une partie est presque illisible, est un précieux témoin de la notation neumatique bretonne : voir la *Paléographie Musicale* des moines de Solesmes, II, pl. 80 (reprod. par Dom SUNOL, *Introd. à la paléographie musicale grégorienne*, Paris, 1935, pl. 65) ; Dom POTHIER, *Quelques mots sur la notation... à propos du missel de Saint-Vougay*, dans *Revue de l'Art Chrétien*, II^e série, VII, 1877, p. 211-220 ; *Le Graduel romain*, édition critique. II, *Les sources*, Abbaye de Solesmes (1957), p. 134 ; M. HUGLO, *Le domaine de la notation bretonne*, dans *Acta Musicologica*, XXXV, 1963, p. 58-59. — Conservé autrefois au presbytère de Saint-Vougay (cant. Plouzévé, arr. Morlaix,

Fin.), il est actuellement aux Archives du Finistère, où il a reçu une reliure digne de lui. Malheureusement, les indications fournies par Dom François Plaine (voir ci-dessous), pour restituer l'ordre des feuillets, étant erronées, la foliotation actuelle est défectueuse. Un des principaux intérêts de ce volume — outre la paléographie musicale — consiste dans les litanies du Samedi-Saint qui ont attiré depuis longtemps l'attention des érudits. Voici comment le nom du saint, qui nous occupe, a été lu :

1. MIORCEC DE KERDANET, en note additionnelle à la vie de saint Vougay (4^e éd. des *Vies des saints de la Bretagne Armorique*, d'Albert Le Grand, 1837, p. 300) : *Paulininne*.

2. F. PLAINE, *Le missel de Saint-Vougay*, dans *Revue de l'Art Chrétien*, II^e série, VI, 1877, p. 273 : *Ruillinne* (interprété : saint Ruélin).

3. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Le manuscrit de Saint-Vougay*, dans *Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère*, XVII, 1890, p. 20-23 : il traduit « Paulininn », certainement d'après Kerdanet.

4. J.-M. ABCRALL, dans la 5^e éd. d'Albert LE GRAND, 1901, p. 227 : *Paulininne* (comme Kerdanet).

5. L. DUCHESNE et L. OMONT, dans F. DUINE, *Saints de Domnonée*, IX, Catalogue hagiographique de Saint-Vougay, Rennes, [1912]), p. 40 : *Buillinanne*.

6. F. DUINE, *Inventaire liturgique*, 1922, p. 58 : *Paulinanne* (« en tenant compte de la lecture de Kerdanet et de la relecture de Duchesne et Omont »).

Nous avons vu le manuscrit. Avec beaucoup de bonne volonté, on peut se rallier à l'opinion de l'abbé Duine, mais le mot (f. 29, col. 1, 5 lignes avant la fin) est en grande partie effacé. Peut-être qu'une photographie aux rayons infra-rouges donnerait une lecture meilleure et moins incertaine. Remarquons que le patron du diocèse de Léon vient seulement au dixième rang des confesseurs bretons. Il y a une parenté entre ce missel et le cartulaire de Landévennec, que nous avons vu à la bibliothèque municipale de Quimper, où il est conservé. On ne peut cependant affirmer qu'ils sortent tous deux du même *scriptorium* de Landévennec. Ainsi la lecture *Paulinanne*, sans être certaine, est la plus probable.

APPENDICE II

Les reliques de saint Pol de Léon à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris

(voir note 54)

La question des reliques conservées à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris est assez complexe. Il faut attendre la publication du tome I des *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris* (voir ci-dessous) pour pouvoir faire le point sur la question. Celle-ci a été présentée par l'abbé LEBEUF, dans son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. COCHERIS, III, p. 269 (F. BOURNON, *Rectifications et additions*, 1890, p. 145) ; *Acta Sanctorum*, Octob. IX, 1861, p. 791-793. Un résumé se trouve dans F. DUINE, *Memento des sources hagiographiques*, 1918, n° 10, p. 49-51, et *Inventaire liturgique*, 1922, p. 132. — Dom Jean MABILLON, dans ses *Annales Ordinis Sancti Benedicti*, III, 1706, p. 719-721 (2° éd., p. 666-667) a donné la première édition complète de ce qu'il a appelé la *Translatio Sancti Maglorii et aliorum Parisius* (BHL. 5147), d'après une copie isolée (peut-être celle qui figure en tête d'un cartulaire du Mont-Saint-Michel : ms. Avranches 210. — Voir A. de LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, II, p. 365, avec la traduction.

Ce récit rapporte qu'à Paris le duc des Francs Hugues reçut dans son oratoire Saint-Barthélémy (dans la Cité) les corps de nombreux saints — qui sont énumérés — apportés par les clercs de Dol, de Bayeux, d'Alet et de Léhon (en amont de Dinan, sur la Rance) fuyant devant les Normands). Quelque temps après, les Bretons repartirent en emportant la majeure partie de certains corps saints, par exemple de saint Samson (qui fut déposé à Orléans), de saint Lunaire (à Beaumont-sur-Oise) et saint Gwenaël, ou Guénaud (à Corbeil).

En 1892 un inventaire des reliques de Saint-Magloire était découvert à la Bibliothèque Vaticane et publié par Lucien AUVRAY, *Documents parisiens tirés de la Bibliothèque du Vatican* : n° 7 Catalogue des reliques de S. Magloire, dans *Mémoires de la Société de l'hist. de Paris*

et de l'Ile-de-France, XIX, 1892, p. 21-33. Cet inventaire du XII^e S. (cod. Vatican Reg. lat. 711 A, appelé A par l'éditeur) présente quelques variantes intéressantes avec celui du 2 mars 1319 (nouv. st.) que contient le « petit cartulaire de S. Magloire » (ms. Paris Arch. Nat. LL 39, f. 49^v-51 ; éd. L. AUVRAY, *Art. cité*, p. 30-32 : inventaire B ; A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris*, II, seul paru, 1280 à 1330, Documents, études et répertoires publ. par l'I.R.H.T., XII, C.N.R.S., 1960, n^o 353, p. 553-558). — René MERLET, *Les origines du monastère de S. Magloire de Paris, dans Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LVI, 1895, p. 237-273, pensa que la *Translation Sancti Maglorii* était extraite d'une interpolation dans le *Liber modernorum regum Francorum*, écrit vers 1114 par Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury. Cet érudit édita (p. 242-248) l'extrait de cette *Chronique de Saint-Magloire* (ms. Paris lat. 6265) qu'il appela *Auctuarium Maglorianum ad librum abbreviatum Hugonis Floriacensis de modernis Francorum regibus*, où la *Translatio* se trouve répartie en cinq fragments. Ce serait Hugues Capet qui aurait reçu les Bretons à Paris le 16 Octobre 963. — Selon F. LOT, *Date de l'exode des corps saints*, 1899, p. 60-76, l'auteur de la *Translatio* a eu sous les yeux le *Liber modernorum regum* de Hugues de Fleury : il écrit donc après 1114 (*art. cité*, p. 69) ; il a pour source une courte relation de la fuite de l'évêque d'Alet, ainsi que l'inventaire A (édité par Auvray). Il a confondu en une seule deux émigrations de clercs bretons, l'une de 920-925 (corps de S. Samson, de S. Pair, etc...) et l'autre des environs de 960 (corps de S. Magloire et autres). Quelques années après, le grand historien, dans ses *Mélanges d'Histoire bretonne*, 1907, à propos de la translation de S. Malo au X^e S. (p. 188-199), revient sur ses premières conclusions. Il est d'abord vexé de s'être laissé tromper et d'avoir parlé du clergé de Bayeux, alors qu'il faut lire effectivement d'Avranches : l'erreur se trouve à la fois dans la *Translatio* et dans l'inventaire A ; ces deux documents auraient le même auteur et doivent être de 1138, date à laquelle les Magloriens ont quitté la Cité pour s'établir hors les murs près de l'église Saint-Georges, située sur la chaussée de Paris à Saint-Denis. On peut

alors admettre, toujours selon F. LOT (*ouvr. cité*, p. 188 et note 1) « que l'ensemble de l'émigration du clergé, non seulement dolois et avranchin, mais alétien, doit se placer vers 925 ». — Le nom de saint Pol de Léon ne figure pas dans la *Translatio*, pas plus que dans sa mise en vers français par Geoffroy des Nés en 1319 (ms. Paris Arsenal 5122 ; éd. *Recueil des Historiens de la France*, XXII, p. 167-170 ; voir les notes manuscrites de Léopold DELISLE, sur les documents concernant saint Magloire, dans le * ms. Paris B.N. nouv. acq. fr. 21.843, f. 220-296). Mais on lit au n° 48 de l'inventaire *A* : *de vestimentis, scilicet tunica et sindone, sancti Pauli episcopi* (éd. AUVRAY, p. 29 ; l'auteur fait remarquer qu'il s'agit peut-être aussi d'autres fragments, attribués par erreur à l'apôtre Paul, au n° 27 du même inventaire : *vestimentis etiam sancti Pauli apostoli*, éd. p. 28 et note 4). L'inventaire *B* du 2 Mars 1319 (nouv. st.) porte au n° 60 : « en une petite chasse peinte [...] et illec est la tunique saint Paul, evesque et confesseur, ou en la chasse de cuivre » (éd. AUVRAY, p. 32 ; éd. TERROINE-FOSSIER, p. 558). Cet inventaire *B*, sous forme de procès-verbal, est dû à une nouvelle translation des reliques opérée le 9 Juillet 1318, longuement rapportée par Geoffroi des Nés.

Les livres liturgiques de Saint-Magloire de Paris ne font pas mention de saint Pol, alors qu'ils mentionnent tous les saints énumérés dans la *Translatio* et trois autres bretons qui n'y figurent pas : S. Turiau, S. Melaine et S. Maudez. Il s'agit :

1. d'un lectionnaire du commencement du XIV^e S., * ms. Paris Mazarine 399 (*Catal. gén. des mss. des bibl. publ. de France. Paris Mazarine*, par A. MOLINIER, I, p. 150-152 ; non répertorié par l'abbé Duine).

2. d'un bréviaire du XV^e S., * ms. Paris Mazarine 346 (*Ibid.*, p. 125 ; F. DUINE, *Bréviaires et missels*, p. 215-217 ; V. LEROQUAIS, *Bréviaires*, II, p. 368-370 ; analyse manuscrite par L. DELISLE dans * ms. Paris B.N. nouv. acq. fr. 21.843, f. 409-410) : le nom de S. Pol ne figure ni dans le calendrier ni dans le sanctoral (12 Mars et 10 Octobre), ni dans les litanies.

L'abbé Claude CHASTELLAIN, dans son *Martyrologe*

universel, Paris, 1709, très précieux pour les nombreux renseignements qu'il fournit, a une notice sur saint Louthiern (qui figure dans la *Translatio*) parmi les saints *aemeres*, c'est-à-dire dont on ignore la date de la fête. Chastellain paraphrase le récit (p. 802 et suiv. ; rééd. dans L. AUVRAY, *Art. cité*, p. 23-24). Or, au sujet des reliques que les exilés remportèrent en leur patrie, il écrit : « Pour celles qui furent reportées en Bretagne, les Bretons envoyèrent aux Magloriens de Paris [... suit une liste de reliques de sept saints, dont] de la tunique de S. Pol de Léon. » (*Ouvr. cité*, p. 804 ; AUVRAY, p. 24). Aucune preuve n'est apportée à cette assertion que le Chanoine DERIC, vicaire général de Dol, reprend à son compte dans son *Histoire ecclésiastique de Bretagne* en 6 volumes, 1777-1788 (voir la 2^e éd., Saint-Brieuc II, 1847, p. 565). Ceci semble reposer sur de fausses déductions qu'il serait fastidieux de réfuter pour la plupart des noms de saints cités.

Il semble possible que les fragments de vêtements (tunique et suaire) de saint Pol de Léon aient été un don fait par l'évêque Mabbon à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris, car on trouve une mention semblable à Saint-Germain-des-Prés (voir F. PLAINE, *Prolégomènes*, en français, p. XIV, ajoutés dans le tirage à part de son édition de la *Vie inédite de S. Pol de Léon*, extrait des *Analecta Bollandiana*, I, p. 209-258). Cette abbaye de Saint-Germain-des-Prés a inscrit Mabbon dans son nécrologe au 28 Août : « [...] *et Mabbonis episcopi beatae memoriae* » (addition au manuscrit original du martyrologe d'Usuard, ms. Paris lat. 13.745 ; éd. A. MOLINIER, dans *Obituaires de la Province de Sens* (Recueil des Historiens de la France, *Obituaires I*, Paris, 1902). Nous n'avons pu consulter, pour savoir si elle contenait également le nom de Mabbon, la copie fragmentaire du nécrologe de Saint-Magloire de Paris (ms. Paris B.N. coll. Duchesne LV, f. 318) que signale R. MERLET, *Les origines... de S. Magloire*, p. 254, note 3.



APPENDICE III

*Découverte à Nantes du « chef » de saint Pol
et translation à Saint-Florent-le-Vieil*

(voir note 66)

Ed. DD. MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, V, col. 1108 ; G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, II, p. 86 ; *Recueil des Historiens de la France*, XI, col. 277 ; H. MORICE, *Preuves*, I, col. 121 ; MARCHEGAY et MABILLE, *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869 (Société de l'Histoire de France), p. 261-262. — Paraphrase dans N. TRAVERS, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, I, 1836, p. 181-182 (cité par A. OHEIX, *Note sur la translation... de S. Pol*, p. 220-221). *

Nec summi Britanniae sacerdotis Pauli nobis a Deo munus collatum debeo praeterire. Nam sub praedicto uastatione [Normannorum] caput beati Pauli in Bufeto (1) Namnetis satis inculte, sed non incaute, reconditum est. Quod Toarcensis et Namnentensis princeps (2), consultu Sancti Florentii coenobitarum, terno igne ligni, ternisque sarmenti combustionibus examinavit. Postmodum uero in Glonnensi coenobio, monacho subuehente, reponendum transmisit. Cuius auctor operis per Andegauim ut fertur reuersus, Doado (3) postea necatus est. Iam uero rumor iste pene euanescebat cum quidam Britannorum monachus, Glonnam ueniens, tale dubitantibus retulit indicium, quia retro ipsum caput ad clocam Marci quondam regis, dum simul in loculo portarentur, paululum attenuatum erat (4) ; ieiunioque peracto hoc reperiens, sancti Pauli uerissime caput esse proclamauit. Solebat autem festiuitas de huius capitis delatione (5) cum tribus lectionibus celebrari, uerum capsula sancti per noctem diuinitus in Glonna aedituos inquietante, domnus Sigo abbas uenerationem a ternis lectionibus duodenis promouit. Ipse Robertus abbas Sancti Florentii sepultus est apud Sanctum Maximinum (6), quod etiam monasterium rexit, anno MXI, VI Idus Augusti.

* Voir plus loin les notes à leur place correspondante dans la traduction.

La présente traduction doit beaucoup à l'obligeance de Dom Jean Laporte, moine de Saint-Wandrille.

Je ne dois pas passer sous silence le don que Dieu nous a fait [d'une relique] du grand évêque de Bretagne Pol. En effet, pendant l'invasion [des Normands] dont nous avons parlé, le « chef » du bienheureux Pol avait été caché au Bouffai à Nantes (1), très simplement mais non sans soin. Le comte de Thouars et de Nantes (2), ayant consulté les moines de Saint-Florent, en fit l'épreuve trois fois dans un feu ordinaire, puis trois autres dans un feu de sarments. Peu après, il le fit porter par un moine au Mont-Glonne [Saint-Florent-le-Vieil] pour qu'il y fût conservé. Le commissionnaire, qui était, prétend-on, revenu par Angers, fut plus tard assassiné à Doué-la-Fontaine (3).

Cette affaire était alors oubliée quand un moine breton, venant au Mont-Glonne, rapporta à ceux qui doutaient [de l'authenticité] le témoignage suivant : ce crâne portait alors par derrière une légère usure faite par la cloche du roi Marc (4) jadis lorsqu'on les transportait

(1) Le Bouffai, ou Bouffay, à Nantes, était un château construit par le duc Conan I^{er}, quand il se fut emparé de la ville (voir *Chronique de Nantes*, éd. R. MERLET, p. 127 b et note 1; p. 128 et note 1; p. 136 b: de castello quod appellatur Boffedrum).

(2) Haimeri, ou Aimeri III, vicomte de Thouars de 987 à 997, prit le titre de comte de Nantes quand il eut sous sa tutelle l'héritier du comté, Judicaël, dont le père Hoël était mort en 981. Voir *ibid.*, p. 131, note 1; p. 132, note 1, et p. 133, note 1.

(3) Doué-la-Fontaine, ch. l. de cant., arr. Saumur (M.-et-L.), Charles le Chauve avait donné en 847 aux moines de Saint-Philibert, cherchant à s'établir à Cunault, cette terre de Doué, tenue en Anjou par son vassal Aimeri (de Thouars?): voir les *Monuments de l'hist. de l'abbaye de Saint-Philibert*, publ. par R. POUPARDIN, Paris, 1905, p. 101, note 1, et p. 110, note 4.

(4) Toutes les éditions portent par erreur *Marsi regis*, qu'il faut naturellement corriger en *Marci regis*. Il s'agit du fameux roi Marc si cher à la tradition celtique : que l'on se souvienne de son neveu Tristan de Loonnois dans *Tristan et Yseut*. Il avait refusé de donner à saint Pol, quittant la Grande-Bretagne pour l'Armorique, la célèbre cloche *Hirglas* (voir note 86). L'épisode est rapporté par Wrmonoc dans sa *Vie de S. Pol*. Voici comment il est narré par Albert LE GRAND, dans ses *Vies des saints* (5^e éd., 1901, p. 100) : « Ils [le comte d'Armorique Guythurus, c'est-à-dire Withur, et Pol

dans le même reliquaire. Après que l'on eut jeûné, ce signe fut reconnu, et le « chef » fut proclamé être certainement celui de saint Pol. On avait coutume de célébrer la fête de l'*illation* (5) de ce « chef » par un office à trois leçons ; mais, comme une crainte sacrée s'était emparée des habitants de Mont-Glonne, une nuit devant la châsse, l'abbé Sigon développa le culte du saint en augmentant les leçons de trois à douze.

C'est à Saint-Mesmin (6), monastère qu'il gouverna également, que ce Robert, abbé de Saint-Florent, fut inhumé le 8 août 1011.

de Léon] tombèrent sur le propos du refus que le Roy Marc avoit fait d'une clochette qu'il lui avoit demandée ; voicy entrer les pêcheurs du Comte, qui lui apportoient la teste d'un gros poisson qui avoit esté pris au rivage de l'isle [de Batz], dans la gueulle duquel on trouva la clochette dont estoit question, laquelle Guythurus donna à S. Paul ; cette Cloche se garde au thrésor de la Cathedrale de Léon. » Nous n'avons trouvé aucune tradition, autre que dans la *Chronique de Saint-Florent*, sur la procession de la cloche et du « chef » de S. Pol dans le même reliquaire. Rien n'est mentionné dans Albert LE GRAND, *loc. cit.*, LOBINEAU, *Vies des saints*, p. 67, et A. THOMAS, *Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs*, Quimper, 1889, p. 34 et 69-73.

(5) En terme liturgique, on appelle *illation* une nouvelle translation de reliques comme celle-ci, dont on connaît maints autres exemples (pour saint Benoît à Fleury-sur-Loire, pour sainte Foi à Conques, etc...).

(6) Saint-Mesmin de Micy dont il était abbé depuis dix ans. Sur cette abbaye, voir BEAUNIER-BESSE, *La France monastique*, I, 1905, p. 353.

APPENDICE IV

Liste des manuscrits cités

Angers	91 (83)	399
	94 (86)	421
	102 (94)	Nationale fr. 16 822
	116 (108)	22 308
	477 (461)	22 321
	757 (680)	nouv. acq. fr. 21 843
	807	lat. 867
Avranches	41	869
	210	1154
Cambridge Univ. Kk v. 32		1240
Carpentras 68		1297
Copenhague Thott fol. 239		1302
Londres B.M. Cotton Nero A II		5160 A
B.M. Addit. 37 517		5543
Lyon 521		6265
Mans (Le) 168		7299
	256	9439
	268	11 589
	269	12 606
Nantes, Musée Dobrée s. c.		13 745
New-York Publ. Libr. 115		nouv. acq. lat. 172
Orléans 123 (101)		1615
	125 (103)	coll. Duchesne LV
	129 (107)	Quimper, Ach. Finistère s. c.
	261 (217)	Rome Vallicel. H 13
	322 (273)	Rouen 215 (A. 488)
	776	387 (A. 434)
Oxford Bodl. 155		Saint-Brieuc, Arch. C.-du-N. 3
Bodl. 579		Salisbury Cathedral 150
Bodl. Auct. D.2.16		Cathedral 180
Bodl. Digby 63		Trèves Priesterseminar [187]
Paris Arch. nat. LL 39		Vatican Reg. lat. 458 ²
Arsenal 5122		653 ³
Mazarine 346		711 A

RENÉ COUFFON

Un directeur léonard du Grand Guignol au XV^e siècle

Parmi les élucubrations que Frère Albert Legrand nous a si heureusement transmise pour notre édification, l'une des plus extravagantes est sans nul doute la Vie de saint Riok (1).

Elle a été vivement critiquée, ainsi qu'il suit, par Dom Lobineau (2) : « Le P. Albert Le Grand, plus laborieux compilateur que judicieux critique, a assez respecté l'histoire fabuleuse qu'un de ses grands oncles avait composée de la Vie de saint Riok pour la donner au public et la croire digne de l'attention des fidèles. Mais c'est un roman si mal conçu que la lecture rebute ceux qui ont tant soit peu de goût pour la vérité. »

Jugement sévère, que l'abbé Duine trouvait cependant encore trop bénin (3).

(1) Albert LE GRAND, F.P., *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique*. Edit. A.-M. THOMAS et J.-M. ABGRALL, Quimper, Salaun, 1901, pp. 40-43.

(2) Dom Guy-Alexis LOBINEAU : *Les Vies des saints de Bretagne*. Rennes, 1725, p. 50.

(3) F. DUINE, *Memento des sources hagiographiques de l'Histoire de Bretagne*. Rennes, Bahon-Rault, 1918, p. 158, n° 185.

Malgré ce manque d'encouragements, nous n'avons pas hésité, étant donné les titres de l'auteur, à perdre quelques instants pour avoir une opinion sur l'œuvre très courte d'ailleurs, trois pages, de noble et discret Messire Yves Le Grand, premier aumônier du duc François II, chanoine de Léon et recteur de Plounéventer en 1472 ; et, avouons-le, à notre honte, nous ne l'avons pas regretté.

Cette pièce se divise en deux parties bien distinctes :

1° Pèlerinage de deux seigneurs bretons insulaires en Terre sainte et en divers lieux.

2° Salut de saint Riok grâce à leur intervention providentielle.

Neventer et Derrien, tels sont en effet les noms des deux personnages, ayant appris l'invention de la Sainte Croix, frètent plusieurs bateaux pour se rendre en Terre Sainte, y arrivent sans dommage, et sont bien accueillis de sainte Hélène, ce qui situe l'action aux environs immédiats de 330. Après leur dévotion aux lieux saints, ils reviennent en contournant l'Espagne ; puis, désirant visiter les sanctuaires de Nantes, jettent l'ancre à Vannes. Cette escale paraît, à première vue assez insolite, mais sans doute était-ce en raison de la mortification du trajet à pied Vannes-Nantes ou une réminiscence du Tro-Breiz. Avant de se mettre en route, ils envoient leurs nefes les attendre à Brest.

Tous les sanctuaires anciens de Nantes, qu'en tant qu'aumônier du Duc l'auteur connaissait bien, sont mentionnés, entre autres Saint-Similin : église qui ne fut cependant construite et dédiée qu'en 419. L'on comprend donc l'émoi de Dom Lobineau devant ces anachronismes, mais ceux-ci ne troublaient sans doute guère les paroissiens de Messire Yves Le Grand. Et ici se termine cette première partie, somme toute très édifiante pour les saints patrons de Plounéventer et de sa trêve Saint-Derrien.

Mais, à partir de là, le récit se corse et frise le plus sombre des drames. L'évêque de Nantes ayant fourni à ces pèlerins de marque « chevaux et convoy » pour rejoindre Brest, Neventer et Derrien touchaient au but, lorsqu'à hauteur de la Roche-Maurice ils arrivèrent juste à point pour voir le seigneur du lieu Elorn, se précipiter dans la rivière

Dourdoun, du haut de son château « garni de creneaux et de guérites », nouvel anachronisme puisque du v^e siècle nous passons à la fin du xi^e siècle au moins.

Nos chevaliers piquent des deux et arrivent à temps pour sortir de l'eau le désespéré, un peu contusionné certes, mais sans grave blessure, qui leur explique pourquoi il a été poussé à cette fatale détermination.

Un dragon terrible dévastant la région, on lui donne chaque samedi en pâture un être humain pour l'apaiser. Or le sort vient de tomber sur le fils unique d'Elorn, le jeune Riok, âgé de deux ans et le pauvre père préfère se donner la mort plutôt que de livrer son fils au monstre et d'assister à ce drame affreux.

Neventer et Derrien lui promettent alors que s'il veut renoncer au paganisme tout s'arrangera ; et, après un curieux marchandage digne des foires de Landivisiau, on s'accorde sur la promesse qu'Elorn, tout en demeurant païen, donnera sur ses terres un terrain pour bâtir une église et que le jeune Riok sera élevé dans la religion chrétienne.

Le marché conclu, nos deux chevaliers se rendent à la rencontre du monstre qui sort de son antre en poussant des sifflements épouvantables et en jetant, de sa tête de basilique, des regards empoisonnés.

Derrien met pied à terre et ne s'émeut nullement tandis que son cheval, pris d'épouvante, s'emballe dans la campagne. Il fait le signe de la croix et passe son écharpe au cou du dragon qui le suit avec la même docilité que celui de saint Armel, puis le donne à conduire à l'enfant Riok d'abord au château de son père, puis au roi Bristokus. Celui-ci ordonne de le précipiter à la mer, ce qui fut fait à Poulbeuzaneval, « le port où fut noyée la bête ».

Elorn, d'une mauvaise foi insigne, ne voulut d'abord réaliser sa promesse ; mais, finalement, donna le lieu de Barget où s'élève maintenant l'église paroissiale de Plouneventer et là se termine l'odyssée de nos deux chevaliers.

Que Dom Lobineau et Duine aient été horrifiés par ce récit entièrement fabuleux, on le comprend dans une certaine mesure, mais pourquoi ces éminents historiens ne

se sont-ils pas substitués quelques instants au recteur de Plounéventer en cette fin du xv^e siècle ?

Lorsque messire Yves Le Grand prit possession de sa paroisse, l'on ne savait rien du saint patron Neventer qui l'avait fondée dans la première moitié du vi^e siècle, non plus que de saint Derrien, patron de sa trêve ; et probablement le recteur était-il assailli de questions de ses ouailles sur ce sujet.

Il résolut donc de composer une Vie de saint Neventer et de saint Derrien, qu'il convenait d'associer, et, suivant les procédés habituels de tous les hagiographes ne sachant rien de leur héros, il leur attribua toutes les vertus de piété possibles, assaisonnés de quelques épisodes folkloriques.

La première partie est donc composée de lieux communs, mais l'auteur avait un peu plus d'imagination que la plupart de ses confrères en hagiographie et un sens aigu du drame. Loin d'être rebutant, son récit du suicide manqué d'Elorn et la lutte de Derrien et du dragon sont bien venus et ne manquent pas de couleurs. Bref, si messire Yves Le Grand n'avait probablement que peu de dispositions pour la critique historique, il aurait certainement fait, par contre, un excellent directeur de Grand Guignol. Quoi qu'il en soit, nous devons lui être fort reconnaissants de son récit qui est loin d'avoir été sans utilité.

Il nous a valu en effet à Saint-Derrien, sur le calvaire de 1571, une intéressante statue de chevalier, bien campé sur un robuste palefroi et combattant une guivre, et, dans l'église du lieu, un panneau du saint en cavalier de l'époque Louis XIV. A Plounéventer, tant sur le calvaire que sur la façade, un chevalier à pied, armé de pied en cap, et dans le chœur un autre, empanaché et également du xvii^e siècle représentant le patron de la paroisse tel qu'il est apparu, d'après la vie de saint Riok, aux humbles artistes qui les taillèrent.

Nombre d'œuvres demeureront ainsi des énigmes si Albert Le Grand ne nous en avait donné les clés ; nous devons lui en savoir gré.

documents d'histoire

JEANNE LAURENT

Aux plaids de la Feuillée, en 1437

La paroisse de La Feuillée avait, en 1437, sa propre cour de justice. Son territoire était en effet celui d'une seigneurie, qui était une commanderie de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelé alors l'ordre de Rhodes, du nom de l'île où il avait son siège. Il sera communément désigné sous le nom d'ordre de Malte, lorsqu'après la perte de Rhodes, Charles-Quint lui aura concédé l'île de Malte.

La Feuillée passe pour avoir été une préceptorerie des templiers. C'est à tort, car elle a toujours appartenu aux johannites. Lorsque Philippe le Bel se résout, en 1313, à donner suite à la décision prise par le pape de transférer à l'hôpital les richesses du temple, c'est le commandeur de la Feuillée, Jean de Chalons, qui reçoit, au nom de l'ordre de Saint-Jean, des possessions templières situées dans les diocèses de Saint-Brieuc et de Saint-Malo (1).

Le nom de la Feuillée pose un problème linguistique que Joseph Loth présente en ces termes : « la Feuillée paraît devoir se ranger parmi les noms en évolution. La forme la plus ancienne est *an Folléd* (XII-XIII^e s. :

(1) Arch. nat., M 1, dossier 2, pièce 14.

Chrest., 204), mais on prononce aujourd'hui *ar Fouyes*, ce qui peut faire supposer que le *d* final de *Folled* est une spirante sourde... *Folled* = *Folied* est d'origine romane, et remonte à *Folied* = *foliada* : ce serait un mot en évolution française des plus intéressants » (2). Cette hypothèse est fondée sur l'existence d'une forme *an Folled*. Or cette existence est contestable. *An Folled* ne se trouve en effet que dans une charte, datée de 1160 et attribuée à Conan IV (3). Or cette charte est apocryphe (4). Tant que la forme *an Folled* n'aura pas été découverte dans un document authentique, nous serons fondés à la tenir pour une invention d'un faussaire qui modifie un nom de lieu pour lui donner une apparence antique.

La plus ancienne mention que je connaisse du nom de la Feuillée dans un document authentique est celle qui figure dans le procès-verbal de délivrance de domaines templiers à Jean de Chalons (1313). Le notaire qui l'a établi est un clerc du diocèse de Saint-Brieuc, Geoffroy Pélion, qui a le pouvoir d'authentifier les actes qu'il délivre, parce qu'il officie au nom de l'empereur d'Occident. La forme qui figure dans ce texte, rédigé en latin, est : *Foilleya*.

L'acte qui est publié ci-dessous a été rédigé par un notaire accrédité auprès de la cour de la Feuillée, dont toutes les délibérations se passent en breton. Nous serions donc assuré de la prononciation de la Feuillée même, en 1437, si ce notaire bretonnant écrivait en breton. Comme il écrit en français, nous devons nous souvenir que l'usage était, dans les textes français, de traduire les noms bretons — *Kerven* devient Ville-Blanche — ou de leur

(2) Les langues romane et bretonne en Armorique, dans la *Revue celtique*, t. XXVIII, n° 4, oct. 1907, p. 381.

(3) D. Morice, *Pr.*, I, 638.

J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, Paris-Saint-Brieuc, 1855-1879, 6 vol. in-8°, t. VI, pp. 127-130.

(4) A. de Barthélemy, *Chartes de Conan IV, duc de Bretagne, relatives aux biens de l'Ordre du Temple et de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXIII, 1872, pp. 443-454.

donner un aspect français, ce qui amène le notaire à écrire : la Fouillée.

Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer que la prononciation en usage actuellement comporte un l palatal [λ] ou l mouillé. La forme *ar Fouyes*, tenue pour normale par Joseph Loth, correspond en réalité à une prononciation relâchée. L'observateur qui est attentif aux conversations courantes de personnes de la Feuillée, même quand elles ne surveillent pas leur diction, perçoit un [λ], distinctement articulé.

A une époque où il n'est pas d'usage de consigner par écrit les jugements des cours seigneuriales, il est précieux de disposer d'un document qui nous permet de suivre une délibération de « termes » ou « plaids », qui rassemblent, autour du représentant du seigneur, les tenanciers, les « chefs de maison » de la seigneurie (5). Ceux-ci ont été sommés, par bannie, de venir rendre la justice. Cette convocation a été faite sans doute au prône de la grand-messe dominicale. Ceux qui sont empêchés de venir en personne prendre part aux débats doivent y être régulièrement représentés. C'est ainsi que Hervé Mével agit par procuration de Guillaume Clérec, Yvon Foustoul, Henri Le Roy et Jean Bronnec.

La justice est encore tenue pour une affaire commune au seigneur et à ses « hommes ». Comme elle fonctionne pour maintenir une coutume ancienne qui va à l'encontre des ambitions actuelles des tenanciers, ceux-ci commencent à penser qu'il y a une forme d'appropriation au profit du seigneur. Les intérêts s'opposant, il y aura bientôt un conflit permanent.

Il n'y a pas ici d'intervention de juge. Il n'en est pas besoin, pour dire le droit d'une petite communauté, qui n'est autre que sa coutume. Chaque membre en est averti et peut donc avoir l'autorité d'un « coutumier ». Un juge, au sens actuel du terme, deviendra nécessaire

(5) Puisque toutes les tenues sont représentées aux plaids, leur nombre, en 1437, doit correspondre à celui des tenanciers désignés.

Sous Louis XIV, lors de la réformation du terrier de Bretagne, il y aura 83 tenues dans les 14 villages de la Feuillée (Arch. nat., P 1708 ; Arch. dép. L.-Atl., B 2199).

lorsque la rédaction des coutumes aura eu pour effet pratique de substituer un droit écrit au droit coutumier.

Le texte ne mentionne pas de lieu. Il semble donc que la délibération se soit tenue au lieu ordinaire des séances, qui était la chapelle Saint-Houardon (6).

L'objet de la décision ci-jointe est d'établir un terrier, c'est-à-dire une liste des tenues ainsi que des droits et obligations y afférents. L'initiative de cette mesure a été prise par celui qui est appelé ici « monseigneur de ceste court ». Le seigneur de la cour de la Feuillée ne peut être que le commandeur. En 1437, ce dignitaire était Pierre de Keramborgne, originaire de Plouaret (7), qui avait été nommé pendant une période de respect par les johannites de la *règle d'idiome*, qui prévoyait l'attribution des bénéfices ecclésiastiques à des personnes connaissant la langue de ceux qu'ils étaient chargés d'administrer (8). Le grand maître lui avait recommandé de mettre fin au pillage des biens de la commanderie et de ses annexes (9) auquel se livraient les seigneurs du voisinage et les paysans qui cultivaient les terres.

Sa lutte contre les seigneurs fit de lui un plaideur averti et persévérant devant la justice ducale. Un mandement du duc Jean V a trait à sa plainte contre deux frères qu'il accuse d'avoir, à l'église du Runan (10), fait disparaître ses armoiries, symbole des droits de prééminence de son ordre, et de les avoir remplacées par celles

(6) Arch. dép. Fin., 41 H 18.

(7) C.-du-N., ar. Lannion.

(8) B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, *La règle d'idiome en Bretagne au XV^e siècle*, dans *Mélanges bretons et celtiques offerts à M. J. Loth*, Rennes, *Annales de Bretagne*, 1927, in-8°, pp. 236-257.

(9) Ces annexes sont d'anciennes commanderies notamment celles du Loch, en Peumerit-Quintin (C.-du-N., ar. Guingamp, c. Saint-Nicolas-du-Pélem) et du Palacret, en Saint-Laurent (C.-du-N., ar. Guingamp, c. Bégard). C'est dans cette dernière que résidait P. de Keramborgne, la « maison » de la Feuillée, sise à Kerbérrou, ayant été abandonnée. Quand il séjournait à la Feuillée, il vivait dans un logis mis à sa disposition par son receveur, Henri Le Roy.

(10) C.-du-N., ar. Guingamp. c. Pontrieux.

de l'un d'eux, Roland de Kernechriou (11). Il poursuit, devant la barre ducale de Carhaix, Charles du Vieux-Chastel qui, se croyant tout permis parce qu'il s'était croisé, prétendait avoir acquis des droits sur deux tenues d'une annexe de la commanderie de la Feuillée, celle du Loch (12).

A l'égard des paysans, il se montre aussi respectueux de leurs droits qu'il est intransigeant lorsqu'il s'agit de ceux de la commanderie. Il a laissé un tel souvenir à la Feuillée qu'à un demi-siècle d'intervalle des paysans l'évoquent tel qu'ils l'ont vu dans leur enfance, lavant les pieds des pauvres, le Jeudi saint ; s'entretenant familièrement avec les villageois des privilèges de l'ordre et des obligations de ses membres ; prenant la parole au prône pour demander aux paroissiens leur avis sur la désignation d'un vicaire perpétuel — lui-même était recteur primitif, parce que l'église paroissiale avait été fondée par les hospitaliers. Comme il y avait des manquants, il décidait de surseoir à la nomination, afin de recueillir l'avis de la communauté paroissiale tout entière (13).

En d'autres temps, la défense des intérêts de son ordre n'aurait entraîné, pour P. de Keramborgne, comme conséquence, dans ses rapports avec les paysans qui vivaient sur la terre de la commanderie, que l'obligation de veiller au respect de leurs engagements ; mais la situation qu'il a trouvée lui interdit de se borner à une politique qui pourrait être comparée à celle de l'expédition des affaires courantes. En effet, c'est la communauté tout entière des tenanciers qui, à la Feuillée, méconnaît les fondements du droit de la seigneurie, celui de la quévaise (14).

(11) *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, publiées... par René Blanchard, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1887-1894, t. III, n° 2371, pp. 218-220.

(12) Arch. dép. Côtes-du-Nord, H. Malte.

(13) Dépositions de témoins dans une enquête à l'occasion d'un procès de patronage à la Feuillée, en 1496 (Arch. dép. Fin., 41 H 18).

(14) Jeanne Laurent, *Un monde rural en Bretagne, au XV^e siècle : la quévaise*, Paris, S.E.V.P.E.N. (en cours de publication).

Les textes auxquels il est fait référence dans les notes n°s 6, 12, 13, 15, 16, 17, 19 et 20 y sont publiés en annexe.

Ce droit, né des conditions qui avaient permis, au XII^e siècle, d'attirer et de retenir sur place des défricheurs, disposait que, moyennant le paiement d'une rente annuelle, chaque quévaisier jouissait en propre d'un emplacement de maison et de courtil ainsi que d'un journal de terre. Il était autorisé d'autre part à mener paître ses bêtes dans l'espace indivis qui s'étendait à l'entour et à y faire des récoltes de céréales, après écobuage, sous réserve de remettre au commandeur une fraction de la moisson.

A l'arrivée de P. de Keramborne, le champ indivis avait été considérablement réduit par des prélèvements de quévaisiers qui s'en étaient approprié des parcelles qu'ils avaient entourées de clôtures. Le paysage agraire qui avait été celui du champ ouvert, parsemé de villages, avait pris l'aspect qu'il allait garder jusqu'au XX^e siècle : des couronnes de bocage autour des villages. Des restes du champ ouvert subsistaient sous la forme de landes.

Les prélèvements sur l'espace indivis entraînaient, pour l'ordre de Saint-Jean, une double perte : les paysans ne payaient pas de rente sur la terre qu'ils accaparaient en l'entourant de talus, au mépris de la règle qui voulait que la contrepartie de la jouissance assurée et exclusive d'un terrain fût une rente annuelle ; ils se contentaient d'acquitter un champart lorsqu'ils y récoltaient des céréales. Ces terrains soustraits au lot commun restaient donc sous le régime qui était prévu pour l'indivision, régime qui avait l'avantage d'une compétition entre les quévaisiers, dont la commanderie recueillait le bénéfice. La seconde perte, plus grave, et définitive celle-là, était l'arrêt du mouvement de défrichement. Les jeunes, en quête d'un établissement ne pouvaient espérer s'établir dans un village où tous les terrains étaient désormais réservés. Quand, par accident, l'emplacement d'une ancienne quévaise ruinée était disponible, celui qui voulait s'y installer ne pouvait espérer participer au bénéfice des terres proches qui avaient été soustraites à l'exploitation commune. Les nouveaux venus auraient dû s'installer au loin, sur la lande, sans pouvoir compter sur les manifestations de solidarité qui avaient rendu possibles les défrichements du XII^e siècle. Les paysans

qui s'étaient approprié les bonnes terres voyaient en effet d'un très mauvais œil une implantation sur les restes de la terre indivise, qu'ils s'étaient habitués à considérer comme nécessaires à leur exploitation.

Le commandeur déplorait cet état de chose (15), mais il ne pouvait songer à revenir en arrière pour restaurer les conditions de la quévaise originelle. Certaines clôtures avaient d'ailleurs été autorisées par des officiers de la commanderie, qui étaient quévaisiers eux-mêmes. Ils « toléroient, dit P. de Keramborgne, leurs cousins et parens à usurper les droitz de ladite comanderie ; et ausi n'osoient les deffandre contre autres; mais prenoient leur prouffit singulier; et passaient temps. » (16).

Dans les cas où il n'y avait pas eu d'autorisation, la tolérance pendant un certain temps était tenue par les quévaisiers pour un accord tacite. Avec le temps, ils devaient inévitablement revendiquer le bénéfice de la prescription. Des cinq officiers de la Feuillée auxquels P. de Keramborgne reproche d'avoir trahi la confiance de ses prédécesseurs en autorisant ou en tolérant des initiatives préjudiciables à l'hôpital, deux sont parmi les tenanciers astreints à prendre part aux plaids de mai 1437 : Yvon Henry et Henri Le Roy. Le premier est présent, le second est représenté par Hervé Mével. Un troisième, Henry Keranquern, prêtre qui cumulait ses obligations de vicaire perpétuel avec des fonctions d'administrateur, est mort sous le gouvernement du prédécesseur immédiat de P. de Keramborgne, le commandeur Jean Jambon (17). Quant aux deux autres, Jean Le Roy et Jean Mével, je n'ai pu les identifier.

La rupture que représentait la substitution du bocage au champ ouvert avait certainement correspondu à une cause liée à des événements extérieurs au monde de la petite communauté de la Feuillée. Cette cause paraît être la guerre de succession de Bretagne qui ravagea le pays de fond en comble pendant les hostilités entre armées, et

(15) Mémoire de 1444 pour servir à une enquête (Arch. dép. C.-du-N., H, Malte).

(16) Ibid.

(17) Arch. dép. Fin., 41 H 18.

même bien au-delà en raison des hordes de déracinés qui continuaient à faire régner l'insécurité. Les paysans qui avaient réussi à survivre sur une terre qui avait perdu la majeure partie de ses habitants n'eurent pas à tenir compte de règles qui avaient perdu leur raison d'être, aussi eurent-ils tendance à se considérer comme les premiers occupants du sol. Ils n'éprouvèrent sans doute le besoin d'élever des clôtures autour des terrains qu'ils avaient pris l'habitude de considérer comme leur étant réservés que lorsque, au bout d'une certaine période de paix, il y eut une abondance de main-d'œuvre. C'est alors que leurs privilèges se trouvèrent menacés par des nouveaux venus, qui demandaient à bénéficier de ce qui était la règle traditionnelle de la communauté : la jouissance d'un terrain au village avec la possibilité de faire des récoltes dans l'espace indivis.

L'établissement de clôtures commença vraisemblablement à l'extrême fin du XIV^e siècle pour se continuer au début du XV^e siècle, jusqu'au moment où le commandeur y mit obstacle, sa position devenant forte par suite de l'amélioration du marché de la main-d'œuvre dans le sens de ses intérêts. Si les prédécesseurs ont toléré les clôtures c'est, dit P. de Keramborgne, parce qu'ils étaient étrangers au pays et qu'ils n'y résidaient guère. La véritable raison est sans doute qu'ils étaient obligés de tolérer ce qu'ils étaient incapables d'empêcher, et qu'ils n'avaient d'ailleurs aucun intérêt à le faire tant qu'ils n'avaient pas vu la possibilité d'augmenter la surface des terres « chaudes » grâce à l'accueil de nouveaux hôtes.

Une indication sur la transformation du paysage agraire nous est fournie par un témoin à une enquête sur le droit de quévaise, menée en 1445 : Jean Le Duaut, de la paroisse de Duault (18), alors âgé de 72 ans environ, déclare qu'il a connu un temps où il n'y avait sur la terre de l'ancienne commanderie du Loch d'autre clôture que celles qui entouraient licitement le journal de terre de la concession primitive, qu'on appelait aussi la terre exempte de « dîme », le mot « dîme » étant pris dans le sens de champart. « Il a, dit-il, vu les terres de ladite commanderie du Louc'h et de Maël frostes et qu'il n'y avoit

(18) C.-d.-N., ar. Guingamp, c. Callac.

nul parc ne cloture, fors ce qui estoit exempt de desme. » (19).

Si la situation du commandeur, devant l'état de fait qu'il avait trouvé à son arrivée, était embarrassante, celle des quévaisiers n'était pas sans leur donner des sujets d'inquiétude. Le droit de quévaise qui les mettait à l'abri d'un congé, ne concernait que la quévaise primitive. Ailleurs, ils se trouvaient soumis au droit commun de la région, c'est-à-dire en danger d'être expulsés, avec une indemnité correspondant à la valeur de leurs investissements. Ce n'était pas une vaine crainte : le successeur de P. de Keramborgne, Alain de Boiséon, traitera ainsi un quévaisier, Jean Sandre, qui s'était approprié des terrains de l'hôpital, à Louargat (20). Ils aspirent donc à un accommodement.

L'acte ci-joint nous fait assister au déroulement de la partie qui se joue : Guillaume Labbé, qui parle au nom du commandeur, demande tout d'abord aux tenanciers de déclarer qu'ils sont « hommes à demaene », ce qui revient à reconnaître que la propriété du fonds de terre appartient à l'hôpital. S'ils avaient revendiqué la situation d'« hommes à fief », ils auraient prétendu au bénéfice de l'essentiel du droit de propriété qui, dans ce cas, était partagé par une fiction juridique, le domaine utile appartenant au paysan, le domaine éminent, au seigneur.

Si P. de Keramborgne s'est préoccupé d'obtenir des gens de la Feuillée une déclaration relative à leur statut de domanier, ce n'est pas sans raison. Ils étaient en effet proches des « hommes à fief ». Tandis que les autres domaniers, qui étaient fermiers ou domaniers congéables, étaient dans une situation précaire, les quévaisiers bénéficiaient d'une jouissance sans interruption tant qu'ils avaient des héritiers en ligne directe, compte tenu du fait que le dernier enfant — le juveigneur — de chaque génération avait seul des droits reconnus. Ils avaient le droit d'autre part de vendre ce qui leur appartenait en propre, les édifices et superficies, c'est-à-dire tout ce que le tra-

(19) Arch. dép. C.-d.-N., H, Malte.

(20) Recueil de minutes d'actes de l'administration d'Alain de Boiséon (Arch. dép. C.-d.-N., H, Malte).

vail avait ajouté au fonds de terre. Comme les biens superficiels n'ont de valeur que si l'acheteur peut jouir du sol, les quévaisiers pouvaient se laisser aller à considérer qu'avec leurs droits propres, ils cédaient un droit sur le fonds. La reconnaissance demandée avait donc une importance primordiale.

Le deuxième point qui importe au commandeur, c'est d'amener les paysans à déclarer qu'ils tiennent des « estages », c'est-à-dire des tenues comportant l'obligation de résidence. L'avantage de la résidence pour le seigneur est qu'elle entraîne des droits annexes, comme l'usage du moulin seigneurial. La location des moulins n'est en effet avantageuse que si les usagers sont nombreux. La déclaration relative à la résidence n'est pas une précaution inutile en raison du mouvement de concentration des terres aux mains d'agriculteurs aisés qui laissent tomber en ruines les maisons qu'ils n'occupent pas et qui peuvent vivre hors du domaine.

Le terme de *convenant* est employé ici dans le sens général d'accord qu'il n'a d'ailleurs pas cessé d'avoir. C'est ainsi qu'au XIX^e siècle, les hommes engagés pour faire la moisson contractaient un *convenant-eost* (21). La tendance à interpréter ce terme dans un sens restrictif vient de ce que le *convenant* le plus connu est celui du domaine congéable, mode de tenure qui a survécu à la Révolution.

Un écho de la délibération qui a suivi la demande du procureur seigneurial se trouve dans la réponse des paysans : ils reconnaissent, comme il leur a été demandé, être « hommes demaeniers de monseigneur de ceste court, desmorantz en sa terre... à certains debvoirs de rante... ». Ils acceptent de faire « acertenement et descripcion », mais ils ne le feront pas seulement pour l'ancienne quévaise. Le terme « appartenances » est ajouté après « lieux et tenementz », ce qui veut dire qu'ils ont obtenu une sécurité pour les terrains enclos dans des conditions contestables.

Les quévaisiers ont d'autre part obtenu d'être à l'abri

(21) J.-M. P. A. Limon, *Usages et règlements locaux en vigueur dans le département du Finistère*, Quimper, 1852, in-8°, pp. 203 et 213.

de toute tentative de retour en arrière, de toute contestation future de la part de l'hôpital, en ce qui concerne les avantages acquis. Il est en effet précisé que leur déclaration aura la valeur de « prouve et tesmoinnage » entre l'ordre et ses « hommes... u temps à venir ».

Lorsqu'un accord de compromis est intervenu entre les parties, le notaire, qui consigne par écrit les décisions prises et qui va diriger les travaux d'établissement du terrier, se fait reconnaître le droit d'y consacrer plusieurs jours. Ceci est évidemment une précaution pour essayer d'échapper à des contestations sur le montant des honoraires.

Le 24 mai 1437 est peut-être, pour la promotion sociale des gens de la Feuillée, la date la plus importante entre l'établissement de leurs ancêtres en qualité d'hôtes quévaisiers au XII^e siècle, et la suppression du droit de quévaise à la Révolution, par suite de l'adoption d'un rapport erroné d'un jurisconsulte breton, J.-M. Baudouin de Maison-Blanche, qui voyait dans ce régime « les vexations de la main-morte personnelle, et les duretés de la main-morte réelle » (22). Le résultat sera d'amener tous les quévaisiers à être propriétaires, sans paiement d'indemnité, des terres qu'ils cultivent.

(22) *Rapport fait au Comité féodal sur les Usemens de la Basse-Bretagne*, le 6 et le 9 décembre 1789, Paris, Impr. nat., 1790, in-8°, p. 21.

1437, 24 mai. — *La Feuillée*.

Décision de la cour seigneuriale de la Feuillée relative à l'établissement d'un terrier.

A. Original parchemin, 203 × 327 mm.

Arch. C.-d.-N., H, Malte.

Sur ce que Guillaume Labbé, procureur de ceste court, disant huy ceans envers et contre Alen Botorriell, Hervé Hamery, Hervé le Roy, Hervé (blanc) Jehan Hameri, Jehan Ceff, Hervé Leon, Jean an Noliet, Prigent Olier, Yvon Coz, Jehan Coz, Guillaume Coz, Jehan Prigent, Jehan le Corray, Guillaume Hameri, Yvon Masuel, Guillaume Joliff, Hervé Lorange, Jehan Texaut, Guillaume Baut, Raoul Bronnec, Yvon Fer, Henry Bronnec, Yvon Leon, Jehan Juquel, Pierres Bourlays, Yvon le Roux, Henry an Lan, Henry an Hay, Jehan an Hay, Jehan Peuch, Yvon Lesmenez, Hervé Lesmenez, Henry Baut, Yvon Grall, Jehan Grall, Hervé le Roy, Guillaume Foustoul, Jehan Jouen, Jehan le Chaill, Raoul Laerun, Hervé Gueguen, Madec Corre, Henry Jehan, Hervé Mevel, Hervé Daniel, Madec Daniel, Jehan Rozperz, Yvon Rozperz, Jehan Taxarec, Yvon Henry, Jehan Clerec, Jehan Ruvelen, Alen Rolant, Alen Clerec, Jehan Caradec, Jehan Lesmenez, Hervé Caradec, Jehan Foustoul, Guillaume Tabarec, presentz pour soy ; et Hervé Mevel, come procureur general, hui trouvé et prouvé par lettres pour Guillaume Clerec, Yvon Foustoul, Henry le Roy, Jehan Bronnec, et contre chacun d'eulx, que ilz et chacun d'eulx sont hommes à demaene à monseigneur de ceste court et tiennent de luy en la paroisse de la Fouillee plusieurs estages, tenementz et villages à convenant à plusieurs debvoirs de rante par deniers, bletz, corvees, gelines et avenes ; desquelx tenementz et debvoirs mondit seigneur n'est pas du tout savant ne acertené, et est de rason que lesditz nommez et chacun d'eulx facent rapport et acertenement à mondit seigneur desditz tenementz et debvoirs, savoir chacun d'eulx de ce qu'il tient de luy à prouver à souffire ; et enqueroit ledit procureur de ceste court le respons envers lesditz presentz et Mevel, esditz noms, affin, ce cogneu ou trouvé, que ilz

et chacun d'eulx soient condempnez, contraintz et compellez fere rapport et acertenement audit procureur de ceste court desditz tenementz et debvoirs en l'esguard de justice et droit en houltre.

Congneurent lesditz nommez et procureur esditz noms estre hommes demaeniers de monseigneur de ceste court, desmorantz en sa terre en ladite parroesse de la Fouillee, à certains debvoirs de rante par chacun an ; et pour ce qu'ilz furent à gré et greerent fere acertenement et description par rapport audit procureur de ceste court des lieux et tenementz et leurs appartenances où ilz desmeurent et que ilz tenent de mondit seigneur et des debvoirs que ilz et chacun d'eulx lui debvent par chacun an, desur lesdites choses, furent de leurs assentementz condempnez le fere ; et pour recepvoir ledit acertenement et rapport desditz desur nommez et en bailler relacion audit procureur de ceste court, quelle fut descléré valer prouve et tesmoignage entre mondit seigneur et sesditz hommes u temps à venir, furent maistre Yves Rusquec et Yvon Francoys et chacun d'eulx commis es pover de fere les choses ad ce pertinentes et necessaires et de y vacquer par un jour ou plusieurs.

Fait es termes de l'ospital ou bailliage de la Fouillee, le XXIIII^e jour de may.

Constat de cancell : Hervé le Roy, Guillaume Clerec ; de interlligne : à venir.

L'an mil IIIIc XXXVII.

(Signé :) Passé par Rusquec.

YVES MIOSSEC

La vie d'un corps politique en Léon au milieu du XVIII^e siècle : Guiclan (1742-1762)

Il s'agit d'une période relativement courte de la vie du corps politique ou général de la paroisse de Guiclan (ou plus exactement de Ploulan) puisqu'elle n'est que de vingt ans de 1742 à 1762.

C'est tout à fait par hasard que j'ai été amené à l'étude de cette vie. J'étais à la recherche de documents pour une histoire de la paroisse et je m'étais adressé à M. le recteur Lazennec qui, avec une bienveillance dont je lui suis profondément reconnaissant, me remit entre les mains une masse très imposante de documents (elle remplissait une malle entière), dont le plus grand nombre était du dix-huitième siècle. Il y avait là toutes sortes de choses, des inventaires, des aveux, des actes notariés, des rôles d'impôts, des testaments, des lettres, etc..., tous riches de renseignements.

Dans la masse j'eus la surprise de trouver un cahier de comptes-rendus des délibérations du corps politique qui m'a fourni la base de mon travail (1). Je me suis contenté d'étudier ce cahier

(1) Les archives de la paroisse de Guiclan ont, depuis la rédaction de cette étude, été réintégrées aux archives départementales du Finistère, sous-série 76 G. Le registre des « délibérations du général de la paroisse » pour la période de 1742-1762 porte la cote 76 G 16. — N.D.L.R.

sous divers aspects. J'ai trouvé une matière extrêmement riche qui m'a révélé à la fois des faits curieux et des personnalités très attachantes.

Le cahier est rempli intégralement, de la première à la dernière page, de comptes rendus fréquents, rédigés avec beaucoup de conscience après chaque réunion du corps politique, dûment signés par tous les membres présents et même par tous les absents qui les signent après en avoir pris connaissance. Il est à noter qu'à peu près tous les membres du corps politique savent signer, d'une signature très lisible, très simple. Dans tout le cahier, je n'ai relevé que trois signatures, très curieuses d'ailleurs, d'hommes qui manifestement ne savaient pas écrire autre chose que leur nom et encore l'écrivaient-ils très mal.

Ces comptes rendus sont toujours rédigés en français, en un français souvent barbare et lourd, avec des fautes d'orthographe innombrables dont certaines, fort plaisantes, rendent la lecture de temps à autre assez difficile. Ainsi « Scemittière », « Saint-Mittière », « Saint-Miquère » écrits pour « Cimetière », ou encore « Chicquer » ou « Darbareur », mots francisés par le simple remplacement de la terminaison bretonne par une terminaison française : le premier, le verbe breton « chicquat », crépir ou ravalier un mur, devenu « chicquer », le deuxième le nom « darbarer », le manœuvre ou l'aide-maçon, devenu « darbareur ».

LES MEMBRES DU CORPS POLITIQUE

A Guiclan, les membres du corps politique se recrutent par une sorte de coopération : ils choisissent eux-mêmes ceux qui en feront partie. Leur choix est d'ailleurs limité, car les futurs membres ne peuvent être pris que parmi les notables de la paroisse qui ont déjà été au service de la paroisse pendant un an comme fabriques ou marguilliers. Or ceux-ci, selon les exigences de l'administration, doivent être solvables ; ils doivent même posséder assez de bien pour pouvoir en cas de besoin verser intégralement au trésor royal le montant des impôts dus par la paroisse pour l'année où ils sont en charge.

Le choix se fait donc nécessairement parmi les paysans aisés, sinon riches, ou les commerçants. A deux ou trois reprises, pour n'avoir pas respecté cette règle, le conseil s'est vu en butte à de graves difficultés. Les anciens « fabriques » doivent aussi avoir rendu leurs comptes au conseil et au représentant de l'évêque de Léon.

Ce sont des hommes simples, des paysans, mais un peu

plus aisés que les autres, un peu plus libres de leur temps, parce qu'ils ont beaucoup de valets et de servantes, 10, 12, parfois plus. Ce sont des hommes actifs, courageux, entreprenants, volontaires et tenaces qui ne craignent rien ni personne, pas plus les représentants de l'autorité du roi que les quatre recteurs qui se sont succédés pendant ces vingt ans et avec lesquels ils ont été, sauf avec le dernier, continuellement en procès. Ils ont un goût un peu trop marqué pour les procès ; ils ont en cela le travers de leurs contemporains : onze procès en vingt ans, de 1742 à 1762, et dont certains ont duré plus de vingt années. Mais cela ne les empêche pas de rester prudents et sages.

Les règlements royaux exigeaient d'eux de rester pendant au moins trois ans en fonction. En fait on les voit rester bien davantage, cinq, six, sept, huit, neuf ans et parfois plus.

Joseph Cloarec, par exemple, fut pendant dix ans procureur spécial du général, c'est-à-dire son représentant particulier pour certaines missions, missions spéciales, en particulier pour les procès en cours. Lui-même, un jour, au cours d'une assemblée, énumère devant ses collègues quelques-unes de ses interventions. Leur énumération suffit, à elle seule, pour faire apparaître et son activité et son dévouement ; elle ne suffit pas pour faire apparaître l'habileté et la conscience extraordinaires dont il a fait preuve.

Qu'a-t-il donc fait pendant son temps de procureur spécial ?

1) Il a mené au succès devant trois juridictions différentes, celle de Penhoat, celle de Daoudour-Coatmeur à Landivisiau, celle de Lesneven, un procès contre un prêtre de Saint-Thégonnec, messire Jacques Croguennec, qui refusait de payer la rente de 8 livres due par lui à la paroisse ;

2) Il a contraint plusieurs débiteurs de rentes à fournir des lettres recognitoires, c'est-à-dire des reconnaissances de dettes ;

3) après de nombreuses démarches il a fait verser plusieurs rentes... et arrérages ;

4) Il est parvenu, à force d'insistance et de menaces de poursuites judiciaires, à faire accepter par deux fabriques, sortis de charge, d'établir un arrangement pour le règlement de leur dette à la paroisse;

5) il a fait condamner par le tribunal de Landivisiau un autre fabrique récalcitrant;

6) il a fait des démarches auprès du corps politique de Plouénan pour obtenir de lui le payement d'une rente due à la paroisse depuis de nombreuses années.

N'est-ce pas là un bilan considérable ?

Pour apprécier comme il convient son activité, il faut se représenter les démarches sans nombre, les déplacements fréquents et les fatigues que cela entraîne nécessairement et il faut compter aussi les pertes de temps et d'argent. Le général en effet avait pour souci dominant d'éviter à la paroisse les dépenses inutiles ou excessives, ce qui l'amenait parfois à l'égard de ses hommes de confiance à des attitudes que nous avons du mal à comprendre.

Joseph Cloarec avait dû en deux ans, dans le procès que je viens de signaler contre messire Jacques Croguennec, prêtre de Saint-Thégonnec, débiteur récalcitrant d'une rente à la paroisse, d'ailleurs personnage très curieux, admirateur des Encyclopédistes, lecteur passionné de leurs écrits, avancer de sa poche une somme de 500 livres pour les frais du procès et des appels, ce qui fait en gros aujourd'hui 2.500 Fr. 00 (environ).

Comme c'était son droit, il demanda le remboursement de ses avances au conseil. Celui-ci fit la sourde oreille devant l'importance de la somme, malgré les justifications fournies. Et le pauvre Joseph Cloarec, après avoir donné tout son temps et sa peine, dut encore engager un long et coûteux procès pour rentrer dans les fonds qu'il avait été contraint d'avancer pour remplir une mission à laquelle il s'était donné sans compter. Il faut dire d'ailleurs que le tribunal lui donna raison et condamna le conseil à le rembourser.

Comment se déroule une séance du corps politique ? Quel que soit l'objet de la délibération, celle-ci est toujours obligatoirement annoncée au prône du dimanche

précédent. Il est toujours fait mention de cette annonce en tête du compte rendu de la séance.

Les délibérations se déroulent toujours de la même manière, en trois temps, conformément aux règles prescrites. Elles commencent toujours par un exposé de la question à débattre qui s'appelle la *remontrance*; celui qui fait l'exposé est un *remontrant*.

Son exposé terminé, le remontrant *interpelle* les membres du corps politique, ce qui veut dire qu'il leur demande officiellement de délibérer sur la question. Chaque membre du corps politique est alors un *délibérant*. Il peut prendre part à la discussion qui est ouverte.

LE RECTEUR ET LE CORPS POLITIQUE

Les réunions du corps politique auraient dû, du moins à nos yeux, tout naturellement se dérouler en présence du recteur dont le rôle aurait dû être, tout aussi naturellement, de les présider. En réalité, cela ne se produisit jamais pendant la période de 1742 à 1758, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée dans la paroisse, comme recteur, de messire Mathurin-Hyacinthe Authueil de Lesvénalec. Ce n'est qu'avec lui que se rétablirent les relations normales qui n'auraient jamais dû cesser d'exister entre le recteur et les membres du corps politique. Ses trois prédécesseurs, messire Jacques Ballané, abbé de Kerjégu, messire Jacques Guillou de Pontusval, et messire Jean-René Guillouzou furent en effet constamment en lutte ouverte avec le général. Cela créa pendant près de vingt ans une situation qui contraria probablement beaucoup la plupart des membres du corps politique (car ils conservèrent toujours à l'égard de leur recteur une attitude déferente), qui contrecarra certainement leur action en bien des cas et leur coûta fort cher.

Le premier des trois, messire Jacques Ballané, fut recteur pendant trente-six ans, de 1703 à sa mort en 1739. C'est lui qui fut à l'origine de la longue querelle qui opposa aussi ses deux successeurs au général. La querelle naquit probablement de son entêtement, un entêtement déraisonnable de vieillard avare, à propos de réparations à faire au presbytère. Vers 1737-1738 le presbytère était si délabré qu'il menaçait ruine de toutes parts. Or le corps politique refusait de prendre en charge certaines des réparations parce qu'il considérait le recteur, à cause de sa négligence et parce qu'il n'acceptait pas de faire les réparations dites locatives qui lui revenaient selon la loi, comme responsable de l'état de délabrement de l'immeuble. C'est du moins ce que l'on peut déduire des décisions que prirent les héritiers de messire Ballané, d'abord le 21 juin et le 24 juillet 1742, de passer une

transaction avec messire Jacques Guillou de Pontusval, le nouveau recteur, en dehors du corps politique, pour les réparations à faire au presbytère, puis beaucoup plus tard, en 1762, de verser au corps politique, en garantie pour les réparations, la somme importante de 3.500 livres (soit 17.500 Fr. 00) prise sur l'héritage qui leur revenait et qu'ils avaient attendu plus de vingt ans. Car le décès de messire Ballané, en 1739, n'avait pas mis fin à l'affaire. Le procès que celui-ci avait intenté fut poursuivi par ses héritiers et repris pour son compte, en 1742, par son successeur, messire Jacques Guillou de Pontusval. Quand ce dernier quitta la paroisse en 1753, pour devenir recteur de Saint-Melaine de Morlaix, son successeur, messire Jean-René Guillouzou, le reprit à son tour, mettant autant d'entêtement à tenter de venir à bout de la résistance du général. L'affaire ne fut réglée qu'en 1762 par un arrangement amiable suggéré par le nouveau recteur, messire Authueil de Lesvénalec. Le procès engagé par messire Jacques Guillou dura vingt ans et coûta à lui seul au conseil 4.500 livres (soit 22.500 Fr. 00), plus que n'aurait coûté la reconstruction du presbytère, la cause du litige. Le résultat le plus clair de toutes ces querelles et de ces procès fut qu'ils rendirent très difficiles les rapports entre les trois recteurs successifs et les membres du corps politique et ne facilitèrent pas la lourde tâche de ces derniers. Jusqu'en 1758, jusqu'à l'arrivée de messire Authueil, le recteur n'assista guère aux réunions et s'il lui arriva d'y venir, ce fut uniquement pour y prendre une attitude d'opposition systématique.

A la séance du 12 avril 1744, par exemple, lorsque le corps politique proposa à l'unanimité de confier aux fabriques en charge la somme de 223 livres 4 sols 5 deniers (soit : 1.115 Fr. 00) pour la faire remettre à titre d'honoraires à maître Jacques Miorcec, son procureur, autrement dit son représentant et son avocat auprès du tribunal royal de Lesneven, le recteur, messire Jacques Guillou, s'éleva avec indignation contre la proposition : « Pourquoi, demanda-t-il, une telle libéralité ? » Lui-même, après la lecture de la lettre (elle était du 6 mars) où « maître Jacques Miorcec réclame cette somme » considérait que celui-ci se contenterait certainement de cent livres (= 500 Fr. 00).

A la réunion du 1^{er} novembre de la même année, il eut la même attitude. Ce jour-là le corps politique voulait faire prélever dans le coffre-fort de la salle des archives les 50 livres (= 250 Fr. 00) d'honoraires demandés par un autre avocat de Lesneven, maître Keroullé. Le recteur s'opposa avec la même vigueur à ce prélèvement, mais pour une autre raison : il considérait cette fois qu'il fallait, avant de payer l'avocat, commencer par réclamer les 50 livres aux fabriques « tant anciens qu'actuels », parce que, disait-il, ils avaient « de très grandes sommes en mains ». A première vue, la remarque pouvait paraître judicieuse, elle n'était inspirée semblait-il que par le seul souci de faire

rentrer un argent dû dans la caisse de la paroisse, pour ne pas toucher aux fonds de réserve. Mais ce n'était là qu'une apparence. En réalité, elle avait une toute autre signification : c'était d'abord une critique indirecte de la gestion des membres du corps politique à qui il reprochait ainsi de manquer de fermeté à l'égard des fabriques ; c'était ensuite une manifestation ouverte de méfiance à l'égard de ces derniers.

C'était un curieux personnage que ce Jacques Guillou de Pontusval. Ce n'était pas le premier venu : il était docteur en Sorbonne et officiel (ou juge au tribunal de l'évêque) de Léon. Il connaissait donc nécessairement les lois de la province et devait s'y soumettre strictement en acceptant de prendre en charge les réparations que celles-ci lui imposaient de faire au presbytère. Pourtant nous le voyons, comme son prédécesseur, refuser de les faire et engager contre le corps politique un long procès dont il n'allait même pas voir la fin et surtout manifester constamment à son égard une rancune tenace jusqu'à son départ de la paroisse.

Où habitait-il ? A Kerprigent sans doute, dans une maison particulière, située un peu en dehors du bourg, « à un demi-quart de lieue » (= à 500 m.) et appelée le *petit presbytère*, pour le distinguer du véritable presbytère. C'était une maison peu confortable et de pauvre apparence, puisqu'en 1754, son successeur, dès son arrivée, n'eut rien de plus pressé que de réclamer au corps politique une maison décente pour exercer dignement ses fonctions de pasteur. Le véritable presbytère, la *maison presbytérale*, était inhabité et fermé depuis longtemps. Le recteur n'en avait même pas la clef ; celle-ci était entre les mains du locataire d'une auberge appartenant à la paroisse, un nommé Mathieu Bagot.

En refusant les honoraires réclamés par les avocats, le recteur se donnait l'air d'éviter au corps politique une libéralité excessive aux dépens de la paroisse, mais ce faisant, il ne se posait pas la question de savoir si le procureur Jacques Miorcec ou maître Keroullé recevraient une juste rétribution pour leurs services. Il ne se mettait pas davantage en peine de l'effet produit sur les membres du corps politique ou les fabriques en charge par la remarque désobligeante qu'il avait faite à leur propos. Qu'est-ce qui expliquait en fait son attitude ? Uniquement la rancune. Il ne pouvait pardonner aux deux avocats de s'être mis au service du corps politique dans le procès qu'il lui avait intenté.

Un autre fait éclaire mieux encore le comportement du personnage : le comte de Kerouartz, dans une lettre lue à l'assemblée du 26 mars 1747, l'accusait de pressurer les paroissiens en exigeant d'eux, sans que rien l'y autorisât, le droit de *prémices*, et ici cela veut dire que le comte l'accusait de leur réclamer une rétribution chaque fois qu'il leur délivrait une autorisation de publier des bans, un extrait de baptême ou une attestation quel-

conque. Le comte avisait le corps politique qu'il venait de citer le recteur au siège du présidial de Quimper pour cet excès de pouvoir et lui demandait son témoignage dans l'affaire. Mais il faut dire que le corps politique, moins rancunier que messire Jacques Guillou, ne prit pas nettement le parti du comte. Il reconnaissait assurément que, dans le passé, le recteur s'était laissé aller à de tels abus, mais il signalait que dans le présent il n'y avait plus rien à lui reprocher sur ce point. Il faisait par là preuve à la fois d'esprit de justice et du désir de ne pas rendre plus difficile ses rapports avec le recteur. Son attitude faisait apparaître plus singulière la mauvaise volonté de ce dernier dont on aurait dit qu'il prenait un malin plaisir à le harceler de petites vengeances mesquines dont les conséquences pouvaient être très lourdes pour le corps politique et plus encore pour les fabriques qui avaient à exécuter leurs décisions. C'est ainsi qu'en 1743, en refusant de donner sa clef pour ouvrir le coffre-fort, il contraignait les deux fabriques « collecteurs » des impôts, pour éviter d'être poursuivis par l'administration des finances, à avancer de leurs propres deniers le montant des tailles et fouages qu'ils n'avaient pu percevoir par sa faute. Il leur avait été impossible d'avoir en mains les rôles des années précédentes pour établir les impôts de l'année en cours. Le recteur avait refusé à plusieurs reprises, quatre à cinq différentes fois dans les six premiers mois de l'année de se rendre dans la salle des archives, porteur de sa clef. Il avait encore renouvelé son refus le 14 juillet devant une délégation du conseil venue officiellement à la sacristie lui adresser une invitation plus pressante. Ce n'est que longtemps après, au cours de la délibération du 22 mars 1744, que messire Jacques Guillou jugea bon d'aviser les membres du corps politique qu'ils avaient à demander aux détenteurs des deux autres clefs du coffre-fort de se trouver avec lui le dimanche suivant dans la salle des archives. Il avait fallu près d'un an pour qu'il consentît à se soumettre, et encore faut-il noter qu'il avait changé d'attitude, non pour éviter des difficultés au conseil et aux fabriques, mais parce qu'il voulait lui-même déposer dans le coffre le texte des transactions qu'il avait passées de sa propre initiative avec les héritiers de son prédécesseur, messire Ballané, pour les réparations à faire au presbytère. Ce texte, le général le lui réclamait depuis longtemps sans avoir réussi jusque là à l'obtenir. Messire Jacques Guillou ne se contentait du reste pas de ce seul moyen d'obstruction. Il en avait un autre qui consistait à refuser de signer le compte rendu de la délibération au cours de laquelle étaient désignés les nouveaux fabriques. Or sa signature était nécessaire pour valider leur désignation. Le 8 décembre 1743, le corps politique faisait noter sur le compte rendu de la réunion que les fabriques en charge avaient présenté au sieur recteur le cahier des délibérations au prosne de trois dimanches consécutifs pour obtenir de

lui sa signature, mais que chaque fois il avait *fait reffus* de faire la nomination des nouveaux fabriques.

A cette occasion, ils lui avaient fait remarquer avec juste raison qu'il encourait une grave responsabilité par ce refus, car les deux fabriques en question n'étaient pas seulement officiers ecclésiastiques, c'est-à-dire dépendant uniquement de l'autorité de l'évêque comme chargés de la seule gestion des biens de l'église, qu'ils étaient aussi officiers du roy, autrement dit, qu'ils dépendaient également de l'autorité du roi, en ce qu'ils avaient pour mission de faire la collecte des impôts pour le compte du trésor royal.

Cette petite guerre dura quatorze ans, tout le temps du séjour de messire Jacques Guillou à Guiclan, soit depuis décembre 1739 jusqu'en décembre 1753, jusqu'au moment où il quitta la paroisse pour celle de Saint-Melaine de Morlaix. Elle continua malheureusement après son départ, du temps de messire Jean-René Guillouzou, son successeur, dont les rapports avec le corps politique furent aussi tendus, et pour la même raison, pour la question des réparations à faire au presbytère. Lui aussi, il jugea bon d'intenter un procès au conseil pour tenter d'obtenir ces réparations.

Lorsque messire Jean-René Guillouzou fut remplacé par messire Mathurin-Hyacinthe Authueil de Lesvénalec, celui-ci plus adroit peut-être, plus fin psychologue sûrement, et sans doute animé d'un esprit plus conforme à celui de l'Evangile, trouva tout de suite le moyen de s'attirer la sympathie et les bonnes grâces des membres du corps politique qui marquèrent aussitôt à son égard une déférence et un respect qu'ils n'avaient jamais accordés à aucun de ses trois prédécesseurs et il obtint d'eux immédiatement tout ce que les autres s'étaient vu refuser malgré les procès qu'ils avaient intentés.

En messire Mathurin-Hyacinthe Authueil, qui y resta jusqu'à la fin du siècle, jusqu'en 1799 (le dernier acte signé de lui est du 10 avril de cette année), la paroisse avait trouvé le recteur qui lui convenait, celui de qui les affaires temporelles ne pouvaient troubler la sérénité. Désormais, entre le recteur et le corps politique exista une entente parfaite. Le corps politique, ce qu'il n'avait encore jamais fait, confia à son recteur toutes les affaires délicates. Messire Authueil fut présent à toutes les délibérations; il y prit même une part active et s'y montra toujours de bon conseil. Grâce à lui, comme par enchantement, tous les procès en cours s'arrêtèrent sans l'intervention des tribunaux, par des transactions amiables qu'il proposa, en particulier le procès si coûteux intenté par messire Ballané et poursuivi par ses héritiers, de même que celui qu'avait engagé messire Jacques Guillou. Ces deux procès avaient duré, le premier plus de vingt ans, le second près de vingt ans et lorsqu'il y mit fin les juges ne sem-

blaient pas encore près d'y voir clair et surtout de se prononcer. Messire Authueil, plus sensé, plus actif et plus efficace, en quelques heures de discussion, régla tous les points en litige.

LES IMPÔTS

Quel était le rôle du corps politique dans la paroisse ? Dans le cahier des comptes rendus de ses délibérations, nous le voyons en pleine action dans toutes ses fonctions; il agit pour ainsi dire devant nous.

Considérons-le d'abord dans son rôle officiel de représentant de l'administration royale dans la paroisse :

Il a à faire établir les rôles des différents impôts; or ces impôts sont nombreux : capitation, tailles ordinaires et extraordinaires, fouages, vingtième, francs-fiefs, amortissements et nouveau acquêts. Il a aussi à veiller au paiement de ces impôts.

Pour cela il doit commencer par désigner des répartiteurs, appelés à l'époque les égailliers, parce qu'ils ont à égailler, c'est-à-dire à répartir les impôts, ou aussi les assesseurs, parce qu'ils ont à asseoir, à établir l'assiette des impôts.

Il choisit les égailliers parmi tous les habitants de la paroisse, à raison de un par quartier, par cordellée. Il y a huit cordellées dans la paroisse; la cordellée est une division qui a persisté de nos jours, en breton : *korden-nad*. Bien sûr, la cordellée n'a plus aucun caractère officiel, elle sert cependant encore en plus d'une circonstance. Il n'est pas par exemple de perception de cotisation mutuelle ou de collecte inspirée par un mouvement de solidarité qui ne se fasse à domicile par cordellée, par *kordennad*.

Pour le choix des égailliers ou des répartiteurs, il est une règle que le corps politique doit suivre et qu'il suit strictement, c'est qu'un habitant de la paroisse ne peut être qu'une fois égaillier, pour que tous les habitants connaissent cette corvée à tour de rôle.

Généralement celui qui est désigné se soumet docilement, mais il y a parfois quelques réfractaires qui donnent même de temps à autre du fil à retordre au général, comme en 1762, deux compères bien dégourdis du

nom de Estienne Pouliquen et de Yves Le Scanff. Au mépris des règlements, ils refusent tout net leur désignation et la corvée que le corps politique veut leur imposer, justifiant leur attitude par une argumentation d'avocats retors, d'ailleurs très solide : d'abord que leur désignation par neuf conseillers au lieu des douze requis n'est pas valable; ensuite qu'il ne leur a pas été précisé la somme à imposer à la paroisse; ils ne peuvent donc remplir leur fonction. Les deux arguments sont irréfutables; le corps politique ne peut que se réunir de nouveau, et au complet, pour les désigner une deuxième fois.

Le corps politique doit aussi désigner les collecteurs des impôts, autrement dit les percepteurs de ces impôts dans la paroisse, ceux qui sont chargés d'en remettre le montant au fermier général à Morlaix.

En général il confie cette mission aux deux fabriques de Saint-Pierre. Cette mission est toujours bien acceptée, parce qu'elle est rétribuée. Chaque collecteur reçoit pour sa tâche un droit de recette qui s'élève, suivant les impôts, à 3 ou 4 deniers par livre, soit un peu plus de 1,5 %. En 1749, par exemple, les deux collecteurs des fouages ordinaires et extraordinaires, moins élevés que la capitation, avaient reçu 82 livres 3 sols 6 deniers (soit à peu près 410 Fr. 00). Mais cette rétribution avait pour contre-partie des risques graves; les deux collecteurs étaient en effet responsables pécuniairement de la collecte vis-à-vis de l'administration des finances, qui n'acceptait pas un seul jour de retard dans le payement.

En 1719, le fermier général des impôts était messire Charles Herbigny, bourgeois de Paris. Un jour il se transporta à Guiclan, au hameau de la Haye, chez l'un des fabriques, Christophe Couloigner, pour lui faire sommation d'aller « incessamment payer... la somme de 8 livres (soit 40 Fr. 00) en billets de banque ayant cours, somme à laquelle le recteur, les prêtres et les fabriques de la paroisse avaient été taxés pour les droits d'amortissement » et de déclarer les biens qu'il possède avec les titres de propriété au soutien, faute de quoi il verra saisir et vendre ses biens meubles et immeubles.

Ce qui se passa vaut d'être conté, car il révèle déjà

dès le début du siècle l'état d'esprit de nos campagnes vis-à-vis de l'administration. Christophe Couloigner laisse dire le fermier général, sans s'émouvoir. Messire Herbigny, le voyant, s'apprête à mettre sa menace à exécution. Mais, pour faire procéder à la saisie des biens, il lui faut des témoins. Il veut les prendre parmi les voisins du fermier. Hélas ! aucun d'eux ne consent à répondre à son appel. Il s'en irrite, il veut connaître leur nom pour les poursuivre, eux aussi, pour refus d'obéissance ; ils se gardent bien de le lui donner. Et il est contraint de s'en retourner furieux et penaud. Quelles furent les suites données à cette affaire ? Je n'ai pas pu le savoir.

CHEMIN, MILICE, SANTÉ

Le général ou corps politique tient aussi un peu la place de notre administration des Ponts et Chaussées. A ce titre, il est responsable des travaux du *Grand Chemin*, c'est-à-dire de la grande route de Morlaix à Brest, élargie sur l'ordre du duc d'Aiguillon, dans le plan des grandes routes stratégiques (1755).

Le travail était exécuté par des hommes de corvée que le conseil de fabrique avait à désigner, et qui travaillaient, groupés par cordellées, sous les ordres de l'un d'eux qui servait de contremaître. Les contremaîtres avaient pour chef un membre du corps politique qui devait à être présent en permanence sur les chantiers pour veiller à la bonne application des ordonnances et arrêtés réglant la corvée et les travaux.

Cette corvée du grand chemin était pour le général de fabrique une source perpétuelle de difficultés. Les habitants de la paroisse la supportaient mal et nombreux étaient ceux qui cherchaient à y échapper. Mais sans craindre l'impopularité, le corps politique s'efforçait de la répartir équitablement, se montrant à l'occasion juste et ferme, tout en faisant effort pour rester humain. Ainsi, le 8 juillet 1759, il accepte la demande d'exemption d'un nommé Mathieu Riouall parce que celui-ci avait été l'année précédente, victime d'un accident sur le chantier.

Mais le 2 décembre 1760, il refuse d'accéder à une nouvelle demande du même personnage ; il rejette également la demande faite par un sieur Le Duc, qui était

pourtant un personnage important, puisqu'il était le sénéchal, le juge, du tribunal de Penhoat. « Les raisons du sieur Le Duc, disent les membres du conseil de fabrique, ne nous paraissent pas légitimes et s'il est hors d'état de travailler par lui-même de ses mains, il est fort en état de faire travailler par d'autres. » Car le corps politique veut à tout prix éviter de faire retomber sur de pauvres gens déjà accablés par les impôts et la corvée des charges que d'autres, plus riches, peuvent supporter aisément.

Le corps politique avait encore d'autres tâches ; il lui revenait par exemple d'établir la liste des jeunes gens susceptibles d'être soumis au tirage au sort pour être enrôlés comme soldats de la milice, celle des exemptés et celle des absents. A ce sujet j'ai pu constater qu'à l'époque, à Guiclan, la taille des hommes était bien plus petite qu'aujourd'hui. En 1747, sur 88 jeunes gens ou hommes faits (18 à 40 ans) inscrits pour le tirage au sort, 38 sont exemptés pour taille insuffisante. Or la taille requise n'était que de 5 pieds, soit environ 1 m 60.

Le conseil doit encore veiller à l'ordre public, ce qui le place parfois dans des situations très embarrassantes.

C'est ainsi que, 5 ans durant, il est tourmenté par une affaire particulièrement dramatique et douloureuse : En juin 1760, soudain un brave homme, nommé Maurice Mallégol, devient fou ; il est dans un tel état de démence qu'il apparaît comme un véritable danger public. Selon les termes mêmes des conseillers, il menace, tous les jours de feu et d'assassiner quelqu'un dans cette paroisse.

Que fait le corps politique ? Il s'efforce de faire enfermer le fou à l'hôpital de Morlaix. Mais il se trouve que celui-ci n'a pas assez de bien pour assurer le paiement de sa pension à l'hôpital. Alors le corps politique, craignant d'avoir à assumer entièrement la charge d'une pension qui grèverait lourdement le budget de la paroisse, demande au juge de la juridiction de Penhoat de faire sortir le fou de l'hôpital et d'ordonner sa détention, soit dans sa propre maison, soit chez des parents qui auraient à veiller sur lui. Le juge le lui accorde. En même temps, parce que même cela ne peut se faire sans bourse délier, le corps politique demande au juge de faire mettre en

vente le peu de bien de l'homme pour assurer sa subsistance et sa garde, « pour, dit le compte-rendu de la délibération, faire une chaîne assez forte pour le tenir attaché et pour éviter les malheurs qui arriveront probablement dans cette paroisse ». A l'époque on ne se montrait guère sensible quand il allait de l'intérêt général.

Le juge, peut-être pour se venger du mauvais tour que le général lui avait joué, le 25 mai précédent, en le contraignant à se plier à la corvée du grand chemin, fait attendre sa décision jusqu'au 15 mars de l'année suivante ; il lui a fallu 8 mois pour prononcer sa sentence qui, d'ailleurs, impose au conseil le maintien du fou à l'hôpital de Morlaix, et entièrement à sa charge.

On peut facilement deviner la réaction du corps politique. Il s'empresse encore une fois d'engager un coûteux procès et l'affaire à partir de ce moment est faite des péripéties diverses de ce procès qui va durer de longues années, le corps politique tentant par tous les moyens d'échapper à la lourde charge financière qui lui est imposée, allant même jusqu'à assigner en justice la paroisse de Guimiliau, sous prétexte que le fou y était né, qu'elle était donc responsable de lui. Avec le désir de gagner du temps il monte même directement devant le Parlement de Bretagne à Rennes, sans passer par les tribunaux de Landivisiau et de Lesneven, pour faire appel de la sentence du juge du tribunal de Penhoat. Le Parlement du reste ne fait que confirmer le jugement de ce dernier.

La consternation est grande au corps politique. Il craint de voir sa caisse vidée rapidement et par les frais du procès et par la lourde charge que lui imposent les tribunaux. Que fait-il alors ? Il se tourne vers le Parlement de Bretagne une nouvelle fois, mais pour solliciter l'autorisation de lever « sur les habitants et les propriétaires » un impôt spécial de 600 livres (= 3000 F 00) correspondant aux frais des procès et à la pension du fou à l'hôpital de Morlaix.

La levée exceptionnelle d'impôt est accordée en juin 1762, mais l'affaire n'en arrive pas pour autant à sa conclusion. Le fou est maintenu à l'hôpital jusqu'en 1765. Cette année-là le corps politique manifeste soudain son désir de le voir remettre en liberté.

Sans doute l'attitude du général s'explique-t-elle par une intervention du comte de Kerouartz, personnage influent qui, tout en résidant une partie de l'année, dans la paroisse est président au Parlement de Bretagne. Le comte recommande vivement par lettre au corps politique de faire libérer le fou, au plus tôt. Le corps politique se laisse convaincre sans difficulté et demande aussitôt au tribunal de Penhoat cette libération. Ainsi prend fin cette dramatique et douloureuse affaire qui, cinq ans durant, a troublé la vie de la paroisse tout entière.

LES BIENS DE LA PAROISSE

Mais le rôle essentiel du général est tout de même de gérer les biens de l'église. Dans ce rôle, son activité prend les aspects les plus divers.

Il a d'abord à désigner les « Fabriques » ou « Marquilliers ». Il y en avait six : les deux « fabriques » de Saint-Pierre, les deux « fabriques » des Trépassés, les deux « fabriques » du Rosaire.

Il a aussi à vérifier chaque année les comptes de ces « fabriques », ce qui est parfois pour lui une source de difficultés, car il ne semble pas que les « fabriques » aient toujours été d'une honnêteté scrupuleuse. L'argent qui leur est remis au cours des quêtes ou en guise d'offrande ou celui qui provient de la vente aux enchères des offrandes en nature : bottes de lin, fil, veaux, cochons, poulets, etc., ils le conservent par devers eux jusqu'à la fin de l'année. C'est sur cet argent qu'ils règlent les dépenses ordinaires de la paroisse.

Ils rendent compte de leur gestion en fin décembre, au moment de leur sortie de charge et remettent dans la caisse du conseil ce qui leur reste d'argent, leur reliquat ou comme disent certains d'entre eux, leur *liquat*. Mais quelques-uns, assez nombreux d'ailleurs, tardent parfois à rendre ce reliquat et certains même ne le rendent pas du tout, ce qui a pour effet de provoquer de nouveaux procès.

Le corps politique a en outre à surveiller des rentrées d'argent importantes provenant, les unes, soit des quêtes et des offrandes, soit des rentes de fondations, les autres de la location des biens fonciers et des immeubles appartenant à la paroisse, de même que le paiement des dépenses exigées par la vie de la paroisse.

Leur versement devait en principe être continué par leurs héritiers.

La perception de ces rentes n'était pas une petite affaire pour le général : elles étaient nombreuses, et rares étaient ceux des

héritiers qui respectaient d'eux-mêmes la volonté de ceux qui avaient établi la « fondation ». La plupart d'entre eux, qu'ils fussent paysans aisés ou riches bourgeois ou nobles seigneurs, oublièrent ou feignaient d'oublier de verser les rentes. Certains même refusaient carrément de le faire lorsqu'ils y étaient invités. Ce fut le cas de messire Jacques Croguennec, ce prêtre de Saint-Thégonnec, dont nous avons déjà parlé, qui n'hésita pas à engager des procès contre le général, d'abord devant le tribunal de la juridiction de Penhoat, qui le condamna à payer, puis en appel devant le tribunal de Landivisiau, ensuite devant la cour royale de Lesneven. Il allait même porter l'affaire devant le Parlement de Bretagne à Rennes quand la mort vint le frapper et mettre fin au procès. Ses héritiers, plus sages que lui, acceptèrent sans difficulté de verser les rentes qu'il avait refusé de payer pendant vingt ans.

D'autres rentrées d'argent proviennent de la location de terres et d'immeubles appartenant à la paroisse. Biens fonciers et immeubles sont nombreux. Ils comprennent des terres isolées, des fermes, des maisons situées au bourg ou à la campagne. Le tout est loué à bail, sur adjudication, le plus souvent pour 6 ou 9 ans, ce qui révèle parfois au conseil des surprises et des difficultés inattendues.

En 1757, par exemple, au moment de renouveler le bail de la ferme de Toullequin, en Plouvorn, les « fabriques » qui en sont chargés se voient rappeler vigoureusement par l'occupant qu'il leur faudra tenir compte à l'avenir des travaux importants qu'il a fait faire de ses propres deniers pour surélever la maison : il a, dit-il, « fait bâtir une maison sur l'ancienne, amplement ». Le corps politique ainsi informé en tient compte, honnêtement. Il le note dans sa délibération et fait noter par le notaire que de la maison « il revient un tiers à la fabrique » de la paroisse et que « les deux *thier*... appartiennent audit preneur et duquel à la sortie de jouissance, il lui sera fait raison ».

Il faut reconnaître que dans leur gestion des biens de la paroisse les membres du corps politique savent en général faire preuve d'un état d'esprit que l'on rencontre rarement quand il est question d'argent, fait à la fois du souci de sauvegarder au mieux les intérêts de l'église et du désir de se montrer toujours profondément humain à l'égard de ceux avec lesquels il a à traiter.

Mais s'il est le receveur de la paroisse, le corps politique en est aussi le trésorier-payeur. C'est lui seul qui ordonne le paiement des dépenses ordinaires (chandelles, cierges, vin de messe, hosties, etc...). C'est lui qui fait verser les « droits seigneuriaux » réclamés de temps à autre par les seigneurs du lieu, marquis de Kersauson, comte de Kerouartz, duc de Rohan sur les biens lui appartenant et dépendant de leur fief. C'est lui qui règle les

dépenses de ses représentants, les « Procureurs spéciaux » au cours des missions qu'il leur confie et aussi les honoraires de ses avocats, qu'il consulte fréquemment. Mais qu'il s'agisse de paiement pour des achats, de versements de droits seigneuriaux ou d'honoraires, il ne fait jamais payer qu'après un contrôle minutieux.

EGLISE PAROISSIALE

Quand il s'agissait d'ornements, d'objets nécessaires au culte et même de vêtements sacerdotaux, le corps politique semble avoir eu seul le pouvoir de décision. Aucune acquisition nouvelle ne se faisait sans son accord. Il achetait ce qu'il voulait, comme il voulait et il en disposait suivant sa volonté. Le recteur, sur ce point ne faisait que signer et exécuter ses ordres. Le texte même des comptes rendus des réunions où de telles questions étaient examinées le soulignait toujours. Dans le compte rendu de la réunion du 25 mai 1760, nous lisons par exemple : « avons donné ordre au sieur recteur de faire vendre les 3 calices inutiles et même le morceau, s'il est requis, pour faire un reliquaire, selon le dessein qui nous en a été présenté ». Nous trouvons une décision du même genre dans le compte rendu de la réunion du 24 juin de la même année. Elle a trait à un achat de vêtements sacerdotaux et d'ornements destinés à recouvrir le ciboire et le tabernacle. Elle est exprimée, il est vrai, sous une forme un peu moins impérative et moins brutale : « les délibérants, y est-il dit, ont chargés le sieur recteur de faire 3 aubes neuves de toiles de Quintin la plus belle, de vendre les petites dentelles et d'en faire acheter de belles pour être placés au bas des aubes ». Mais il y est dit après : « Nous avons donné ordre aussi de faire un pavillon pour couvrir le saint ciboire et on achètera en conséquence... ».

Le corps politique avait des affaires plus importantes à traiter dans ses délibérations, c'étaient celles qui concernaient l'embellissement de l'église et les réparations qu'elle exigeait périodiquement.

L'église avait été restaurée et agrandie à la fin du siècle précédent, entre 1675 et 1690, sous l'impulsion du recteur, messire Yves Messenger, qui n'avait pu aménager

l'intérieur comme il aurait convenu, probablement par manque d'argent. On peut le penser d'après une pièce assez curieuse datant du mois de septembre 1691. Cette pièce explique aussi dans une certaine mesure, le désir très vif d'embellir l'église que l'on constate tout au long de la première moitié du dix huitième siècle chez les membres du conseil de fabrique.

C'est une supplique désolée adressée par le recteur et par quelques membres du corps politique à l'évêque-comte de Léon pour le supplier de revenir sur la grave sanction qu'il avait prise contre les paroissiens de Guiclan à la suite de sa dernière visite annuelle. Outré par l'état de saleté et d'abandon de l'église, il avait interdit d'y exercer toutes fonctions ecclésiastiques et enjoint au recteur d'en enlever le saint-sacrement pour le transférer dans les formes ordinaires dans la chapelle de Saint-Gilly, au bourg de Kersaint-Gilly.

Messire Yves Messenger fut plongé dans l'affliction la plus grande par cette décision. Il se soumit cependant. L'affliction fut grande aussi parmi les paroissiens et parmi les membres du conseil de fabrique si bien que le recteur réussit sans trop de peine à persuader la plupart d'entre eux de la gravité de ce qui s'était passé et à leur faire accepter de l'aider à mettre l'édifice en état. Appuyé par le corps politique, il adressa à l'évêque de Léon la requête où il le suppliait d'autoriser le retour du saint-sacrement dans l'église paroissiale et la reprise des cérémonies du culte auxquelles l'éloignement de la chapelle de Kersaint-Gilly et son exigüité ne permettaient qu'à peu de paroissiens d'assister.

L'évêque se laissa fléchir ; il accorda l'autorisation demandée, mais à deux conditions : la première, que des travaux fussent immédiatement entrepris et que fussent prises toutes les précautions exigées « par la décence et la sécurité » ; la deuxième, que les travaux fussent terminés pour la Toussaint. L'alerte, il faut le croire, avait été chaude. Le corps politique ne cessa plus jusqu'à la période qui nous intéresse de se montrer animé d'un vif désir d'embellir l'église. Ainsi nous le voyons, en juillet 1708, passer marché pour la somme de 553 livres (soit 2765 F 00) avec les « sieurs Lerrel et Hargouarch, sculpteurs à Landivisiau » pour un rétable à placer sur « l'au-

tel ou chapelle de Kersauzon, du côté de l'évangile du costé du grand autel ». C'est ce qui nous a valu ce très beau rétable de Saint-Sébastien que nous pouvons admirer aujourd'hui. Il fut terminé et posé à Pâques 1709. Il avait coûté 900 livres (soit 4500 F 00) pour le travail des artistes et pour la fourniture de l'encadrement par le maître menuisier, maître Gaultier .

En 1740 ou 1741, le corps politique prit encore la décision de commander un autre rétable et un nouveau tabernacle pour le maître-autel à un autre sculpteur de Landivisiau, le sieur Guillaume Guérin. Grâce à l'intervention du comte de Kerouartz auprès du sculpteur, le rétable et le tabernacle furent mis en place en août et septembre 1742. Quelques années plus tard, le 8 juin 1755, l'assemblée décida de faire repeindre le maître-autel : « le grand autel, dit le compte rendu de la délibération, sera fait teindre de un couleur convenable ». « Pour réaliser le projet, il fit appel à un maître-peinturier de Morlaix, mestre Jean Neveu », auquel il versa la somme de 305 livres (soit 1525 F 00). Sur le travail lui-même nous n'avons aucun renseignement.

Mais aux délibérations du conseil, il était plus souvent question de travaux de réparation que de travaux d'embellissement de l'église. C'est le corps politique seul qui décidait d'entreprendre les travaux de réparation. Il fixait le montant des sommes à y consacrer et en assumait la surveillance, même après 1758, au temps de la collaboration confiante avec le nouveau recteur, messire Mathurin-Hyacinthe Authueil. Le plus souvent d'ailleurs il confiait cette surveillance à deux de ses membres. Ainsi, le 16 janvier 1746, il donnait « ordre et procuration » à Yves Larvor et à Yves Abgrall pour faire « chicquer la tour » c'est-à-dire pour faire crépir le clocher et pour faire faire toutes les réparations « utiles et nécessaires sur l'église et autour d'elle suivant le devis qui leurs seront donné ».

Quelques mois plus tard, en mai, il se voyait obligé de procéder à une autre réparation, celle de la charpente qui soutenait les cloches. La question fut examinée à la réunion du 15 mai. Le compte rendu de la délibération notait de façon curieuse la raison qui avait poussé le conseil à décider de réparer cette charpente : « Les cloches

principales, disait-il, ne rendent depuis longtemps aucun service, tant par défaut de la charpente que par omission de cérémonie de bénédiction. » Le rapprochement pour le moins inattendu de ces deux choses qui sont sans rapport est assez plaisant, et d'autant plus que « l'omission de cérémonie » ne valait que pour la deuxième cloche. Celle-ci, il avait fallu la faire fondre parce qu'elle était fêlée depuis plusieurs années. L'opération avait eu lieu à Saint-Pol-de-Léon. La cloche avait été ramenée à Guiclan et remise en place, mais elle n'avait pas encore été bénite par la faute du parrain, le marquis de Kersauzon, et de la marraine, la marquise de Lescoat. Il y avait un an qu'ils avaient été invités (30 mai 1745) à fixer la date de la cérémonie et pourtant ni l'un ni l'autre n'avait encore répondu à l'invitation.

Les décisions prises le 16 janvier et le 15 mai concernant les travaux de réparation paraissaient fermes. Cependant le général ne se pressa pas de les faire exécuter. Nous constatons en effet qu'il en fut question de nouveau à la délibération du 23 octobre. Ce jour-là, les membres du corps politique modifièrent les mesures prises pour la surveillance des travaux. Ils délimitèrent en particulier avec précision la tâche des deux membres désignés : ceux-ci n'auraient plus à s'occuper que de la partie la moins importante, de tout ce qui était « nécessaire autour des cloches », ce qui veut dire de la réfection de la charpente et aussi des formalités à remplir pour la bénédiction des cloches, car outre l'acceptation du parrain et de la marraine, pour pouvoir procéder à la cérémonie, il fallait obtenir l'autorisation de l'évêché et pour cela payer des droits assez élevés, puisqu'ils s'élevaient à 175 livres (soit 875 Fr. 00). En même temps le conseil nomma deux autres conseillers, Hervé Guillou, de Kerbriant, et Pierre Pouliquen, de Pen-ar-Hoat, pour veiller aux réparations à faire à l'église. Mais même lorsqu'il eut pris ces mesures, le corps politique ne parut pas très pressé de faire exécuter les travaux. A quoi cela tenait-il ? Probablement au fait que depuis longtemps déjà il avait formé un projet plus important, celui de faire agrandir l'église, de « l'élargir ». L'idée en avait été avancée pour la première fois le 16 janvier 1746, mais elle mit du temps à se préciser, car il fallut atten-

dre le 2 juin 1748 pour la voir présenter avec une certaine force.

Au cours de la délibération de ce jour, le débat porta sur deux points : les mesures qu'il convenait de prendre pour « rebattir la nef et les bas cottés » de l'église paroissiale et la préparation des bois nécessaires pour les travaux envisagés. Les arbres étaient déjà achetés « au bois de Kernévez » et même sans doute déjà abattus, puisque le conseil proposa d'y envoyer cinq ou six charpentiers pour les « quarreyer », les équarrir, pour en rendre le transport plus facile. Par la suite, l'idée resta en sommeil pendant plus de quatre ans, jusqu'au 17 septembre 1752, où elle prit soudain corps sous la forme d'un plan précis accepté d'enthousiasme par tous les membres du conseil.

Ce n'était pourtant pas un plan d'architecte. Il avait été établi par un prêtre, « monsieur Cornec, recteur de Plabennec ». L'enthousiasme fut si vif à l'assemblée que sur le champ fut prise la décision d'adopter le plan et d'en préparer immédiatement l'exécution par l'achat du complément de bois nécessaire, d'une certaine quantité de « pierres grises », sans doute du granit, débarquées au port de Penzé, appartenant à madame de Coetlosquet, et de toutes les pierres que cette dame pouvait fournir de ses carrières, ses « perrières », de la paroisse.

Cependant, pour des raisons qui nous restent inconnues, le projet n'était pas encore réalisé en 1762, quand se termine la période que nous considérons. Peut-être cela était-il dû aux lenteurs de la bureaucratie épiscopale : tous les matériaux étaient prêts; le bois accumulé depuis longtemps risquait même de se détériorer. Ce fut du moins ce que craignit le corps politique qui décida de construire une sorte de hangar, une « granche », dans le cimetière pour le mettre à l'abri des intempéries. Mais les bureaux de l'évêché tardaient à donner leur accord. Comme les bureaux d'aujourd'hui, ils étaient difficiles à mettre en mouvement; il fallait parfois attendre leurs décisions pendant plusieurs années. Le conseil de fabrique ne cessait pas de les stimuler : dans ce but, il adressa d'abord un placet à « Monseigneur l'évêque-comte de Léon et à messieurs les grands vicaires ». Mais, le placet étant resté sans effet, en désespoir de cause, sur le con-

seil du recteur, il fit venir un expert, un architecte de Morlaix, monsieur de Maison-Neuve-Porterel, pour faire constater l'état de délabrement de l'église et l'urgence des travaux projetés. Le constat de l'expert resta lui aussi sans effet et l'église ne fut jamais « élargie ».

Ce projet important n'empêchait pas le corps politique d'avoir souvent à s'occuper d'autres achats de matériaux de construction. Il avait très souvent besoin en effet de pierres, d'ardoises, de bois et de clous non seulement pour les réparations de l'église, mais encore pour celles de différentes maisons lui appartenant. Les pierres, il les faisait extraire, suivant les besoins, dans des carrières de la paroisse ou dans des carrières des monts d'Arrée (dans celle de Forhan, par exemple) par des carriers de Guiclan payés à la journée. Il faisait de même extraire les ardoises, le plus souvent dans les monts d'Arrée, parfois dans une ardoisière située sur le territoire de la paroisse, à Rohérou. Les bois de charpente étaient achetés dans les bois de la région, à Kernévez, à Traon-meur, en Plouvorn, ou à Kérouzéré.

LE TRÉSOR ET LES ARCHIVES

Le corps politique a pour charge aussi de veiller sur le trésor de l'église. Sur ce trésor il veille avec un soin jaloux. On n'ouvre jamais le coffre-fort sans la présence d'un de ses représentants. D'ailleurs l'ouverture de ce coffre ne se fait jamais sans difficulté, du moins pendant une trentaine d'années. Il faut pour l'ouvrir trois clefs différentes détenues, l'une par un membre du corps politique, l'autre par le recteur, et la troisième par le sénéchal de la juridiction de Kersauson, représentant du marquis.

Cela n'aurait présenté aucune difficulté si le recteur avait toujours été de bonne composition, ce qui ne fut pas toujours le cas de 1703 à 1758 et plus particulièrement de 1739 à 1758, du temps de messire Jacques Guillou de Pontusval. Messire Jacques Guillou refusa plus d'une fois de venir dans la salle des archives, porteur de sa clef, pour se venger du corps politique dont il était mécontent parce que celui-ci refusait de prendre en charge les réparations du presbytère. Il faut savoir d'ailleurs que le recteur devait faire légalement toutes les réparations dites « locatives », chose que messire Jacques Guillou, de même que son prédécesseur et son successeur, ne voulurent jamais accepter; d'où le conflit.

Chaque année le corps politique doit également procéder à un inventaire complet du Trésor de l'église, c'est-à-dire des objets

d'art (croix d'argent et de cuivre, ostensoirs, calices, etc...), des sommes et des objets précieux conservés dans le coffre-fort. Car le Trésor du coffre contient non seulement des pièces de monnaie placées dans des sacs (10 sacs exactement en 1748, et 11 en 1749) mais aussi des bagues (23 en 1748). Le vingt-neuf décembre 1749, il y avait dans le coffre, en plus des bagues, 12.117 livres (soit à peu près 60.595 Fr. 00).

Le corps politique a encore à recruter et à rétribuer un employé de l'église, le sacriste ou le bedeau, de même qu'à lui fixer sa tâche et à veiller à ce qu'il la remplisse comme il convient. Il est assez curieux et assez plaisant de relever par exemple les consignes qu'il donne au nouveau « sacriste » qu'il vient d'engager en 1750, Jean Faujour. Elles sont rigoureuses et précisées dans les moindres détails. On peut en juger :

- ouvrir l'église de bon matin, mais jamais avant le jour ;
- la fermer, le soir, avant la nuit; mais les jours de foire de Ker-Saint-Gilly, la fermer après l'angélus de midi;
- mettre chaque jour, au matin, de l'eau dans la fontaine de la sacristie;
- changer, tous les dimanches, les « issuits-mains » tant dans la sacristie que sur les autels;
- « balier », une fois la semaine, l'église et « autera » la « poussir » de dessus les autels et la chaire du prédicateur;
- monter, tous les trois mois, sur l'église pour « nettir » les carreaux de plomb, prenant garde de les endommager;
- être assidue 'à l'église pour son service.

Le général a encore à rétribuer les prêtres de la paroisse pour les messes ou les services des fondations et ces prêtres sont nombreux. En 1749, par exemple, on en compte 9 : le recteur, messire Jacques Guillou de Pontusval, le vicaire ou « curé » et sept autres prêtres.

Et puis le corps politique devrait encore veiller à ce que ses papiers soient en ordre et bien classés. Mais ce point n'est pas son fort. Ses membres s'en rendent bien compte; ils déplorent même le désordre existant depuis de nombreuses années dans ses archives sans jamais se décider à y porter remède jusqu'au jour du 21 juin 1748, où, saisi d'une ardeur inattendue, il prend la résolution ferme de mettre un peu d'ordre dans ses papiers, de procéder, comme il dit, à leur « arrangement ». Et il veut que cet « arrangement » soit fait avec méthode.

De méthode, il était certainement bien besoin, car les archives devaient contenir des papiers très anciens, si anciens qu'ils intriguaient beaucoup les membres du corps politique, et peut-être même les effrayaient parce qu'ils ne pouvaient pas les lire. La

première consigne qu'ils donnent en effet aux quatre responsables désignés pour veiller à l'opération c'est de choisir pour faire le travail « telle personne qu'ils voudront, pour lire les anciens *euscritures* ». Et ils leur suggèrent de faire appel au sieur Keromnès-Larsonneur, de Lesneven, qui, leur a-t-on dit, est « propre et capable pour pareil arrangement », un expert en quelque sorte.

Il faut noter que la décision ainsi prise fut la cause de nouvelles frictions entre le recteur, messire Jacques Guillou de Pontusval, et le corps politique. Les quatre responsables, comme il le leur avait été conseillé, demandent au sieur Keromnès-Larsonneur de venir classer les vieux papiers. Mais lorsque celui-ci se présente pour remplir sa tâche, le recteur refuse une fois de plus de donner la clef du coffre-fort qu'il détient. Vengeance bien mesquine, mais très coûteuse pour le général : il lui faut indemniser M. Keromnès-Larsonneur pour son voyage inutile et payer les frais du voyage à Lesneven d'un des membres du corps politique pour obtenir du tribunal la sommation nécessaire pour contraindre messire Jacques Guillou à se rendre dans la salle des archives, porteur de sa clef du coffre-fort. Ce sont là beaucoup de tracas et de frais que les membres du corps politique n'avaient pas prévus quand ils avaient pris la sage résolution de mettre un peu d'ordre dans leurs papiers.

Mais la salle des archives va être pour eux bientôt une source de tracas autrement plus graves. A l'époque il y a dans la région beaucoup de cambriolages d'églises. A la réunion du 21 février 1751 nous entendons l'une des fabriques en charge exprimer sa crainte de voir se produire de fâcheux événements « dans la salle des archives » et formuler le désir que le corps politique fasse prendre les mesures nécessaires pour les éviter. Sans aucun doute il fait allusion aux vols commis tout autour de Guiclan et sa crainte est si vive qu'il a peur même de prononcer le mot de vol, comme si de le prononcer seulement était de mauvais augure. Aussi propose-t-il de faire renforcer, « fortifier », le coffre en le faisant « garnir de fer, bien solidement ». La proposition est acceptée sans discussion.

Il est même décidé de la faire exécuter aussitôt, mais après avoir fait vider le meuble de tout son contenu : argent, objets précieux et papiers, qui sont placés pour un temps dans une armoire voisine du coffre. Mais dans celle-ci ils ne sont pas en sûreté et l'assemblée exige qu'une garde permanente soit assurée de jour et de nuit dans la salle des archives. On comprend combien la précaution est justifiée quand on se rappelle l'importance des fonds déposés dans le coffre : ils s'élevaient à 12117 livres (soit environ : 60.595 F), plus 23 bagues. La garde d'ailleurs ne dura pas bien longtemps. Le coffre est vidé le 15 mars. Il est renforcé le jour même par un forgeron du bourg si bien que l'ar-

gent, les objets précieux et les papiers y sont replacés dès le lendemain.

Mais toutes ces précautions furent absolument vaines. Les « événements fâcheux » tant redoutés par les « fabriques » se produisirent quand même 4 ans plus tard. Le coffre-fort, même renforcé, ne résista pas à des cambrioleurs résolus. Tout son contenu fut emporté dans la nuit du samedi au dimanche 19 janvier 1755.

Le vol avait été commis avec une audace qui laissa les membres du corps politique comme frappés de stupeur. Les voleurs avaient forcé la porte de l'église, celle de l'escalier conduisant à la salle des archives, celle de cette salle et enfin celle du coffre, malgré les trois serrures. La stupeur des membres du corps politique se sent encore, 8 jours après le vol, dans le compte rendu de la réunion au cours de laquelle est examinée la situation. Sur le moment, le vol est pour le général un coup très dur qui le gêne considérablement dans son action. Mais heureusement pour lui, les voleurs sont rapidement identifiés et arrêtés par la maréchaussée et il rentre assez vite en possession de l'argent et des objets volés.

**

Voilà bien rapidement esquissés, et bien maladroitement, quelques aspects de la vie du corps politique ou général de la paroisse de Guiclan de 1742 à 1762. Le cahier de comptes rendus qui nous permet de les évoquer 200 ans après fixe tout de suite les regards sur ce petit groupe d'hommes et le détache de la masse des paroissiens avec une netteté remarquable. Celui-ci y apparaît un peu comme un groupe sculpté, aux personnages grossièrement taillés, mais avec vigueur, à grands coups rudes qui leur donnent une remarquable allure de force et de puissance.

Jacques PONS, G.-M. THOMAS, Jacques CHARPY

La Commune de Brest (Octobre 1970) et les déportés de la Commune de Paris en rade de Brest

Documents inédits

De juin à octobre 1971 s'est tenue, à la bibliothèque municipale de Brest, une exposition concernant la Commune.

Elle comprenait deux parties :

- La tentative de Commune à Brest (2 octobre 1870) menée par la famille Le Doré.
- La déportation des « communards » de Paris sur les pontons, en rade de Brest, et dans le fort de Quélern.

Nous avons sélectionné quelques documents de cette exposition en souhaitant d'une part qu'ils intéressent les membres de la Société Archéologique, et que d'autre part ils puissent être utilisés par les lycéens et leurs professeurs.

Le 2 octobre 1870, Brest, tout comme Marseille et Lyon, connut une tentative de Commune, avant Paris (1). Constant Le Doré, un commis de marine, âme de l'*Internationale* à Brest, aidé de ses amis, tenta en vain de s'emparer de l'Hôtel de ville.

(1) Sur la bibliographie récente de la Commune, voir la mise au point de J. ROUGERIE, *Centenaire de la Commune, moisson, problèmes, ouvertures* dans *Revue historique*, octobre-décembre 1971, p. 409-422.

La décision avait été prise au cours d'une réunion publique, organisée à la halle aux blés et groupant 3.000 personnes. Des volontaires américains venus combattre les allemands et débarqués le matin même y assistaient (1 bis).

Mais l'intervention d'une compagnie du 3^e bataillon de la garde nationale qui vint occuper la cour intérieure de la mairie empêcha Le Doré et ses amis de réussir leur coup.

On arrêta 21 personnes que l'on conduisit à la prison du château. Le 27 octobre 1870, elles passaient en Conseil de guerre, du moins douze d'entre elles. Quatre furent condamnées à des peines allant de 10 jours à 2 ans de prison (2).

Le préfet du Finistère, le brestois Camescasse, avait tenté de minimiser les événements à l'inverse du préfet maritime qui avait demandé et obtenu l'état de siège.

LES BRESTOIS ET LA COMMUNE DE PARIS

Quand les dix tomes du *Dictionnaire du mouvement ouvrier français* auront paru, on pourra exactement connaître le nombre de finistériens et de brestois ayant participé à la Commune de Paris.

Le plus connu de tous était Pindy Jean-Louis, colonel, gouverneur de l'Hôtel-de-ville, condamné à mort par contumace pour y avoir mis le feu. Il se réfugia en Suisse et y devint très populaire (3).

L'annonce de la Commune de Paris à Brest amena des réactions dans la population. Partout, on voyait des communards réfugiés. C'est ainsi que l'on recherchait le commandant du 115^e bataillon de la garde nationale. Qu'à cela ne tienne, on arrêta un brestois, journaliste à Paris,

(1 bis) G.-M. Thomas, « Brest la Rouge », Edit. de la Cité, 1962, et J. Maitron et G.-M. Thomas, *L'Internationale et la Commune à Brest* - « Le Mouvement Social », n^o 41, octobre-décembre 1962, pp. 46-73.

(2) Archives du Finistère, série 4 M, non cotée et archives nationales BB 24/724.

(3) Thomann (Charles), Jean-Louis Pindy. Imp. des Coopératives réunies, La Chaux-de-Fonds. 1951.

Charles Bachelery, et deux jours plus tard, on le relâcha après avoir constaté qu'il y avait erreur (4).

Dans les vitrines, on voyait des boîtes de conserves sur lesquelles se trouvaient collées des photographies des membres de la Commune. Ordre fut donné, le 19 février 1872, de les faire enlever (5).

SUR LES PONTONS

Le 6 mai 1871, 1.500 déportés quittaient le fameux camp de Satory à destination de Brest, Lorient et Belle-Ile. Mais ils n'étaient pas les premiers à prendre le chemin de la déportation, puisqu'en avril 1871, le journal *La Liberté* de Bruxelles publiait la lettre d'un déporté en rade de Brest, qui contenait ainsi son voyage : « *On nous entassa quarante dans des wagons à bestiaux, hermétiquement fermés et privés de lumière, nous donnant pour tout potage un peu de biscuit et quelques bidons d'eau. Nous restâmes ainsi jusqu'au samedi matin 4 heures où nous débarquâmes à Brest, au nombre de 600, les autres prisonniers avaient été dirigés sur différentes prisons. Vainement, en route, avions-nous supplié nos gardiens de nous donner de l'eau et de l'air ; ils restèrent sourds à nos supplications, nous menaçant de leurs revolvers à la moindre tentative de révolte. Plusieurs d'entre nous étaient devenus fous. Pensez donc, trente et une heures de chemin de fer enfermés dans des conditions pareilles !* ».

Sur rade, les pontons attendaient les déportés. Dans la baie de Roscanvel étaient mouillés : *le Fontenoy* qui deviendra *la Bretagne* en 1894, *l'Hermione*, *l'Aube*, transport de charge lancé à Rochefort en 1856, et *La Marne*. Prévus pour 4200 déportés le 14 juin 1871, ils en abritaient 3788.

La Ville de Lyon, *Le Breslau* qui sera transformé en poudrière par la suite et *Le Duguay-Trouin* avaient jeté l'ancre dans l'anse du Fret et donnaient asile à 2945 déportés.

Un troisième groupe de bâtiments comprenant *la Ville*

(4) Archives du Finistère, 1 Z 19.

(5) Archives du Finistère, 1 Z 19.

de Bordeaux (1125 déportés), le Napoléon (1123), l'Austerlitz, future école des mousses (1034), l'Yonne avaient mouillé en rade.

Le lazaret de Trébéron avait fait le plein lui aussi, de même que les navires hôpitaux *La Renommée* et *La Souveraine*.

Les déportés étaient démunis de tout : « presque tous les hommes sont dépourvus de coiffure, quelques-uns n'ont plus de chaussures et tous ne possèdent que la chemise qu'ils ont sur eux (6) » écrit le préfet maritime. Il faudra attendre le 13 juin pour que chacun d'entre eux reçoive une couverture et qu'un hamac — entre deux — soit distribué.

Le nombre des déportés variait chaque jour : entrée à l'hôpital comme le lorientais Filleau de Saint-Hilaire, fils d'un commissaire de marine et qui réussit à s'en évader pour se retrouver en Belgique ; changement de prison comme l'artiste peintre Alfred Billioran qui fut expédié à Thouars d'où il s'évade avant d'être ramené à Brest ; exécution de jugement, comme pour Jean Fenouillas qui, condamné à mort, le 1^{er} juillet 1871, retourna à Satory où il tomba sous les balles en criant : *Vive la république sociale ! Vive la Commune !*

DE QUÉLERN A LANDERNEAU

Faute de places sur les pontons, on avait aussi enfermé les déportés à Quélern et à Landerneau.

Reprenons la lettre du déporté publiée à Bruxelles : « A notre descente de train, on nous embarqua aussitôt pour le fort de Kélern, où nous sommes toujours internés, privés de toute communication avec le dehors ou presque, sans nouvelles de nos familles dont les lettres ne nous parviennent que décachetées, exactement comme les nôtres qui ne partent qu'après avoir passé par la censure. Confinés dans des casemates humides et couchés sur une méchante paille, nous manquons en outre de nourriture et la plupart d'entre nous endurent les souffrances de la faim. Nous n'avons pas même deux gamelles pleines de

(6) Archives du Port de Brest, 2 A₂ 338.

soupe et à peine une livre et demie de pain par jour. En fait de boisson, rien que de l'eau » (7).

Le préfet maritime qui a visité Quélern n'a vu, lui, que le problème de sécurité : *Le réduit est un fort carré, entouré de fossés profonds, dans lequel on ne peut accéder que par une porte voûtée munie d'un pont-levis. Les prisonniers n'ont pas d'accès sur les remparts, garnis de sentinelles dans tout le périmètre* ».

« *La nuit, le pont-levis est levé et les deux portes des fortifications qui ferment les lignes également fermées, sont sous la surveillance des sentinelles...* » (8).

Un détenu, parlant du moral des communards, écrivait : « *Le citoyen Elisée Reclus, bien connu dans le monde de la science, et qui se trouve parmi nous, contribue puissamment à nous rendre supportable notre triste séjour, par des conférences quotidiennes aussi intéressantes qu'instructives et toujours empreintes au plus haut de l'idée de droit et de justice. Il soutient notre foi républicaine et plusieurs d'entre nous devront sortir de prison, meilleurs qu'ils n'y sont entrés.* »

A Landerneau étaient également enfermés 500 détenus. Le journal *Le Finistère* raconte qu'une émeute eut lieu en janvier 1873. Elle avait pour mobile la répugnance des détenus à se soumettre aux corvées et à l'opposition du numéro matricule. On les mit, en vain, au régime du pain et de l'eau. Il fallut diriger sur Landerneau deux compagnies du 19^e de ligne de Brest.

En avril 1875, nouvelle sédition parmi les détenus landerneens qui encoururent un grand nombre de punitions.

Bien des déportés quittèrent Brest et ses environs pour Nouméa ou l'Algérie. En 1880, les survivants graciés, devaient retrouver le pavé brestois.

G.-M. T.

(7) Citée par Louise Michel dans le tome II « la commune, histoire et souvenirs » Collection Maspero, 1970.

(8) Archives du Port de Brest, 2 A₂ 338.

I. — LA TENTATIVE DE COMMUNE A BREST

CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE LE DORÉ

Septembre 1869 : Constant Le Doré fonde à Brest la « Section brestoise de l'Internationale ».

3 Mai 1870 : Arrestation de Le Doré, en raison de son appartenance à « l'Internationale ».

23 Juillet 1870 : Condamnation à deux mois de prison pour « affiliation à une société non-autorisée » et à 50 francs d'amende.

4 Septembre 1870 : Proclamation de la République.

17 Septembre 1870 : Le précédent jugement est annulé par la Cour d'Appel de Rennes « parce qu'il frappait un délit jouissant des bénéfices du décret d'amnistie du 6 septembre 1870 du gouvernement de la Défense Nationale en faveur des condamnés politiques ».

28 Septembre 1870 : Réunion de l'Internationale, salle du Treillis Vert, sur les « Glacis ». Malgré l'interdiction du Maire de Brest, M. Lemonnier, la réunion a lieu et aboutit à l'élection de 9 « délégués » dont Constant Le Doré et son oncle Armand-Jacques Le Doré.

1^{er} Octobre 1870 : Nouvelle réunion et constitution d'un « Comité de Surveillance et de Défense Nationale » de 20 membres destinés à remplacer le conseil Municipal et à former « La Commune de Brest ».

Dimanche, 2 Octobre 1870 : Effervescence en ville. Manifestation durant la messe, en l'église des Carmes.

11 heures : Refus du Maire de prêter une salle de réunion au Comité de surveillance.

14 heures : Tentative pour s'emparer de la Mairie ; par suite de la résistance de la Garde Nationale, l'entreprise échoue. Nouvelles manifestations dans les rues de la ville. Arrestation des « meneurs » dont Constant Le Doré et son oncle Armand-Jacques.

27 Octobre 1870 : Ouverture du procès des 12 meneurs arrêtés, devant le Conseil de Guerre de la 16^e division à Brest.

28 Octobre 1870 : Constant Le Doré est condamné à 2 ans de prison et à 50 F d'amende pour « attentat contre la sûreté de l'Etat ». Le Doré incarcéré à Fontevault.

13 Décembre 1870 : Il est grâcié par décision ministérielle, grâce aux bons offices de son avocat, M^e Agié, et du préfet du Finistère, le brestois Camescasse.

Début 1871 : Constant Le Doré est réintégré à l'arsenal et recommence à militer, mais d'une manière plus discrète.

LA FAMILLE LE DORÉ

1) LE DORÉ, *Jacques-Armand* (1815-1858).

Né à Brest, menuisier puis bouquiniste-fripier, rue du Bras-d'or ;

A des démêlés avec la police dès 1848 ;

Puis, s'exile au Brésil et revient à Brest en 1868 ;

Avec son neveu Constant Le Doré, il fut un des dirigeants de l'Internationale et participa donc à la tentative d'établissement de la Commune, le 2 octobre 1870 ;

Il fut cependant acquitté par le Conseil de Guerre, siégeant les 27 et 28 octobre 1870.

2) LE DORÉ, *Constant-Eugène* (1840-1881).

Né à Brest, « Ecrivain de comptabilité » au port de Brest (service de direction de l'artillerie de la Marine) ;

Fondateur de la Section bretonne de l'Internationale en septembre 1869 — qui devait compter 30 membres quelques mois plus tard ;

Congédié de l'arsenal, le 26 juillet 1869 ;

Arrêté le 3 mai 1870, relâché le 7 juin, condamné le 23 juillet, amnistié le 17 septembre de la même année ;

Créateur à la fin du mois de septembre du « Comité de surveillance et de défense nationale » ;

Organisateur de la tentative du 2 octobre 1870 pour s'emparer de l'Hôtel de Ville ;

Arrêté et condamné le 28 octobre, grâcié le 13 décembre, ayant affirmé « du fond de son cachot » qu'il « était le plus innocent et le plus honnête homme qui se puisse trouver » ;

Réintégré à l'Arsenal en 1871, il continua à militer et fit encore une fois parler de lui en 1874, lors de l'arrivée à Brest du maréchal Mac-Mahon, président de la République, lorsqu'il prit l'initiative d'une manifestation, qui tourna court devant la fermeté de la gendarmerie (il cria « Vive la République » au passage de la voiture présidentielle et tenta de rassembler les socialistes dispersés dans la foule, pour faire un défilé) ;

Il mourut à son domicile, rue Kerfautras, le 31 octobre 1881.

3) LE DORÉ, *Joseph-Eugène* (1853 - ?).

Né à Brest le 10 juillet 1853, neveu de Jacques-Armand et frère de Constant, menuisier de son état ;

Il seconda ces derniers dans toutes leurs entreprises puis s'expatria aux Etats-Unis en 1873.

LE SOUS-PRÉFET DE BREST AU PRÉFET DU FINISTÈRE.

Brest, le 2 octobre 1870, 5 heures du soir ; expédiée à 5 h. 15.

(Arch. dép. Fin. 4 M.)

Manifestation Le Doré s'est rendue à la Mairie, Garde Nationale était sous les armes, attitude de la population énergique et indignée. Citoyens ont spontanément procédé à sept arrestations dont Le Doré.

Amiral saisit Conseil de guerre. Suis tellement occupé que pas un moment pour écrire.

LE SOUS-PRÉFET DE BREST AU PRÉFET DU FINISTÈRE.

Brest, le 2 octobre 1870, à 10 h 30 du soir ; expédiée à 10 h 35.

(Arch. dép. Fin. 4 M.)

Le Doré oncle a été arrêté. La Garde nationale est sous

les armes. Des cartouches ont été remises à des hommes sûrs.

Les attroupements sont nombreux mais ne semblent pas dangereux.

Un incendie est signalé dans la direction de Saint-Marc. Toutes mesures sont prises.

LE PRÉFET MARITIME AU PRÉFET DU FINISTÈRE.

Brest, le 3 octobre 1870, à 11 h 25 ; expédiée à 11 h 38.

(Arch. dép. Fin. 4 M.)

L'esprit de la population est très bon, la Garde nationale a été très énergique dans les événements d'hier, les personnes arrêtées sont traduites devant le Conseil de guerre pour avoir tenté d'établir une commune révolutionnaire et remplacer les autorités civiles et militaires, la ville est très calme, les habitants très satisfaits.

LE COMMISSAIRE CENTRAL DE BREST, A. LE HÉRISSE, AU PRÉFET DU FINISTÈRE.

Brest, le 3 octobre 1870.

(Arch. dép. Fin. 4 M.)

Hier vers midi, l'administration municipale a été informée que le nommé Constant Le Doré, mécontent qu'on lui eût refusé la salle de l'ancien théâtre pour y donner une seconde réunion, devait venir à la mairie avec un certain nombre de ses partisans. Deux compagnies environ de la garde nationale ont été immédiatement convoquées et sont venues prendre possession de la cour de la mairie. Constant Le Doré, après s'être concerté avec un grand nombre d'individus, sur la place de la Liberté, est descendu accompagné d'une dizaine d'entre eux et s'est présenté à la grille de la mairie. Il a demandé à parler à M. Le maire, il a été introduit avec 3 des siens dans la cour de la mairie où il a renouvelé à M. Le maire la demande de la salle de l'ancien théâtre, et lorsqu'il a été répondu par ce magistrat qu'elle ne pouvait être remise à sa disposition, il aurait ajouté, m'a-t-on rapporté, qu'elle serait prise de force. Immédiatement, plusieurs gardes nationaux se sont emparés de sa personne ; ils lui auraient fait à coup sûr, un

très mauvais parti, tant ils étaient indignés, si je m'étais interposé. J'ai fait entrer Le Doré dans le bureau de police où il a été gardé. Les individus qui avaient également pénétré avec lui dans la cour de la mairie ont été arrêtés. Parmi ceux qui étaient restés dehors quelques-uns l'ont réclamé, en criant : Aux armes ! On en a arrêté et envoyé au violon de la mairie. Huit en tout, y compris Constant Le Doré, ont été mis ainsi en état d'arrestation. Ce sont :

- 1) Le Doré Constant, né à Brest en septembre 1840, ex-écrivain au port de guerre, demeurant à Kerfastras 2.
- 2) Coupard (Jean-Louis), né à Paris le 19 mai 1844, marin appartenant à la Direction de Brest.
- 3) Kergoat (Jean-Louis), né au Faou le 18 janvier 1846, journalier au port de guerre, demeurant rue Neuve, 40.
- 4) Coat (Allain), né à Kérity (Côtes-du-Nord) le 30 novembre 1834, journalier au port marchand, demeurant rue Impasse de 7 Saints, n° 5.
- 5) Breluzeau (Hyppolite), né aux Sables-d'Olonne le 1^{er} août 1846, voilier au port, demeurant rue Armorique, 3.
- 6) Le Gall (Louis), né à Brest le 24 janvier 1834, perceur au port, demeurant rue Armorique, 6.
- 7) Landrin (Jean-Marie) né à Landerneau le 1^{er} avril 1839, perceur au port, demeurant escalier des 7 Saints, 11.
- 8) Kierby (Charles), né à Saint-Nazaire le 24 septembre 1873, commis de commerce, demeurant rue de Brest, 135.

A 5 heures du soir, ces 8 individus ont été par ordre de M. le Préfet maritime conduits à la prison du Château.

Sur la réquisition de M. l'Amiral, j'ai fait arrêter et conduire également à la prison du Château le nommé Le Doré Armand, né à Brest le 21 juin 1815, ex-marchand bouquiniste en cette ville, demeurant rue Sébastopol en Lambézellec.

Dans la soirée, 5 ou 600 ouvriers et autres se sont

présentés devant l'ancienne salle du théâtre, voulant y entrer par la force. Un piquet de garde nationale et des pompiers de la ville ont cherché à les écarter, et n'ont pu y arriver qu'en croisant la bayonnette ; et encore a-t-il fallu opérer l'arrestation de 11 de ces individus qui ont été conduits comme les précédents à la prison du Château. Ce sont :

- 1) Jézéquel (Guillaume), né à Lannion en mars 1832, cordonnier, demeurant rue Monge, 14.
- 2) Hamet (Henry), né à Pont-Croix le 6 décembre 1823, ouvrier au port de guerre, demeurant rue Keravel, 54.
- 3) Guéganton (Jean-Marie), né à Tréglonou le 21 janvier 1847, charpentier au port, demeurant rue Sufren, 18.
- 4) Dézédec (Esprit), né à Brest le 23 juin 1849, journalier au port, demeurant rue de la Fontaine, 35.
- 5) Guérandel (Théophile), né à Tanis le 30 décembre 1849, marin à la Direction de Brest.
- 6) Calvez (Michel), né à Dirinon en 1833, marin à la même direction.
- 7) Ravalard (Jean-Louis) né à Sénonne le 15 mars 1840, Caporal d'armes à la même direction.
- 8) Delosanne (Etienne), né à Alger le 11 octobre 1850, mécanicien à la même division.
- 9) Perret (Joseph-Hilaire), né à Saint-Romain- d'Ablon le 14 janvier 1844, américain, récemment débarqué à Brest.
- 10) Lozach (Yves), né à Plougouven le 21 janvier 1840, journalier au port, demeurant à Kérinou (Lambézellec).
- 11) Lozay (Hyppolite), né à Brest le 9 janvier 1831, demeurant marché Kéravel, n° 4.

A 10 heures, après le départ des pompiers, la foule s'est de nouveau portée aux abords de l'ancien théâtre. En exécution de l'ordre de M. le maire, je m'y suis transporté accompagné d'un tambour, afin de faire les sommations légales. Je suis parvenu à disperser cette foule sans avoir eu besoin de recourir à cette mesure.

Jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, des groupes assez nombreux, ont stationné sur divers points de la ville mais sans occasionner de désordres sérieux et le restant de la nuit s'est terminé de la manière la plus satisfaisante au point de vue de la tranquillité.

LE PRÉFET DU FINISTÈRE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Analyse du rapport « *Manifestation à Brest* ».

Quimper le 2 octobre 1870.

(Arch. dép. Fin. 4 M.)

Petit groupe d'ouvriers de Brest, de l'Internationale s'agite en ce moment. Danger très lointain, hâte de le dire. Mais se remuent et crient beaucoup. Hier soir, réunion publique où propositions insensées soutenues, mais fermement combattues par nos amis priés par moi d'assister.

Assemblée, dont ne connais pas encore composition ni impressions, a nommé comité qui prétend s'installer à la mairie pour surveiller le conseil municipal. Je n'accepterai pas plus cette surveillance que je n'ai accepté celle que le conseil général voulait m'imposer.

Ce groupe d'action représente évidemment infime minorité. Je la connais trop bien pour la redouter sérieusement.

Plus grave, c'est que tous efforts des orateurs ce sont tournés vers le préfet maritime, dont impopularité est bien ancienne et m'a été signalée à diverses reprises. Le directeur d'artillerie de marine, M. Sapia, comte de Lanczia, qu'on soupçonne allié à la famille Bonaparte, est également sujet d'irritation qui ne fait que grandir.

Préfet maritime commandant l'état de siège, mes pouvoirs expirent à la porte de la ville et mesures que je pourrais prendre seraient paralysées. Si ces faits prenaient de l'importance, j'irais à Brest et comme ouvriers m'écoutent volontiers, je les éclairerais sur leurs véritables intérêts. Pour cela, pas de rigueurs intempestives. Jusqu'ici l'amiral a été très modéré, mais je redoute toujours impatience qui compromettrait tout.

LE PRÉFET DU FINISTÈRE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
A TOURS.

Analyse du rapport « *Légers troubles à Brest* ».

Quimper, le 3 octobre 1870.

(Arch. dép. Fin. 4 M.)

Hier, je vous rendais compte qu'instigateurs d'une réunion tenue à Brest avant-hier voulaient s'installer à la mairie. Hier après-midi ont voulu exécuter et se sont rendus à la municipalité, pacifiquement du reste. Grande émotion en ville. Mais garde nationale sous armes et citoyens ont eux-mêmes arrêté meneurs dont chef était Le Doré, écrivain de marine.

Amiral commandant état de siège saisit un conseil de guerre puis doit statuer aujourd'hui. Je déplore cet état de siège, inutile au point de vue militaire, dangereux au point de vue politique. Je ne cesserai de protester comme depuis le jour de mon entrée en fonctions.

Brest a une forte garde nationale bien armée. Conseil municipal uniquement issu de liste républicaine, il n'est donc pas suspect à la population ouvrière qui vient de le nommer. Aucune raison de garder l'état de siège.

J'assiste douloureusement à ces événements peu graves jusqu'ici, il est vrai, avec le sentiment que je pourrais quelque chose pour les éviter, sans l'état de siège. Bien que ma responsabilité soit aggravée par là, je vous demande de nouveau retour au droit commun.

LE PRÉFET DU FINISTÈRE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
A TOURS.

« *Troubles de Brest* »

Quimper, le 5 octobre 1870.

La tranquillité de Brest est absolue, et je suis convaincu que les tentatives de désordre de dimanche dernier ne sauraient se renouveler. La justice militaire est saisie : un commandant de gendarmerie, honnête homme, mais d'une inflexible rigueur, est nommé *prévôt de l'état de siège*. Vingt et une arrestations étaient faites hier. Si vous connaissiez comme moi la population de Brest, vous penseriez que ce sont là des rigueurs inopportunes. Saisir la

justice ordinaire était suffisant. La tentative pour renverser les autorités civiles et militaires se borne à une simple manifestation bruyante. Rien qui, au point de vue du droit pénal, ressemble à un attentat. Pas de trace de complot. Mais avec l'état de siège appliqué par des marins, je ne sais où cela nous mènera. J'obéis à un devoir impérieux comme citoyen, comme brestois et comme préfet, en vous signalant derechef cette situation.

Sera-t-il dit que sous la République, c'est l'honnête et paisible ville de Brest qui aura été le théâtre des premières rigueurs ? des proscriptions peut-être ? et appliquées non par des républicains mais par des réactionnaires résolus.

LE CAPITAINE COMMANDANT PROVISOIREMENT LA GENDARMERIE DU FINISTÈRE, ROMME, AU PRÉFET DU FINISTÈRE.

« *Troubles de Brest* »

Quimper, le 5 octobre 1870.

(Arch. dép. Fin. 4 M.)

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'une agitation assez vive règne dans la ville de Brest depuis le 1^{er} octobre. Pour y mettre fin, des mesures promptes et énergiques ont été prises par l'autorité maritime, de nombreuses arrestations ont été opérées en conséquence.

Les membres de la société (l'Internationale) avaient résolu de se compter et de marcher sur les traces de leurs émules de Lyon et de Marseille.

Ils obtenaient l'autorisation de se réunir le 1^{er} octobre à 8 heures du soir, dans la salle du Théâtre. L'autorité en accordant cette autorisation pensait, avec juste raison, que dans le feu de la discussion, les intentions des sociétaires seraient dévoilées, que les plus ardents sectaires se feraient connaître. Les prévisions se sont réalisées.

Plusieurs orateurs ont pris successivement la parole au milieu d'un tumulte assez grand, pour exposer leur théorie; puis le président, un sieur Doré, bien connu pour

ses attaches à l'Internationale, propose de nommer à l'élection les membres du Comité de la défense Nationale, qui devaient prendre en mains la direction de tous les services. Vingt noms furent acclamés, la séance fut levée au cri de : Vive la République ! et peu à peu la foule qui pouvait être évaluée à 3.000 personnes se retirait ; à onze heures le calme était rétabli partout et les membres de la commission nouvellement élus se donnèrent rendez-vous pour le lendemain à deux heures, à la Mairie.

Le 2, à 8 heures du matin, M. l'amiral préfet maritime passait en revue les quatre bataillons de la garde nationale sédentaire nouvellement constitués et armés. La revue et le défilé avaient eu lieu avec ordre et au milieu des acclamations les plus patriotiques. Rien ne faisait pressentir ce qui devait se passer dans la journée et surtout dans la soirée.

Une compagnie de la garde nationale fut néanmoins convoquée à une heure à la mairie, et s'y rendit sans démonstration apparente.

A deux heures, le sieur Doré arrivait avec les différents membres de la commission de défense nationale suivis d'adeptes et de curieux.

Les grilles de la mairie avaient été fermées à l'approche du rassemblement, mais elles s'ouvrirent devant le sieur Doré et huit de ses acolytes, sur sa demande de conférer avec le maire. Dès qu'il fut en présence de ce magistrat, il lui déclara qu'au nom du gouvernement national de Paris, il prenait le pouvoir en mains et il lui désigna parmi son entourage, les nouveaux maire, sous-préfet et préfet maritime. L'élu au rang de préfet maritime était un quartier-maître de la marine. Le maire, après avoir inutilement démontré tout ce qu'il y avait d'illégal et d'inadmissible dans de pareilles prétentions, fit arrêter Doré et son entourage, puis ordre fut donné de repousser par la force toute démonstration hostile. La garde nationale avec un élan admirable mit aussitôt cet ordre à exécution, ne voulant point voir se renouveler dans Brest les scènes regrettables qui avaient eu lieu à Lyon et à Marseille, et se laisser conduire par quelques énergumènes en délire.

Le rappel fut battu dans divers quartiers; les gardes

nationaux se réunirent promptement, des patrouilles parcoururent les rues, diverses arrestations furent opérées ; les attroupements dissipés, l'ordre fut rétabli. Mais, à 7 heures du soir, les rues étaient à nouveau encombrées, des attroupements menaçants se formaient sur quelques places annonçant l'intention de se porter sur la préfecture maritime. Des ordres émanant de M. l'amiral prescrivaient des mesures de prévention, leur prompt exécution, le concours aussi dévoué qu'empressé de la garde nationale, donnèrent bientôt la certitude que l'émeute serait étouffée dès son début. Des sommations ayant été faites, une charge à la bayonnette eut lieu par la garde nationale, 45 arrestations furent opérées. Bientôt toutes les places étaient occupées militairement, toutes les issues gardées, il n'était plus possible aux émeutiers de se réunir. Aussi, à onze heures, la tranquillité régnait dans la ville et l'on n'entendait plus dans les rues que le pas des patrouilles.

II. — LA COMMUNE DE PARIS

LE COMMISSAIRE DE POLICE DE LANDERNEAU, A.
VUILLEMIN, AU SOUS-PRÉFET DE BREST.

Landerneau, le 15 mai 1871.

(Arch. dép. Fin. 1 Z 28.)

J'ai l'honneur de vous informer que le public, toujours avide de renseignements, se pressait aujourd'hui plus que jamais, près de la mairie et de la gare de notre ville, pour y lire les deux dépêches de ce jour.

La première annonçant la triste nouvelle que les Tuileries sont en cendres; que la partie du ministère des finances qui longe la rue de Rivoli, a été incendiée, ainsi que le Palais du quai d'Orsay, où siégeaient le Conseil d'état et la Cour des comptes.

La deuxième, que l'insurrection était vaincue.

Notre population toujours calme et bonne est tellement indignée des destructions signalées, qu'elle dit être un vandalisme sans nom. D'un autre côté, elle voit avec plaisir que le gouvernement se rend maître des perturbateurs et qu'il arrivera à mettre un terme à tant de faits regrettables.

Dépêche Télégraphique

Versailles, le 25 Mai 1871, 7 heures 25 m.

**Chef du Pouvoir exécutif,
Aux Préfets et à toutes les Autorités civiles et militaires.**

Nous sommes maîtres de Paris, sauf une très-petite partie qui sera occupée ce matin.

Les Tuileries sont en cendres.

Le Louvre est sauvé.

La partie du Ministère des finances, qui longe la rue de Rivoli, a été incendiée.

Le Palais du quai d'Orsay, dans lequel siégeaient le Conseil d'État et la Cour des comptes, a été incendié également.

Tel est l'état dans lequel Paris nous est livré par les scélérats qui l'opprimaient et le déshonoraient. Ils nous ont laissé 12,000 prisonniers, nous en

aurons certainement 18 à 20,000. Le sol de Paris est jonché de leurs cadavres.

Ce spectacle affreux servira de leçon, il faut l'espérer, aux insensés qui osaient se déclarer partisans de la commune.

La justice, du reste, satisfera bientôt la conscience humaine indignée des actes monstres dont la France et le monde viennent d'être témoins. L'armée a été admirable : nous sommes heureux dans notre malheur de pouvoir annoncer que, grâce à la sagesse de nos généraux, elle a essuyé très peu de pertes.

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet de Brest, H. GAURANT.



Brest, imprimerie Godeau, Rampe 55.

CIRCULAIRE DU SOUS-PRÉFET DE BREST AUX MAIRES DE
SON ARRONDISSEMENT.

Le 25 mai 1871.

(Arch. dép. Fin. 1 Z 28.)

Une partie des insurgés arrêtés à Paris vont être dirigés en plusieurs convois sur Brest pour y être internés.

Le nombre devrait en être assez considérable il pourrait se produire des tentatives d'évasions et j'ai l'honneur, Monsieur le maire, de vous demander votre concours dans la circonstance.

Je vous serai donc obligé de faire appel au patriotisme des habitants de votre commune et notamment à ceux appartenant à la garde nationale pour qu'ils conduisent devant vous d'abord et ensuite à Brest s'il y a lieu d'après vos ordres, tout individu suspect trouvé sur le territoire de votre commune, qui ne pourrait pas justifier de son identité.

Ajouter pour les communes chefs-lieux de canton et pour celles de Guipavas, Lambézellec, Saint-Marc, Saint-Pierre, Gouesnou, Plougastel, Landéda, Plouguerneau, Saint-Pabu, Guisseny, Plouider, Kerlouan, Hanvec, Irvil-lac, Plounéour-Trez, Milizac, Plouvien, Le Conquet, Plouzané, Loc-Maria, Plougonvelin, Plouarzel, Lanildut, Porspoder, Landunvez :

« Un poste de gardes nationaux pourrait être établi jusqu'à nouvelle ordre dans la commune avec mission de faire quelques patrouilles. »

LES FINISTÉRIENS DANS LA COMMUNE DE PARIS

Déportés finistériens

BERLIVET Hervé, né à Morlaix en 1842, † à l'Île-des-Pins en 1877.

BODÉNÈS Jacques, né à Pleyben en 1840.

CAUDEN Jean, né à Bannalec en 1835.

CORIOU Yves, né à Morlaix en 1835.

DUBOIS Joseph, né à Châteaulin en 1813.

DUBREUILH Jean-Baptiste, né à Quimperlé en 1842.

GUILLEMARD Jean, né à Quimper en 1833.

LE BRETON Edouard, né à Landerneau en 1838.

LE GAL Guillaume, né à Saint-Servais en 1846.

LE GORREC Yves, né à Morlaix en 1832.

LE RICHE Jeanne, née à Morlaix en 1830.

MENEREUL Léopold, né à Quimper en 1836.

PRIGENT Jean-Marie, né à Plougasnou en 1844, † en déportation le 12-12-1872.

QUEINNEC Yves, né à Ergué-Gabéric en 1845 (sur les pontons).

SCOARNEC François, né à Quimper en 1847.

YVEN Jonathan, né à Taulé en 1843.

Déportés brestois

BRUYER Félix, né à Brest en 1816.

CASSIN Nicolas, né à Brest en 1848.

CHAPALAIN Auguste, né à Brest en 1816.

LE BRUN Emile, né en 1848.

MINGAM Félix, né en 1823.

QUESNOT Jules, né en 1834.

THÉBAULT Christian, né en 1851.

VALEGAN Edmond, né en 1842, capitaine.

Fusillés brestois

HERPIN-LACROIX Armand

né à Brest le 11 octobre 1833, commandant fédéré,
fusillé le 22 février 1872.

PASSEDOUT Auguste

né à Brest le 28 avril 1838, maire du 13^e arrondissement. † en déportation. Chef de bataillon fédéré.

PÉRÈS Philippe

né à Brest le 13 septembre 1834, capitaine au 173^e
bataillon de fédérés, fusillé le 31 mai 1871 au Père
Lachaise.

(Liste établie à l'aide du Dictionnaire biographique du
mouvement ouvrier français).

III. — LES DEPORTES DE LA COMMUNE EN RADE DE BREST

LES PONTONS DE BREST
par Mac Vemoll

Extrait du « Monde Illustré », 15 juillet 1871.

Les caves de l'Orangerie de Versailles et les baraquements de Satory se sont trouvés insuffisants pour renfermer les milliers de prisonniers que la défaite de l'insurrection communautaire a mis entre les mains de l'armée. Il a bientôt fallu les répartir dans d'autres lieux et choisir ceux qui offraient les plus solides garanties contre les tentatives d'évasion ou de révolte.

On ne pouvait trouver mieux que les pontons de nos grandes cités maritimes. Ce sont là, en effet, des forteresses dont l'isolement, au milieu de l'océan, rend la surveillance bien plus efficace. Brest, notre grand port militaire, avait tout ce qu'il fallait pour donner un logement sûr aux ex-fédérés. On n'eut pas trop de peine à former trois escadres pénitenciaires de pontons, qu'on installa à une distance assez respectable de la rade.

Une de ces escadres, composée des vaisseaux : *Le Fontenoy* et *La Bretagne*, des trois transports *La Renommée*, *L'Hermione*, *La Marne*, et de la corvette cuirassée *L'Atalante*, fut installée dans la grande rade.

La Ville de Bordeaux, *Le Napoléon*, *L'Austerlitz* et *L'Yonne*, mouillés dans le voisinage de l'île de Trébéron, formèrent la seconde section, dont l'ensemble pénitencier fut complété par une troisième section embossée sous les feux du fort de l'Armorique, à quelques encâblures de l'Île Ronde.

Ces navires commandés par un officier supérieur qui a installé son quartier général sur le *Fontenoy*, sont sous les ordres d'officiers de vaisseau, surveillés par les équipages et gardés par des troupes d'infanterie de marine.

Douze mille prisonniers environ sont répartis sur les

pontons, qui peuvent chacun en contenir de sept à neuf cents, logés dans les batteries. Divisés par escouades de dix, les ex-fédérés font trois repas par jour. Le vin est absolument proscrit de leur ordinaire. A part cela, leur nourriture est à peu près la même que celle des matelots.

Deux heures le matin et deux heures le soir, les prisonniers montent sur le pont pour y respirer la vivifiante brise de la mer. Il leur est permis de fumer pendant ce temps de promenade hygiénique.

Ceux qui sont malades sont soignés, soit à l'hôpital maritime, soit au lazaret de Trébéron. Leur état sanitaire est aussi bon que possible, et sur le nombre on compte, en moyenne, quatre décès par jour.

Il y a eu dans les premiers jours, et alors que l'exaspération de la défaite n'était pas encore calmée, quelques tentatives d'insubordination à bord des pontons de Brest. Une répression énergique en a eu facilement raison. Les révoltés n'ont pas chance de réussir en pleine mer et dans ces conditions. Quant aux évasions, leur réussite est encore plus problématique, car outre la surveillance du bord, des chaloupes à vapeur et armées en guerre se livrent tout autour des pontons à un continuel va-et-vient. La mission spéciale de ces « mouches » marines est de surveiller nuit et jour les pontons et de signaler tout mouvement et tout incident qui ne serait pas réglementaire.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES, POTHUAU,
AU PRÉFET MARITIME DE L'ARRONDISSEMENT.

(Copie transmise au procureur de la République, à Brest).
Versailles, le 1^{er} juin 1871.

(Arch. dép. Fin. 1 Z 28.)

Monsieur le Préfet, je me suis informé de la présence dans les ports d'un assez grand nombre de familles d'insurgés et je crois devoir appeler votre attention sur les inconvénients que cela peut avoir au point de vue de la sécurité des arsenaux.

La surveillance la plus grande devra être exercée sur les relations que ces familles auront avec la population et surtout avec les ouvriers de manière à vous tenir cons-

tamment au courant du caractère de ces rapports et de l'influence qu'ils pourront avoir sur les esprits.

Il me paraît inutile d'insister sur la nécessité qu'il y aurait de me prévenir, sans le moindre retard, dans le cas où vous remarqueriez que cet élément menacerait de devenir une cause d'agitation.

Je vous ai annoncé déjà le prochain retour dans les ports des troupes appartenant aux différents corps de la marine. Ce retour augmentera considérablement vos ressources en cas d'éventualités qui, j'aime à le croire, ne se produiront pas. Depuis deux jours, du reste, les escortes des convois seront composées de 200 hommes destinés à rester dans les ports, où ils accompagnent les insurgés.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (Sous-secrétaire d'Etat),
Direction de la Sûreté Générale, 1^{er} bureau, au PRÉ-
FET DU FINISTÈRE.

Versailles, le 7 novembre 1872 ; télégraphié à Brest le 9,
à 11 heures.

(Arch. dép. Fin. 1. Y. Quélern, organisation).

Monsieur le préfet, mon attention a été appelée sur l'attitude et les mauvaises dispositions dont feraient preuve, depuis quelque temps, les insurgés détenus sur les pontons. Un certain nombre d'individus relaxés auraient même laissé échapper des paroles de menace qui ont inquiété à juste titre la population.

En présence de ces manifestations, j'ai cru devoir me préoccuper du retour en masse à Paris de tous les prisonniers élargis, dont beaucoup ne se trouvaient qu'accidentellement dans cette ville lors des événements.

Je vous prie donc de vouloir bien vous concerter avec l'autorité militaire, qui a de son côté reçu des instructions pour que le domicile réel de chaque détenu relaxé soit exactement constaté, et vous aurez soin de veiller à ce que ceux qui ont un domicile effectif à Paris, ou qui en sont originaire, soient seuls renvoyés dans la capitale.

Vous voudrez bien aussi aviser par voie télégraphique vos collègues d'Ille-et-Vilaine, de la Sarthe et d'Eure-et-Loir du passage des trains contenant des détenus élargis, afin qu'une surveillance puisse être exercée sur les gares possédant des buffets.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA SUBDIVISION DU FINISTÈRE AU SOUS-PRÉFET DE BREST.

Brest, le 4 avril 1872.

(Arch. dép. Fin. 1 Z 27.)

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la date du 27 mars 1872, le général commandant la 1^{re} division militaire a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur des individus ci-après désignés, actuellement détenus à Brest.

NOMS et PRENOMS	AGE	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	DETENTION
				(La lettre V indique qu'il a été vérifié par la police.)	
Galès Nicolas	35	Espérance (Luxembourg)	Tourneur	Rue Levert, 25 (V)	Hermionne
Verchère Jean-Baptiste	31	Ively-Chambertin (c.-d'or)	Taill. pierre	R. de la Pointe-d'Issy, 23 (V)	id.
Giroit Pierre	52	Luguet (Puy-de-Dôme)	Terrassier	Rue Greuse, 16 (V)	Tilsitt
Ropars Charles-Yves	29	Lambézellec (Finistère)	Ebéniste	Rue Crozatier, 33 (V)	Yonne
Crosnier Louis	26	Tours (Indre-et-Loire)	Boulangier	Rue du Bourloy, 9 (V)	V. Bordeaux
Gouascoz Marc-Marie	42	Roscanvel (Finistère)	Meunier	En prison à Fontéveaux	Breslaw
Taiclet Jean-Baptiste	49	Planche-les-Mines (H ^{te} -L.)	Mécanicien	Rue Poulet (V)	Fontenoy
Lenoir Pierre	42	Sommeilles (Meuse)	Carrier	Aven. des Batignolles, 8 (V)	id.
Bergout François-Eugène	50	Nonancourt (Eure)	Serrurier	Rue de Levy, 3 (V)	Hermionne
Coutant Hyppolite	54	Lehus-Le-Grand	Journalier	Rue des Boulangers, 14 (V)	Yonne
Hôtelet Prosper	35	Valenciennes (Nord)	Ebéniste	Cité Beauharnais, 23 (V)	id.
Michalot Pierre	42	Aurillac (Cantal)	Horloger	R. de l'Anc.-Comédie, 22 (V)	Breslaw
Laurent Victor	46	Saint-Cyr (Seine-et-Oise)	Imprimeur	R. de l'Ec. de Médec. 69 (V)	id.

NOMS et PRENOMS	AGE	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	DETENTION
Genty Léon	33	Belfort (Haut-Rhin)	Bijoutier	Lagny (Seine-et-Marne) (V)	Napoléon
Poisson Louis-Antoine	44	Changy (Seine-et-Marne)	Mineur	Rue Couston, 7 (V)	Austerlitz
Boursier Eugène	31	Camelin (Aisne)	Imprimeur	Rue des Trois-Bornes, 8 (V)	V. de Lyon
Cibié Pierre	34	Thiesac (Cantal)	Journalier	Rue Popincourt, 19 (V)	id.
Drault Jean	41	Baroche-Lucé (Orne)	Journalier	Rue de l'Arbre-Sec, 34 (V)	V. Bordeaux
Taine Stanislas	41	Hein-Le-Guer (Nord)	Peintre	Rue Curial, 22 (V)	Yonne
Bécu Auguste	42	Lille (Nord)	Plombier	Rue Fondary, 6 (V)	V. Bordeaux
Raigad Léopold	47	Alençon (Orne)	Fleuriste	Faubourg St-Martin, 18 (V)	Hermionne
Malcourant Philippe	44	Ornans (Doubs)	Teinturier	Passage Dauphine (V)	id.
Christy Paul-Auguste	25	Saint-Quentin (Aisne)	Garç. cuisine	Rue Commynes, 8 (V)	id.
Lefèvre Pierre	51	Mortagne (Orne)	Charretier	Neuilly (Seine) (V)	Tilsitt
Monvoisin Gustave	29	Etampes (Seine-et-Oise)	Boucher	Rue Letort, 15 (V)	Aube
Léon François	51	St-Thégonnec (Finistère)	Terrassier	Sans domicile (V)	Bordeaux

Le ministre de l'Intérieur fait signifier aux individus ci-dessus désignés que le *département de la Seine leur est interdit*.

Le ministre de l'Intérieur fait signifier au M^e Galès Nicolas (étranger) qu'il sera expulsé du territoire français.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire mettre immédiatement ces individus en liberté s'ils ne sont détenus pour autre cause et de leur signifier l'arrêté qui les concerne.

IV. — LES DÉPORTÉS DE LA COMMUNE AU FORT DE QUELERN

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE DÉPÔT DES DÉPORTÉS DU FORT DE QUELERN.

(31 mars 1872)

Lever	6 h. 30
Repas du matin	9 heures
Promenade	9 heures-11 heures
Ecole	13 heures-15 heures
Récréation	15 heures-16 heures
Repas du soir	16 heures
Promenade	17 heures

ARTICLE 8. — La visite du médecin aura lieu trois fois par semaine.

ARTICLE 9. — La correspondance aura lieu une fois par semaine.

Des livres de lecture seront distribués tous les quinze jours.

LE PRÉFET DU FINISTÈRE au SOUS-PRÉFET DE BREST.
« Prisonniers politiques - Fourniture de tabac ».

Quimper, le 24 avril 1871.

(Arch. dép. Fin. 1 Z 28.)

J'ai communiqué à M. le directeur des contributions indirectes la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois, concernant la fourniture du tabac à fumer aux détenus du dépôt de Quélern.

M. le directeur me fait savoir que la marche indiquée dans votre lettre peut être autorisée, mais que la décision en pareil cas devant émaner de l'administration supérieure, il en a référé au directeur général de son administration, en lui demandant d'urgence l'autorisation indispensable pour l'application de cette mesure au fort de Quélern.

LE DIRECTEUR DU FORT DE QUÉLERN, DÉPÔT DES INSURGÉS, AU DIRECTEUR DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES A QUIMPER.

Copie.

Fort de Quélern, le 3 juillet 1871.

(Arch. dép. Fin. 1 Y Quélern, organisation.)

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 juin dernier, je m'empresse de vous faire connaître que le nombre moyen des malades recevant du vin est de 20 à 25 environ, par jour.

Quant à la quantité délivrée à chacun, elle varie suivant les prescriptions du médecin, mais les écritures tenues à l'infirmierie, de même que les situations fournies chaque jour pourront servir de contrôle exact aux employés des contributions, toutes les fois qu'ils se présenteront au fort. Je crois pouvoir estimer à 250 litres par mois la quantité de vin réservée aux malades ou convalescents.

L'entrepreneur, M. Millot, a commencé son service le 21 avril dernier.

Permettez-moi Monsieur le directeur, de vous exprimer le regret que j'ai eu à mon retour de Brest, il y a un mois environ, d'apprendre que les employés des contributions accompagnés de M. l'inspecteur n'avaient pu pénétrer dans le fort. Il y a eu là erreur, malentendu. J'ai bien donné des ordres sévères afin de sauvegarder la responsabilité qui m'incombe, responsabilité que vous apprécierez certainement, mais mes agents auraient dû comprendre que le service de l'Etat ne saurait jamais être entravé.

J'ai donné de nouvelles instructions pour que toutes facilités et tous renseignements soient fournis à ces messieurs par mon greffier s'ils se présentaient au fort en mon absence.

LE VICE-AMIRAL, PRÉFET MARITIME, AU SOUS-PRÉFET DE BREST.

Brest, le 3 mai 1872; transmis à Quélern le 3 mai 1872.

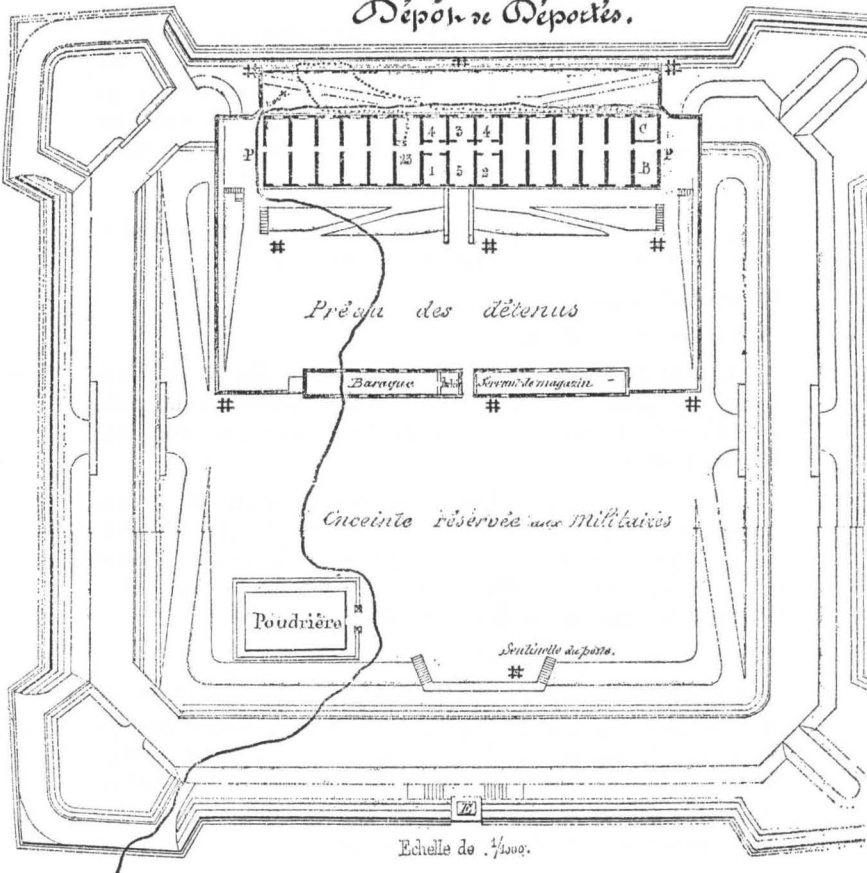
(Arch. dép. Fin. 1 Z 28.)

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre d'hier, que des ordres sont donnés pour que les livres

CROQUIS

du FORT de QUELERN (*Ensisheim*)

Dépôt de Déportés.



NOTICE

1. Cabinet du Directeur.
 2. Cofre.
 3. Bureau et Chambre du Capitaine-Chef.
 4. Chambres de Gardiens.
 5. Vestibule et poste de Gardiens pendant la nuit.
 23. Dortoir.
 P. Passages forcés.
 B. Buanderie. (Rez-de-Chaussée)
 C. Cuisine. — id —

Légende.

- Traces de l'Évasion.
 Clôture en planches.
 # Sentinelles de Jour.
 # — id — de Nuit.
 # — id — de Jour et de Nuit.
 # — id — du Poste.
 L. Porte de l'Entrée du Fort.

(30 Avril 1874.)



que la marine consent à prêter au dépôt de Quélern soient délivrés dès qu'ils seront réclamés. Vous pouvez, en conséquence, les demander à M. le commissaire des hôpitaux, quand vous le jugerez convenable, en envoyant une personne qui sera chargée de prendre livraison du prêt.

SEIZE PRISONNIERS POLITIQUES DE LA MAISON D'ARRÊT
DE BREST AU SOUS-PRÉFET DE BREST.

Maison d'arrêt de Brest, s. d.

(Arch. dép. Fin. 1 Z 28.)

Veillez nous excuser si nous prenons la liberté de vous écrire ces quelques lignes; mais notre situation à la maison d'arrêt de Brest est assez critique pour que vous en soyez informé.

Notre peine de la déportation simple ayant été commuée nous espérions que notre sort aurait été un peu moins rigoureux dans l'avenir que ce qu'il avait été par le passé et par conséquent que le régime disciplinaire comme alimentaire seraient adoucis.

Il n'en est rien, au contraire.

A Quélern on était bien. Ici on est bien sous le rapport de la discipline, mais, on est mal et très mal dirons-nous sous le rapport de la nourriture qui est insuffisante, se composant d'une soupe maigre, le matin et le soir (c'est la seule nourriture qui nous est donnée, avec un pain de 0,850 grammes par homme et par jour).

Nous vous prions donc, Monsieur le sous-préfet, de vouloir bien vous intéresser à notre position en faisant tout ce qu'il est en votre pouvoir que nous ayons un supplément de nourriture et faire donner pour nous, passagers, le pain, le vin, la soupe grasse et la viande que nous avions à Quélern.

Il est à vous dire, Monsieur le sous-préfet, que la plupart d'entre nous, sont pauvres, maladifs, et ceux qui pourraient faire face par quelque argent, à notre malheureuse situation souffrent de la poitrine après quelques jours passés à la maison d'arrêt : plus forte est l'indisposition de ceux qui sont privés de tout n'ayant que le régime de la maison.

Dans l'espoir que vous prendrez notre demande en considération.

Veuillez être assuré, Monsieur le sous-préfet, de notre profond respect, et acceptez d'avance nos sincères remerciements.

Les soussignés, prisonniers politiques de passage à la maison d'arrêt de Brest. (Il y a un mois environ que nous y sommes.)

De la main du sous-préfet :

Répondre rien à faire, usage de la cantine et visite des malades.

LE DIRECTEUR DU FORT DE QUÉLERN, DÉPOT DES INSURGÉS, AU PRÉFET DU FINISTÈRE.

Fort de Quélern, le 3 avril 1872.

(Arch. dép. Fin. 1 Y Quélern, discipline.)

Le nommé Filleau de Saint-Hilaire, condamné par le 20^e Conseil de Guerre, séant à Versailles, le 30 janvier 1872, à la déportation dans une enceinte fortifiée, pour avoir dans les bandes armées, en qualité de chef de bataillon, participé à l'insurrection de Paris, m'a adressé la lettre ci-jointe par laquelle il sollicite un abonnement d'un mois au journal *Le Soir* — ou à défaut, au *Petit Moniteur Universel*.

Le nommé Filleau de Saint Hilaire, habitait, 61, rue du faubourg Montmartre, à Paris, et sa conduite, au fort, n'a donné lieu à aucune plainte.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur.

LE DIRECTEUR DU FORT DE QUÉLERN, DÉPOT DES DÉPORTÉS, MARCHI, AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Copie.

Fort de Quélern, le 23 juin 1873.

(Arch. dép. Fin. 1 Y Quélern, discipline.)

J'ai l'honneur de vous informer qu'hier 22 courant, vers midi, le patron d'une chaloupe canonnière qui venait d'arriver à Quélern, m'a remis un pli, venant de la pré-

fecture de Brest. Par cette dépêche, M. l'amiral préfet me faisait connaître que le nommé Filleau de Saint-Hilaire s'était évadé, la veille, de l'hôpital maritime, où il avait été transféré, pour cause de maladie, depuis le 25 janvier dernier (1).

J'ai immédiatement fait copier le signalement de ce condamné et profitant de la canonnière, je me suis rendu à Brest. Deux heures après, en l'absence de M. le préfet, je remettais à M. le chef du secrétariat de la préfecture maritime, une copie du signalement du nommé Saint-Hilaire et j'en faisais parvenir un second exemplaire à la sous-préfecture, avec prière de la remettre à la gendarmerie.

Par lettre en date du 22 courant, qui m'a été remise à Brest, M. le commissaire aux hôpitaux m'a informé que, conformément aux ordres de M. le préfet maritime, le rapporteur près le 1^{er} tribunal maritime procédait à une enquête au sujet de l'évasion du nommé Saint-Hilaire.

Il m'a paru résulter de la conversation que j'ai eue, à propos de cette évasion, avec différents officiers de la marine, que le nommé Filleau de Saint-Hilaire, se serait évadé à l'aide d'effets civils, le 21 juin, vers les trois heures de relevée. On ajoute même que le concierge l'aurait arrêté à la porte, mais que voyant un monsieur décoré, le laissa passer après que celui-ci lui eut dit qu'il venait de visiter un malade. Enfin, on m'a fait aussi observer, que depuis quelques jours, le nommé Saint-Hilaire s'était fait tailler les cheveux et raser entièrement la barbe.

Ne pouvant me contenter de toutes ces informations qui ne me paraissaient rien établir d'une manière bien concluante, je me décidais à me rendre à l'hôpital. En l'absence de MM. les commissaires aux hôpitaux, je fus reçu par M. le commissaire aux entrées.

« Vous me paraissez être à côté du vrai lui dis-je, voulez-vous me permettre que je fasse seul une petite enquête

(1) Henri-Edmé-Constant Filleau de Saint-Hilaire, né à Lorient le 21 mars 1834; termine la guerre de 1870 comme chef de bataillon; rentre à Paris le 13 mars 1871 pour en sortir le 15 mai; condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée le 20 janvier 1872.

te ? » Cette permission m'ayant été très gracieusement accordée, je me mis immédiatement à l'œuvre.

Les condamnés occupent à l'hôpital maritime une grande salle, portant le numéro 19. La porte d'entrée est gardée par un fonctionnaire et les détenus sont surveillés par un infirmier qui est là à poste fixe, sans compter la religieuse chargée de soigner les malades. Les fenêtres de cette salle ne sont point garnies de barreaux et leur élévation du sol, autant que je puis m'en souvenir, ne doit point excéder 1 m 1/2 ou 2 au maximum.

Les fenêtres de gauche, en entrant dans la salle donnent sur un jardin, celles de droite, sur une cour, réservée à la promenade des malades.

Cependant cette salle n'est pas exclusivement occupée par des condamnés. Parmi eux se trouve un homme frappé d'aliénation mentale. Or, le 21 juin, à 11 heures 1/2 du matin, l'épouse de cet infortuné alla le visiter et c'est dans le jardin que l'entrevue a eu lieu. Pour que cette femme pénétra dans le jardin, la religieuse la fit passer par la salle n° 17 contiguë à la salle n° 19 et tandis qu'elle s'entretenait avec son mari, la porte de la salle n° 17 qui donne sur le jardin, restait ouverte.

Il est évident que le nommé Saint-Hilaire ne pouvant disposer que du vêtement réglementaire de l'hôpital, a dû, nécessairement, être aidé dans son projet d'évasion. Ou des employés de l'hôpital lui ont fait passer des effets, ou la femme du fou est celle qui s'est prêtée à la tentative d'évasion et, j'ajoute, qui la facilite encore aujourd'hui.

Il me semble difficile d'admettre que des employés aient pu faciliter une pareille évasion et s'exposer, non seulement à perdre leur position, mais aussi à se voir traduire devant les tribunaux. Tandis que la femme de l'aliéné pourrait avoir été gagnée par de belles promesses. Elle était là, avec son mari, dans le jardin, près des fenêtres ouvertes de la salle des condamnés et peut-être portait-elle sous sa robe les effets qui ont si bien facilité la sortie de Saint-Hilaire.

Quoi qu'il en soit, ce qui me paraît établi d'une manière formelle, c'est que le nommé Saint-Hilaire s'est évadé à midi, en sautant dans le jardin, en traversant la salle

n° 17 et parvenu sur le palier, il ne fut point arrêté par le factionnaire, dont la consigne est seulement de veiller sur la salle n° 19. Saint-Hilaire traversa toute la cour des malades militaires, celle réservée à l'administration et sortit sans avoir été inquiété le moins du monde.

Cette femme est-elle coupable ? Je n'ose l'affirmer, mais toutes les présomptions portent à confirmer cette croyance. Elle arrive dans le jardin à 11 h 40 ; immédiatement le vêtement réglementaire de Saint-Hilaire est jeté sous son lit, s'habille avec des effets civils ; orne la boutonnière d'un ruban rouge, saute dans le jardin, traverse les cours, sort de l'hôpital et midi sonne. Cette évasion ne sera qu'une coïncidence avec l'arrivée de cette femme dans le jardin, mais je suis obligé de convenir qu'il y a quelquefois, des coïncidences bien malheureuses.

Quant à supposer, ainsi qu'on paraîtrait le penser à l'amirauté, que Saint-Hilaire se serait embarqué sur un paquebot transatlantique parti de Brest le 21 vers 4 heures de relevée, je ne puis, non plus accepter cette supposition.

Saint-Hilaire qui est un homme intelligent, n'ignorait point que l'autorité maritime aurait pu prévenir le consul français de New-York de son départ et le faire arrêter avant qu'il eut touché le sol américain, le pont d'un navire français étant considéré comme sol français. Non, je suis d'avis que Saint-Hilaire est à Brest ou dans les environs et qu'il y restera caché aussi longtemps que l'on s'occupera de lui. Son but doit être l'Angleterre et de là l'isthme de Suez, où il a deux sœurs mariées.

Ce condamné laisse à son pécule une somme de 1846 fr. 80 centimes. Dans l'impossibilité de lui appliquer le règlement du 4 août 1864, article 108, je vous prie, Monsieur le ministre, de vouloir bien me donner vos instructions à ce sujet.

LE DIRECTEUR DU FORT DE QUÉLERN, DÉPOT DES DÉPORTÉS, MARCHI, AU PRÉFET DU FINISTÈRE.

Fort de Quélern, le 9 octobre 1873.

(Arch. dép. Fin. 1 Y Quélern, discipline.)

De retour de Brest où j'avais été pour la question des vêtements destinés aux arabes, je trouve votre dépêche,

en date du 6 courant, par laquelle vous me faites l'honneur de me poser les questions suivantes :

- 1°) Combien avez-vous de détenus à Quélern ?
- 2°) A quelle catégorie appartiennent-ils ?
- 3°) Travaillent-ils ?
- 4°) Serait-il possible de les faire travailler ?
- 5°) Lisent-ils ?
- 6°) Avez-vous des livres ?
- 7°) Comment les condamnés passent-ils leur journée ?
- 8°) Que fait-on pour leur amélioration morale ?

Vous me permettrez, Monsieur le préfet, de vous faire une réponse pour chacune de ces questions.

- 1°) L'effectif du dépôt est de 485 condamnés.
- 2°) Déportation simple : 337. Déportation enceinte fortifiée : 146, commués en détention : 2 = 485.
- 3°) Non. La loi ne les y obligent pas. Un certain nombre de condamnés pourtant sont occupés, à différents petits travaux.
- 4°) Ce ne serait pas facile, faute de locaux et de bonne volonté de la part des condamnés. Du reste le séjour des hommes au dépôt n'étant que provisoire, il ne serait point possible d'établir une industrie sérieuse. L'isolement dans lequel nous nous trouvons et les frais considérables que serait obligé de s'imposer un fabricant quelconque, nous mettrait dans la nécessité d'avoir un tarif de main-d'œuvre qui ne permettrait pas aux hommes de gagner plus de 50 centimes par jour. Dans ces conditions, aucun déporté ne consentirait à travailler.
- 5°) Oui. Les journaux surtout et quelques livres que les hommes apportent en arrivant de Versailles.
- 6°) Je n'ai presque plus rien. Un rapport à ce sujet vous a été adressé en date du 4 septembre dernier. Il serait urgent d'obtenir une décision de M. le ministre de l'Intérieur.
- 7°) Ils écrivent beaucoup. Les plus instruits apprennent aux ignorants à lire et à écrire. Ils causent politique et s'ennuient. Voilà pourquoi j'ai deman-

dé à être autorisé à installer une école qui, divisée en section, occupera les hommes une partie de la journée et le soir jusqu'à 9 heures.

- 8°) L'amélioration morale d'une partie au moins des condamnés qui sont à Quélern me paraît une entreprise assez difficile.

Du temps des prévenus je l'ai tentée avec l'aide d'un aumônier et vous savez que nous avons été obligés d'y renoncer. La création d'une école me paraît le seul moyen moralisateur le plus en harmonie avec les sentiments des condamnés à la déportation. Tout autre moyen, serait purement illusoire à moins qu'on n'y attache une gratification, en vin. Alors ils seraient des plus grands sacrifices, mais il faudrait renoncer à l'ordre et à la discipline.

De la main du préfet :

Ecrire au Ministre. Lui dire que la situation des individus internés à Quélern et livrés à eux-mêmes est de nature à préoccuper l'administration supérieure, qu'elle préoccupe l'opinion publique qui s'étonne qu'on n'oblige pas ces individus à travailler et ne se rend pas compte de l'obstacle que rencontre l'administration, que cet obstacle n'est peut-être pas insurmontable, qu'on pourrait, au prix de sacrifices sans doute mais qui seraient bien placés, organiser certains travaux, qu'il faudrait aussi multiplier les livres en trop petit nombre et établir des écoles ; que je prie le ministre de vouloir bien porter son attention sur les observations qui ont pour but d'assurer, autant que possible, l'amélioration morale d'individus que l'oisiveté déprave chaque jour davantage.

LE PRÉFET DU FINISTÈRE AU SOUS-PRÉFET DE BREST.

Le 19 juillet 1874.

(Arch. dép. Fin. 1 Z 28.)

Urgence Brest Quimper 877 60 19/7 9,26 M =
Préfet à sous-préfet Brest = Un convoi de déportés à destination de Quélern arrivera à Brest le 21 au soir. Veuillez faire extraire pour être tenus le 22 au matin à la disposition des agents du transfèrement les commués en détention européens protestants ou catholiques et les arabes pour Thouars, les commués en emprisonnement pour Landerneau et en bannissement pour Paris.

le patrimoine artistique

YVES PASCAL CASTEL *

Benjamin Febvrier de Lassaigue marchand orfèvre à Landerneau (1718-1795)

Le dictionnaire de bio-bibliographie bretonne de Kerviler (1), mentionne l'ancienne famille brestoise des Febvrier avec des références à Landerneau, mais aucun des cousins, parmi lesquels on compte au moins quatre orfèvres, n'y est recensé. Et tant il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches, le plus célèbre des Febvrier de Brest, Charles-Marie-François, qui fut maire de la ville de 1763 à 1766, passe parfois, à tort (il était négociant) pour avoir exercé l'art dans lequel s'est obscurément illustré son parent landernéen Benjamin-François-Gilles Febvrier de Lassaigue.

* L'abbé Castel, collaborateur de la Commission régionale d'Inventaire Bretagne section Orfèvrerie religieuse, a réalisé ce travail grâce à une subvention accordée par le Conseil des Arts du Canada (1968-1969). Les dessins et les clichés photographiques ont été réalisés par l'auteur.

(1) KERVILER. — *Dictionnaire de bio-bibliographie bretonne*, t. 13, p. 421.

Louis Carré (2), signale, en 1928, la réception de Benjamin Febvrier, à la Communauté de Brest et reproduit son poinçon parmi ceux des 17 autres marchands orfèvres de Bretagne dont deux du Léon, François de Saint-Aubin (Morlaix, fin XVIII^e siècle) et Paul-André Chambard (Brest, XVIII^e siècle).

Notre orfèvre se voit accorder quatre lignes dans la longue série des 684 maîtres que M. Pierre-Marie Auzas énumère, en 1955, dans *L'Orfèvrerie religieuse bretonne* (3), reprenant la liste publiée en 1900 par le marquis De Granges de Surgères (4).

La notice la plus étoffée est incontestablement celle de M. René Couffon dans la *Table sommaire des orfèvres léonais autres que les morlaisiens*, en annexe aux *Recherches sur les Ateliers d'Orfèvrerie quimpérois* (5). Il cite les Comptes de fabrique de six paroisses auxquelles Benjamin Febvrier a apporté ses services. Il fait, de plus, état de 12 pièces existantes. Le *Répertoire des Églises et Chapelles du Finistère* (1959) (6), reproduit, à peu de choses près, ces renseignements.

Or, l'inventaire des trésors conservés dans les paroisses a permis d'étudier trente-sept pièces d'orfèvrerie sacrée marquées du poinçon de Benjamin Febvrier. Pour l'orfèvrerie civile, l'accès en étant plus difficile, l'étude ne porte que sur deux couverts, et l'on est en droit de penser que si les trésors paroissiaux sont presque entièrement inventoriés, l'orfèvrerie civile réservera des découvertes heureuses.

(2) CARRÉ (Louis). — *Les poinçons de l'orfèvrerie française du XIV^e siècle jusqu'au début du XIX^e siècle*, Paris, 1928. Reprinted 1968, by Burt Franklin, New-York, 455 p.

(3) AUZAS (Pierre-Marie). — *L'orfèvrerie religieuse bretonne*, Paris, 1955, 156 p.

(4) DE GRANGES DE SURGERES. — *Orfèvrerie bretonne*, dans *Annales de la Société Académique de Nantes et du département de Loire-Inférieure*, vol. I de la 8^e série, 1900, pp. 177-228.

(5) COUFFON (René). — *Recherches sur les ateliers d'orfèvrerie quimpérois*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XLI, Rennes, 1961, pp. 31 à 78.

(6) COUFFON (René), LE BARS (Alfred). — *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, 542 p.

Il valait donc la peine de tenter d'établir la monographie d'un artiste qui a travaillé au long de la seconde moitié du XVIII^e siècle, en tâchant de reconstituer sa biographie, avant d'en étudier l'œuvre.

Les sources de cette biographie sont les registres paroissiaux de Landerneau, complétés par le fichier des familles établi aux archives municipales de Brest grâce aux soins constants de M. Foucher. La famille Febvrier, comptant un maire de la ville, a retenu spécialement son attention. Les papiers de la Cour des Monnaies de Rennes, aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, conservent le dossier de maîtrise de l'orfèvre. Les rôles de la capitation de Landerneau permettent de suivre sa production. Ils sont conservés à la mairie. La série en est assez complète et l'aide de M. Jehan Bazin a été fort appréciable pour situer l'orfèvre dans l'économie de la ville marchande.

D'autre part, les comptes paroissiaux, exploités méthodiquement par les étudiants de l'Université de la Bretagne Occidentale, éclairent les relations de l'orfèvre avec les fabriques. Ils permettent de découvrir des objets jusqu'ici négligés, d'en dater d'autres et de faire état des pièces disparues. Pour Bodilis et Saint-Servais, le fichier de Mlle Bonnefoy ; pour Sizun, celui de M. Gilbert Simon ont été précieux.

M. G.-M. Thomas nous a communiqué ses notes personnelles au moment même où paraissaient les *Chroniques du Vieux Landivisiau* (1971) (7).

S'il faut marquer les limites de ces recherches, on précisera que les archives notariales, souvent si riches, n'ont pu encore être consultées. Quant aux instruments de travail de Benjamin Febvrier, lui-même, la seule pièce venue jusqu'à nous est le recueil de planches acquis par lui en 1757. Les *Eléments d'orfèvrerie* de Pierre Germain (8). Les œuvres conservées marquées de poinçons et gravées d'inscriptions, constituent aussi une source de renseignements très intéressants.

(7) THOMAS (Georges-Michel). — *Chroniques du vieux Landivisiau*, Brest, 1971, 218 p.

(8) GERMAIN (Pierre). — *Eléments d'orfèvrerie divisés en deux parties de cinquante feuilles chacune*, Paris, 1748.

SA FAMILLE

Naissance.

Benjamin-François-Gilles, l'un des sept enfants de Laurans Febvrier, marchand-orfèvre à Landerneau, et de demoiselle Françoise-Nicole Denis, naquit le 1^{er} septembre 1718 (9). Il fut tenu, le lendemain, sur les fonts de la paroisse Saint-Houardon par Benjamin Denis et Françoise Ponce, dame de Febvrier. Laurans, le père, fait suivre son nom du titre La Saigne. Les registres le livreront en diverses occasions sous différentes formes : Lassagne, Lassaïne, L'Enseigne... Les orfèvres s'arrogèrent souvent ainsi un titre sans être aucunement de famille noble. Mais si leurs alliances sont rarement dans la noblesse, on les retrouve liés au gros négoce et aux gens de robe. Au baptême de Benjamin, le premier est représenté par Jean du Thoya, négociant en vin et en toile de lin, originaire d'une famille de Saint-Macaire, en Guyenne. Les seconds se retrouveront plus tard aux baptêmes de certains des enfants de Benjamin.

Apprentissage.

Deux des trois fils de Laurans seront orfèvres. Le cadet, Sébastien-Marie, fera son apprentissage chez Guy-Jean de Coetanlem, à Landerneau, avant de passer à Brest, tandis que Benjamin est « apprentif » chez son père. On ne possède pas son brevet d'apprentissage, car il ne fut pas enregistré au greffe de la Cour des Monnaies de Rennes, suivant les arrêts et règlements en vigueur. Il le fut cependant à la Communauté des orfèvres de Brest. Contrat passé au rapport des notaires de la Principauté de Léon, le 1^{er} mars 1733, le père s'engageait à apprendre à son fils *l'art et profession d'orfèvre pendant huit années consécutives à commencer audit jour... le suppliant étant lors âgé de 14 ans et quelques mois.*

Au terme de l'apprentissage, en mars 1741, Benjamin ne semble pas s'être attardé chez son père comme *compagnon*. Il s'en va exercer son art pour s'y perfectionner, dans le compagnonnage, chez des maîtres étrangers. Les

(9) Arch. mun., Landerneau. Paroisse Saint-Houardon, année 1718.

relations de commerce entre Landerneau et Bordeaux, quoique déclinantes à l'époque, le conduisent assez naturellement vers l'Aquitaine.

Compagnon.

En 1742, il travaille chez le maître toulousain Jean Lacère I le père (1677-1756), qui a laissé une œuvre assez abondante, dont notre compagnon s'inspirera en partie. A Toulouse, il rencontre Pierre Huby, originaire de Morlaix, en faveur de qui il signe un certificat de bonne vie et mœurs en compagnie de Joseph Le Scan, dont le nom est breton, et de Jean-Jacques Pouzeaux, graveur de la Monnaie. Mais Benjamin ne s'installera pas dans le Midi comme Huby, reçu maître pour Montauban le 14 juillet 1742 (10).

Il continuera ce compagnonnage pendant plus de neuf ans, sans que l'on puisse préciser dans quelles villes. Il est probable qu'il a partagé l'humeur vagabonde de ces compagnons qui, attachés nulle part, ni par un état, ni par un contrat, s'en vont prêter leur concours à différents maîtres tant pour les servir en travaillant sous leur poinçon que pour apprendre d'eux les arcanes du métier. Les séjours chez ces maîtres ne durent parfois que quelques mois. Le compagnonnage conduit aussi les ouvriers hors du Royaume. Et ce temps va jusqu'à ce qu'une place vacante se présente...

Au décès de son père, le 6 décembre 1750, Benjamin aurait pu faire immédiatement sa demande pour prendre sa place. Il attendra une année entière, sans que nous puissions en discerner la raison.

Maître.

Le 10 janvier 1752, noble homme, Benjamin Febvrier, compagnon orfèvre, adresse la *supplique* d'usage à M. le Général Provincial des Monnaies de Bretagne au département de Rennes, Gilles-François Gardin, escuyer, sieur de la Bretonnière, conseiller du Roi. Faisant état

(10) THUILE (Jean). — *Histoire de l'orfèvrerie du Languedoc. - Répertoire des orfèvres depuis le Moyen Age jusqu'au début du XIX^e siècle*, Paris, 3 volumes, 1964-1969 : 547 p. ; 473 p. ; 500 p. (65 planches). - Tome II : pp. 156, 157.

du défaut d'enregistrement de son brevet d'apprentissage au greffe de la Cour des Monnaies, il demande à être reçu à la place de son père, pour la ville de Landerneau. La supplique dûment agréée, le 11 janvier, le Général Provincial procède à l'enquête de bonnes vie et mœurs et de religion catholique, apostolique et romaine du suppliant. Les trois témoins sont Guillaume Salut, prêtre chantre, greffier de la paroisse Saint-Sauveur de Rennes, demeurant devant l'entrée de la porte Saint-Michel, paroisse Saint-Aubin, âgé de 43 ans; maître Jean-François Lemieux, procureur au Présidial de Rennes, demeurant rue Duguesclin, paroisse St-Sauveur, 42 ans, et maître Charles-Clau de Légué, procureur au Présidial de Rennes, demeurant rue de Rezé, paroisse Saint-Sauveur, 36 ans.

Le 14 janvier, Febvrier se présente devant Gilles Gardin en la Chambre de la Délivrance de l'Hôtel de la Monnaie, servant par emprunt de Chambre du Conseil. Accompagné de Gabriel Fouquet, garde-poinçons en charge des maîtres-orfèvres de Rennes, qui avait été désigné d'office pour lui prêter ses outils et les matières d'argent nécessaires à la confection du *chef-d'œuvre*, et pour vérifier son travail, le suppliant apporte *une cuiller à potage à deux fins toute unie*. On peut constater que le chef-d'œuvre n'est pas une pièce très compliquée, comme certains exemples célèbres tendraient à le faire croire abusivement. Le compagnon ne pouvait importuner trop longuement le maître désigné pour donner accès à sa boutique et à ses outils. Le chef-d'œuvre est en général achevé en une journée, deux tout au plus, et c'est la plupart du temps, un objet simple qui suffit à fournir la preuve du savoir-faire du futur maître.

Le même jour, après la signature du procès-verbal d'acceptation du chef-d'œuvre, prend place *l'insculpation du poinçon* qui marquera toutes les pièces qui sortiront de l'atelier du nouveau maître.

Lettres B et F, partagées par une hermine, surmontées d'une fleur de lis couronnée avec deux grains de remède. *L'insculpation* était la frappe du poinçon sur les planches de cuivre prévues à cet effet tant à la Cour des Monnaies de Rennes, qu'au bureau de la communauté des orfèvres pour toutes vérifications ultérieures. Le poinçon, dont on verra dans les planches d'illustration des

empreintes directes au noir de fumée, est le type même du poinçon de l'orfèvre au XVIII^e siècle : initiales du maître, fleur de lis couronnée (après avoir été adoptée par les orfèvres de Paris la fleur de lis fut vite, et pour cause, adoptée par les orfèvres de Province, qui se voulaient hausser au même niveau) ; *déférent*, ou symbole de la province, (ici l'hermine) ; et deux grains, ou points, de remède. Ceux-ci rappelaient à l'orfèvre qu'une tolérance de deux grains était seule accordée pour le titre de l'argent, tolérance de sept millièmes environ pour un aloi (alliage) de 11 deniers, 12 grains (958 millièmes).

Il reste, avant d'accepter définitivement le maître, à procéder à l'examen de sa connaissance des alliages et des règlements qu'il devra observer, puis à la vérification de ses poids et balances qui seront marqués du poinçon. Le même jour il est procédé à cette estampille sur *une pile de huit marcs et sur une moyenne balance*. La pile est l'ensemble des poids, qui pèse dans le cas présent, environ deux kilos.

Claude-Antoine Rahier, orfèvre de Rennes, se porte garant et caution du nouveau maître quand au versement des 10 marcs d'argent *pour répondre des abus et malversations si aucuns étaient par lui commis*. Ils ont élu domicile en la maison et demeure de maître Jean-Jacques Bonnier procureur au Présidial de Rennes, place Sainte-Anne, paroisse Saint-Aubin (11).

Après sa réception qui n'est pas sans revêtir une certaine solennité, au cours de la semaine passée en démarches devant la Cour des Monnaies de Rennes, reçu maître marchand orfèvre de la Communauté et jurande de Brest pour la place de Landerneau, Benjamin Febvrier, délaissant l'atelier de son père, rue de Saint-Houardon, installe son fourneau et ouvre sa boutique, rue de Ploudiry, sans que l'on puisse déterminer si l'une des maisons de l'actuelle rue des Déportés les a abrités ou si elle a désormais disparu.

Premier mariage.

Réception à la maîtrise et mariage se suivent de près.

(11). Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6 B 90.

Le lundi 7 février de la même année 1752 (12), dans l'église Saint-Julien, bâtie sur pilotis au bout du pont de Rohan, il épouse Claude Laurent, âgée d'environ 26 ans, fille de François et de Demoiselle Madeleine Picot. Il en a 34. Parmi les assistants, on relève au registre plusieurs Febvrier, Rodellec de Botrézal (?), Picot, notaire et procureur fiscal de Lannilis et autres juridictions et Guy de Coetanlem, seul autre orfèvre de la ville, artiste très distingué encore en activité pour quelques semaines, car il meurt le mois suivant.

Enfants.

Claude Laurent donnera à Benjamin plusieurs enfants. *Françoise-Claudine*, née le 2 juin 1753 (13), a pour parrain René le Tullier, avocat au Parlement ; pour marraine sa grand-mère paternelle. *Françoise-Claudine* épousera le 10 avril 1777, François-René-Gilles Poullain, orfèvre à Brest. Nous le retrouverons plus loin.

Jeanne-Gillette naît le 11 octobre 1755 (14). Gilles-René de Lavau, son parrain, est procureur et notaire de la juridiction de Landerneau. La ville le comptera parmi ses échevins. Jeanne-Thérèse Rucart, veuve Pratmeur est marraine.

Le 12 octobre 1756 (15), *Marie-Anne-Marguerite* est portée sur les fonts par des personnes plus modestes qui déclarent ne point savoir signer : Yves Gourmelen et Catherine le Mouez. Marie-Anne mourra, âgée de 19 ans, le 2 juin 1775.

Enfin un garçon, ce qui est important dans une famille d'orfèvres où s'installent volontiers des traditions dynastiques. *Salomon-Louis-Joseph* naît le 2 février 1758 (16). De fait, il sera lui-même orfèvre à Landerneau. La marraine est Marguerite Febvrier, dame de Lavau. Le parrain est choisi dans les rangs du clergé sans qu'on puisse préciser s'il est lui-même de la famille. Benjamin est en rela-

(12) Arch. mun. Landerneau. Paroisse Saint-Julien, année 1752.

(13) Arch. mun. Landerneau. Paroisse Saint-Julien, année 1753.

(14) Arch. mun. Landerneau. Paroisse Saint-Julien, année 1755.

(15) Arch. mun. Landerneau. Paroisse Saint-Julien, année 1756.

(16) Arch. mun. Landerneau. Paroisse Saint-Julien, année 1758.

tion constante d'affaires avec les paroisses. Il est naturel qu'à l'occasion l'on demande à un prêtre d'être parrain. Vénérable et discret messire Salomon Kermarrec, est recteur de Saint-Vougay. Vingt ans plus tard, Benjamin cisèlera pour cette paroisse une belle boîte aux saintes huiles.

La femme de Benjamin ne vivra pas longtemps. Elle meurt le 2 décembre 1761 (17), âgée de 35 ans. Inhumée à Saint-Houardon, Pierre-Guillaume Rahier, orfèvre à Brest, et beau-frère de Febvrier dont il a épousé la sœur Marie-Jeanne, assiste aux obsèques.

Second mariage.

Notre orfèvre ne tarde pas à se remarier. En Août 1762 (18), le Recteur de Saint-Vougay, Salomon Kermarrec, bénit la nouvelle union avec Françoise-Renée le Duff de Kerfizien, fille de noble homme Laurent et de dame Jeanne Michel, tous deux de la trêve de Ploudiry, toujours en l'église de Saint-Julien. Dans l'assistance, moins nombreuse qu'au premier mariage, comme l'on peut s'y attendre, des personnes déjà rencontrées aux précédents événements familiaux, se retrouvent, avec parfois des variations fantaisistes dans la présentation des noms: par exemple celui de Bodrézal le Rodellec Huon ; signe aussi Kermenguy-Caroff (le sieur de Kermenguy, Jean-Marie Caroff, est avocat à la Cour, bailli et lieutenant de la juridiction de la Principauté de Léon à Landerneau).

Née de ce second mariage, dont elle est semble-t-il, le seul enfant, *Renée-Charlotte*, est baptisée le 5 juin 1763 (19). Son parrain, Charles-Marie Febvrier, négociant, est le maire récemment élu de la ville et communauté de Brest ; sa marraine, Dame Renée de Rodellec de Bodrézal Huon.

Au hasard des registres, la large signature de Benjamin Febvrier se rencontrera souvent, témoignage de sa présence constante à Landerneau, à l'encontre de certains autres orfèvres attirés parfois à l'extérieur par leurs affaires. Parrain en 1756 et 1776 ; présent au baptême ou aux mariages : 1757, 1764, 1788...

(17) Arch. mun. Landerneau. Paroisse Saint-Houardon, année 1761.

(18) Arch. mun. Landerneau. Paroisse Saint-Julien, année 1762.

(19) Arch. mun. Landerneau. Paroisse Saint-Julien, année 1763.

On a voulu donner avec un certain luxe de détail le nom des parrains des enfants et leurs titres pour montrer dans quelle partie d'une société assez close se situe l'orfèvre dans le Landerneau de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

ORFÈVRE A LANDERNEAU

Lorsque Benjamin Febvrier prend la succession de son père, mort depuis un an, sans que la veuve de Laurans ait repris le commerce, alors que Marie-Martine Salaun, qui vient de perdre son mari (Guy de Coetanlem, décédé le 23 mars 1752), continue l'atelier en faisant travailler un compagnon sous son poinçon de veuve (MSV), deux orfèvres de Brest essaient de s'implanter à Landerneau. Guillaume-Marie le Stum y exerce de 1753 à 1757 (20), date de son transfert à Brest, ainsi que Maurice Louvier qui y rentrera la même année, lors de la démission d'Yves Tourot.

Aussi les débuts de Febvrier sont-ils modestes. Il a gardé l'apprenti de son père, Yves Guillouzou. A la mort de Laurans, la fabrique de Sizun qui lui réservait ses travaux, s'était tournée vers Coetanlem ; elle revient maintenant à Benjamin bien que la veuve Coetanlem continue la boutique. Les impositions de la capitalisation (21), relativement faibles en 1753 et 1754 (6 et 7 livres 10 sols), s'élèveront par la suite. Après le départ de Le Stum et de Louvier elles s'établiront entre 15 et 18 livres. Dix ans plus tard, d'autres orfèvres brestois se tourneront vers Landerneau. En 1765, bref séjour de Sébastien-Marie, le propre frère de Benjamin. De 1765 à 1771, séjour plus long de Jean-Baptiste Tourot dans la rue même de Ploudiry, avant d'être accepté à Brest, le 29 avril 1771. Pour Tourot il n'y a eu que permutation puisqu'il prend la place de Brest que lui laisse Yves-Marie, son frère, qui vient, lui, à Landerneau. Mais les rôles de capitation ne nous livrant pas le nom de Yves-Marie, on peut se demander s'il n'y a pas eu là un arrangement fictif, le nombre de places d'orfèvres tendant toujours à se limiter par la

(20) Rôle de capitations, Landerneau.

(21) Rôle de capitations, Landerneau.

volonté des jurandes soucieuses de ne point voir s'installer trop de maîtres pour protéger le monopole de la fabrication et de la vente des objets d'or et d'argent. A Landerneau le nombre est fixé à deux, mais dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, il n'y en a jamais deux en permanence.

A partir de 1771, Benjamin est capité pour une somme de 23 livres. Ce sera un plafond, et ceci montre bien que la présence des orfèvres venus de l'extérieur est une concurrence sérieuse pour lui et qu'il préfère être seul. Sans doute aussi, la ville de Landerneau, dans l'appauvrissement régulier que l'on constate tout au long du XVIII^e siècle, ne peut faire décemment vivre qu'un seul maître, ce qui n'était pas le cas au début du siècle, où les registres de capitations attestent l'activité de deux ou trois orfèvres, simultanément. Pourtant en 1782, le fils de Salomon sera reçu pour la place de Landerneau.

RELATIONS AVEC LA JURANDE DE BREST

Les orfèvres de Landerneau font partie de la communauté ou jurande de Brest, Mais, ils exercent leur art depuis le début du XVII^e siècle tandis que ceux de Brest n'ont reçu la sous-ferme de la Marque de Pierre Marrec, sieur de Kerider, orfèvre à Saint-Pol-de-Léon, qu'en 1693 (22). On comprend que, plus d'une fois, ils se soient trouvés en conflit. D'autant plus que la place de Landerneau procure des avantages dont celle de Brest ne profite pas. Il s'en suit que ces Brestoises feront tous leurs efforts pour intégrer Benjamin Febvrier fût-ce contre son gré.

Procès.

Ils y réussissent l'année même où Febvrier se retrouve sans concurrent. Le 3 novembre 1771, on lit au registre des délibérations de la communauté de Brest que « *Maître Ravisseau, procureur de Rennes donne avis que la communauté a gagné son procès contre Mr. Febvrier de Landerneau. Pouvoir est donné à Chambard et Le Stum pour exécuter la sentence* » (23).

(22) Arch. dép. Finistère, B 2436.

(23) Arch. mun. Brest, H 11/4. Registre des délibérations de la communauté des orfèvres de Brest (1770-1791), 54 feuillets écrits.

Nous n'avons rien trouvé de plus sur ce procès si ce n'est une lettre du même procureur réclamant à la communauté ses frais 13 ans après... L'examen des séries de poinçons relevés sur les œuvres de Febvrier laisse supposer qu'il s'agissait d'un différend au sujet du paiement des droits de marque. Effectivement, à partir de 1771, sans beaucoup d'exceptions, les pièces dues à la main de l'orfèvre de Landerneau portent la même série habituelle et complète de poinçons que l'on trouve sur celles des orfèvres de Brest (voir le tableau des poinçons) :

Poinçon de l'orfèvre d'abord, cela va de soi, apposé par le maître lui-même, garantissant sa propre production. Puis, le *poinçon de charge*, apposé par le fermier des droits ou son commis, au moment de la prise en charge de l'objet à l'état d'ébauche assortie de l'inscription sur le carnet afin de pouvoir exiger le paiement des droits lors de la livraison au client. Pour Brest, une aigle bicéphale, mais différente de l'aigle de Landerneau. De 1775 à la Révolution, ce poinçon de charge est remplacé par le chiffre 9 couronné pour tout l'étendue de la juridiction de la Cour des Monnaies de Rennes, avec changement dans le dessin en 1781.

Le poinçon de charge était apposé, après essai de la pièce à la maison commune, essai qui justifiait l'application du *poinçon de communauté*. Pour celle de Brest, ce poinçon (appelé aussi lettre-date) comportait une ancre de marine, surmontée d'une fleur de lis et d'une hermine couronnées, la lettre B (Brest) à gauche et, à droite, une seconde lettre qui change tous les deux ans (B.D. : 29 juin 1770 ; B.E. : 8 août 1772, etc...). Cela jusqu'en 1784, date de la réforme. Une fois les droits acquittés, était apposé le *poinçon de décharge* qui en prouvait le paiement et assurait à l'acquéreur la possession en toute tranquillité, vis-vis du fisc.

Le procès perdu, évoqué plus haut, permet de préciser la chronologie des œuvres de l'orfèvre et de moins s'étonner des curiosités que présentent les marques sur la custode de Trémaouézan et celles du ciboire de Pencran. Il permet aussi de mieux saisir la situation marginale et privilégiée de Benjamin Febvrier. La communauté de Brest ne pouvait accepter de voir sur la place de Landerneau

un « maître abonné ». L'abonnement était une sorte de privilège par lequel l'orfèvre se libérait pour une année du paiement des droits dus pour chaque objet fabriqué ou vendu, en versant une somme forfaitaire. Ainsi, le maître échappait aux tracasseries trop fréquentes des commis des fermiers, qu'il s'agisse de visites inopportunes et indiscreètes, qu'il s'agisse des refus de marquer ou des délais. Le 25 octobre 1732, le procureur du sieur Pontais, fermier des droits de la marque à Rennes, avait bien concédé la régie des droits de contrôle pour la ville de Landerneau à Claude Febvrier d'Allaret, négociant en vin. La dite concession était encore en vigueur en 1756, quatre ans après l'installation de Benjamin Febvrier. Par la suite, on n'a aucun renseignement, mais on trouve sur plus d'une pièce de Benjamin le témoignage de l'abonnement. En effet, le maître abonné avait coutume de remplacer les poinçons de charge et de décharge, inutiles par le fait de l'abonnement, par la répétition, deux ou trois fois, de son propre poinçon. C'est le cas pour certaines œuvres de Febvrier. Mais aucun document ne subsiste nous faisant connaître les années où il jouit du privilège.

Ce qui est certain, c'est qu'à partir de 1771 (le tableau le montre), il se plie à la manière de marquer des confrères brestoïs.

Entrée de son fils Salomon en apprentissage chez lui.

Ce n'est pas le procès qui facilitera les relations entre Febvrier et la jurande de Brest, restées toujours distantes. Il ne fréquente pas leurs assemblées et n'y paraît même pas, ce 14 décembre 1773, lors de l'entrée en apprentissage de son fils Salomon-Louis-Joseph. C'est un autre maître qui, à sa requête, dépose le brevet d'apprentissage sur le bureau de la communauté. Ce brevet était le contrat passé la veille devant notaire entre lui-même et son propre fils. Il vaut la peine d'en transcrire intégralement le texte qui fut enregistré en présence de Touro, garde ; de Pierre-Guillaume Rahier, prévost ; de Sébastien Febvrier, oncle de l'« apprentif » ; de Chambard et de le Stum. Nous lui conservons l'orthographe très libre d'un artisan plus habile à manier les ciselets que la plume. Cela n'empêchera pas de le suivre aisément et d'y trouver, au-delà des formules rituelles, ce qui était com-

mun à tout apprentissage : l'âge d'entrée, la durée, le programme et l'esprit dans lequel il se déroule.

Par devant nous,

Notaires de la juridiction de la principauté du Léon à Landerneau avec soumission à icelle, furent présens en personnes noble homme Benjamin Gilles François Feburier sieur de Lassaigue, marchand meste orfevre, demeurant en cette ville de Landerneau trêve de Saint-Julien, rue et paroisse de Ploudiris, d'une part, et le sieur Salomon Louis Joseph Févurie son fils de son mariage avec demoiselle Claude du Laurens âgé de quinze ans et demis demeurent avec lui en sa demeure audit Landerneau, d'autre part, lequel dit sieur Salomon Feburié ayant marqué son zèle et affection d'apprendre l'art et profession d'orfèvre que le dit sieur de Lassaigue son père professe, il l'avoit priée de vouloir bien le garder ches lui et l'admettre dans l'apprentissage dudit art et profession d'orfèvre, à quoi ledit sieur Feburié père approuvant la vocation de son fils ayant consenti, il a promis et s'est obligé par le présent d'enseigner à son dit fils de la mesme manière qu'à un autre apprentif son art et profession d'orfèvre, au moien de laquelle promesse ledit Salomon Feburié sous lade (la dite) autorité promet et s'oblige de rester dans la boutique de son dit père en qualité d'apprentif orfèvre le tamps et espace de huitte annès ; de quoi les d (its) srs Feburié père et fils ayant mutuellement prêté leur consentement avec promesse de ne venir contre, directement ni indirectement, nous notair les avons à leurs prières et requêtes jugés et condamnés par le pouvoir de nos offices et autorisé de notre juridiction. Aussi fait et païé audit Landernau en l'étude et au raport de Mr Claude Nicola Aufrey lun de nousd (its) ntres (notaires) setre presant sous nos seings et ceux desd (its) srs Feburié père et fils ce jour treizième du mois de dexseembre l'an mil sept cens soixante tresze avan midi ausi signé sur la minute : Feburié de Lassaigue, Salomon Louis Joseph Feburié, Ane, notaire, Aufroy, notaire. — Controlé à Landernau le jour et an que devan par Le Maignan qui a reçu quatre sols. (24.)

Salomon reçu maître.

Mais Salomon n'a pas, comme son père, quitté Landerneau au terme de son apprentissage puisque les rôles de capitation le signalent chez lui pour les années qui suivent la fin de l'apprentissage, sans doute en qualité de compagnon.

Pas plus que pour la réception de son fils comme apprenti en 1773, dix ans plus tard, Benjamin Febvrier n'assistera à la réception de Salomon à la maîtrise. C'est encore en présence de l'oncle Sébastien-Marie que le nouveau maître présentera sur le bureau de la communauté sa réception de la cour des Monnaies de Rennes du 9 novembre 1782, en conséquence de quoi il lui est permis d'ouvrir sa boutique moyennant qu'il paye à la communauté la somme de cent cinquante livre ce qu'il promet effectuer avant l'ouverture de sa boutique de Landerneau et celle de douze livre d'honoraire due pour tout droit suivant les ordonnances d'après (...) il pourra exercer son état d'orfèvre en se conformant aux statuts et règlement conservant ladite communauté... (25).

La réforme de 1784.

La seule fois en vingt ans (1770-1791) où le registre des délibérations signale la présence du maître landernéen à l'assemblée de Brest, il s'y rend avec son fils pour une affaire importante.

Il s'agit encore, comme pour le procès perdu de 1770, de la marque des ouvrages, mais cette fois ce n'est plus l'intérêt personnel de Febvrier qui est en jeu, c'est toute la communauté qui a ses intérêts à défendre. Nous sommes le 24 août 1784. Sont présents Pierre-Guillaume Rahier, père (beau-frère de Benjamin), Georges-Marie Rahier, le fils, Sébastien-Marie Féburié (frère de Benjamin), Poullain (gendre de Benjamin), Marchant, Tourot et Hervé. Puis, bien précisé : *de Landerneau Febrié Lasaine père et Febvrier fils*, mais on ne trouvera pas leurs deux signatures à la fin de la délibération, marquant sans aucun doute leur volonté de se tenir à l'écart d'une

(25) Ibid. - F^o 21.

jurande... composée pour moitié de membres de la famille... (26).

La réforme de 1784 est en cours. Il est annoncé, par le garde en exercice, que le *poinçon de contremarque particulier et invariable* va être délivré le 10 octobre prochain par la Cour des Monnaies de Paris, selon la lettre de M. Bourdelon, procureur général de cette Cour. Jusqu'ici, en effet, c'était la Cour des Monnaies de Rennes qui délivrait les poinçons et, selon les gardes Tourot et Hervé, il serait bon de faire observer à Paris que la jurande vient justement de les recevoir pour la durée des deux années à courir, 1784-1786, qu'ils ont d'ailleurs déjà été insculpté sur la table de cuivre à la Cour des Monnaies de Rennes, au bureau des fermiers de la Marque et à la maison commune de Brest. On demande donc à Paris d'attendre deux ans pour la mise en service des nouveaux poinçons.

En fait, ce nouveau poinçon *invariable* a, dans les différentes jurandes de province, été reçu assez difficilement, ce qui s'est traduit par un retard et un décalage dans la Marque. Aussi, dans son ouvrage, Carré n'en donne la plupart du temps qu'un dessin et non pas une empreinte relevée sur un objet : un pilier avec le millésime pour Morlaix, un vaisseau avec le millésime pour Brest...

Nous avons relevé ce vaisseau avec le millésime 84 sur un couvert marqué d'autre part du poinçon de Benjamin Febvrier, ce qui ne date pas l'objet de 1784, mais plutôt de 1786, comme on peut le déduire des réticences de la jurande.

Dans cette même réunion du 24 août, un maître se plaignit en outre de l'inégalité, à l'intérieur de la communauté, à l'égard de la marque : *un de nos messieurs paye un gros (3 gr. 824) pour les essays pour les très petits objets, comme ceux qui porte (pèse) des 12 marcs (2 kg)*. La plainte paraît justifiée, car cette manière d'agir pénalise les fabricants de petits objets : boucles de souliers ou de ceinture, boutons, menus ornements d'argent... par rapport à ceux qui cisèlent de gros ouvrages. On se réfère à l'article trois des statuts stipulant que l'essayeur, l'un des maîtres jurés, ne peut réclamer plus de

(26) Ibid. - F^o 28.

six grains (0,318 gr) par pièce d'argent et pas plus de six sols par gros (3,824 gr) d'or et qu'il doit rendre le bouton d'essai (copeau arraché à l'échoppe pour être fondu et essayé à la coupelle).

Tourot, le garde en charge, qui préside aux essais, propose, de plus, que l'on porte les objets à essayer les lundi et vendredi au lieu des mardi et samedi.

Il est intéressant, pour entrer dans l'esprit qui caractérisait le conversatisme étroit de la corporation, de constater que, mis à part le refus unanime de recevoir les nouveaux poinçons de Paris, du moins dans l'immédiat, les autres réclamations n'aboutissent pas. Tourot continuera d'essayer les objets les mardi et samedi, et de percevoir à cette occasion la valeur d'un gros par essai quel que soit le poids de l'objet.

Les privilèges acquis demeurent, les réajustements les plus justifiés sont refusés, et l'on boude la réforme parisienne. On sait que l'édit de Turgot supprimant, en janvier 1776, les corporations au cadre trop rigide, n'avait pu prendre effet et qu'il avait fallu les rétablir à l'été suivant. Elles sont, en fait, en train de vivre leurs dernières années. Benjamin Febvrier, lui, s'est enfermé dans l'isolement avantageux que lui procure sa position à Landerneau et repart de Brest sans avoir daigné signer avec ses confrères la seule délibération à laquelle il ait participé au long de sa carrière.

RELATIONS AVEC LES PAROISSES

Il est vrai qu'avec les paroisses du Léon et de la Cornouaille prochaine, il a des relations privilégiées ; sa clientèle civile est sans doute moins large que celle de ses confrères brestoïis, mais les paroisses commandent d'habitude des objets d'une certaine importance et l'émulation qui a longtemps animé les fabriques est loin d'être éteinte. Les sondages effectués dans les comptes paroissiaux, tout austères qu'ils soient dans la nudité des listes, permettent de cerner l'activité de l'orfèvre de ce côté-là. Les grosses commandes et les petites réparations d'entretien sont mêlées, mais on peut y retrouver parfois un mot

du vocabulaire de l'ouvrier, repérer des œuvres, hélas ! perdues, y relever la trace d'autres, comme ce fut le cas pour Bodilis, où le dépouillement des comptes a permis de découvrir récemment un très beau calice en argent doré.

Ces dépouillements systématiques étant en cours, seule une liste provisoire peut être produite.

21 avril 1752. — Landivisiau :

*Pour une image de la Vierge, y compris
pour le raccommodage d'une croix
d'argent* 520 livres

1752. — Sizun :

Pour accomoder un calice 16 l.

1754. — Sizun :

Pour accomoder un encensoir 9 l.

Une navette 4 l. 10 s

1754. — Bodilis :

*Payé au sieur Febvrier pour plan-
cher (?)* 423 l.

1755. — Saint-Servais :

Pour dorer et accomoder un ciboire 42 l.

25 février 1756. — Pencran :

Marché pour une lampe

1758. — Sizun :

*A sr Febvrier Febvrier Febvrier (sic) :
pour une boete a porter le Bon Dieu
aux malades* 40 l.

1759. — Sizun :

*Au sieur Fevrier Lenseigne, selon quit-
tance* 40 l.

1762. — Hanvec :

Réparation de la croix

1762. — Plouescat :

Exécution d'un calice

1766. — Sizun :

Pour l'échange d'un encensoir 90 l.

1768. — Bodilis :

Pour avoir accommodé l'encensoir 12 l.

1773. — Sizun :

*Pour avoir accomodé une grande croix,
selon quitt. du 1^{er} may.. . . .* 15 l.

1775. — Bodilis :

Une lampe d'argent, marché du 15 mai 1034 l.

15 avril 1780. — Landivisiau :

*Pour la réparation de la grande croix et
de la lampe* 106 l.

1786. — Bodilis :

Acheté une vierge d'argent 500 l.

8 juin 1788. — Landivisiau :

Fourniture de deux calices

Cette liste (27) ne donne qu'un aperçu des relations de Benjamin Febvrier avec les paroisses. Les acquisitions d'orfèvrerie ne sont point toutes retenues par les comptes car l'on retrouve aujourd'hui des objets sans qu'il y ait trace de leur acquisition dans les cahiers. Irrégularité dans la mise à jour des dépenses ou dons que le trésorier de la fabrique n'avait pas à signaler dans ses comptes. En fait, le catalogue des œuvres conservées ne mentionne aucune des œuvres énumérées dans la liste ci-dessus.

L'orfèvre n'attend d'ailleurs pas toujours de traiter un marché pour ciseler une pièce. Il arrive que l'ouvrage précède le marché, ce qui semble plutôt curieux dans une époque où le métal précieux est rare. On en a la certitude, dans plusieurs cas, grâce aux poinçons de contre-marque successifs prouvant que des objets sont demeurés en boutique plusieurs années.

Le *ciboire de Pencran* (catal. n° 10) est demeuré au moins huit ans dans la *montre* de la boutique, car, déjà

(27) Arch. dép. Finistère : Bodilis, 23 G 14-15 ; Saint-Servais, 254 G 17 ; Sizun, 267 G 34-35.

Cf. BONNEFOY (Denise). — *La vie paroissiale dans le Léon aux XVII^e et XVIII^e siècles à travers les comptes de fabrique* : Bodilis, Saint-Servais, La Martyre. U.E.R., Brest, juin 1971. — La liste a été complétée par ce que M. Couffon signale dans le *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, p. 506, et dans *Recherche sur les ateliers d'orfèvrerie quimpérois*, p. 74.

marqué des poinçons de charge et de décharge, il reçoit la contremarque de 1774 pour les objets déjà marqués, et celle de 1780, tandis que la date gravée de 1782 précise l'année de l'acquisition par M. G. Scouarnec, curé.

Le *calice de Hanvec* (catal. n° 29) témoigne d'une lenteur d'exécution, qui est peut-être due à l'ampleur de la ciselure. Le pied porte la lettre-date de la communauté de Brest pour 1774-1776, la coupe celle de 1776-1778 ; il pourrait s'agir des mois de juin et juillet 1776 où avait lieu les changements de poinçons, et les lettres-dates diverses ne prouveraient pas nécessairement ce que nous suggérons plus haut, mais il y a en outre la contremarque de 1780, ce qui donne tout de même un délai de quatre ans au minimum.

La *custode de Trémaouézan* (catalogue n° 8) porte la date de 1782 et le poinçon de contremarque pour les objets « vieux ». La *boîte aux huiles* de la même paroisse, faite en 1772, porte la date de 1778, et le *ciboire de Plouénan* des poinçons de 1775 et de 1781 (catal. n° 24).

Il est difficile de tirer des conclusions. Est-ce la production dans les temps morts ? Sont-ce des ouvrages refusés par une clientèle dont le goût a changé ? Ne sont-ce pas plutôt des témoignages d'un certain marasme économique provoquant le ralentissement de la vente ? Les objets mentionnés datent tous de la décade 1770 ; on pourrait donc le croire. Pourtant, la situation des paroisses était diverse, puisque, en 1775, l'année de la disette à Paris et dans le mois même de la « guerre de farines », le 15 mai, Bodilis passait à Febvrier un important marché de 1.034 livres pour une lampe de sanctuaire qui, n'étant point un objet de toute première nécessité, aurait pu être réalisée en cuivre argenté, comme ce fut le cas ailleurs ; mais il s'agit ici de l'opulente fabrique de Bodilis et il est très possible que les soubresauts de l'économie n'ont pas touché de la même façon des paroisses toutes voisines. On verra aussi plus loin que l'activité de Benjamin Febvrier reste forte entre 1773 et 1780.

Répartition géographique de la clientèle.

En considérant la carte de la répartition des œuvres existantes de Benjamin Febvrier, on voit s'étaler la zone

d'influence qu'embrassait l'orfèvre landernéen. Les paroisses voisines de Landerneau (Trémaouézan, Pencran, Plou-diry, Sizun, Le Tréhou, Dirinon, Irvillac) viennent en tête, ce qui est normal. Mais la densité est plus forte du côté de la Cornouaille voisine, allant le long d'une sorte d'itinéraire par Hanvec et Rumengol jusqu'au Cloître-Pleyben et même le lointain Landeleau, ces deux dernières paroisses pourtant bien proches de Quimper où il y a alors d'excellents orfèvres. Cette diffusion témoigne de l'influence générale de l'activité de Landerneau vers le sud de l'Elorn.

Sur le plateau du Haut-Léon, quelques paroisses, clientes éparses, Bodilis, Plougourvest, Saint-Vougay, Plouescat jusqu'à Guiclan, et Saint-Thégonnec, proches des orfèvres actifs de Morlaix et jusqu'à Plougoulm et Plouénan, d'où l'on voit les clochers de Saint-Pol où s'éteint l'activité des orfèvres. On trouve ailleurs, dispersées, quelques œuvres : à Plougasnou et Saint-Martin-des-Champs (Morlaix). Plouzané, Tréglonou en Bas-Léon et Plouguerneau sur la côte sont les seules paroisses à l'ouest de Brest à posséder des pièces du maître landernéen. De ce côté veillent les maîtres de la communauté avec qui, nous le savons, les relations ont toujours été tendues.

COMPAGNONS ET ASSOCIÉS

Les années 1773-1780 sont celles où l'activité de Febvrier est la plus importante. Il paie à peu près constamment 20 livres de capitation. En 1766, le rôle fait mention d'un compagnon, pour la première fois et la seule. Est-ce celui dont la croix du Tréhou (1775-1781) porte le poinçon : lettres B et I surmontées d'une couronne auprès de celui de Benjamin ? Sur la boîte aux huiles de Plougoulm (1781-1789) on relève aussi, outre celui du maître, le poinçon d'un autre ouvrier, sans doute un compagnon : lettres D et I séparées par deux points placés verticalement et surmontées d'une couronne. Ces marques ne sont pas faites sur le modèle habituel des poinçons de maîtres.

Il y a là un point délicat. Les compagnons n'avaient pas le droit de travailler en chambre et ne pouvaient appliquer d'autre marque que celle du maître sous les

nom et poinçon duquel ils travaillaient. Les réclamations fréquentes des jurandes concernant les travaux pratiqués en chambre et la nuit laissent à penser que les règlements étaient souvent enfreints. La suppression des corporations par Turgot en janvier 1776, nous l'avons vu, a dû être accueillie avec soulagement par les compagnons non-maîtres ; est-ce à cette occasion que le compagnon B.I. a marqué la croix du Tréhou (catalogue n° 33) ? Mais le rétablissement suivit de peu la suppression des entraves. Le second compagnon D.I., quelques années plus tard, a-t-il profité des élargissements concédés pendant quelques mois en 76 ? On constate que pendant la suppression, si courte fut-elle, le cahier des délibérations de la communauté de Brest ne porte que la seule mention de la nomination de ses gardes sans aucune autre activité.

Vers la fin de sa vie, Febvrier fit travailler un autre orfèvre au moins occasionnellement. L'encensoir de Plou-diry (catalogue n° 34), heureusement retrouvé il y a quelques mois, porte, en plus de celui de Febvrier, un véritable poinçon de maître : lettres F. R., séparées par une hermine, un P. au-dessous, hermine entre, fleur de lis couronnée et grains de remède. Nous ne voyons d'autre attribution possible que François-René Poullain, orfèvre à Brest, gendre du maître de Landerneau. Le *Dictionnaire* de Beuque (28) donne un dessin différent, mais il peut s'agir d'un autre poinçon du même maître ou d'une lecture fautive. Poullain devait partager les sentiments de son beau-père vis-à-vis de la communauté où son entrée, le 13 mai 1777, avait fait l'objet de certains désaccords. En face d'elle, lui aussi, ne devait pas être fâché de montrer quelque indépendance.

Vers 1781, l'activité du maître se ralentit, la collaboration de son beau-fils tendrait à le prouver. En 1786, Febvrier n'est plus capité que pour la somme de 12 livres. Il a alors 69 ans. L'une de ses filles, qui était encore chez lui l'année précédente, n'y est plus, mais il a toujours servante et domestique. Les rôles de capitation témoi-

(28) BEUQUE (E.) et FRAPSAUCE (M). — *Dictionnaire des poinçons de maîtres orfèvres français du XIV^e siècle à 1838*, Paris, 1964, 342 p.

gnent souvent ainsi du ralentissement d'activité pour de nombreux orfèvres vieillissants, et Febvrier n'échappe pas à la règle.

BENJAMIN FEBVRIER
ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

A la veille de la Révolution, quels sont les sentiments de Febvrier en face de la grande émotion qui se prépare et qui va porter un coup fatal aux communautés des marchands maîtres orfèvres ? Il est difficile de le savoir.

Cahier de doléances.

Le mardi 18 novembre 1788, il est présent, avec son fils Salomon, à l'hôtel de ville de Landerneau où l'assemblée se déclare d'accord pour se joindre aux autres villes de la province. Il est délégué de la corporation des orfèvres (il n'y en a pas d'autre à Landerneau, sinon son fils) à la rédaction du cahier de doléances, qu'il signe le 31 mars 1789. Sans doute, sa qualité d'ancien (il a 71 ans) lui vaut-elle de parapher le document parmi les premiers, après Du Boys, Brenterch, Le Guen, Bouroullec et Lavau. Se rend-il compte qu'au-delà des suppressions de quelques couvents de Récollets, de Capucins, des Dames de la Sagesse ou des Dames Ursulines, réclamées par les cahiers, c'est la disparition d'une partie de son œuvre, par une suite que personne ne peut encore prévoir, qu'il accepte ? (29).

Fontes.

Le *don patriotique* (décret du 12 octobre 1789), issu de la générosité, ne demande pour encore de livrer aux Monnaies que les objets d'or et d'argent non indispensables au culte. Et la générosité est plutôt verbale. L'inventaire de Saint-Julien, paroisse de Benjamin Febvrier, n'aura lieu que le 9 mars 1792, deux ans et demi après le décret. Et ce n'est pour l'instant qu'un simple inventaire. Mais la loi du 10 septembre 1792, contresignée par Danton, va se faire plus pressante, même si elle excepte, dans son article 9, « les soleils, ciboires, calices et autres vases sacrés ».

(29) Arch. mun. Landerneau.

Aux mois de février et mars 1793, une caisse marquée des lettres A et D emportera vers la Monnaie de Paris une partie de l'argenterie des églises de Landivisiau, de Landerneau (Saint-Julien, Saint-Houardon, Saint-Thomas, l'Hôtel-Dieu), de Commana, Daoulas, La Roche, Loc-Eguiner, Plouvorn et Plouédern...

Un an après, en février et mars 1794, après la promulgation de nouvelles lois, Lampaul-Guimiliau, Guimiliau, L'Hôpital-Camfrout, Locmélar, Irvillac seront à leur tour sollicités, avec, vers la fin de l'année, de nouvelles ponctions à Landivisiau et Commana et, en plus, l'inventaire de Loperhet.

Inventaire à Irvillac.

Dans le district de Landerneau, la majorité de ces inventaires et des pesées afférentes a été faite par les soins de Salomon, son fils, requis par les administrateurs. Benjamin Febvrier est sans doute trop vieux pour qu'on lui confie cette tâche. Peut-être n'est-il pas assez sûr ? La seule pesée à laquelle il participe est celle d'Irvillac, le 11 ventôse an II (21 février 1794). Il se garde d'inscrire sur la liste la *boîte aux saintes huiles* marquée des poinçons de son père Laurans, qui est datée de 1741, la sauvent ainsi des fontes révolutionnaires, au moins jusqu'à la fin du ^{xx}^e siècle, où sans doute un vandalisme tranquille et inconscient la vouera au dédain déplorable qui se répand à l'égard de glorieux débris dans un esprit de pauvreté qui n'a rien à voir avec la simplicité évangélique. Le vieil orfèvre, dans sa liste, marque aussi d'une simple croix, et non du D fatidique de Dépôt, la *grande croix de procession* de vermeil qui pèse 25 marcs, 4 onces, 4 gros (6.378 gr) et qui doit être celle qui existe encore. La croix actuelle porte les poinçons de Benjamin lui-même. Sans être de lui (elle présente tous les caractères d'un objet du ^{xvii}^e siècle, et aucun de ceux de sa manière), les réparations qu'il avait dû y faire, ayant exigé le remplacement de la douille et par conséquent l'apport d'un poids d'argent assez appréciable, il la lui avait fallu marquer. Quant à l'absence actuelle de dorure, cela peut s'expliquer par un remontage complet, dans le courant du ^{xix}^e siècle, assorti d'une chauffe qui en a supprimé les traces. La restauration du ^{xix}^e explique

aussi la légère différence de poids que l'on constate entre la croix actuelle et la croix signalée dans l'inventaire (30).

L'œuvre sauvée par le fils.

Si le père a su écarter de la fonte quelques objets, c'est surtout à l'esprit filial de Salomon que l'on doit d'avoir conservé une partie importante de l'œuvre de Febvrier. Il n'a certes pu le faire partout. Il lui était difficile de soustraire au zèle des patriotes de Landivisiau l'image de la Vierge d'argent que commanda la fabrique quelques semaines seulement après l'installation de Benjamin à Landerneau en 1752. Il y a des temps où il faut rappeler à l'esprit créateur que le seul poids des choses est celui de la matière inerte dont elles sont faites. 4 marcs, 5 onces, 4 gros. 1.147 grammes d'argent... nécessaires au rétablissement de l'équilibre monétaire.

De ces fontes ont tout de même été sauvées une quarantaine de pièces qui sont d'un prix inestimable, puisqu'elles forment un des ensembles les plus vastes qui nous soit parvenu des anciens orfèvres de Bretagne. On en trouvera le détail dans le catalogue.

Mort.

Après avoir au milieu de toutes ces pesées ainsi épargné une partie appréciable de l'œuvre du maître de Landerneau, le 21 nivôse de l'an III de la République une et indivisible, Salomon-Louis-Joseph Febvrier, orphèvre, âgé de 37 ans, accompagné de Jean-Baptiste Taylor, commerçant âgé de 39 ans, lui rendra les derniers devoirs en venant déclarer à l'officier public de la commune de Landerneau que Benjamin-François Febvrier, père du dit citoyen Febvrié, âgé de soixante-dix-sept ans, est décédé la veille à une heure vingt-quatre minutes. (Le 10 janvier 1795, ancien style.)

L'ART DE BENJAMIN FEBVRIER

« *Les Eléments d'orfèvrerie* ».

Ce livre appartient à B. Febvrier, marchand orfèvre à Landerneau, ce 21 may 1757. Il me coûta 27 livres à

(30) Arch. dép. Finistère, 1 Q 1032 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, Q 505/2.

Paris. On arrive encore à lire cet ex libris précis sous les ratures de M. Froment, peintre à Landerneau, au début du XIX^e siècle, à la page de garde des *Eléments d'orfèvrerie* de Pierre Germain, orfèvre à Paris. (31)

Les *Eléments d'orfèvrerie* sont un beau livre de planches gravées par Germain et Roettiers. Il fut très célèbre en son temps, et fit beaucoup pour la diffusion de ce style nouveau qui s'imposait alors en orfèvrerie comme dans les arts plastiques et que l'on a baptisé du nom de rocaille, car il s'inspirait particulièrement des éléments d'une nature prise et interprétée dans sa précision et dans sa fantaisie tout à la fois.

L'exemplaire de Benjamin est fatigué. Les pages portent l'empreinte de la main qui vient de quitter les bouterolles, les ciselets et le marteau pour montrer au client le dessin d'un feuillage ou pour préciser le galbe d'une panse.

Courants : classique et baroque.

Librement, Febvrier a fait sien le vocabulaire à la mode. Mais toujours dans un esprit de mesure soucieux d'enfermer dans des lignes pures la fantaisie florale. Il n'abandonnera d'ailleurs jamais le courant de simplicité que croise presque toujours le flot ondoyant du baroque, et se plaira à donner sa mesure dans des purs profils nés bien plus de la sensibilité du travail au marteau que de la raide géométrie.

La *navette* du Cloître-Pleyben (catal. n^o 17) est de cet esprit. L'ovale du corps se marie à la simple courbe à peine relevée du bord, et la ciselure légère est contenue dans les limites du couvercle. Ainsi, les *boîtes aux saintes huiles* de Plougoulm et de Plouguerneau (catal. n^{os} 35 et 32), celles-ci agrémentées de classiques godrons et de simples canaux. La *boîte* de Landeleau (catal. n^o 25) est déjà plus ornée... Le pur profil se creuse de profonds godrons dans la belle *navette* de Saint-Martin-des-Champs (catal. n^o 9). Ici encore, l'orfèvre a eu comme un regret

(31) GERMAIN (Pierre). — *Eléments d'orfèvrerie divisée en deux parties de cinquante feuilles chacune*, Paris, 1748 (propriété de l'auteur de l'article).

de la simplicité, puisqu'il a arrêté le travail de la ciselure à la moitié de chaque part du couvercle pour y laisser deux zones de rinceaux légèrement ciselées au trait, ce qui pourrait faire croire que l'objet n'est pas tout à fait terminé. La *coquille de baptême* du Tréhou (catal. n° 37) s'inscrit aussi dans ce courant de simplicité. Les coquilles de baptême sont souvent à l'époque des calques fidèles du « pecten maximus », la coquille Saint-Jacques de nos rades marines, élément rocaille par excellence où l'habileté du ciseleur parvient à l'imitation rigoureuse. Mais Benjamin Febvrier trace deux cercles, pour le corps et pour l'anse, sans se soucier du « pecten » ni de la rocaille.

Le *ciboire* de Pencran (catal. n° 10), le pied de celui de Plouénan (la coupe a été, hélas ! redessinée au xx^e siècle pour un nouvel usage liturgique) (catal. n° 27), le *calice* et l'*encensoir* du Cloître-Pleyben (catal. n°s 20 et 16), comme le *ciboire* de Plougourvest (catal. n° 5) sont des pièces unies agrémentées seulement de godrons.

Le maître travaillait selon le goût de sa clientèle et les moyens dont elle disposait, si bien que des pièces communes à prix convenu ne pouvaient recevoir toujours une ciselure patiente. Il est difficile de reconstituer les dialogues perdus de la boutique de la rue de Ploudiry ; seules parlent silencieusement les œuvres. Ce qui est sûr, c'est que la bonne moitié des œuvres que nous avons eu le loisir d'étudier est du style orné. Preuve évidente que Febvrier était un artiste au talent multiple. Mais toujours sa rocaille s'épanouit avec une réelle aisance et une grande sûreté d'exécution. Que ce soit sur des formes à profils simples, *calices* de Rumengol et de Hanvec (catal. n°s 19 et 29), paroisses voisines qui ont voulu rivaliser dans la similitude ! Que ce soit sur des formes héritées du début du siècle avec des nœuds en fuseaux ou en toupie, *calices* de Guiclan et de Trémaouézan, à pieds ronds (catal. n°s 2 et 36).

La rocaille a plus de liberté quand la forme elle-même se contourne en pieds à accolades avec renflés débordants, *ciboires* de Sizun et de Dirinon (catal. n°s 12 et 11), aux nœuds à profils ondulants, *calices* de Bodilis, de Plouzane et du Tréhou, aux nœuds en fuseaux allongés ou en toupie (catal. n°s 4, 1 et 3).

Partout alors ce ne sont que cartouches encadrés de rocailles, de guirlandes, d'oves et de canaux où se jouent des angelots joufflus et ailés parmi les gloires. Et si le vocabulaire à la mode revient avec les mêmes éléments, Febvrier l'utilise de telle façon que ce n'est jamais fastidieux. De sa main, on n'a pu trouver deux œuvres identiques.

Les belles *boîtes aux saintes huiles* de Ploudiry (transformée en reliquaire) (1770-1772) (catal. n° 23), de Saint-Vougay (1778-1780) (catal. n° 31), de Trémaouézan (1778) (catal. n° 24), sont caractéristiques de son projet. Enfermées parfois dans un triangle équilatéral de la base au sommet de la croix, les doucines du pied et du couvercle, les renflements des panses, les croix pleines de rayons absorbent avec une grande facilité un décor que d'aucuns pourraient trouver étouffant, mais qui respire toujours la santé.

Iconographie.

On ne peut négliger de faire une remarque importante pour des objets destinés à l'usage liturgique, l'*iconographie* chère à la tradition du xvii^e siècle a presque totalement disparue. Seul le *calice* de Guiclan (catal. n° 2) porte encore au pied les instruments traditionnels de la Passion, distribués en trois panneaux : colonne de la flagellation, échelle et roseau ; lanterne sourde, dés, tunique ; croix nue, marteaux, clous, lances et tenailles. Ajoutons-y le thème qui ne disparaîtra jamais : l'agneau immolé couché sur une croix (plus souvent sur le livre scellé de sept sceaux), nimbé d'une gloire qui orne le pied de l'ostensoir de Rumengol. Sans oublier les chérubins joufflus, qui volètent partout.

Mis à part les crucifix des croix et les vierges de leurs revers, la pauvreté de l'iconographie de Benjamin Febvrier ne permet pas de l'étudier sous l'angle de l'art sacré.

Car le thème constant, s'il n'est pas nouveau, qui envahit au xviii^e siècle la décoration des vases sacrés, sont les épis de blé et les pampres de vignes, symboles du Sacrifice de la messe. Il serait trop long d'énumérer les œuvres de Benjamin qui les montrent. Pleinement de son temps par l'utilisation de simples symboles, Febvrier ne

manque pas de faire rayonner une face solaire en nimbe derrière la tête du Crucifié sur la croix de Guiclan (catal. n° 15). Il est fréquent dans le XVIII^e siècle ce thème du « Sol Invictus ». Mais, alors que les crucifixions byzantines pendant des siècles, n'ont jamais omis de représenter sur le haut de la croix, le soleil et la lune, au siècle où travaille Febvrier seul brille le soleil, sans doute symbole de la Résurrection.

Sans nous engager dans le domaine des interprétations de la symbolique des artistes, héritière d'un grand amas de traditions mêlées, nous ne sommes pas sûrs que Febvrier ait eu une claire conscience de l'évolution de l'art sacré dans le cours même du siècle où il vivait.

Benjamin Febvrier était l'un de ces orfèvres dont l'art est trop généralement considéré comme mineur, ce qui est une profonde injustice. Art de nuances, art de détail, venu d'une très haute antiquité, qui a pour son malheur et aussi pour son renouvellement perpétuel, la chance, chargée d'ambiguïté, de voir sa matière première délivrée de l'usure des éléments, mais soumise à la fantaisie des modes et des nécessités du temps.

OBJETS RELEVÉS SUR LES PIÈCES PORTANT LA MARQUE
DE BENJAMIN FEBVRIER, 1752-1770 [DATATION AP-
PROXIMATIVE.]



CALICE. PLOUZANE

CALICE. GUICLAN

CALICE. LETRÉHOU

CALICE. BODILIS 1754

CIBOIRE. PLOUGOURVEST

OSTENSOIR. RUMENGOL

CROIX. SAINT-THÉGOÑNEC

CONTEMARQUE
VIEUX 1780



CUSTODE. TREMAOUÉZAN

NAVETTE. MORLAIX

CONTEMARQUE

●   CIBOIRE. PENCRAN
1780... 1774...

CIBOIRE. DIRINON

CIBOIRE. SIZUN

CROIX. IRVILLAC

CROIX(1). GUICLAN

CROIX(2). GUICLAN

ENCENSOIR. LE CL. PL.

LAMPE. GUICLAN

CALICE. RUMENGOL

CALICE. LE CLOITRE-PL.

PATÈNE. SAINT-THÉG.

[DATATION CERTAINE]

LETTRE DATE
COMMUNAUTÉ
DE BREST.

POINÇON DE
CHARGE POINÇON DE
DÉCHARGE

POINÇON
D'ASSOCIÉ

POINÇON DE
B. FEBVRIER



← 29 juin 1770



← 8 août 1772



BOÎTE. PLOUDIRY

BOÎTE. TREMAOUÉZAN

BOÎTE. LANDELEAU



← 29 juillet 1774

GÉNÉRALITÉ DE
RENNES 1775-1781



CONTREMARQUE



1780...

CIBOIRE. PLOUÉNAN

CALICE. HANVEC



← 4 juillet 1778

CROIX. DIRINON

BOÎTE. SAINT VOUGAY

BOÎTE. PLOUGUERNEA

CROIX. LETRÉHOU

GÉNÉRALITÉ DE RENNES 1781 à la Révolution



1782-84



CENSOIR. PLOUÏ

BOÎTE. PLOUGOULM

CALICE. TREMAOUÉZAN

BREST



COQUILLE. LETRÉHOL

COUVERT. COLLECT. PRIVÉ

B. febvrier de la sapigne
père

CATALOGUE DES ŒUVRES DE BENJAMIN FEBVRIER
CONSERVÉES DANS LES ÉGLISES DU FINISTÈRE (32)



1. — *Calice*, Plouzané.

Argent, coupe dorée. H. 28,5 cm.

Pied forgé à huit accolades ; bordure en doucine ornée de rocailles. Liséré ; dessus du pied à panneaux de lambrequins avec épis, pampres alternés et une croix. Collerette ciselée de huit cartouches rocailles. Nœud en balustre orné de canaux, de godrons, de rocailles et de feuilles avec des fonds treillissés. Toute la tige est à huit pans. La fausse coupe est divisée en quatre cartouches d'épis et de pampres.

Trois poinçons : a) Sous le pied, poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Sur le bord externe du pied, poinçon de grosse garantie de Paris ; c) Poinçon de titre Paris 1819.

Gravées au trait, sous le pied, lettres B et F avec une croix, initiales de l'orfèvre.



2. — *Calice*, Guiclan.

Argent. Vers 1754. Hauteur : 25 cm. Poids : 570 gr.

Pied rond à doucine ajourée estampée de 30 feuilles d'acanthé. Liséré dentelé. Dessus bombé partagé en trois cartouches à lambrequins encadrant des têtes de chérubins ailés fondus, séparés par des panneaux sur fond mati figurant les instruments de la Passion : colonne, échelle et roseau ; croix, cœur, marteau ; tenailles, lances et clous ; lanterne, dés, tuniques et lances. Tige ronde à collerettes perlées ; nœud en balustre, ciselé de godrons alternant avec des feuilles droites, des canaux et

(32) Ce catalogue est établi selon l'ordre chronologique, sous toutes réserves.

des rocailles avec têtes d'anges. Trois cartouches de fines rocailles émergeant de feuilles d'acanthe composent la fausse coupe.

Deux poinçons sous la fausse coupe : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge : une couronne ouverte.



3. — *Calice, Le Tréhou.*

Argent doré. 1752-1760. Haut. : 26 cm. Pds : 710 gr.

Pied à huit accolades et doucine ornée de feuilles simples et larges. Dessus à côtes ornées de rocailles. Tige à huit pans ; godrons sur les collerettes, feuilles, canaux et oves sur le nœud en balustre. Fausse coupe percée à six panneaux de rocaille.

Deux poinçons sous le pied : a) Poinçon de Febvrier, frappé deux fois ; b) Poinçon de charge : une couronne ouverte.



4. — *Calice et patène, Bodilis.*

Argent doré. Haut. : 30,5 cm. Pds : 1.100 gr.

Pied à trois accolades, bordure ciselée de canaux, dessus renflé partagé en trois panneaux dont deux portent des triades de chérubins que l'on retrouve sur la fausse coupe. Sur le devant du pied, croix à rayons. Les panneaux sont séparés par des chutes de roses et de fleurs. Les collerettes de la tige, ornées d'oves, accompagnent un nœud allongé à trois panneaux de vignes avec des chérubins ailés et fondus. La fausse coupe, percée, est ornée d'épis de blé et de cartouches à coquilles. La patène porte le monogramme IHS en lettres à balustres avec cœur et clous.

Deux poinçons sous le pied dans la fausse coupe et sur la patène : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge : une couronne ouverte.

Inscription sous la bête du pied : « A Notre-Dame de Bodilis - 1754. »

Bibliographie : « Les Cahiers du Bleun-Brug », 3^e trim. 1971 ; Denise Bonnefoy : « Le calice de Benjamin Febvrier à Bodilis. »



5. — *Ciboire*, Plougourvest.

Argent. Vers 1754. Haut. : 27 cm. Pds : 720 gr (classé 1955).

Pied rond à doucine estampée de 17 oves. Liséré godronné. Dessus uni. Tige ronde à collerettes godronnées. Nœud en toupie avec godrons alternés vers le haut. Coupe hémisphérique ; couvercle à doucine unie. Croix fleuronnée.

Trois poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge : couronne ouverte ; c) Poinçon de décharge (?) : aigle couronné.

Bibliographie. — Auzas P.-M. : « L'orfèvrerie religieuse bretonne », p. 34. - Couffon René : Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, 1961 : « Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie... », p. 128.



6. — *Ostensoir*, Rumengol.

Argent doré. 1752-1760 (?). Haut. : 71 cm. Pds : 2.675 gr. (Classé 1958.)

Quatre pieds volutes. Base rectangulaire à doucine chargée de rocailles. Corps orné d'un agneau pascal immolé, cartouche baroque au revers, épis et pampres sur les flancs. Collerette et terrasse ciselées d'oves et de rocailles. Nœud allongé, orné de feuilles et de deux angelots. Le soleil comporte 20 rayons autour d'une nuée où volètent des angelots. Croix composée de rayons.

Quatre poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge : couronne ouverte ; c) Poinçon de décharge (?) : aigle couronné ; d) Autre poinçon : étoile à huit branches avec fleurettes entre les pointes.

Bibliographie. — Couffon René, Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, 1961 : « Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie », p. 131.



7. — *Croix d'autel*, Saint-Thégonnec.

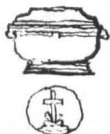
Argent. Haut. : 75 cm. (Classé 1958.)

Trois pieds à volutes. Base triangulaire à volutes d'angles et rocailles. Nœud en toupie orné de rocailles, d'oves sur la collerette. Amortissement de la croix : feuilles d'acanthes. La croix, à branches plates et filets, est fleuronnée de lis, nimbe à la croisée et titulus. Le Christ, sans couronne,

a les bras étendus et les pieds joints.

Quatre poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge : aigle couronnée ; c) Poinçon de décharge (?) : couronne ouverte ; d) Autre poinçon : étoile à huit branches, une fleurette entre les pointes.

Bibliographie. — Couffon René, Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, 1961 : « Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie », p. 132.



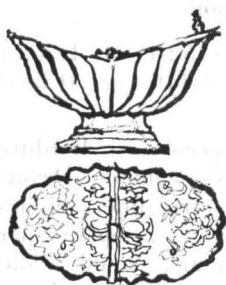
8. — *Custode*, Trémaouézan.

Argent. Diam. : 6 cm. Pds : 60 gr.

Petite base circulaire, corps renflé, couvercle à baïonnette, gravé d'une croix sur un tertre.

Cinq poinçons : a) Poinçon de maître Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge : aigle couronné ; c) Poinçon de décharge (?) : étoile à huit branches, fleurettes entre les pointes ; d) Tête d'aigle couronnée ; e) Poinçon de contremarque des ouvrages vieux (1780-1782).

Inscription : 1782.



9. — *Navette*, Saint-Martin-des-Champs, Morlaix.

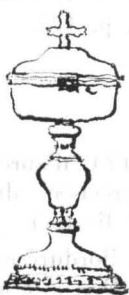
Argent. Haut. : 8,5 cm.
Pds : 205 gr.

Pied ovale uni. Corps ovale à grosses côtes, extrémités relevées et bord droit. Couvercle à charnière orné d'oves estampées et de ciselures rocaille.

Deux poinçons frappés chacun deux fois sous le pied :

a) Etoile à huit branches, fleurettes entre les pointes ; b) Poinçon de Benjamin Febvrier.

Bibliographie. — Couffon René, Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, p. 126 : « Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie. »



10. — *Ciboire*, Penceran.

Vers 1770. Haut. : 22 cm. Pds : 610 gr (classé 1955).

Pied rond à doucine ajourée ornée de 25 feuilles d'acanthé estampées. Liséré de petites feuilles. Tige ronde, à nœud uni en toupie, perlé dessous et dessus. Couvercle à charnière et profil en doucine. Croix découpée.

Cinq poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge : aigle couronnée ; c) Tête d'aigle couronnée ; d) Poinçon de contremarque de 1774 : une pantoufle d'homme ; e) Poinçon de contremarque de 1780 : une « bonne foy ».

Inscription. — Acheté par M. G. Scouarnec, curé, 1782.

Bibliographie. — Couffon René, Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, 1961 : « Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie », p. 126 ; Auzas P.-M. : « L'orfèvrerie religieuse bretonne », p. 33.

11. — *Ciboire, Dirinon.*

Argent doré. 1752-1770. Haut. : 39 cm. Pds : 1.410 gr (Classé 1955).

Pied à trois accolades. Bordure en cavet ornée de canaux. Dessus renflé à six pans irréguliers ciselés d'épis et de pampres, séparés par des chutes de fleurs. Nœud allongé, de même. Bagues à oves. Fausse coupe non ajourée ciselée d'épis et de pampres. Couvercle à double

doucine, rocailles, pampres et cartouches. Croix découpée à rayons.

Deux poinçons sous le pied et dans le couvercle : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge : aigle couronnée. De plus, sur la croix, le chiffre 30.

Bibliographie. — Auzas P.-M. : « L'orfèvrerie... », p. 31 ; Couffon R., Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, 1961 : « Recherche... », p. 121.

12. — *Ciboire, Sizun.*

Argent doré. 1759 (?) d'après une quittance non précisée du compte de fabrique. (81 livres.)

Pied à trois accolades. Bordure en cavet ornée de rocailles. Dessus renflé orné de pampres séparés par des volutes chargées de roses. Nœud allongé, ciselé de coquilles, d'épis, de pampres, avec roses et liserons. Collettertes rocailles. Fausse coupe

renflée, repercée, avec pampres et roses. Couvercle à doucine, aux mêmes ornements. Croix découpée et mutilée.

Deux poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier, trois fois sur la croix, deux fois dans la fausse coupe et sur le pied ; b) Aigle couronnée, dans la fausse coupe et sur le bord du pied.

13. — *Croix de procession*, Irvillac.

Argent. xviii^e siècle (?). Restauration par Benjamin Febvrier. Haut. : 104 cm. Pds : 6.080 gr. (Classé 1951.)

Nœud hexagonal avec des niches pour six apôtres. Montant cylindrique. Branches portant deux personnages : Vierge et Jean. Christ à la couronne d'épines. Clochettes. Titulus. Grosses boules à fleurons.

Deux poinçons sur la douille : a) Poinçons de Benjamin Febvrier ; b) Aigle couronnée.

Bibliographie. — Auzas P.-M. : « L'orfèvrerie religieuse bretonne », p. 32 ; Couffon René, Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, p. 123 : « Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie. »

14. — *Croix de procession* (1), Guiclan.

Argent. 1752-1770. Haut : 98 cm. Pds : 3.310 gr (classé 1955).

Douille cylindrique. Nœud en grosse toupie orné d'acanthes, de cartouches et de godrons. Amortissement de la croix en rocaille. Branches plates, fleuronées, avec nimbe central rayonnant. Crucifix sans couronne, bras étendus, jambes jointes. Au revers : saint Pierre.

Poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Traces.

Bibliographie. — Auzas P.-M. : « L'orfèvrerie religieuse bretonne », p. 31.

15. — *Croix de procession* (2), Guiclan.

Argent doré. 1752-1770. Haut. : 106 cm. Pds : 4.865 gr.

Douille cylindrique, renflée vers le haut. Nœud en toupie orné de rocaille avec deux chérubins en ronde-bosse. Croix à branches plates sur un amortissement rocaille. Crucifix sans couronne, les bras levés, jambes jointes. Nimbe à face solaire et rayons. Titulus et fleurons.

Deux poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier frappé deux fois sur la douille, au revers et à l'intérieur d'une collerette (trois fois) ; b) Aigle couronnée.

16. — *Encensoir*, Le Cloître-Pleyben.

Argent. Vers 1770. Haut. : 21 cm. Pds : 1.025 gr.

Pied rond central à bordure en doucine. Corps renflé orné de 32 canaux alternés au bas, de 16 canaux et 16 godrons en haut. L'attache des chaînes est faite de trois angelots fondus. Cou-

vercle repercé rond ; trois guide-chaînes en volutes ; faces ornées de rocailles et de canaux ; 24 feuilles droites sur le renflement du dôme ; sommet en doucine à trois quartiers de rocailles. Anneau.

Deux poinçons sous le pied : a) Poinçon de Benjamin Febvrier insculpé deux fois ; b) Aigle couronnée.

17. — *Navette*, Le Cloître-Pleyben.

Argent. Vers 1770. Haut. : 7,5 cm. Pds : 215 gr.

Pied ovale uni à bordure en doucine. Corps ovale uni au bord relevé. Couvercle estampé d'oves accompagnées d'un ciselé, tracé de rinceaux.

Poinçon de Benjamin Febvrier insculpé deux fois dans le couvercle.



18. — *Lampe de sanctuaire*, Guiclan.
Argent. 1752-1770. Haut :
37 cm. Pds : 3.600 gr.

Culot orné de godrons et de canaux. Sur le corps, feuilles d'eau et godrons à la partie inférieure, canaux sur la panse. Attaches (pour la suspension) fondues, feuilles d'acanthe. Plaque des chaînes à godrons.

Deux poinçons sur le flanc de la cuve et sur la plaque : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Aigle couronnée (?).



19. — *Calice*, Rumengol.

Argent doré. 1752-1770. Haut :
31 cm. Pds : 945 gr (Classé 1958.)

Pied rond à bordure en doucine ornée de rocailles et de lambrequins comme toute la pièce. Dessus ciselé de pampres. Nœud allongé. Collettes garnies d'oves et d'entrelacs. Fausse coupe à trois quartiers repérés.

Deux poinçons, sous le pied et dans la fausse coupe : a) Poinçon de Benjamin Febvrier (quatre fois) ; b) Aigle couronnée.

Bibliographie. — Couffon René, Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, 1961 : « Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie », p. 131

20. — *Calice*, Le Cloître-Pleyben.

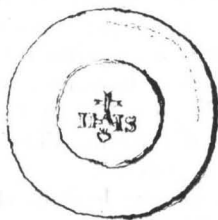
Argent. Haut : 26 cm. Pds :
550 gr.

Pied rond à bordure en doucine. Tige ronde à deux collettes encadrant un nœud à double renflement. Coupe unie. L'ornementation consiste en godrons alternés au liséré, aux collettes et au nœud.

Deux poinçons sous le pied : a) Poinçon de l'orfèvre Benjamin Febvrier ; b) Aigle couronnée.



Inscription au trait sous le pied, sous la virole et sur la coupe : « Le Cloître ».

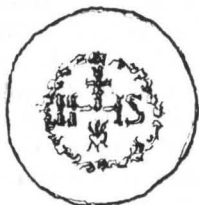


21. — *Patène*, Saint-Thégonnec.

Argent doré. 1752-1770.
Diam. : 15 cm. Pds : 130 gr.

Large marli circulaire, fond plat, Monogramme IHS avec croix et cœur gravé au-dessous en lettres droites.

Deux poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Aigle couronnée.



22. — *Patène*, Saint-Pol-de-Léon.

Argent doré. Vers 1771.
Diam. : 15 cm. Pds : 130 gr.

Large marli et fond plats. Monogramme IHS avec croix et cœur en lettres à balustres dans une couronne de rinceaux.

Trois poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Brest : une aigle bicéphale ; c) Traces de poinçon : une couronne fermée (?).



23. — *Boîte aux saintes huiles*, Plou-dir (servant actuellement de reliquaire).

Argent. 1770-1782. Haut. 16,5 cm. Pds : 890 gr.

Base rectangulaire à pans coupés, bordure en doucine ciselée de rocailles. Corps à huit pans ornés de rocailles. Couvercle à charnières décoré de même. Croix à rayons sur un chérubin biface.

Trois poinçons sous la boîte : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Brest : aigle bicéphale ; c) Lettre-date de Brest du 29 juin 1770. Lettres

B et D séparées par une ancre de marine couronnée avec hermine et fleur de lis.

Bibliographie. — Couffon René, Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, 1961 : « Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie », p. 127.



24. — *Boîte aux saintes huiles*, Trémaouézan.

Argent. 1772-1774. Haut. : 16 cm. Pds : 820 gr. (Classé 1958.)

Base rectangulaire à pans coupés. Bordure en doucine à panneaux. Corps et couvercle à pans ornés de panneaux. Croix découpée et plate sur un chérubin biface.

Quatre poinçons sous la base : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Brest : aigle bicéphale ; c) Poinçon de décharge : tête d'aigle couronnée ; d) Lettre-date de Brest, 8 août 1772. Lettres B et E séparées par une ancre de marine couronnée avec hermine et fleur de lis.

Inscription : « 1778 - Trémaouézan ».

Autre inscription sur la plaque intérieure quasi-illisible.



25. — *Boîte aux huiles*, Landeleau.

Argent. 1774. Haut. : 16 cm. Pds : 665 gr. (Classé 1965.)

Base rectangulaire à pans coupés et bordure à doucine unie. Corps à huit pans ciselé de godrons, de canaux et de feuilles. Sur le couvercle à charnière orné de godrons, un angelot ailé biface sert de support à une croix à rayons, découpée.

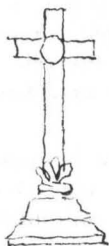
Trois poinçons sous la base : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Brest : aigle bicé-

phale ; c) Lettre-date de Brest du 8 août 1772 au 29 juillet 1774. Lettres B et E séparées par une ancre de marine couronnée, hermine et fleur de lis.

Inscription sur le corps : « Mr Le Gvillov. de Respidal. Rect^r. Y. Lévénéz. Fabrique 1774. »

(La famille Lévénéz habite encore le hameau de Respidal.)

Bibliographie. — Couffon R., Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLIV, 1964 : « Recherches sur les ateliers d'orfèvrerie quimpérois », p. 52.



26. — *Croix reliquaire*, Plougasnou.

Argent. 1775-1781.

Pied rectangulaire à quatre pans à profil en doucine. Montant et branche fleurons.

Trois poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Rennes, 1775-1781. Lettres R et N entrelacées ; c) Poinçon de décharge de Rennes : un nœud de ruban.



27. — *Ciboire*, Plouénan.

Argent. 1774-1776. La coupe a été refaite récemment.

Pied rond à bordure estampée de feuilles d'acanthé. Tige ronde à collerettes et nœud ornés de godrons. Croix à balustres.

Quatre poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Brest : aigle bicéphale ; c) Poinçon de décharge de Rennes, 1781 ; d) Lettre-date de Brest du 21 juillet 1774. Lettres B et F séparées par une ancre de marine couronnée, hermine et fleur de lis.

Bibliographie. — Couffon R., Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, 1961 : « Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie », p. 127.

28. — *Calice*, Tréglonou.

Argent, coupe dorée. Haut. : 24 cm.
Pds : 390 gr.

Pied rond à bordure en doucine ajourée estampée de feuilles d'acanthe. Tige ronde à collerettes à perlé et nœud ovoïde orné de grappes de fruits et d'angelots. Coupe unie.

Ce calice est une œuvre archaïsante, dont on peut se demander si Febvrier n'est pas seulement le restaurateur, comme pour la croix d'Irvillac.

Deux poinçons : a) Sous le pied, poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Sous la coupe : lettre-date, S couronnée (?).

29. — *Calice*, Hanvec.

Argent doré. 1776. Haut. : 29 cm.
Pds : 715 gr. (Classé 1955.)

Pied rond à bordure en doucine ciselée de rocaille comme la tige et la fausse coupe, avec des épis et des pampres sur le dessus du pied, le nœud et la fausse coupe.

Six poinçons, sous le pied, la coupe et la fausse coupe : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Rennes, 1775-1781. Chiffre 9 fleuroné et couronné ; c) Lettre-date de Brest du 29 juillet 1774. Lettres B et F séparées par une ancre de marine couronnée, hermine et fleur de lis ; d) Lettre-date du 26 juillet 1776. Lettres B et G séparées par une ancre de marine couronnée ; hermine et fleur de lis ; e) Poinçon de décharge de Rennes, 1775-1781 : palmes entrecroisées ; f) Poinçon de contremarque de 1780 : une « bonne foy ».

Bibliographie. — Auzas P.-M., « L'orfèvrerie religieuse bretonne », p. 32.



30. — *Croix de profession*, Dirinon.

Argent - 1778-1780 - Haut. : 70 cm. Pds : 1.520 gr. (Classé 1924.)

Douille cylindrique. Nœud à double panse ciselé de godrons et de canaux. Branches plates fleuronnées. Titulus. Crucifix sans couronne, les jambes jointes, les bras levés. Au revers, Vierge à l'Enfant.

Trois poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Rennes, 1775-1781. Chiffre 9 couronné ; c) Lettre-date de Brest, 4 juillet 1778. Lettres B et H séparées par une ancre de marine couronnée, hermine et fleur de lis.

Bibliographie. — Auzas P.-M., « L'orfèvrerie religieuse bretonne », p. 31 ; Couffon R., *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, t. XLI, 1961 : « Recherches... », p. 121.

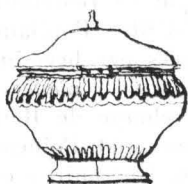
31. — *Boîte aux saintes huiles*, Saint-Vougay.



Argent - 1778-1780. Haut. : 16,5 cm. Pds : 890 gr.

Base rectangulaire à pans coupés. Bordure en doucine à panneaux. Corps à huit pans ciselés de panneaux à médaillons. Couvercle à charnière décoré de panneaux. Croix fleuronnée à rayons.

Trois poinçons sous la base et dans le couvercle : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Rennes, 1774-1780. Chiffre 9 couronné ; c) Lettre-date de Brest, 4 juillet 1778. Lettres B et H séparées par une ancre de marine couronnée, hermine et fleur de lis.



32. — *Boîte aux saintes huiles*, Plouguerneau.

Argent. 1775-1781. Haut. : 12 cm. Pds : 350 gr.

Base ovale. Corps renflé à godrons et canaux. Couvercle à charnière, à profil en doucine. Croix mutilée.

Trois poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Rennes, 1775-1781. Chiffre 9 couronné ; c) Poinçon de décharge de Rennes, 1775-1781 : palmes croisées.



33. — *Croix de procession*, Le Tréhou.

Argent avec dorure, 1775-1781. Haut. : 91 cm. Pds : 2.220 gr.

Douille cylindrique. Nœud à double renflement ciselé. Feuilles d'acanthé au pied de la croix. Branches plates, rayons, titulus, fleurons en fleurs de lis. Crucifix sans couronne, bras levés, pieds joints. Au revers, Vierge à l'Enfant.

Quatre poinçons sur les branches de la croix et sur les poignets du crucifix : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon d'associé (?). Lettres B et I couronnées ; c) Poinçon de charge de Rennes. Chiffre 9 couronné, 1775-1781 ; d) Poinçon de décharge de Rennes : palmes croisées, 1775-1781.

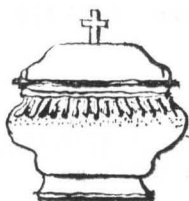


34. — *Encensoir*, Ploudiry.

Argent. 1782-1784. Haut. : 24,5 cm. Pds : 700 gr.

Pied central rond à la bordure ciselée de feuillages. Corps à large panse repoussé et ciselé de trois gros cartouches rocaille. Couvercle rond à trois guide-chaînes en volutes, reperlé de feuillages et d'oves. Il manque les chaînes et la plaque.

Cinq poinçons sous le pied : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de François-René-Gilles Poullain, gendre de l'orfèvre. Lettres F et R séparées par hermine et fleur de lis, un pan dessous, deux grains de remède et une couronne au-dessus ; c) Poinçon de charge de Rennes, 1781. Révolution. Chiffre 9 couronné ; d) Poinçon de décharge de Rennes, 1781 - Révolution. Une buire ; e) Lettre-date de Brest, 1782-1784. Lettres B et K séparées par une ancre de marine couronnée.



35. — *Boîte aux saintes huiles*, Plougoulm.

Argent. 1781-1789. Haut : 12 cm. Pds : 350 gr.

Pied ovale. Corps renflé décoré de godrons et de canaux. Couverture en doucine. Croix latine simple.

Quatre poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon d'un associé (?). Lettres D et I, deux points, une couronne ; c) Poinçon de charge de Rennes : chiffre 9 couronné, 1781 - Révolution ; d) Poinçon de décharge de Rennes : 1781 - Révolution. Une buire.



36. — *Calice*, Trémaouézan.

Argent doré. 1778. Haut. : 29 cm. Pds : 750 gr. (Classé 1958.)

Pied rond à bordure ciselée de feuillages. Liséré. Dessus du pied en doucine avec lambrequins et pampres. Tige ronde à collerettes chargées d'oves et nœud à balustre orné de canaux, de feuilles et de coquilles. Fausse coupe à lambrequins, pampres et épis.

Trois poinçons sous le pied : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de charge de Rennes, 1781 - Révolution. Lettres R et N entrelacées ; c) Poinçon de décharge, 1781 - Révolution. Une buire.

Date : 1778 sur le haut du nœud, à une place fort inhabituelle.

Bibliographie. — Couffon, R., Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, t. XLI, 1961: « Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie », p. 133.

37. — *Coquille de baptême*, Le Tréhou.



Argent. 1781. Révolution. Haut.: 2,5 cm. Pds : 75 gr.

Corps rond, anse ronde.

Deux poinçons : a) Poinçon de Benjamin Febvrier ; b) Poinçon de décharge de Rennes : 1781 à la Révolution, tête de vache.

... Depuis la rédaction de cet article, ont été découverts à Lanneuffret, un encensoir et une navette, ce qui montre que cette étude sur Benjamin Febvrier n'est point définitive...

GEORGES-MICHEL THOMAS

Les lettres de cachet en Bretagne et les malheurs d'un gentilhomme brestoït trop bavard

Le 29 novembre 1742 naissait, à Brest, Louis-Auguste-François Dieudé, de l'union de Jean-Louis, écuyer, dit le chevalier Dieudé, né à Smyrne vers 1700 et décédé à Brest le 2 novembre 1775, écrivain de la Marine, et de Marie-Mauricette Lahaye, épousée le 20 septembre 1724 (1).

De ce mariage naquirent 15 enfants — 8 filles et 7 garçons — l'aînée étant Marie-Louise (1726-1764) et Louis-Auguste-François, notre héros, étant, lui, le treizième.

Nous trouvons trace de cette famille jusqu'en 1782, pour être précis, le 5 novembre 1782, date à laquelle Marie-Agathe, l'une des filles, née le 5 février 1739 épousa, à Brest, Louis Barrault, chirurgien. Puis, plus rien. Sans doute, la plupart des enfants, mis en nourrice à la campagne, selon l'habitude de l'époque, y étaient décédés en bas âge.

(1) Etat civil de Brest. Aimable communication de M. Jean Foucher.

DE L'INCONVÉNIENT D'ÊTRE TROP BAVARD

Il faudra attendre 1765 pour retrouver notre Louis-Auguste-François, âgé alors de 23 ans.

Au début d'octobre de cette année, un nommé Granet, courrier aux vivres dans l'administration militaire, à Nantes, se présentait au local de la police (à Nantes) pour y faire la déclaration suivante : « Le 30 septembre, je dinais à l'Hôtel du *Cheval Blanc*, rue des Carmes, quand mon attention fut attirée par un officier bleu vêtu avec élégance, aux manières distinguées; il portait un bel habit bleu à parements de même couleur, mais plus foncée; il avait un chapeau de feutre noir, bordé d'un galon d'or, orné d'une petite cocarde blanche. Il se mêla bientôt à la conversation que je tenais avec deux amis et nous fit connaître qu'il était originaire de Brest, qu'il avait servi comme ingénieur à Cayenne, aux appointements de 900 livres, mais qu'il avait été contraint de quitter la colonie pour raison de santé.

Il ajouta qu'il était vraiment honteux de voir les bons officiers comme lui traités comme des parias; il ne leur servait de rien d'affronter le feu des batailles ou les dangers de la mer.

« Aujourd'hui, affirmait-il, pour parvenir à un grade supérieur, il suffit d'être protégé par une p... ayant libre accès dans les antichambres et surtout dans les chambres des ministres. »

Puis, s'excitant, il poursuivait : « Si l'on m'assurait qu'en pendant le Bon Dieu, je parviendrais à faire souffrir au Roi tous les tourments que Damiens a endurés, eh bien ! je pendrais le Bon Dieu. Avec les gens de rien, on se sert de ceci », enchaîna-t-il, en brandissant son couteau de table.

Et le sieur Granet, de signer sa déclaration.

On fit diligence pour informer le ministre Choiseul et toute la maréchaussée de Bretagne fut priée de se lancer sur la piste de cet officier bleu qui aurait à répondre du crime de lèse-majesté.

Ce n'est cependant qu'en novembre que Dieudé qui se

faisait appeler de Saint-Lazare fut arrêté à Port-Louis, près de Lorient.

Il reconnut avoir séjourné à Nantes au « Cheval Blanc », qu'il avait commandé en second une goélette faisant la traversée Brest-Cayenne, mais nia, avec la dernière des énergies, avoir tenu les propos qu'on lui prêtait.

L'enquête menée à Nantes vérifia les dires du sieur Granet et Louis-Auguste-François Dieudé de Saint-Lazare fut enfermé à la Bastille (2).

Dans son ouvrage sur les prisonniers de la Bastille, Funck-Brentano donne les indications suivantes : « Dieudé a été embastillé le 13 novembre 1765 pour « *propos abominables contre le Roi* ». Il sortit le 27 juin 1773 mais n'ayant aucun moyen d'existence, il fut à nouveau incarcéré le 3 juillet et ressortit le 10 du même mois avec un ordre d'exil en Bretagne ».

Le Ministre de la Police, M. de Sartine, ne le remet en liberté qu'à condition qu'il se rende directement à Brest, lui faisant donner, comme frais de route, la somme de 3 livres 12 sols.

Il s'y rendit à pied et arriva le 30 juillet.

A LA MAISON DE FORCE DU MONT SAINT-MICHEL

Mais, décidément, la liberté ne convient pas à Dieudé et en 1779, une lettre de cachet l'enferme cette fois-ci au Mont Saint-Michel (13 mars) (3), maison de force qui n'a rien alors du paradis terrestre.

Les prisonniers se plaignent « des mauvais traitements qu'ils éprouvent, de la mauvaise nourriture qu'on leur donne et des logements malsains dans lesquels ils sont enfermés ».

D'autre part, ils signalent que le règlement n'est nulle-

(2) Voir *Dépêche de Brest* du 8 février 1924 : « Les bavardages d'un gentilhomme brestois », par Etienne Dupont, d'après les archives de la Loire-Atlantique (cote non signalée). Dieudé ne fut pas le dernier brestois à être enfermé à la Bastille. En 1787, le sieur Drigon qui avait été banni de Brest, y reparut, fut arrêté, emprisonné. « *En raison de ses folies* », un ordre du Roi prescrivit de le conduire à la Bastille. (Arch. dép. I.-et-V. - C. 234.)

(3) Arch. dép. Calvados - C. 479.

ment observé, qu'on refuse même de leur en donner connaissance et se plaignent de la dureté du régime des religieux. Deux des détenus, de Chabot et Pichon (4) ont même été blessés à coups de crosse de fusil.

A la suite de ces plaintes, en date du 24 janvier 1776, Claude-Joseph Meslé, subdélégué pour l'élection d'Avranches se rendit à l'abbaye et constata que certaines chambres sont « *mal closes et inhabitables* », que les plaintes concernant le linge sont fondées. Et d'ajouter : « *Je l'ai trouvé partout on ne peut plus malpropre. Je suis entré dans un appartement où une partie des pensionnaires mange en commun. Ils étaient sept à table. Après la soupe, on avait servi un bouilli composé d'une pièce de bœuf et d'un morceau de veau fort honnête, des côtelettes grillées, du ragoût de foie de veau et un autre ragoût de deux perdrix. Pour dessert des noix.* »

« *J'estime qu'il y a lieu de donner des ordres aux religieux du Mont-Saint-Michel de faire réparer les tours de lits de leurs pensionnaires, de leur donner des draps qui seront changés tous les quinze jours en été et de trois semaines en hiver, de leur fournir une armoire de commode qui ne pourra être fermée à clef, un porte manteau pour pendre les habits, une table, un pot à eau, un plat ou cuvette, trois chaises et deux serviettes par semaine ; conformément à l'article 10 du règlement.* »

« *De leur fournir encore toutes les semaines depuis le 15 septembre jusqu'au 15 avril, pour chaque pensionnaire, un flambeau de cuivre, deux bûches chacune du poids de 20 livres, un fagot tel qu'on le fait dans le pays, une demi-livre de chandelle de huit à la livre, des chenêts polis, pincettes, pelle et soufflet, parce que néanmoins, le prieur sera le maître de faire ôter ces ustensiles à ceux des pensionnaires qui en feraient un mauvais usage et le tout conformément à l'article 11 du règlement.* »

Parmi les bretons enfermés à cette date au Mont-Saint-Michel, nous avons noté :

(4) Cabault de Chabot, né en Angoumois, 22 ans, détenu depuis le 1^{er} juin 1775 à la suite d'une lettre de cachet obtenue par sa mère pour inconduite. — Pichon, natif de Poitiers, 30 ans détenu depuis le 19 mars 1775, lettre de cachet obtenue par le père pour inconduite.

— M. de Penvern, d'Hennebont, capitaine, 54 ans, détenu depuis le 11 octobre 1741 (lettre de cachet obtenu par son père par suite de dérangement d'esprit).

— Le Marquis de Resnon, de Lamballe, 52 ans, détenu depuis le 26 novembre 1741 (lettre de cachet obtenu par la famille pour cause de dérangement d'esprit et d'imbécillité).

— Rollon de la Villeneuve, gentilhomme auprès de Guingamp, 46 ans, détenu depuis le 3 mars 1762 pour cause de dérangement d'esprit. (5).

Cette même année 1776, le 16 février, un incendie détruisit cinq ou six appartements du château à côté du magasin aux poudres. Trois des détenus en profitèrent pour s'échapper, les religieux, par prudence, ayant fait sortir les exilés, même les fous, *« dans la crainte, assurait Meslé dans son rapport, de les voir sauter en l'air avec tout le reste des bâtiments que la dévotion ou la folie de nos pères ont élevé au sommet de cet âpre rocher »*.

Décidément, ce Meslé ne devait guère aimer les moines car il ajoutait : *« Si on excepte quatre ou cinq officiers, le reste des moines sont de mauvais sujets dont les autres maisons se sont purgées et qu'on y a envoyés en exil. »*

Voilà le milieu dans lequel allait vivre Dieudé de Saint-Lazare. Voyons maintenant quels étaient ses compagnons de détention. Un rapport de Claude-Joseph Meslé qui s'était déplacé à l'abbaye, le 29 novembre 1784, sur l'ordre de Mgr Feydeau, marquis de Brou, intendant de la généralité de Caen (6), nous en donne une liste détaillée. Il y avait là :

— le sieur de Penvern, depuis le 30 juillet 1747, *« il est fol »*.

— Armez du Poulpry, enfermé le 24 mars 1783, de Paimpol, Dit que *« ce sont les sieurs abbé du Poulpry et Armez du Ruclé, ses enfants, demeurant, le premier à Paris, le second à Paimpol qui paient sa pension »*, déclare en outre qu'il ferait un bon usage de sa liberté

(5) Famille originaire de Normandie, installée à Pommerit-le-Vicomte. La branche aînée se fondit en 1751 dans du Bouéxic de Guichen.

(6) Arch. dép. Calvados - C. 479.

s'il plaisait à Sa Majesté de la lui rendre, que son intention serait de rester dans l'abbaye et d'y vivre en liberté ». Agé de 81 ans (7).

— Comte d'Esparbès — arrivé le 21 juillet 1779 — originaire de Condom (Guyenne), domicilié à Paris — âgé de 70 ans — ignore qui l'a fait enfermer. A eu le pied cassé, ne peut se servir du bras gauche, attaqué de la goutte — Rétention d'urine — A eu un coup d'épée dans le bas-ventre (hernie très dangereuse) — Se repend de ses fautes qui ont occasionné sa détention — demande à finir ses jours en Guyenne (note : *« il est inquiet et entre dans des complots »*).

— Pierre-Gabriel de Gouyon, incarcéré le 26 octobre 1783. Son père demeure en son château de la Ville-Maupetit, près de Lamballe. Dit qu'on l'a fait passer *« pour fol »* pour obtenir une lettre de cachet contre lui. Son intention est de faire un bon usage de sa liberté s'il plaisait à sa Majesté de la lui rendre (note : *« il est sage. A paru avoir l'esprit récent — les religieux en ont rendu ce témoignage »*).

— Sieur Thiery, religieux de l'ordre de Cluny, détenu par ordre du Roi depuis le 5 septembre 1784. Il était à Paris de passage, se rendant dans sa famille avec une permission de son supérieur. Était attaché au prieuré de Louvigny, en Bourbonnais. Toujours malade depuis sa venue au Mont Saint-Michel (note : *il paraît avoir voulu fuir de sa maison. On doute qu'il soit converti »*).

— Anne-Scipion d'Elevermont, 20 ans et quelques mois, détenu par ordre du Roi du 23 juin 1783. Pension payée par le marquis d'Elevermont, son oncle (note : *il s'est livré à des emportements et a des inconduites dans la maison. Il n'est pas converti*).

— Le Roy de Panloup — interné par ordre du Roi, le 24 juillet 1783 — arrêté à Moulins, en Bourbonnais. Pension payée par M. Grimault, lieutenant général au Présidial de Moulins, son beau-frère.

(Note : *il est vif et emporté et fait des complots dans la maison.*)

— Léonard-Silvain de la Lette, incarcéré par ordre du

(7) Famille originaire du Léon (Pol de Courcy).

Roi, le 31 mai 1781, arrêté à La Rochelle, en Aunis. Son père demeure près de Guéret, en Haute-Marche.

(Note : *il est vif et ne paraît pas corrigé. Au crayon : sorti.*)

— Jean Buisson du Parc, arrêté par ordre du Roi le 23 janvier 1783. Était à Séez (Normandie). Pension payée par sa femme et sa mère. — Lettre de cachet pour deux ans. (Note : *rien à ajouter — libéré le 23 janvier 1785.*)

— Gabriel-Louis de la Villeneuve Rollon, détenu par ordre du Roi depuis le 21 février 1762 — cause de folie, Très violent.

(Note : *rien à ajouter.*)

Vient enfin notre Dieudé de Saint-Lazare avec la mention : incarcéré par ordre du Roi le 13 mars 1779 et contresigné de Sartine. « *A répondu qu'il était à Brest, en Bretagne, que sa pension était payée des fonds de la Marine, que sa famille est à Brest et au surplus n'a voulu répondre à aucune des autres demandes.* »

(Note : *il n'a voulu rien répondre — en marge, au crayon : sorti.*)

Il avait enfin compris que trop parler nuit !

Que devint-il par la suite ? nous l'ignorons. Une note figurant dans son dossier (fonds Marine des Archives nationales) mentionne qu'en 1792 il fit, sans succès, semble-t-il, des offres de service au Ministère de la Marine.

A PROPOS DES LETTRES DE CACHET

Nous n'avons, jusqu'ici, fait qu'entr'ouvrir le dossier des lettres de cachet. Les Archives d'Ille-et-Vilaine nous permettent d'apporter quelques compléments.

Les personnes arrêtées sur lettres de cachet étaient incarcérées à la Charité de Pontorson, au Mont Saint-Michel, au château du Taureau, dans les couvents de Guingamp, au château et à l'hôpital de Nantes, aux écoles chrétiennes d'Angers, à la Citadelle de Belle-Ile, aux Récollets de l'Ile-Verte, au château d'Angoulême, aux couvents de Redon, au château de Saumur ou aux Cou-

vents de Saint-Brieuc (8). Liste à laquelle il aurait fallu ajouter le château de Brest car, en 1737, un gentilhomme était détenu en ce lieu depuis dix-huit ans, « sa famille le laissant manquer de tout ».

On enfermait là les personnes se livrant au libertinage, à la débauche, à la dissipation, compromettant l'honneur de leur famille ou pour cause d'adultère, folie, projet de mésalliance... Les parents étant tenus de payer la pension (9).

La lettre de cachet était entrée dans les mœurs sous Louis XIV et surtout sous Louis XV à tel point que Malesherbes devait écrire : « l'usage des lettres de cachet est aujourd'hui si généralement établi que tout homme qui jouit de quelque considération croirait au-dessous de lui de demander réparation d'une injure à la justice ordinaire ».

Et le Larousse du XIX^e siècle auquel nous avons emprunté cette citation, d'ajouter : « Sous Louis XV, La Vrillière avait le département des lettres de cachet, sa maîtresse, la marquise de Langeac tenait, avec le Chevalier d'Arc, bureau ouvert de cette marchandise à 25 louis la lettre... Il arriva un jour qu'une femme qui se sentait gênée par son mari se procura une lettre de cachet pour l'envoyer en prison ; mais le mari en avait obtenu une de son côté contre sa femme, de façon que les deux époux arrivèrent en même temps à la Bastille. »

Voici donc quelques cas de personnes incarcérées à la suite de lettres de cachet :

1735. — Enfermer aux Ursulines de Landerneau, une fille de basse condition qui a séduit un gentilhomme de 87 ans pour s'en faire épouser. (10).

— Enfermer aux Repenties de Rennes la fille d'un forgeron afin d'empêcher un président au Parlement de Bretagne de se marier avec elle. (11)

1741. — Le Procureur du Roi de la Prévôté de Nantes

(8) Arch. dép. I-et-V. - C. 159.

(9) Arch. dép. I-et-V. - C. 165.

(10) Arch. dép. I-et-V. - C. 163.

(11) Arch. dép. I-et-V. - C. 163.

sollicite des lettres de cachet pour faire enfermer sa femme « parce qu'elle fréquente des gens du commun ». (12)

1744. — Un gentilhomme est détenu depuis neuf ans au château du Taureau pour avoir outragé jusque dans son église le curé de Pleubihan. (13)

1757. — Enfermer aux Récollets de l'Île-Verte, à la requête de Mgr A. de Farcy de Cuillé, évêque de Quimper, le curé de Ploaré, « afin de faire cesser le scandale qu'il cause en entretenant depuis cinq années une fille dans son presbytère où elle est accouchée ». (14).

1785. — Enfermer à l'hôpital de Lanmeur, un prêtre de Callac qui, dit le vicaire général de Quimper, « a un penchant pour l'ivrognerie et pour le libertinage du cœur, vivant publiquement avec une jeune femme dont il entretient le vieux mari dans une ivresse continuelle et dans un appartement séparé du leur » (15).

Fort heureusement, la lettre de cachet fut abolie par la loi du 15 janvier 1790. Nous voilà bien loin de Dieudé de Saint-Lazare, mais cette incidence nous a permis de voir qu'à l'époque son cas n'était pas unique.

(12) Arch. dép. I.-et-V. - C. 168.

(13) Arch. dép. I.-et-V. - C. 170.

(14) Arch. dép. I.-et-V. - C. 181.

(15) Arch. dép. I.-et-V. - C. 225.

CHRISTIAN MÈNARD

Les débuts de la psychiatrie à Quimper

JADIS, LE « FOU »...

Bien loin de voir en la psychiatrie une science moderne, une médecine spécialisée, adaptée à des conditions particulières de notre existence, le monde médical y vit, durant des siècles, une matière négligeable et si, peu à peu, l'on vit son empreinte marquer l'époque moderne, l'on doit bien reconnaître que seules quelques personnes éclairées furent à l'aube de sa renaissance...

Longtemps, le « fou » — c'est ainsi qu'on le dénommait, et il semble qu'en cela on n'ait guère évolué — fut considéré comme un être sortant du domaine réel, vivant dans un monde extérieur au nôtre. En aucune façon, la société ne l'encourageait à sortir de son isolement ; au contraire, elle se plaisait à caricaturer ses défauts, à en faire une sorte d'animal, tout juste bon à quelque servile besogne. Le diagnostic — quand il était fait — se révélait souvent précaire. Pourquoi recourir à quelque savant médecin alors que la première personne, un tant soit peu lucide, en était capable : un frère, un cousin, un curé de village suffisait...

En 1708, l'on voit ainsi Jacques Clerch (1), recteur de Pleumeur-Bodou, certifier sur la demande de sa famille qu'Yvonne Leborgne, jeune fille de sa paroisse, *n'est qu'une imbécile, dépourvue d'esprit et de jugement, tout à fait incapable de contracter ni dans le spirituel, ni dans le temporel...* On se doute qu'un tel jugement n'était pas sans attirer les quolibets d'une foule, avide de spectacles.

Au XVIII^e siècle, on n'avait guère de ménagements pour les malades mentaux et si, pour son malheur, l'un d'entre eux, pris de folie furieuse, devenait menaçant, il se voyait rapidement enfermé, menottes aux mains, dans quelque cave ou chambre forte (2). Les frais d'internement étaient à la charge des parents, à moins qu'ils « ne fussent dans l'impuissance de frayer à pareille dépense » (3), auquel cas les frais incombait à la seigneurie du lieu.

« Nous écuyer Jacques Duquellenec, Sénéchal, premier magistrat civil et criminel et de police de la ville et juridiction des Reguaires de Saint-Brieuc, égard à ce que le dit Jean-Baptiste Silly, bourgeois de cette ville, est notoirement carent de sens et furieux ; il sera de nouveau enfermé pour la sûreté du public, et attendu qu'il est dangereux de lui laisser la liberté d'aller et venir, avons permis par provision de l'enfermer aux prisons de cette ville et de l'y retenir pendant un mois parce qu'on lui donne des menottes pour la sûreté de la geôle, attendu que le dit Silly est entièrement furieux... » (4)

En d'autres occasions, on avait recours au placement de l'aliéné chez l'habitant. Entouré de ses assistants, le sergent de ville se rendait alors sur la place du village, et à l'issue de la grand-messe, proclamait

à haute et intelligible voix, tant en français qu'en breton, à tous ceux qui voudraient se charger de la garde, conservation, subsistance et entretien, de J... G..., bâtard et imbécille, actuellement détenu aux prisons de Rennes, de se trouver mercredi prochain, 16 de ce mois (1775), 10 heures du matin, en l'audience des Reguai-

(1) Arch. dép. C.-d.-N., B. 161. Juridiction de Bégard, cité dans CORRE et AUBRY, *Documents de criminologie rétrospective*, p. 77.

(2) Ceci se rencontre encore en certains pays d'Afrique du Nord.

(3) CORRE et AUBRY : « *Documents de criminologie rétrospective* », p. 78.

(4) Arch. dép. C.-du-N. - Série B Supplément Reguaires 1741.

res de Tréguier, qui se tiendra en son auditoire au dit lieu où l'adjudication s'en fera au rabais et à la condition néanmoins que le prix de la même adjudication sera payé pour trois mois à l'adjudicataire.

On se serait cru sur un champ de foire ! (5)

A QUIMPER, CREATION DE « LOGES »

C'est en 1750 que, pour la première fois, Quimper posséda un local aux fins d'y recueillir les aliénés. Cette généreuse idée était due à Farcy de Cuillé, évêque de cette ville qui, en vue de la construction, remit au sieur de Trémaria, administrateur de Saint-Antoine (6) la somme de 400 livres dont la destination particulière était la création de loges dans l'enclos de l'hôpital. Il est à noter que, primitivement, l'emplacement destiné devait se trouver dans un appartement situé au rez-de-chaussée du pignon méridional de la maison neuve de l'hôpital, mais qu'à la suite de véhémentes protestations mises par l'aumônier, qui voyait avec indignation la venue de tels voisins, les loges furent construites au côté septentrional (7).

Il faut dire que, bien souvent, à cette époque, l'internement d'un fils ou d'un parent insensé à l'hospice était d'un gros soulagement pour la famille qui s'en voyait dépossédée. De nombreuses demandes d'admission à l'Hôtel-Dieu de Quimper, sont ainsi retrouvées dans les archives du début du XIX^e siècle, telle cette dernière, en date du 30 novembre 1815, où l'on voit le préfet du Finistère envoyer missive au sous-préfet de la région, afin de lui signaler qu'une certaine dame Carcel, veuve Caveiller, demande l'admission gratuite à l'hospice de son fils insensé, et motive sa demande sur le fait qu'elle est chargée de huit enfants, y compris l'aliéné, et qu'elle se voit impuissante à donner à sa nombreuse famille les premiers soins. Cette dame Carcel n'eut pas de chance, car ren-

(5) Arch. dép. C.-d.-N., B. 999, Roche Suhart, 1775, cité par CORRE et AUBRY, « Documents de criminologie rétrospective », p. 80.

(6) L'un des deux hôpitaux de Quimper à cette époque. C'est l'actuelle maison d'arrêt.

(7) Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, tome X, p. 462-463.

seignements pris, il s'avéra qu'elle pouvait très bien, avec l'aide de ses parents, contribuer à l'entretien de cet insensé, dont l'admission fut ainsi refusée (8).

Il fallut attendre Philippe Pinel (9) (1745-1826), médecin en chef de Bicêtre, pour que de réels progrès fussent obtenus : « Enfin, Pinel vint... et il obtint des guérisons ! (10) », car c'est lui qui le premier libéra les aliénés de leurs chaînes (11).

BREST OU QUIMPER

Parmi les problèmes posés figurait le lieu où pouvait être créé l'asile : deux villes se partageaient les chances : Brest et Quimper. C'est cette dernière qui l'emportait dans les premiers projets. Le préfet du Finistère en fut avisé par une lettre en date du 18 août 1813, du conseiller d'Etat directeur général des hospices, qui lui commandait de dresser le tableau des aliénés entretenus dans les établissements publics du département. Ce à quoi il répondait quelques mois plus tard (12), informant l'administration que les hospices du département étaient les seuls établissements où l'on pouvait recevoir ces malades, dont les uns étaient à leur charge, tandis que d'autres se voyaient nourris et traités aux frais de la famille.

Il ajoutait qu'il « est grand nombre de ces malheureux qui, ne pouvant être reçus dans les hospices, a cause de l'insuffisance de ressources, et l'impossibilité où sont les parents d'y payer leur pension, errent dans les villes ou dans les communes rurales, n'ayant d'autres ressources que celles de la charité publique » ... et qu'il ne pensait pas qu'il fût possible d'assurer l'exécution des dispositions prises lors du décret du 5 mars 1813, tant qu'il n'existerait pas dans le département une maison spécialement

(8) Arch. dép. Finistère, série X. Lettres du 30 novembre 1815, du 9 décembre 1815, du préfet du Finistère au sous-préfet.

(9) Et aussi Chiaruggi en Italie, William Tuke en Angleterre.

(10) Docteur Doutrebente (de Blois). Congrès des médecins aliénistes, tenu à Toulouse du 2 au 8 août 1897.

(11) Tableau de Th. FLEURY, Collection du Palais de la Découverte.

(12) Arch. dép. Fin., série X, 3 janvier 1814.

affectée à la réception et au traitement curatif des insensés et des idiots.

Il n'échappait en effet à personne que les hospices ne convenaient en aucune manière aux aliénés, l'attention des administrateurs de ces établissements était partagée entre trop de soins étrangers aux intérêts des malades mentaux. D'autre part, certains hôpitaux, tel celui de Châteaulin, réduits à deux ou trois appartements peu spacieux, et sans revenus suffisants, ne pouvaient accueillir insensés ou idiots ; ce qui entraînait inexorablement le transfert à grands frais dans des établissements plus ou moins éloignés des furieux, avec comme corollaire, l'accroissement des dépenses.

Le préfet poursuivait en notant que la création d'une maison centrale pour tout le département dans la ville chef-lieu, serait d'une grande utilité, et qu'il serait souhaitable de donner à cette construction le développement nécessaire pour recevoir et traiter 6 à 700 individus, afin de fixer le prix annuel des pensions pour les familles de 500 à 800 francs, suivant le plus ou moins d'aisance dont elles jouissaient ; une partie du bénéfice de ces pensions serait alors destiné à l'entretien des « insensés et idiots indigents ».

Très longtemps l'administration hésita : Brest offrait des avantages : le grand magasin attenant à l'ancien hospice de Recouvrance se montrait susceptible de recevoir l'établissement destiné au logement et au traitement des aliénés (13). De plus, de par sa forte population, la ville avait un nombre fort élevé de malades mentaux, dont les quatre cinquièmes se révélaient incurables : *On les tient enfermés lorsqu'ils sont furieux, on les observe lorsqu'ils sont en démence pour qu'ils ne troublent pas l'ordre, et on les occupe autant qu'il est possible selon leurs goûts. On soigne les idiots comme des enfants, enfin l'on donne à chacun d'eux les remèdes convenables selon les circonstances...*

On chargea donc le sieur Cateline, architecte, de visiter ce local pour, éventuellement, en constater l'utilité. Mais,

(13) Arch. dép. Fin., série X, 1^{er} février 1814, lettre au sous-préfet de Brest.

en dépit des efforts déployés par le sous-préfet brestois, ce fut Quimper qui l'emporta.

LE QUESTIONNAIRE DE 1813

En 1813 déjà, le ministre de l'Intérieur, envisageant la création d'asiles d'aliénés, avait posé aux préfets des différents départements une série de questions concernant les individus atteints de folie (14).

Voici les réponses fournies par le département du Finistère. N'oublions pas toutefois, que nous sommes au tout début de la psychiatrie...

1^o) *A combien peut-on porter approximativement le nombre des individus atteints de folie dans le département ?*

— Ce nombre est d'environ 400 individus, mais on prie de remarquer que les hospices civils maritimes et militaires de Brest en contiennent environ 60.

2^o) *Quel est le genre de folie prédominant parmi ces insensés, et quelle proportion peut exister entre le nombre des individus atteints de démence, ceux atteints de manie, et ceux atteints d'idiotisme ?*

— Le genre de folie le plus ordinaire dérive communément dans les campagnes des terreurs religieuses inspirées par le fanatisme et, dans les villes, de l'usage des liqueurs fermentées et de la vivacité des passions. Le nombre des insensés furieux est à la masse des individus privés de leur raison comme un à quatre, celui des maniaques est à peu près dans les mêmes proportions, les idiots forment la moitié. On a remarqué qu'une grande partie des démen ces furieuses se termine par l'idiotisme.

3^o) *Les femmes sont-elles en plus grand nombre que les hommes parmi les insensés et en quelle proportion ?*

— Il résulte des observations faites dans le département que le nombre des hommes de cette espèce excède de plus de moitié celui des femmes. Il paraît toutefois que la folie curable est plus commune chez les femmes que chez les hommes, et qu'elle est souvent la suite des suppressions menstruelles, de fièvres laiteuses et d'exaltation dans les opinions religieuses.

4^o) *Est-il un âge que la folie paraisse affecter plus spécialement ?*

— Dans la première jeunesse, la folie est très rare chez les hommes et elle ne se déclare guère au-delà de 40 ans ; chez les femmes, elle est quelquefois la suite de la crise physique qu'elles

(14) Lettre du préfet du Finistère au ministre de l'Intérieur, 17 janvier 1813. Arch. dép. Fin., série X.

éprouvent lorsqu'elles atteignent le terme de la puberté; l'affaiblissement de tous les organes dans la vieillesse fait tomber beaucoup de monde dans l'idiotisme.

5°) *A-t-on remarqué que la folie fut plus fréquente dans quelques cantons que dans d'autres, depuis quelques années que précédemment? Peut-on attribuer ce progrès à des circonstances locales et quelles sont celles que l'on présume exister?*

— On n'a pas remarqué que la folie fût plus fréquente dans certains cantons que dans d'autres, mais tout le monde s'accorde à dire qu'elle est plus commune depuis une vingtaine d'années. Ce qu'il y a de certain, c'est que les suicides, presque toujours la suite de la démence ou du désespoir, extrêmement rares il y a un demi-siècle, sont devenus très communs, particulièrement dans les villes, et que, depuis 1807 seulement, 56 suicides ont eu lieu dans l'arrondissement de Brest.

6°) *Quelles sont, d'après l'opinion et les remarques des gens de l'art, les causes les plus générales de la folie dans le département?*

— Les hommes de l'art et les autres observateurs ne balancent pas à regarder, comme une des principales causes de la perte de la raison l'usage immodéré des liqueurs fortes et particulièrement de l'eau-de-vie, dont la consommation s'est prodigieusement accrue dans ce pays depuis la Révolution, particulièrement dans les classes inférieures du peuple. C'est aussi dans ces classes que les préjugés superstitieux, trouvant un facile accès, exaltent les têtes, éclipsent la raison.

Il faut bien avouer, pour en revenir à ce dernier paragraphe, que l'alcool fut très prisé dans nos régions bretonnes, et nous n'étonnerons personne en disant qu'il l'est toujours. Mais bien avant l'envoi de cette missive, 23 ans plutôt, l'administration s'inquiétait déjà devant les méfaits produits par l'alcoolisme. Dans une séance du 5 août 1790, elle se montrait (15) *profondément affligée des malheurs occasionnés récemment par l'intempérance avec laquelle les marins employés à la pêche à la sardine à Douarnenez se livraient à l'usage de l'eau-de-vie et autres liqueurs fortes.* Désirant prévenir ces excès et les maux de tous genres qui en sont la suite inévitable, elle arrêtait les dispositions suivantes qui, à dater de la délibération et jusqu'à nouvel ordre, interdisaient de vendre dans l'étendue de la municipalité de Douarnenez, dans les bourgs de Plouaré, Tréboul et autres municipalités du district de

(15) Arch. dép. Fin., 100 J 370.

Pont-Croix, ni eau-de-vie, ni autres liqueurs fortes en gros et en détail, les jours de fête et dimanches, à quelque heure que ce fût; sous peine contre tous les détaillants et cabaretiers contrevenants de 10 livres d'amende, pour la première fois, et, de pareille somme, plus huit jours de prison en cas de récidive. En outre l'assemblée faisait défense à tous cabaretiers, vendant vins, cidres et bières, de donner à boire les dimanches et fêtes pendant les offices et passé 10 heures du soir, ainsi qu'à quelque personne que ce fût d'exposer les eaux-de-vie et autres liqueurs fortes sur les grandes routes, chemins et passages les jours de fêtes et dimanches, d'assemblées et de foires, sous peine pour la première fois de confiscation de ces eaux-de-vie et liqueurs, au profit des pauvres de la paroisse où elles seraient saisies et, en outre quarante-huit heures de prison en cas de récidive. Les municipalités pouvaient en outre requérir en cas de besoin leurs gardes nationales respectives, et à défaut celles des municipalités voisines afin de prêter main-forte pour le maintien de la tranquillité publique.

Malgré l'expédition d'un tel arrêté à toutes les municipalités ressortissantes, on dut bien reconnaître, quelques années plus tard, que peu de suite lui avait été donnée...

VRAIS MEDECINS, « FAUX » FRÈRES ET VRAIES RELIGIEUSES

C'est en 1824 que fut créé à Quimper un quartier d'aliénés; d'abord annexe de l'hospice civil de la ville, puis, en 1826, dirigé par une commission administrative (16), il se voyait attribuer comme premier médecin un dénommé Ollivry. Ce dernier démissionnait peu après devant les lourdes tâches qui lui incombaient. Trois candidats devaient alors se présenter pour la succession : après mainte discussion le choix se portait finalement sur un praticien Quimpérois, le docteur Veilhers (qui en cette qualité devait recevoir un traitement annuel de 400 F.) (17). Trois ans plus tard, ce dernier abandon-

(16) BAUME : *L'asile de Quimper de 1826 à 1883*, Quimper, 1887.

(17) Arch. dép. Fin., série X. Lettre du préfet du Finistère, 20 janvier 1827.

nait la place, « aidé » en cela par les membres de la commission administrative, qui menaçaient de se démettre de leur fonction, s'il n'était remplacé comme médecin de l'établissement (18).

L'histoire était à peu près la suivante : au mois d'août 1829, la commission étant sur le point de former son budget pour l'exercice 1830, Veilhers lui adressa une demande en augmentation de traitement. Cette demande fut prise en considération et l'on proposa même de porter son traitement à 600 F. Toutefois, après consultation, la majorité de la commission fut d'avis de ne la porter qu'à 500 F, et ce dernier avis prévalut. M. Veilhers ayant eu connaissance, par une indiscretion, des différentes opinions émises dans le sein de la commission à l'occasion de la fixation de sa paye, ne put « concentrer » son mécontentement, injuria trois administrateurs, lesquels répétèrent les propos à la délibération suivante. Il fut alors décidé, après une discussion prolongée, de rappeler le médecin à une conduite plus circonspecte, en lui demandant sa démission, car « *attaquer un ou plusieurs de ces membres, c'était attaquer la commission entière* » rapporta la commission. Il refusa.

Informé, le Maire dût porter cette nouvelle au préfet du Finistère, lequel se montra fort embarrassé, et fit appel aux « *bons sentiments* » de Veilhers qui, peu après, devait donner sa démission par la lettre ci-après (19).

Monsieur le comte, appelé par vous aux fonctions de médecin de l'hospice des aliénés, je vous adresse ma démission de cet emploi, et vous remercie de la bienveillance toute particulière dont vous m'avez donné de nombreux témoignages.

Agréez, Monsieur le comte, l'assurance du dévouement respectueux de votre très humble serviteur. — Quimper, ce 27 septembre 1829.

Ainsi se terminait le règne du Dr Veilhers, riche en événements, dont le plus cocasse fut, sans conteste, marqué par la venue au dépôt départemental d'aliénés de Quimper, de personnages que l'on pourrait fort bien qua-

(18) Arch. dép. Fin., série X. Le maire de Quimper au préfet du Finistère, 21 novembre 1829.

(19) Arch. dép. Fin., série X. Lettres du docteur Veilhers au préfet du Finistère, 27 novembre 1829.

lifier de « faux frères ». Très tôt en effet, le personnel se révélant insuffisant, pour ne pas dire incompetent, appel était lancé à une congrégation religieuse de frères, les hospitaliers de Saint-Augustin, dirigée par un certain Hilarion Tissot, natif de Mornac (Vaucluse).

Voici ce qu'en dit une plaquette (20) :

Religieux de la Charité de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu sous la règle de Saint-Augustin.

Cet ordre religieux et hospitalier a pour but le service des malades et le soulagement des affligés dans les établissements de l'ordre.

Les religieux qui la composent forment deux classes principales : les pères et les frères. Les pères ou anciens profès remplissent les fonctions majeures comme de prieur, d'aumônier, etc... Les frères ou jeunes profès sont appliqués aux études ; les novices sont formés à la vie religieuse et au service des malades ; les tierçaires ou frères convers, employés aux services subalternes. Les personnes qui désirent entrer dans cet institut doivent avoir une vraie disposition à la piété, de l'affection pour le service des malades, une tendre compassion pour les affligés, du zèle pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. On n'en admet aucun qui ne soit né de famille honnête, ou qui soit affecté de quelque infirmité ou difformité notable. L'âge le plus propre pour être reçu est de 18 à 35 ans.

On paie d'avance en totalité ou en partie la pension du noviciat, dont la durée est d'environ une année. Le temps expiré, les novices sont admis aux vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté et d'hospitalité.

L'ordre de la Charité jouit d'un grand nombre d'indulgences accordées par le Souverain Pontife.

Cet ordre est, en France, de fondation royale : le roi Henri IV ayant établi les religieux de la Charité à Paris, et fondé leur hôpital.

Celui qui a soin du pauvre, dit l'Écriture, prête à usure au Seigneur, qui regarde comme faites à lui-même les actions de charité que l'on fait au moindre des hommes. Heureux ceux qui, au jour de la mort, se trouveront créancier de Jésus-Christ.

Cette vérité est bien consolante pour ceux qui consacrent généreusement leur liberté, leur santé, leur vie, à secourir les pauvres dans leurs misères.

S'adresser au R.P. de Magollon, supérieur des religieux de la Charité, rue des Postes, n° 24, à Paris,

(20) Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 X 101.

Ou aux prieurés des religieux de la Charité, à Lyon, à Mende (Lozère), ou à Montbrison (Loire).

Imprimé avec permission des autorités ecclésiastiques et civiles. On est prié d'affranchir les lettres.

Imprimerie ecclésiastique de Beaucé-Rusaud, rue Palatine, n° 15, près Saint-Sulpice.

Au début, tout semblait aller pour le mieux ; on vit même le préfet du Finistère écrire à son collègue de la Loire-Inférieure que l'édifice venait d'être construit, et que les frères de la Charité en avaient pris possession. Ceci pour répondre à une offre que ce dernier lui faisait, et dont voici la teneur (21) :

Préfecture du Finistère - Quimper, le 27 décembre 1825.

Monsieur et cher collègue, vous avez bien voulu me faire connaître, le 15 de ce mois, que l'hospice général qui sera prochainement établi à Nantes, et où les insensés des deux sexes pourront recevoir les secours qui conviennent à leur position, recevra les aliénés que les départements voisins voudront y faire admettre, en payant une rétribution. J'ai l'honneur de vous informer que le département du Finistère ne sera pas dans le cas de profiter des bienfaits de l'établissement projeté, attendu qu'un édifice assez considérable vient d'être construit, pour la même destination, dans l'enceinte de l'hospice civil de Quimper, et que les frères de la Charité sont venus en prendre possession.

Recevez, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments de haute considération et d'attachement. — Le préfet du Finistère : le comte de Castellane.

Très vite cependant on devait s'apercevoir que les malades y étaient abandonnés (22), et que les frères semblaient avoir pris cet hospice comme objet de spéculation, ne songeant qu'à se réaliser des ressources pécuniaires. Ils faisaient des quêtes de tous côtés et obtenaient d'autant plus facilement de la charité publique, qu'on était persuadé qu'ils n'agissaient que dans l'intérêt de l'établissement, alors qu'en fait aucun soin n'y était apporté.

Devant le dépouillement dans lequel se trouvaient les malades, l'administration eut des doutes et écrivit au frère Hilarion, lequel répondit le 30 mai 1827 « *qu'il n'y avait rien à changer au règlement, lequel était très exécuté* ».

(21) Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 X 101.

(22) Arch. dép. Fin., série X. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 31 mai 1845, soit vingt ans plus tard.

table ». Il faut croire qu'il changea rapidement d'avis car, dès le lendemain, il écrivait au frère supérieur de Quimper, en lui enjoignant de rentrer, constatant qu'ils n'avaient pas encore assez d'expérience pour ce genre de travail !... (23).

Paris, ce 1^{er} juin 1827.

Mon cher Frère Charles, tout bien examiné, je vois qu'il me faudrait plus d'un an avant que je fusse à même de pouvoir vous envoyer deux ou trois frères hospitaliers pour le service des aliénés de Quimper. Ainsi, il vaut mieux que vous vous retiriez. Je ne vous crois pas d'ailleurs appelé à ce genre de service, ni mon frère Etienne non plus. Ce dernier d'ailleurs a toujours été malade depuis qu'il est en Bretagne et il paraît que le climat lui est contraire. Il est donc nécessaire que vous veniez tous les deux pour étudier la prêtrise et les novices qui ont de l'intelligence.

Ainsi, remerciez les autorités de toutes les bontés qu'elles ont eu pour nous et mettez-vous tous en route pour Paris. Lorsque nous aurons des sujets bien formés et en nombre et qu'ils auront acquis de l'expérience, on pourra retourner en Bretagne si on le désire, mais, en ce moment, persévérer à ce service ce serait pour vous et pour moi un sujet de trouble continu. Il vaut donc mieux se retirer.

Faites d'abord partir les deux infirmiers en diligence et ensuite, vous, mon frère Victor, les novices, vous viendrez à pied suivant la règle. Je vous embrasse en Jésus-Christ. — Signé : Fr. Hilarion.

Sept jours plus tard, la commission administrative du dépôt départemental des aliénés, se réunissait, et reconnaissait l'incapacité des frères de Saint-Augustin pour le service auquel on les avait destinés (24). Ne voulant toutefois pas un départ immédiat, elle émettait le vœu que les frères présents dans l'établissement restassent jusqu'au changement du personnel.

Le plus amusant de l'histoire, c'est que dix-huit ans plus tard, en mai 1845, le frère Hilarion Tissot, directeur des frères hospitaliers de Saint-Augustin, rendait visite au ministre de l'Intérieur, et invoquait sa bienveillance pour les établissements qu'il se proposait de fonder sur divers points du royaume, dans le but avoué de parve-

(23) Arch. dép. Fin., série X.

(24) Arch. dép. Fin., série X. Extrait des registres des délibérations de la commission administrative du dépôt départemental des aliénés de Quimper. Séance du 7 juin 1827.

nir à l'extinction de la mendicité. En témoignage de son aptitude et de son dévouement, il annonçait avoir déjà fondé un grand nombre d'établissements de bienfaisance qui, disait-il, étaient en pleine voie d'activité et de prospérité, citant entre beaucoup d'autres celui des aliénés de Quimper. Intrigué, le ministre mena son enquête (25), afin que lui fussent fournis *les renseignements les plus complets sur la part prise par le sus-dénommé frère à la création de l'établissement, sur les moyens mis en œuvre par lui, sur la nature et l'importance des ressources dont il disposait, sur le genre de concours obtenu de la part des autorités locales, et sur le monde et les conditions de l'abandon qu'il fit de sa fondation, soit en faveur du département, soit en faveur de la commune, lorsqu'il s'était transporté ailleurs pour élever d'autres...*

Dix jours plus tard, le préfet du Finistère lui répondait en affirmant que le demandeur aurait pu se dispenser de citer l'établissement de Quimper (26), car les seuls renseignements en sa possession se révélaient plus nuisibles qu'utiles, l'administration ayant demandé le renvoi des frères quelques années plus tôt.



Les frères partis, il avait bien fallu les remplacer, et pour ce, la commission avait fait appel aux sœurs blanches (27), dont elle appréciait particulièrement le zèle et la compétence. Le maire de Quimper avait, en conséquence, rencontré la supérieure des religieuses, qui, sur sa demande, consentit à désigner deux de ces dames pour le service exclusif de l'établissement des aliénés, moyennant une rétribution égale à celle que l'on avait accordée à chacune des sœurs chargées de la surveillance des ateliers des prisons, à savoir 500 F par personne (28). De plus, il était convenu que ces sœurs prendraient leurs repas et coucheraient dans la communauté, cette circonstance

(25) Arch. dép. Fin., série X : ministre de l'Intérieur au préfet du Finistère.

(26) Arch. dép. Fin., Quimper, X 347, 31 mai 1845.

(27) Ce sont les sœurs du Saint-Esprit.

(28) Arch. dép. Fin., série X. Lettre du maire de Quimper au préfet du Finistère, 1^{er} avril 1828.

ne nuisant en aucune manière à la surveillance qu'elles seraient appelées à faire...

Alors que la compétence des religieuses ne pouvait être mise en doute, celle du personnel infirmier se révélait aléatoire.

C'est ainsi qu'en mai 1832, Jean Dubreuil, un bien triste personnage en vérité, s'adressait à l'administration pour lui réclamer quelque secours, à titre d'indemnité de gages en sa qualité d'ex-infirmier en chef du dépôt d'aliénés. Consultée, la commission administrative de l'établissement lui allouait la somme de 75 F, à payer sur les fonds libres de l'exercice courant (29).

Ceci ne contenta pas notre homme qui, peu après, revenait à la charge, exigeant cette fois, en plus de sa pension, son rétablissement dans son ancien emploi, dont on l'avait congédié le 1^{er} mai 1832, sans préavis, et que l'on avait accordé à quelqu'un d'autre sur la plainte de Penanrun, économe. Réunie une fois de plus, le 30 septembre 1832, alors que le sieur Dubreuil n'exigeait plus sa réintégration mais son admission à l'établissement des aliénés, comme indigent infirme, la commission restait indifférente aux plaintes portées, invoquant la motivation du renvoi, à savoir la certitude que le sieur Dubreuil, homme de caractère brutal, exerçait journellement des violences et mauvais traitements sur les aliénés commis à sa garde (30), qu'il abusait de l'autorité qui lui était confiée pour empêcher les plaintes de parvenir jusqu'à l'administration. Un tel état de choses devenait intolérable, d'autant plus qu'il aurait pu porter les individus enfermés au dépôt à se soulever contre ce joug de la force brutale. Il devenait donc indispensable d'éloigner le sieur Dubreuil, dont on ne sait ce qu'il advint. Sans doute, fort affecté de ces échecs, fut-il admis à l'hospice en qualité de serviteur, avec pour tout salaire, sa nourriture et son entretien...

(29) Arch. dép. Fin., 30 mai 1832, 15 mai 1832, série X.

(30) Arch. dép. Fin., série X, lettres de Mancel au préfet, 16 août 1832, 30 septembre 1832.

LES ECONOMES

En avril 1834, Pennanrun, économe de l'établissement, annonçant son prochain départ, plusieurs candidatures furent présentées, dont celle d'un nommé Goyat, dont l'opinion était tellement prononcée contre les « grands » du moment qu'il aurait préféré renoncer à la place offerte que de prêter serment de fidélité au roi ! Du moins, c'est ce qu'affirmait au préfet du Finistère Le Guillou, membre de la commission administrative du dépôt (31), il ajoutait :

« Il est très possible que M. Goyat, que je ne connais même pas de vue, n'en soit pas moins très apte à l'emploi auquel on le propose. Son opinion ne peut porter aucune atteinte à sa probité : il me paraît au contraire que le sacrifice qu'il ferait de ses intérêts à l'obligation de prêter un serment qui répugnerait à sa conscience prouverait en sa faveur; mais je pense que nous nous devons de préférence aux personnes attachées aux principes du gouvernement actuel et qu'avec moins de précipitation peut-être nous trouverions à fixer notre choix d'une manière plus convenable et sur quelqu'un qui aurait plus de titres à une place qui ne laisse pas de présenter quelques avantages au titulaire... »

Il terminait en recommandant au préfet de ne révéler à personne le contenu de cette lettre, aux fins de ne pas contrarier quelques-uns de ces collègues, devant lesquels néanmoins il ne lui coûterait pas le moindre, du moins l'affirmait-il, d'émettre franchement son opinion sur un incident qu'il ne pourrait prévoir...

Parmi les autres candidats présentés figurait un certain Lalloux, très introduit dans les milieux politiques de l'époque, et dont je ne peux me retenir de retranscrire ici un extrait de la lettre qu'il écrivit au préfet à l'occasion de sa candidature.

Quimper, le 9 avril 1834, Monsieur le préfet,

... Je sais que ma conduite irréfléchie en quelques circonstances a pu laisser croire que je professais des principes que vous seriez en droit de reprocher et qui devraient à juste titre éloigner de moi la bienveillance de l'autorité. Veuillez, M. le Préfet, ne pas me juger trop sévèrement à cet égard d'après des apparences dont il

(31) Arch. dép. Fin., X 347. Lettre du 6 avril 1834 au préfet du Finistère.

ne faut accuser que mon étourderie. Je déclare au surplus que mes sentiments sont ceux d'un bon Français et d'un véritable ami du Trône Constitutionnel et de nos institutions ; que je ne sympathise sous aucun rapport et ne sympathiserai jamais avec ceux qui tenteraient d'y porter atteinte et que mes intentions, comme mon devoir seront toujours de me réunir aux bons citoyens pour prêter au gouvernement l'appui dont il aurait besoin, comme pour contribuer en ce qui me concerne à maintenir l'ordre et la tranquillité...

Auguste Lalloux.

Le même jour, la commission administrative le présentait comme candidat officiel, et il semble bien qu'en cette occasion, il ait certainement bénéficié du concours de Le Guillou, dont les vues politiques se rapprochaient des siennes.

L'économe a toujours fixé l'attention des observateurs ; c'est ainsi que l'on voit Duchâtellier émettre en 1838 (32). lors d'une visite, plusieurs critiques pour la tenue déplorable concernant les comptes de dépenses et de consommation réglés à l'aide d'un petit nombre de registres, peu entretenus, arriérés sur plusieurs points, et ne présentant pas toujours les récapitulations de fin de mois, nécessaires à la balance du magasin. L'ensemble du service et de la maison lui paraissait toutefois satisfaisant, n'étaient les observations suivantes qu'il mentionnait :

D'abord il pensait que dans l'intérêt de la propreté, qui ne pourrait jamais être complète pour une maison où des galeux et des idiots renouvellent incessamment leurs souillures, il conviendrait d'adapter, en principe, le mode du frottage à la cire, généralement pratiqué dans les établissements de ce type. Il entrevoyait dans cette pratique un moyen d'occuper journellement un certain nombre de malades auxquels tous les genres d'exercice sont recommandés comme moyen d'hygiène. Duchâtellier se montrait assuré, du moins c'est ce que les entretiens qu'il avait eu avec l'économe et les infirmiers lui dévoilaient, que cette pratique serait très facile à établir, les bras ne manquant pas.

Ce fait conduisait l'observateur à entretenir le préfet de l'un des plus puissants moyens de guérison qui ait été jusqu'à ce moment reconnu dans tous les établisse-

(32) Arch. dép. Fin., 100 J 1020

ments d'aliénés, celui de l'exercice et du travail, comme moyen d'enlever les malades aux inquiétudes mentales de tous genres qui les tracassent incessamment et constituent leur maladie. Déjà, plusieurs malades prêtaient un secours puissant aux infirmiers chargés du service intérieur, d'autres s'occupaient momentanément aux travaux de petite récolte dans l'enclos de l'établissement, phénomène qui amenait la question de savoir si, en considérant cet enclos, plus comme une ressource pour le régime hygiénique des malades, que comme un simple préau avec quelques cultures propres à l'approvisionnement de la maison, il ne serait pas possible d'y aménager un plus grand nombre de travaux et de mouvements permettant d'occuper presque constamment ceux des malades que le médecin mettrait pour cet objet à la disposition de l'économe.

De surcroît, Duchâtellier affirmait que quelques jeux convenablement dirigés par les infirmiers seraient également susceptibles d'apporter à l'esprit de ces malheureux un soulagement efficace, que la promenade et la mise dans un enclos à des heures données ne sauraient déterminer. Tous ces détails pourraient paraître minutieux, ici ils s'avéraient nécessaires, l'auteur se rappelant pour l'avoir appris de l'un des frères de l'ordre de Saint-Jean de Dieu (qui dirigeait la maison des Côtes-du-Nord), que des exercices variés, voire l'usage de la musique, avaient donné les plus heureux résultats. Il poursuivait en demandant qu'il soit également appliqué à la maison de Morlaix, dont le régime lui paraissait fort en arrière de celui pratiqué à Quimper : ainsi, et d'abord, il y aurait lieu de demander au médecin attaché à l'annexe de Morlaix, que la tenue des feuilles médicales puissent donner un classement raisonné des maladies et en même temps le moyen de suivre exactement la maladie de chaque aliéné depuis son entrée dans l'établissement. A Quimper, en effet, les feuilles tenues par le docteur Follet se divisaient :

- 1) en feuilles médicales relatives à la situation physique et morale de l'individu ;
- 2) en feuilles diététiques ;
- 3) en feuilles thérapeutiques

renseignements qui, journellement servaient et permettaient de situer à chaque instant le niveau de la maladie.

D'autre part, l'ancien administrateur pensait qu'il conviendrait que les documents très curieux réunis par le docteur Follet, à l'aide de ses feuilles de visites, concernant la maison des aliénés de Quimper, fussent également préparés et tenus à l'hospice de Morlaix et, pour ce fait, comme pour le premier, il conviendrait que le médecin chargé du service de femme s'entendît avec le médecin de Quimper pour le classement et la forme des renseignements. (33)

*Aliénés présents à l'hospice de Quimper
le 31 décembre 1838*

- 7 pensionnaires à 480 F, y compris 30 F pour la literie ;
- 3 pensionnaires à 480 F, leurs familles fournissant la literie ;
- 3 pensionnaires à 1 F par jour ;
- 1 pensionnaire à 300 F par an ;
- 2 militaires à 1 F 20 par jour, au compte du ministère de la Guerre ;
- 35 aliénés entièrement à la charge du département à 75 cmes par jour ;
- 17 aliénés pour 25 cmes par jour, tiers de la pension ;
- 7 aliénés pour 37 cmes et demi par jour, moitié de la pension ;
- 4 aliénés pour 50 cmes par jour, deux tiers de la pension ;
- 1 aliéné pour la pension entière, à l'exception de 25 F par trimestre payés par la famille.

Les communes paient :

- Pour les 17 aliénés ci-dessus, 50 cmes par jour, formant les deux tiers de la pension ;
- Pour les 7 aliénés ci-dessus, 37 cmes et demi par jour, formant la moitié de la pension ;
- Pour les 4 aliénés ci-dessus, 25 cmes par jour, formant le tiers de la pension ;

(33) Arch. dép. Fin., 100 J 1020.

Et les 6 autres ci-dessus, 75 cmes par jour, formant la pension entière.

Il y a eu en 1838 : 7 morts et 5 sorties.

*
**

En juin 1840, on découvre dans le compte rendu fait au préfet par le médecin de l'hospice d'aliénés sur son personnel (34), que l'économe est capable, exact, d'une probité scrupuleuse, mais qu'il est âgé, impotent, maladif, forcé de se concentrer sur une besogne sédentaire, de manière à ne pouvoir plus déployer d'activité au dehors. L'infirmier-major, lui, est « impitoyable » par son zèle, son intelligence, l'impulsion qu'il donne à une foule de choses, *mais il arrive que M. Picart soit trop souvent détourné de la spécialité de ses attributions...* L'aide-major quant à ce qui le concerne, a su non seulement donner de l'importance au poste modeste, créé en janvier 1839, mais, chaque jour, il laisse apercevoir tout ce que le service de cette maison doit espérer de son aptitude et de son instruction.

En ce qui concerne ce fonctionnaire, j'ai retrouvé des documents dans la revue analytique de l'état de l'établissement (35).

« ... entre l'excellent infirmier-major et les autres agents placés sous sa direction, il existait sous le rapport de la capacité une lacune considérable, qu'il nous importait de combler.

Au nombre de nos malades figurait en 1838 un ex-instituteur de Lannilis, le sieur Billon (36) (né le 15-2-1816) auquel s'intéressait beaucoup M. le sous-préfet actuel de Brest. Rendu à un état parfait de santé, et sur proposition, il a été admis au rang de nos infirmiers ordinaires, le 15 janvier 1839.

Déjà le 2 août 1837, avait été admis comme cuisinier un ancien malade, Penanguer, qui lui aussi avait rempli les fonctions d'instituteur, qui s'était toujours acquitté de son pénible office... » On ne peut ainsi qu'apprécier les paroles du docteur Ferrus (37) lors d'une inspection :

(34) Arch. dép. Fin., série X.

(35) Quimper, le 8 juillet 1839.

(36) Un poste de sous-économe sera créé quelques années plus tard, il en fut le premier titulaire.

(37) Médecin de Bicêtre, novembre 1838.

« Le classement est une des premières considérations dans une maison d'aliénés, et dans l'état où se trouve votre asile (38), votre classement se trouvera toujours imparfait, malgré tous vos soins pour le rendre méthodique.

Ainsi vos pensionnaires provenant de certaines classes de la société n'ont pas chez vous la place qui leur convient; vous avez des gens qui ont été notaires, abbés, avocats, propriétaires. Je les vois exposés à se trouver en contact avec des idiots, des galeux, position qui empêcherait plusieurs familles de vous confier tel ou tel malade... »

Ces paroles non seulement mesuraient la nécessité d'une sélection parmi les malades, mais encore laissaient entrevoir à l'issue de cette même sélection des possibilités de reclassement dont nous avons mentionné des exemples ci-dessus. Mais revenons à ce que nous disions précédemment, c'est-à-dire au compte rendu de juin 1840, l'on découvre à sa lecture que dans l'hospice de Quimper :

« ... il existe ordinairement un infirmier pour 10 malades, et nous en comptons 93 le 22 juin, c'est-à-dire que pour l'année prochaine nous serons obligé d'élever à 12 le nombre de nos infirmiers.

Après avoir organisé la surveillance du jour, nous l'avons complétée et rendue perpétuelle, en établissant un service de nuit. Ainsi 8 infirmiers montent la garde à tour de rôle, de 8 heures du soir à 4 heures du matin, où le cuisinier se lève habituellement et, pendant cette veille, il fait des rondes fréquentes dans toutes les divisions de l'intérieur, avec l'attention d'observer plus particulièrement les malades dont la position excite le plus la sollicitude du médecin.

Certains maniaques, qui profitaient de la nuit pour déchirer, dégrader, faire du bruit, sont souvent intimidés par les avertissements ou l'apparition du veilleur, et déjà nous nous apercevons qu'il y a moins de dégâts dans les habitudes de plusieurs malades... »

Pour revenir à cette thérapeutique appliquée aux malades mentaux, à savoir l'occupation, le travail, nous savons qu'elle fut généralisée en France à la même époque.

(38) Saint-Jacques, à Nantes.

MEDECINS ET MEDECINES

Les traitements appliqués aux malades mentaux, et il semble qu'en cela on n'ait guère évolué, restaient précaires (39). On note ainsi qu'à l'asile d'aliénés de Quimper (de 1826 à 1836) le régime tonique était toujours employé chez les malades végétant sous l'empire d'une affection chronique ; on rapporte toutefois, que cette thérapeutique aurait réussi sous le rapport physique à rétablir l'intégrité des fonctions chez des sujets dont la fin bien souvent paraissait proche.

L'usage des préparations opiacées y était rare, comme celui des exutoires, et des frictions stibiées, qui se révélait inefficace. Quant à la médication purgative, plusieurs succès auraient été obtenus, dont celui de Bidan, atteint depuis dix ans d'une manie périodique : 2 ou 3 gouttes d'huile de croton-tiglium se révélaient être la formule la plus utilisée de par ses facilités d'administration et les résultats obtenus.

Pour ce qui concernait plus particulièrement la maladie mentale, sous le rapport pharmaceutique, des moyens choisis et limités s'avéraient nécessaires. Dès que l'indication le permettait, l'on recourait aux saignées locales, voire générales, mais avec réserve — il est vrai que Pinel en usait rarement.

Les douches étaient fort peu prises, par contre les bains étaient d'utilisation fréquente, principalement les affusions dont Foville (40) faisait ainsi l'éloge :

« De toutes les variétés de bain que j'ai employées pour combattre l'aliénation, aucune ne m'a paru jouir d'un degré d'efficacité comparable à celui que possèdent les bains d'affusions répétées plusieurs fois par jour et même la nuit.

Dans la très grande majorité des cas, un bain d'affusion de 10 minutes produit une sédation plus prononcée et plus durable qu'un bain tiède de 2 ou 3 heures de durée, pendant lequel, on aura soigneusement entretenu sur la tête une éponge inhibée d'eau à la glace ou même de glace pilée.

(39) Arch. dép. Fin., X 358.

(40) Médecin de l'Asile départemental des aliénés de Seine-Inférieure.

Par suite 3, 4 ou 5 affusions de 10 à 15° dans les 24 heures produisent une somme de bien-être plus considérable que le même nombre de bains tièdes pendant plusieurs heures chacun.

C'est jusqu'à présent le procédé le plus actif que je connaisse pour guérir promptement et solidement une maladie mentale aiguë... »

Dans le même rapport est cité le nom d'un certain Brisson, fou furieux, brisant tout, qui, malgré une saignée de 32 onces vit son exaltation croître pendant 3 jours, et ne fut calmé que par les affusions à 10° données pendant 12 à 15 minutes, répétées 5 à 6 fois dans les 24 heures ; l'on était alors au mois de juillet, et depuis plusieurs jours sous une température de 25 degrés Réaumur.

Le traitement annuel du Dr Follet, passait de 3000 à 3600 F en 1853, puis 4000 F en 1857 (41).

Le 10 décembre 1856, il écrivait au préfet du département pour lui réitérer l'hommage de ses remerciements, chose normale en soi, si elle n'était pas accompagnée des vœux qu'il formait pour qu'il lui soit donné de mettre la dernière main à son œuvre..., vision pessimiste, qui n'allait pas tarder à se vérifier : Le 23 mars 1857, sur convocation de son président, la commission de surveillance de l'asile départemental des aliénés se réunissait en session extraordinaire, à une heure, au domicile de l'un de ses membres. Son premier soin fut de consigner au registre de ses délibérations l'expression de la profonde douleur dont se voyaient pénétrés tous ses membres en apprenant la mort inattendue du docteur Follet :

« Liés à lui par d'inaltérables sentiments d'estime et d'amitié, ils ont pu apprécier mieux que personne, dans le cours de leurs fonctions administratives, l'admirable dévouement de M. Follet à l'œuvre qu'il avait fondée et si heureusement développée durant 25 ans à travers tant de difficultés et de vicissitudes. Ils savent que ces regrets sont partagés par monsieur le préfet; et fidèles à ce qu'ils doivent à la fois à la mémoire d'un homme de bien et à l'avenir de l'établissement que l'administration les a appelés à surveiller, ils viennent unanimement supplier M. le baron Richard de demander pour M. le dr. Beaume, gendre et adjoint de M. Follet, la direction d'un établissement auquel ce fonctionnaire

(41) Il ne pouvait toutefois subvenir seul à la tâche accablante que faisait sur lui l'Hôpital, aussi demandait-il l'adjonction d'un médecin adjoint (payé 1800 F), tenu de résider dans l'établissement.

α rendu depuis 3 années de si utiles services; témoins du zèle, de l'esprit d'ordre et de l'intelligence médicale, chaque jour déployée par M. Beaume, les membres de la commission ont la certitude que ce choix continuera les bonnes traditions auxquelles l'asile α dû tant de progrès... (42).

Le baron Richard ne fit aucune difficulté et accéda à la demande ; c'est ainsi que le docteur Beaume devenait à son tour médecin-chef de l'établissement. Quant au docteur Follet, une messe, à la demande de son épouse, devait commémorer son souvenir, le 22 mars de chaque année (43).

Le docteur Beaume venait à peine d'accéder à ses nouvelles fonctions que, très vite, il devait constater le manque de personnel médical, l'hôpital ne cessant de voir son importance s'accroître, aussi décidait-il en avril 1857 d'instituer un poste d'élève-interne (44). Plusieurs appels furent lancés dans les différentes facultés et écoles de médecine ; mais seule une candidature se présenta (45) : celle d'un certain Lesbros, étudiant en médecine à Marseille, que le docteur Beaume nous dépeint ainsi : *« âgé de 24 ans, bachelier ès-sciences ; il a pris 5 inscriptions de doctorat à la faculté de Montpellier et 8 inscriptions à l'école de médecine de Marseille ; il a fait un stage dans les hôpitaux maritime et militaire de Toulon. Des renseignements puisés à bonne source me le signalent comme un jeune homme de bon sens et de bonne conduite, aimant le travail et possédant toute l'aptitude voulue pour faire un bon service d'élève-interne... »* (46).

C'est ainsi que Lesbros (Joseph-Hilaire), né le 13 janvier 1833 devenait le premier interne de l'hospice, et se voyait solennellement installé le 29 mai 1857, pour une

(42) Arch. dép. Finistère, série X. Quimper, 23 mars 1857.

(43) Dr. Baume au préfet. Correspondance n° 2142, 24 décembre 1857, Arch. dép. Finistère, série X.

(44) A la place du poste de médecin-adjoint...

(45) Arch. dép. Finistère, série X, Dr Baume au préfet, 11 mai 1857.

(46) Nota : L'article 54 du règlement général exige que les internes soient âgés de 21 ans au moins et qu'ils aient pris au moins 10 inscriptions.

durée de 3 ans, aux émoluments de 600 F par an (47), y compris le logement, la nourriture, l'éclairage, le chauffage et le blanchissage. Il devait quitter la ville 3 ans plus tard afin de terminer ses études^e; ses successeurs furent : Giraud (1^{er} février 1860 - 26 juillet 1862), puis Reverchon.



ANNEXE I

*Règlement de l'asile de Quimper en 1853,
ou la journée d'un aliéné (48)*

LEVER

I. — A 5 heures du matin l'Angelus sonne à la Chapelle, la diane battue dans les cours annonce le lever des employés.

A 5 heures 1/4, un 1^{er} son de cloche est donné par l'un des veilleurs pour clore le service de nuit, pour le lever des malades, et le rendez-vous à leur poste des infirmiers chargés de services spéciaux, concierge, surveillant de salle de garde, etc...

II. — Les infirmiers surveillent en silence l'habillement des malades, la tenue des lits, la propreté des tables de nuit, etc...

Les infirmier-major, aide-major et chef de clinique recueillent le rapport des veilleurs, reconnaissent les malades ayant besoin d'attendre au lit la visite du médecin.

Les malades étant habillés, chaque infirmier fait aérer, approprier et réciter la prière du matin.

A 5 heures 3/4, chaque infirmier au 2^e coup de cloche, met en rang sa section, et sans bruit la conduit au rez-de-chaussée où l'on se distribue l'appropriement général.

VISITE MEDICALE

III. — A 6 heures, l'économe, premier agent de surveillance, accompagné de MM. les chefs de clinique et infirmier-major, se rend au cabinet du directeur-médecin, l'aide de clinique présente le rapport sur le service de jour de la veille, et celui de la nuit dernière.

(47) Séance de la commission du 8 mai 1857. Arch. dép. Finistère, série X.

(48) Archives de l'Evêché de Quimper : *Considérations médicales et administratives sur le développement de l'Asile Public de Saint-Athanase à Quimper de 1826 à 1853*, Compte rendu par le Dr Follet, médecin de l'asile depuis 1830, juillet 1853.

Après un conseil privé sur les principaux faits, ils procèdent, et dans l'ordre suivant à la visite :

- 1) de l'infirmerie clinique,
- 2) des malades restés alités dans les dortoirs,
- 3) des impotents sur la ligne sud,
- 4) des sujets isolés sur les cellules de la ligne nord,
- 5) de la division réunie sous les galeries,
- 6) du pensionnat.

IV. — A 6 heures 1/4, les infirmiers étant à la salle de garde, un 3^e son de cloche annonce la revue et le déjeuner.

Les tambours battent le rappel.

Les malades s'alignent sous les galeries, sur 2 rangs à 2 pas de distance, par section de 5 de front, le premier ou chef de file étant servant et guide des 4 autres.

V. — Pendant que la visite médicale s'opère sur les 4 premières séries, les infirmiers procèdent à une revue préparatoire, à l'effet de distribuer des brosse pour s'approprier, et de rectifier la tenue de chacun.

On examine la propreté de la tête, des mains, de la coiffure, de la chaussure ; les chaussons ne doivent point être acculés, les pantalons tomber trop bas, les gilets, vestes et blouses doivent être boutonnés et garantir le col.

Les infirmiers prennent des notes sur les besoins de chacun, afin d'en aviser l'économe qui, lui-même, par quinzaine, passe une inspection de l'habillement.

Pendant cette revue des infirmiers, un surveillant fait l'appel. On répond pour les sourds, les muets, les absents...

VI. — Les tambours annoncent l'arrivée du directeur-médecin et de ses auxiliaires. Les infirmiers viennent les recevoir et les suivre pendant la revue du médecin, qui donne pour chacun les conseils, l'encouragement ou l'admonestation.

Les malades dont on est mécontent sont isolés pendant la visite et placés au piquet.

Pendant cette revue a lieu la distribution du déjeuner. Le pain étant porté sur les deux lignes. Chaque chef de file appelle et sert ses 4 hommes.

VII. — Après cette inspection les tambours battent l'ordre. Les infirmiers se réunissent autour du directeur-médecin qui, après avoir interrogé chacun, sur les intérêts du service, donne les ordres qui régleront les travaux de la journée.

L'infirmier-major ayant fait rompre les rangs, les infirmiers ordinaires déjeunent à la salle de garde.

VIII. — Après la revue du pensionnat et des offices où l'on examine le pain, la viande, les pesées, etc..., la visite médicale se termine au bureau de l'économe.

Le Médecin-Directeur arrête les écritures des feuilles diététiques, de la balance de régime, des relevés devant régler chaque office.

TRAVAIL

IX. — Le travail des malades dure de 3 à 4 heures le matin et autant le soir. Ce temps est scindé par une halte de 30 minutes. Le dernier 1/4 d'heure est consacré à l'appropriement des effets et des instruments.

Les ateliers composent 5 divisions qui s'utilisent :

1) Dans les offices, dortoirs, réfectoires, salles de bains, au service des eaux, à l'appropriement local et régional ;

2) Aux ouvrages de tisserands, cordonniers, tailleurs, au service de la lingerie, etc. ;

3) Aux travaux de menuiserie, tournage, charpentage, au débit du bois de chauffage, etc. ;

4) Au jardinage et à la culture ;

5) Aux ateliers de terrassement.

X. — Les oisifs sont classés et distraits dans les lieux de réunion. Quand le temps est beau, ils sortent en rang avec un tambour, et avant les repas, font matin et soir une promenade de 3/4 d'heure environ au milieu des jardins et dans le parc.

REPAS

XI. — La cloche d'appel ayant averti, les tambours battent le rappel 1/4 d'heure avant les repas, ramènent en rang les travailleurs, les oisifs en promenade et reconduisent la colonne aux réfectoires.

Chaque table a dix couverts avec nappes, cuillers, fourchettes, couteaux, salières, pots d'abondance, sous la surveillance d'un infirmier.

On y sert deux soupières ayant chacune 3 litres de bouillon pour 500 g de pain, et un plat de viande de 1 kg 250, produit par 2 kg 500 à l'état cru.

XII. — Après le Benedicite, un coup de sonnette annonce le service de chaque plat.

Deux chefs de file servent la soupe. Le premier sert la viande ou les autres plats composant le régime du jour ; les infirmiers distribuent le pain à la main, font observer le silence, la propreté, une égale répartition.

Les personnes régimées aux 3/4, 1/2, 1/4, composent des tables particulières.

Après l'action de grâces, le tambour annonce le dîner des infirmiers et ouvriers.

RECREATIONS

XIII. — On se repose 1/2 heure après déjeuner, 1 heure après dîner, 1 h 1/2 après souper. On ne fume que dans les cours et pendant les récréations.

Les malades ou infirmiers ont à leur disposition des jeux de boules, quilles, tonneau, cartes, dominos, damiers, etc.

Quand le temps est mauvais et qu'il faut se maintenir à l'intérieur, un orgue portatif distrait le personnel.

Dans la belle saison on fait des promenades aux environs de la campagne. La colonne marche militairement.

Il est souvent donné des soirées de jeux, dans les salons du pensionnat.

SERVICE DES BAINS

XIV. — Il est donné par quinzaine un bain général par série de 60 par jour. Cette mesure d'hygiène suit ordinairement les travaux de fatigue, et précède le change de linge dans les dortoirs.

Les bains prescrits par le médecin, se donnent à toute heure et ont lieu régulièrement dans l'après-midi de 1 heure à 3 heures pour le pensionnat, et de 3 heures à 5 heures pour les indigents.

BUREAUX ET MAGASINS

XV. — Les bureaux sont ouverts depuis le commencement de la visite médicale jusqu'à 9 heures du matin, de 10 heures à 11 h. 1/2, de 1 heure à 5 heures de l'après-midi.

L'économe avant la visite médicale, livre les viandes aux deux offices. Il reçoit les fournisseurs au magasin de 8 à 9 heures du matin, et à 6 heures du soir, il fait sa livraison du lendemain.

VISITES ET RECEPTIONS

XVI. — On est reçu pour affaires de l'Etablissement, par l'économe, de 11 h 1/2 à midi; par le directeur-médecin, de 9 à 10 heures et de 1 à 2 heures.

Le concierge reçoit les visites pour :

- infirmiers : de midi 1/2 à 1 heure
- indigents malades : de 1 heure à 2 heures
- pensionnaires : de 2 heures à 3 heures.

De 3 heures à 4 heures, il reçoit les personnes autorisées à

visiter le service intérieur. N'y sont point admis les femmes et les enfants.

Chaque visite ne peut durer plus d'une demi-heure, un surveillant assiste à toute visite, personne ne peut parcourir l'intérieur sans être accompagné.

PRIÈRE ET COUCHER

XVII. — Un son de cloche annonce la prière générale du soir, suivie d'une lecture dans la vie des saints, texte breton.

Le coucher suit la prière.

Les malades, classés par sections de dortoirs se retirent en rang sous la conduite de leur infirmier, en suivant les lignes qui leur sont affectées.

On ne monte aux dortoirs que sur les chaussons de cuir, les sabots restent déposés au rez-de-chaussée.

De même au pensionnat, toutes les fois que l'on y rencontre on échange la chaussure qui sert au-dehors contre celle de l'intérieur.

Chaque malade plie ses effets, et ne les dépose jamais sur les lits.

Chaque infirmier veille au change de linge ; à son transfert au dépôt, il en rend compte.

Les corridors et dortoirs sont éclairés la nuit.

Pendant le mouvement du coucher, les infirmiers-chefs font une ronde. Les tambours battent la retraite dans les cours. Dès lors, le silence partout, on ne parle plus qu'à voix basse, le service des veilleurs commence, ils marchent sans bruit sur des chaussures.

ANNEXE II

Ce qu'un étranger peut voir à Saint-Athanase

(1826 - 1836) (49)

... Nous parcourons en idée quelques parties de l'établissement, nous présenterons en ne nous arrêtant que sur les individus les plus susceptibles de fixer notre attention, un tableau qui sera l'expression assez fidèle de notre intérieur.

En effet, quel est dans ce corridor, ce personnage à l'air grave

(49) Compte moral et statistique sur la première période décennale (1826-1836) du dépôt des aliénés, établi à Quimper.

qui au mois de juillet se promène toujours en manteau ? C'est un pensionnaire qui se croit le Directeur de la Maison. Tout à l'heure, il va rentrer dans sa chambre pour relire ce qu'il lit depuis deux ans, quelques journaux de 1824 et les ordonnances de Louis XIV sur la Marine.

Vous entendez crier dans ces deux cellules :

Ici, c'est un jardinier devenu fou par suite d'un amour contrarié, Près de lui est renfermé un autre jeune homme qui a subi la même cause morale, mais il vit dans la plus profonde hébétude. Là, c'est un militaire qui s'imagine plaider devant un Conseil de Guerre. Il a perdu la raison depuis sa condamnation.

Voici la salle de bains :

Dans la première baignoire est un jeune homme muet actuellement et dans une grande stupeur. Demain, il sortira peut-être de cet état périodique pour se remettre au travail (car on l'occupe à écrire), mais au bout de 25 à 30 jours, il retombera dans l'état où vous le voyez.

Dans la deuxième est un monomane qui s'imagine être continuellement sous l'influence d'une batterie électrique qui agit sur sa respiration, moyen adopté, dit-il, pour le persécuter.

Dans la troisième est un vieux notaire à la voix de stentor. Si vous l'approchez, il va vociférer, car il s'exalte dès qu'il voit quelque personne étrangère.

En passant près de cette infirmerie, vous vous étonnez d'entendre déclamer une tirade. C'est un grabataire aveugle, presque sourd, dont les deux genoux sont enkylosés. Il se croit élève de Talma et d'ailleurs prince du sang, frère de Charles X ; aussi ne répond-il que si on lui dit : mon prince :

Nous entrons dans le parc : vous voyez que de tout côté l'on s'occupe : Ceux-ci travaillent au jardin, ceux-là ratissent leurs allées, brouettent, portent de l'eau, quelques-uns lisent car nous avons pour eux une petite bibliothèque ; les oisifs se promènent, chacun reste à l'endroit qu'il affectionne.

Voici venir devant vous un ancien grenadier qui se dit âgé de dix-sept mille ans. Plus loin un autre soldat délirant sans cesse sur la décoration qu'il s'imagine avoir gagné au siège d'Anvers.

Ecoutez Scoazé, le plus amusant de nos malades atteints de démence. Il est empereur de Chine. Jadis, il avait 65 pieds de haut. On lui a coupé la tête au moins 60 fois. Toutes les nuits, il fait de l'or. Aussi en nous quittant ne manque-t-il jamais de dire confidentiellement à l'infirmier-major : N'oubliez pas de prendre là-haut quelques pièces pour Monsieur.

Votre attention vient d'être détournée par cet individu qui, sortant du calme le plus profond, vient de tomber dans l'attitude

d'un boxeur jusqu'à ce qu'il se soit bien fatigué, il va s'épuiser à lancer des coups de poing dans l'air, comme s'il frappait sur un antagoniste, c'est une attaque qui revient plusieurs fois par jour.

Vous remarquez au milieu de cette allée, ce monomane qui embrasse la terre 20 à 25 fois avec la précaution de mettre à nu ses 2 genoux, c'est un ancien garde-chiourme qui de temps en temps interrompt ainsi une prière perpétuelle.

Nous avons encore quelques dévôts mais qui ne sont pas de la même force. Celui-ci se contente de réciter le cheplet. Celui-là n'a pas besoin de prier, car c'est Saint-Pierre s'occupant du paradis. Cet autre lit un livre espagnol qu'il ne comprend pas en attendant que la Sainte Vierge veuille bien venir le sanctifier.

Vous me demandez quel est ce personnage qui au pied du Belvédère fume en ayant l'air de lire un bouquin dont il déchire tous les feuillets pour sa pipe, c'est un ancien curé. Dernièrement nous avons ici un vieux chef de bataillon de la Marine avec lequel il s'était lié, en plusieurs fois par jour, ils répétaient entre eux une scène assez singulière, ils se confessaient et s'absolvaient mutuellement...

ANNEXE III

Mémoire relatif aux aliénés

par le frère Hilarion (50)

Lorsqu'on visite des établissements où se trouvent des aliénés, on ne peut s'empêcher de gémir de l'état d'abandon et de délaissement dans lequel on laisse ces infortunés, et les personnes charitables, surtout MM. les Profès et MM. les Membres des Conseils Généraux des départements sont sollicités de prendre des arrêtés pour améliorer l'état de ces infortunés.

— Causes de l'aliénation mentale :

Les passions sont les principales causes des aliénations mentales. Le libertinage de corps ou d'esprit, la masturbation, des désirs érotiques véhéments sont la cause de la plus grande partie des aliénations mentales, puis viennent les passions de l'avarice, de l'orgueil, de l'ambition, etc...

— Principaux obstacles qui s'opposent à la guérison des aliénés dans les établissements existant :

1) Le mélange des sexes, la vue des femmes, la vue même des religieuses hospitalières ;

2) La réclusion des aliénés dans des loges, la vue des barreaux de fer aux croisées ;

3) Le défaut de consolation, le défaut d'intelligence et de charité des infirmiers et servants laïques ;

4) Une nourriture non appropriée à la nature de la maladie, pas assez abondante, pas assez variée.

— Sur le régime des Maisons des Frères de la Charité :

Comme sur 100 aliénés, 80 sont adonnés au vice de la masturbation, il est évident que la vue des femmes, même d'une religieuse hospitalière suffit pour exciter, réveiller ou entretenir cette passion et rend par conséquent la maladie incurable.

Dans les maisons des Religieux de la Charité, il n'entre aucune femme et l'on prend toutes les précautions possibles pour que les aliénés ne puissent apercevoir aucune de leurs promenades.

Les prières, la pratique de la religion, la vue de l'habit de religion sont aussi des moyens efficaces pour éloigner toutes les pensées et tentations d'impureté qui obsèdent les aliénés.

Il n'y a point de loges, point de barreaux aux fenêtres dans les maisons de santé des frères de la Charité.

Les soins et les consolations charitables n'y manquent point.

Le traitement médical est réglé par le médecin en chef et exécuté par les religieux.

Une nourriture abondante variée, végétale, calmante, appropriée à la nature de la maladie est fournie aux aliénés.

Avec ce régime les religieux de la Charité ont observé que tous les aliénés dont la maladie est récente guérissent dans leurs maisons. Depuis plusieurs années, ils n'ont point d'exemple contraire.

ROGER LE BRUN

Exemples d'exagérations anatomiques dans les noms de famille bretons

Faut-il rappeler qu'en Bretagne bretonnante les noms de famille ne se sont guère formés autrement que dans le reste de la France, c'est-à-dire qu'à partir de la christianisation de notre péninsule et jusqu'au Moyen Âge, nos ancêtres ne portaient officiellement d'autre nom que celui qu'ils avaient reçu au baptême, lequel n'était pas toujours, loin s'en faut, emprunté au martyrologe romain ni même à l'hagiographie bretonne ?

Mais comme il arrivait souvent que, dans une même paroisse, plusieurs individus portassent le même nom, un usage, remontant d'ailleurs à la plus haute antiquité, voulait qu'on lui adjoignît un surnom permettant de distinguer chacun de ses homonymes. De par sa raison d'être, ce surnom, pas plus que le nom de baptême qu'il complétait, n'était destiné à survivre à celui qui le portait et l'absence de registres d'état civil contribuait à accentuer son caractère strictement viager.

Cependant, avec le développement des documents écrits et pour des raisons diverses, religieuses et juridiques

notamment (problèmes de parenté posés par des mariages ou des successions), il apparut bientôt non seulement commode mais nécessaire de doter les individus d'un « pedigree », de fixer leur origine et c'est ainsi que l'habitude s'établit peu à peu, au moins pour les actes les plus importants de la vie, de les désigner non seulement par leur nom ou leur surnom, mais par celui ou ceux de leur père. Jean, surnommé Le Roux, devenait Jean, fils d'Alain ou fils du Charpentier. Fondé sur la seule pratique et en dehors de toute réglementation impérative émanant soit de l'Eglise, soit du pouvoir royal, ce phénomène fut lent, progressif et s'étala sur plusieurs siècles (du XI^e au XIV^e environ).

Cette évolution achevée et les noms de famille devenus héréditaires, comment, quant à leur provenance, se répartissaient-ils ? Pour les patronymes bretons, M. Francis Gourvil les a classés en six catégories :

1°) Les anciens noms propres d'origine soit celtique, soit latine, soit germanique ;

2°) Les anciens noms propres d'origine littéraire, soit bretonne, soit française ;

3°) Les noms d'origine toponymique, c'est-à-dire empruntés à des noms de lieux ;

4°) Les noms de profession ;

5°) Les anciens sobriquets, plus ou moins fantaisistes ;

6°) Enfin, les anciens surnoms au sens étroit du terme, c'est-à-dire inspirés par le physique ou le caractère des individus. De cette dernière série, Francis Gourvil a pu écrire qu'il n'est pas une particularité du corps, des membres, des organes, de la pigmentation, du teint, pas un défaut ou une qualité qui n'aient été appelés à enrichir cette catégorie presque entièrement composée d'épithètes et qui est l'une des plus intéressantes à étudier du point de vue psychologique. » (1)

C'est cette remarque qui nous a conduit à nous pencher sur ces noms de famille bretons inspirés par des particularités, voire des anomalies de l'anatomie humaine. Ces

(1) Francis GOURVIL. *Les noms de famille bretons d'origine anthroponymique* in *Revue Internationale d'Onomastique*, XVII, n° 3, sept. 1965.

dernières peuvent se diviser en deux sortes : les particularités en plus et les particularités en moins, les anomalies par atrophie ou par manque et celles qui tiennent en une exagération, une hypertrophie. Notre propos d'aujourd'hui se bornera à donner une liste, telle que nous avons pu la dresser, des noms de famille ayant pour point de départ une particularité en plus, une anomalie par exagération. Pour en faire l'inventaire, nous ne pouvions espérer meilleur recueil que celui tout récent de Gourvil, « *Noms de famille de Basse-Bretagne* », qui constitue, en fait d'anthroponomie bretonne, l'irremplaçable ouvrage de base. Pour le sens des noms, nous nous sommes aidés des différents dictionnaires existants, principalement ceux de Le Gonidec, de Dom Le Pelletier et de Grégoire de Rostrenen, particulièrement intéressants en raison même de leur ancienneté, et enfin le très riche, quoique souvent confus, glossaire moyen-breton d'Ernault.

Ces noms, nous les énumérerons en citant d'abord les plus généraux, puis ceux propres à chaque partie du corps, donnant pour chacun d'eux d'abord la forme normale, ensuite les variantes dues soit à une fantaisie de scribe, soit à des particularités dialectales.

I. — La haute taille a inspiré les noms, très répandus, de *Le Bras*, *Le Hir*, *Le Meur*, pendants de *Le Grand* et de *Lelong*.

Corfec, *Corvec* a traduit la corpulence.

Mentec, la haute stature.

Téo (Le), *Théo (Le)*, *Théoff*, *Théon*, *Teuff (Le)*, *Theuff (Le)*, *Thoeuff (Le)* sont autant de variantes correspondant aux français *Le Gros* ou *Le Gras*, tout comme *Le Lard*, *Lardic*, qui dit bien ce qu'il veut dire ; *Le Fétisse* (épais) qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme français *Faitis* qui, lui, signifie « bien fait, élégant » ; enfin *Le Druz*, *Le Dru*, ce dernier pouvant toutefois prêter à équivoque car, forme trégoroise, cornouaillaise ou vannetaise de *Le Druz*, il peut aussi être un emprunt au vieux français « *dru* », ami.

II. — La tête, « *Pen* », a donné *Pennec* (*Penneuc*), grosse tête, sous réserve cependant que, comme son homologue français *Testu* (*t*), il n'ait pas été employé dans un sens moral.

Concernant la tête, nous avons aussi relevé :

Blévec, Blévennec, chevelu, ou plus généralement poilu, velu.

Rodellec, Rodallec, frisé, crépu, comme, en français, *Crispin, Crespin*.

Tallec, Taloc, au front haut.

Goadec, sanguin.

Lagadec, Lagadeuc, aux grands yeux.

Gouronnec, aux sourcils épais.

Friec (Le), au long nez.

Bohec, Boec, jouflu.

Scouarnec, Scoarnec, aux grandes oreilles (cf. français *Oreillard* ou *Loreillard*).

Béguec (Le), Bégoc, grande bouche, équivalent du français *Beschu*.

Gueuzec, Gueuziec, Guézec (Le), Muzellec, Musellec, lippu.

Dantec (Le), Dantic, dentu.

Carvennec (Le), Avanec, Avennec, aux fortes mâchoires.

Téodec, Théotec, à la grande langue, mais aussi bavard.

Grunchec, au gros menton.

Barvec, Barbec, barbu, à la longue barbe.

Gouzouguec, Couzouguec, au gros cou.

Couguec, à la grosse nuque.

Gargadennec, au grand gosier, à la grosse gorge, d'où gourmand, glouton, goulu, le Grandgousier de Rabelais en sera l'exacte réplique française.

III. — Le buste est à l'origine des noms suivants :

Scouazec, Scouarziec, Scouazèque, Scouézec, aux larges épaules.

Quéinnec, Quéinec, au dos large.

Bronnec, mamelu.

Costaouec, Costoec, Costevec, aux côtes saillantes :

IV. — Le bras a fourni :

Bréchech, aux longs bras.

Bizec, *Le Bézec*, aux longs doigts.

Meudec, au gros pouce.

Palmec, aux grandes paumes.

Jointrec, *Mellec*, aux grosses jointures.

Crohennec, à la peau rude.

Bozec, dont le creux de la main est large.

Ivinec, *Livinec*, *Yvinec*, *Lyvinec*, aux grands ongles, à moins qu'il ne provienne d'un toponyme désignant un lieu planté d'ifs (ivin).

V. — Les singularités de bassin et de l'abdomen ne pouvaient pas ne pas exciter la verve de nos aïeux^c; elles nous valent : *Govec Coffec*, ventru et, avec le même sens, *Torrec*, *Torec*. Faut-il ajouter comme variante la forme en *Teurroc*, *Teuroc*, ainsi que nous y invitent *Le Gonidec* et *Ernault* ? Avec *Dom Le Pelletier*, *Gourvil* pense que *Teuroc* serait plutôt à considérer comme la graphie ancienne du commun « *Teurrec* », qui a le sens de tique. Il est vrai que le même *Dom Le Pelletier* traduit aussi « *Teuroc* » par hérisson de mer, c'est-à-dire oursin !

Pas de problème en revanche pour *Bouzoullec*, *Bouzéloc*, *Bozellec*, *Bohellec*, *Bouhellec*, *Bouhoullec*, qui tous signifient « gros boyaux ».

Béguelec, gros nombril.

Lézec, *Lézoc*, aux hanches larges.

Enfin, quatre noms, *Lostec* (cf. français *Vitu*), *Callec*, *Quellec*, *Couillec* (cf. *Couillaud*), que nous ne mentionnerons sans les traduire que pour montrer que la malice parfois rabelaisienne de nos devanciers ne reculait devant aucune indiscretion et n'hésitait guère à braver l'honnêteté.

VI. — Les jambes ne pouvaient échapper à l'œil scrutateur de nos vieux donneurs de surnoms et la variété de ceux touchant cette partie du corps nous laisse à penser que les Bretons du Moyen Age ignoraient tout du « *Bragou braz* » et laissaient la plupart du temps leurs membres inférieurs largement découverts.

C'est ainsi que nous trouvons :

Garrec (Le), *Garric*, *Garec*, jambu.

Pensec, Tersec (Le), fessu.

Pavec, Poec, aux grosses pattes, pattu.

Morzadec, aux grosses cuisses.

Glinec, Glinic, Gly nec, aux gros genoux.

Padellec, aux grosses rotules.

Ferrec (Féroc, Ferroc), aux grosses chevilles.

Troadec, Troédec (Le), aux grands pieds.

Plantec, dont la plante des pieds est large.

Carnec, qui a de la corne aux pieds.

Sur ce *Carnec* se termine notre liste. Est-elle complète ? Ce serait miracle. En tout cas, telle qu'elle se présente, elle suffit à nous confirmer l'esprit observateur de nos ancêtres, leur réalisme tout médiéval et la richesse concrète de leur langue qui, aujourd'hui encore, nous apparaît comme ayant traversé les siècles sans rien perdre de sa sève initiale ni de sa rustique saveur.

le clergé constitutionnel

RENÉ DANIEL

Jacques-Louis Guino,
recteur d'Elliant,
député aux Etats Généraux,
curé constitutionnel de Recouvrance.

Non pas surpris, mais un peu lassé de lire que Jacques-Louis Guino était un mauvais prêtre, j'ai voulu regarder d'un peu plus près le visage de cet homme auquel ses confrères accordaient tant de mépris. Je n'ai découvert dans sa vie ni grand bien ni grand mal. Comme beaucoup d'autres, à l'époque de la Révolution, il « a vécu » et s'en est contenté. Placé parfois à des avant-postes, il fut mieux que d'autres habile à se dissimuler. Suivons ses allées et venues. Plus tard peut-être, quand il sera mieux connu, des honnêtes gens pourront juger. Pour l'heure, je me suis attaché à la partie de sa vie qui donna prise à la virulence, c'est-à-dire à sa vieillesse, et je n'ai pas fait de recherches détaillées sur sa vie avant la Révolution, quitte à y revenir.

VICAIRE A PLOUEZOC'H.

Jacques-Louis Guino est né à Guingamp le 19 juin 1734 et fut baptisé le lendemain dans la basilique Notre-Dame du Bon-Secours. Son père était « cavalier de la

maréchaussée », d'après l'acte de baptême (1). Sa mère est née Yvonne Janne Le Petit (ou Julie Yvonne Jeanne selon une copie de cet acte). Ces noms ne permettent pas de déceler si ces parents étaient ou non d'origine bretonne. Guino n'était peut-être pas breton, doute permis par la profession du père. Quant au nom Le Petit, il est dû à des ascendants de pays de pure langue française ou à des laboureurs trégorrois connus comme « Bihan » et transformés en « Petit » par un savant de sacristie. Ce qui nous importe, c'est que l'un des parents ou les deux ignorant le breton, la langue était inconnue du jeune homme quand il reçut les ordres. On peut en conclure que le breton était inusité au foyer familial, mais aussi dans les écoles ou les rues de Guingamp au milieu du XVIII^e siècle, cette dernière constatation pouvant paraître bizarre.

Mais où a-t-il terminé ses études ? En partie à Rennes puisqu'il était « licencié en droit civil et en droit canon » de la Faculté de Rennes (2). A 24 ans, de retour au pays, il reçut la tonsure, les « quatre moindres », le sous-diaconat et le diaconat des mains de Charles-Gui Le Borgne de Kermorvan, évêque de Tréguier (3). Quelques mois plus tard, à la fin de septembre, c'est l'évêque de Saint-Brieuc, Hervé-Nicolas Thépaut du Breignou, qui procéda à son ordination. Aussitôt après, il fut nommé « vicaire de campagne, pour apprendre la langue bretonne » (4). Ceci confirme qu'il était au moins inexpert,

(1) Une « copie » déposée le 21 messidor an VI (9 juillet 1798) chez les notaires Gaillard et Le Siner à Quimper lui donne le grade de « lieutenant ». Ce ne peut être une promotion due à la Révolution : l'ancien « cavalier » n'était vraisemblablement plus de ce monde. Le titre de sa mère et de sa marraine passe, lui aussi, de celui de « demoiselle » à celui de « dame ». Ces retouches seraient-elles dues à un scribe égalitaire ? A.D. du Finistère, 10 L 80.

(2) Annales de Bretagne, A. Dupuy. L'enseignement supérieur en Bretagne avant et après la Révolution.

(3) Archives de l'évêché de Quimper, lettre du 10 février 1804, Guino aux vicaires généraux à Quimper.

(4) Archives de l'évêché de Quimper, idem.



L'ABBÉ GUINO
(Collection Dejabin)

sinon totalement ignorant en la matière. L'expression employée semble impliquer aussi qu'il s'agit d'une affectation provisoire. C'est à Plouézoc'h, à deux lieues à peine de Morlaix, qu'il fit ce stage dans le ministère paroissial. Plouézoc'h, aujourd'hui dans le Finistère et donc dans le diocèse de Quimper et de Léon, appartenait alors à l'évêché de Tréguier. La paroisse comptait environ 1200 habitants. L'église est un monument remarquable du ^{xvii}^e siècle. De la côte, on découvre un splendide panorama sur l'embouchure de la rivière de Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Roscoff et l'Ile de Batz. Le château du Tauréau fait partie de Plouézoc'h.

Son recteur, Charles Le Brigant, tenait régulièrement les actes de baptêmes, mariages et sépultures, officiant lui-même le plus souvent. Il était assisté d'un vicaire et de prêtres habitués. La signature de Jacques-Louis Guino,

prêtre, apparaît dès le milieu d'octobre 1758. Le 23 octobre, il procéda à un mariage, « prêtre de la paroisse de Plouézoc'h faisant pour monsieur le Recteur en son absence ». En 1759, sa signature paraît régulièrement ainsi qu'au début de 1760. Le 9 février de cette année, il procéda à un enterrement puis, le 11 février, il signa lors d'un mariage, conjointement avec le recteur. On retrouve son nom une fois lors d'un baptême le 28 octobre 1761, mais il était seulement de passage dans son ancien poste.

CHANOINE A TREGUIER.

Dès le 10 mars 1760, l'évêque Le Borgne de Kermorvan le choisit comme secrétaire et il signa pour la première fois au registre le 17 du même mois (5). Le jeune homme était depuis longtemps destiné à servir près du prélat qui l'avait certainement remarqué, et avait voulu le faire exercer d'abord dans une paroisse rurale afin qu'il apprît le ministère sacerdotal sur le terrain, tout en s'entraînant à l'usage du breton.

Terminés ses études et son apprentissage, le voici dans la tranquille cité épiscopale, attaché à la direction d'un diocèse de cent soixante-dix mille âmes groupées dans cent quarante paroisses. Là, il va demeurer vingt-huit ans.

A ce moment, il était encore très svelte. Il frappait par sa taille, un mètre quatre-vingt-six, par la vivacité de ses yeux gris et la puissance d'un nez aquilin surmonté par un vaste front très fuyant. Ses contemporains s'accordaient à dire que c'était un bel homme, instruit et distingué.

A supposer qu'il ne le fût point tout à fait, le défilé des évêques gentilshommes dont il fut le collaborateur ne pouvait que le perfectionner. Il en connut six en vingt ans. Tréguier n'était point un siège où un noble prélat soucieux de faire carrière daignât s'attarder.

Son protecteur Le Borgne de Kermorvan, dont la mémoire lui demeura chère toute sa vie (6) vint à mou-

(5) A.D.F. Fonds Hémon.

(6) A.E.Q. 10 février 1804. Guino aux vicaires généraux à Quimper.

rir le 1^{er} octobre 1761. Il fut remplacé par Jean-Dominique de Cheylus qui, non seulement maintint Jacques-Louis Guino dans ses fonctions, mais, moins d'un an après son arrivée, le pourvut d'un canonicat dans sa cathédrale : nommé le 3 mars 1763, il fut installé le 25 avril.

En 1766, Cheylus fut transféré à Cahors, puis à Bayeux. Jean-Marc de la Royère, sacré le 26 avril 1767, partit pour Castres six ans plus tard. Son successeur Jean-Augustin de Frétat de Sarra, fut nommé à Nantes au bout de quelques mois. Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, sacré le 6 août 1775, amenait dans ses bagages un jeune chanoine de grand avenir, Emmanuel Siéyès. L'un et l'autre s'en furent à Chartres en 1780.

Le dernier, Auguste-René-Louis Le Mintier, sacré le 30 avril 1780, demeurait sur le siège de Tréguier quand la Révolution le supprima.

A cette succession accélérée on peut opposer la stabilité sur le siège de Quimper, qui connut en tout quatre évêques de 1668 à 1790. Les quatre étaient bretons. En regard, Le Borgne de Kermorvan, qui mourut à Tréguier, et Le Mintier, qui demeura dix ans avant d'émigrer, étaient bretons. Les autres, originaires d'Avignon, du Périgord, d'Auvergne, d'Arles, pouvaient-ils supporter l'éloignement et ce peuple étranger ? La faute de ce remue-ménage incombe à ceux qui les nommèrent.

Pendant ce temps, Guino demeura. Il remplit successivement les fonctions de promoteur, d'official de l'évêché, de vicaire général. Nous ne suivrons pas sa carrière à Tréguier dans les détails puisque ce n'est pas notre sujet. Il convient, semble-t-il, de noter de rares faits qui peuvent servir à l'étude de la période postérieure.

En 1776, il représenta le chapitre de Tréguier aux Etats de Bretagne. C'était une première entrée dans une assemblée politique.

Deux ans plus tard, ce n'est pas une initiation, mais des retrouvailles que nous notons. A ce moment, Mgr de Lubersac étant évêque, Guino était official du diocèse. Le 15 décembre 1777, à l'âge de 59 ans, décéda Charles Le Brigant, recteur de Plouézoc'h, et qui l'était déjà quand le jeune homme, frais émoulu du séminaire, vint

y exercer en qualité de vicaire. Trois mois plus tôt, l'évêque avait visité la paroisse et visé le registre des baptêmes et mariages. Était-il accompagné du chanoine officiel ? C'est possible. S'il est permis au chroniqueur de s'interrompre et de rêver, on se prend à imaginer les deux chanoines de Tréguier, Emmanuel Siéyès, futur Directeur, et Guino, regardant l'admirable spectacle de la baie de Morlaix vu de Plouézoc'h et s'attardant sur le massif château du Taureau qui devait, plus tard, renfermer révolutionnaires et contre-révolutionnaires. Siéyès, sinon Guino, était très probablement du voyage, attaché qu'il était à la personne de l'évêque qui l'avait fait venir à Tréguier et qu'il suivit à Chartres où lui furent confiées les charges de vicaire général et de chancelier.

Quoi qu'il en soit, le successeur de Charles Le Brigant fut bel et bien l'ancien vicaire, Jacques-Louis Guino, chanoine titulaire du chapitre cathédral, officiel de l'évêché de Tréguier. Pas pour longtemps, évidemment. Trois mois, un agréable printemps dans la campagne bretonne. Le premier acte signé par « Guino, chanoine, Rr de Plouézoc'h », est du 3 mars 1778, le dernier est du 13 juin. Après quoi le vicaire et les prêtres habitués assurent le service jusqu'à l'arrivée du nouveau recteur, R.-J. Geffroy, qui apparaît le 19 octobre 1778 (7).

Un événement important marqua ce court passage : le baptême d'une cloche pesant huit cent cinquante livres, nommée François-Marie-Magdelaine, et fondue la veille, 27 avril 1778, par maître Jean-François Guillaume de Morlaix (8).

Après ce court intérim, Guino quitta les champs pour les rues et les bureaux de l'évêché. En 1780, il fut aux prises avec une étrange affaire.

Le nouvel évêque, Mgr Le Mintier, était à peine installé que, le 6 novembre de cette année, maître Duval-Lesandini, prévôt et juge de police judiciaire de Tréguier, se rendit chez Le Roux, libraire et relieur, Grand' rue, au Minihiy, et saisit 89 ouvrages qualifiés de « livres prohibés, contraires aux mœurs ou imprimés sans appro-

(7) A.D.F. Série E. B.M.S. Plouézoc'h.

(8) Voir Annexe I. A.D.F. idem.

bation ny privilèges ». Or ces livres et brochures, remis à Le Roux pour être reliés, appartenaient au chanoine Guino. L'affaire traîna, les magistrats se montrant visiblement très peu soucieux de causer au chanoine la moindre peine. Finalement, après maintes péripéties, la saisie étant illégale, le propriétaire recouvra ses livres.

On imagine sans peine le beau tapage dans la toute petite ville qui, affirme Louis Kerbiriou (9), « possédait presque autant de couvents et de séminaires que de maisons particulières ». Tout le monde se connaît, on vit à côté les uns des autres, et les bruits et commérages se répandent dans le milieu ecclésiastique, chez les magistrats, parmi les artisans et rentiers. On est d'autant plus excité qu'un ecclésiastique est en cause, et que nul n'ignore qu'il a été dénoncé par un autre. Voici quelques titres d'ouvrages saisis :

ARNAULD, *Œuvres*,

ROUSSEAU, *La Nouvelle Héloïse* et *L'Emile*,

BOCCACE, *Contes*,

LA FONTAINE, *Contes*,

VADÉ, *Contes*,

MARMONTEL, *Contes moraux*,

RESTIF DE LA BRETONNE, plusieurs ouvrages.

Abbé PREVOST, plusieurs ouvrages,

RICHARDSON, divers romans traduits de l'anglais.

MIRABEAU, *Lettres à Sophie*,

OVIDE, *Œuvres galantes*,

Les Mémoires turcs, ou histoire galante de deux Turcs en France,

Le sacrifice de l'amour,

La laideur aimable,

Le malheur de l'inconstante, etc.

On note, non sans quelque surprise, que d'autres livres ne furent pas saisis, parmi lesquels :

Le médecin reçoit des Dames,

La nouvelle femme,

(9) Louis Kerbiriou. Jean-François de la Marche, p. 19.

*L'ami des filles et l'ami des femmes,
Nos après-dîners à la campagne, etc.*

Plusieurs de ces livres se retrouveront dans la bibliothèque de Guino, qui fut vendue à Brest après sa mort. Cette bibliothèque sera l'objet d'une étude détaillée que nous nous proposons de faire prochainement.

Des livres saisis et de ceux qui ne le furent point parce qu'ils n'étaient pas chez le relieur, il résulte que Guino était un esprit curieux, et qu'il se tenait au courant des idées de son siècle. Passons sur les œuvres prétendues légères, dont les plus audacieuses paraîtraient bien anodines de nos jours. Nous avons ainsi la preuve que Guino, puisqu'on a tenté de lui chercher des ennuis, était considéré par les bien-pensants comme un « philosophe ». Il n'était pas le seul dans le diocèse. A Guingamp, Lannion, Morlaix, ils lisaient, correspondaient et se réunissaient. A Tréguier, Siéyès ne se trouva pas isolé. A la même époque, Dominique-Clément de Ris était avocat dans cette ville qu'il ne quittera qu'à la veille de la Révolution. L'abbé Borie signalait avec consternation que l'esprit nouveau soufflait parmi les recteurs (10).

Guino demeura encore plus de sept ans à Tréguier, puis il abandonna son canonicat et devint curé de campagne. Voici ce qu'il écrivait en 1805 à son évêque :

*« Peu satisfait de l'état de chanoine qui ne remplissait
« pas le désir que j'avais d'être plus utile pour le salut
« des âmes, en 1788 je permutai mon canonicat avec le
« curé d'Elliant près la ville de Quimper, avec l'agrément
« des deux évêques de Tréguier et de Quimper. »* (11).

RECTEUR D'ELLIANT.

Une vie nouvelle commençait donc pour Jacques-Louis Guino au moment où il entrait dans la vieillesse. A cinquante-quatre ans, au XVII^e siècle, on était considéré comme un vieillard. Pourquoi cette vocation tardive ?

(10) Hervé Pommeret, Le dernier évêque-comte de Tréguier : Augustin-René-Louis Le Mintier (Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1924-1926).

(11) A.E.Q. 10 février 1804, Guino aux vicaires généraux à Quimper.

Nous ne savons. Mais la raison qu'il donna en 1805 ne paraît pas très convaincante.

A Elliant, il succédait à Michel-Jean-Alexandre Laennec, docteur en Sorbonne, qui signait aussi Laennec de Penticorre (12). C'était l'oncle de celui qui deviendra l'illustre médecin et qui, pour l'heure, venait de perdre sa mère, à l'âge de six ans à peine. C'est le 10 septembre 1786 qu'elle mourut à Quimper, où résidait la famille, et aussitôt le jeune René-Théophile partit à Elliant, au foyer de son oncle. Là, il aurait acquis les premiers éléments de la langue bretonne. C'est donc qu'à Quimper, comme à Guingamp, un enfant de la bourgeoisie, grande ou petite, ne pouvait apprendre le breton par les conversations avec son entourage. Le recteur n'emmena pas son neveu à Tréguier, et le petit garçon s'en fut chez un autre de ses oncles, à Nantes.

Les biographes du savant font tous un tableau idyllique de cette belle paroisse d'Elliant, s'attachant à cette campagne agréable, au hardi clocher, à la confortable maison du « pieux recteur », mais surtout aux « chaudes allées d'un grand jardin qui, descendant vers le midi en une longue suite de terrasses étagées, venait se clore au fond du vallon par une prairie toujours verte » (13).

Le tableau comporte des ombres, c'est le moins qu'on puisse dire. Certes, Elliant était l'une des paroisses les plus importantes du diocèse. On y comptait 5000 communiant, y compris, il est vrai, ceux des trèves de Locmaria-an-Hent, Saint-Yvi et Rosporden. Les revenus du recteur étaient, en principe de 4000 livres, ce qui était plus du double de la majorité des paroisses. Mais cela était entamé par de lourdes charges. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

La plus sombre partie du tableau était l'état misérable des habitants. Voici ce qu'écrivait à l'Intendant, Laennec, recteur, le 3 mai 1786 : « *Jamais les besoins n'ont été aussi multiples ni aussi urgents. Les enfants sont d'une nudité qui outrage la pudeur. Si les devoirs sacrés de*

(12) Selon l'usage du temps, il ajoutait à son nom celui d'une petite terre qu'il possédait près de Pont-l'Abbé.

(13) Dr Henri Saintignon. Laennec. Sa vie et son œuvre, p. 28.

« mon ministère ne m'attachaient à mon cher peuple
 « par des liens indissolubles, j'irais loin de ma paroisse
 « me soustraire aux scènes douloureuses qui chaque jour
 « frappent mes regards et déchirent mon cœur. Qu'il est
 « affreux d'être entouré d'une foule de misérables qu'on
 « ne peut plus soulager et dont l'indigence sera bientôt
 « au-dessus des remèdes ! » (14).

Ajoutons que l'un des premiers soins de Guino fut de faire réparer avant toute chose ce ravissant presbytère, où l'eau pénétrait de toutes parts.

La passation des pouvoirs se fit au début de l'année 1788. Ce ne fut pas tellement aisé. Les deux chanoines, l'ancien et le nouveau, se montrèrent soucieux de leurs intérêts matériels, en jeu puisqu'ils convenaient de « reprises » chez l'un et chez l'autre. Ils finirent, bien sûr, par s'arranger et, en ce qui concerne la paroisse, signèrent une transaction.

Ce qui paraît certain c'est que Laennec méritait le reproche qu'exprime Guino d'avoir quelque peu négligé matériellement sa paroisse. Il l'occupait depuis 1780, ayant été précédemment recteur de Loctudy. Au registre des baptêmes et des mariages, il signa très rarement en 1786 et 1787. Il reparut le 1^{er} janvier 1788 et le dernier acte signé par lui est du 20 janvier. La première signature de « Guino, recteur d'Elliant », apparut le 1^{er} mai 1788 (15). Désormais, il signa presque tous les actes. Il est remarquable qu'à l'ordinaire il ne faisait plus mention de son titre de chanoine honoraire, sauf dans une grande occasion : le 26 octobre 1788, il procéda à la bénédiction d'une cloche et, cette fois, il écrivit tous ses titres : « Je soussigné, Jacques-Louis Guino, recteur d'Elliant, licencié en droit civil et canon, chanoine honoraire et ancien official du diocèse de Tréguier, chanoine honoraire et ancien vicaire général de celui de Cahors... » (16).

(14) Jean Savina et Daniel Bernard. Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau, p. 328 (note).

(15) A.D.F. Série E, B.M.S. Elliant.

(16) Idem. Les titres de Cahors semblent purement honorifiques, d'après les renseignements que nous devons à M. le Directeur des services d'archives du Lot.

Dès son arrivée, en avril 1788, le nouveau recteur fit « effectuer diverses réparations dont il fournit le décompte « plus tard. Il reconnaît « *n'avoir fait aucune réparation aux chanceaux des églises succursales dépendantes de la paroisse d'Elliant* » et il ajoute : « Je me suis « simplement borné à repeindre le grand autel et la statue de saint Gilles de la mère église, je me suis particulièrement attaché aux réparations du presbytère qui « étaient très urgentes. »

L'état détaillé montre qu'il a fait recrépir « toute la « maison à chaux et à sable, remplacer le plancher et « les fenêtres, repeindre portes et fenêtres, réparer toute « la toiture et le mur du jardin » (17).

ELECTION AUX ETATS GENERAUX.

Le nouveau recteur d'Elliant ne va pas tarder à être absorbé par d'autres soucis. La lettre et règlement du roi pour la convocation de la province de Bretagne aux Etats généraux du royaume, datés du 16 mars 1789, parvinrent à Quimper le 23. Pour le clergé, la réunion diocésaine était fixée dans cette ville le 2 avril. Evidemment, le délai était extrêmement court surtout si l'on tient compte de la configuration de l'évêché qui comptait outre-Blavet des paroisses situées à plus de vingt lieues, si l'on pense aux chemins qui venaient des environs de Quintin. Mais depuis le mois de janvier le règlement général était connu et chacun s'attendait aux réunions. Le clergé de Quimper effectua son travail en deux temps. Une première série d'assemblées se tint les 2, 3 et 4 avril. Malgré le court délai et la pression de la noblesse et du haut clergé, qui prêchaient l'abstention, on compte, dès le 2, environ cent recteurs sur cent soixante-treize. Il est vrai que le vieil évêque Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, quels qu'aient été ses sentiments intimes, ne s'était en rien opposé à la réunion et n'avait donné aucun mot d'ordre.

Les recteurs adoptèrent un cahier provisoire comprenant 14 articles. Ils chargèrent ceux d'entre eux qu'ils allaient désigner « d'ajouter aux dites charges et doléan-

(17) A.D.F., 18 L 80.

« ces ce qui serait jugé convenable, suivant les circonstances et événements qui pourraient avoir lieu jusqu'au jour de l'élection des députés aux Etats généraux, comme aussi de prescrire à ces députés la marche qu'ils auraient à tenir, soit pour la réunion du cahier des charges au cahier qui serait dressé par ordre de l'Eglise à Saint-Brieuc, soit à ceux qui seraient dressés par les assemblées ecclésiastiques des autres diocèses de la Province » (18).

Après quoi ils désignèrent 32 électeurs diocésains qui devaient se réunir le 20 avril. Guino fut l'un d'entre eux. Dès le 31 mars il avait rédigé la liste de ses demandes en 21 articles. Voici ce document (19) :

« Je soussigné Jacques Louis Guino, prêtre recteur de la paroisse d'Elliant diocèse de Quimper Licencié en droit Civil et Canon en exécution des Lettres du Roy du seize mars dernier pour la Convocation des Etats Généraux, du Reglement y annexé et des Lettres à moy adressées par Monsieur le Comte Thiard et par monsieur le Bailli et Sénéchal de Concarneau en datte des 17 et 30 mars présente année et voulant concourir autant qu'il est en moi aux vues Bienfaisantes de Sa majesté, et pour y parvenir ayant pris une exacte Connoissance des vœux et Doléances des paroissiens que La providence a confié à mes soins et à ma vigilance et les avoir fidèlement consulté. Sur ces objets Déclare Concurrément avec eux et pour leur plus grand avantage Demander ce qui suit.

1° — Que les états seront conservés avec les privileges de la province et que les délibérations et arrêtés des dits états avec le compte de leur Régie sera imprimé et envoyé dans toutes les villes et paroisses des Campagnes afin d'instruire le peuple de ce qu'y sy traite.

2° — Que le nombre des représentants dans l'ordre du tiers sera Egal à celui des Deux autres ordres réunis et que l'on votera par tête et non par ordre.

3° — Que les Représentants du tiers ne pourront être no-

(18) Jean Savina. Le clergé de Cornouaille, p. 78.

(19) A.D.F., 60 G 8. Ce document, qui était conservé au presbytère d'Elliant, a été récemment (1971) retrouvé par M. Jacques Charpy, Directeur des services d'Archives.

bles ni anoblis, ni Ecclésiastiques, ni même Choisis parmi Les officiers des Seigneurs et des Ecclésiastiques, que le président de l'ordre du tiers sera élu par son ordre.

4° — Que les commissaires qui formeront la commission intermédiaire de chaque Diocèse ainsi que les députés aux états ne pourront être Continué que pour quatre ans, que dans Le nombre des Commissaires du Bureau de la commission intermédiaire il y aura au moins deux Recteurs de Campagne dans Lordre de l'Eglise et pareil nombre dans le même ordre de députés aux états.

5° — Que les representants de L'ordre du tiers aux états seront pris dans les campagnes comme dans les villes eû égard au nombre des habitants de la campagne et proportionnellement à ceux des villes.

6° — Que les etats ne pourront être prolongé plus de deux mois, que les frais des tenues seront modérés, qu'ils ne pourront accorder ni pensions ni gratifications.

7° — Que la Commission intermédiaire fera passer sans frais au Général de chaque paroisse Le mandement des différentes impositions. Le Général fera faire le Rolle, nommera Ses Collecteurs et fixera leurs droits de Recette a quatre deniers pour Livres. Le Rolle sera fait triple. L'un sera exposé à la commission intermédiaire, le Second aux mains des Collecteurs et le troisième aux mains du Sieur Recteur, Qui le Communiquera aux Contribuables et Recevra leurs plaintes et pièces de Comparaisons dont il instruira la commission intermédiaire qui Statura sur le Redressement ainsi qu'elle croira convenable.

8° — Que le produit des impositions ne passe pas en différentes mains mais qu'il sera Compté à un Receveur établi et nommé par la commission intermédiaire dument Cautionné, qui le versera directement au trésor Royal ou à l'endroit indiqué par le gouvernement.

9° — Que MM les controlleurs aux actes et Receveurs des domaines Compteront directement au même Receveur désigné par la Commission intermédiaire qui en versera le produit au trésor Royal.

10° — Que la régie des controlles et domaines ne soit jamais mise en ferme, ainsi que les formules et nouvelles impositions, mais que les états s'en chargeront pour en

rendre compte au Roy ; et enfin que Le Bureau de La commission intermédiaire jugera sans appel toutes les contestations qui pourraient naître entre les Receveurs du Domaine et les redevables, comme aussi des droits de Contrôle.

11° — Que toutes les impositions soient à l'avenit supportées d'une manière Égale, ce par chacun en proportion de sa fortune, sans distinction d'ordre et par un même Rolle.

12° — Que toutes Loix qui excluroit le tiers de parvenir à tous emplois Civil et militaire soient supprimées.

13° — Que la Corvée pour L'ouverture et L'entretien des grandes Routes et La levée des gens de guerre tant pour la milice, Les canoniers gardes-côtes soit supprimée et convertie en une imposition Également supportable par les trois ordres.

14° — Que l'on supprime les juridictions d'attribution à L'exception du Consulat nécessaire au Commerce.

15° — Que les juridictions subalternes soient annexées aux juridictions Royales, parce que les juges Royaux et le greffier ne pourront avoir que les vacations des juges subalternes dans les affaires et commissions Concernant les justiciables annexés à leurs Sièges et que les droits Bureaux pour les dites affaires et commissions se perceveront comme ils se perçoivent actuellement sur les actes formalisés dans Les juridictions Seigneuriales.

16° — Que l'on désire ardamment La suppression totale des offices de procureurs, et que L'on diminue les formalités de la procédure que les offices des notaires Royaux fussent désormais confiés à des avocats qui auroient exercé honorablement leur état pendant l'espace de Dix années, et en Evenement que les offices de procureurs ne soient pa supprimés que L'on réduise leurs vacations devenues exorbitantes.

17° — Que le droit de franc fief soit absolument supprimé et en Evenement qu'il ne le soit, qu'il soit converti en une imposition commune Supportable par les trois ordres ainsi que les fouages ordinaires et extraordinaires.

18° — Que le droit seigneurial de suite de moulins soit

converti en une Rente annuelle de vingt sols par personne qu'il y aura dans chaque ménage sujet au moulin.

19° — *Que les mineurs pauvres seront pourvu de tuteurs gratuitement, que les vacations des greffiers ne pourront jamais exéder le produit du mobilier des mineurs ; que les droits Burseaux pour les tutelles, Curatelles, décrets de mariages, inventaires partages et ventes des Biens des mineurs soit modérés et que les procédures pour la Reddition des comptes définitifs soient simplifiées et ne puissent jamais être appointés mais jugés par commissaires à moins de frais possibles.*

20° — *Que nul cultivateur habitant Les campagnes ne puissent intenter ni deffendre à aucun procès sans avoir pris l'avis d'un avocat duquel il donnera copie en tête de la demande ou de la défense, le tout à peine de nullité de la procédure.*

21° — *Qu'il soit établi dans chaque paroisse ayant 120 communicants ou plus un chirurgien accoucheur qui prêtera Egalement ses soins aux autres cultivateurs et Laboureurs de la même paroisse. Le Gouvernement l'appointera modérément pour les personnes pauvres sur L'attestation des Recteurs. et dans les paroisses moins considérables ou en établira un à portée d'entendre ses soins à deux ou trois paroisses Circonvoisines ./.*

Tela sont les vœux et doléances que le Sieur Recteur de la paroisse d'Elliant à L'honneur de présente à L'assemblée diocésaine de Quimper convoquée par ordre de sa majesté tant pour nommer Les Electeurs qui choisiront leurs députés aux états généraux que pour former le Cahier général des vœux et doléances de son ordre, il les a d'ailleurs puisé dans son Cœur dans son dévouement et son amour pour les paroissiens et dans leurs propres vœux et Désirs ./.

A Elliant ce trente et un mars mil sept cent quatre vingt neuf ./.

J:L: GUINO Recteur d'Elliant

Ce cahier est d'autant plus précieux que c'est le seul d'un membre du clergé de Cornouaille que nous connaissons, et que le cahier général, synthèse des différents mémoires établis par des recteurs, n'a pu être retrouvé.

Mais ce travail est-il personnel ? Son auteur dit « *avoir pris une exacte connaissance des vœux et doléances* » de ses paroissiens. C'est d'autant plus certain que le cahier adopté le 5 avril suivant par « *le général de la paroisse d'Elliant et des trèves de Saint-Yvi, Rosporden et Locmaria-en-Hent* » reproduit en majeure partie le texte du recteur. Toutefois, le cahier du Tiers comporte deux parties. La première est l'énumération des doléances, en neuf articles. « *Suivent les vœux et souhaits du dit général* », et ici commence le texte de Guino, qui est reproduit avec des variantes de pure forme. Il faut noter, toutefois, à l'article six, un supplément qui, lui, n'est pas de pure forme : après le mot « *gratifications* », le général ajoute : « *et que les droits onéreux de l'eau-de-vie, qui ne pèsent que sur le peuple, soient supprimés* ».

Les différences de rédaction amènent le général à distinguer en deux articles l'article 16 de Guino. Ce qui entraîne un décalage des suivants. Mais le 21^e article du tiers, « *que l'on supprime les droits de coutume* », n'existe pas dans le cahier de Guino. Non plus que les articles 24, 25 et 26 du tiers, dont voici la teneur :

24° — *Qu'ils désirent que les cinq grosses fermes soient accordées et réparties par province et, en conséquence, que la province de Bretagne régisse et gouverne elle-même sa part de l'imposition des dites cinq fermes.*

25° — *Que les seigneurs seront obligés de donner à leurs domaniers les bois fonciers à perpétuité.*

26° — *Que les deniers des octrois qu'on lève en la ville de Rosporden ne soient pas comptés à la municipalité de Concarneau, mais restent dans Rosporden, pour être employés à l'entretien du pavé, Rosporden étant un endroit de très grand passage.*

Après une étude attentive des deux textes et de leur graphie, nous croyons pouvoir affirmer que la rédaction de Guino est antérieure et que c'est le Tiers qui a ajouté en tête et en fin, qui a modifié quelques formules. Une preuve supplémentaire est que, dans sa hâte, Guino a écrit un article 9 qui n'est, sous une autre forme, que la répétition du 8°. Or, le Tiers, qui disposait de quelques jours (du 31 mars au 5 avril) pour revoir le texte, a rectifié.

On sent que le rédacteur est un juriste. Or Guino était licencié en droit. Ce n'est pas une preuve certaine qu'il soit l'auteur, parce que beaucoup de modèles de cahiers émanaient d'hommes de loi. Mais, dans le texte que nous étudions, seuls les articles 3, 11 et 12 sont empruntés aux « *charges d'un bon citoyen de campagne* ».

Le fait que le recteur d'Elliant ait influencé ses paroissiens n'est pas une exception. Jean Savina écrit (20) : ...« *il est certain qu'en quelques paroisses rurales, le clergé participa discrètement à la rédaction des cahiers. Le cahier de Locamand est l'œuvre du recteur Vidal. Parfois les recteurs assistent aux assemblées électorales comme s'il ne s'agissait que d'une délibération ordinaire du général de la paroisse... A Locmaria-Quimper, le recteur Lalau, à Penhars, le recteur Laurent Quilleroux, à Pouldreuzic, le recteur Dieuleveult et son vicaire Kerdréach, à Beuzec-Conq, le recteur Le Goff, à Baye, le recteur Boezedan, au Trévoux, le recteur Laurens participent aux délibérations du Tiers et signent le cahier de leur paroisse...* »

Du 20 au 23 avril, dans une salle du séminaire de Quimper, actuellement hôpital Laennec, 31 des 32 délégués du clergé, désignés par les recteurs, se réunissent pour établir leurs cahiers de doléances, puis élire leurs députés aux Etats généraux. Au même moment les électeurs du Tiers de la sénéchaussée de Quimper étaient réunis. Représentants des bourgeois et des paysans, ils n'étaient pas rassurés, loin s'en faut, quant à l'attitude qu'adopterait le clergé. Ils n'ignoraient pas les bons sentiments à leur égard d'un grand nombre d'ecclésiastiques, mais ils savaient pertinemment que certains étaient imbus des préjugés de l'ancien régime, et fort attachés à leurs privilèges. Ce qu'ils craignaient surtout, c'était l'esprit de solidarité. Certes, nous l'avons vu, Mgr Conen de Saint-Luc s'en tenait à une stricte neutralité, mais il était le seul. Tous les autres évêques de Bretagne faisaient corps avec la noblesse et, réunis à Saint-Brieuc, dressaient leurs batteries.

Dès ce moment, on savait, à Quimper, que le clergé du Léon refuserait de députer aux Etats. Les délégués des campagnes votèrent donc une adresse et désignèrent neuf

(20) Jean Savina. Le clergé de Cornouaille, p. 68.

d'entre eux pour la présenter aux électeurs diocésains. Dans l'après-midi du 20 avril, trois recteurs, dont Guino et Huet, prieur de Bonrepos, furent envoyés auprès du Tiers pour assurer « *qu'ils allaient s'occuper de l'adresse des députés des campagnes, dont ils connaissaient les besoins* ». Les membres du clergé entendirent lecture des mémoires rédigés par leurs confrères puis ils désignèrent une commission de huit membres pour la rédaction définitive du cahier. Guino était l'un des huit.

On peut penser que cette rédaction fut laborieuse, étant donné les tendances divergentes qui se manifestaient dans l'assemblée. Il est vraisemblable qu'on dut trouver quelques formules apaisantes. Il n'en demeure pas moins que les partisans des privilèges semblèrent l'emporter. Citons ce que nous en savons, d'après René Kerviler, qui a vu ce cahier :

« *Les députés... demanderont la conservation des privilèges du clergé et le droit de s'imposer lui-même, de n'offrir au roi que des dons gratuits (souligné dans le texte) les seuls qui soient analogues à la nature des biens dont il jouit et dont chaque individu n'est que l'usufruitier. Puis il ajoutait deux articles spéciaux pour demander, l'un que les catholiques fussent appelés aux charges et offices publics, à l'exception des a-catholiques, l'autre, que les Jésuites, le cas échéant, fussent rappelés et, sinon, qu'aucun corps ne reçut la charge de l'instruction publique s'il ne dépendait de l'ordinaire.* » (21)

C'est au cours de ces discussions qu'un courrier extraordinaire apporta la précision attendue: « *L'intention de sa majesté était que l'assemblée nommât trois députés et que cette élection eût lieu incessamment afin que les députés pussent être rendus à Versailles le 27 de ce mois.* »

Dès le lendemain, on procéda aux élections, pour successivement proclamer Guillaume Hervé, recteur de Guisriff, Jean-Marie de Leyssègues-Rozaven, recteur de Plogonnec, et Jean-Louis Guino, recteur d'Elliant.

Enfin, on désigna un suppléant, Nicolas-Joseph Loëdon de Keromen, recteur de Gourin, fut élu. Ce dernier siégera puisqu'à l'ouverture de la séance du lendemain, Guil-

(21) Jean Savina. Le clergé de Cornouaille..., p. 91 et 92.

laume Hervé déclara que son âge, sa mauvaise santé et ses infirmités ne lui permettaient pas de répondre à la confiance de l'assemblée.

L'élection de Guino peut sembler surprenante à plus d'un titre. Pourquoi un ecclésiastique qui n'appartenait au diocèse que depuis tout juste un an, semblait-il s'imposer pour en représenter le clergé ? D'autre part, ses opinions ne concordaient pas, loin s'en faut, avec celles qui ont été exprimées dans le cahier du clergé de Cornouaille, puisqu'il demande l'égalité devant l'impôt (Art. 16). Certes on peut penser que la culture et les fonctions importantes qu'il avait exercées à Tréguier durent compter beaucoup. Mais d'autres personnalités possédaient sa culture et partageaient ses opinions. Nous pensons, par exemple, à Le Coz, alors principal du collège de Quimper, futur évêque d'Ille-et-Vilaine, et qui deviendra à son tour parlementaire, élu en 1791 membre de l'Assemblée législative, mais par un collège électoral différent.

En choisissant deux prêtres qui se montreront plus que réservés à l'égard des idées nouvelles, les électeurs ont-ils voulu procéder à une sorte de répartition proportionnelle et envoyer Guino représenter sa tendance ? Nous croyons aussi qu'il faut tenir compte de l'âge. Leyssègues-Rozaven était né en 1732, Loëdon en 1738, Guino, rappelons-le, en 1734. Ils sont choisis parmi les anciens, on semble écarter tous les jeunes, et d'autres, plus âgés ne peuvent, évidemment, accepter cette charge.

Quoi qu'il en soit, les trois députés s'apprêtaient à partir pour Versailles, malgré les craintes des éléments actifs du Tiers. C'est que l'on connaissait, à ce moment, la déclaration de l'ordre de l'Eglise, signée à Saint-Brieuc le 20 avril, par son président, Mgr de Girac, évêque de Rennes, qui précisait : « *Le dit ordre (ordre de l'Eglise) déclare désavouer formellement tous ceux qui, n'ayant pas été nommés par les Etats de Bretagne, prétendraient représenter aux Etats généraux la province ou quelque'un des ordres qui la composent.* »

La majorité du bas-clergé du Léon, suivant son évêque, avait refusé d'élire des députés. On sait que le clergé de Cornouaille n'avait pas suivi le haut-clergé, mais on ignorait, au moment de l'élection, une prise de posi-

tion aussi nette des évêques réunis avec les nobles à Saint-Brieuc. Or l'argument de Girac pouvait, en principe, arrêter Guino et ses collègues qui, acceptant leur mandat, se mettaient en contradiction avec eux-mêmes. L'article premier du cahier de Guino est catégorique : « *Que les Etats (de Bretagne) seront conservés avec les privilèges de la province.* »

Depuis la réunion de la Bretagne à la France, les députés des trois ordres en Bretagne étaient désignés par les Etats. Quoi qu'il en soit, le départ eut lieu, non sans que Guino et Loëdon n'aient pris la précaution de se faire verser par le receveur des décimes une somme de 1200 francs chacun pour frais de route.

La dernière signature de Guino sur le registre d'Elliant est du 16 avril. Il fut remplacé par son vicaire Jean Codu. Celui-ci, né à Plozévet le 20 août 1754, fut ordonné prêtre en 1780. Il était bien connu dans la paroisse, où il était plus ancien que son recteur.

DÉPUTÉ A LA CONSTITUANTE.

A Versailles, Guino demeura silencieux. Il formait, avec Leyssègues et Loëdon, le groupe de ces trois curés bretons, personnages muets, très attentifs, se bornant à voter le plus souvent avec le côté gauche. Quand se posa la question de savoir si le clergé se réunirait au Tiers et voulait voter par tête ou par ordre, ils ne furent pas, le 13 juin, de ceux qui se joignirent les premiers au Tiers. Non plus le 14, quand Grégoire suivit les premiers, accompagné de Guégan, recteur de Pontivy, et de Loaisel, recteur de Redon, qui seront rejoints, deux jours plus tard, par Lucas, recteur du Minihy-Tréguier. Mais le 24, ils sont des 191 ecclésiastiques qui s'ajoutèrent aux premiers.

Et l'Assemblée nationale constituante ayant succédé aux Etats généraux, les trois silencieux furent de ceux qui, dans la nuit du 4 août, abolirent les privilèges, tous les privilèges, ceux dont Guino demandait l'abolition, tel l'accès aux emplois, et ceux qu'il entendait maintenir, comme les droits particuliers de la province.

Quelques jours plus tard, les députés bretons virent

arriver deux nouveaux collègues : Louis-Alexandre Expilly, recteur de Saint-Martin-des-Champs, et Dom Claude-François Verguet, prieur de l'abbaye du Relec, en Plounéour-Ménez.

Le 3 août 1789, six semaines après la disparition des Etats généraux, le clergé breton du Léon y envoyait ses deux députés. L'un d'entre eux, Expilly, sera plus tard l'évêque de Guino. Les événements continuent leur cours, et, le 5 octobre, l'Assemblée est envahie, des femmes interpellent les députés, clamant : « *Parlez, député, taisez-vous, député, chassez les prêtres !* » Guino comprit du premier coup. Dès le lendemain, des nobles et des évêques, dans l'intention d'émigrer, commencèrent à fuir l'assemblée. Mais il y eut aussi, dit M. A. Latreille (22), des curés désabusés qui soupiraient après leur paroisse, leur jardin, leurs affaires, et regagnaient la province. Et, le 13 octobre, nous retrouvons la signature de Guino sur le registre d'Elliant.

Il dut prendre environ quatre mois de congé, et procéda encore à une cérémonie le 23 janvier 1790. Pendant cette année, le député vota des mesures qui s'appliquaient au recteur d'Elliant : la dîme était supprimée, et les recteurs devaient percevoir un traitement. De Paris, où, à son retour en janvier il a trouvé l'Assemblée installée, il exposa au département du Finistère l'état de ses biens et de ses revenus. Evidemment, à distance, quelques malentendus ne furent pas évités, Parce que, trop souvent, des erreurs ont été écrites concernant les dîmes, nous croyons bon de reproduire ici sa déclaration du 10 octobre (23).

« *Le sieur J/L/ Guino, prêtre recteur de la paroisse d'Elliant et trèves de Rosporden, St-Yvi et Locmaria-an-Hent dépendande de la dite paroisse d'elliant département du finistère, en se soumettant respectueusement aux décrets de L'assemblée Nationale, déclare qu'en sa dite qualité de Recteur d'Elliant il percevoit la dixme dans toute l'étendue de sa paroisse et Trèves en dépen-*

(22) André Latreille. L'Eglise catholique et la Révolution française, t. I, p. 75.

(23) A.D.F., 18 L 80.

« dantes à la trentième gerbe sur seigles et avoines seu-
 « lement que depuis environs trois ans qu'il est recteur
 « de la dite paroisse, il a suivis exactement les erremens
 « de ses prédécesseurs et qu'en conséquence il n'affirme
 « point ses dixmes, mais en gère une partie par mains
 « et s'abonne annuellement pour la commodité et l'avan-
 « tage de ses paroissiens, des autres parties de dixme,
 « tantot en seigles ou avoines, par tenue avec chaque
 « cultivateur librement, en conséquence dans les deux
 « années qu'il a joui de la dite dixme, la présente année
 « exceptée, il croit en son honneur et conscience qu'il a
 « pu annuellement retirer environs quatre mille deux
 « cents livres cy 4 200 L il déclare devoir fixer cette
 « somme parce qu'il l'auroit donné la ferme de ses
 « dixmes à ce prix s'il avoit trouvé un fermier qui le
 « lui offrit.

« déclare ne pas posséder d'autre revenu que celui de
 « la dixme, son presbytère et son jardin.

« Ses charges consistent en quatre curés ou vicaires et
 « ses décimes.

« Le sieur Guino déclare de plus posséder dans la ville
 « de Tréguier un petit bénéfice nommé Touronce dont
 « le revenu consiste en un convention qui paie 69 livres
 « de rente, une ferme de trois champs sans étages affermé
 « 60 livres et une rente de 8 livres sur la fabrique de
 « l'Eglise Cathédrale de Tréguier, le tout formant 137 L.

« Les charges de ce petit Bénéfice consistent en deux
 « messes par semaine et 9 livres de décimes.

« Telle est la déclaration que je fournis au district de
 « Quimper en conséquence des décrets de l'assemblée
 « nationale à Paris ce seize octobre mil sept cent quatre
 « vingt dix

J/L/ GUINO, Recteur d'Elliant député à
 L'assemblée Nationale

Ce texte permet de constater que la dîme ne consistait pas à prélever le dixième des récoltes, mais, qu'à Elliant, elle se percevait à la trentième gerbe, et sur le seigle et l'avoine seulement. Il faut bien préciser que les champs de froment étaient exceptionnels, mais, qu'en regard,

beaucoup de surfaces étaient occupées par le blé noir ou sarrazin. Quant aux autres ressources personnelles de Guino, on constatera qu'elles sont très modestes. Sa déclaration précise bien que c'est lui qui assure la perception de la dîme, c'est-à-dire le battage du grain sur place et les charrois. Toujours à titre documentaire, nous jugeons utiles de reproduire en annexe le mémoire de 1790 (24).

Pendant ce temps, l'Assemblée nationale votait la Constitution civile du clergé, à l'élaboration de laquelle participa activement Expilly, membre du Comité ecclésiastique, qu'il lui advint de présider. Le 30 novembre 1790, Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper « *rendit tranquillement son esprit à Dieu* » (25). Le 2 novembre, la nouvelle constitution fut appliquée pour la première fois en France, et les électeurs du Finistère, réunis à la cathédrale, portèrent la majorité de leurs suffrages sur Expilly, qui accepta son élection. Le serment des ecclésiastiques à la Constitution civile fut rendu obligatoire à partir du 27 novembre 1790, mais la sanction du roi manquait. Elle fut acquise le 26 décembre, et, aussitôt, Guino, avec plusieurs membres du clergé, prêtèrent serment devant l'Assemblée nationale, à la séance du 27 décembre.

Loëdon et Leyssègues étaient visiblement réticents, et ne prêtèrent serment que le 3 janvier. Mais plusieurs ecclésiastiques n'entendaient le faire qu'avec, sinon des réticences, tout au moins des explications. Ils voulaient préciser qu'ils prêtaient le serment avec la restriction expresse de tout ce qui peut regarder le spirituel. La gauche de l'assemblée ne l'entendait pas ainsi, et n'acceptait aucun serment avec quelque restriction que ce soit, et dans la séance du 5 janvier, empêcha les députés scrupuleux de s'expliquer. Loëdon et Leyssègues rétractèrent leur serment dès le 5 janvier 1791. Tous deux émigrèrent et moururent loin de France, Loëdon en Espagne dès 1794, Leyssègues à Vienne (Autriche), en 1801.

A la demande des patriotes du Finistère qui pressaient sa venue, Expilly quitta l'Assemblée et vint prendre

(24) A.D.F., 18 L 80. Annexe II.

(25) Tresvaux. Histoire de la persécution..., t. I, p. 105.

possession de son siège le 12 mars 1791. Guino demeurait à Paris, mais, visiblement, il lui tardait de rejoindre Elliant : son éloignement nuisait à ses intérêts, et aussi cette constitution, qu'il avait votée, était mal venue dans la région. En particulier, il ne pouvait être sûr des sentiments de son remplaçant, l'abbé Codu.

Sur un point tout extérieur, celui-ci tenait compte de la Constitution civile, qu'il n'accepterait jamais : à partir du 1^{er} janvier 1791, au lieu de signer, comme par le passé, Codu, « *prêtre curé* », il signa « *prêtre vicaire d'Elliant* ». La nouvelle législation substituait à la coutume bretonne donnant au chef de la paroisse le titre de recteur et à son adjoint celui de curé, l'usage répandu en France : curé pour le chef de paroisse et vicaire pour l'adjoint. Cet acte d'allégeance de la part de Codu est dû probablement au fait qu'il escomptait, comme beaucoup d'autres, recevoir le traitement de vicaire sans avoir à prêter serment.

Les affaires matérielles de Guino étaient loin de s'arranger. Sa correspondance avec le département lui laissa une certaine amertume. Le 23 mai 1791 (26), en présence du compte qu'il a fourni, de ses déclarations concernant son traitement, le département a estimé liquider sa situation en lui accordant « *à valoir sur son traitement de 1791* », 707 livres 10 sols. De plus, en raison des obligations qu'il a contractées avec son prédécesseur concernant la paroisse, il est menacé de la suspension de son traitement, jusqu'à ce qu'il ait « *satisfait sur cet objet* ».

Par une longue lettre du 6 juillet 1791 (27), adressée au président du département, Guino se plaint et montre le sentiment qu'il a de lui-même : « *Si soumis aux loix, dévoué comme je le suis à notre constitution et à une parfaite obéissance, j'éprouve des préjugés et des contradictions que je ne crois pas mériter, je ne vous déguiserai point que toujours fidèle à la constitution que j'ai crû devoir jurer sans blesser la délicatesse de ma conscience ayant d'ailleurs quelques ressources, je me priverai sans peine de mon état de fonctionnaire*

(26) et (27) A.D.F., 18 L 80.

« pour vivre tranquille dans mon particulier et évitant par
 « ce parti toutes les difficultés auxquelles on peut être
 « exposé dans le nouvel ordre de choses qui s'établit, j'ai
 « lieu de croire que dans les circonstances présentes le
 « citoyen qui se livre de bon cœur à concourir de son
 « mieux au maintien de la chose publique doit trouver
 « dans les vrais amis de la constitution le soutien et
 « l'encouragement qu'il mérite et non une indifférence
 « toujours humiliante pour un cœur sensible et droit; si
 « l'ambition m'avoit dominé je ne me serois pas si cons-
 « tamment attaché à ma paroisse que j'aime bien sincè-
 « rement et j'aurois pû trouver et trouverois encôre assé
 « facilement une place aussi avantageuse pour le moins
 « que celle que j'occupe, je vous demande pardon, Mon-
 « sieur le président, de vous importuner, mais mon cœur
 « pressé par le besoin de s'exprimer a crû devoir épan-
 « cher dans le vôtre les sentimens qui l'agitent... »

« ... quoi qu'il en soit, Monsieur le président, toujours
 « respectueux, toujours soumis aux Loix, on ne trouvera
 « en moi que la plus parfaite obéissance en réclamant la
 « justice, pendant que mes forces me le permettront je
 « remplirai mes devoirs avec la plus scrupuleuse exac-
 « titude, et je tiendrai aussi longtemps dans le poste
 « qui m'est confié que je m'y croirai utile au peuple
 « qui m'est confié, et que je serai soutenu et protégé
 « par ceux à qui la Loi en a remis le soin »...

« Je suis avec Bien du Respect

Monsieur le Président

Votre très humble et très obéissant serviteur

Guino Rr d'Elliant député.

Paris, le 6 juillet 1791

« Si je pouvais vous être ici de quelque utilité, je
 « vous prierois de ne me pas épargner./.. »

CURÉ CONSTITUTIONNEL D'ELLIANT.

L'Assemblée nationale ayant terminé ses travaux, Guino reprit ses fonctions de curé d'Elliant, et nous retrouvons sa signature à partir du 16 octobre 1791.

D'aucuns ont affirmé que, dès ce moment, Guino est

devenu vicaire épiscopal d'Expilly. Il convient de nuancer. Tout l'entourage des évêques d'ancien régime, y compris grands vicaires et chanoines, était supprimé par la nouvelle constitution. Les évêques, curés de la cathédrale, étaient assistés de vicaires épiscopaux, formant un conseil sans lequel ils ne pouvaient faire acte de juridiction. En raison des vides immenses créés dans son clergé par le refus de prêter serment, Expilly ne pouvait s'offrir le luxe de réunir autour de lui de nombreux conseillers sans affectation territoriale. Il fut assisté de Gomaire (28) et de professeurs au séminaire qu'il venait de reconstituer : Ollitraut (29), Sérandour (30) et Le Gac (31), et il est certain qu'il ajouta Guino dès qu'il fut de retour, mais en lui laissant le soin de ses ouailles. Elliant n'était qu'à deux lieues de Quimper. Et, assistant l'évêque, Guino, demeuré seul cette fois à Elliant, y signe tous les actes de sa propre main.

Il était seul à signer et rédiger les actes, mais il n'était pas, loin s'en faut, le seul prêtre à exercer. Son ancien vicaire Codu, des prêtres habitués, des prêtres venus d'ail-

(28) Gomaire (Jean-René). Né à Lorient en 1745. Précepteur à Plounéventer dans la famille de Parscau jusqu'en 1791. Vicaire épiscopal d'Expilly en avril 1791. Elu membre du Conseil général du Finistère, puis député à la Convention en 1792. Arrêté le 21 mai 1793, libéré en août après amende honorable. Député aux Cinq-Cents en 1795, et non réélu en 1798, il ne reparut pas dans le Finistère. Il se maria et s'établit en Dordogne, au Bugue, près de Sarlat.

(29) Ollitraut (Yves-Marie). Né à Saint-Guen le 4 janvier 1750. Professeur de logique au collège de Quimper. Membre du conseil d'Expilly. Assermenté (« Intrus » de la cathédrale). Abdique ses fonctions le 11 floréal an II (30 avril 1794). Mort à Quimper le 28 novembre 1813.

(30) Sérandour (Louis-Marie). Né à Saint-Conan le 14 septembre 1758. Professeur de troisième au collège de Quimper. Assermenté. Membre du conseil d'Expilly. Directeur du grand séminaire. Vicaire épiscopal, délégué au concile. Curé de Beuzec-Conq au Concordat. Chanoine titulaire en 1804. Mort à Quimper le 17 juin 1811.

(31) Le Gac (Jean). Né au Juch, le 17 septembre 1758. Aumônier des Ursulines à Quimper. Assermenté. Vicaire épiscopal d'Expilly. Abdique le 30 avril 1794. Chanoine titulaire en 1803. Mort à Quimper le 25 décembre 1806.

leurs, pourchassés dans leurs paroisses et réfugiés dans ces lieux estimés plus sûrs, se dissimulaient ici et là. Situation mouvante, provoquant les craintes et les haines. Des prêtres réfractaires avaient fui leurs paroisses où ils risquaient d'être trop reconnus et étaient venus habiter à quelques lieues, là où le passant hostile ne les connaissait pas mais où des amis d'amis les recevaient et les protégeaient. D'autres, plus téméraires ou plus sûrs du milieu, étaient restés et allaient de chez l'un chez l'autre, se croyant assurés contre tout dénonciateur grâce à un réseau d'agents. Ils dénonçaient les mauvais prêtres, les « jureurs », affirmant que les baptêmes et les mariages célébrés par eux étaient nuls et sacrilèges. Guino vivait entouré de haine. Le conseil du département, où siégeait Expilly, essayait, avec plus ou moins d'adresse, de protéger le clergé assermenté et, enfermant les réfractaires qu'on pouvait découvrir, ne trouvaient rien de mieux que de fabriquer des martyrs et de muer les assemblées en dénonciateurs. C'est ainsi que le 2 juin 1792, le procureur-général syndic du département écrit tranquillement dans une « *liste des prêtres réfractaires à faire arrêter et conduire à Brest* » :

« *Penanroz, ancien prieur de Saint-Herbot (32),*

« *Boissière, ancien secrétaire de l'évêché (33), tous deux à Elliant (M. Guino donnera des renseignements sûrs pour leur capture)* » (34).

Du document conséquent « *etat des dépenses* » pour l'ar-

(32) Le Guillou-Penanros (Hervé-Roland). Né à Ergué-Gabéric le 17 janvier 1737. Ancien jésuite. Prieur de Saint-Herbot, trêve de Plonévez-du-Faou, en 1775. En 1790, chapelain de la famille Conen de Saint-Luc, au château du Bot, en Quimerc'h. Détenu à Brest, déporté en Espagne le 12 août 1792, mort en Espagne le 14 août 1795.

(33) Boissière (Dominique-Henri-Alexandre). Né le 11 janvier 1745 à Rennes. Pourvu du bénéfice de Loc-Michel ou du Moustoir, en Elliant, en 1787. Secrétaire de l'évêché de Quimper en 1773. Inscrit. Déporté en Espagne en 1792. Rentré en 1802. Secrétaire de Mgr André. Chanoine titulaire en 1803. Mort à Quimper le 20 février 1805.

(34) Peyron. Documents..., t. II, p. 102.

restation et la conduite à Brest des ecclésiastiques d'Elliant, du curé de Plonéis et de quelques autres, il résulte qu'il fallut plusieurs gendarmes pour arrêter deux prêtres âgés à Elliant, ce qui prouve l'incertitude où l'on était de la population, ou plus justement de son hostilité certaine. Quant aux précieux renseignements que pouvait donner Guino, c'est ce que chacun savait : Boissière demeurerait au prieuré de Loc-Michel, dit Le Moustoir, dont il détenait le bénéfice.

Le 20 septembre 1792, la loi établit l'état civil, et enleva au clergé le droit de tenir des registres. Guino en tint compte dans une certaine mesure : à partir du 10 décembre, il employa une nouvelle formule : « *Je soussigné curé de la paroisse d'Elliant et de la succursale de Tourch et autres en dépendantes* ». C'est en janvier 1793 qu'il se décida à changer : le 5 janvier une déclaration de naissance est signée : « *Guino, officier public* ». Enfin, les choses furent tout à fait régularisées à partir du 4 février, où on lit : « *par devant moi, Jacques-Louis Guino, membre du conseil général de la commune d'Elliant, élu le 30 décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, est comparu en la maison commune...* »

A Elliant, comme dans de très nombreuses communes, l'ancien recteur, ou le nouveau curé s'il s'agit d'un constitutionnel élu en exécution des nouvelles lois, était désigné par le conseil général de la commune, dont il était membre, pour tenir le nouvel état civil. Dans quelques cas, c'était la seule personne possédant l'instruction nécessaire et aussi le loisir. Il fallait surtout tenir compte de l'usage local : les déclarations des naissances, des publications de mariage et des décès étaient effectuées, sur l'acte officiel, à la maison commune : traduisons honnêtement, à la sacristie. Les déclarations de naissances étaient toujours faites par des témoins de sexe différent, c'est-à-dire simplement le parrain et la marraine. Nous sommes en présence du cas général de la laïcisation de l'état civil adaptée à la mode du pays, à ses traditions, et aux convictions profondes des habitants.

Ici se place l'affaire scandaleuse des prénoms révolutionnaires attribués à Elliant sous la Terreur.

Rappelons les faits que nous avons déjà exposés (35). Dans le Finistère, le nombre des prénoms révolutionnaires attribués à des enfants fut infime. Dans les paroisses rurales, ils étaient tout à fait exceptionnels, et donnés seulement aux enfants dont les pères exerçaient des fonctions officielles. A peine deux ou trois artisans ou cultivateurs affirmaient ainsi leurs opinions. Or, à Elliant, commune de 3 833 habitants officiellement à cette époque, du 5 pluviôse an II (27 janvier 1794) au 29 messidor (17 juillet 1794), 15 enfants reçurent de tels prénoms. Les pères étaient laboureurs, journaliers, et l'un d'entre eux, tailleur. Pendant ces six mois, 74 naissances ont été déclarées. Comment expliquer cette proportion anormale ? On a affirmé que le fait était dû à l'influence de Guino. Cela n'est pas impossible : Guino a cessé d'être officier d'état civil le 8 floréal, il a donc enregistré, en tant que tel, les 9 premiers prénoms (Montagne, Sans-culotte, Montagne-Marat, République, Sans-Culotide, Montagnarde, Marette, Marat et Champignone). Donc les prénoms révolutionnaires qui furent attribués ensuite jusqu'au 29 messidor ne devraient rien, en principe, à Guino. Mais il faut constater que s'il n'était plus officier de l'état civil, il était au moins secrétaire de mairie, puisque tous les actes sont de son écriture jusqu'au 9 thermidor inclus (simple coïncidence, certes, mais qui explique qu'on ait écrit justement que sa situation était devenue impossible sur place). Ajoutons que onze de ces quinze enfants dotés de ces prénoms extravagants avaient été baptisés en cachette par Codu, et les prénoms portés sur le cahier secret de Codu sont ceux qu'un jugement de 1806 rétablit à la demande des parents.

Il ne nous appartient pas de trancher la question de savoir si Guino a suggéré cette façon d'agir, ou s'il l'a subie. Honnêtement, nous constatons qu'il serait étrange qu'un homme de cette culture ait fait preuve d'un aussi mauvais goût, mais il n'aurait pas été le seul. D'autre part, ce que nous connaissons de lui jusqu'à présent et apprendrons par la suite, nous permet de penser que Guino, fort instruit des doctrines de Luther et du protestantisme, n'avait pas grand attachement pour le culte des saints.

(35) B.S.A.F. 1970, p. 173 et suivantes.

PRÉSIDENT DU PRESBYTÈRE.

Le départ d'Elliant eut lieu peu après la mort d'Expilly (22 mai 1794) et le début de la réaction thermidorienne. L'église constitutionnelle était veuve et, avec timidité d'abord, puis plus ouvertement, les prêtres réfractaires qui avaient échappé à la Terreur reparurent dans les campagnes. L'abbé Téphany, auteur de l'« *Histoire de la persécution religieuse dans le Finistère* », dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas impartiale, assure qu'on criait : « *Harz ar Bleiz* » (Gare au loup), en voyant passer Guino, ce qui est possible, étant donné ses opinions et les positions qu'il semble avoir prises.

C'est à Quimper que se fixa l'ex-recteur d'Elliant, car c'est bien ainsi qu'il s'intitule désormais.

De mai 1794 à avril 1798, que se passa-t-il au juste dans cette église constitutionnelle du Finistère ? Beaucoup considèrent que Guino fut en quelque sorte l'évêque intérimaire. Nous avons quelques raisons de penser qu'il n'en fut rien.

Quand on lit sous la plume de René Kerviler (36) que « *la nation confia l'administration du diocèse pendant la vacance, qui dura quatre ans, à un presbytère ou collège de prêtres assermentés, composé du recteur de Châteaulin Le Coz (37), du recteur d'Elliant Guino, de l'abbé Le Gac, ancien aumônier des Ursulines, et de deux professeurs du collège de Quimper, les abbés Olli traut et Sérandour* », on reste rêveur devant la documentation d'un historien qui prête à la nation — on croit comprendre au gouvernement de la République — le soin de pourvoir aux évêchés vacants alors qu'à ce moment aucune religion n'est reconnue, que tout culte public est interdit, et que les « *ministres du culte* », qu'ils soient anciens assermentés ou insermentés sont considérés par la nation comme des suspects ou des ennemis.

(36) Revue Historique de l'Ouest, 1887, p. 343.

(37) Le Coz (Jean). Né à Landrévarzec le 26 janvier 1756. Recteur de Châteaulin le 26 juin 1789, assermenté. Vicaire épiscopal d'Expilly. Abdiqua ses fonctions sacerdotales le 11 floréal an II (30 avril 1794). Curé de Carhaix au Concordat. Démissionnaire le 17 octobre 1817. Mort à Pont-Croix le 10 janvier 1845.

Pendant ces quatre années, la France est sous la Convention expirante et les régimes du Directoire, qui tantôt acceptent, tolèrent ou proscrivent le culte. Alors, quand le même historien ajoute que « *Guino fut le président de ce presbytère de la cathédrale* » et, d'après une lettre d'un contemporain, l'abbé Boissière, « *le scribe ou commis servile du commissaire du pouvoir exécutif* », il convient de rechercher ce qu'était ce presbytère, et surtout quels en étaient les pouvoirs.

Ce presbytère était composé comme le dit Kerviler, mais on ne saurait imaginer une sorte de consistoire régentant une Eglise organisée. Nous n'en avons pas les archives, l'avons vivement regretté, et nous finissons par nous demander si elles existèrent jamais.

En effet, à cette époque, Guino, en fait de « *scribe* », était le secrétaire du commissaire du pouvoir exécutif à Quimper. Cela ne l'occupait certainement pas toute la journée, et il est vraisemblable qu'avec ses collègues du presbytère, lesquels étaient professeurs à l'Ecole centrale, il exerçait des fonctions ecclésiastiques, mais n'avait guère de pouvoir sur ses confrères.

Encore sommes-nous amené à nous demander si, sous le Directoire, Guino, président nominal du presbytère, l'était dans la réalité. Nous possédons une lettre du 8 mai 1796 (19 floréal an IV) du presbytère de l'église veuve du Finistère aux citoyens évêques réunis à Paris (38), signée des membres du conseil épiscopal, parmi lesquels il n'est pas question de Guino. Ce sont : R.J. Bourbria, J. Le Coz, Huraut, Y.M. Ollitraut, J. Le Gac, Y.M. Sérandour.

Les uns s'en tenaient à leur conscience, les autres s'adressaient à Le Coz, évêque de Rennes, métropolitain de la région, qui, ne l'oublions pas, était originaire du Finistère. Mieux que tout autre considération, la lettre (38 bis) que nous croyons devoir reproduire intégralement montre l'état d'esprit de l'Eglise dite constitutionnelle. Elle est écrite par Huraut (39), qui signe « *vicaire épiscopal du*

(38) Bibliothèque de Port-Royal, dossier Finistère.

(38 bis) Ibid.

(39) Huraut, né à Saint-Martin de Reims le 13 octobre 1747. Vicaire épiscopal d'Expilly. Quitta le département lors du Concordat.

Finistère », ce qui implique bien que la prééminence de fait n'est pas celle de Guino. Il s'adresse à Grégoire, alors membre du Conseil des Cinq-Cents, qui fut l'évêque constitutionnel du Loir-et-Cher et qui, en pleine Terreur et lors de la fureur de déchristianisation, se promenait tranquillement sous les injures dans les rues et à la Convention, en soutane violette et portant sa croix pectorale, disant à chacun ce qu'il pensait du calendrier républicain comme du mariage des prêtres. Or Huraut s'adresse à Grégoire comme au chef de cette Eglise constitutionnelle qui ne se voulut jamais schismatique.

« Quimper, 22 pluviôse an V (9 février 1797)

« Citoyen évêque

« Voicy bientôt trois ans que l'église du Finistere est
« veuve et je ne vois pas cependant qu'on prenne aucune
« mesure pour Lui donner un premier pasteur.

« en vain jusque-icy j'ai engagé mes Collegues a en
« hater le choix, en y procédant par les voies canoniques,
« malgré leur amour unanime pour le plus grand bien, je
« n'ai pu parvenir encore à les amener a cette Démarche,
« la fausse crainte de se compromettre les a toujours
« Retenu. Retarder plus longtemps cette election néan-
« moins, ce seroit (je le crains) nuire infiniment aux in-
« térêts de la Religion et Détruire tout espèce D'ordre
« Dans ce diocèse en Religion comme en politique, tout
« gouvernement pour être bon, doit être un, et c'est ce
« qui depuis trop longtemp n'a pas lieu dans le finistère.
« Chaque prêtre pour ainsi dire sy conduit a son gré. Les
« uns reconnaissant le présbitere s'adressent en premier
« lieu au métropolitain, D'autres s'attribuant a eux-mê-
« mes la juridiction dont ils ont besoin n'ont jamais Re-
« cours qu'a l'autorité dont ils se croient essentielle-
« ment Revetus, ensorte qu'il n'y a qu'un très petit nom-
« bre D'entre eux qui se conduisent De manière a faire
« croire qu'ils Regardent le Conseil épiscopal comme le
« centre du gouvernement ecclésiastique, indépendamment
« De ce désordre qui Dans ces Temps d'immoralité n'ait de
« la non-existence D'un évêque diocésain, il en Résulte
« encore ce double inconvénient que le peuple, qui se
« voit sans premier pasteur se Regarde pour ainsi dire
« comme n'ayant pas D'eglise, qu'il est bien moins a ses

« Devoirs et que le nombre Des ministres diminuant tous
 « les jours parce qu'il ne se trouve personne pour en or-
 « donner de nouveaux on peut D'un instant a l'autre
 « toucher au moment de voir la Religion annéantie. parce
 « qu'il n'y aura plus personne pour en precher les véri-
 « tés, ni pour en administrer les sacrements.

« je crois donc que vous rendriez un service essentiel a
 « L'église du Finistère, si Dans ces circonstances vous in-
 « vitiez vous même d'une manière pressante le Conseil
 « épiscopal a proceder a cette élection ; mes confrères pa-
 « roissent avoir en vous la plus grande confiance, vous ne
 « pouvez manquer de las Déterminer. La seule chose que
 « je crains, c'est la Difficulté de trouver un sujet digne
 « qui voulut se charger d'un fardeau aussi Redoutable,
 « et se décider quoi qu'en place, a vivre dans le denue-
 « ment et la misere (car c'est la ou en sont Réduits pres-
 « que tous les malheureux ecclésiastiques patriotes, quand
 « leurs adversaires sont gorgés de tout par les ennemis du
 « gouvernement). il nous faudroit pour évêque un prê-
 « tre qui a de bonnes mœurs et aux talents pour le gou-
 « vernement, Réunisse quelque aisance.

« il y a un an que je vous mandois que nous n'étions
 « pas payé de nos modiques pensions depuis cinq mois,
 « eh bien je vous dirai aujourd'huy que voicy bientôt dix
 « huit mois que nous n'avons rien Reçu. Quel sort ! quel
 « sort ! que celui des pretres patriotes !

« Salut et respect

huraut, vicaire episcopal

Du Finistere

Faut-il ajouter que dans la correspondance de Le Coz (40), qui, fréquemment, fait allusion au Finistère, il n'est jamais question de Guino ?

« Le 3 floréal an III (22 avril 1795), il écrit à Gré-
 « goire (41). « A Quimper, le citoyen Ollitrault, vicaire
 « de notre Expilly, mérite votre confiance. C'est un prêtre
 « très instruit et très estimable ».

Les seules traces que nous ayons d'une correspondance

(40) Correspondance de Le Coz, t. I, p. 129.

(41) Bibliothèque de Port-Royal, dossier Finistère.

de Guino (42), n'ont rien à voir avec la religion. Le 26 germinal an IV (15 avril 1796) il écrit à un député des Cinq-Cents qu'il est inquiet des élections qui amènent au pouvoir des modérés. Évidemment il a peur d'une réaction contre les partisans de la révolution. C'est bien la preuve qu'il en était puisqu'il se laisse aller à ajouter, après les élections : « *Tous ces événements ont bouleversé ma tête et troublé toutes mes idées* ».

Tout ceci pourrait laisser croire que Guino avait abandonné l'église. Il n'en est rien. Nous tenons à préciser seulement qu'il ne fut point une sorte d'évêque intérimaire comme d'aucuns l'ont affirmé.

ARCHIDIACRE, MEMBRE DU PRESBYTÈRE D'AUDREIN.

Dès que le culte, sous l'énergique direction du second évêque constitutionnel, Yves-Marie Audrein, sacré le 22 juillet 1798, fut réorganisé, Jacques-Louis Guino fut nommé archidiacre, ce qui était une nouvelle dénomination, jusque là inconnue, encore qu'il y ait eu, sous l'ancien régime, dans le diocèse de Léon, des archidiaconés d'Ack, d'Illy et de Léon. Au synode tenu par Audrein dans la cathédrale de Quimper le 15 juillet 1800, vient en tête des présents Jacques-Louis Guino, ancien curé d'Elliant, archidiacre, membre du presbytère et vicaire de la cathédrale (43).

Et nous retrouvons là, comme membres de ce presbytère, J. Le Coz, L. Sérandour, J. Le Gac, puis Jean Lagadec, curé de Plomelin (44), Bertho, curé de Quimperlé (44 bis), Le Corre, curé de Plougouvelin (45) et Le Poyet,

(42) Kerviler, *Revue Historique de l'Ouest*, 1887, p. 344.

(43) Peyron. *Fin de l'église constitutionnelle dans le Finistère*. Audrein. Quimper, 1897, p. 9.

(44) Lagadec (Jean). Né à Plouhinec le 22 novembre 1742. Recteur de Plomelin en 1785. Assermenté, demeure curé de Plomelin. Arrêté pour avoir favorisé la fuite des députés girondins, le 26 décembre 1794. Ecroué à Quimper, puis à Brest. Libéré. Mort à Quimper le 11 septembre 1802.

(44 bis) Bertho (Mathurin). Né le 28 septembre 1740 à Laniscat.

ancien professeur (45 bis). La prééminence de Guino semble due au fait qu'il était doyen d'âge.

Dans la nuit du 19 au 20 novembre 1800, l'évêque Audrein fut assassiné par les chouans. L'église constitutionnelle dans le Finistère fonctionna bien mieux que pendant la vacance du siège qui suivit la mort d'Expilly. L'église était réorganisée, les temps plus calmes malgré les bandes chouannes et le Concordat était en gestation. Il fut signé le 10 septembre 1801. L'évêque, Mgr André, n'arriva à Quimper que le 19 août 1802. Déjà quelques tentatives de rapprochement avaient eu lieu entre les deux clergés. Malgré ses sentiments personnels, Mgr André fut obligé d'intégrer quelques constitutionnels dans le clergé concordataire. Frolo, ancien assermenté, fut l'un des vicaires généraux et adopté sans trop de difficulté. Guino était évidemment l'un de ceux qui devaient être choisis pour un poste éminent.

Un rapport secret (46) montre bien en quelle estime le tenaient même ses adversaires : « *Jacques-Louis Guino. « Le péché originel (46 bis) est très attaché à son party. « D'ailleurs très honnête, aimant beaucoup les bons sujets « qui ont été attachés à son église ayant pour eux toutes « sortes d'égards et d'attentions. Il en a perdu un des deux « qu'il avoit, auquel il a donné, pendant tout le cours de « sa maladie, les soins les plus charitables. Il étoit pau- « vre, et sa charité ne l'a laissé manquer de rien. C'est « un vieillard très décent, homme de bonne mine et, pour*

Recteur de Motreff. En 1789, recteur du Faouët. Assermenté. En l'an IX, curé de Saint-Michel de Quimperlé. Membre du presbytère d'Audrein. En 1804, recteur de Logonna-Daoulas, où il meurt le 11 janvier 1813.

(45) Le Corre (Jean-Pierre). Né à Saint-Thomas de Landerneau, le 11 septembre 1745. Aumônier de l'hôpital de Landerneau. Assermenté. Elu curé constitutionnel de Plougonvelin. Membre du presbytère d'Audrein. En 1804, recteur de Logonna-Daoulas, où il meurt le 11 janvier 1813.

(45 bis) Le Poyet (Louis-Hervé). Né à Plévin le 26 septembre 1758. Professeur de quatrième au collège de Quimper. Assermenté. Chanoine titulaire en 1803. Mort à Quimper le 7 octobre 1814.

(46) A.E.Q. 2 D 34.

(46 bis) Signifie qu'il avait prêté serment.

« être adoré du peuple, il suffiroit qu'il donna des preuves de son changement d'opinion. »

C'est ainsi que lui fut attribué l'une des sept cures de première classe. Il fut nommé à Saint-Sauveur de Brest (Recouvrance) le 27 messidor an XI (7 juillet 1803).

Aux prises avec des difficultés qui le dépassaient, Mgr André partit pour Paris afin de tenter d'arranger quelques affaires embrouillées. Il n'en revint pas. Il démissionna en 1804 et fut remplacé par Dombidau de Crouseilles qui, nommé le 30 janvier 1805, sacré le 21 avril, n'arriva à Paris que le 15 octobre.

A partir de son installation à Brest, il nous est donné de connaître bien mieux le personnage de Guino. Nous possédons, grâce aux archives de l'évêché de Quimper, sa correspondance avec des confrères et surtout Mgr Dombidau de Crouseilles, dont sont extraites toutes les lettres que nous citerons abondamment ci-après.

CURÉ CONCORDATAIRE DE RECOUVRANCE, A BREST.

La paroisse de Saint-Sauveur de Brest était, sans nul doute, l'une des plus importantes du diocèse, mais aussi, incontestablement, l'une des plus pauvres. Le nombre des habitants, évalué à 12 000 en 1789, était, en 1804, un peu plus élevé. « *Il y a au moins 14 à 15 000 âmes dans cette paroisse, et environ 12 000 communiant, sans y comprendre les militaires et les marins. J'ai environ 700 enfants français et bretons (47) inscrits pour la première, la deuxième et la troisième communion* » (47 bis). Quelques mois plus tard, il expliqua cette imprécision quant au nombre des habitants : « *Il ne m'est guère possible de vous donner le nombre exact des communiant de la paroisse qui a été confiée à mes soins, parce que la commune de Brest, pour éviter la surcharge qui pourrait avoir lieu pour la patente, ne porte*

(47) A.E.Q. Liasse de Saint-Sauveur de Brest. Lettre du 21 pluviôse an XII (10 février 1804) aux vicaires généraux.

(47 bis) Par enfants français et bretons, il faut entendre ceux qui suivent le catéchisme dans chacune des deux langues.

« pas la population de Recouvrance au véritable nombre qui existe. Ce qu'il y a de certain, c'est que pour le jubilé que j'ai donné en forme de mission, il y a eu 11 700 qui ont communiqué, ainsi je puis supposer sans une erreur considérable que la cure de Saint-Sauveur de Brest contient de 13 à 14 000 âmes » (48).

Cette population est pieuse dans son ensemble, mais extrêmement pauvre. « Cette cure, écrit Guino, n'est sûrement pas bien lucrative, mais est intéressante parce qu'elle contient environ 12 000 âmes dont les trois quarts sont dans l'indigence, n'étant composée que de pauvres ouvriers qui travaillent au port, la plupart chargés d'une nombreuse famille, mais si j'éprouve ce désagrément, j'ai aussi la douce et consolante satisfaction que ce peuple a beaucoup de religion et les mœurs de ma paroisse l'emportent infiniment sur celles de Saint-Louis de Brest, nos deux paroisses composant la commune de cette ville » (48 bis).

On remarque que les estimations de Guino varient quelque peu quant au nombre de ses ouailles. En regard, son appréciation au sujet des mentalités comparées des populations de Saint-Louis et de Recouvrance est exacte : la quasi-totalité de la bourgeoisie, qui habitait Brest, mêlée aussi à des familles ouvrières, était voltairienne et farouchement anticléricale.

Cette pauvreté de la population de Recouvrance ne fait que s'accroître ; la politique qui consistait à favoriser les ports du Nord, celui d'Anvers en particulier, au détriment de Brest, fait sentir ses effets. « Les changements et les suppressions opérés dans le port par le ministre de la Marine a plongé dans la misère une quantité considérable de mes paroissiens et a fait rompre beaucoup d'engagements projetés » (49).

Cette nombreuse population de pratiquants exigeait un

(48) Lettre du 5 juillet 1805 à M. l'abbé Troérin, chanoine honoraire de Quimper, à Landerneau.

(48 bis) Lettre à Mgr Dombidau de Crouseilhès, 20 prairial an XIII (9 juin 1805).

(49) Lettre du 18 mars 1805 à MM. Larchantel et Frollo, vicaires généraux du diocèse de Quimper.

clergé actif, mais sa pauvreté impliquait que le casuel était maigre, et le pasteur y revient souvent. « *La paroisse que je gouverne sous votre autorité étant couverte de pauvres, est très difficile à desservir. Je ne puis avoir moins de quatre prêtres et moi, et le travail ne manquera pas. Mais la pauvreté du peuple de Recouvrance nous enlève le casuel par le grand nombre de gratis. Pour subvenir à cet inconvénient, j'ai remis au casuel ordinaire le sacrifice de mes droits particuliers comme curé. Nous faisons du tout une bourse commune partageable entre nous excepté cependant que j'ai une double portion à cause du sacrifice que je fais et avec tout cela chaque prêtre ne fait pas plus de 500 livres par an* » (50).

On comprend dans ces conditions, pourquoi la paroisse ne parvenait pas sans difficultés à verser quelque argent aux œuvres extérieures. Le commissaire général de police Chépy avait demandé une quête au profit des prisonniers. « *Je lui ai écrit, explique Guino, pour lui exposer que cy devant dans pareilles circonstances Messieurs les Marguilliers extérieurs et intérieurs s'étaient déjà refusés à cette bonne œuvre, ne quêtant pas même pour notre pauvre église, ne vouloient pas se charger de celle des prisonniers* » (51).

Mgr Dombidau de Crouseilles a le grand souci de réorganiser le séminaire et il demande l'aide des paroisses. Le recteur de Saint-Sauveur répondit : « *J'ai présenté à Messieurs les Marguilliers votre observation relative au décret (52) qui vous accorde le sixième du loyer des chaises de l'église. Elles sont affermées actuellement 500 livres tournois et, malgré l'extrême pauvreté de notre église, comme nous ne savons qu'obéir aux lois et aux désirs de notre prélat, nous avons chargé notre marguillier trésorier de profiter de l'occasion de Messieurs Dumoulin et Costiou (53) sous leur départ de leur remettre le sixième des 500 livres pour une année...*

(50) Lettre du 14 janvier 1806 à Mgr Dombidau de Crouseilles.

(51) Lettre du 20 octobre 1806 au même.

(52) Décret impérial du 13 thermidor an XIII (1^{er} août 1803).

(53) Prêtres de Quimper de passage à Brest.

« Nous sommes si riches que, cette obligation remplie, il nous restera en caisse environ 15 livres pour faire face à toutes nos dépenses. La paroisse est plongée, comme j'ai eu l'honneur de vous exposer plusieurs fois, si profondément dans la misère, que le casuel se réduit à très peu de chose et messieurs mes confrères ont bien de la peine à vivre » (54).

Voici d'ailleurs une précision : « Dans le courant du mois de janvier dernier, il y a eu 28 enterrements gratuits comme le prouve notre registre. Pour les services, il n'y en a aucun, j'aurais désiré pouvoir remplir l'intention de Monseigneur pour obtenir une rétribution pour le séminaire, mais les paroissiens s'y refusent obstinément » (55).

La misère ne fait que s'aggraver : « La pauvreté et la misère comme j'ai eu l'honneur de l'observer à Monseigneur, est ici à son comble, et le port, qui fournissait des secours aux ouvriers, n'existant plus, met mes paroissiens dans le plus cruel embarras » (56).

Des soucis de toutes sortes l'accablaient : la commune devait le loger et n'en faisait rien, malgré un arrêté du préfet qui ne reçoit aucune exécution (57). Or, près de la moitié de son traitement passait au paiement de son loyer. Une démarche de l'évêque auprès du préfet aboutit à une lettre aimable... « Votre bienfaisante intervention auprès de notre excellent préfet m'a procuré une lettre pleine d'affection, d'honnêteté et de bienveillance de sa part et j'en suis bien reconnaissant. Mais les effets de sa bonne volonté sont dans une perspective si éloignée qu'elle me laisse peu d'espérance » (58).

Peu après, Guino décida d'employer les grands moyens, et de saisir le ministre de l'Intérieur et un membre du Conseil d'Etat. La lettre (59) vaut d'être citée parce

(54) Lettre du 17 janvier 1807 à l'évêque.

(55) Lettre du 5 avril 1807 à M. l'abbé Leclanche, secrétaire de l'évêché.

(56) Lettre du 25 avril 1807 à M. Cosléou, chanoine à Quimper.

(57) Lettre du 28 janvier 1806 à l'évêque.

(58) Lettre du 11 février 1806 à l'évêque.

(59) Lettre du 7 mars 1806 au même.

qu'elle montre que Guino avait des amis à Paris et que l'on peut penser qu'il était demeuré en relations avec Clément de Ris, alors questeur du Sénat (désigné à deux reprises comme « *prêteur du Sénat* »). Tous deux avaient quitté Tréguier depuis près de vingt ans.

« 7 mars 1806.

« Monseigneur,

« Depuis plus d'un an je lutte contre les obstacles que
« je ne puis vaincre pour mon logement qui est d'autant
« plus important pour moi que je me vois cruellement
« opprimé par une surcharge annuelle de 684 livres for-
« mant presque la moitié de mon traitement comme curé,
« j'ai agi, pour le bail que j'ai passé avec le propriétaire
« de l'ancien presbytère que j'occupe, d'après le Conseil
« de Mr notre maire et avec toute la Bonne foy qu'un
« honnête Ecclésiastique doit mettre dans ses actions et
« j'en suis la victime, un coup d'œil sur ma pétition à
« Son Excellence le Ministre de l'intérieur en est la
« preuve.

« J'ai, Monseigneur, des amis à Paris qui ont quel-
« que accès auprès du ministre de l'intérieur, je leur ai
« fait l'exposé de ma situation, et ils m'ont eux-mêmes
« envoyé le modèle de la pétition cy jointe, en me recom-
« mandant de le copier et signer moi-même sur Timbre
« mais de ne pas manquer de la faire apostiller dans la
« justice que je réclame par Mr le Maire de ma Com-
« mune ou un de ses adjoints, par Mr le sous-préfet de
« mon arrondissement et enfin par Mr le préfet du départe-
« ment. Quand ces formalités nécessaires seront rem-
« plies Mr Clément de Ris, prêteur du Sénat et mon ami
« très particulier, me marque expressément de lui adres-
« ser ces deux Copies dans les formes prescrites, qu'il pré-
« sentera une de ces pétitions lui-même au Ministre de
« l'intérieur en l'appuyant de tout son pouvoir désirant
« de me tirer de l'oppression dans laquelle je gémissais. Il
« présentera l'autre (à) une personne puissante du Con-
« seil d'état de ses amis. Je vous supplie donc, Monsei-
« gneur, d'obtenir de notre bienfaisant Préfet qui con-
« naît parfaitement ma situation, une apostille conforme
« à la vérité et toutefois avantageuse, quand vous aurès
« obtenu cet effet de vos bontés de remettre ces deux péti-

« tions à Mr le Poyet qui se chargera de me les adresser
 « le plutôt possible, en travaillant pour moi, je travail-
 « le aussi pour Mr le curé de Saint Louis parce que notre
 « sort est commun.

« Pardon, Monseigneur, de la liberté que je prends de
 « vous charger d'une pareille commission, mais l'amitié
 « qui vous unit à notre Respectable préfet m'y a déter-
 « miné.

« Je suis avec le plus profond Respect

Monseigneur

Votre très humble et très

obeissant serviteur.

GUINO, curé. »

Ses réclamations renouvelées montrent qu'en janvier 1807 il n'avait toujours pas obtenu satisfaction.

L'église de Saint-Sauveur et la chapelle de la Congrégation lui donnaient également de gros soucis. A l'occasion de la désignation de marguilliers, il écrivait : « M. Col-
 « let aîné (60), chef de la sculpture du port de Brest, était
 « au nombre des trois marguilliers qui avaient cy devant
 « été nommés. Il a rempli ce poste avec zèle et courage,
 « a opéré les biens de l'église par ses soins et ses travaux,
 « a restauré presque en entier et gratuitement la statue
 « du père Eternel qui étoit horriblement mutilée. C'est
 « lui qui a tenu le registre des délibérations et a formé
 « ceux des comptes à rendre qui sont parfaitement en
 « règle. »

Ses inquiétudes relativement aux édifices à lui confiés sont exposées tout au long de la lettre suivante (61) :

« 27 décembre 1806.

« Monseigneur,

« Quoique depuis plus de deux mois je sois cruellement
 « tourmenté par une goutte opiniâtre aux deux pieds

(60) Yves Collet, né à Brest le 17 mars 1761, d'abord apprenti à l'arsenal, envoyé à Paris faire des études de sculpture, devint sculpteur en chef du port de Brest jusqu'à sa retraite en 1840. On lui doit, entre autres, la décoration du canot de l'Empereur.

(61) Lettre du 27 décembre 1806 à l'évêque.

« ce qui m'oblige à garder ma chambre, je veille cepen-
« dant avec la plus grande attention à l'ordre dans mon
« Eglise et à tout ce qui peut l'intéresser en secondant le
« zèle et les soins de messieurs les marguilliers de ma pa-
« roisse, nous parvenons peu à peu à décorer notre pau-
« vre Eglise, mais malheureusement nous trouvons des
« obstacles, il s'en rencontre deux dont je me crois obli-
« gé, pour l'acquit de mon devoir et de ma conscience
« de vous en rendre compte.

« Le premier regarde la chapelle de la Congrégation,
« objet bien intéressant pour la paroisse, j'ai déjà eu l'hon-
« neur, à votre passage ici de vous en rendre compte et
« de vous remettre les papiers relatifs à cette affaire, elle
« demeure dans le même état, notre fabrique devait en
« jouir, si Mr notre respectable préfet en interprétant mal
« le décret impérial de l'année passée, n'avoit élevé une
« difficulté qui consistait, disait-il, en ce que le décret
« accordait bien les biens et revenus des cy devant congré-
« gations, mais ne parlait point du mot Edifice, il vou-
« lait, me marquait-il, en référer au ministre et me pro-
« mettait de me communiquer sa réponse, mais je n'ai
« rien reçu de sa part, cependant un menuisier nommé
« Clouet, malgré l'ordre par écrit que j'avais obtenu de
« Mr Le Cain receveur des domaines à Brest de vider
« cette chapelle dans huit jours il a continué depuis plus
« d'un an à jouir de cette chapelle dont il a formé un ma-
« gazin sans rien payer ni sans y faire un sol de reppara-
« tions, mais ce qui m'étonne c'est que ce même munisier
« Clouet vient de s'arranger avec un fondeur de cloches de
« Brest pour établir dans cette chappelle une fonderie, et
« finira par l'incendier. La veille de Noël j'en ai prévenu
« Mr Le Cain Receveur des domaines qui le lendemain a
« descendu sur le lieu et a donné ordre pour la seconde
« fois de vider cette chapelle et de démolir le fourneau
« déjà commencé, cependant, je ne vois pas qu'on se dis-
« pose encore à exécuter cet ordre ; on est venu me sol-
« liciter de permettre qu'on continua encore quelque tems
« à disposer de ce local, j'ai refusé cette demande parce que
« j'ai assuré que vous Monseigneur ayant la surveillance
« et la conservation des Biens qui peuvent appartenir un
« jour aux Eglises, il était de mon devoir de vous ins-
« truire de cette affaire dont j'allais au premier courrier
« vous en faire le rapport.

« pour terminer cette affaire on m'a conseillé de vous
 « prier d'en écrire à Mr Berenger Conseiller d'état, Direc-
 « teur général de la Caisse d'amortissement de Paris

« et d'avoir la bonté de voir à Quimper Mr Dhauber-
 « stard Directeur des domaines qui peut à cet égard vous
 « donner tous les renseignements utiles pour cette affaire.

« Le secons objet n'est pas moins intéressant, il existe
 « derrière et contre notre Eglise paroissiale un terrain
 « assés vaste qui servait avant la Révolution de Cimetière,
 « et aujourd'hui on en a fait une place d'armes ; un
 « Ecclésiastique de cette paroisse animé du zèle public y
 « a planté des arbres (des ormeaux). Ces arbres forts et
 « vigoureux Bordant en grande partie le côté latéral
 « de notre Eglise qui est tourné vers la rade et Exposé
 « aux fureurs des vents violents nord-ouest et ouest, on
 « m'a assuré que notre commune avait présenté au Gou-
 « vernement un mémoire pour demander la coupe et la
 « vente de ces arbres à son profit, si elle obtient sa de-
 « mande notre pauvre Eglise, qui n'a pas un sol pour
 « faire face à ses repparations sera bientôt ruinée et dé-
 « truite, parce que les arbres qui l'entourent et qui lui
 « servent de rideau contre la violence des vents étant
 « détruits la couverture sera bientôt en Ruines, ces arbres
 « cependant paroissent devoit appartenir à l'Eglise et les
 « paroissiens sont prêts à en administrer la preuve la plus
 « évidente, dois-je, de concert avec Mrs les marguilliers
 « m'opposer à ce que notre commune détruise et dispose
 « de ces arbres? on m'a assuré qu'on se dispose à les ven-
 « dre sans nous en prévenir.

« permettez, Monseigneur, que je profite de cette occa-
 « sion pour vous réitérer mes vœux et mes hommages
 « dans ce renouvellement d'an, je vous prie de croire que
 « votre vieux curé de recouvrance quoique goutteux et
 « qui serait dans la misère s'il n'avoit pas quelques au-
 « tres ressourses, vous respecte, vous aime et vous chérit
 « de tout son cœur. le casuel de la paroisse par l'extrê-
 « me misère des paroissiens ne rend presque rien et leu-
 « pretres ont bien de la peine à vivre.

« je suis avec un profond respect

votre très humble et obeissant serviteur.

GUINO, curé. »

Ces soucis matériels suffiraient à accabler l'esprit d'un vieillard. Ayant lu et relu sa correspondance, nous pouvons dire qu'ils n'en constituent qu'une partie relativement modeste.

Avant tout, Guino a la charge de milliers d'âmes et il écrit à plusieurs reprises qu'il va devoir bientôt en rendre des comptes à Dieu.

Personnellement, il est le plus souvent possible à la sacristie, il confesse et surtout il prêche. Nous verrons par la suite qu'il est malheureux d'être si mal épaulé par son clergé :

*« nous sommes sept prêtres dans cette paroisse et dans
« ce nombre plus que suffisant, il n'y a qu'un seul vicai-
« re qui soit en état de me suppléer pour les prônes, que
« je fais habituellement avec exactitude parce que je les
« crois de nécessité pour l'instruction et l'encourage-
« ment dans la religion que véritablement le peuple de
« cette paroisse chérit et aime quoique les trois quarts
« soient dans la misère ; les cinq autres prêtres sont hors
« d'état de dire un mot en chaire, et l'un d'eux m'a mê-
« me avoué qu'il n'était pas en état de dire son pater en
« chaire... » (61).*

Au moment du jubilé, au moment de Pâques, il est angoissé de n'avoir pas suffisamment d'auxiliaires pour prêcher et donner les sacrements. Cependant, il trouve le temps d'écrire des notes qu'il se propose de soumettre à son évêque :

*« ... puisque, Monseigneur, vous avez la bonté de me
« permettre d'avoir la douce consolation de vous soumet-
« tre mes réflexions et mes idées, je me propose, sous
« peu, de vous en adresser une qui me paraît bien inté-
« ressante pour la Religion, L'Ordre et les Bonnes mœurs
« Ecclésiastiques, je veux dire l'établissement des confé-
« rences Ecclésiastiques dans votre diocèse. Si dans l'ex-
« posé auquel je travaille en ce moment, il contient quel-
« ques expressions peu correctes... qui puissent vous déplai-
« re ne l'attribué pas, je vous supplie, à aucune mauvaise
« intention de ma part, et encore moins à la méprisa-*

(61) Lettre du 14 janvier 1806 à l'évêque.

« ble présomption de documenter mon Evêque, mon
« intention se borne à lui soumettre mes réflexions et
« mes idées pour alléger, autant que je le puis, le pesant
« fardeau du gouvernement de son diocèse, et tâcher de
« lui prouver que, si mes faibles jambes me refusent
« fréquemment le service, je tâche de réparer, par mon
« étude du Cabinet, et mon application dans la régie de
« cette paroisse, ce que mon âge et la débilité de mes
« forces me refuse... » (62).

Aussi bien s'autorise-t-il de son expérience d'ancien vicaire général, et aussi de son âge, sans doute, parce qu'il s'adresse à un ancien vicaire général qui ne manque pas d'expérience et qui est son évêque, pour lui donner des conseils à la veille de la tournée pastorale :

« Puisque, Monseigneur, mes douleurs me donnent
« quelque relâche et je désire de tout mon cœur de vous
« être de quelque utilité, j'ose prendre la liberté de vous
« présenter quelques observations. On m'a rapporté que
« par le zèle et la charité qui vous anime, vous aviez
« formé le projet de visiter toutes les Eglises de votre
« diocèse, pour en prendre une parfaite connaissance, mais
« monseigneur en applaudissant à vos Excellentes vûes
« permettez que je vous observe 1° qu'une pareille opé-
« ration bien fatigante et surement Bien ennuyeuse, ne
« peut avoir lieu, sans courir les risques pour votre santé,
« que dans la Belle saison. 2° que la visite des villes doit
« précéder cette grande entreprise des campagnes, pour y
« donner la confirmation. 3° qu'il maparrait Essentiel
« et même nécessaire que quelque tems avant de com-
« mencer cette grande tournée, vous adressiez une Cir-
« culaire à tous les Curés et desservant dans laquelle vous
« leur ferez des questions comme par exemple quel est
« l'esprit public de la paroisse ou trêve ou succursale
« qu'ils deservent, quel est le zèle des paroissiens pour la
« religion ? et pour l'assiduité au culte ? quelles sont les
« mœurs locales ? quels en sont les vices les plus com-
« muns et quels soins l'on prend pour l'ornement et la
« décence du culte ? Comment se comportent les auto-
« rités constituées envers les ministres du culte ?... enfin

(62) Lettre du 11 février 1806, à l'évêque.

« toutes les autres questions que vous croirez nécessaires
 « pour votre instruction. Si vous pouvez réussir à obte-
 « nir de vos curés et desservants ces connaissances, elles
 « vous seront très utiles, après les avoir vérifiées sur les
 « lieux d'en former un petit registre qui vous sera très
 « utile pour acquérir les connaissances qui vous sont néces-
 « saires, non seulement pour votre gouvernement, mais
 « encore, en connaissant l'esprit et les mœurs de chaque
 « localité, pour y placer une conférence, les sujets qu'il
 « conviendra d'y nommer dans ces différentes places, qui
 « pourront vacquer et abrégér considérablement vos tra-
 « vaux dans cette Bonne œuvre... » (63).

Quant au gouvernement de sa paroisse, un fait doit être cité, mais il faut faire un effort pour comprendre la démarche de Guino, qui paraîtrait insensée à notre époque :

En automne 1806, il apprit qu'une de ses paroissiennes, demoiselle d'une condition de haute bourgeoisie, était enceinte. Peu après, on l'instruisit qu'avec le consentement des parents, les jeunes gens avaient contracté à Brest un mariage civil, et que les mariés et leurs familles avaient l'intention de s'en tenir à ce seul acte civil. Il décrit ainsi son intervention :

« Il n'était pas possible que ma surveillance pour l'hon-
 « neur et le maintien de la religion demeurât dans une
 « coupable inaction dans une pareille circonstance. En
 « conséquence, je me transportai à leur domicile et,
 « d'après mes vives représentations, dont le détail est ici
 « inutile, je les déterminai à se marier canonique-
 « ment... » (64).

On lui objecte que le jeune homme n'a pas fait sa première communion, « obstacle qui est la suite de la cor-
 « ruption des mœurs et de la religion ». Cela ne l'arrête pas. Il exige que le jeune homme se fasse instruire et obtient gain de cause. Après quoi, il sollicite de l'évêque une dispense de bans, une dispense du temps de l'Avent, « parce que le plus tôt que cette affaire sera terminée
 « sera le mieux, la jeune femme est accouchée il y a quin-
 « ze jours... ».

(63) Lettre du 14 janvier 1806 à l'évêque.

(64) Lettre du 27 novembre 1806 à l'évêque.

On a peine à croire que ce curé, qui mène ainsi ses paroissiens, aurait favorisé l'attribution de prénoms païens quelques années plus tôt à Elliant.

Mais enfin l'affaire qui l'accablait, celle qui occupait les trois quarts de sa correspondance avec ses collègues et son évêque, c'était la question de son clergé.

Il lui aurait fallu, à Recouvrance, quatre prêtres, dont deux au moins sauraient le breton, puisqu'un grand nombre de ses paroissiens, venus depuis peu des campagnes, ou ignoraient le français, ou s'exprimaient plus facilement en breton. Or, en fait, il a officiellement quatre vicaires, dont deux savent le breton, et deux prêtres habitués, dont l'un sait le breton. En apparence, il est très bien servi.

En réalité, nous l'avons déjà signalé, il n'a qu'un prêtre, et qui ne sait pas le breton, sur qui il puisse compter.

On verra en annexe un rapport de Guino sur ses prêtres. Indiquons ici, sur chacun d'eux, ce qu'il convient d'en penser.

Le premier vicaire, Jean-Louis Combrun, était originaire du diocèse de Coutances où il naquit le 15 mai 1763. Il était, à la Révolution, aumônier de marine à Brest. Le recrutement de ces aumôniers n'était pas, a priori, une recommandation, encore qu'on manque d'une étude d'ensemble. On a l'impression que certains diocèses dirigeaient vers cette carrière les ecclésiastiques qui avaient eu des ennuis. Combrun prêta le serment, devint vicaire de Laligne à Saint-Louis et fut quelque temps chapelain de la congrégation des artisans. A son actif, on doit dire que, son curé étant arrêté, le culte étant interdit, en pleine Terreur, dans son appartement, il baptisa des enfants et tint un registre. Au Concordat, il parvint à se faire nommer à Recouvrance malgré les mauvais renseignements que des informateurs donnèrent sur son compte. Nous n'avons pas pu savoir exactement de quoi il était accusé. Un rapport de l'évêque, dans l'ensemble assez impartial, porte, à son sujet : « *Je n'ose confier au papier ce que l'on en dit.* » Pendant longtemps, Guino le défendit parce qu'il lui était très utile et qu'il était le seul capable... Mais il était visiblement inquiet, et le surveillait de près.

L'évêque Dombidau de Crouseilles, de son côté, avait

reçu des informations et se décida, vers la fin de 1806, à adresser à Combrun une lettre dont nous ignorons la teneur, mais qui l'émut au plus haut degré. Il semble que Guino, en la lui communiquant, lui permit d'utiliser ses relations politiques pour se défendre. L'évêque prit feu, et écrivit à Guino une lettre très violente où on lit :

« ... D'ailleurs, monsieur, à votre âge et avec votre
« expérience, et puisque vous avez été attaché à des évê-
« ques, vous n'ignorez pas que, souvent, un évêque a
« des motifs légitimes de sévir contre un ecclésiastique
« qui ne peuvent être connus des autorités civi-
« les... » (65).

Il en résulta que l'évêque renonça au déplacement immédiat du premier vicaire. A ce moment, Guino écrivit plusieurs lettres pour dire qu'il ne pouvait plus douter que M. Combrun avait perdu presque généralement la confiance des paroissiens, qu'il voyait avec peine s'en éloigner chaque jour. Avec quelque malice, semble-t-il, Mgr Dombidau de Crouseilhes laissa les choses en l'état puis, au mois d'août 1807, nomma premier vicaire M. Le Corre, et appela Combrun à comparaître devant lui. Celui-ci ne se plia pas aux injonctions de son évêque et fut interdit, après la mort de Guino, en 1808. La nomination de Le Corre fut une des dernières joies de Guino, qui en exprima sa reconnaissance à l'évêque par lettres du 23 août 1807 et du 7 septembre, vingt jours avant de mourir.

Le second vicaire était René Arzel, originaire de Recouvrance. Il avait été ordonné à Jersey pendant l'émigration par Le Mintier, l'ancien évêque de Guino à Tréguier. Revenu en Bretagne, parti pour l'Angleterre en 1792, il rentra par Roscoff le 9 mai 1801. Son état de santé lui interdit tout service.

Le troisième vicaire, François Lesec, était né à Landunvez (Argenton) le 18 mars 1747. Ancien bénédictin de Sainte-Croix de Quimperlé, il avait prêté serment à Landévennec. Aumônier de l'hôpital de Brest, il resta dans cette ville pendant la Terreur, et lui aussi baptisa, semble-t-il, sous le Directoire seulement. Audrein le nomma

(65) Brouillon d'une lettre de Dombidau de Crouseilhes, non daté.

curé de Lesneven en 1799, Mgr André à Saint-Méen et, en 1805, il devint vicaire à Recouvrance. Qualifié de janséniste par les insermentés, il était peint comme rusé et dangereux. Quoi qu'il en soit, Guino le considérait comme incapable de monter en chaire.

Un quatrième prêtre aussi inutile n'est pas officiellement vicaire, mais partage le casuel. C'est Jean-Marie Jestin, dit Jestin Minor. Né à Brest le 23 octobre 1760, il y était chapelain avant la Révolution. Assermenté, on ne sait à peu près rien sur son compte avant sa nomination à Recouvrance. Faible et sans conduite, mauvaise langue, il mourut à Brest, chez son frère, en 1807, un peu avant Guino.

Quant aux prêtres habitués, ils sont de nos vieilles connaissances et nous en parlerons peu, trop tentés que nous serions d'en parler trop.

Laurent Thomas, dont il est longuement question dans notre étude sur « La mort de l'abbaye bénédictine de Saint-Mathieu-Fine-Terre » (66), ivrogne et violent, ne s'était pas amélioré depuis quinze ans. Disant la messe de temps en temps, au jour qu'il voulait, à l'heure qu'il voulait, sans prévenir le curé bien entendu, se répandant en critiques, se disputant avec tout le monde et confessant une douzaine de personnes par an bien qu'il ne fût pas approuvé pour la confession... Guino posa la question à l'évêque à son sujet, mais n'obtint jamais de réponse.

Jean-Guillaume Jestin, dit Jestin Major, né à Locmaria-Plouzané le 27 août 1754, était de ces ecclésiastiques qui, au lendemain du Concordat, auraient eu le plus grand intérêt à ne pas se faire remarquer. En effet, aux yeux de ses supérieurs, il avait une tare : il était expillien, c'est-à-dire qu'il avait été ordonné par l'évêque constitutionnel Expilly. Il eut la chance d'être nommé à Landévennec, et l'inconscience de quitter son poste sans prévenir ses supérieurs, préférant la ville à la campagne. Il employa jusqu'à ses derniers sous pour se loger à Recouvrance. Guino suggéra, par une lettre du 27 juillet 1804 aux vicaires généraux Larchantel et Frollo, de le nommer à Locmaria-Plouzané ou à Plougonvelin, doutant cepen-

(66) B.S.A.F. 1964, p. 106 à 133.

dant qu'il pût s'y transporter, étant complètement ruiné. Il persista à demeurer à Recouvrance, où il était interdit de confession, mais était estimé du menu peuple.

Sans relâche, Guino écrivait, inlassable. Vers la fin, son écriture devint hésitante. Le style, et jusqu'à son orthographe se ressentaient de son âge et de la maladie.

Dès le début de 1806, il avait commencé à se plaindre de sa santé : « *Quoi que depuis huit jours je sois tourmenté par la goutte au genou gauche...* » (14 janvier 1806) ; « *Quoi que depuis près d'un mois je sois tourmenté par une goutte opiniâtre aux deux pieds, ce qui m'oblige à garder ma chambre...* » (27 septembre 1806) ; « *La longue durée des douleurs de goutte pendant plus de trois mois et une oppression de poitrine qui en a été la suite et qui dure encore...* » (14 mai 1807).

Ses forces diminuent, ses souffrances augmentent, mais sa pensée devient plus sereine. Voici ce qu'il écrivait à l'évêque le 14 mai 1807 en lui demandant deux vicaires et se refusant à indiquer deux ecclésiastiques de son choix :

« ... *J'accepterai avec bien de la reconnaissance tous ceux que vous voudrez bien m'adresser et la place me paraissant très médiocre, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour la leur rendre agréable et la plus avantageuse que ma situation pourra me le permettre, je n'ai jamais eu et l'espère avec la grâce de Dieu que je n'aurai jamais de préjugés particuliers ; j'aime, j'estime et respecte tous mes confrères prêtres sans le moindre égard aux opinions qu'ils peuvent avoir embrassée, ce que je demande de ceux que votre prudence et votre sagesse voudra bien m'adresser, est de m'aider à faire triompher la Religion, le maintien des bonnes mœurs et de la décence, et de l'union sainte qui doit régner parmi des Ecclésiastiques honnêtes, mais surtout la gloire de Dieu, le salut de nos âmes et de celles qui sera confiées à leurs soins, j'ajoute une obéissance Raisonnable dans l'exercice des fonctions de leur ministère à celui qui en est spécialement chargé devant Dieu. Voilà, Monseigneur, mon désir pour le bien commun de ceux que vous aurez bien voulu choisir pour cette paroisse...* »

Le 10 août 1807, dans une de ses dernières lettres — il va mourir dans six semaines — il répète que ses maux s'aggravent et ne lui permettent plus de marcher.

Et, le 27 septembre 1807, le nouveau vicaire, dont il avait accueilli la nomination avec tant de joie, écrivait à l'évêque :

« Monseigneur, il semble que votre grandeur ait prévu
« le malheur où nous touchions et le coup trop fatal dont
« nous étions menacés. Sur les huit heures du soir, Mr
« Guino frappé d'apoplexie ne me laissa que le tems de
« lui donner une absolution et le sacrement des mou-
« rants. Il paroissait jouir d'une santé aussi bonne qu'on
« le pouvait désirer et tout-à-coup il baisse la tête et ne
« peut proférer la moindre parole. Non, je ne me rappelle
« pas d'avoir rien vu de si prompt. Son projet énoncé
« était de s'adresser à votre serviteur, il n'en a point eu
« le loisir. Dieu veuille que l'intention soit réputée pour
« le fait !

« Il me reste maintenant, Monseigneur, à vous prier de
« m'indiquer la marche qui me reste à suivre. Elle sera
« suivie avec toute l'exactitude que vous avez droit d'at-
« tendre de

« Votre très-humble et très respectueux serviteur,

« LE CORRE, vicaire.

« B.S. — Les noms de baptême de Mr Guino, pour le
« nécrologe, sont Jacques-Louis Guino, âgé de 73 ans.
« Excusez le désordre de cette lettre, le sommeil m'accab-
« le. »

A présent que j'ai tracé de mon mieux la vie de Jacques-Louis Guino, prêtre honni par les siens, je dois citer un rapport de police qui me paraît vrai. Il est écrit par un prêtre, agent de l'évêché qui, pour plus de sûreté, va chercher ses renseignements chez un chef de la police impériale. « Il est, dit-il, d'un beau physique, connaissant les usages, et n'a pas le défaut de boire. » Et il ajoute qu'il a entendu Guino déclarer chez le commissaire géné-

ral Chépy, à Brest, « *qu'il n'admettait que l'Ancien et le Nouveau Testament et que tout ce qu'on débitait de plus était des rêveries* ».

Jamais dénonciateur ne fut plus exact. Après des jours passés à suivre sa vie et ses actes, à parcourir sa bibliothèque, à lire sa correspondance, j'ai la conviction que cet homme d'Eglise ne croyait pas à autre chose qu'à la Bible et à l'Evangile.

Mais il y croyait bien.

ANNEXE I

(Archives départementales du Finistère, Série E.B.M.S. Plouézoc'h)

Ce jour vingt et huitième avril mil sept cent soixante et dix-huit je sousignant chanoine, official et recteur de Plouezoc'h à ce délégué par Armand Couslin du Masnadau, chanoine trésorier abbé commendataire de Saint Wulmer et vicaire général de Tréguier, déclare et certifie avoir conformément au pontifical romain fait la bénédiction d'une cloche fondue depuis hier au soir par le sieur Jean-François Guillaume maître fondeur demeurant à Morlaix pour être mise au clocher de céans du côté du midy, pesante environ huit cent cinquante livres chargée 1^o des armoiries en alliance de Monsieur le comte de Pastour de Kerjean et de madame la comtesse de Goëbriand de Kerjean-Pastour, son épouse 2^o des armoiries de feu Monsieur Michel, en son vivant trésorier général de l'artillerie et du génie, seigneur fondateur de Plouézoc'h, à laquelle cloche a été imposé le nom de François-Marie-Magdelaine par haut et puissant seigneur François-Toussaint Pastour, seigneur comte de Kerjean enseigne des vaisseaux du Roy et par haute et puissante dame Marie Magdelaine de Goesbriand comtesse de Kerjean à laquelle bénédiction ont assisté avec les cérémonies accoutumées les parrain et marraine et autres personnes qui soussignent le présent.

Marie Magdelaine de Goesbriand de Pastour de Kerjean,
Pastour de Kerjean, Le Pappé Malescot de Kerangoué,
Catherine Mol de Guernellec, Annette de Querdivien,
Mol de Guernellec, F: Bahezre de Lanlay, Rr de Ploujean,
J:M: de Kermellec, Malescot de Kerangoué, sénéchal de Coatcoazer,
Yves Troadec, Vincent Thomas, J:F: Guillaume, fondeur,
J. Hamon, prêtre de Plouézoc'h, M. Le Cars, curé de Plouézoc'h,
J:L: Guino, Rr de Plouézoc'h.

ANNEXE II

(Archives départementales du Finistère, 18 L 80)

*Mémoire pour les faux frais de la dime
tant pour la journée des batteurs que pour les charrois*

Scavoir	L	d
Le trois août pour une journée de dîmeur	1	10
Le six	1	10
Le 9	1	10
Le 10	1	10
Le 11	1	10
Le 12	1	10
Le 13 pour huit batteurs à 1 L 10 par jour	12	
Le 14 pour une journée de dîmeur	1	10
Pour une charrette qui a été ramasser la dime.. ..	6	
Pour huit batteurs à 1 L 10 par jour	12	
Le 15 pour onze batteurs à 1 L 10 par jour	16	10
Pour une charrette qui a été dimé	6	
Le 16 pour une journée de dîmeur	1	10
Le 17	1	10
Le 18 pour les femmes qui vanté les grains	6	
Le 19 pour une charrette qui a été dimer	6	
Le 20 pour huit batteurs à 1 L 10	12	
Le 21 pour une journée de dîmeur	1	10
Le 22 pour marché fait pour Battre de la voine	16	
Le 27 pour la charrette qui a été ramasser les dimes..	6	
Le 28 pour les femmes qui ont vanté de la voine.. ..	4	

En septembre

Le premier une journée de dîmeur	1	10
Pour une charrette.. .. .	6	
Le 2 pour 8 bateurs	12	
Le 3 pour charrette	6	
Pour les femmes qui ont accommodés les grains ..	2	
Pour 6 batteurs	9	
Le 8 une charrette et deux hommes qui ont été ramasser la dime.. .. .	6	
Le 9 pour une journée de dîmeur	1	10
Pour 3 femmes qui ont vanté les grains	3	
Le 10 pour une journée de dîmeur	1	10
Le 15 pour marché fait pour battre du seigle	10	10
Le 20 pour la charrette	6	
Pour huit bateurs	12	10
Pour 4 femmes qui ont vanté les grains	4	
Pour marché fait pour battre de la voine	24	10

Pour quatre batteurs	6	
Pour 2 femmes pour vanter.. .. .	2	
Total	231	10
Donné pour vingtième de la dime.. .. .	376	10
Donné aux curés.. .. .	1 400	

ANNEXE III

Archives de l'évêché de Quimper,
liasse Saint-Sauveur de Recouvrance de Brest (1803-1809)

Saint-Sauveur de Brest

Exposition franche et sincère, autant que j'ai pu en avoir connaissance, du caractère et de la morale de chacun de Mrs les prêtres qui résident et servent cette paroisse, pour être présentée à Monseigneur l'Evêque, qui prendra à leur égard les dispositions qu'il jugera convenables et nécessaires, pour le Bien de la Religion, le Bon ordre et le Bonheur de cette paroisse.

Mr Combrun vicaire ne sait pas le Breton

Je n'ai commencé à connaître Mr Combrun que lorsque Monseigneur votre prédécesseur vint à Brest pour y organiser le Clergé de cet arrondissement; dépourvû, en entrant dans cette paroisse, de presque tous secours par la nomination de Mr Launay à la succursale de Saint-Pierre-Quilpignon, dépendant de cette paroisse et celle de Mr Pizivin à Bohars; on m'indiqua Mr Combrun comme ne devant pas être Employé à St-Louis où il résidait, je m'adressais alors à feu Mr Boissière qui jouissait de la Confiance du Supérieur Evêque, qui m'assura que si je le demandais au prélat pour vicaire, il me l'accorderait, mais il me prévint, en même tems, que je devais lui demander aussi feu Mr Le Scouarnec, qu'il m'avait destiné pour second vicaire, je suivis ce conseil et mon Evêque organisa lui-même le Clergé de cette paroisse suivant la note écrite de sa main que j'ai l'honneur de vous présenter.

Quinze jours après cette organisation, je reçus une lettre anonyme de Brest contre les mœurs et la conduite de Mr Combrun, je la brûlai, sans la lui communiquer, mais je pris la prudente résolution de m'appliquer très soigneusement à examiner sa conduite et sa moralité, j'y ajoutai quelques informations sans affectations, et depuis ce tems-là, jusqu'à présent, je ne l'ai pas perdu un seul jour de vue, je me suis très fréquemment rendu chez lui

à toutes sortes d'heures, et j'ai également exigé qu'il vint chez moi deux fois le jour quand j'étais incommodés, je me suis également informé des maisons qu'il fréquentait à Brest, et j'ai su qu'il ne voyait que des personnes honnêtes, qui l'estiment; d'après de pareilles précautions et une surveillance aussi assidue, je puis, Monseigneur, vous assurer en honneur et en conscience, et devant Dieu, que je n'ai trouvé ni dans les mœurs, ni dans la conduite de Mr Combrun, du moins jusqu'à présent, Rien à reprendre et qu'il me semble que les rapports qui vous été communiqués approchent beaucoup de la calomnie.

J'ai l'honneur de vous observer que Mr Combrun a le désagrément de présenter un visage enflamé qui, au premier abord, peut paraître désigner une habitude à se livrer à la Boisson, mais à cet égard j'ai consulté, en plaisant, un habille médecin qui le connaît depuis dix ans, et qui m'a assuré que cette Rougeur provenait d'un sang acre qui est continuellement enflammé.

Après ce rapport, je dois vous exposer ici sa conduite relativement à ses services comme ecclésiastique et vicaire. 1^o il est le seul qui puisse me suppléer pour les Prônes et quelques fois pour les discours ou sermons, tous les autres en sont absolument incapables. 2^o je l'ai chargé de l'instruction des enfants pour le Catéchisme, et il s'acquitte parfaitement bien de cet important emploi, avec la plus grande assiduité pendant les deux tiers de l'année. 3^o C'est lui qui instruit et soigne les enfants de chœur, c'est lui qui leur apprend à lire, à écrire et le chant de l'Eglise. 4^o il confesse beaucoup de monde. 5^o son séjour habituel est la sacristie haute ou basse, pour être à tous moments en état d'administrer les sacrements, à tous ceux qui en demandent dans le Besoin (ce que les autres ne font pas). 6^o Il a la voix forte et beaucoup de méthode. 7^o il ne s'absente jamais sans m'en prévenir (ce que les autres ne font pas). 8^o il est en outre chargé de la recette de notre petit casuel, voilà Monseigneur tous ce que je sais relativement à Mr Combrun. D'après ce Rapport, vous en disposerez comme vous le jugerez convenable, je remets le tout entièrement à votre disposition, avec une parfaite obéissance de ma part.

Mr Arzel sait le Breton

L'année passée j'eus la douleur de perdre M. Le Scouarnec, le vicaire que Monseigneur, votre prédécesseur, m'avait accordé, après cette mort, je demandai à MM. les vicaires généraux, M. Arzel, prêtre habitué de cette paroisse pour le remplacer dans les mêmes fonctions, ce qui me fut de suite accordé. Mais malheureusement depuis cette époque, même un peu avant, il s'est trouvé

habituellement malade et depuis deux ans et demi que j'occupe cette paroisse, à peine a-t-il rendu quelques services à l'Eglise pendant quatre à cinq mois et enfin depuis plus d'un an passé, il n'a pas mis les pieds dans notre église. Cependant on lui a remis avec exactitude sa part du Casuel comme les autres prêtres qui travaillent. Je lui crois de bonnes mœurs et de la conduite, si cependant je voulais m'en rapporter aux différents rapports qui m'ont été fait, il croit soutenir sa faible santé par la boisson d'eau-de-vie et d'autres liqueurs enivrantes. Le reproche le plus réel que je puis lui faire c'est, qu'étant habituellement malade pendant plus d'une année, de n'avoir pas, pour l'édification publique, approché, ou même demandé les sacrements même pendant la dernière pâques. L'arrivée prochaine de Monseigneur l'a déterminé à revenir en ville de la campagne où il a passé plusieurs semaines chez M. Gravan (Graveron), prêtre desservant de la forêt, il m'en a pas prevenû avant son départ et je n'ai appris que par hasard qu'il y séjournait, à son retour, il a continué à ne pas paraître à l'église, quoique j'ai été instruit qu'il accepte des repas en ville. Lorsque je l'ai vu près de l'église à son retour, il m'a dit que sa santé s'accommodait mieux à la campagne qu'à la ville, je lui connais peu de moyens pour remplir les fonctions ecclésiastiques à la tête du gouvernement d'une Cure ou Succursale. Voilà, Monseigneur, la vérité, vous prendrez à son égard tels arrangements que vous jugerez convenables.

Mr Lesec sait le Breton

Dépourvû, après la mort de Mr Le Scouarnec et la maladie habituelle de Mr Arzel, du secours absolument nécessaire pour une paroisse aussi considérable que celle de Recouvrance, je consultai Mrs Le Poyer et Serandour qui m'étaient venu voir chez moi, pour m'indiquer un prêtre qui put venir à mon secours, ils m'engagèrent à demander Mr Lesec que je ne connaissais pas, il était alors desservant de St Méen petite succursale de deux ou trois cents âmes supprimé(e) ?, j'eus bien de la peine à l'obtenir de Mgr votre prédécesseur mais enfin la nécessité ou je me trouvais et l'inutilité de la place qu'il occupait le déterminèrent à me l'accorder. Il est dans cette paroisse depuis environ dix huit mois ; c'est un ancien bénédictin âgé environ de 62 ans, ne pouvant trouver ici à proximité un logement, je l'ai placé dans le presbytère chez moi où il tient son ménage avec un cousin et sa femme. Il ne peut pas prêcher ni faire les prônes, sa conduite extérieure m'a paru assez régulière il confesse beaucoup de monde surtout dans le peuple, il remplit bien ses fonctions pour l'administration des sacrements, mais on lui reproche d'affecter une trop grande popularité parmi le peuple, et ses repas soit à Recouvrance soit dans l'autre partie de la ville

de Brest rendent ses absences fréquentes, on lui reproche encore d'accaparer les honoraires des messes pour le donner en grand nombre aux prêtres étrangers à la paroisse. Etc. Etc. Etc.

Mr Jestin Minor, prêtre habitué, sait le Breton

Mr Jestin Minor prêtre habitué peut être âgé d'environ quarante et quelques années ; quoi que je sois vieux j'ai connu peu de têtes aussi mal organisées, il est d'un bavardage et d'une étourderie inconcevable, grognant et contrariant habituellement, d'une paresse extraordinaire ne pouvant se lever du lit que très tard ; ne confesse que très peu de monde, parce qu'il gronde ceux qui se présentent on m'a assuré que chaque matin il fait prendre à l'auberge une bouteille de vin qu'il consomme peu à peu dans la sacristie après sa messe, quoique j'eusse défendu expressément cet usage scandaleux, on ne le taxe cependant pas d'ivrognerie ni de mauvaise conduite et à ma connaissance, je n'ai jamais appris qu'il se soit ennyvré. Il ne prêche ni ne prône point, il est d'une très mince utilité dans cette paroisse ou je l'ai trouvé habitué, il a occupé différentes places, mais n'a pas pû se fixer que dans celle cy ou il parrait se plaire à cause de ses habitudes dans l'autre partie de la ville où il a des parents et où il vât manger. ne s'est pas présenté à la communion pascalle du jedy saint.

Voilà, Monseigneur, les quatre Messieurs prêtres qui servent cette église et en partagent avec moi le casuel.

Mrs les prêtres qui résident dans cette paroisse sans fonctions autres que de dire leurs messes

Mr Thomas ne sait pas le Breton

Mr Thomas ancien Bénédictin âgé d'environ 63 ans à mon entrée dans cette paroisse il y était prêtre habitué, ce Mr est une mauvaise tête et mauvaise langue, peu et très peu sociable parce qu'il est mordant et difficile, il est soupçonné de boire un petit coup de trop, sans cependant paraître yvres, il est protégé par quelques personnes de cette ville, il commence à devenir infirme, il faisait à mon arrivée dans cette paroisse partie de la Communauté des prêtres ; mais son humeur et sa pauvre tête l'ont déterminé à vouloir être absolu-

ment libre et pour cet effet, il a volontairement renoncé au partage qui existait entre nous et pour qu'on n'en put douter, il a porté lui même et signé son abdication sur le registre du Casuel et l'a soussigné, mais depuis cette renonciation, ayant eû diverses fois l'obligation de la reprendre pour ses jesticulations indécentes et ses vociférations scandaleuses aux chœur pendant la célébration des offices, il a pris le parti de ne plus paraître au Chœur ni dans l'Eglise que pour y dire la messe à l'heure de sa commodité, il ne s'est même pas présenté à la communion pascalle du jeudy saint.

Mr Jestin Major sait le Breton

Mr Jestin Major avait été placé lors de l'organisation à la subcursale de landévennec, où ne se plaisant pas, il a abandonné cette place pour se retirer dans cette paroisse où il avait cy devant résidé, il a commis une faute grave en quittant sans la permission de ses supérieurs, la place qu'il avait accepté pour habiter la ville qui lui plait de préférence à la campagne qu'il n'aime pas, ses supérieurs l'ont laissé ici sans pouvoirs et y vit de l'honoraire de ses messes et en faisant les petites écoles aux enfants, comme cette triste ressource est insuffisante pour sa substance (subsistance) je l'ai employé à dire les dimanches et fêtes la prière du matin en chaire et à célébrer la messe matinale, et lui ai accordé sa présence aux enterrements sans partager un casuel, il est resté sans pouvoir pour la Confession. Il est âgé d'environ 54 ans, il paraît fort et robuste, je n'ai eu aucunes plaintes contre sa conduite ni ses mœurs, je ne connais pas beaucoup ses moyens qui m'ont parrû bornés et son éducation est un peu rustique, il pouvait convenir à la campagne, mais il a beaucoup de répugnance pour un pareil séjour qui, dit-il, est contraire à sa santé, il se plait beaucoup mieux à la ville, il est très exacte à célébrer la messe matinale.

La subcursale de cette paroisse est St Pierre Quilpignon

Mr Launay est placé dans cette Eglise qui est une excellente place, comme je n'ai presque point de relations avec Mr Launay, je ne puis rendre aucun compte à cet égard.

Si Mgr ne peut pas accorder au moins 10 à 12 jours pour préparer de 13 à 14 cent personnes à la confirmation et pour les confesser, il est impossible qu'ils puissent se présenter cette année.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites.

Archives départementales du Finistère :

Série E. B.M.S. d'Elliant et de Plouézoc'h,

Série G. 60 G 8,

Série J. Fonds Hémon,

Série L. 18 L 80.

Archives de l'évêché de Quimper.

Archives de la Société et de la bibliothèque de Port-Royal, Paris.

Sources imprimées.

D. BERNARD et J. SAVINA. — *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau*. Rennes, 1927.

M. BERNARD. — *La municipalité de Brest de 1750 à 1790*. Paris, 1915.

Abbé CALVEZ. — *Paroisse de Tourc'h*. Brest, 1934.

Chanoine R. CARDALIAGUET. — *La Révolution à Brest. La vie religieuse. 1780-1809*. Brest, 1941.

Dictionnaire des parlementaires.

L. DUBREUIL. — *Histoire des insurrections de l'Ouest*. Paris, 1929, 1930.

R. DURAND. — *Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire (1800-1815). Essai d'histoire administrative*. Paris, 1926.

GRANGES de SURGERES. — *Iconographie bretonne*. Rennes, Paris, 1888.

P. HEMON. — *Audrein (Yves-Marie), 1741-1800*. Saint-Brieuc, Paris, 1903.

Abbé L. KERBIRIOU. — *Jean-François de la Marche, évêque-comte de Léon (1729-1806). Etude sur un diocèse breton et sur l'émigration*. Quimper, Paris, 1924.

R. KERVILER. — *Cent ans de représentation bretonne*. Paris, s. d.

A. LATREILLE. — *L'église catholique et la Révolution française*. Paris, 1950.

P. LEVOT. — *Histoire de la ville et du port de Brest sous le Directoire et le Consulat*. Brest, s. d.

OGEE. — *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*.

Chanoine P. PEYRON. — *Documents pour servir à l'histoire du clergé et des communautés religieuses dans le Finistère pendant la Révolution*. Quimper, 1892-1897.

Chanoine P. PEYRON. — *Fin de l'église constitutionnelle dans le Finistère - Audrein (1798-1800)*. Quimper, 1897.

Chanoine P. PEYRON. — *Restauration du culte dans le diocèse de Quimper - Monseigneur Claude André (1802-1804)*. Quimper, 1901.

Abbés PEYRON, PONDAVEN, PERENNES. — *Le manuscrit de M. Boissière. Contribution à l'histoire religieuse de la Révolution au diocèse de Quimper*. Brest, 1927.

J.M. PILVEN. — *Monseigneur Dombidau de Crouseilhès et la restauration du culte dans le diocèse de Quimper et de Léon (1805-1823)*. Quimper, 1915.

A. ROUSSEL, de l'Oratoire. *Un évêque assermenté (1790-1802). Le COZ, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du Nord-Ouest*. Paris, 1898.

A. ROUSSEL, de l'Oratoire. — *Correspondance de Le COZ, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine*. Paris, 1900-1903.

Dr H. SAINTIGNON. — *Laennec, sa vie et son œuvre*. Paris, 1904.

J. SAVINA. — *Le clergé de Cornouaille à la fin de l'ancien régime et sa convocation aux Etats généraux de 1789*. Quimper, 1926.

Abbé J.M. TEPHANY. — *Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon de 1790 à 1801*. Quimper, 1879.

Abbé F. TRESVAUX du FRAVAL. *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle*. Saint-Brieuc, 1892.

BULLETIN DIOCESAIN D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE. — *Diocèse de Quimper et de Léon*. 1908. — PEYRON. — *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon*. Elliant, p. 203.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE DU FINISTÈRE. — 1906 — L. LE GUENNEC. — *Excursion dans la commune de Plouezoc'h*.

1937, 1938 — D. BERNARD. — *Le clergé régulier dans le Finistère en 1790*.

1954, 1955, 1956, 1957 — D. BERNARD. — *Le clergé séculier du diocèse de Cornouaille en 1790.*

1964 — R. DANIEL. — *La mort de l'abbaye bénédictine de Saint-Mathieu-Fine-Terre.*

1968 — R. DANIEL. — *Etude sur les difficultés d'un évêque constitutionnel et le recrutement d'un nouveau clergé. Expilly, évêque constitutionnel du Finistère et les « Expil-liens ».*

1970 — R. DANIEL. — *Les prénoms révolutionnaires dans le Finistère.*

BULLETIN DE LA SOCIETE D'EMULATION DES COTES-DU-NORD.
— 1924, 1926 — H. POMMERET. — *Le dernier évêque comte de Tréquier. Augustin-René-Louis Le Mintier.*

REVUE HISTORIQUE DE L'OUEST. —

1887. — R. KERLIVER. — *Recherches et notices sur les députés de Bretagne aux Etats généraux et à l'Assemblée nationale de 1789.*

la documentation

JACQUES CHARPY

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940

(année 1971) (1)

MANUELS GENERAUX ET SCIENCES AUXILIAIRES

Bibliographies et dictionnaires.

- 1 CHARPY (Jacques). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940 (année 1970). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 293-318. (Cf. tome 1970, n° 2.)
- 2 LAURENT (Ch.). Table analytique des Cahiers de l'Iroise. 1954-1965. Brest, 1971, 64 p.

(1) Quelques chercheurs me communiquent avec régularité la liste de leurs travaux parus dans l'année. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de mes remerciements. Mais pour que la bibliographie annuelle puisse être aussi complète que possible, je renouvelle mon appel de 1969 ; serait particulièrement appréciée la collaboration de nombreux spécialistes qui publient les résultats de leurs études dans des revues non finistériennes.

Inventaires d'archives et de bibliothèques.

- 3 CHARPY (Jacques). Archives départementales du Finistère. Répertoire numérique de la sous-série 1 Q Domaines Nationaux. Quimper, 1971, in-4°, 190 p.
- 4 GADILLE (Jacques). Guide des archives diocésaines françaises. Lyon, 1971, 167 p.
Notice sur les Archives du diocèse de Quimper, p. 111-113.
- 5 PONS (J.). Manuscrits de la bibliothèque municipale [de Brest] intéressant la Marine. *Amphitrite*, n° 2, janvier 1971, p. 28-31.

Archéologie.

- 6 DES DÉSERTS (M.-C.). Le château de Joyeuse Garde. Compte rendu des fouilles. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 75-88.
- 7 LESTEVEN (Ch.). De quelques vieilles pierres de la presqu'île de Crozon. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1971, p. 141-151.
- 8 Transplantation de monuments mégalithiques et de croix anciennes par la municipalité du Relecq-Kerhuon. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 344.
Travaux à l'église. Cf. n° 153.

Iconographie.

- 9 FEUILLOY (Clotilde), LONG (Janine), DE MAUPÉOU (Catherine). Représentation de saint Louis sous l'aspect des rois de France. *Les Monuments historiques de la France*, octobre-décembre 1970, p. 47-52.
Cet article étudie un Saint Louis sous les traits de Louis XIV, bois 1675, conservé dans l'église de Guimiliau.
- 10 VICHOT (Jacques). L'œuvre des Ozanne. Essai d'inventaire illustré : paysages marins, portraits de personnages, addendum, table. *Neptunia*, 1971, n°s 101 et 102 (cf. tome 1970, n° 15).

Généalogies et biographies collectives.

- 11 Annuaire des dix mille bretons, Saint-Brieuc, 1971, VI - 763 p.
- 12 DU PLESSIX (Yves). Les ascendances maternelles des ancêtres Laënnec. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 233-242.
- 13 Les grandes familles de Plonévez. *Mouez-ar-Vro. Plonévez-du-Faou*, décembre 1971.
- 14 POTIER (Ch.-F.). Une figure quintinaise originale. Le capitaine chanoine Athanase-Etienne Lefebvre de la Pâquerie. 1815-1884. *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. XCIX, mémoires de 1970, p. 158-165.

Petit fils d'un sous-préfet de Brest sous l'Empire.

Toponymie.

- 15 La Croix Rousse ; requiem pour la Reine. *Bulletin paroissial de Roscoff* n° 255, juin 1971.
Toponymie de Roscoff.
- 16 Porz ar Vag-Skanv. *Bulletin paroissial de Roscoff* n° 259, novembre 1971.
- 17 Porz ar Zaos. *Bulletin paroissial de Roscoff* n° 260, décembre 1971.
- 18 Rosko. *Bulletin paroissial de Roscoff* n° 253, avril 1971.
Origine du toponyme Roscoff.
- 19 Toponymes roscovites. *Bulletin paroissial de Roscoff* n° 252, mars 1971.

PREHISTOIRE ET EPOQUE GALLO-ROMAINE

- 20 Celtes et Armoriques. Musée de Bretagne, musée de Rennes. 19 juillet - 20 septembre 1971. Rennes 1971, 96 p.

Préhistoire.

- 21 BRIARD (Jacques). Epées de Bretagne et d'ailleurs jetées dans les rivières à l'âge de bronze.

- Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 47-58.
- 22 BRIARD (J.), GUÉRIN (C.), MORZADÉC-KERFOURN (M.-T.), PLUSQUELLEC (Y.). Le Site de Porsguen en Plouescat : faune, flore, archéologie. *Bull. Soc. Géologique et Minéralogique de Bretagne*. Série C, II, 1970, n° 2, p. 45-60.
- 23 BRIARD (J.) et ONNÉE (Y.). Pointes de lances et haches décorées du bronze moyen à Pouldergat et Tréboul (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 25-35.
- 24 EVEILLARD (Jean-Yves). Céramique sigillée du 1^{er} siècle découverte à Carhaix. *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 175-195.
- 25 GALLIOU (P.). La céramique de Plomarc'h en Ploaré-Douarnenez (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 219-237.
- 26 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1970. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 9-24.
- 27 GIOT (P.-R.). Chroniques des datations radio-carbone armoricaines. *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 169-172.
- 28 GIOT (P.-R.). Ombres et lumières sur la chronologie de la céramique armoricaine de l'âge du fer. *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 73-92.
- 29 GIOT (P.-R.). Urnes cinéraires armoricaines du versant septentrional. *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 92-98.
- 30 GIOT (P.-R.) et LECERF (Y.). Fouilles d'un souterrain de l'âge du fer près de Lamphily en Concarneau (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 125-137.
- 31 GIOT (P.-R.) et LECERF (Y.). Fouilles d'un souterrain de l'âge du fer près de Litz à la Feuillée (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXV-III, 1971, p. 149-160.
- 32 GIOT (P.-R.) et LE ROUX (C.-T.). Le souterrain

- de l'âge du fer de Keravel en Plouguerneau (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 139-147.
- 33 GOULETQUER (M.). Caractères évolutifs et convergences des briquetages européens. *Bulletin mensuel de la soc. Polymatique du Morbihan. Travaux de 1969*, p. 3-40.
- 34 GOULETQUER (P.-L.). Les problèmes posés par les augets de la côte sud de la Bretagne. *Soc. lorientaise d'archéologie. Travaux*, 1970, n° 6-11.
- 35 HALLEGOUET (B.), GIOT (P.-R.), BRIARD (J.). Habitat et dépôt de l'âge de bronze du Lividic en Plounéour-Trez (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 59-71.
- 36 HALLEGOUET (B.), TALEC (L.), GIOT (P.-R.). Trouvailles néolithiques à Kerlouan (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 7-12.
- 37 LE ROUX (C.-T.). La préhistoire et la hache polie. *Société lorientaise d'archéologie. Travaux*, 1970, p. 1-3.
- 38 LE ROUX (C.-T.) et LECERF (Y.). Découvertes d'anneaux disques à Gevezé (I.-et-V.). *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 13-23.
- Intéresse les quatre départements bretons.
- 39 LE ROUX (C.-T.) et LECERF (Y.). Fouille d'un souterrain de l'âge de fer à Kermoysan en Plabennec (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXVIII, 1971, p. 161-167.

Epoque Gallo-Romaine.

- 40 PHILIPPE (Joseph). Notes sur les groupes dits « Cavaliers et angui-pèdes ». *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 357-358.
- 41 RICHARD (Louis). Harpocrate en bronze de Carhaix (Finistère). *Ogam*, t. XXI, fasc. 1-6, janvier-décembre 1969, p. 309-314.
- 42 RICHARD (Louis). Sur quelques bronzes antiques du Finistère. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 89-106.

- 43 RICHARD (Louis). Une pendeloque gallo-romaine. *Enquêtes et documents*, t. I, publication de l'Université de Nantes (1971), 8 p.
De Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon.
- 44 SANQUER (René). Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1970). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 25-74.
- 45 SANQUER (René). Les réservoirs à poissons du Curnic, à Guisseny (Finistère), résumé. *Actes du 93^e Congrès National des Sociétés Savantes*, t. 1968, section d'archéologie, Paris 1970, p. 43.
- 46 TANNEAU (Yves). L'autel gallo-romain de Lanriec en Pouldergat. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 334-335.

HISTOIRE POLITIQUE DU FINISTÈRE

Moyen Age.

- 47 DARSEL (Joachim). La piraterie sur les côtes de Bretagne au XVI^e siècle : l'épilogue du procès du seigneur de Coetlestremeur en 1556. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 107-116.

Histoire Moderne.

- 48 LECLERC (Guy). Briec, terre des révoltés, 1675. La révolte du papier timbré. *L'Echo de Saint-Louis de Châteaulin*, n^o 79, décembre 1971, p. 27-38.

La France de 1815 à 1851.

- 49 LAURENT (C.). Un discours en breton de la duchesse d'Angoulême. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1971, p. 199-200.
- 50 LE BAIL (Jean-Paul). Etrange prophète de la Révolution de 1848, Paul de Flotte, le garibaldien, était Landernéen. *Le Télégramme de Brest*, éd. Brest, 20, 21 et 24 août 1971.

La troisième République.

- 51 DENIS (Michel). Un aspect du conservatisme

en Bretagne au début de la III^e République. La monarchie libérale. *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, p. 391-415.

- 52 LUCAS (Maurice). Les luttes politiques et sociales à Douarnenez, 1890-1925. *Le Télégramme, de Brest*, éd. de Quimper, 5 octobre 1971.
- 53 OLLIVIER (Jean). Autour d'un centenaire. En mai 1971, 12.000 « communards » étaient détenus sur les pontons en rade de Brest. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 23 février 1971.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Histoire administrative.

- 54 CHARPY (Jacques). Un Bourbon au bagne de Brest au XVIII^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1971, p. 75-77.
- 55 VIGNARD (M.). La création du département du Morbihan. *Bull. mensuel de la Soc. Polymathique du Morbihan*. Travaux de 1969, procès-verbaux, p. 17-18.

Histoire militaire et maritime.

- 56 BERNARD (Gildas). Un chant allemand sur La Tour d'Auvergne. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 117-122.
- 57 LE GOFF (T.-J.-A.) et MEYER (Jean). Les constructions navales en France pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle. *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, janvier-février 1971, p. 173-185.

Evolution de la construction navale dans les amirautes de 1762 à 1787. Importance des amirautes de Bretagne.
- 58 LOZAC'H (J.). Marins espagnols à Brest au début du XIX^e siècle. *Amphitrite*, n° 3, juillet 1971, p. 9-12.
- 59 MOULET (P.-A.). Autour d'une épave. *Amphitrite*, n° 3, juillet 1971, p. 16-36.

A Porsmoguer, en Plouarzel.

- 60 NIELLY (J.). Sous quel pavillon les vaisseaux français combattaient-ils le 13 prairial an II. *Amphitrite*, n° 2, janvier 1971, p. 1-5.

PONS (J.). Cf. n° 5.

- 61 SOUFFLET (E.). Du nouveau sur l'affaire Rorique. *Amphitrite*, n° 3, juillet 1971, p. 37-42.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

- 62 TANGUY (Pierre). La région de Lesneven au XVIII^e siècle. Étude économique, sociale et démographique. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 147-172.

Histoire économique.

- 63 BAZIN (J.). Pêche et pêcheries féodales dans l'Elorn. *Amphitrite*, n° 2, janvier 1971, p. 6-10.
- 64 FRÈCHE (G.). Les mercuriales bretonnes. XVI-XVIII^e siècle. *Revue historique de droit fr. et étranger*, juillet-septembre 1971, p. 546-547.
- 65 L'industrie ardoisière dans la région [de Pleyben]. *Bull. paroissial de Pleyben*, n° 374, décembre 1971.
- 66 MAYEUX-DOUAL. Thérèse Lamort à l'île de Sein. *Revue du département de la Manche*, t. 12, 1970, fasc. 45, p. 74-76.
- Une Granvillaise introduit le salage des lieux en 1801 à l'île de Sein.
- 67 SPILL (J.-M.). L'évolution des transports de voyageurs dans le Finistère. *Norais*, n° 70, avril-juin 1971, p. 255-275.
- 68 TANNEAU (Yves). L'ancienne « Brasserie bretonne » de Kerharo [à Douarnenez], fondée en 1875, va céder la place à un bel immeuble résidentiel. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 26 août 1971.
- 69 TANNEAU (Yves). Le pont du Port-Rhu à Douarnenez. Controverses autour d'un projet (1824-1827). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 123-146.

Histoire sociale.

- 70 BAZIN (Jehan). Le rôle de la capitation à Landerneau en 1774. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1971, p. 84-88.
- 71 COUFFON (R.). Prééminences dans six églises trégoroises en 1679. *Soc. d'Emulation des C.-du-N.*, t. XCIX, mémoires de l'année 1970, p. 32-61.
D'après la reformation des domaines de Morlaix-Lanmeur, registre A 19 des Archives du Finistère.
- 72 DANIEL (René). Les prénoms révolutionnaires dans le Finistère. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 173-200.
- 73 DUPONT (André). Extraits des paroisses de catholicités de la paroisse de Saint-Sauveur de Brest (Recouvrance), concernant des originaires de Normandie. B.M.S. 1740-1758, S. 1759-1771. *Soc. d'Archéologie et d'Histoire de la Manche. Publication multigraphiée*, fasc. 13, 1971, 28 p. in-4°.
- 74 GARGADENNEC (Roger). Des Irlandais à Pont-Croix au XVII^e siècle. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 344-347.
- 75 GLORENNEC (H.). Le choléra de 1832 à Quimper. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 243-248.
- 76 GLORENNEC (H.). Les recensements de la population [de Quimper]. *Quimper-réalités*, n° 15, hiver 1971-1972.
- 77 GUIVARC'H (François). Documents sur Roscoff. Essai sur les « Johnnies ». *Bull. Paroissial de Roscoff*, n° 251, 253 à 255, 258 à 260, février, avril à juin, octobre à décembre 1971. (Cf. tome 1970, n° 105.)
- 78 GURY (J.). Les promeneurs du cours d'Ajot. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1971, p. 81-82.
- 79 MEYER (Jean). Un problème mal posé : la noblesse pauvre. L'exemple breton au XVIII^e siècle.

cle. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XVIII, avril-juin 1971, p. 161-188.

- 80 OLLIVIER (Jean). Un militant syndicaliste exemplaire : Victor Pengam (1883-1920). *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 16 avril 1971.
- 81 TANNEAU (Yves). Récits de voyages et correspondances cornouaillaises : la famille Gouzil, de Pouldergat (1838-1869), suite et fin. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 249-292. (Cf. tome 1970, n° 117.)

HISTOIRE RELIGIEUSE

Catholicisme.

- 82 Les anciens recteurs de Poullaouen. *Le Carillon de Poullaouen*, février-mars, juin, octobre et novembre 1971. (Cf. tome 1970, n° 122.)
- 83 BOUCHÉ (Hubert). Les curés de Châteauneuf-du-Faou sous le Concordat. *Châteauneuf, images du mois*, n°s 51 à 60, janvier-décembre 1971. (Cf. tome 1970, n° 119.)
- GADILLE (Jacques). Cf. n° 4.
- 84 GRÉGOIRE (F.). Les traductions bretonnes de la Bible. *Pax*, n° 86, avril 1971, p. 60-62. (Cf. tome 1970, n° 124.)
- 85 GRÉGOIRE (F.). Un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Dom Louis Le Pelletier 1663-1733). *Pax*, n° 57, juillet 1971, p. 68-76.
- 86 GUYOTJEANNIN (Charles). Notes sur quelques saints guérisseurs bretons. *Revue d'histoire de la pharmacie*, t. XX, n° 210, septembre 1971, p. 481-483.
- 87 Les recteurs de Plonévez-du-Faou depuis 300 ans. *Mouez-ar-Vro, Plonévez-du-Faou*, n°s 53, 54, 57, 59 et 60, mars, avril, septembre, novembre, décembre 1971. (Cf. tome 1970, n° 127.)
- 88 SAMSON (Daniel). La peste et ses saints protecteurs dans le Finistère. Recherches préliminaires. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 201-232.

- 89 T. K. Les Curés de Crozon depuis le Concordat. *Au vent de la presqu'île. Bull. mensuel de Crozon*, n° 118, novembre 1971, p. 7-21.
- 91 La visite pastorale de l'évêque dans les doyennés, *La semaine religieuse de Quimper et de Léon*, n° 4.245, 5 mai 1971.

EMIGRATION ET OUTRE-MER

- 91 DE BROSSARD. Kerguelen le découvreur. Paris 1971, 2 vol. 597 et 541 p.
- 92 TANNEAU (Yves). L'odyssée d'un Breton dans les forêts vierges du Brésil. Alexandre Brethel, de Douarnenez (1874-1901). *Ouest-France*, éd. de Quimper, 27 janvier ; 3, 9 et 18 février ; 24 mars, 6 avril et 23 juin 1971.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

L'enseignement et les corps savants.

- 94 BERTHELOT (Paul) et LAURENT (Ch.) Hommage au chanoine Saluden. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1971, p. 89-91.
- 95 GLORENNEC (H.). Le Lycée La Tour d'Auvergne à l'époque de sa création. *Quimper-Réalités*, n° 15, hiver 1971-1972.

L'imprimerie et la presse.

- 96 DUVAL (Michel). Typographes brestois au XVIII^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1971, p. 78-80.

L'histoire littéraire.

- 97 CORBES (H.). Vieux souvenirs d'écrivains et d'artistes bretons. *Soc. d'Emulation des C.-du-N.*, t. XCIX, mémoires de l'année 1970, p. 138-157.

De la première moitié du XX^e siècle.

- 97 bis Henri de Regnier en Cornouaille. *Les*

Cahiers de l'Iroise, juillet-septembre 1971, p. 152-155.

- 98 SOUFFLET (Edouard). Blaise Cendrars et Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1971, p. 116-118.

La Musique.

- 99 DUFOURCQ (Norbert). Le livre de l'Orgue Français, 1589-1789. Tome I, les Sources, documents inédits sur l'orgue français. Paris, 1971, 720 p., in-4°, XXIV planches. Tome II, Le Buffet, Etude architecturale et décorative du meuble. Paris, 1969, 312 p., in-4°, 21 fig., 5 cartes dépliantes, 272 planches h.-t., soit 608 ill.

Finistère, tome I, p. 11, 58-59, 239, 241, 245-246, 402, 501-505, 538, 539, 587, 588, 594, 602 ; tome II, p. 56, 101, 102, 156-159, 211, 252 et 256 ; pl. XXXIII, fig. 63-64 ; XCVI, 177 ; XCVII, 178-179 ; XCVIII, 181 ; CLXVI, 329 ; CLVIII, 334-337 ; CLXIX, 338-341 ; CCXIX 471 ; CCLXVI, 596.

- 100 Inauguration des grands orgues rénovés de l'église Saint-Melaine de Morlaix et de la Cathédrale Saint-Corentin de Quimper. Quimper, 1971, 41 p., in-4°.
- 101 NOISETTE DE CRAUZAT (Cl.). Le buffet d'orgues dans les diocèses de Cornouaille et de Léon aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. *L'information de l'histoire de l'art*, janvier-février 1971, p. 35-36.
- 102 NOISETTE DE CRAUZAT (Cl.). L'Orgue dans le Finistère. *La semaine religieuse de Quimper et de Léon*, n° 4.258, 20 décembre 1971, p. 675-679.

Liste des orgues.

L'art.

- 103 BONNEFOY (Denise). Le calice de Benjamin Février à Bodilis. *Les Cahiers du Bleun-Brug*, n° 3, troisième trimestre 1971, 6 p. ill.
- 104 BOSSON (Emile). Le grand vitrail de Gouézec 1571. *L'Echo Gouézécois*, n° 3, juillet 1971, p. 5-6.

- 105 BOUCHAUD-LE TENDRE (Hélène). Le Général Canchaux et le château de Kerjean. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1971, p. 110-112.
Documents de 1793.
- 106 CASTEL (Y.). Le « Trésor » de Saint-Thégonnec. *La Voix de Saint-Thégonnec, Bull. Paroissial*, n° 245, novembre 1971.
- 107 Les Croix de Roscoff en 1789. *Bull. Paroissial de Roscoff*, n° 254, mai 1971.
Croix de chemins.
- 108 Découverte d'un calvaire à Roscoff. *Bull. Paroissial de Roscoff*, n° 253, avril 1971.
De 1619.
- 109 DELOUCHE (Denise). Les peintres et la Bretagne vers 1870. *Annales de Bretagnes*, t. LXXVII, p. 417-470.
- 110 Dessins du musée des Beaux Arts de Quimper, 1550-1850. Du 12 juillet au 15 septembre 1971. Quimper, 1971, n. c.
- 111 DIZERBO (A.-H.). Les manoirs de la presqu'île de Crozon. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1971, p. 183-191.
DURAND (P.). Cf. n° 151.
- 112 GALIMARD (B.). Histoire d'une fontaine ou les voyages d'une statue. *Amphitrite*, n° 2, janvier 1971, p. 11-16.
Statues de Coysevox et Coustou sur le cours Dajot à Brest.
- 113 LE BARS (Michel). Durant 440 ans avec la collégiale du Mur dominant Morlaix de ses 80 mètres, la ville posséda l'un des plus beaux clochers de France. *Ouest-France*, éd. de Morlaix, 23 avril 1971.
- 114 LECLERC (Guy). La chapelle de Sainte-Marie de Menez-Hom. Châteaulin (1971), 16 p. (Cf. tome 1970, n° 168.)
- 115 LECLERC (Guy). La chapelle de Saint-Sébastien, en Saint-Ségat. *L'Echo de Saint-Louis, Châteaulin*, n° 76, février 1971, p. 13-22 (Cf. tome 1970, n° 169.)

- LECLERC (G.). Cf. n° 133.
- 116 LE SEAC'H (Germain). Chapelle Notre-Dame de Tréguron. *L'Echo Gouézécois*, n° 3, juillet 1971, p. 8.
- 117 DE MAUNY (Michel). Châteaux du Finistère. Paris, Nouvelles Editions latines, 1971, 32 p. MEURIC (G.). Cf. n° 147.
- 118 PARENT (Michel) et VERROUST (Jacques). Vauban. Paris, 1971, 320 p., in-4°, ill.
Permet de comparer les fortifications du château de Brest, du château du Taureau et de Concarneau.
- 119 PICHAVANT (René). Jean-Marie Villard, né à Ploaré, grand peintre du XIX^e siècle. *Ouest-France*, éd. de Douarnenez, 23 novembre 1971.
- 120 SALVINI (Joseph). Louis XIII et le Rosaire. L'institution du Rosaire dans l'art de l'Ouest. *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*. Troisième trimestre de 1970, t. X, p. 525-536.
Concernent notamment les tableaux des églises de Penmarch, Pont-Croix, Ploaré et La Forêt-Fouesnant.
- 121 SÉVELLEC (Jim-E.). Camaret et les artistes. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1971, p. 161-173.
- 122 SOUFFLET (E.). Une lettre de Vauban. *Amphitrite*, n° 3, juillet 1971, p. 13-15.
Sur la construction de Brest.
- 123 TANNEAU (Yves). Le château de Kerguelenen, en Pouldergat. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 337-341.
- 124 TANNEAU (Yves). Emmanuel Lansyer, précurseur et pionnier du tourisme à Douarnenez, fut un poète et un peintre de grand talent (1835-1893). *Bull. Officiel Municipal, Douarnenez*, 1970, n° 2 (premier trimestre 1971), p. 67-70.
- 125 TANNEAU (Yves). Le manoir du Penhoat ou Kerampape, en Pouldergat. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1970, p. 335-337.

Langue bretonne.

- 126 BACHELLERY (E.). Vieux breton. Ma[b] Brotr

- « neveu, fils ou frère ». *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, n° 4, décembre 1970, p. 611-613. LAURENT (C.). Cf. n° 49.
- 127 LE MENN (Gwennolé). Les quatre vers moyen-bretons du registre des baptêmes d'Edern. *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, n° 4, décembre 1970, p. 615-627.

HISTOIRE LOCALE

Généralités.

- 128 Congrès de l'Association bretonne à Landerneau les 3, 4 et 5 juillet 1970. *Association bretonne*, 1970, p. 11-42.
- Notices sur Joyeuse Garde, La Roche-Maurice, La Martyre, Pencran, Landerneau, Mezannou en Plounéventer, Kerjean, Kerouzéré en Sibiril, Tronjolly, Maillé, Kerouartz.
- 129 Documents de l'histoire de Bretagne publiés sous la direction de Jean DELUMEAU. Toulouse, Privat, 1971, 404 p.
- 130 HELIAS. Le pays bigouden. Brest 1971, 232 p.

Bodilis.

BONNEFOY (Denise). Cf. n° 103.

Brest.

- CHARPY (Jacques). Cf. n° 54.
- DUPONT (André). Cf. n° 73.
- DUVAL (Michel). Cf. n° 96.
- GALIMARD (B.). Cf. n° 112.
- GURY (J.). Cf. n° 78.
- 131 KERVELLA (A.). La caserne Guepin. *Amphitrite*, n° 2, janvier 1971, p. 17-27.
- LOZAC'H (J.). Cf. n° 58.
- OLLIVIER (Jean). Cf. n° 53.
- PARENT (M.) et VERRROUST (J.). Cf. n° 118.
- PONS (J.). Cf. n° 5.

- 132 Les Seigneurs de Kerinou. *Brest municipal*. Février 1971, n° 50.

SOUFFLET (Edmond). Cf. n° 98.

Briec.

- 133 LECLERC (Guy). Briec au XVIII^e siècle. *L'écho de Saint-Louis, Châteaulin*, n° 78, août 1971, p. 24-33.

LECLERC (Guy). Cf. n° 48.

Camaret.

- 134 LOZACHMEUR (abbé Pierre). Camaret. Son histoire, ses monuments religieux. Ill. de Jim-E. Sévellec. 2^e édition augmentée. Brest, 1971, 14 p.

SEVELLEC (Jim-E.). Cf. n° 121.

Carhaix.

EVEILLARD (J.-Y.). Cf. n° 24.

RICHARD (Louis). Cf. n° 41.

Châteauneuf-du-Faou.

BOUCHÉ (Hubert). Cf. n° 83.

Concarneau.

GIOT (P.-R.) et LECLERC (Y). Cf. n° 30.

PARENT (M.) et VERRUST. Cf. n° 118.

Le Conquet.

- 135 BERTHOU (Marie) et ELIÉS (Chanoine). Le Conquet. Le Soc., n° 57 bis, Brest, 45 p. ill.

Crozon.

- 136 Dans la presqu'île de Crozon. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1971, p. 133-204.

DIZERBO (A.-H.). Cf. n° 111.

LESTEVEN (Ch.). Cf. n° 7.

T. K. Cf. n° 89.

Douarnenez.

BRIARD (J.) et ONNÉE (Y). Cf. n° 23.

- 137 Douarnenez connaîtra dimanche son 52^e maire. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 17 mars 1971.

Liste des maires de 1790 à 1871.

GALLIOU (P.). Cf. n° 25.

LUCAS (Maurice). Cf. n° 52.

- 138 PICHAVANT. La belle histoire d'une grande famille douarneniste. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Quimper, 13 au 22 janvier 1971.

Cf. *Ouest-France*, 13 janvier 1971, Y. Tanneau.

TANNEAU (Yves). Cf. n°s 68, 69, 124.

Edern.

LE MENN (Gwenolé). Cf. 127.

La Feuillée.

GIOT (P.-R.) et LECERF (Y). Cf. n° 31.

La Forest-Landerneau.

DES DÉSERTS (M.-C.). Cf. n° 6.

Gouézec.

BOSSON (Emile). Cf. n° 104.

- 139 LE GOFF (Michel). Chronique historique (an II, an IV). *L'Echo Gouezecois*, n° 3, juillet 1971, p. 3-4.

LE SEAC'H (Germain). Cf. n° 116.

Guerlesquin.

- 140 LE BRIGANT (Yves). Guerlesquin. Kleier Gwerleskin, n° 92 à 101, 1971. (Cf. t. 1970, n° 198).

Guiclan.

- 141 MIOSSEC (Yves). Scènes de violence à Guiclan à la fin du xv^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1971, p. 97-101.

Guimiliau.

FEUILLOY (Cl.). Cf. n° 9.

Guissény.

SANQUER (René). Cf. n° 45.

Ile de Sein.

MAYEUX-DOUAL. Cf. n° 66.

Kerlouan.

HALLEGOUET (B.) et TALEC (L.). Cf. n° 36.

Landerneau.

- 142 BAZIN (Jehan). Landerneau. *Association bretonne* 1970, p. 47-57.

BAZIN (Jehan). Cf. n° 70.

Landévennec.

- 143 MANAH. Landevennec et son abbaye. La famille Vincent. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1971, p. 174-182.

Landivisiau.

- 144 THOMAS (Georges-Michel). Chroniques du vieux Landivisiau. Brest, 1971, 218 p.

Lesneven.

TANGUY (Pierre). Cf. n° 62.

Moëlan.

- 145 MEURIC (G.). Le vieux bourg de Moëlan. *Echo de Saint-Philibert*, 1971.
- 146 MEURIC (G.). La vieille église de Moëlan et son presbytère. *Echo de Saint-Philibert*, octobre 1971.

Morlaix.

Inauguration des grands orgues. Cf. n° 100.

LE BARS (Michel). Cf. n° 113.

PARENT (M.) et VERRUST. Cf. n° 118.

Plabennec.

LE ROUX (C.-T.) et LECERF (Y.) Cf. n° 39.

Pleyben.

L'industrie ardoisière. Cf. n° 65.

Plomodiern.

LECLERC (Guy). Cf. n° 114.

Plonévez-du-Faou.

Les recteurs de... Cf. n° 87.

Plouarzel.

MOULET (P.-A.). Cf. n° 59.

Ploudiry.

- 147 LE RU (J.). La cruelle aventure du citoyen Pouliquen, de Mescoat (floréal an x de la République). *Echos de mon village. Ploudiry*, 4^e trimestre 1970, p. 15-19.

Plouescat.

BRIARD (J.), GUÉRIN (C.). Cf. n° 22.

Plougasnou.

- 148 DE TRIGON (J.). Notre Plougasnou à travers les âges. En suivant les chemins. *Carillon du Trégor. Bull. paroissial de Plougasnou*, janvier-février, avril et mai 1970.

Plouguerneau.

GIOT (P.-R.) et LE ROUX (C.-T.). Cf. n° 32.

Plounéour-Trez.

HALLEGOUET (B.), GIOT (P.-R.)... Cf. n° 35.

Plounéventer.

- 150 DE PARCEVAUX (Pierre). Notes sur le manoir de Mezarnou et son pillage de 1594. *Association bretonne*, 1970, p. 75-84.

Pont-Croix.

GARGADENNEC (Roger). Cf. n° 74.

Pouldergat.

BRIARD (J.) et ONNÉE (Y). Cf. n° 23.

TANNEAU (Y.). Cf. n°s 46, 123, 125.

Poullaouen.

Les anciens recteurs... Cf. n° 82.

Porspoder.

- 151 DURAND (P.). Le manoir de Kermenou en Porspoder. *Les Cahiers de l'Iroise*. Avril-juin 1971, p. 102-106.

Quimper.

70 ans de vie municipale. De 1900 à nos jours.
Ouest-France, éd. de Quimper. 15 mars 1971.
 Dessins de Musée. Cf. 110.

GLORENNEC (H.). Cf. n^{os} 75, 76, 95.

Inauguration des grands orgues. Cf. n^o 100.

Le Relecq-Kerhuon.

Transplantation de monuments. Cf. n^o 8.

Roscoff.

Les Croix de Roscoff. Cf. n^o 107.

La Croix Rousse. Cf. n^o 15.

Découverte d'un calvaire. Cf. n^o 108.

GUIVARCH (François). Cf. n^o 77.

- 152 La maison de Marie-Stuart. *Bull. paroissial de Roscoff*, n^o 259, novembre 1971.

Porz-ar-Vag. Cf. n^o 16.

Porz-ar-Zaos. Cf. n^o 17.

Rosko. Cf. n^o 18.

Toponymes roscovites. Cf. n^o 19.

- 153 Travaux à l'église de Roscoff. *Bull. paroissial de Roscoff*, n^o 258, octobre 1971.

Saint-Jean-Trolimon.

RICHARD (Louis). Cf. n^o 43.

Saint-Sauveur.

- 154 THOMAS (Georges-Michel). Sur les pentes de l'Arrée. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1971, p. 119-121.

Croix et bannières à Saint-Sauveur en 1777.

Saint-Ségal.

LECLERC (Guy). Cf. n^o 115.

Saint-Thégonnec.

CASTEL (Y.). Cf. n^o 106.

Saint-Vougay.

BOUCHAUD LE TENDRE (Hélène). Cf. n^o 105.

la vie de la société archéologique

Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 28 JANVIER 1971

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Hommage à Daniel Bernard. — Le président prend la parole pour rendre un émouvant hommage à la mémoire de M. Daniel Bernard, président honoraire de la Société archéologique, décédé à Clédén-Cap-Sizun le 19 février, à l'âge de 88 ans.

Doué d'une grande modestie, qui n'avait d'égale que son impartialité, Daniel Bernard a eu le mérite, peu ordinaire, de conserver dans des travaux souvent délicats comme ceux de la période révolutionnaire, une sérénité, une objectivité qui forcent l'estime et le respect des deux partis. Il a, au cours d'une carrière longue et féconde, aidé lui-même de nombreux chercheurs, car il personnifiait l'obligeance et la serviabilité. Le souvenir et l'œuvre de Daniel Bernard resteront impérissables (voir p. 429).

Le président a aussi le regret de faire part de la mort de M. Auguste Auffret, directeur de banque (e.r.), à Vannes.

Au nom de la société, il présente aux familles des disparus ses vives condoléances.

Admissions. — Quinze nouveaux membres sont admis dans la société : MM. Tanneguy BRIANT DE LAUBRIERE, de Paris, présenté par Mlle Toullic et M. Daniel ; Hervé LE MEUR, clerc de notaire à Coray, présenté par MM. Le Clech et Daniel ; Michel JOLIVET, négociant à Berven-Plouzévédé, présenté par MM. Malléjac et Daniel ; Louis ABJEAN, buraliste à Berven-Plouzévédé, présenté par MM. Malléjac et Daniel ; M. et Mme Pierre LECERF, de Quimper, présentés par MM. Le Bihan et Le Grand ; M. BLUTEAU, proviseur du Lycée de Lannion, dont l'épouse est déjà membre de la société ; Mme BARON, épouse de M. BARON, instituteur à Locquirec et sociétaire ; Michel Bouché, de Quimper, présenté par MM. Le Bihan et Daniel ; Mlle LE MEUR, institutrice à Quimper, présentée par MM. Daniel et Le Bihan ; Mme Yvette ROPERS, de Rospenden, présentée par Mme Feunteun et M. Daniel ; Mme LAUNAY, directrice d'école à Châteaulin, présentée par MM. Jos Le Doaré et René Daniel ; Mme Suzanne APPERT, de Paris, dont le mari est déjà sociétaire ; Mme BERTHELÉ, institutrice à Quimper, présentée par MM. Tanneau et Gourret ; Mlle Jeanne LAURENT, archiviste-paléographe à Paris, présentée par MM. Daniel et Charpy.

Les lettres de cachet en Bretagne... — M. Georges-Michel Thomas, secrétaire de la société, communique une fort intéressante étude intitulée : « Les lettres de cachet en Bretagne et les malheurs d'un gentilhomme brestois trop bavard. » (Voir p. 295.)

Les Acadiens sur la côte du Labrador (suite). — M. Grégoire Le Clech poursuit son intéressant exposé sur « La vie précaire des Acadiens sur les côtes du Labrador depuis 1857 », date de leur implantation en ces lieux farouches et désolés.

Il met à contribution le précieux « Journal » d'un Acadien, Placide Vigneau, qui porte témoignage de la vie rude et périlleuse de ces familles de pionniers. D'année en année, nous assistons à l'enracinement plus profond, à la pointe des Esquimaux, de ce petit peuple si méritant.

Ces Acadiens d'origine normande, angevine ou bretonne, s'adonnent essentiellement à la pêche de la morue

et la chasse aux phoques ou loups-marins, dont ils font à coups de bâtons de véritables hécatombes. Ils en retirent huile et fourrure, qui leur assurent, certaines années, des revenus substantiels. Les chasseurs négocient en outre une pelleterie plus précieuse, en l'occurrence renards argentés, visons et loutres. De nombreux naufrages se produisent sur ces rivages glacés : les habitants en recueillent les débris, qui leur sont d'un grand secours.

En 1862, arrive le premier maître d'école. Des missionnaires bretons viennent aussi apporter à nos compatriotes aide et assistance. En 1865 se fixe parmi les colons, le premier photographe. Déjà, leur existence était mieux organisée, plus confortable, mais nullement à l'abri des revers et des malheurs : en 1870, un grand incendie brûla trois maisons neuves, avec une quantité de bois considérable. Événements heureux ou malheureux, Placide Vigneau les rappelle avec le même fidèle souvenir : en 1872, se déroule la première procession du Saint-Sacrement, avec le dais porté par les notables ; invasions de chenilles, épidémies de méningite, et parfois drames de la mer, qui endeuillent les familles d'Acadiens : ainsi, en 1876, vingt naufragés de la colonie périssent en mer. Ce n'est que seize ans après les débuts héroïques de 1857, en 1873, que la Pointe des Esquimaux fut érigée en paroisse : l'église sera achevée dès l'année suivante. (*A suivre.*)

Chronique monumentale et artistique. — Le président se réjouit de la restauration prochaine de la jolie chapelle de Saint-Cadou, en Gouesnach, ainsi que de la remise en état du clocher de Locmaria-an-Hent, en Saint-Yvi.

La très belle église de Guimaëc, injustement abandonnée depuis de longues années, va aussi survivre, grâce au dévouement d'une équipe de volontaires.

Les précieuses peintures (xvi^e siècle), qui ornent les lambris du chœur de la chapelle Saint-Jacques, de Pouldavid, vont aussi être restaurées, ce dont il faut se féliciter, car c'est là une œuvre remarquable.

Une intervention de M. Oscar Thomas met l'accent sur les nouveaux dégâts causés à la chapelle de Notre-Dame de Penhors, en Pouldreuzic, au cours des récentes tempêtes, et sur l'urgence encore plus pressante des réparations.

Une vente animée au présidial de Quimper en 1728, par M. du Plessix. — Un bâtiment anglais ayant fait naufrage en baie d'Audierne, la justice du roi mit en vente deux beaux habits, dont l'un galonné d'or, et l'autre écarlate à brandebourgs. Or, ce sont les hommes de loi du Présidial qui participèrent avec le plus d'acharnement, au feu des enchères, à tel point que, partant de 50 livres, on finit par adjuger ces deux termes d'officiers britanniques à 250 livres. Faut-il penser que nous avions affaire à un collectionneur de l'époque ? (Voir p. 431.)

Bibliographie. — M. J. Briard, docteur ès-sciences, attaché de recherches aux Antiquités préhistoriques de Bretagne, qui fit l'an dernier un brillant exposé lors de la séance de la société à Brest, a fait don d'une série de quinze planches, sur la civilisation des tumulus armoricains. C'est l'un des fascicules de « L'inventaria archaeologica », que publient les Amis du musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Ces documents, déposés à la bibliothèque de la société, aux archives départementales, seront très utiles aux chercheurs.

Le président présente un bel ouvrage de M. Jean Merrien sur « Un certain Chevalier de Fréminville », ouvrage qui apporte des renseignements nouveaux sur les voyages à travers le monde, du célèbre Chevalier.

Un tiré-à-part d'une causerie de notre éminent confrère, M. Francis Gourvil, sur la ville de Morlaix, évoque d'une façon magistrale l'histoire de cette vieille ville bretonne.

Félicitations. — M. Daniel adresse ses vives félicitations à nos deux confrères, MM. Pierre-Jakez Hélias et Gourvil : le premier a obtenu le « prix de la Cité » pour « Iseult seconde », ouvrage bilingue édité par Emgléo-Breiz. Quant à M. Gourvil, son important ouvrage, publié par la Société archéologique et intitulé : « Les Noms de famille bretons d'origine toponymique », lui a valu une mention toute particulière. C'est en effet un livre remarquable, résultant d'un labeur de bénédictin, et indispensable à tous les amis de la langue bretonne.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Yves TANNEAU.

Le Président,

René DANIEL.



Annexes au procès-verbal

I. — Louis OGES

NECROLOGIE : Daniel BERNARD

C'est avec une douloureuse émotion que j'ai appris la mort de mon vieil ami Daniel Bernard. Il est décédé le 19 janvier 1971, à Clédén-Cap-Sizun, chez sa nièce qui fut pour lui une infirmière dévouée. Il était âgé de 88 ans.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église de Clédén-Cap-Sizun. La Société archéologique était représentée par MM. Louis Ogès, président honoraire ; René Daniel, président ; Jacques Charpy, vice-président ; Yves Tanneau, secrétaire ; Alexis Le Bihan, ancien trésorier. La Faculté de Brest était représentée par MM. Le Gallo, Dizerbo, Broudic et Le Bris du Rest.

Au cimetière, M. René Daniel, en un discours où perçait l'émotion, fit l'éloge funèbre du défunt. Il rappela sa carrière et son activité d'archéologue et d'historien.

Un rat d'archives

Daniel Bernard naquit à Brézoulous, en Clédén-Cap-Sizun, le 19 février 1883. Il fit sa carrière dans les postes et prit sa retraite comme inspecteur des P.T.T. Pendant qu'il était en activité il s'était spécialisé dans la bibliographie bretonne et dans l'histoire de la Révolution en Basse-Bretagne ; il recueillit aux Archives départementales de Rennes, de Nantes et de Quimper, un nombre impressionnant de fiches sur les sujets les plus divers, qu'il classait avec méthode.

Après sa mise à la retraite, il devint ce qu'on appelle communément, un rat d'archives. Ses dossiers s'augmentèrent d'un nombre incalculable de notes. « *Il me faudrait une seconde vie pour les utiliser toutes* », me disait-il un jour. D'autres prendront la relève. Sa riche bibliothèque est aujourd'hui la propriété de la Faculté des lettres de Brest, ses dossiers bourrés de notes intéressantes, celle des Archives départementales du Finistère. Les étudiants y trouveront une foule de renseignements sur les questions les plus diverses concernant le passé de la Bretagne et plus particulièrement du Finistère.

Bernard fut, pendant de longues années, vice-président de la Société archéologique dont il faisait partie depuis le 30 janvier

1900. Je n'oublie pas qu'il fut mon parrain lorsque je fus admis dans cette Société en mars 1912.

Une œuvre considérable

Daniel Bernard était peu connu du grand public. Il était de ces travailleurs modestes qui ne cherchent pas la renommée. Il a passé à Quimper les plus longues années de sa vie. Les Quimpérois ne connaissaient guère cet homme à la silhouette jeune malgré ses cheveux grisonnants, qui déambulait chaque jour par le boulevard Kerguelen et le quai et dirigeait sa promenade solitaire vers les Archives départementales.

Il a publié un nombre considérable de mémoires dans de nombreuses revues, ne se cantonnant pas dans le seul « Bulletin de la Société archéologique » qui n'eût pas suffi à ses activités. « Les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne », les « Annales de Bretagne » et d'autres périodiques ont publié ses œuvres. Le journal « L'Union Agricole » a publié des études d'histoire locale, de folklore et d'archéologie qu'il signait « Paper Coz ou « Paotr-ar-Chap » (le Gars du Cap).

La « Bibliographie de l'histoire de la Révolution », sa « Bibliographie des articles et mémoires publiés sur l'île de Sein », sa « bibliographie des œuvres de Louis Le Guennec », fruits de longues et patientes recherches, sont des modèles du genre.

Nous lui devons aussi « Le clergé régulier et le clergé séculier dans le Finistère, sous la Révolution et le Directoire » et l'admirable « Monographie de Cléden-Cap-Sizun », la meilleure monographie communale qui ait paru dans le Finistère. En collaboration avec Jean Savina, il a publié « Les cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau » ; on y trouve une foule de renseignements du plus haut intérêt. L'administration des Postes lui doit des études qui mériteraient d'être plus connues : « Histoire de la Poste aux lettres en Bretagne du XV^e siècle à la Révolution », « Le télégraphe Chappe », etc.

Dans son ermitage du Cap-Sizun, Daniel Bernard a continué à se livrer aux travaux qui lui étaient chers. Il a dépouillé les anciens registres d'état-civil de Quimper qu'on lui portait à domicile. Pour chaque naissance, mariage ou décès, il a établi une fiche. Ces fiches judicieusement classées et suivies d'un index, faciliteront le travail de ceux qui désireront faire des recherches ou établir leur généalogie. L'ensemble, relié, comprend 17 volumes.

A Brézoulous également, il a établi les index des noms propres contenus dans des ouvrages particulièrement intéressants et qui n'ont pas de table des matières : « Voyage dans le Finistère », de Cambry ; « La Bretagne pendant la Révolution », de Kerviler ; « Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère »,

de Cambry ; « *Un coin de la Bretagne sous la Révolution* », par Mme Audouyn de Pompery, etc. Ces index, que l'on peut consulter aux Archives départementales, sont d'une utilité incontestable. Je n'aurais garde d'oublier le relevé qu'il a fait des articles intéressants parus dans la « *Dépêche de Brest* » et dans « *Le Télégramme* ». Ce relevé facilitera considérablement les recherches.

Un chercheur modeste

Ce qu'il faut peut-être admirer le plus chez Daniel Bernard, ce n'est pas son érudition, c'est surtout sa grande modestie et sa servilité. Jamais il n'a cherché à se faire valoir. L'importance de son œuvre se révélera plus tard, avec le recul du temps. L'avenir le classera parmi les érudits qui ont le plus contribué à faire connaître le passé de la Bretagne et plus particulièrement le passé du Finistère.

II. — Yves DU PLESSIX

UNE VENTE ANIMÉE AU PRESIDIAL DE QUIMPER EN 1728

La mode masculine anglaise avait-elle, déjà, au début du XVIII^e siècle, un si grand attrait sur l'aristocratie française et la bourgeoisie quimpéroise, en particulier ? On serait tenté de le croire, à la lecture du fait divers, absolument authentique, que nous racontons ci-après.

Au mois de janvier 1728, un bâtiment anglais fit naufrage, au large de la côte finistérienne, dans la baie d'Audierne. Les circonstances du sinistre ne sont pas révélées. Le fait n'était pas rare. Les guerres avec les Anglais et les Hollandais, les tempêtes, fréquentes en hiver, dans ces parages où la mer est dure, étaient cause de la perte de nombreux navires et les registres paroissiaux font souvent état de l'inhumation, après autorisation du sénéchal, de corps de pauvres noyés rejetés à la côte.

Nous ne savons rien du sort de l'équipage, mais le procès verbal nous révèle ce qui suit :

« M. le procureur du roi, au siège présidial de Quimper, a remontré qu'en exécution d'ordonnance rendue le 29 mars dernier (1728), il a fait procéder à une bannie, en la ville et faux-bourgs de Quimper Corentin, par le ministère de maître Alain Joseph Lazenay, huissier au dit siège, Henri Le Rest et Jean Raby, ses assistants pour parvenir à l'adjudication définitive et absolue de :

I habit galonné d'or, en plein,
I habit écarlate à brandebourgs,
Autres hardes et nippes,

sauvés du naufrage d'un bâtiment anglais péri à la côte de Plovan, au mois de janvier 1728.»

Au jour fixé pour la vente, « le siège a donné acte de la remontrance du sieur procureur du roi et de la lecture du procès-verbal, et, en conséquence, ordonne qu'appel soit fait de tous ceux qui voudraient faire valoir leurs droits à l'acquisition des habits et autres nippes en question. »

Il faut croire que « ces habits et autres nippes » n'avaient pas eu trop à souffrir du naufrage. Ils étaient, sans doute, venus à la côte, enfermés dans quelque bon coffre de chêne, œuvre d'un ébéniste consciencieux qui n'avait rien négligé pour que les serrures pussent résister aux chocs les plus rudes et, pour que le couvercle bien ajusté sur la caisse fût d'une étanchéité parfaite.

Et le procès-verbal ajoute : « A cette fin une première bougie est allumée... »

Et c'est alors que nous voyons ces messieurs du présidial entrer en lice et se livrer à une bataille acharnée, pour savoir qui s'approprierait les deux superbes habits, œuvre du tailleur d'Outre-Manche.

« Une première chandelle allumée », note le procès-verbal, maître (1) Guéguen a offert 50 livres du tout ; maître Huchet (2) 100 livres, maître Guéguen, 120 l.

Chandelle éteinte, une seconde allumée, maître Cariou (3) a offert 130 l. ; maître Huchet, 135 l. ; le dit Guéguen, 140 l. ; le dit Huchet, 150 l. ; le dit Guéguen 160 l. ; le dit Huchet, 170 livres.

Chandelle éteinte, une troisième allumée, le sieur Menesmeur a offert 200 l. ; le dit Huchet, 210 l. ; le dit Guéguen, 215 l. ; la demoiselle de la Roque (4), 220 livres.

Chandelle éteinte, une autre allumée, le dit Guéguen, a offert 225 livres ; le dit Huchet, 230 l. ; le dit Guéguen, 215 l. ; le dit Huchet, 250 l.

Chandelle éteinte, sans aucune autre surenchère, le siège a adjugé au dit Huchet, les dits habits galonnés d'or et autres nippes en question, pour la somme de 250 livres, à charge à l'adjudi-

Réf./Archives du Finistère. Amiraute de Cornouaille.

(1) Maître Guéguen, procureur et notaire, demeurant rue Saint-François.

(2) Maître Huchet sr de Kerourein, procureur et notaire, maire de Quimper, demeurant rue Kéréon, arrière-grand-père de Laënnec.

(3) Maître Cariou, procureur au présidial. Il y avait deux Cariou, procureurs, l'un demeurant rue des Eaux ; l'autre rue Viniou.

(4) Maître de la Roque sr de Kerandraon, greffier du présidial.

cataire d'ausmôner » aux R.P. Cordeliers de cette ville, 20 sols ; aux R.P. capucins, 20 sols, à l'église et chapelle de Saint-Nicolas 20 sols ; au service de l'auditoire, 10 sols.

Le siège a décerné acte de la déclaration du dit Huchet d'avoir fait valoir pour lui. »

Signé :

Huchet Kerourein.

Ah oui ! Ce fut une séance animée ! Et si l'on songe, qu'en 1728, la livre, valait environ 30 de nos francs lourds actuels, l'on peut en déduire que ces messieurs du présidial ne lésinaient pas sur leurs frais de garde-robe.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1971

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté, après que le président ait annoncé que la chapelle de Notre-Dame de Penhors, qui a encore subi des dégâts lors de la tempête de janvier, sera restaurée sous la responsabilité du Ministère des Affaires Culturelles. Divers moyens financiers devront compléter les crédits du ministère.

Adhésions. — Sont admis dans la société : Mlle MOAL, directrice de l'école du Sacré-Cœur, 66 Amélie-les-Bains, présentée par Mme de L'Hôpital et le médecin général Laurent ; Mme Joseph BELLION, 33, rue du Château, Brest, présentée par MM. le médecin général Laurent et René Daniel ; M. Claude YVENAT, instituteur, école publique, 29 S. Le Fret, présenté par MM. Charpy et Daniel ; M. Jean DAUTREY, ingénieur, La Clarté, 22 Perros-Guirec, présenté par le docteur Jaouen et M. Charpy ; Mlle BERNARD (nièce de M. Daniel Bernard), Brézoulous, 29 S. Cléden-Cap-Sizun, présentée par MM. Ogès et Charpy, et M. Michel LEROY, étudiant, 4, rue du Vieux-Colombier, 75 Paris (6°).

Nécrologie. — Le président présente les condoléances de la société à la famille de M. Lardeur, décédé.

Distinctions. — Il adresse ses félicitations à M. Compain, promu chevalier du Mérite agricole pour son activité en matière de protection du saumon, et à Mme Valmier-Queignec, élue membre de l'Académie des poètes de France.

Congrès. — La réunion annuelle des Sociétés savantes de Bretagne aura lieu à Brest les 6, 7 et 8 septembre 1971. A cette occasion, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne tiendra son congrès annuel. Le thème privilégié sera consacré à « La Bretagne et la mer ». Au cours de l'excursion sera présentée l'histoire des orgues.

Le 4^e congrès international des Etudes Celtiques siégera à Rennes du 18 au 24 juillet 1971. Il couvrira diverses sections, comme la linguistique et l'archéologie. Des spécialistes étrangers y assisteront. Une excursion à Saint-Malo est prévue.

Fouilles d'un site gallo-romain. — M. Joseph Philippe, collaborateur de M. René Sanquer, professeur à l'Université de Bretagne occidentale, donne le résultat de fouilles entreprises aux environs de Douarnenez et à Languivoua, en Plonéour-Lanvern, au cours de ces derniers mois. Avec compétence et précision, M. Philippe nous entretient des sites de Lanévry, en Kerlaz, et de Tréfuntec, en Plonévez-Porzay. A Kervel, entre ces deux sites, il a dirigé un chantier, et fait ressortir le mérite des jeunes volontaires de son équipe. Le groupe a procédé à deux sondages et les fouilles ont rendu quelque 700 tessons de poteries diverses et des monnaies. Des traces d'incendie ont été décelées. Traces d'incendie aussi à Languivoua, et poterie noire comme à Kervel. Les tuiles découvertes sont d'une épaisseur inhabituelle. La construction, à cent mètres environ au nord de la chapelle de Languivoua, est d'un aspect soigné. Elle est plus vaste que la villa gallo-romaine de Gorré-Bodivit, en Plomelin. Les dimensions extérieures de l'ouvrage n'ont pas encore été déterminées.

M. Philippe termine son exposé par une petite étude sur les rapports entre l'archéologie et la géologie. L'habitat est fonction du relief et de la nature du sol. Ainsi, dans des conditions favorables, un hameau disparaît et devient un village.

A Plogastel-Saint-Germain a été découverte une inscrip-

tion sur marbre. M. Philippe l'a remise pour étude à M. Sanquer.

La médaille de Sainte-Hélène. — Le président fait circuler une « médaille de Sainte-Hélène », envoyée par Mlle Huiban. Cette médaille, commémorant l'exil de Napoléon I^{er}, était remise à des soldats sous le Second Empire. La médaille, au ruban strié de minces raies rouges, est petite. Un diplôme accompagne la médaille.

Emigration bretonne au Canada. — M. Grégoire Le Clech, notre spécialiste de la question, poursuit sa substantielle communication. Il nous lit le « journal » de Patrice Vigneau, une véritable chronique des colons originaires d'Arcadie qui, au sud-est du Canada, formaient l'élément principal de la population du littoral du Labrador. La grande île d'Anticosti, dans l'immense estuaire du fleuve Saint-Laurent, était réputée pour la chasse du renard, de la martre et du vison.

La séance est levée à 16 h. 40.

Le secrétaire,

Alain BREUT.

Le président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 25 MARS 1971

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quatre nouveaux membres sont admis dans la société : ce sont M. Albert URVOIS, professeur au C.E.S. d'Audierne, présenté par MM. Hubert et Gargadennec ; M. Yves MOAL, employé aux allocations familiales à Quimper, présenté par Mlle Le Roux et M. Pernez ; M. Michel LE ROY, professeur au C.E.G. du Guilvinnec, présenté par MM. Berrou et Tanneau, et M. François BROUDIC, de Brest, présenté par MM. Charpy et Daniel.

Nécrologie. — Le président présente les condoléances

de la société à son dévoué secrétaire, M. Yves Tanneau, qui vient de perdre sa mère.

Au service de la mer contre la terre. — La revue « *Pen-ar-Bed* » a publié une étude de M. Pierre Hamon, ingénieur en chef du Génie rural, en retraite, membre du bureau de la Société archéologique, sur le dessèchement des marais de la baie d'Audierne et la destruction par la mer du cordon littoral.

Après un historique des travaux exécutés à Plovan, Tréogat, Tréguennec, Plonéour-Lanvern et Saint-Jean-Troilimon de 1938 à 1950 sous sa direction, M. Hamon expose le processus de la mise hors d'usage de l'aqueduc de décharge de la mer entre 1966 et 1968, ouvrage construit dans le cordon de galets. Or, cette magnifique levée a été exploitée abusivement par l'organisation Todt pendant la guerre et, depuis, par des entreprises françaises. La mer a gagné ainsi des centaines de mètres et, par conséquent, dépassé l'aqueduc qui, par la faute des hommes, se trouve aujourd'hui en mer où il n'est plus qu'une curiosité archéologique.

Actuellement, les anciens marais et les étangs conservés sont à la merci d'une tempête. Il est possible que le relèvement souhaité se fasse naturellement, mais la question de l'irruption de la mer doit être tranchée d'urgence, sans quoi on la laisserait créer dans les terres basses et les étangs un lac saumâtre ou une anse sans profondeur s'asséchant l'été.

Le transport des menhirs. — M. P. Georgelin, de Brest, fait une nouvelle communication sur le déplacement, à l'époque préhistorique, des énormes blocs de pierre constituant les menhirs et les dolmens. On connaît l'opinion de M. Georgelin, qui l'exposa lors d'une réunion de la société il y a quelques années. Selon lui, le transport au moyen de rouleaux de bois ou de pierre est matériellement impossible. Compte tenu des températures très basses, l'hiver, à cette époque reculée, il croit pouvoir affirmer que les blocs auraient été déplacés, sans trop de difficultés, sur la glace.

Un long échange de vues suit cette communication, et quelques objections sont présentées par divers membres qui ne prétendent pas, pour autant, résoudre le problème.

La question demeure posée, et il est à espérer qu'elle sera reprise par les spécialistes.

La Bretagne et ses peintres. — Le président rend compte du grand intérêt que présente le dernier numéro paru des « *Annales de Bretagne* ». Il s'attache particulièrement à l'étude de Mlle Denise Delouche sur « *Les peintres et la Bretagne vers 1870* ». Depuis plusieurs décennies, des peintres venaient en Bretagne, et Mlle Delouche est amenée à une classification assez heureuse, depuis les « *derniers échos du romantisme* » jusqu'à la Bretagne, terre d'élection des peintres académiques puis réalistes, en passant par le « *style troubadour* » et le pittoresque breton. Elle place ici, en particulier, Jules Noël, dont la vision est transformée par le souvenir des dessins de Victor Hugo et certains Corot.

Quant à l'exploitation du légendaire breton, c'est, selon elle, le grand peintre Yan d'Argent qui constituerait, en quelque sorte, le pont entre le romantisme et l'académisme.

Puis se sont créés de « *véritables centres régionaux* » : à Pont-Aven, le groupe de Gauguin ; à Concarneau, Guilou et Deyrolle ; à Douarnenez, Lansyer, le « *découvreur* ».

Mais ce qui paraît intéressant au premier chef, c'est la question essentielle posée par Mlle Delouche : quels sont les mobiles qui poussent de si nombreux peintres à venir travailler en Bretagne ?

Elle suggère ceci : « La grandeur sauvage de ses paysages, l'aspect tourmenté de son ciel, la fureur de ses mers déchaînées montant à l'assaut des caps déchiquetés, les ruelles pittoresques de ses villes, voilà l'image popularisée du pays ; la piété intransigeante, naïve et superstitieuse de ses chrétiens, la rudesse farouche de ses paysans et de ses marins, l'originalité curieuse de ses costumes, l'attachement à des institutions politiques du passé autrefois âprement défendues par les Chouans, voilà le portrait du breton typique, tel que peintres et écrivains l'ont peu à peu modelé et que, chaque année, des voyageurs curieux viennent vérifier. »

Ce sont des arguments incontestables. Le sujet avait déjà été traité, et Auguste Dupouy, dans son ouvrage « *Les peintres de Bretagne* », paru en 1924, s'y était attaché.

Le président lit une page fort belle et très applaudie de notre regretté confrère disparu. Auguste Dupouy, tout en retenant les mêmes raisons que retient maintenant Mlle Delouche, n'oublie pas que les peintres arrivent avec leur palette, et que si le caractère exceptionnel des paysages et des habitants les inspire, ce sont aussi des hommes qui recherchent la couleur, et surtout les nuances. Et il fait justice de la Bretagne grise.

Mme Valmier-Queignec insiste sur le fait que Mlle Delouche a bien précisé l'influence des écrivains, qui ont attiré les artistes, et s'attache surtout au cas de Brizeux. Il est vrai que Brizeux, moins peut-être que Chateaubriand, mais autant qu'Émile Souvestre et La Villemarqué, sans oublier Flaubert et Maxime du Camp, a appelé l'intérêt sur notre terre bretonne. A quoi d'aucuns objectent que des peintres, à leur tour, ont amené des écrivains comme Hérédia et Sully-Prudhomme, pour n'en citer que deux.

Le journal de Placide Vigneau, Canadien. — M. Grégoire Le Clech termine l'analyse du journal de Placide Vigneau sur la vie quotidienne des Acadiens au Labrador à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. On ne peut résumer cette histoire si vivante et dense. Retenons un élément qui peut paraître étrange : en mai 1899, on a tué tous les chiens, dont le nombre s'élevait à 532. Ces chiens étaient des bêtes de trait. Quelques années auparavant, on avait tué tous les bœufs, estimant que les chiens faisaient mieux l'affaire. Mais, au bout de dix ans, on s'aperçut que ces chiens faisaient plus de mal que de bien. Le bœuf est un animal lent et paisible, les chiens sont vifs et décidés, le cas échéant, à subvenir eux-mêmes à leur nourriture. L'ami de l'homme dévorait ces animaux domestiques, d'où la rupture de l'amitié.

Monuments historiques. — Au cours du premier trimestre de 1971, le ministère des Affaires culturelles a prononcé :

1. — Le classement du menhir de Kerangosquer, en Pont-Aven, et de la stèle protohistorique christianisée de Kernallec, en Trégunc ;

2. — L'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques des façades et toitures des im-

meubles situés 5 et 7, rue Tourville, à Concarneau ; des façades et toitures du manoir de Lesvern et de son moulin, en Saint-Frégant, ainsi que le retranchement proto-historique, situé au lieu-dit « Ile Raguénès », en Névez.

Le président,

René DANIEL.

Le secrétaire,

Alain LE BREUT.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1971

Présidence de M. Jacques CHARPY, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Adhésions. — Dix nouveaux membres sont admis dans la société, ce sont : le général Germain STERVINO, à Bénodet, présenté par MM. Daniel et Charpy ; M. Martial LE BEC, professeur d'allemand au lycée de Pont-l'Abbé, présenté par MM. Daniel et Hélias ; M. Jean-Yves EVEILLARD, assistant à l'Université de Brest, présenté par MM. Sanquer et Charpy ; M. Léon-Noël BOMPOIS, fonctionnaire des Affaires Etrangères, à Paris, présenté par MM. Tanneau et Breut ; Mme LANTRUA, à Quimper, présentée par Mlle Cornic et M. A. Le Grand ; Mme Monique CORC, à Camaret, présentée par MM. Daniel et Millour ; M. Brice BOUNOURE, professeur à Brest, présenté par Mme Le Bars et Mlle Kerdranvat ; M. Gaston DE KERMENGUY, à Cléder, présenté par MM. de Lafforest et Malléjac ; M. Yves PRISER, à Cléder, présenté par MM. Malléjac et Daniel ; et Mlle PLUCHON, à Plouzévé, présentée par les mêmes.

Nécrologie. — Le président adresse les condoléances de la société aux familles de MM. Pierre Briat et Pierre Le Guyader, membres récemment décédés.

Vieilles peintures en Bretagne : Louis XIII figuré par Saint Louis. — M. Jacques Charpy présente une étude de Joseph Salvini, éminent archiviste récemment disparu,

publié dans le « Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest » (troisième trimestre 1970). L'article est intitulé : « Louis XIII et le Rosaire : l'institution du Rosaire dans l'art de l'Ouest. » Après avoir rappelé combien le roi était attaché à la dévotion du rosaire, l'auteur décrit quelques remarquables tableaux de l'époque, dont plusieurs figurent encore dans des églises de Bretagne, et du Finistère en particulier.

Quelques-uns présentent des détails assez curieux. C'est ainsi qu'à Pont-Croix on peut voir le pape et plusieurs ecclésiastiques, Louis XIII et Anne d'Autriche en costume dominicain, alors qu'à Penmarc'h, la même Anne d'Autriche porte un costume de veuve, noir et blanc. Chose plus étrange encore, à Ploaré, à La Forêt-Fouesnant comme à Guénin, dans le Morbihan, Saint Louis est représenté sous les traits de Louis XIII. Il est vraisemblable qu'à l'époque, la fondation d'une confrérie s'accompagnait toujours de l'exécution d'un tableau.

L'hôpital de Lesneven et Miorcec de Kerdanet. — M. Henri Le Bras communique une note sur l'hôpital de Lesneven et l'action de Miorcec de Kerdanet en faveur de cet établissement au XVIII^e siècle. Les pauvres de Lesneven étaient alors confinés dans un hôpital étroit, malsain, dépourvu des objets les plus utiles à la vie. Miorcec, alors âgé d'une trentaine d'années, entreprit des démarches pour la construction d'un nouvel hôpital. Il multiplia lettres et requêtes aux ministres, intendants, évêques, et, grâce à ses efforts, la première pierre fut posée le 11 mai 1786. La Révolution était proche, et pendant ces années troublées, au cours desquelles il joua un rôle important dans le département, Kerdanet dut encore faire de nombreuses démarches pour protéger cet établissement.

Objets religieux classés. — M. Charpy signale que le ministère des Affaires culturelles a prononcé le classement, parmi les monuments historiques, de plusieurs pièces se trouvant dans l'église Saint-Pierre de Gouesnac'h (calice de 1676, calice du XVII^e siècle, ciboire de 1676), l'église Saint-Demet, à Plozévet (calice de 1673), Plonévez-du-Faou (baldaquin des fonts baptismaux, en bois, début XIX^e) et Roscoff (croix reliquaire de la vraie

croix, en ébène et argent, début XIX^e siècle, et trois ansépendium, en soie brodée, XVIII^e siècle).

Le président,

J. CHARPY.

Le secrétaire,

Alain BREUT.

SÉANCE DU 20 MAI 1971, A BREST

Présidence de M. le médecin-général Charles LAURENT,
vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Adhésions. — Quatre nouveaux membres sont admis dans la société. Ce sont : M. Michel KERÉVEUR, de Montmorency, présenté par MM. Gargadennec et Hubert ; M. Norbert GOURMELEN, de Paris, présenté par les mêmes ; M. Hervé DE MINAC, ingénieur à Rennes, présenté par MM. Omnès et Philippe ; Mlle Claude LE JAMTEL, relieur d'art à Quimper, présentée par MM. Charpy et Daniel.

Des Bretons sur un vitrail à Troyes. — M. le médecin général Laurent donne connaissance d'un travail de M. H. Miriel au sujet d'un vitrail de la Madeleine à Troyes. Il nous intéresse en ce sens qu'on y voit la bannière de Bretagne, et une inscription qui peut paraître déplaisante pour les Bretons :

« *Plusirs soubs le duc de Bretaigne neurent au roy ne foy ne honneur.*

Mais Thiebault conte de Champaigne rend homage à son vrai seigneur. »

L'histoire est simple et assez bien exposée malgré des erreurs, par M. H. Gandemer dans le numéro de novembre 1970 de « La vie en Champagne » : en juillet 1226, Pierre Mauclerc, qui gérait le duché de Bretagne au nom de son fils mineur, fit alliance avec Thibault, comte de Champagne, contre le roi Louis VIII, lequel mourut en novembre. Mauclerc voulut continuer la lutte contre Blanche de Castille, qui gouvernait pour Louis IX, alors âgé

de onze ans. Mais Thibault fit sa soumission en mars 1227, d'où ce tableau qui représente le comte de Champagne fléchissant le genou devant le jeune roi, tandis que, dans la partie gauche du vitrail, on voit s'éloigner les troupes bretonnes avec la bannière d'hermines de Pierre Mauclerc.

Nom de lieu à Brest : le Pilier-Rouge. — M. Jean Foucher, archiviste de la ville de Brest, expose que, « le 5 mars 1821, le sous-préfet de Brest prévenait le maire de Saint-Marc que l'autorité militaire venait de faire placer à trois quarts de lieue des glais de Brest des poteaux destinés à indiquer la limite assignée aux promenades des militaires de la garnison... » M. Foucher ajoute : « Il ne faut cependant pas faire remonter l'ancienneté du toponyme Pilier-Rouge à 1821. En effet, l'état de section de la contribution foncière de Lambézellec, pour la même année, mentionne plusieurs parcelles portant le nom de « Parc-Piller-Ruz » ou « Goarem-Piller-Ruz », ce qui paraît confirmer une origine plus ancienne. En 1821, les premiers lieux-dits se rencontrent au « Point-du-Jour », sur le grand chemin : trois champs situés de part et d'autre de la petite venelle qui joint actuellement la rue Jean-Jaurès à la rue Sébastopol, peu avant le cimetière de Kerfautras. Ils deviendront célèbres puisqu'ils sont à l'origine du nom du quartier. »

La « céramique onctueuse ». — M. P.-R. Giot, directeur des Antiquités préhistoriques de Bretagne, présente une documentation d'un haut intérêt sur la « céramique onctueuse » de Cornouaille. L'exposé de M. Giot est fort applaudi. (Voir p. 109.)

Vie de la société. — Le président annonce qu'une courte séance, suivie d'excursion, aura lieu dans la région de Morlaix le 20 juin prochain.

Excursion de la société. — L'après-midi, une excursion entraîna les membres de la société, sous la direction du médecin général Laurent, visiter l'église de Saint-Divy, la chapelle de Locmaria-Lann, en Plabennec, et le manoir du Rest, dans la même commune. Un arrêt au Folgoët permit de revoir quelques instants la basilique.

Le Président,

Ch. LAURENT.

Le secrétaire,

Alain BREUT.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 1971
A GUERLESQUIN

Présidence de Maître LE BRUN, vice-président

M^e Le Brun remercie M. Tilly, maire de Guerlesquin, de nous accueillir, et salue aussi M. Cojean, secrétaire de la mairie, tous deux membres de la société. Il précise que cette séance devait se tenir à Morlaix, mais, faute de local disponible, elle a lieu à la Maison des jeunes de Guerlesquin, où sera pris le repas en commun. M^e Lebrun évoque le passé prestigieux de la ville et rend hommage au dynamisme de la municipalité.

Admissions. — Quatre nouveaux membres sont admis dans la société : M. Jean-Louis MERCIER, directeur des Logements-Foyers, 29 N. Guerlesquin, présenté par MM. Tilly et Cojean ; Alain BERNACHIN, 16, rue du Quatre-Septembre, 92 Issy-les-Moulineaux ; Mme M. LEMERRE, 15, rue de Perchamps, Paris (XVI^e) ; M. Michel LE TANNEUR DE MALHERE, manoir de Trévilit, 29 S. Plonéour-Lanvern, tous trois présentés par MM. Daniel et Charpy.

Figures guerlesquinoises. — M. René Daniel, président de la société, esquisse à grands traits la physionomie de trois personnages qui ont marqué dans le passé de Guerlesquin depuis la Révolution.

Le premier est François-Marie Buhot qui, né à Plougras le 30 août 1763, se crut une vocation religieuse au début de la Révolution, fut ordonné prêtre par Jacob, évêque des Côtes-du-Nord. Elu curé constitutionnel de Guerlesquin, il se fit remarquer par ses opinions extrêmes, et son républicanisme farouche l'entraîna à dénoncer plusieurs de ses adversaires. Condamné à la déportation par le Directoire exécutif en 1799, il est transféré à l'île de Ré, puis libéré grâce à l'intervention des Côtes-du-Nord. Il mourut à Plougras, qualifié d'ex-prêtre, le 24 février 1822.

Ce doctrinaire farouche n'avait pas compris que Guerlesquin était une ville paisible entre toutes, où l'on jouissait de la douceur de vivre. La preuve en est que c'est peut-être la seule cité au monde sur la place publique de laquelle est érigé un monument à l'ancien percepteur. Né le 20 octobre 1812 à Poullaouen, orphelin de bonne heure, Prosper Proux étudia à Saint-Pol-de-Léon et à Lorient, puis se fait marin par désir d'aventure. Revenu à Guerlesquin, il s'engage cette fois dans l'armée, mais un accident de cheval le ramène encore au pays. Commis chez le receveur de l'enregistrement, il commença à écrire des chansons, quelquefois assez gauloises pour que le clergé essaie d'empêcher l'édition. Plus tard, ayant étudié les lois, il devient percepteur à Guerlesquin, puis à Saint-Renan, où il donne sa démission. A Morlaix, il représente une maison de vins de Sète, et y meurt en 1873. Son œuvre la plus connue est « Bombard Kerné ».

Plus près de nous, nous retrouvons un autre personnage révolutionnaire, Charles Rolland, dont maints Guerlesquinois gardent le souvenir. Enfant, il apprit de sa mère, native de Plestin, une foule de « soniou » et de « gwerziou ». Plus tard, il y mêla des chansons de sa composition. Fourrier dans la marine, il navigua notamment sur un navire qui conduisait les déportés à Nouméa, chantait avec les marins bretons et écrivait des poésies bretonnes. Libéré du service, il s'installa à Guerlesquin comme horloger-chapelier. Vers 1900, il est facteur, mais démissionne bientôt. Très éloquent, il fait de la politique socialiste et anticléricale, et prononce des discours pleins de verve. Anatole Le Braz dit de lui qu'« il fulminait contre les bourgeois contempteur des vieilles traditions, renégats du vieil idiome... ». Barbe guerrier en 1914-15, il fait des chansons en français. Conseiller municipal de Guerlesquin, il en tirait fierté. Il y mourut en février 1940.

Étymologie de Guerlesquin. — Une discussion animée s'établit entre M. Francis Gourvil et M. Le Brigant au sujet de l'étymologie du nom de Guerlesquin. Les arguments présentés de part et d'autre sont étoffés par des références sérieuses, mais il est évident que dans l'état actuel des recherches et de la science, il semble impossible de conclure de façon certaine.

La maison du Cosquer. — M. J. Tilly rappelle que la Maison des jeunes, où nous nous trouvons, a été construite dans l'ancien jardin de la Maison du Cosquer, une des plus anciennes demeures de Guerlesquin. Grâce à l'obligeance de M. Jean Fustec, actuel propriétaire, qui a mis à sa disposition les vieux actes de propriété, M. Tilly retrace l'histoire de cette maison. Bâtie par le seigneur de Trogoff, dont le château se trouve à Plouégat-Moysan, elle fut assiégée par Duguesclin, puis par les Anglais (une parcelle de terre contiguë porte d'ailleurs le nom de « Béréd-ar-Saozon » (Cimetière des Anglais).

Par la suite, la maison du Cosquer appartient à la famille Du Parc, pour ce qui concernait les droits et les murs, le foncier demeurant la propriété des Trogoff. La branche de Kerret de la famille du Parc, dont un membre participa au Combat des Trente, s'est retrouvée pendant longtemps dans les manoirs de la région. De la branche de Kergadou, de la même famille, est issu l'actuel chambellan de la cour de Belgique.

A la fin du XVIII^e siècle, la maison devint la propriété du marquis de Rosambo, puis de la famille de Coroller du Parc. Ce n'est qu'en 1865 qu'Ambroise Troussel devint propriétaire du domaine qu'il occupait depuis vingt ans, et les vieux Guerlesquinois appellent toujours la maison « Ty-Troussel ». Les Troussel sont une vieille famille de Guerlesquin. Parmi leurs descendants, citons Félix Tilly, décédé en 1963, compagnon de la Libération.

La maison passa par héritage à Mme Duboc, puis à Mlle Rolland qui, vers 1930, en vendit le jardin au recteur pour y construire un patronage. En 1934, elle fut acquise par Jean Le Fustec. La maison existe encore, elle a des fenêtres sculptées et de belles boiseries.

Visite de Guerlesquin. — Sous la conduite de M. Tilly, les visiteurs peuvent voir le Présidial, petite forteresse à échauguettes, plantée au centre de la ville. Construit vers 1640 par Vincent du Parc, il a servi de tribunal, de prison, puis de mairie jusqu'à ces dernières années. Dans ce bâtiment, une mesure à blé en granit est le seul vestige des anciennes halles.

La chapelle Saint-Jean, transformée en musée, abrite d'anciennes statues. Les vitraux représentent les armes

des divers seigneurs de la ville et portent la devise actuelle de celle-ci : « Red Eo » (Il faut), empruntée à Jean de Penhoët.

Après une réception à la mairie, les 90 membres présents participèrent à un repas en commun à Guerlesquin.

Excursion de l'après-midi. — Sous la conduite de M^r Le Brun, et avec les commentaires de MM. Daniel, Gourvil et Le Brigant, on visita la chapelle de Plougras, le château de Kerroué, la chapelle Saint-Emilion à Loguivy-Plougras, et enfin la très belle chapelle de Loc-Envel, dont c'était le pardon.

Pour le secrétaire,

Marguerite QUIDU.

Le président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 24 JUIN 1971, A QUIMPER

Présidence de M. René DANIEL, président

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 20 mai, à Brest. M. Breut demande, à propos de la communication concernant le quartier brestois du Pilier-Rouge, si le petit monolithe peint en rouge, situé à l'angle d'une maison de la rue Jean-Jaurès, près du cimetière de Kerfautras, et non loin de l'église paroissiale du Pilier-Rouge, avait été mentionné. Le président répond négativement et invite le secrétaire à consigner ce détail au procès-verbal.

Il propose ensuite à l'assemblée la candidature d'une nouvelle secrétaire, le docteur Quidu, de Quimper. En effet, deux des secrétaires habitent Douarnenez, le troisième à Brest. Ils n'ont pas toujours la possibilité de se rendre au chef-lieu, où se tiennent habituellement les séances. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président donne le compte rendu de la séance du 20 juin à Guerlesquin et en fait le commentaire. Il évoque la belle promenade organisée pour la société par l'ad-

ministrateur général Georgelin à l'île Molène, le 6 juin 1971.

Adhésions. — Quatre nouveaux membres sont admis dans la société : MM. André BELOT, sculpteur, 21, Parcou-Bras, à Tréboul-Douarnenez, présenté par MM. Pernel et Daniel ; Charles DANIEL, 16, venelle Kerivin, à Brest, présenté par MM. Charpy et Glorennec ; François MOYSAN, 66 bis, quai de l'Odet, à Quimper, présenté par MM. Charpy et Pernel, et Guy ERMENEUX, président du Tribunal de Quimper, 15, rue du Calvaire, à Quimper, présenté par MM. Charpy et de Parades.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part à l'assistance du décès de MM. Alfred Richer, Jim Sévellec et du chanoine Pierre-Jean Nédélec.

Le peintre brestois Eugène Sévellec était plus connu sous le surnom de Jim, que lui avaient donné les militaires de l'armée américaine près desquels il avait été interprète pendant la guerre de 1914-1918. Il fut le créateur du musée de la Tour Tanguy, à Brest-Recouvrance.

Le chanoine Nédélec, ancien président de la Société archéologique, a laissé des œuvres malheureusement trop peu nombreuses sur le breton et certains édifices religieux. Considéré dès le collège comme un fort en thème, il était d'une érudition incroyable, et savait être de bon accueil pour qui voulait le consulter, exerçant ainsi une sorte de charité intellectuelle.

Pourtant, sa santé précaire, chancelante, imposait des limites à sa bonne volonté, peut-être à la suite de ses fatigues pendant la dernière guerre mondiale, au séminaire réfugié à Lesneven.

Animé par l'amour de son pays et de sa langue, le chanoine Nédélec travaillait encore à la traduction des textes liturgiques en breton au moment de sa brusque disparition, le 1^{er} juin 1971. (Voir p. 448.)

Origine des hôpitaux psychiatriques. — M. Ménard nous retrace longuement, avec minutie, l'historique des hôpitaux psychiatriques, particulièrement ceux de Quimper et, occasionnellement ceux de Nantes. (Voir p. 305.)

Il évoque un certain M. Beaume, directeur d'asile, fort estimé à Quimper en son temps. Le nom de Beaume subsisterait-il, sous une forme corrompue, dans l'expression

« aller chez Boum », encore en usage pour désigner un séjour en établissement psychiatrique ?

Prix littéraire. — M. Yves Le Gallo, professeur à la faculté de Brest, s'est vu décerner un prix par l'Académie française pour son livre sur la Bretagne. Le président l'en félicite.

Programme des prochaines réunions. — Une séance est prévue pour le mardi 27 juillet à Quimperlé, avec excursion aux environs de cette ville.

Les lundi 19 et mardi 20 septembre, une promenade doit avoir lieu dans les Côtes-du-Nord.

Après les vacances d'été, la rentrée de la société aura lieu le 30 septembre. Dans l'intervalle, la session annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne se tiendra à Brest, les 7, 8 et 9 septembre.

Le président envisage la possibilité de réunions le dimanche matin.

La séance est levée à 16 h. 45.

Le secrétaire,

Alain BREUT.

Le président,

René DANIEL.

Annexe au Procès-Verbal

René DANIEL

NÉCROLOGIE : LE CHANOINE NÉDÉLEC

Pierre-Jean Nédélec, décédé à Quimper le 1^{er} juin 1971, était né le 28 mars 1911, à Plonéour-Lanvern. Elève du Séminaire de Quimper, il continua ses études à Rome et était licencié en théologie de l'Université grégorienne.

Professeur au grand séminaire de Quimper en 1935, il le demeura jusqu'en 1951 où il devint secrétaire-archiviste de l'évêché. En 1962, il fut nommé aumônier à Ker-Anna, tout en conservant ses fonctions d'archiviste.

Vice-président de la Société archéologique du Finistère depuis 1957, il devint président en 1965 et le demeura jusqu'en 1969. Il restait membre du bureau et commissaire aux comptes.

On lui doit les œuvres suivantes : *Kantikou brezonek Eskopti Kemper ha Leon*, une grammaire bretonne ronéotypée, la cathédrale de Quimper dans l'édition de Jos Le Doaré, Notre-Dame de Tréminou en Plomeur, également éditée par Jos Le Doaré, et divers travaux et recherches sur la langue bretonne.

En la personne du chanoine Pierre-Jean Nédélec l'histoire et la culture bretonne ont fait une perte irréparable.

Sa merveilleuse mémoire méthodique retenait ce qu'il voulait et cela seulement, classait ce qu'il avait retenu. Sa curiosité promenait son esprit dans les allées et les fourrés de la théologie, de la métaphysique, de la linguistique, de l'histoire et de la préhistoire. Il en résultait une passionnante conversation où, partant d'une parcelle d'actualité dont il était toujours soigneusement informé, il projetait les yeux de lumière de l'histoire, de la géographie ou de la littérature. L'histoire vient d'être citée à nouveau. C'est qu'elle l'accaparait particulièrement. L'histoire de l'Eglise, bien sûr, celle des églises, celle des pays et des peuples et, à une place de choix, celle de son pays et de son peuple.

C'est qu'il aimait la Bretagne d'un amour fort et conscient. La connaissance qu'il avait du passé confortait ses espoirs. Non qu'il refusât de voir les défauts des siens et les causes des faiblesses de leur action. Mais il avait confiance dans ce peuple obstiné, laborieux, encore qu'inapte à l'union disciplinée, parce qu'il en était issu et lui demeurait solidement attaché. À sa petite patrie, le Cap Caval (il n'aimait pas les termes « bigouden » et « Bigoudénie »), il réservait une prédilection qui n'entraînait aucun chauvinisme, aucune sotte exclusion pour un terroir différent.

Hostile à tout sectarisme, il poussait l'indulgence jusqu'à mettre en avant les qualités des adversaires du clergé. De l'un d'eux, célèbre pour son acharnement, il disait : « Son œuvre sociale fut considérable, ses bienfaits pour les petites gens répandus pendant plus de trente ans : il lui sera beaucoup pardonné ».

Ce qu'il appréciait ainsi c'était une forme de bonté chez un politicien qui fut un lutteur. Car le chanoine Pierre-Jean Nédélec était foncièrement bon. Il le manifestait par des actes, car il savait être discret sur ses vertus. Délicatement, il se plaisait à guider les âmes désemparées, à aider dans les domaines de l'histoire et de la langue bretonne les jeunes sans expérience ou les travailleurs aux méthodes incertaines.

Tous ceux qui l'ont connu regrettent qu'il ne laisse pas une œuvre plus copieuse. Je lui en faisais parfois l'amical reproche, encore que je sache combien sa santé fragile lui était un obstacle, et il me disait que son travail n'était pas toujours apparent, mais que toute sa vie il avait fourni sans compter des renseignements et distribué des conseils à qui voulait bien les demander. C'était vrai, je puis en témoigner personnellement. Et la part

exacte qui est la sienne dans la traduction en breton des nouveaux textes liturgiques demeurera inconnue dans l'œuvre collective. Depuis des années, il s'attachait à ce vaste travail, y apportant sa connaissance du breton littéraire et des formes dialectales, ses scrupules de savant et de linguiste. Il en tira de grandes satisfactions et de lourds soucis. Ses amis, qui suivaient ses efforts, les fidèles des messes en breton qu'il célébrait dans les paroisses rurales et à la cathédrale de Quimper auraient aimé lors de ses obsèques entendre un office complet dans la langue qu'il préférait. Cet homme de grande élite aura passé sans être compris de tous.

EXCURSION DU 27 JUILLET 1971

La réunion d'été de la Société Archéologique se déroula dans la région de Quimperlé, où une excursion avait été organisée par M. Astié, de Quimperlé. Après avoir examiné soigneusement l'église Sainte-Croix, les membres de la Société gagnèrent le Morbihan voisin, où M. Astie leur fit visiter les églises paroissiales de Langonnet et de Priziac. Le retour se fit par la célèbre chapelle Saint-Fiacre du Faouet où M. Daniel fit la présentation des lieux et où chacun put à loisir admirer l'exposition sur les monuments et richesses artistiques des cantons de Gourin et Le Faouet, organisée par l'Inventaire général.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 1971

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Adhésions. — 71 nouveaux membres sont admis dans la Société : Mme Chantal DANIEL, archiviste-paléographe, conservateur aux Archives départementales du Finistère, présentée par MM. Jacques Charpy et René Daniel ; MM. Jean JESTIN, négociant à Plounévez-Lochrist, présenté par

MM. Abjean et Palud ; Louis RALLON, inspecteur principal honoraire de l'Enseignement technique à Rennes, présenté par Mme Nico et Mlle Bonhomme ; Jean-Claude COURTÈS, instituteur au Guilvinec, présenté par MM. Correntin Lagadic et Daniel ; Pierre SALOU, chef d'Etudes administratives honoraire à Brest, présenté par le médecin général Laurent et M. Louis Ogès ; Claude MANACH, instituteur (E.R.) à Brest, présenté par le médecin général Laurent et le docteur Collobert ; Hervé SALIOU, sculpteur à Landrévarzec, présenté par MM. Tanneau et Boussard ; M. et Mme Louis PRIGENT, directeur commercial SEITA (E.R.) à Morlaix, présentés par MM. Abjean et Palud ; Mlle MELLAZA, professeur technique au Lycée de jeunes filles de Brest, présentée par Mmes Daniel et Nico ; Mlle LASTENNET, secrétaire à Quimper, présentée par MM. Nader et Pernez ; Mme THIESSON, de Douarnenez, présentée par MM. Salaun et Belbéoch ; Mme GUILLOCHEAU, d'Aubervilliers, présentée par MM. G.-M. Thomas et René Daniel ; M. et Mme MAHÉ, directeur technique de la coopérative laitière de Ploudaniel, présentés par Mme Mocaer et Mlle Le Goaster ; Mme Anne HERLÉDAN, de Concarneau, présentée par Mlle Huiban et Mme Coic ; Mme Louise ROBERT, de Concarneau, présentée par les mêmes.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès d'estimables confrères : M. Le Port, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées à Paris ; M. Tardivel, ancien ingénieur des T.P.E. à Pont-l'Abbé ; M. Flatrès, instituteur honoraire à Quimper ; Mme Olivier, de Quimper.

Il rappelle le deuil récent qui a frappé notre confrère, M. Guy Pernez, trésorier-adjoint de la Société, en la personne de son père, M. Guillaume Pernez, personnalité quimpéroise très connue.

Aux familles des disparus, il présente ses vives condoléances.

Un siècle de labeur aux Archives départementales. — M. Jacques Charpy, directeur des services d'archives et vice-président de la Société, communique la suite d'une importante étude, dont la première partie était consacrée à la constitution des Archives du Finistère.

Avant d'évoquer, cette fois, la carrière et les travaux des archivistes du département, il salue la présence, au

sein de l'assemblée, de Mme Chantal Daniel, récemment nommée conservateur aux Archives du Finistère. Mme Daniel est la belle-fille de M. René Daniel, président de la Société archéologique.

En 1851, à la suite de formalités administratives régulières, René-François Le Men est nommé archiviste départemental. Le temps était révolu, où un préfet du Finistère pouvait déposer dans la corbeille de noces de sa fille, au bénéfice de son gendre, cette haute et importante fonction. A cette époque, le dépôt d'archives, relégué sous les combles du Palais de justice, était fort mal adapté aux besoins. L'œuvre essentielle de Le Men fut la prise en charge des documents provenant des fonds seigneuriaux et du Présidial de Quimper. Malgré un état de santé médiocre, il remplit consciencieusement les fonctions de conservateur du musée d'archéologie et publia de nombreux articles et ouvrages d'érudition, dont une excellente « Monographie de la Cathédrale de Quimper » (1877).

En 1880, allait lui succéder un folkloriste de grand renom, François-Marie Luzel, tour à tour professeur, employé de préfecture, directeur de journal et juge de paix, toutes professions qui ne semblaient pas présager celle d'archiviste. Luzel a recueilli contes et mystères, « soniou » et « guerziou » de sa Bretagne natale, avec une passion et un amour sincères. Il devait assister à la construction du premier bâtiment d'archives, rue du Palais. Il fut un archiviste laborieux, constituant en outre une bibliothèque, parvenant à centraliser les fonds les plus divers : cordeliers de Quimper, maîtrise des Eaux-et-Forêts, etc... Vice-président de la Société archéologique, Luzel eut maintes activités culturelles, tout en poursuivant jusqu'à sa mort, survenue à Quimper en 1895, ses travaux littéraires et barriques.

Son successeur, Jean Lemoine, archiviste-paléographe, ne tint le flambeau que deux années durant, poursuivant toutefois avec succès les travaux entrepris par ses prédécesseurs. Il a publié un ouvrage très estimé sur la Révolte du Papier Timbré.

En 1897, le Finistère eut le privilège de recevoir l'un de ses archivistes les plus éminents, Henri Bourde de La Rogerie, nouvellement sorti de l'Ecole des Chartes. M. de La Rogerie a accompli à Quimper un travail prodigieux

qu'il serait fastidieux de détailler. Il publia, entre autres : le fonds de l'Amirauté, précédé d'une monumentale et magistrale introduction (247 pages), qui fait autorité. Il groupa autour de lui de jeunes chercheurs, comme Daniel Bernard et Louis Le Guennec. Excellent historien, son activité fut incessante : ainsi eut-il à cœur de préserver le patrimoine artistique de la Bretagne. Nommé à Rennes en 1912, Bourde de La Rogerie y prit sa retraite en 1934. Lors de sa mort en 1949, il avait publié 75 études.

Son successeur, Henri Waquet, ancien élève de l'Ecole française de Rome, doué d'une forte personnalité, a laissé dans le Finistère et à Quimper en particulier, un profond et durable souvenir. Son œuvre est impressionnante, tant dans le domaine du classement de séries d'archives que dans celui des travaux historiques et architecturaux. Dès la déclaration de guerre en 1939, il eut le mérite de faire transférer au château de Trévarez les documents les plus précieux. Arrêté en 1941 pour son action subversive, il fut emprisonné puis « exilé » aux archives de la Dordogne. En novembre 1944, Henri Waquet retrouva son cher Finistère et ses services de la rue du Palais. Auteur de nombreux travaux historiques et archéologiques, il fut président de la Société archéologique du Finistère, membre correspondant de l'Institut. Parmi ses œuvres essentielles, où l'érudition se mêle heureusement à la poésie, citons simplement, « Vieilles pierres bretonnes » ; « l'Art breton » ; « Tableau de la Bretagne » ; « Manuel des Etudes finistériennes », etc...

Monsieur Charpy devait ensuite évoquer le passage fructueux aux Archives, de M. Bernard Jarry, disparu en de tragiques circonstances après son départ de Quimper pour Angoulême.

Puis, avec sa modestie naturelle, mettant surtout en relief les travaux de ses collaborateurs, dont M. Alexis Le Bihan, archiviste-documentaliste depuis trente ans, il fit un bilan, trop sommaire, de ses multiples réalisations depuis son installation rue du Palais en 1959. Car le bilan de ses activités, nous le savons, est déjà impressionnant. M. Charpy est en outre l'auteur d'un « Guide des archives », dont la publication prochaine est attendue par tous les chercheurs avec impatience.

Et les membres de la Société archéologique n'ignorent pas combien est précieuse sa collaboration au bulletin. Pour toutes ces raisons, pour l'ampleur et la richesse de son étude sur les travaux de ses prédécesseurs, l'auditoire ne lui ménagea pas ses applaudissements.

Prenant la parole, le président félicita très vivement notre confrère. Il mit l'accent sur le travail considérable déjà accompli par le jeune et savant directeur des services d'archives du Finistère. Plusieurs séries ont doublé depuis son arrivée à Quimper, en particulier les séries G, H et L.

Grâce à M. Charpy, et à ses dévoués collaborateurs, les archives du Finistère, haut-lieu de notre histoire, se sont considérablement enrichies. Aussi, par suite de l'importance qu'il a su donner à cette administration, jointe à la création à Brest d'une Université de la Bretagne occidentale, un centre annexe d'archives verra-t-il bientôt le jour dans la grande cité maritime du Ponant.

Les groupes équestres celtes du « Cavalier et de l'Anguipède ». — Lecture est donnée de la suite de l'intéressante étude menée par notre confrère, M. Joseph Philippe, sur les fameux groupes équestres celtes appelés « Le Cavalier et l'Anguipède ». On sait combien sont rares, en Bretagne — trois exemplaires seulement — ces représentations iconographiques d'un culte païen, par ailleurs si fréquentes en Alsace-Lorraine et en Allemagne. Grâce à une étude approfondie de ce type de monuments et au concours d'éminents spécialistes, M. Philippe est parvenu à obtenir une documentation remarquable sur ce sujet insolite.

Dans son mémoire d'aujourd'hui, il s'attache principalement à l'étude comparative entre les trois exemplaires existant en Bretagne et les monuments découverts dans les régions de l'Est de la France. En 1931, le docteur Linckenheld signalait la présence de 32 « cavaliers au géant » dans diverses localités des Vosges. Ces monuments ont été édifiés par les Celtes en l'honneur du grand Dieu Taranis. Les Romains l'assimilèrent à Jupiter, dieu du ciel et du tonnerre. Certains autels gallo-romains portent le nom d'un dieu Taranuenus, qui peut être le même que Taranis.

En Alsace-Lorraine, ces groupes équestres ont été mieux conservés qu'en Bretagne. Ainsi, la célèbre colonne de Merten, en Lorraine, fait-elle la fierté du Musée de Metz. Ils présentent habituellement trois éléments : un socle, un fût cylindrique et au sommet, le groupe représentant le cavalier, généralement barbu, chevauchant une monture supportée par le monstre aux pieds de serpent, comme en Bretagne.

Dans notre région, on n'a guère retrouvé de colonnes, et le socle du groupe de Kerlot (près Quimper) se compose simplement de pierres rectangulaires, sans aucune inscription apparente. Par ailleurs, la tenue vestimentaire des cavaliers, ainsi que leur position, diffèrent assez sensiblement en Bretagne. Dans un ouvrage publié en 1963, « La religion des Celtes », M. J. de Vries, professeur à l'Université d'Utrecht, signale que le nombre des colonnes de « Jupiter au géant » est considérable : elles ont été dressées entre 170 et 240 après J.-C.

Le fait que de tels groupes se rencontrent surtout entre le Rhin, la Moselle et la Saône, prouve qu'ils ne peuvent, ajoute M. de Vries, qu'être d'origine celte. Car ils existent aussi, bien que rarement, en Bretagne et même en Angleterre.

M. Philippe étudie également la survie dans les Vosges du culte du « Cavalier au géant » : aujourd'hui encore, dans l'art populaire des Vosges septentrionales, Dieu le père porte quelquefois les traits évident du « cavalier ». Certaines croix de campagne, au-dessus du divin Crucifié, offrent une énigmatique représentation : un homme barbu, revêtu de l'habit gaulois, la tunique étroitement ajustée, lève puissamment son bras droit. Dieu le père est représenté dans cette figure : il a pris l'aspect du grand dieu céleste des Celtes, Taranis. Le nouveau dieu supérieur conserve, dans le sentiment populaire, les traits de l'ancien maître céleste.

Il est clair que, sans les rapprochements avec le « Cavalier au géant », bien des ouvrages de sculpture populaire restent inintelligibles. En conclusion, on peut dire toutefois que ce curieux monument garde, comme le Sphinx, son mystère, même dans la répartition géographique où on le rencontre.

Dans une prochaine communication, M. Philippe établira l'importance et les caractéristiques des groupes de ce genre en Allemagne, en examinant les diverses interprétations émises pour tenter de dégager le symbolisme de ces monuments celtes, de la fin du siècle dernier à nos jours.

Notre-Dame de Penhors. — Le président signale que M. Oscar Thomas, le dévoué président des « Amis de Languidou et de Notre-Dame de Penhors », s'inquiète de la lenteur des travaux de restauration de ce dernier sanctuaire. Il craint, à juste titre, que les intempéries ne soient préjudiciables à la chapelle, si la réfection de la toiture n'est pas accélérée. Ces légitimes doléances seront transmises à l'administration compétente.

Le Président,

René DANIEL.

Le Secrétaire,

Yves TANNEAU.

Annexe au procès-verbal

LE CONGRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE
ET DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE
DE BRETAGNE

Brest (6 - 8 septembre 1971)

Un bon congrès s'est tenu à Brest en ce début de septembre 1971, bon par la qualité des communications, bon par l'intérêt des excursions, bon aussi par l'harmonie de l'organisation. Les 116 convives du repas de Châteaulin, enjolés par l'éloquence maritime de notre président M. Brejon de Lavergnée et les chansons populaires de Fanch Gourvil, sont de surs témoins du succès de cette réunion annuelle.

Pour la première fois dans nos congrès, un thème avait été conseillé pour les communications : la Bretagne et la mer. Il fut grandement privilégié par de nombreux chercheurs qui prouvèrent ainsi qu'il était possible d'orienter les recherches érudites de nos sociétés savantes locales.

Le président M. Lebègue, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Sorbonne, ouvrit le congrès par une brillante évocation de « Brest vu par les écrivains romantiques » (Châteaubriant, Mi-

chelet, Flaubert); M^e Debarry, avocat, communiqua les prémices de son enquête consacrée à « Saint-Armel et la mer »; M. J. Darsel, professeur honoraire, docteur ès-lettres, retraça la vie de « l'Amirauté de Léon ». Fidèle à son thème de recherche et de son élégance de parole, M. Ch. A. Cardot, professeur d'histoire du droit, fit connaître les résultats de son étude sur « la diffusion de la presse rennaise en Bretagne sous le second empire »; puis Mme Cloître, assistante à la Faculté des Lettres de Bretagne Occidentale, dans un style alerte et souriant, révéla « les grands projets de Le Roy de Keraniou dans la rade de Brest sous le second empire ».

A la fin de la première journée, les congressistes se retrouvaient dans le grand salon de l'Hôtel de ville de Brest, où la municipalité, après avoir présenté un film sur le vieux Brest, offrait une réception en leur honneur.

Le second jour, M. H. Buffet, directeur des Archives d'Ille-et-Vilaine confirma ses talents d'érudits et d'historien du Port Louis par une communication sur « la course au Port-Louis sous Louis XIV »; M. M. Duval, docteur ès-lettres, intéressa son auditoire par son étude consacrée aux « bois de marine et constructions navales à Brest pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1686-1697) »; le professeur H. Guillotel instaura un débat plein d'intérêt et de difficultés sur « les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles »; M. du Boisouvray, directeur des Archives de la Loire-Atlantique nous conta avec beaucoup de verve et d'érudition la vie des « marins dans la rivière de Loire au XVIII^e siècle »; M. René Daniel, président de la Société Archéologique du Finistère, nous fit partager sa passion pour le clergé révolutionnaire en étudiant la vie de « Guino, député du clergé de Cornouaille aux Etats généraux de 1789, prêtre constitutionnel et curé concordataire de Recouvrance à Brest ». Enfin, M. Tostivint donna lecture de la communication du président Corbes sur « le pillage des huitières de Tréquier en avril 1871 ».

La conférence publique fut donnée par M. Jean Tanguy, maître assistant à la Faculté des Lettres et Sciences Sociales de l'Université de Bretagne Occidentale, qui nous livra et la méthode et les résultats de ses recherches sur « la mer et la Bretagne du XV^e au XVIII^e siècle ». Conclusion brillante et pertinente des séances de travail d'un congrès dont il faut souhaiter la publication rapide des communications.

Les excursions furent favorisées par un ciel bleu et ensoleillé qui faisait ressortir la beauté des pierres et de la nature. Le 7 septembre, les congressistes furent accueillis au château de Kerouartz (en Lannilis) par son aimable propriétaire, le marquis de Kerouartz, qui nous en fit les honneurs. M. Sanquer nous fit ensuite visiter le chantier de fouilles qu'il dirige à Keradenne, en Saint-Frégant et dont il fait le point dans le présent bulletin;

enfin un arrêt à Saint-Jaoua, en Plouvien, permit à M. Charpy de célébrer le charme des vieilles chapelles bretonnes.

Le 8 septembre, la grande excursion conduisit les historiens et archéologues de Bretagne voir ou revoir le pays des grands retabls et des grandes orgues : Rumengol, Saint-Sébastien, en Saint-Ségal, Notre-Dame de Châteaulin, Pleyben et Sizun. Des commentaires vivants où l'art se trouvait expliqué par l'histoire sociale et économique furent donnés par le frère Guy Leclerc, de Châteaulin ; l'histoire des orgues et de la famille Dallam fut contée par MM. Bourlignieux et Noisette de Crauzat, ce dernier et Mlle Riskine donnant en outre, sur l'orgue restauré de Sizun, un concert de musique ancienne. Dans cette église, l'abbé Castel, présenta la riche orfèvrerie de la paroisse. Au passage à Lopérec, M. René Daniel raconta l'histoire du saint éponyme. La journée se termina dans la belle propriété de la Haye, en Saint-Divy (château de la fin du XVII^e siècle). À la demande de son propriétaire, M. Edouard Leclerc, M. Charpy en retraça l'histoire avant qu'un rafraîchissement bienfaisant ne soit servi par notre hôte aux nombreux congressistes.

Très bon congrès donc. Mais pourquoi faut-il que, pour des manifestations de ce genre, on ne puisse mettre gratuitement le Palais des Arts et de la Culture de Brest à la disposition des organisateurs ? Cela serait là une bien faible participation à la recherche historique et à la défense du patrimoine sans pour autant pénaliser la trésorerie déjà en difficulté des sociétés savantes.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1971

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Adhésions. — Six nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Henri OGÉ, contrôleur principal de la S.N.C.F., La Frette-sur-Seine (95), présenté par MM. Tanneau et Daniel ; René LE BOUR, directeur commercial (E.R.), Saint-Mandé, présenté par MM. Marzin et A. Le Bihan ; François JESTIN, du Bourg-Blanc, présenté par MM. René Daniel et Tanneau ; Raymond KERSUAL, de

Quimper, présenté par MM. Pernez et Le Roux ; M. et Mme DRÉZEN, maîtres de C.E.G. à Pont-l'Abbé, présentés par MM. A. Le Bihan et René Daniel.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de notre confrère François Queinnec, avoué honoraire à Douarnenez.

A la famille du disparu il offre ses vives condoléances.

Les groupes équestres celtes du « Cavalier et l'Angui-pède ». — Joseph Philippe achève la communication de son étude sur les fameux groupes équestres celtes du « Cavalier et l'Angui-pède » ou « Cavalier au géant ».

En association avec d'éminents spécialistes allemands, c'est un travail remarquable d'érudition sur un aspect insolite de l'iconographie antique. Sur ces monuments d'inspiration celte, fort nombreux en Allemagne, on possède, Outre-Rhin, une volumineuse documentation. C'est dans la région de Coblenz-Ratisbonne, ancienne province de la Germanie supérieure, que l'on a découvert le plus grand nombre de ces groupes équestres. Malgré les travaux déjà anciens d'archéologues de ce pays, il a fallu attendre ces dernières années pour obtenir une synthèse rationnelle sur les diverses représentations iconographiques, et aussi sur les hypothèses émises quant au symbolisme attribué à ces monuments.

Rappelons qu'il s'agit de groupes équestres dédiés au grand dieu celte, Taranis, bien différents des monuments érigés en l'honneur de généraux vainqueurs ou autres personnages célèbres, par la présence de ce monstre angui-pède et la conversion à droite de l'ensemble du groupe, ce qui a une signification cosmique.

En Allemagne, les cavaliers ne sont que la couronne d'une haute colonne reposant sur un ou deux socles : ce sont ces socles que l'on trouve le plus souvent, en tout plus de 400. Ils portent la plupart du temps des épigraphes à Jupiter et, parfois, son épouse, la déesse Junon, lui est associée.

Les divinités des Celtes et des Romains sont identiques, car les deux étaient divinités du ciel. On sait que les Germains, refoulant les Celtes en Gaule, au troisième siècle avant Jésus-Christ, ont occupé l'actuelle Allemagne

et qu'ils se heurtèrent ensuite aux légions romaines de César.

Le groupe de Stuttgart montre les divers éléments de ce type de monument : un premier socle portant la dédicace à Jupiter et Junon, puis un second socle où sont représentées ces deux divinités, ensuite une embase au-dessus de laquelle se dresse la colonne. Tout au sommet, le cavalier barbu, revêtu d'un simple manteau. Le dieu brandit un faisceau de flèches ou d'éclairs, et le monstre qui supporte cavalier et monture a la tête baissée.

Tous les auteurs y voient un monument élevé à la gloire du grand dieu du ciel, maître du temps, révélant ainsi un symbolisme cosmique. Si l'on trouve ici le manteau que portent les cavaliers des trois groupes bretons, il y a des différences notables avec le modèle allemand, mais il s'agit dans les monuments armoricains et allemands du même culte voué à ce dieu celte Taranis, la plus importante des divinités celtes. Diverses hypothèses ont été avancées pour tenter de dégager la signification de ce type de monument (voir annexe p. 462).

En formant le vœu que de nouvelles découvertes permettent de cerner d'encore plus près la signification énigmatique des groupes du « Cavalier et l'Anguipède », le président félicite vivement notre confrère pour l'intérêt de cette étude, élargie au-delà du cadre étroit de notre province, et il le remercie d'avoir offert à la bibliothèque de la Société l'abondante documentation réunie sur ce sujet passionnant, avec de très beaux clichés.

Un directeur léonard du Grand Guignol au xv^e siècle. — Lecture est donnée d'un mémoire adressé par M. René Couffon, intitulé : « Un directeur léonard du Grand Guignol au xv^e siècle » (voir p. 167).

Une vieille demeure en péril à Quimperlé. — Malgré son intérêt architectural et artistique, malgré son cachet désuet qui en fit l'été dernier le vieux logis le plus photographié de la ville, une demeure médiévale (xv^e siècle) de Quimperlé est menacée de disparition sous la pioche du démolisseur.

Les prétextes invoqués apparaissent peu fondés : bien que frappée d'alignement, cette vénérable maison de la

rue Ellé, jadis encorbellée, n'offre nullement le caractère vétuste qui lui est reproché, et sa conservation n'apporte guère d'entrave à la circulation dans cette artère. La Société souhaite vivement la conservation de ce témoin du passé de Quimperlé.

Le château des barons du Juch. — M. Tanneau signale que M. Ronan de Keroullas, propriétaire de la butte féodale où se dressait jadis le château des puissants barons du Juch, a entrepris de dégager les substructions de cette ancienne forteresse du Moyen Age. Au pied des murailles, parmi les déblais de toutes sortes, ardoises, ossements, dents, etc..., il a découvert de multiples tessons de poterie et de vaisselle en terre cuite, des carreaux de brique rouge qui servaient à l'ornementation d'une des salles du château.

M. Tanneau présente deux de ces carreaux, finement décorés de motifs géométriques.

Ode au vent de mer. — Le président rappelle que notre confrère Mme Valmier-Queignec a obtenu en 1970 le prix des Poètes bretons pour 150 poèmes groupés sous le titre évocateur de « La Voix de l'Arvor ».

A sa demande, l'auteur lit, avec beaucoup de sensibilité, le plus poignant de ces poèmes : « Ode au Vent de Mer », composé au cours d'un hiver particulièrement funeste à nos marins-pêcheurs.

Prochaine séance. — La prochaine séance de la Société se tiendra à Quimper le dimanche 28 novembre, à 10 heures.

Cette innovation répond au désir de certains sociétaires, empêchés par leurs occupations professionnelles d'assister à la réunion traditionnelle du jeudi.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,
YVES TANNEAU.

Le Président,
René DANIEL.

Annexe au procès-verbal

Joseph PHILIPPE

CONCLUSION

SUR LES GROUPES DITS « CAVALIERS ET ANGUIPEDES »

... Pour clore cette étude, voici les diverses hypothèses avancées pour tenter de dégager la signification de ce type de monuments : D'après certains, ces colonnes auraient été dédiées par la population pour protéger les champs des orages par des sacrifices à la divinité des tempêtes. Pour d'autres, ces monuments auraient été érigés à Jupiter ou Taranis en action de grâces pour les victoires des empereurs romains sur les Germains barbares qui avaient envahi l'Empire. Seulement, M. Bauchhenss le souligne, il est difficile d'expliquer, dans cet hypothèse, l'existence de groupes de Cavalier et Anguipède dans des parties de l'Ouest de la Gaule jusqu'en Bretagne. D'une manière générale, on admet qu'il s'agit d'un culte local, vraisemblablement d'origine rurale, et ce malgré la découverte de tels groupes dans des villes d'occupation. Car, dans ces derniers cas, on s'accorde à penser que les monuments ont été retirés de leur lieu d'origine pour être mis sous bonne garde, en deçà du « limes », puisqu'aussi bien les lieux où on les a découverts sont bien situés dans la vallée du Rhin, très en arrière de la ligne de retranchements. Et l'érudit professeur de Wurzburg signale qu'on discute encore actuellement pour savoir s'il y a lutte entre le Cavalier et le monstre anguipède ou si ce dernier concourt au triomphe du dieu qu'il supporte. Comme le dirait le président Trévédy, la cause est loin d'être entendue !

Enfin, nous avons pensé que le sujet valait la peine d'être approfondi, car c'est un fait remarquable qu'un culte païen d'inspiration vraisemblablement orientale soit parvenu jusqu'au bout du monde européen en notre Basse-Bretagne, et qu'à ce jour nous n'ayons encore découvert que trois groupes du Cavalier et de l'Anguipède en Armorique. L'apport important de documents sur l'existence de ces mêmes monuments dans l'Est de la France et en Allemagne a grandement facilité ces recherches et apporté quelques lueurs sur le symbolisme qui leur a été attribué, au fil des ans.

En guise de conclusion générale à cette étude comparative des différents groupes dits « du Cavalier et de l'Anguipède », il convient de mettre en lumière les arguments qui nous ont incité à en examiner les divers aspects.

Tout d'abord, ce type de monuments possède un caractère original de la religion des Celtes et les vestiges qui nous sont parvenus ont pu être datés avec une relative précision. Ensuite, pour ce qui concerne notre province, il n'était pas inutile de souligner leur rareté et leur localisation, d'une part, mais aussi leurs dimensions importantes par rapport à celles des groupes mis à jour en d'autres régions de France et d'Allemagne. Enfin, le symbolisme figuré dans ces groupes, par le côté mystérieux qu'il conserve, méritait bien que l'on s'attache aux diverses interprétations proposées par les archéologues du siècle dernier et les spécialistes de notre époque. Formons le vœu que de nouvelles découvertes permettent — dans les années à venir — de cerner d'encore plus près la signification énigmatique des groupes du Cavalier et de l'Anguipède.

SÉANCE DU DIMANCHE 26 NOVEMBRE 1971

Présidence de M. René DANIEL, président

La séance est ouverte à 10 h. 10.

L'assistance est relativement peu nombreuse pour cette réunion du dimanche matin. Le président le fait remarquer. Divers essais ont été tentés pour attirer une plus grande affluence mais jusqu'ici, d'une manière générale, en vain.

On prévoit cependant pour 1972 deux séances du dimanche matin à Quimper en mars et en novembre, deux à Brest et une à Douarnenez. Une autre ville du département sera éventuellement désignée par la suite.

A propos d'une précédente communication de M. Joseph Philippe, le commandant René Chansard attire notre attention sur l'Allemagne. Dans sa jeunesse, il a vu à Mayence un « anguipède », monstre mystérieux de la statuaire gallo-romaine d'Armorique, approximativement de la même taille que celui du Musée Archéologique Breton de Quimper.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Prix littéraire. — M. Georges-Michel Thomas a reçu le prix Bretagne pour son livre sur la Chronique du vieux Landivisiau. Le président félicite le lauréat au nom de la Société archéologique.

Adhésions. — Mme AUFRAY DE L'ÉTANG, 10, rue August-Goy, Quimper : Mme PILVEN, 13, rue Etienne-Gourmelen, Quimper, toutes deux présentées par MM. Charpy et de Parades ; M. Henri MIRIEL, président directeur général de Mauchauffee, S.A., 8, villa de la Mission, 10 - Troyes, présenté par le médecin général Laurent et M. Miriel ; Mme Christiane GRALL, comptable, Botdreiz, 29 S. - Gouesnac'h, présentée par MM. Monjour et Le Bihan ; M. Alain CELTON, 14, rue Verlaine, Quimper, présenté par MM. Daoudal et Doaré.

Aux plaides de La Feuillée en 1437. — M. Jacques Charpy donne lecture d'une communication de Mlle Jeanne Laurent, archiviste-paléographe, sur la quévaise à La Feuillée en 1437 (voir p. 171).

Louis Hémon, romancier brestois. — M. Grégoire Le Clec'h évoque la personnalité de l'écrivain breton Louis Hémon, auteur de « Maria Chapdelaine ». Louis Hémon est né à Brest à la fin du siècle dernier, dans une famille où l'on compte de nombreux enseignants. Ses parents viennent habiter Quimper. Après des études solides, Louis entre à l'École des Langues orientales. A la sortie, il renoncera à faire carrière dans cette voie. Sa fille, Mlle Kitty Hémon, présente dans la salle, nous en donne la raison. Il aurait désiré être envoyé en Extrême-Orient, et fut désigné pour l'Afrique.

Louis Hémon va travailler à Londres, dans les affaires, semble-t-il, mais collabore à des journaux français. En octobre 1911, il part pour le Canada. De Québec, il gagne Montréal, puis Peribonka, près du lac Saint-Jean, où il travaille dans une exploitation. Il écrit souvent à sa famille. Bientôt, il s'enfonce dans l'ouest canadien, vers Fort-William et Winnipeg. Faute de route à travers la forêt, Louis Hémon et un ami anglais marchent sur la voie ferrée du Canadian Pacific Railway. Surpris par un train, ils meurent écrasés. Louis avait trente-trois ans.

Avant sa mort le Brestois avait adressé le manuscrit de « Maria Chapdelaine » au journal français « Le Temps ».

Le texte parut en 1913, en roman feuilleton. L'ouvrage raconte la vie d'une famille de cultivateurs canadiens. La jeune, belle et robuste Maria Chapdelaine a trois prétendants. Elle choisit d'abord le pionnier de l'ouest. Il veut, pour Noël, revoir sa fiancée. Mais, annonce-t-on à Maria, le pauvre gars « s'est écarté ». Elle a compris. Alors, au Canada, à qui perdait sa route dans la forêt, celle-ci ne pardonnait pas. Un autre, garçon entreprenant, allait chercher fortune aux Etats-Unis. Mais la « Voix du Québec » monte de la terre canadienne. Il faut rester. Maria. La jeune fille épousera son voisin agriculteur.

Louis Hemon demeurera pratiquement oublié, voire ignoré de sa patrie bretonne. Il est, en revanche, vénéré des Canadiens français, et connu jusqu'en Allemagne.

La fille du romancier présente à la séance, le précise, il était parti pour l'Amérique dans l'esprit d'aller plus avant, à l'aventure. Ajoutons, comme les anciens moines navigateurs bretons ou irlandais, à la recherche du paradis.

Fouilles archéologiques. — Lecture est donnée de passages d'une lettre de M. Jacques Briard, du C.N.R.S. de Rennes, à propos des fouilles entreprises l'été dernier à Kerviny, en Poullan, et Penguilly, en Meilars.

Avant l'ouverture de la séance, on avait fait circuler dans l'assemblée deux fragments de tuile gallo-romaine et un tesson de poterie « séricitique » (ou onctueuse) trouvés le 24 juillet 1971, dans le potager de M. François Richepin, à l'île Tristan. La poterie « séricitique » est caractéristique du haut moyen âge breton.

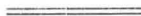
Les personnes présentes avaient pu examiner des exemplaires d'un magazine en anglais, l'« Observer ». Ce journal a demandé à des spécialistes de l'archéologie et de l'histoire de vulgariser, avec illustrations à l'appui, l'étude des origines et de la formation du peuple britannique.

La prochaine réunion mensuelle est fixée au jeudi 30 décembre 1971.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire,
Alain BREUT

Le Président,
René DANIEL



SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1971

Présidence de M. René DANIEL, président

La séance est ouverte à 14 h. 35.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Nouvelles adhésions. — M. Jean-Paul MOURRAIN, secrétaire à la Caisse d'Allocations Familiales, et Mme, rue Laënnec, bâtiment C, Pont-l'Abbé, présentés par Mlle Le Rouz et Mlle Bohic ; M. Georges BODÉNÈS, ancien commerçant, Roc'h-ar-Bleiz, Morlaix, présenté par MM. Gourvil et Cuff ; M. et Mme Christophe CONAN, 7, rue Teilhard-de-Chardin, Quimper, présentés par Mme Pérenès et M. Lunven.

Notre collègue M. Francis Gourvil, accidenté, a dû être opéré. Sa santé est maintenant rétablie.

Nécrologie. — Le président signale les décès de M. MARZIN, d'Audierne, et du fils de Mme BLAYAU, professeur agrégé d'histoire à Rennes. Il présente, au nom de la Société, ses condoléances aux familles des disparus.

Louis Hémon, Canada, et Maria Chapdelaine. — M. Grégoire Le Clec'h continue la communication commencée à la réunion précédente sur le romancier brestois. Il évoque Québec, porte française et archaïque d'un Canada britannique dynamique. Un flot d'immigrants étrangers est venu s'installer en terre canadienne. Pour Louis Hémon, ce sont des « barbares » seulement soucieux d'argent, insensibles à la poésie.

Après Québec, il est question de Montréal. La grande ville du Canada français avait déjà 500.000 habitants au début du siècle.

M. Le Clec'h passe en revue des gens qui ont connu le romancier ou ont pu lui inspirer des personnages de « Maria Chapdelaine ».

Benjamin Febvrier, orfèvre. — L'abbé Yves Castel fait une communication fort applaudie sur Benjamin Febvrier, orfèvre à Landerneau (voir p. 245).

Rapport moral de l'année 1971. — Le président présente le rapport moral de l'année écoulée. Quatre-vingts nouvelles adhésions ont été enregistrées, mais on doit déplorer quelques démissions et d'éminents disparus.

Le bureau s'est réuni à trois reprises. La Société a tenu neuf séances mensuelles à Quimper, une à Brest (la seconde étant remplacée par le congrès de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne), et une à Guerlesquin. Des excursions furent organisées autour de Brest, à Molène, autour de Guerlesquin et de Quimperlé ; celle prévue dans les Côtes-du-Nord dut être annulée, les inscriptions n'étant pas parvenues en temps voulu.

Le voyage d'Irlande groupa trente et un membres de la Société. Enfin le projet de séance à Paris rencontra des difficultés et a dû être reporté au mois de mars 1972.

Le bulletin annuel de 1970 a été important ; celui de 1971 lui sera comparable. Il est envisagé de faire reproduire en offset des bulletins anciens épuisés.

Le groupe de travail de toponymie, malgré le décès de son président, a poursuivi ses travaux ; un glossaire de toponymie bretonne verra le jour en 1972 ; il sera destiné à l'archéologue et au touriste. Faute de volontaires, le groupe proposé pour l'étude des routes anciennes n'a pu être constitué.

Le président rappelle que l'année 1973 sera celle du centenaire de la Société archéologique du Finistère. Il sera organisé diverses manifestations. Dès maintenant sont prévues la publication de la table générale du bulletin (1873-1972) et l'édition, sous forme de souscriptions, d'un somptueux album des gravures d'Ollivier Perrin.

Congrès. — Le prochain congrès national des Sociétés savantes aura lieu à Nantes du 27 au 31 mars 1972 ; le congrès régional se déroulera à Dinan du 4 au 6 septembre 1972.

Trésorerie. — M. Glorennec, trésorier, donne un aperçu du bilan financier de la Société ; il demande aux

soixante retardataires de bien vouloir payer le montant de leur cotisation 1971.

Elections. — A l'unanimité des votants, le bureau est reconduit dans ses fonctions ; il est augmenté d'un nouveau secrétaire, le docteur Marguerite Quidu qui depuis quelques mois prête son concours à la rédaction des procès-verbaux. M. Guy Pernès remplace M. Chansard, démissionnaire.

Le Secrétaire,
Alain BREUT.

Le Président,
René DANIEL.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

	PAGES
René SANQUER : Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1971).	
Fig. 1 — Carte des gisements archéologiques cités dans le texte	20
Fig. 2 — Zone de production de l'amphore Pascual I et trouvailles récentes dans l'Ouest	28
Fig. 3 — Côte de Landéda	33
Fig. 4 — Plan des bains du Valy-Cloistre, en La Roche-Maurice	38
Fig. 4 bis — Reconstitution des bains de Valy-Cloistre, en La Roche-Maurice	39
Fig. 5 — Caches médiévales du Léon Occidental	43
Fig. 6 — Villa gallo-romaine de Languivoa, en Plonéour-Lanvern (état au 1 ^{er} mars 1971)	50
Fig. 7 — Plan du four de Sainte-Anne-la-Palud, en Plonévez-Porzay	53
Fig. 8 — Villa gallo-romaine de Kervénennec, en Pont-Croix (plan et coupe au 1-4-71)	57
Fig. 9 — Fragments d'enduit incrustés de coquillages, à Kervénennec, en Pont-Croix . .	61
Fig. 10 — Miroir de bronze de Locmaria-Quimper	65
Fig. 11 — Villa gallo-romaine de Keradenec, en Saint-Frégant (état au 31-7-71) . .	68-69

Fig. 12 — Keradennec, en Saint-Frégant, fragment d'enduit peint du premier style : fleurons jaune-ocre sur fond rouge-brun..	70
Fig. 13 — Keradennec, en Saint-Frégant, fragment de bol Drag. 29 (La Graufesenque, époque tibérienne)	71
Fig. 14 — Keradennec, en Saint-Frégant, panneau d'enduit peint du second style .. .	76
Fig. 15 — Keradennec, en Saint-Frégant, panneau du troisième style : imitation de marbre et de poudingue	78
Photo — Monnaies découvertes dans le Finistère ..	48
<i>a-b</i> — Valy-Cloistre, en La Roche-Maurice.	
<i>c-d</i> — Keradennec, en Saint-Frégant.	
<i>e</i> — Kervénennec, en Pont-Croix.	
<i>f</i> — Châteauneuf-du-Faou.	
René SANQUER et Donatien LAURENT : La déesse celtique de Ménez-Hom.	
Photo 1 — Tête de la statue de bronze de Kerguilly, en Dinéault (face)	96
Photo 2 — Tête de la statue de bronze de Kerguilly, en Dinéault (profil)	97
P.-R. GIOT : La poterie onctueuse séricitique.	
1 — Formes types de la céramique onctueuse, chaudron et terrine	113
2 — Carte de distribution des sites où la présence de céramique onctueuse a été contrôlée	123
Jacques PONS, G.-M. THOMAS, Jacques CHARPY : La Commune de Brest (octobre 1870) et les déportés de la Commune de Paris en rade de Brest - Documents inédits.	
— Dépêche télégraphique du chef du pouvoir exécutif aux préfets et à toutes les autorités civiles et militaires, 25 mai 1871	227

PAGES

— Croquis du fort de Quélern. Dépôt des déportés (30 avril 1874)	237
---	-----

Yves-Pascal CASTEL : Benjamin Febvrier de Lassaigre,
marchand orfèvre à Landerneau (1718-1795). Dessins
et clichés de l'auteur.

Fig. 1-2 — Les poinçons	274-275
Fig. 3 — Carte des œuvres	276
Fig. 4-40 — Dessins des œuvres	277-293
Photo 1 — Le Cloître-Pleyben - Encensoir	280-281
Photo 2 — Guiclan - Croix de procession	280-281
Photo 3 — Guiclan - Croix de procession - Détail du nœud	280-281
Photo 4 — Guiclan - Lampe de sanctuaire	280-281
Photo 5 — Guiclan - Lampe de sanctuaire - Détail	280-281
Photo 6 — Hanvec - Calice	280-281
Photo 7 — Hanvec - Calice - Détail de la fausse coupe	280-281
Photo 8 — Penceran - Ciboire	280-281
Photo 9 — Rumengol - Ostensoir	280-281
Photo 10 — Trémaouézan - Boîte aux saintes huiles avec les poinçons	280-281
Photo 11 — Trémaouézan - Boîte aux saintes huiles - Détail	280-281
Photo 12 — Plouguerneau - Boîte aux saintes huiles	280-281

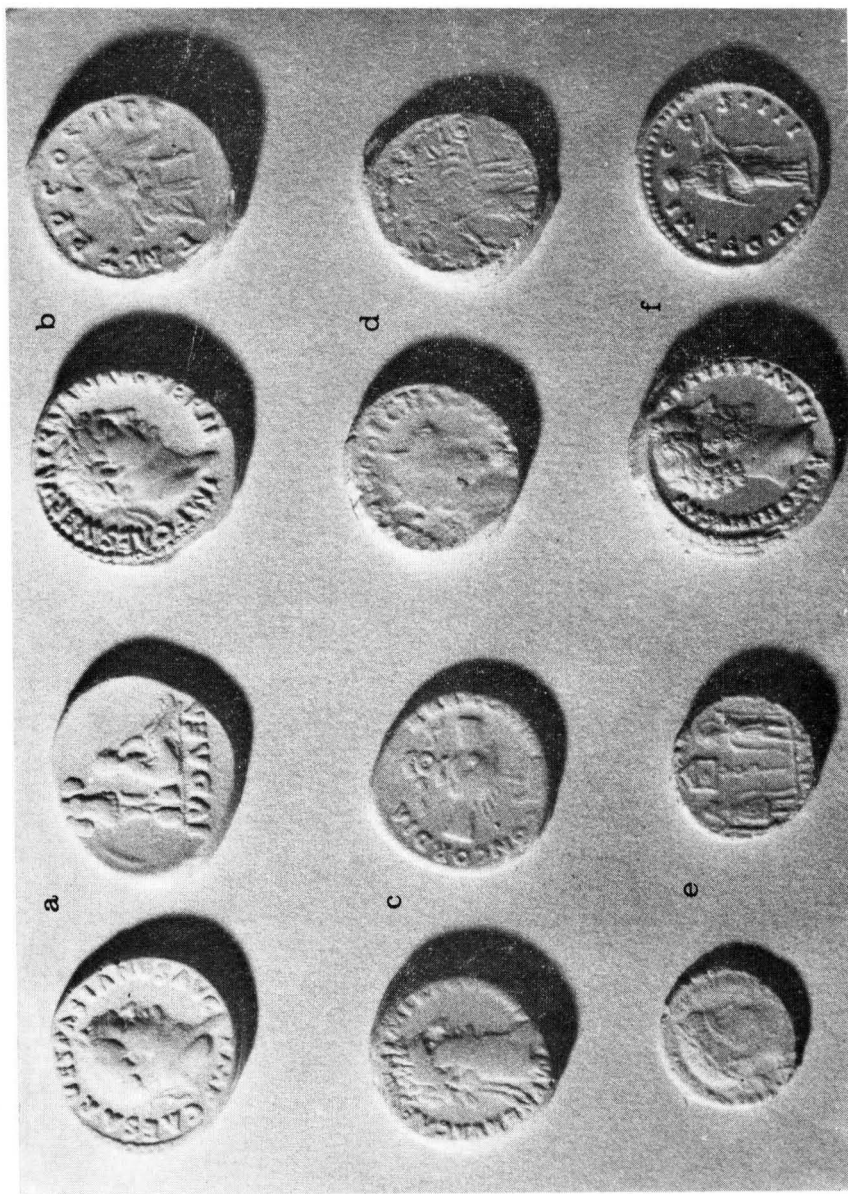
René DANIEL : Jacques-Louis Guino, recteur d'Elliant,
député aux Etats généraux, curé constitutionnel de
Recouvrance, à Brest.

Guino, portrait	345
---------------------------	-----

IMPRIMERIE DU « TELEGRAMME »

Place Wilson

BREST



MONNAIES DECOUVERTES DANS LE FINISTERE

- a) et b) *Valy-Cloistre, en La Roche-Maurice*
- c) et d) *Keradennec, en Saint-Frégant*
- e) *Kervénennec, en Pont-Croix*
- f) *Châteauneuf-du-Faou*



Photo n° 1 :
Tête de la statue de bronze, de Kerguilly en Dinéault (face).



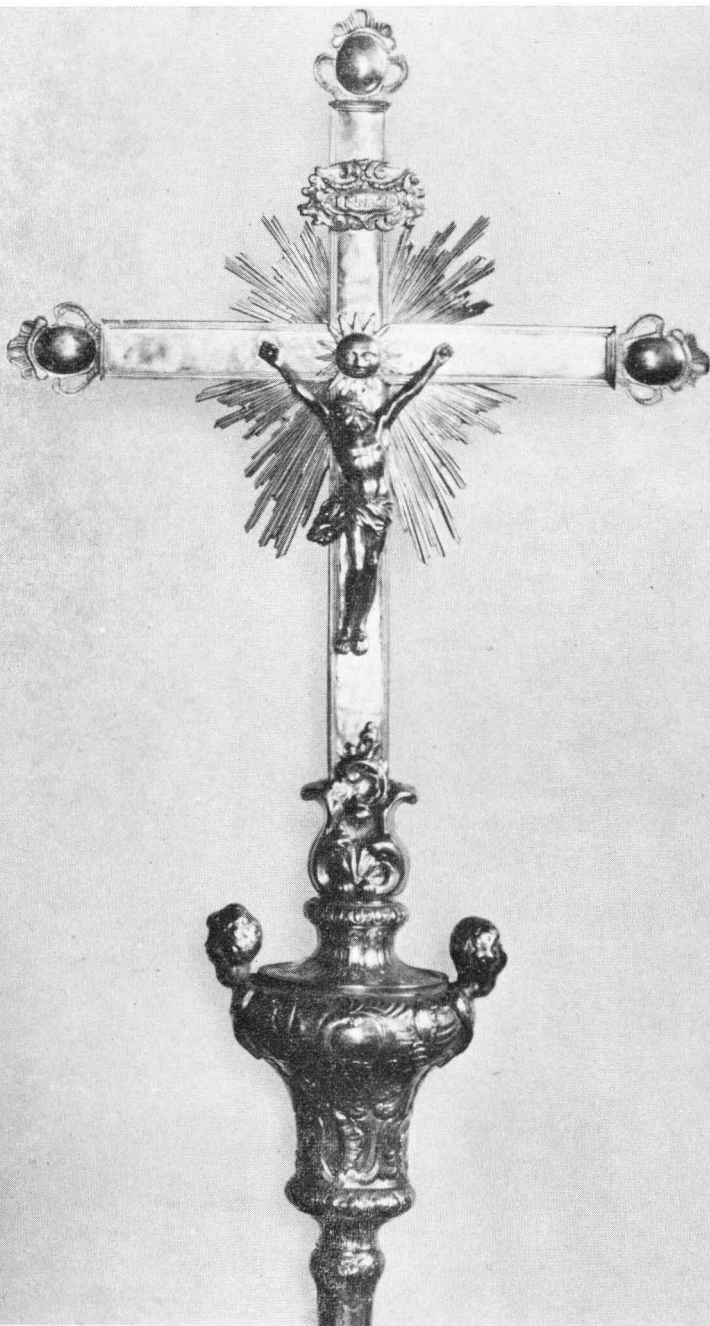
Photo n° 2 :

Tête de la statue de bronze, de Kerguilly en Dinéault (profil).



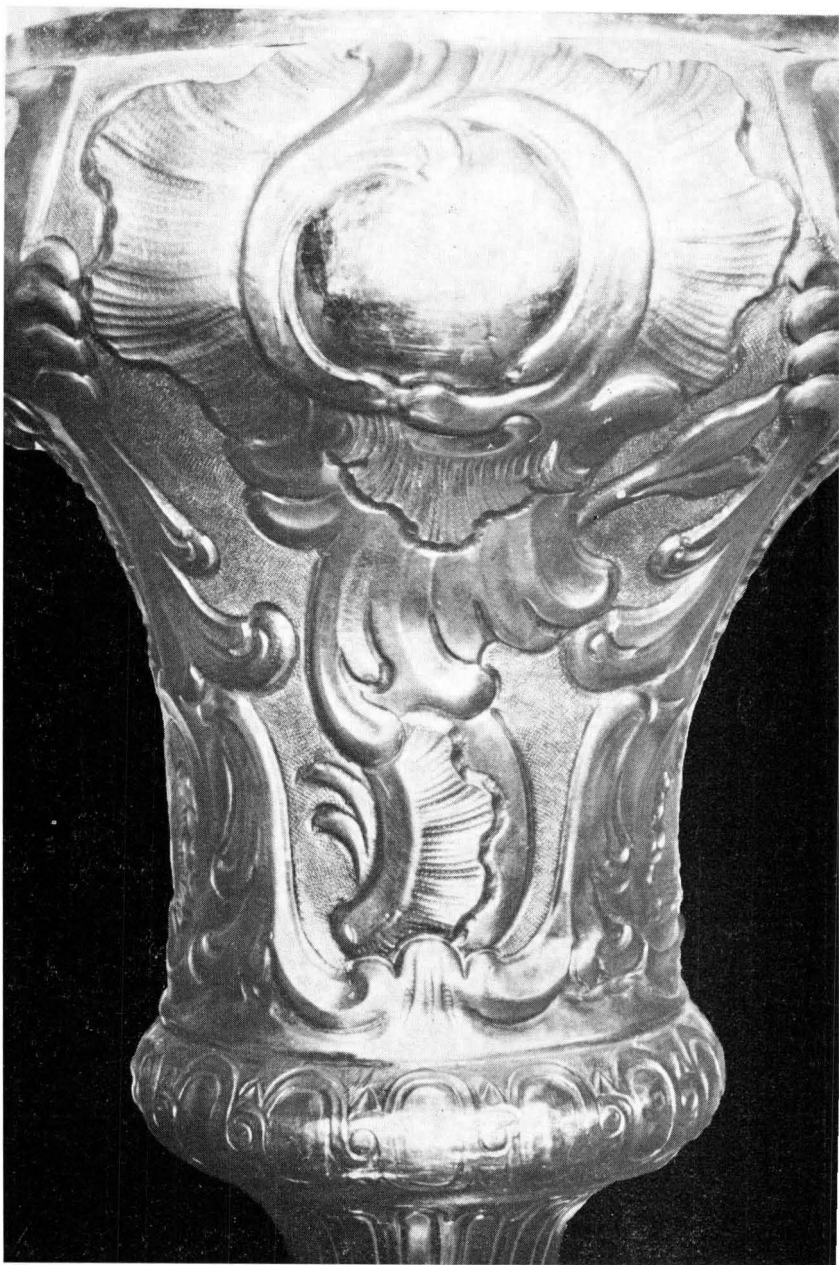
(Cliché Y.-P. Castel)

1. — Le Cloître-Pleyben : *Encensoir*



(Cliché Y.-P. Castel.)

2. — Guiclan : *Croix de procession*



(Cliché Y.-P. Castel.)

3. — Guiclan : *Croix de procession* - *Détail du nœud*



(Cliché Y.-P. Castel.)

4. — Guiclan : *Lampe de sanctuaire*



(Cliché Y.-P. Caste

5. — Guiclan : *Lampe de sanctuaire - Détail*



(Cliché Y.-P. Castel.)

6. — Hanvec : *Calice*



(Cliché Y.P. Castel.

7. — Hanvec : Calice - Détail de la fausse coupe



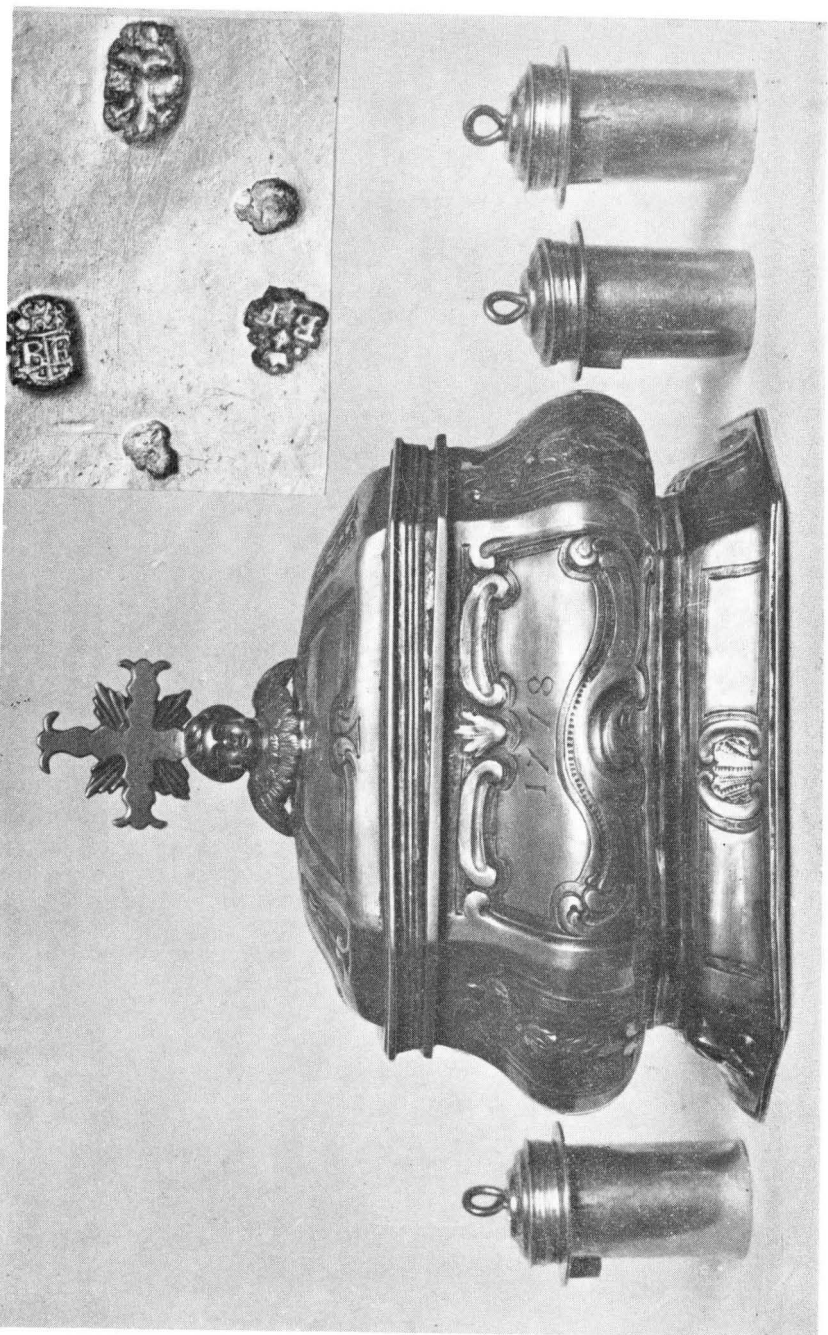
(Cliché Y.-P. Castel.)

8. — Penceran : *Ciboire*



(Cliché Y.-P. Castel.)

9. — Rumengol : *Ostensoir*



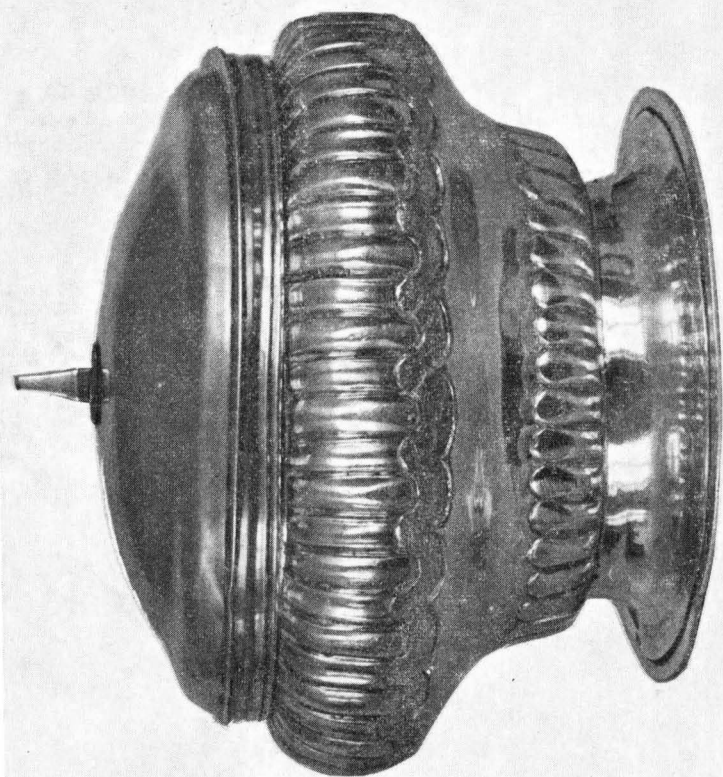
(Cliché Y.-P. Castel.)

10. — Trémaouézan :
Boîte aux saintes huiles avec les poinçons



(Cliché Y.-P. Caste)

11. — Trémaouézan : Boîte aux saintes huiles - Détail



(Cliché Y.-P. Castel.)

12. — Plouguerneau : *Boîte aux saintes huiles*